



HAL
open science

Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine face à leur passé : stratégies mémorielles et écriture de l'histoire

Nicolas Séradin

► **To cite this version:**

Nicolas Séradin. Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine face à leur passé : stratégies mémorielles et écriture de l'histoire. Histoire. Université Rennes 2, 2015. Français. NNT : 2015REN20001 . tel-01127552

HAL Id: tel-01127552

<https://theses.hal.science/tel-01127552>

Submitted on 7 Mar 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THESE D'HISTOIRE / UNIVERSITÉ RENNES 2
sous le sceau de l'Université européenne de Bretagne

pour obtenir le titre de :
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ RENNES 2

Ecole doctorale Sciences humaines et sociales (ED 507)
Mention : Histoire contemporaine

Présentée par

Nicolas Séradin

Préparée à l'Unité Mixte de recherche (n°UMR 6258)
UNIVERSITÉ RENNES 2
Centre de Recherche Historique de l'Ouest

Thèse soutenue le 15 janvier 2015

devant le jury composé de :

Olivier Dard

Professeur des universités, Université Paris IV Sorbonne

Rapporteur

Frédéric Rousseau

Professeur des universités, Université Montpellier III

Rapporteur

Vincent Joly

Professeur des universités, Université Rennes 2

Examineur

Jean-François Klein

Maître de conférences (HDR 10/12/2014), Université de Nantes

Examineur

Mario Ranalletti

Maître de conférences, Université Nationale Tres de Febrero

Examineur

Luc Capdevila

Professeur des universités, Université Rennes 2

Directeur de thèse

**Les anciens prisonniers
français de la guerre
d'Indochine face à leur passé :
Stratégies mémorielles et
écriture de l'histoire**



THESE D'HISTOIRE / UNIVERSITÉ RENNES 2

sous le sceau de l'Université européenne de Bretagne

pour obtenir le titre de :

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ RENNES 2

Ecole doctorale Sciences humaines et sociales (ED 507)

Mention : Histoire contemporaine

Présentée par

Nicolas Séradin

Préparée à l'Unité Mixte de recherche (n°UMR 6258)

UNIVERSITÉ RENNES 2

Centre de Recherche Historique de l'Ouest

Thèse soutenue le 15 janvier 2015

devant le jury composé de :

Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine face à leur passé : Stratégies mémorielles et écriture de l'histoire

Olivier Dard

Professeur des universités, Université Paris IV Sorbonne

Rapporteur

Frédéric Rousseau

Professeur des universités, Université Montpellier III

Rapporteur

Vincent Joly

Professeur des universités, Université Rennes 2

Examineur

Jean-François Klein

Maître de conférences (HDR 10/12/2014), Université de Nantes

Examineur

Mario Ranalletti

Maître de conférences, Université Nationale Tres de Febrero

Examineur

Luc Capdevila

Professeur des universités, Université Rennes 2

Directeur de thèse

Épigraphes

*« L'aube est venue...
Et avec elle, la clarté diffuse
D'une paix annoncée.
Mais l'histoire a mutilé les corps
Et figé les mémoires.
En eux, la guerre restera vivante.
Les blessures à l'âme sont immortelles. »*
L'Aube, court métrage de Danis Tanovic , 1996.

*Mes livres ne sont pas des ouvrages d'histoire :
en les écrivant, je me suis limité à rapporter les faits dont j'avais une expérience directe.*
Primo Levi, Appendice de Si c'est un homme, 1987.

*Rien n'est de soi logique ou illogique. Un chemin va toujours quelque part, il suffit de savoir où et pour quel
sorte de trafic. Qui serait assez bête pour appeler logiques les autoroutes, illogiques les départementales et
absurdes les sentiers d'ânes et de contrebandiers ?*
Bruno Latour, Irréductions (2.1.8.1), 1984.

*Nous avons pris le pli d'étaler l'histoire toujours dans l'ordre chronologique des événements. Ne devrait-on
pas essayer, au moins pour une fois, de commencer par le présent et de remonter vers le passé de plus en
plus reculé ? Ce sera une histoire pratique qui ne tiendra compte que de ce qui persiste à travers les âges et
les contingences. Sans être peut-être « scientifique », l'histoire conçue de cette manière pourrait devenir
efficace. Mais j'avoue que c'est diablement difficile à réaliser.*
Boris Vildé, Journal et lettres de prison 1941-1942, 1988.

Introduction

« Les héros, c'est quelque chose que nous créons dont nous avons besoin. C'est une façon pour nous de saisir ce qui est presque insaisissable : comment des gens peuvent tout sacrifier pour nous ? Mais pour mon père et ces hommes, les risques qu'ils ont pris, les blessures dont ils ont souffert, ils l'ont fait pour leurs copains. Même s'ils se sont battus pour leur pays, ils sont morts pour leurs amis, pour l'homme devant eux, pour l'homme à côté d'eux. Et si nous voulons vraiment honorer ces hommes, nous devons nous souvenir d'eux comme ils étaient réellement, comme ils étaient dans la mémoire de mon père »¹.

C'est par cette voix off, celle du fils de John « doc » Bradley, que se termine le film *Mémoires de nos pères* de Clint Eastwood, sorti le 25 octobre 2006. La caméra nous montre alors, un groupe de soldats au bord d'une plage qui, profitant d'une accalmie, se déshabille pour aller se baigner. Ils se jettent tous à l'eau et s'amusent comme si le temps s'était arrêté sur leurs souffrances, leurs blessures. C'est ce décalage entre la violence des combats et le moment de détente, simple, presque enfantin, produisant une impression particulièrement triste, qui illustre la difficulté pour ces hommes ordinaires de se retrouver dans une épreuve extra-ordinaire qui les dépasse, mais aussi les marquera pour leur vie entière, tout au moins pour les rares survivants. Car la bataille filmée par Eastwood est celle d'Iwo Jima de février 1945, tournant stratégique de la Deuxième Guerre mondiale. *Mémoires de nos pères* n'est pas une reconstitution simple de cette bataille. La focalisation est portée sur six hommes, cinq Marines et un infirmier de la Navy, qui ont été

¹ EASTWOOD, Clint, *Mémoires de nos pères*, Etats-Unis, 2007, Scénario : Broyles Jr, William et Haggis, Paul, Musique : Eastwood, Clint, Production : Eastwood, Clint, Spielberg, Steven, Lorenz, Robert, Interprètes : Ryan, Philippe, Beach, Adam, Bradford, Jesse, 132 minutes.

immortalisés par une photo les montrant hisser le drapeau américain au sommet du Mont Suribachi.

Cette image symbolisa la victoire aux yeux d'une nation usée par des années de guerre et transforma instantanément en héros ces six hommes dont trois moururent peu de temps après, sans savoir qu'ils étaient entrés dans l'histoire. Mais les survivants, qui ne se considéraient pas comme des héros, n'avaient pas le moindre désir d'être érigés en symbole. Ils voulaient simplement rester au front, aux côtés de leurs frères d'armes qui continuaient de se battre sans fanfare, jusqu'à la mort. Et la force de ce film est le parallèle qu'il opère entre la perception qu'ont les Américains de ces hommes en les élevant au titre de « héros » et la perception qu'ont ces hommes d'eux-mêmes : l'un d'eux est devenu alcoolique, un autre pleure dans son sommeil.

Ce long métrage montre comment une histoire officielle peut se construire au détriment de la réalité, au détriment de la guerre qu'ont vécue ces hommes dans leur corps et dans leur chair. On comprend bien, dès lors, que l'enjeu mémoriel d'une telle bataille est énorme et la dernière phrase du film est là pour le rappeler : *Et si nous voulons vraiment honorer ces hommes, nous devons nous souvenir d'eux comme ils étaient réellement, comme ils étaient dans la mémoire de mon père* ».

Ce qui a attiré notre regard sur ce film, c'est ce décalage entre la mémoire des témoins et l'histoire, telle qu'elle est écrite par les historiens. Un décalage mis en avant, par exemple, par l'historien Philippe Joutard qui, en étudiant la révolte des Camisards², s'était posé la question de l'existence d'une mémoire orale souterraine ininterrompue parallèlement à une histoire officielle : *« Si j'arrivais à établir l'existence d'une tradition orale ininterrompue, antérieure à la littérature laudative de la fin du siècle dernier, j'apporterais la preuve d'un courant favorable aux camisards dans les campagnes cévenoles : transmet-on à ses enfants le souvenir d'ancêtres dont on a honte ?*

² JOUTARD, Philippe, *La Légende des Camisards*, Paris, Gallimard, 1977, 439 p.

J'aurais aussi le moyen de saisir une autre forme d'histoire en marge de l'imprimé »³. Il apparaît donc, que le regard de l'historien semble, parfois, en décalage avec son objet d'étude pour des raisons qui peuvent être d'ordre politique, économique, racial, national ou bien encore sexuel et, de ce fait, laisser de côté des événements ou des individus, idée soulevée, notamment, par Howard Zinn : « *L'historien ne peut pas ne pas insister sur certains événements au détriment des autres. C'est pour lui aussi naturel que pour le cartographe qui, afin de produire un document utile dans la pratique, doit d'abord aplanir et distordre la forme du globe avant de sélectionner dans la masse impressionnante des données géographiques les éléments indispensables à tel ou tel usage particulier d'une carte (...). Néanmoins, si la déformation du cartographe est d'ordre technique et répond aux besoins communs de tous ceux qui utilisent des cartes, celle de l'historien est non seulement technique, mais également idéologique. Elle s'inscrit dans un univers où divers intérêts s'affrontent* »⁴. On peut aussi penser que ce décalage est provoqué par les différentes manières de recevoir un événement selon que nous soyons plus ou moins éloignés de l'onde de choc qu'il a provoquée. Un acteur-témoin d'un événement ne se place pas sur le même registre émotionnel que l'historien qui, lui, se situe à la marge de l'onde de choc de l'événement. D'autre part, lorsqu'un événement est perçu ou vécu par les acteurs-témoins, il n'apparaît pas non plus dans un « désert d'informations ». Les acteurs possèdent des « références implicites », une grille de lecture qui détermine leurs interprétations de l'événement. Autrement dit, l'horizon d'attente et l'espace d'expérience de l'historien et de l'acteur-témoin ne se situent pas sur la même ligne. Et cette dimension a son importance, notamment, lorsqu'on travaille en histoire du temps présent et plus particulièrement, en ce qui nous concerne, sur les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine.

³ *Idem*, p. 11.

⁴ ZINN, Howard, *Une histoire populaire des Etats-Unis, de 1492 à nos jours*, Agone, 2002, p. 13.

1. Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine

Ce travail est le prolongement d'une recherche effectuée dans le cadre de l'obtention du Master 2, sur la représentation de la guerre d'Indochine dans l'œuvre de Pierre Schoendoerffer⁵. Au fil de cette étude, nous nous sommes rendu compte que la captivité des soldats du corps expéditionnaire avait été laissée de côté par le cinéaste. Nous nous étions alors interrogé sur le pourquoi de ce quasi-silence, d'autant plus que Pierre Schoendoerffer avait été fait prisonnier lors de la chute de Diên Biên Phu, le 7 mai 1954. Il nous est alors apparu que cela correspondait à une stratégie mémorielle consistant à inscrire la guerre d'Indochine dans une histoire officielle et à donner une place aux soldats qui y ont participé dans le panthéon officiel des héros nationaux.

Pierre Schoendoerffer a adopté une posture de « témoin officiel » de la guerre d'Indochine et par le biais de son œuvre, aussi bien littéraire que cinématographique, a pu imposer une vision de ce conflit, occultant certains pans de son histoire. Ce monopole mémoriel a empêché l'émergence de mémoires particulières, comme celles des anciens prisonniers. Bénédicte Chéron soulève un paradoxe à ce sujet : *« En revanche, nous pouvons ici évoquer la manière dont cette écriture fictionnelle de l'histoire contribue paradoxalement à la construction d'une "mémoire empêchée" sur cette période. Nous parlons ici de paradoxe puisqu'en apparence Pierre Schoendoerffer ressuscite au contraire des souvenirs oubliés par la communauté nationale R mais cette écriture fictionnelle fige une mémoire très parcellaire des guerres d'Indochine et d'Algérie. Ce faisant, elle n'aide pas la mémoire de ceux qui ont connu ces guerres à s'exprimer réellement : ils peuvent raconter leur propre histoire mais ce qui demeure pour le public, ce sont les pleins et les creux de*

⁵ SERADIN, Nicolas, *Pierre Schoendoerffer et la guerre d'Indochine : de la mémoire à une histoire mythifiée*, Mémoire de Master2 Histoire contemporaine, préparé sous la direction de BRANCHE, Raphaëlle et ROUQUET, François, Université Rennes 2, Septembre 2005, 138 p.

cette mémoire fictionnelle qui envahit tout champ »⁶. D'où des difficultés pour ce groupe des anciens prisonniers du Viêt-minh d'exprimer leurs mémoires, mais aussi de faire reconnaître leur souffrance par une Nation qui, dans un premier temps, n'a pas voulu les entendre. Ce qui les a conduits à affronter un certain nombre d'épreuves dès leur retour de captivité. Plusieurs anciens prisonniers ont, par exemple, expliqué avoir été maltraités à leur retour dans la Métropole, plus précisément lors du débarquement à Marseille où des manifestants de sensibilité communiste leur reprochaient d'avoir mené la « sale guerre ». Mais d'autres épreuves les attendaient : dans leur carrière professionnelle où certains n'ont pas pu évoluer, car suspectés de sympathie avec l'idéologie communiste, suite à la « rééducation politique » subie dans les camps du Viêt-minh. Dans leur vie personnelle, où d'autres anciens prisonniers racontent avoir dû rembourser des trop-perçus, comme par exemple leur prime d'alimentation. En effet, les prisonniers libérés reçurent une avance sur les arriérés de soldes, bloquées pendant leur séjour. Ultime humiliation, après celle de la captivité, pour Eugène Grenard, prisonnier après la chute de Diên Biên Phu, qui, avec ses mots, sous un ton ironique, exprime une réelle souffrance :

« On se marie ma femme et moi et ma femme attend un petit bébé, notre fille que l'on a perdue plus tard et alors un jour je reçois une lettre du truc de l'armée, là où l'on me réclamait 90 000 francs, on parle anciens francs, c'était comme c'étaient les francs de l'époque ça. 90 000 francs ! Moi je gagnais à ce moment-là 25 000. On me réclame 90 000 francs de trop perçus ! Or trop perçus, quand on était à Diên Bien Phu, deux mois...la captivité...on n'a rien touché, pendant ce temps-là, donc, quand on a été libérés, entre Dalat, Sam-Son, on nous donne un petit pécule ici, un petit pécule là, pour survivre, pour s'offrir un petit peu des cigarettes et des machins. Et puis voilà donc, on rentre en France. On reçoit de nouveau un petit pécule, on ne fait pas les comptes, moi je ne fais pas les comptes ! 90 000 francs de trop perçus ! Moi je réponds aussitôt poli : " J'ai bien reçu votre lettre du temps et voilà, mais je ne rembourse pas les 90 000 francs, mais je me propose de faire 90 ans de prison ". Je reçois une lettre après. " Et nous avons reçu votre dossier et en fait vous nous êtes redevable de 50 000 francs ". " J'ai bien reçu votre courrier du temps et je me propose de faire que les 50 ans de prison plutôt que les 90 prévus au départ " Et ça reste comme ça. Alors après, il m'envoie le percepteur de Chateaugiron qui vient sur mon lieu de travail pour faire arrêt sur mon salaire. J'ai viré le percepteur qui

⁶ CHERON, Bénédicte, *Pierre Schoendoerffer*, Paris, CNRS éditions, 2012, pp. 260-261.

est allé se cacher derrière mon patron qui était deux fois plus large, comme moi, le père Denis, et qui étendait les bras comme ça, pour ne pas que je lui casse la gueule au percepteur qui était au demeurant un charmant type (sa femme acquiesce). Mais enfin, moi je ne voulais pas le savoir non plus. En plus, il venait faire arrêt sur mon salaire (il parle à sa femme) alors que toi tu attendais Françoise, ça tombait mal pour lui. L'après-midi, il s'en va la queue entre les jambes et l'après-midi il m'envoie le garde-champêtre. Je vire le garde-champêtre et je reçois une lettre du percepteur qui disait que le contentieux qu'il y avait se limitait à 10 000 francs. **Ça diminuait**. Je dis d'accord, je veux bien payer les 10 000 francs mais je paierai en 3 fois...Voilà, donc j'ai payé en trois fois. Et vous savez pourquoi ça ? **Non**. Merci la République quand même hein ! C'était le prix de la nourriture que j'avais coûté quand j'étais prisonnier ! »⁷.

Épreuve aussi dans la vie familiale où certains anciens prisonniers mirent du temps à reprendre une vie normale marquée par leur expérience douloureuse et devant leur incapacité à parler, ils furent confrontés à l'incompréhension de leur famille, comme en témoigne la femme de Pierre Mouty :

« Mais au début quand nous étions mariés, c'étaient les cris. C'étaient les cris la nuit. Je lui disais mais qu'est-ce qu'ils t'ont fait ? Rien c'est des salauds, ils m'ont laissé tomber. Alors je ne comprenais pas. Mais je lui disais : dis-moi ce qu'ils t'ont fait ? Mais je n'y étais pas, alors qu'est-ce que vous voulez. Pour les épouses, c'est très difficiles. Il y en a beaucoup qui n'y sont pas restées. Mais c'est une vie de devoir. Mais il faut beaucoup d'amour, je peux vous le dire »⁸.

Certains furent aussi marqués dans leur corps avec des conséquences parfois dramatiques, comme le raconte Jean Carpentier qui, victime de tortures, devint stérile. Il explique qu'il lui a fallu beaucoup de temps avant d'avoir un rapport physique normal avec une femme :

« Quand j'ai fait la connaissance de Josette en juin 1955, à Trans, en Provence, j'ai tout de suite été attiré par sa douceur, sa voix chaude, sa façon de regarder avec tendresse. J'étais sous le charme, je me sentais irrésistiblement

⁷ Entretien avec Eugène Grenard, soldat de 1^{ère} classe au 6^e Bataillon de Parachutistes Coloniaux, réalisé en avril-mai 2009.

⁸ Entretien enregistré avec Pierre Mouty, avril 2010.

attiré, mais ce problème me minait. Je décidai de me taire, égoïstement. Je voulais ignorer mon problème. J'avais tenté quelques expériences. Si je tenais un temps minimum de vingt minutes environ, un peu de liquide séminal s'écoulait, quelquefois avec un peu de sang, et sans douleur, mais je ne respectais pas le temps de "mise en condition", c'était douloureux et, début 1956, plus rien de s'écoulait. Je ne savais à qui en parler et je n'avais d'ailleurs envie d'en parler à personne. Les expériences passées m'avaient décidé à garder le silence »⁹.

Ces différentes contraintes s'ajoutèrent à un régime d'historicité peu réceptif à la parole des victimes entre la fin de la guerre d'Indochine et le début des années 1990, comme le fait remarquer Fabien Théofilakis : « *Les historiens ont longtemps déserté le thème de la captivité, à l'image de ces soldats qui avaient disparu des champs de bataille, symbole de l'histoire-événement* »¹⁰. Les anciens prisonniers ont alors été obligés de cantonner leurs souvenirs de captivité à une « mémoire souterraine », ne parvenant pas à faire reconnaître leur souffrance dans l'espace public. Cette mémoire de l'ombre n'est, toutefois, pas seulement le fruit des contraintes et des rapports de domination. Elle possède aussi d'autres caractères. Comme l'a montré Michael Pollak : « *Les silences conjoncturels ne sont pas seulement le fruit d'interdits venant d'en haut, ils peuvent être la conséquence d'une intériorisation de sentiments d'infériorité, de honte, de l'anticipation de discriminations* »¹¹. Nous avons à ce sujet rencontré un ancien légionnaire, ayant accepté de nous narrer son expérience, mais, qui, lorsque nous sommes entrés chez lui, était dans l'impossibilité de raconter sa captivité par douleur, mais peut-être aussi par honte. Il ne pouvait pas en parler !

Pourquoi ce silence ? La réponse pourrait être d'ordre idéologique et politique. La guerre d'Indochine reste encore un conflit marqué par le sceau de la colonisation. Les premiers historiens spécialistes de cette période étaient souvent issus de courant marxiste. Kathryn Edwards rappelle à ce sujet que Georges Boudarel faisait lui-même partie d'un groupe d'historiens spécialistes de

⁹ CARPENTIER, Jean, « Voilà... », in *Les Soldats perdus. Prisonniers en Indochine 1945-1954*, Paris, Indo Editions, 2005, p. 139.

¹⁰ THEOFILAKIS, Fabien, *Les Prisonniers de guerre allemands. France, 1944-1949*, Paris, Fayard, 2014, p. 7.

¹¹ POLLAK, Michael, *Une Identité blessée. Étude de sociologie et d'histoire*, Paris, Métailié, 1993, p. 22.

l'histoire de l'Asie du Sud-Est à l'Université de Paris VII Jussieu. S'y trouvaient : Pierre Brocheux, Daniel Hemery, Charles Fourniau et Jean Chesneaux¹². Cette dimension idéologique est toujours un mode de lecture de ce conflit et touche par ricochet la captivité. En 2004, par exemple, Pierre Brocheux voyait encore dans l'affaire Boudarel et dans les témoignages des anciens prisonniers, la volonté de réhabiliter le passé colonial en profitant de l'affaiblissement de l'idéologie communiste¹³.

A la différence des deux grands conflits mondiaux, et dans une certaine mesure de la guerre d'Algérie, la guerre d'Indochine n'a suscité chez les historiens qu'un intérêt tardif. A l'habitude de la rétention des archives, s'ajoutait la réticence à s'investir dans un espace suroccupé par l'activisme mémorialiste des acteurs du conflit, et à aborder un sujet fortement teinté d'idéologisme manichéen. Si l'on excepte les travaux pionniers des professeurs Paul Mus¹⁴ et Philippe Devillers¹⁵, c'est à la fin des années 1970 que se dessinent les contours d'une historiographie dépassionnée, moins soucieuse de défendre une cause plutôt qu'une autre, que de mieux comprendre les mécanismes et les interactions d'une guerre complexe, d'affiner les connaissances acquises et d'ouvrir de nouveaux champs de recherche. Plus récemment, et tout en demeurant fortement conditionnés par les postulats intangibles qui fondent la cause nationale, les historiens vietnamiens apportent d'utiles contributions à l'histoire du Viet-Minh et de la nation en guerre. On est ainsi parvenu à une connaissance beaucoup plus fine et équilibrée des principaux épisodes de la guerre. On peut, notamment évoquer le colloque des 21 et 22 novembre 2003, organisé à l'École militaire par l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, le Centre d'études d'histoire de la défense et l'Université des Sciences sociales et humaines de Hanoï sur la bataille de Diên Bien Phu. Dans les actes de ce colloque, il est écrit à ce sujet : « *Anticipant le cinquantième anniversaire de la fin des combats à Diên Bien Phu, les organisateurs ont souhaité dresser un bilan des connaissances et des nouvelles*

¹² Voir : EDWARDS, Kathryn, « Traître au colonialisme ? The Georges Boudarel affair and the memory of the Indochina War », *French Colonial History*, vol. 11, 2010, pp. 196-197.

¹³ BROCHEUX, Pierre, « Le cas Boudarel », *Les Collections de L'Histoire*, n°23, 2004.

¹⁴ MUS, Paul, *Vietnam. Sociologie d'une guerre*, Paris, Seuil, 1952, 373 p.

¹⁵ DEVILLERS, Philippe, *Histoire du Vietnam de 1940 à 1952*, Paris, Seuil, 1952, 474 p.

recherches sur cette bataille décisive, et surtout, pour la première fois, croiser avec celles des historiens français les analyses de cinq historiens vietnamiens venus spécialement de Hanoï »¹⁶. Ce travail de co-construction entre Français et Vietnamiens sur l'histoire de la guerre d'Indochine a permis, par exemple, la publication en France d'un ouvrage sur la bataille de Diên Biên Phu vue du côté du Viêt-minh en 2010¹⁷.

Si les différentes dimensions de la guerre d'Indochine semblent avoir été abordées par les historiens, la captivité reste une zone d'ombre. En effet, la première thèse consacrée à cette problématique date de 1985 et est l'œuvre d'un ancien prisonnier français du Viêt-minh, Robert Bonnafous. En avant-propos de sa thèse, il explique avoir voulu lever le voile sur un sujet occulté et rétablir la vérité : « *Les livres sur la guerre d'Indochine sont nombreux et variés. Les militaires ont écrit leurs souvenirs, les politiciens ont exprimé leur sensibilité. Quelques auteurs de gauche ont cru nécessaire de faire l'apologie de la trahison. La lecture de ces ouvrages ne peut être que révoltante pour les anciens prisonniers qui y apprennent qu'en France un parti politique s'est servi de ses quelques ministres en fonction pour détourner les arsenaux* »¹⁸. Il s'agit d'une thèse engagée, mais l'auteur a le mérite d'avoir mené un important travail de dépouillement d'archives permettant de comprendre la captivité des soldats français. Depuis les années 2000, les historiens et anthropologues commencent à s'intéresser à cette question. Pierre Journoud et Hugues Tertrais, dans un ouvrage consacré à la bataille de Diên Biên Phu, évoquent dans un chapitre la captivité des soldats français,¹⁹ tout comme Hugo Génin, qui, dans sa thèse, s'est intéressé à la mémoire de captivité des soldats français à Diên Biên Phu²⁰. De manière générale, le thème de la captivité de

¹⁶ JOURNOUD, Pierre, TERTRAIS, Hugues (sous la dir. de), *1954-2004, La bataille de Dien Bien Phu, entre histoire et mémoire*, Paris, Société Française d'Histoire d'Outre-Mer, avril 2004, p. 7.

¹⁷ RIOUX, Jean-Pierre (Préface de), *Diên Biên Phu vu d'en face. Paroles de Bô dôï*, Paris, Nouveau monde, 2010, 271 p.

¹⁸ BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient dans les camps viêt-minh 1945-1954*, Thèse de doctorat, Université Paul Valéry, Montpellier, 1985, p. 6.

¹⁹ JOURNOUD, Pierre, TERTRAIS, Hugues, *Paroles de Diên Biên Phu. Les survivants témoignent*, Paris, Tallandier, 2004, pp. 175-225.

²⁰ GENIN, Hugo, *Mémoire de captivité des soldats français de Diên Biên Phu. Entretiens et récits anthropologiques*, doctorat en anthropologie, sous la direction de Lorant, Jean, Université de Nice, Sophia Antipolis, 2007, 903 p.

guerre apparaît comme une problématique en plein renouvellement. Citons, par exemple, la thèse de Laurent Quinton sur les récits de captivités des soldats français lors de la Deuxième guerre mondiale²¹. Ou bien encore, la recherche menée par Raphaëlle Branche sur les prisonniers du FLN durant la guerre d'Algérie²². Notons enfin, la publication du livre de Fabien Théofilakis sur les prisonniers de guerre allemands en France²³. Malgré ce renouvellement, la captivité des soldats de la guerre d'Indochine peine à trouver sa place. Un récent ouvrage relatif à la captivité de guerre au XX^e siècle passe quasiment sous silence cette question²⁴. Toutefois, il semblerait que cette « zone d'ombre » commence à s'estomper. Kathryn Edwards a, par exemple, consacré une thèse à la mémoire de la guerre d'Indochine en France entre 1954 et 2006 dans laquelle elle revient sur le groupe des anciens prisonniers français à travers l'affaire Boudarel²⁵. Sa démarche vise à étudier la construction des récits qui vont s'établir autour du désaccord sur la nature de cette guerre. Pour les uns, il s'agit d'une « sale guerre » coloniale, pour les autres d'une bataille contre le communisme. Julien Mary, quant à lui, doctorant en histoire, porte son regard sur la manière dont l'expérience de la captivité des prisonniers français du Viêt-minh va devenir une question et une cause dans l'espace public en lien avec le contexte historique et les grands régimes mémoriels contemporains²⁶.

²¹ QUINTON, Laurent, *Une Littérature qui ne passe pas. Récits de captivité des prisonniers de guerre français de la Seconde Guerre mondiale (1940-1953)*, sous la direction de Michèle Touret, Université Rennes 2 Haute-Bretagne, 2007. Thèse consultable sur : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00194520/fr/> (consulté le 12 novembre 2012), 606 p. Cette thèse a été publiée récemment : QUINTON, Laurent, *Digérer la défaite. Récit de captivité de prisonniers de guerre français de la Deuxième Guerre mondiale*, Rennes, PUR, 2014, 356 p.

²² BRANCHE, Raphaëlle, *Prisonniers du FLN*, Paris, Payot, 2014, 286 p.

²³ THEOFILAKIS, Fabien, *Les Prisonniers de guerre Allemands, France 1944-1949*, Paris, Fayard, 2014,

²⁴ PATHE, Anne-Marie, THEOFILAKIS, Fabien, *La Captivité de guerre au XX^e siècle*. Des Archives, des histoires, des mémoires, Paris, Armand Colin, Ministère de la défense, 2012, 373. Pierre Journoud évoque juste dans une courte introduction cette captivité mais sans rentrer dans les détails. Sur un ton polémique, l'historien remet surtout en cause les stratégies mémorielles des associations d'anciens prisonniers, cf pp. 224-229.

²⁵ EDWARDS, Maura Kathryn, *Le Mal jaune. The memory of the Indochina war in France 1954-2006*, sous la direction de Eric Jennings, Doctorat d'histoire, Université de Toronto, 2010, 316 p.

²⁶ MARY, Julien, *Les Prisonniers français de a guerre d'Indochine : généalogie et variations d'une cause sociopolitique dans l'espace public (1945-2013)*, sous la direction de ROUSSEAU, Frédéric, Université Montpellier 3, thèse en cours.

2. Aspects méthodologiques : l'apport de la sociologie pragmatique

L'objectif de notre recherche est donc d'observer les stratégies élaborées par le groupe mémoriel que constituent les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine afin de parvenir à une reconnaissance de leurs souffrances, mais aussi à une historisation de leur expérience. Au niveau des bornes chronologiques, nous avons retenu la période allant de 1945 à 2014. Elles marquent à la fois le début de la guerre d'Indochine²⁷ et notre volonté de nous situer au plus près de la mémoire des acteurs-témoins. Pourquoi parlons-nous d'acteur-témoin ? Pour construire nos outils, nous nous sommes appuyé sur la sociologie pragmatique et plus particulièrement sur son approche de suivi des acteurs. Comme le rappelle Francis Chateauraynaud, « *Lancé par des sociologues des sciences, le mot d'ordre "suivre les acteurs" s'est imposé tout au long des années quatre-vingt-dix comme l'apanage des nouvelles approches pragmatiques* »²⁸.

Qu'est-ce que suivre les acteurs ? La formule peut être entendue selon quatre sens différents dont la cohabitation paisible n'est pas toujours assurée : s'agit-il essentiellement de les suivre au sens d'aller sur le terrain, voir ce qu'ils font, ou de s'immerger longuement dans les archives ou les témoignages disponibles ? De suivre ce qu'ils font ou disent, au sens de les comprendre. Est-ce qui se rapproche d'une sociologie compréhensive ? De les suivre en considérant que ce sont eux qui

²⁷ Comme le souligne Alain Ruscio, plusieurs écoles s'affrontent au sujet de la date à prendre en compte pour situer le début de ce conflit : « *Certains historiens remontent au débarquement des premières troupes japonaises sur le sol de l'Indochine française, marquant la fin de l'omnipotence de l'Homme blanc. D'autres choisissent mars 1945, quand ces mêmes japonais mirent à bas l'édifice administratif et militaire français. Ou encore, selon les écoles : septembre 1945, quand les premiers coups de feu furent échangés, à Saigon, entre Français et Vietnamiens...septembre 1946, quand Mouret et Ho Chi Minh signèrent un Modus Vivendi qui avait tout l'air d'un constat d'échec...novembre de la même année, quand les militaires français bombardèrent Haiphong...décembre toujours de 1946, quand le Viet Minh passa à l'offensive à Hanoï...l'été 1947, lorsque les forces les plus hostiles au Viet Minh, au sein du gouvernement français, firent définitivement capoter les tentatives de reprise de contacts avec Ho Chi Minh...* », in Ruscio, Alain (sous la dir. de), *La Guerre « française » d'Indochine (1945-1954) les sources de la connaissance. Bibliographie, filmographie, documents divers*, Paris, Les Indes savantes, 2002, p. 10.

²⁸ CHATEAURAYNAUD, Francis, *Prospéro. Une technologie littéraire pour les sciences humaines*, Paris, CNRS éditions, 2003, p. 314.

détiennent les éléments décisifs pour la compréhension du dossier ? Ou de les suivre encore, en refusant de clore les épreuves à leur place et en les accompagnant jusqu'au bout, ce qui rend délicate la décision de passer à la rédaction des conclusions ? C'est généralement la troisième acception qui domine dans la sociologie pragmatique²⁹. Pour y parvenir, il s'agit donc de constituer des « dossiers complexes » : « *Nous ne parlerons plus de "données textuelles", mais de dossiers dans lesquels se trouvent réunies toutes sortes de documents : des échanges de correspondance, des tracts, des pétitions, des articles de presse, des retranscriptions de débats, des comptes rendus de réunions, des articles savants, des rapports d'expertises, des pièces de procédures judiciaires, des témoignages, des ouvrages ou des interviews, ou encore des courriers électroniques et des forums sur Internet* »³⁰. Les entrées choisies pour étudier ces dossiers sont celles des controverses, des affaires ou des crises : « *Les dossiers étudiés ne valent pas seulement pour le "vocabulaire", ni même les "catégories" ou les "concepts" qui s'y déploient, mais en tant qu'ils créent des précédents et des ruptures, des changements configurationnels et des modifications dans les relations entre les personnes ou des institutions* »³¹.

Dans ce contexte, suivre les acteurs, c'est être attentif aux procédés et aux tactiques qu'ils utilisent, mais aussi rendre tangibles les choix qu'ils opèrent, les éléments qu'ils remettent en scène et ceux qu'ils oublient. À ce sujet, Francis Chateauraynaud ajoute, ce qui ne peut laisser insensible l'historien : « *Le silence et l'oubli sont, pour nous, des notions aussi importantes que la prise de parole et la mémoire* »³². Existe-t-il un lien possible entre cette sociologie et la discipline historique ? Pour le sociologue, le problème central de la pragmatique des transformations est celui de l'histoire en train de se faire, confrontée à une histoire déjà faite, et à une histoire à venir, histoires dont la mise en récit et la mobilisation argumentative font l'objet de désaccords. À travers les

²⁹ CHATEAURAYNAUD, Francis, *Prospéro, une technologie littéraire pour les sciences humaines*, Paris, CNRS éditions, 2003, pp. 314-315.

³⁰ *Idem*, p. 18.

³¹ *Idem*, p. 22.

³² *Idem*, p. 118.

transformations émergent, comme il le souligne, des points fixes : « *Les processus étudiés font apparaître des précédents, c'est-à-dire des événements qui ont créé une rupture dans les séries antérieures et ouvert de nouvelles séries d'actes et de jugements. Si la dispute se poursuit, les protagonistes finissent par mettre en commun des repères, partagent des notions et des formules, s'adaptent mutuellement à de nouvelles configurations, prennent en compte de nouveaux dispositifs, s'habituent à la présence de collectifs dont ils ne contestent plus l'existence ou la légitimité* ».

Il nous a semblé que des rapprochements entre les deux disciplines étaient possibles et que ceux-ci permettaient, en outre, de redonner une juste place aux témoins, souvent contestés par les historiens, comme le fait remarquer Frédéric Rousseau : « *On constate que la tentation d'opposer Mémoire et Histoire, et la volonté plus ou moins explicite d'assigner les témoins à résidence au fond de leurs trous de mémoire, existent notamment chez certains historiens de périodes plus contemporaines* »³³. Il leur est reproché l'instabilité de leurs témoignages, de trop se situer dans le champ émotionnel. Les témoins ne seraient pas assez fiables pour que leurs paroles, leurs écrits puissent être utilisés par la discipline historique. Le recours aux témoignages ne produirait finalement qu'une histoire biaisée. « *L'histoire peut-elle rompre toutes ses amarres avec la mémoire déclarative ?* »³⁴, s'interrogeait Paul Ricœur ? Frédéric Rousseau dans son plaidoyer en faveur de la parole des témoins ne le pense pas : « *Les savoirs dont les témoins sont les dépositaires et les passeurs sont d'un autre ordre : plus aléatoires, plus volatils, plus imprécis que les archives dites officielles, ils sont porteurs d'informations subtiles, fragiles, sur les relations humaines, la psychologie ; les savoirs des témoins sont riches de sensations et de sentiments, tenus mais d'autant plus précieux, car miraculeusement sauvés de la mutité générée par une trop grande violence ; les témoins sont détenteurs de la vérité existentielle. L'historien s'égare grandement s'il imagine pouvoir négliger les témoignages et rejeter les témoins dans l'oubli ou hors de son orbite*

³³ ROUSSEAU, Frédéric, *Le Procès des témoins de la Grande Guerre. L'affaire Norton Cru*, Paris, Seuil, 2003, p. 278.

³⁴ RICŒUR, Paul, *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, Paris, Seuil, 2000, p. 230.

disciplinaire »³⁵. Nous partageons ce point de vue. Nous sommes partis du principe, suivant en cela les savoirs développés par la sociologie pragmatique, que les témoins sont des acteurs possédant des compétences. Ils sont capables d'élaborer des savoirs et construire des concepts. C'est pour cela que nous parlons « d'acteurs-témoins », lorsque nous évoquons la parole du témoin. Cette parole nous donne un accès privilégié à la mémoire d'un événement. Elle nous donne la possibilité d'approcher un réel, de ressentir des « percepts », ce qui est pour Gilles Deleuze, un ensemble de perceptions et de sensations qui survit à ceux qui les éprouvent³⁶. Comment ressentir la souffrance dans l'événement sans passer par la parole du témoin ? L'historien peut-il y parvenir sans elle, comme se le demande Arlette Farge ? : « *Cela commence de façon simple : comment l'historien qui, par son métier, est chargé de donner à une société sa mémoire, ses liens avec son passé afin qu'elle puisse mieux vivre avec son présent, comment l'historien peut-il rendre compte de la souffrance ? Comment la traite-t-il ? Que fait-il avec les mots rencontrés exprimant la douleur, quel sens ou quel refus de sens leur donner, et surtout comment peut-il ou doit-il écrire ces suspens tragiques du bonheur ?* »³⁷.

Cette place du témoin dans la discipline historique est toujours sujet à débat tant la rivalité entre les deux est forte. Annette Wieviorka parle même de « lutte pour le pouvoir »³⁸. Elle explique que la parole du témoin a pris une importance considérable suite au procès Eichmann de 1961 : « *Le procès Eichmann a libéré la parole des témoins. Il a créé une demande sociale de témoignages, comme le feront plus tard en France d'autres procès, comme le procès Klaus Barbie, de Paul Touvier ou celui de Maurice Papon, comme le feront aussi deux films de fiction, le feuilleton télévisé américain Holocauste, et le film de Steven Spielberg, La Liste de Schindler* »³⁹. Elle s'est encore accentuée avec l'émergence de la mémoire « traumatisée » au détriment de la mémoire

³⁵ ROUSSEAU, Frédéric, *Le Procès des témoins de la Grande Guerre. L'affaire Norton Cru*, Op. cit., p. 281.

³⁶ DELEUZE, Gilles, GUATTARI, Felix, *Qu'est-ce que la philosophie ?* Paris, Les Editions de Minuit, 1991, pp. 154-188.

³⁷ FARGE, Arlette, *Des Lieux pour l'histoire*, Paris, Seuil, 1997, p. 15.

³⁸ WIEVIORKA, Annette, *L'Ère du témoin*, Paris, Hachette, Pluriel, 1998, p. 165.

³⁹ *Idem*, p. 117.

« glorieuse ». Ce nouveau « contexte victimaire »⁴⁰ a bouleversé notre rapport à l'histoire. Le travail de l'historien ne consiste plus à raconter comment les choses se sont réellement passées mais à « s'emparer d'un souvenir, tel qu'il surgit à l'instant du danger »⁴¹. Autrement dit, il s'agit d'observer l'empreinte du traumatisme dans la mémoire du témoin, d'où, comme le soulignent Didier Fassin et Richard Rechtman, « *la mémoire blessée énonce une histoire des vaincus, dont Reinhardt Kosselleck affirme qu'elle est celle qui toujours finit par s'imposer contre la version des vainqueurs, tout simplement parce qu'elle dit mieux la vérité de ce fut "l'expérience de l'histoire"* »⁴². Tout témoignage, dans l'époque donnée, représente donc une source originale, authentique. Au minimum, il nous renseigne sur le destin d'un être humain souffrant, sur son évolution, sur sa personnalité⁴³. Notre recherche fait une place toute particulière aux témoins. Nous avons souhaité nous placer au cœur de la mémoire des témoins, dans le « feu » de leurs émotions. Ce positionnement doit s'effectuer avec prudence car, comme le rappelle Danièle Voldman à propos de la parole du témoin : « *l'historien doit naviguer sur la crête d'une vague toujours prête à déferler, soit sur le rivage d'une mémoire reconstituée ou fermement construite pour des raisons variées (maintien d'une identité collective ou d'un mythe, protection personnelle de la vie passée, risque d'avoir à changer de mode de représentation de sa propre existence...), soit dans le cours d'une empathie participante* »⁴⁴. Nous avons donc choisi d'être un observateur critique afin d'observer les mouvements de la mémoire des témoins qui tel le courant nous entraîne vers des rivages inconnus.

⁴⁰ FASSIN, Didier, RECHTMAN, Richard, *L'Empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2007, 452 p.

⁴¹ BENJAMIN, Walter, « Sur le concept d'histoire », in *Œuvres III*, Paris, Folio, 2000, p. 431.

⁴² FASSIN, Didier, RECHTMAN, Richard, *L'Empire du traumatisme, Op. cit.*, p. 31.

⁴³ Bartosek, Karel, « Les témoins de la souffrance », in VOLDMAN, Danièle (sous la dir. de), *La Bouche de la vérité, la recherche historique et les sources orales, Les cahiers de l'IHTP*, n°21, novembre 1992. Texte en ligne : <http://www.ihtp.cnrs.fr/spip.php%3Farticle232.html> (consulté en août 2014).

⁴⁴ VOLDMAN, Danièle (sous la dir. de), *La Bouche de la vérité, la recherche historique et les sources orales, Les cahiers de l'IHTP*, n°21, novembre 1992. Texte en ligne : <http://www.ihtp.cnrs.fr/spip.php%3Farticle232.html> (consulté en août 2014).

3. Observer la mémoire en action

Dans cette recherche, nous avons souhaité partir des acteurs-témoins afin d'observer la mémoire de deux manières. D'une part, il s'agissait pour nous d'étudier la manière dont les acteurs-témoins utilisent des stratégies pour tenter de peser sur l'histoire. D'autant plus que, comme le soulignent Pascal Blanchard et Isabelle Veyrat-Masson, « *Aujourd'hui se pose avec plus d'acuité qu'hier la question des recouvrements entre les territoires de l'histoire et ceux de la mémoire. Cet ouvrage montre que mémoire et histoire "ne sont pas séparées par des barrières insurmontables mais interagissent en permanence" et qu'il en découle une relation privilégiée entre les "mémoires fortes" et l'écriture de l'histoire* »⁴⁵. Nous voulions mettre en avant l'existence d'une zone de tension très forte entre la mémoire et l'histoire, notamment en ce qui concerne l'histoire du temps présent, comme le rappellent Luc Capdevila et Frédéric Langue : « *De manière empirique, et en raison aussi du régime d'historicité qui était le leur, les historiens du temps présent ont pensé leur recherche comme une histoire à vif pour certains, "sous surveillance" pour d'autres, car élaborée dans la confrontation permanente du chercheur avec le témoin, voire avec la société tout entière* »⁴⁶. Pour nous placer du côté de la mémoire des acteurs-témoins, nous avons choisi de ne pas utiliser « d'Archives officielles », car cela nous aurait contraint à adopter la posture d'un scientifique prenant comme objet d'étude les témoins, alors que notre démarche visait à nous laisser porter par les acteurs-témoins, tout en remettant de l'ordre dans le désordre des mémoires individuelles, une difficulté de l'écriture de l'histoire, comme le précise Arlette Farge : « *L'écriture de l'histoire est aussi un travail, surtout si elle désire articuler avec le plus de sens possible l'événement du singulier et celui du collectif. La chose n'est pas simple car il est beaucoup de pièges à éviter (...)*.

⁴⁵ BLANCHARD, Pascal, VEYRAT-MASSON, Isabelle (sous la dir. de), *Les Guerres de mémoires. La France et son histoire*, Paris, La découverte, 2008, p. 27.

⁴⁶ CAPDEVILA, Luc, LANGUE, Frédérique (sous la dir. de), *Entre mémoire collective et histoire officielle. L'histoire du temps présent en Amérique latine*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p 13.

L'historien doit apporter de la réflexion avant tout »⁴⁷. Nous voulions résolument nous situer dans le territoire des témoins, l'investir pour mieux le comprendre : Quels sont leurs systèmes de pensée ? Quelles sont leurs références ? Pourquoi se réfèrent-ils très peu aux travaux des historiens ? Nous voulions observer les cheminements empruntés par la mémoire et ouvrir la « boîte noire » de la captivité afin de saisir la manière dont les acteurs-témoins reconfigurent cette expérience « traumatique » dans leur présent.

La captivité est une épreuve qui confronte l'acteur-témoin aux souffrances, au désespoir, au deuil. Elle est un choc qui rompt avec la vie d'avant, comme l'écrivait Emmanuel Levinas dans ses carnets de captivité : « *Voilà les vraies expériences de la captivité. Souffrances, désespoirs, deuils. Récits certes. Mais par-dessus tout cela, un rythme nouveau de la vie* »⁴⁸. Nous voulions dans cette recherche faire une place à l'expression de la souffrance, d'autant que celle-ci est un élément constitutif de l'identité. En effet, comme le souligne Michael Pollak qui a travaillé sur l'expérience concentrationnaire, « *l'identité ne devient une préoccupation et, indirectement, un objet d'analyse que là où elle ne va plus de soi, lorsque le sens commun n'est plus donné d'avance et que des acteurs en place n'arrivent plus à s'accorder sur la signification de la situation et des rôles qu'ils sont censés y tenir.* »⁴⁹ Tout témoignage sur une expérience extrême, comme celle vécue par les anciens prisonniers des camps viet-minhs, met en jeu non seulement la mémoire, mais aussi, une réflexion sur soi. De ce fait, comme le souligne Michael Pollak, les témoignages doivent être considérés comme de véritables instruments de reconstruction de l'identité, et pas seulement comme des récits factuels, limités à une fonction informative⁵⁰. Le rapport entretenu par l'acteur-témoin à la souffrance participe donc à la re-construction d'une identité marquée par l'événement, mais cela ne peut se faire que par le biais de la sollicitude d'autrui et donc de sa reconnaissance.

⁴⁷ FARGE, Arlette, *Des Lieux pour l'histoire*, Op. Cit., p. 24.

⁴⁸ LEVINAS, Emmanuel, *Carnets de captivité et autres inédits, Œuvre I*, Paris, Editions Grasset et Fasquelle, 2009, p. 203.

⁴⁹ POLLAK, Michael, *L'Expérience concentrationnaire*, Op. Cit., p. 10.

⁵⁰ *Idem*, p. 12.

Pour Paul Ricœur, la souffrance n'est pas uniquement définie par la douleur physique, ni même par la douleur mentale, mais par l'intégrité du soi. Comme il l'explique, la personne qui souffre ne semble pouvoir retrouver une capacité d'agir que dans la sollicitude d'autrui⁵¹. Or, c'est justement ce manque de sollicitude et de reconnaissance de la part d'autrui qui semble avoir empêché les acteurs-témoins de la guerre d'Indochine, et plus particulièrement les anciens prisonniers, de se reconstruire. Le basculement qui s'opère dans les années 1990 vers un nouveau régime d'historicité que nous qualifions de « victimaire » va permettre l'expression de ce groupe mémoriel dans l'espace public et une relecture de cet événement par des historiens. En effet, comme le souligne François Hartog, « *selon les rapports respectifs du présent, du passé et du futur, certains types d'histoire sont possibles et d'autres non* »⁵².

Notre étude s'intéresse également à ces ruptures, ces basculements qui s'opèrent dans le temps et qui permettent l'émergence de nouveaux paradigmes. L'héroïsme, par exemple, valeur très présente chez les soldats, va se trouver profondément redéfini par l'expérience de la captivité. La mémoire et l'histoire évoluent ensemble, « main dans la main ». Si les acteurs-témoins construisent une « mémoire collective » qui leur est propre, cela ne signifie aucunement que l'historien en soit exclu, comme le rappelle François Hartog : « *La mémoire collective peut aussi faire partie du "territoire" de l'historien ou, mieux encore, devenir l'instrument de la montée en puissance de l'histoire contemporaine* »⁵³. Nous souhaitons observer comment ces « territoires » se chevauchent et se nourrissent l'un dans l'autre car si les anciens prisonniers français aimeraient parvenir à la reconnaissance, ils veulent aussi entrer dans le « lit de l'histoire ».

⁵¹ RICŒUR, Paul, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, Points Essais, 1990, p. 223.

⁵² HARTOG, François, *Régime d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, Points histoire, 2012, p. 39.

⁵³ *Idem*, p. 168.

4. Un croisement de sources écrites et orales

Pour répondre à notre questionnement, nous avons constitué un corpus multiforme, composé de sources écrites essentiellement, des récits d'anciens prisonniers du corps expéditionnaire, publiés ou non. Ceux-ci ont été écrits sur une période allant de 1953, pour le premier, à 2014 pour le dernier. Ils racontent la guerre d'Indochine, la capture, la longue marche qui a pu y faire suite, ainsi que la vie quotidienne dans les camps viêt-minhs entre 1946 et 1954. Mais, ils relatent également la difficulté du retour et l'impossibilité de se défaire d'une mémoire douloureuse. Laurent Quinton, dans sa recherche sur les récits de captivité des prisonniers de guerre français lors de la Deuxième Guerre mondiale, a remarqué que « *La fonction principale de la quasi-totalité des récits est bien d'abord de témoigner de la captivité, d'en dévoiler l'essence et/ou le fonctionnement, mais aussi d'égrener les souffrances qu'elle produisit* »⁵⁴. Nous pouvons faire le même constat pour les récits de captivité des soldats d'Indochine. Il n'y a pas de recherche esthétique ou la volonté d'utiliser un genre littéraire particulier. L'objectif est dans le dire : « *La plupart du temps d'ailleurs, les auteurs n'envisagent pas la spécificité de l'écriture du témoignage lorsqu'ils écrivent leur récit de captivité. Ils ne pensent pas la catégorie du témoignage, ils ne conscientisent pas les techniques et les outils propres de ce genre d'écrits. Ils ne font que suivre le genre, en ce qu'il leur permet de dire ce qu'ils ont à dire (...). L'essentiel, pour les auteurs de récits de captivité, est bien plus dans ce qu'ils ont à dire que dans la forme qui le dit* »⁵⁵. L'important est de réussir à recontextualiser le récit, car des évolutions sont perceptibles, notamment après la rupture de 1991, marquée par l'affaire Boudarel, moment où s'accroissent considérablement les récits de captivité des prisonniers français du Viêt-minh.

⁵⁴ QUINTON, Laurent, *Une Littérature qui ne passe pas. Récits de captivité des prisonniers de guerre français de la Seconde Guerre mondiale (1940-1953)*, sous la direction de Michèle Touret, Université Rennes 2 Haute-Bretagne, 2007, p. 195. Thèse consultable sur : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00194520/fr/> (consulté le 12 novembre 2012).

⁵⁵ *Idem*, pp. 195-196.

Nous avons également utilisé des sources orales qui nous paraissaient indispensables pour plusieurs raisons. D'une part, le contact privilégié avec la parole du témoin permet de suivre au mieux les cheminements empruntés par la mémoire. Mais aussi, de se placer dans le champ émotionnel qui apporte une dimension plus humaine, aidant ainsi à saisir « la souffrance » endurée par ces anciens prisonniers. D'autre part, l'utilisation des sources orales permet également d'ouvrir de nouvelles hypothèses, ainsi que d'éviter une construction trop linéaire, voir téléologique de l'histoire, comme l'explique le sociologue Michael Pollak : « *L'usage des matériaux oraux comme des récits de vie permet d'avancer des explications qui dépassent le schéma de la détermination infra/superstructure et qui accordent une place importante aux dispositions et aux pratiques d'acteurs individuels et collectifs. L'approche biographique, méthode royale de l'histoire orale, a fait son chemin en sociologie aussi. Ainsi a-t-on pu développer des hypothèses qui n'avaient pas été prises en considération au début d'une recherche. La structure des récits a mis en question la vision de la continuité et de la cohérence d'une vie. Elle nous rappelle combien il est difficile pour une personne et pour un groupe de maintenir continuité et cohérence. Ces analyses mettent en garde le chercheur contre toute reconstruction linéaire et téléologique* »⁵⁶. Nous pensons, par ailleurs, avec Claire Mauss-Copeaux, que « *Le croisement des entretiens avec les documents écrits incite à une interprétation plus nuancée des événements et à une attention plus approfondie aux hommes qui les ont vécus* »⁵⁷. Enfin, les sources orales nous ont aussi donné accès à des témoins qui n'auraient pas réussi à raconter par le biais de l'écriture leur expérience de la captivité.

⁵⁶ POLLAK, Michael, « L'entretien en sociologie », in *Cahier de l'IHTP n°21, La Bouche de la vérité ? La recherche historique et les sources orales*. Cf : <http://www.ihtp.cnrs.fr/spip.php%3Farticle239&lang=fr.html> (consulté le 11 novembre 2012)

⁵⁷ MAUSS-COPEAUX, Claire, *Appelé en Algérie, Op. Cit.*, p. 10.

5. Présentation du plan

En ce qui concerne le plan, la première partie concerne l'affaire Georges Boudarel. Elle constitue un moment fort de l'émergence de la parole des anciens prisonniers de la guerre d'Indochine dans l'espace public. Cette affaire a confronté pendant plusieurs années les anciens prisonniers français et Georges Boudarel. Ce dernier, universitaire respecté pour ses connaissances de l'histoire du Viêt-nam, fut dénoncé, dans l'espace public et médiatique, pour son rôle de commissaire politique dans un camp du Viêt-minh, par Jean-Jacques Beucler, ancien Secrétaire d'état et ancien prisonnier. Cette affaire a permis l'émergence de la parole de nos acteurs-témoins dans un contexte où le régime d'historicité de la guerre porté sur la victime se substituait à un régime d'historicité favorable à une lecture héroïque. Notre deuxième partie s'intéresse précisément à cette parole. Nous avons choisi d'ouvrir la « boîte noire » que représente l'événement captivité et de nous intéresser à sa mise en récit par les acteurs-témoins. Nous avons voulu approcher le quotidien du fonctionnement d'un camp, regarder ce qui se cachait derrière les silences ou les non-dits, car comme le font remarquer Luc Capdevila et Danièle Voldman : « *Derrière le mythe du brave se cachent des réalités plus ambiguës où se mêlent horreurs, peurs et lâchetés, souffrances et douleurs ; elles mènent une démythification de l'héroïque mort de guerre* »⁵⁸. Enfin, notre troisième partie revient sur les enjeux mémoriaux de la mise en récit de cette captivité et analyse les débats liés à la problématique de la « rééducation politique » dans les camps du Viêt-minh, dénommée plus communément « lavage de cerveaux » par les anciens prisonniers. Nous nous sommes aussi interrogé sur l'apparition d'une nouvelle figure du soldat plus apte à exprimer ses émotions dans un régime d'historicité qui pourrait lui être favorable. Enfin, nous avons souhaité aborder la problématique de l'utilisation de l'outil Internet pour la discipline historique, car les acteurs-

⁵⁸ CAPDEVILA, Luc, VOLDMAN, Danièle, *Nos Morts. Les Sociétés occidentales face aux tués de la guerre*, Paris, Payot, 2002, p. 29.

témoins investissent de plus en plus cet espace dans la construction de leurs stratégies mémorielles. En effet, l'Internet donne aux acteurs-témoins une visibilité plus importante que dans le monde sensible. Elle permet l'émergence de mémoires individuelles, ce qui accroît les tensions avec l'histoire, d'autant plus que l'historien apparaît absent de ce territoire, laissant les acteurs-témoins raconter leur vision des événements. En effet, « *la toile permet aisément et à quiconque et avec peu de moyens techniques et financiers de diffuser rapidement une vision subjective du passé dans le présent qui, souvent, en a oublié toutes les coordonnées* »⁵⁹. S'invente, alors, un rapport personnel avec le passé dans lequel l'histoire n'est pas considérée dans sa complexité, mais seulement en rapport avec les problématiques et les nécessités identitaires. Comme le fait remarquer Serge Noiret, c'est souvent donc à l'histoire sans les historiens de métier que la toile nous renvoie⁶⁰. L'internet oblige donc l'historien à réfléchir à sa pratique, mais également à s'interroger sur les bouleversements qu'il pourrait entraîner au niveau de l'écriture de l'histoire d'un événement. Des questions se posent : Comment faire face à la multitude de sources ? Comment pérenniser les traces mémorielles ?

Mise au point sur le vocabulaire

Notre recherche porte sur les anciens prisonniers de la guerre d'Indochine. Nous nous sommes interrogé afin de savoir quelle dénomination utiliser pour parler de ce groupe ? Devions-nous parler de prisonniers de guerre, plus communément désigné par l'acronyme PG ? Devions-nous utiliser le terme de *Tù-binh*, parfois utilisé par les acteurs-témoins et qui signifie prisonnier de guerre en Vietnamien ? Nous avons choisi l'expression générique de prisonnier ou de captif,

⁵⁹ RYGIEL, Philippe, NOIRET, Serge, *Les Historiens, leurs revues et Internet (France, Espagne, Italie)*, Paris, Publibook, 2005, p. 52.

⁶⁰ *Idem*, p. 37.

sachant qu'il s'agit pour nous davantage d'acteur-témoin. Par ailleurs, nous avons choisi d'orthographier Viêt-minh en deux mots sachant qu'il existe plusieurs manière de l'écrire : Viêtminh ou bien encore Viêt Minh. L'orthographe retenue étant la plus utilisée.

1ère Partie : L'affaire Boudarel, une mobilisation des anciens prisonniers de la guerre d'Indochine dans l'espace public

I. Suivre une affaire en histoire

A. La genèse de l'affaire Boudarel

Le 13 février 1991, un colloque est organisé au Sénat sur le thème « Actualité vietnamienne, analyses et évaluations ». De nombreux spécialistes y sont invités dont Georges Boudarel, maître de conférences à l'Université de Paris VII. Au moment où celui-ci prend la parole, il est interrompu par Jean-Jacques Beucler, ancien secrétaire d'état du gouvernement de Raymond Barre et ancien officier du corps expéditionnaire qui raconte cette scène dans ses *Mémoires* :

« La salle Clemenceau est pleine. L'ambiance est feutrée. Je suis à l'affût le cœur battant. Après deux exposés intéressants, au moment où notre "cible" s'apprête à parler, je me précipite sur un micro et déclare à l'assistance un peu surprise : "J'ai une communication importante à faire, ou plutôt une mission à remplir. Je demeurerai calme par respect pour le Sénat. Permettez-moi de me présenter : Je m'appelle Jean-Jacques Beucler. J'ai été député pendant treize ans, secrétaire d'État à la Défense en 1977, puis secrétaire d'État aux Anciens Combattants, en 1977 et 1978. Mais, surtout, j'ai subi les camps de prisonniers de guerre du Vietnam pendant quatre années de 1950 à 1954. C'est une expérience que je ne souhaite à personne. Il est inutile de rappeler que le taux de mortalité y fut tel qu'à peine un captif sur trois est

rentré..." Puis je relate la découverte de Mitjaville et m'adresse au conférencier : "son tortionnaire s'appelait comme vous, Georges Boudarel, alors je vous pose trois questions :

- Étiez-vous en Indochine entre 1950 et 1954 ?
- Avez-vous déserté pour rejoindre le Viêt-minh ?
- Sévissiez-vous au camp n°122 ?

Un silence de mort règne sur l'assistance. Chacun retient son souffle. L'interpellé a pris un teint cadavérique avant de se ressaisir. "Je n'ai jamais été au camp 122 j'étais au camp 113". Il se lance alors dans un long récit sur la situation des prisonniers de guerre : il en ressort qu'il s'agit bien du même homme »⁶¹.

C'est ainsi que commence ce qui va devenir l'affaire Boudarel. Elle va confronter durant des années des anciens prisonniers du corps expéditionnaire à Georges Boudarel, devenu l'incarnation de la violence communiste. Très rapidement, chaque camp s'organise et mobilise des arguments. Les anciens prisonniers tentent de dévoiler le « traître » derrière l'universitaire. De son côté, Georges Boudarel se déclare victime d'une campagne de diffamation. Un comité de soutien composé de nombreux universitaires dont Pierre Vidal Naquet⁶² lui vient en aide.

Avant de revenir plus en détail sur cette affaire et afin de bien comprendre les enjeux mémoriaux qui s'y cachent, nous allons situer les protagonistes dans le cadre de la guerre d'Indochine.

⁶¹ BEUCLER, Jean-Jacques, *Mémoires*, Paris, Editions France-Empire, 1991, pp. 248-249.

⁶² Historien français spécialiste de la Grèce Antique, Pierre Vidal-Naquet (1930-2006) fut aussi un intellectuel engagé. Il milita notamment contre le colonialisme.

1. La défaite de la RC4 : un afflux de prisonniers français

La rencontre entre les anciens prisonniers et Georges Boudarel s'est donc effectuée durant la guerre d'Indochine qui a opposé de 1945 à 1954, le Corps Expéditionnaire Français d'Extrême-Orient (CEFEO) aux soldats du Viet-minh. De 1945 à 1949, la France entame une guerre de reconquête de sa colonie mise à mal par l'occupation japonaise et qui a abouti à la déclaration d'indépendance de la République Démocratique du Vietnam par Hô Chi Minh le 2 septembre 1945. Durant cette phase, le corps expéditionnaire français doit faire face à une intense guérilla qui se caractérise par de nombreuses embuscades comme le montre cette lettre du jeune Guy de Chaumont-Guitry alors sergent au 1^{er} Bataillon de Marche d'Extrême-Orient :

« En auto-mitrailleuse sur les routes, c'est encore la peur. Les voitures se hâtent, cahotant dans les trous, tandis que la radio, comme celle d'un navire en détresse, annonce à ceux qui sont restés au cantonnement les étapes franchies sans encombre. Nous avons dépassé "l'embuscade des ministres". Sommes à l'emplacement des "cars brûlés, au "pont cassé", etc... Le danger subsiste derrière nous ; mais chaque poste est comme une étape où l'on respire : encore un mauvais secteur de passé ! Et bientôt traversant à vive allure les villes aux larges avenues silencieuses, passant devant des postes où veillent des sentinelles attentives, franchissant des ponts où sont braquées des mitrailleuses, on arrive au port dans lequel les jonques se pressent en une masse sombre d'où jaillit parfois une lumière »⁶³.

Pierre Ziegler, caporal-chef en 1946, revient également sur ces années lors d'un entretien :

« On est tout de suite dans l'ambiance. On commence déjà à avoir des pertes. Il y a les Japonais qui se sont rendus mais il y a beaucoup de Japonais qui sont partis avec les guérillas en face. Quand on part en opération...on s'est installé dans la région de Bien Hoa, c'était pas loin de Saïgon, on se heurte très rapidement à des embuscades, très souvent, d'ailleurs, avec des Japonais qui sont passés de l'autre bord et on s'aperçoit très vite que la résistance, même si elle n'est pas très puissante, elle est quand même organisée. Elle est en mesure de nous opposer des embuscades. On

⁶³ CHAUMONT-GUITRY (DE), Guy, *Lettres d'Indochine*, Paris, Editions Alsatia, 1951, p. 72.

commence donc à faire des opérations et on a quand même pas mal de pertes »⁶⁴.

A la fin de 1949, l'armée de Hô Chi Minh reçoit l'appui de la Chine avec l'arrivée de Mao Zedong au pouvoir. C'est à ce moment que l'armée viet-minh se structure en recevant une aide militaire appréciable sous la forme de matériels, d'armements et d'équipements de plus en plus modernes, mais également en obtenant des possibilités d'entraînement et de formation pour ses cadres et ses unités dans des camps mis à sa disposition dans des zones à l'abri des incursions françaises. Le conflit bascule alors dans la logique de la guerre froide, la France recevant le soutien des États-Unis inquiet par l'avancée de l'idéologie communiste. L'entrée dans cette seconde phase qui s'étend de 1949 à 1954, est marquée par la défaite de la RC4 en octobre 1950 où les meilleurs éléments du corps expéditionnaire français sont défaits par une armée viet-minh structurée et capable d'aligner des divisions. Cette défaite coûte à la France environ 5000 de ses soldats dont de nombreux prisonniers⁶⁵.

Cette défaite de la RC4 est vécue par les soldats comme un véritable traumatisme et marque un tournant dans la guerre d'Indochine. Environ 3000 soldats du corps expéditionnaire français sont faits prisonniers, ce qui va poser de sérieux problèmes pour le Viet-minh qui n'était pas prêt à recevoir autant de prisonniers, comme le fait remarquer Robert Bonnafous dans sa thèse sur les prisonniers français dans les camps du viêt-minh :

« Le nombre des prisonniers est important et le vainqueur n'a rien prévu pour en assurer le triage et l'accueil. Il se trouve devant ce flot d'hommes harassés de fatigue, traumatisés par la violence des combats et la découverte d'un adversaire que tout le monde croyait peu nombreux et mal équipé mais qui s'est révélé remarquablement entraîné et motivé, fluide dans ses déplacements et rapide dans ses regroupements, pour mener une attaque de masse »⁶⁶.

⁶⁴ Entretien avec Pierre Ziegler réalisé le 6 septembre 2008.

⁶⁵ Chiffre donné par DESBOIS, Serge, *Le Rendez-vous manqué des colonnes Charton et Le Page*, Paris, Indo Editions, 2003, 193 p.

⁶⁶ BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers Français dans les camps viêt minh 1945-1954*, Thèse de doctorat, Université

Cet afflux massif de prisonniers va progressivement obliger le Viet-minh à institutionnaliser l'état de prisonniers, d'autant plus qu'il s'aperçoit de l'avantage politique qu'il peut tirer de cette situation. Les prisonniers sont, à partir de ce moment, dirigés vers des camps « improvisés » qui se retrouvent être la plupart du temps des villages, comme le montre ce récit de Louis Stien, capturé sur la RC4 :

« Nous sommes dans un village, au bord d'une petite rivière. Nous saurons très vite, malgré les consignes de secret, qu'il s'appelle Na Leng, et qu'il est situé à 6 kilomètres au nord-est de Quang Uyên (...). Les Bô dôï nous répartissent par groupe de 10 à 15 chez les habitants. Nous sommes en pays thô et les habitations, qui s'appellent des cai nha, sont bâties sur pilotis de bois dur imputrescible, de teinte rouge sombre »⁶⁷.

Cette situation n'est que provisoire et le Viêt-minh est rapidement contraint de faire construire de véritables camps par les prisonniers eux-mêmes ; d'autant plus que les habitants vivent parfois très mal cette cohabitation forcée, nous en reparlerons. Nous possédons une illustration des camps dans la description que fait Claude Baylé du camp n°113 lorsqu'il y arrive en 1953 :

« Le plan du camp 113 est finalement très simple : au centre du mamelon l'amphithéâtre et la scène ; de chaque côté les paillotes des prisonniers ; quelques baraques plus petites, en direction de l'escalier, pour les causeries des cadres ou des détenus ; une bibliothèque aussi, qui se révélera aussi pauvre qu'orientée. A l'écart, dans la forêt cernant l'esplanade centrale, là où je ne suis pas encore allé, une infirmerie, la morgue, un cimetière aux limites parfaitement indéfinies »⁶⁸.

C'est en cette même année 1953, le 7 février précisément, que Georges Boudarel fait son apparition dans ce camp n°113.

Paul Valéry Montpellier III, 1985, p. 29.

⁶⁷ STIEN, Louis, *Les Soldats oubliés. De Cao Bang aux camps de rééducation du viêt-minh*, Paris, Albin Michel, 1993, p. 86.

⁶⁸ BAYLÉ, Claude, *Prisonnier au camp 113*, Paris, Perrin, 1991, p. 40.

2. Le militant communiste face aux soldats de l'Union française prisonniers

Georges Boudarel est né à Saint-Etienne en 1926. Éduqué par les Maristes, il entre au séminaire en 1943. Très vite, au cours de ses études, il se rend compte qu'il a perdu la foi. En 1946, il prend sa carte au Parti Communiste, mais ne commence à participer activement à l'activité du parti qu'en octobre 1947. Puis, tenté par l'aventure coloniale, en avril 1948, il embarque à Marseille sur le Pasteur pour prendre un poste d'enseignant en Indochine. Le Parti communiste lui conseille de rendre sa carte du parti avant son départ, mais le met en relation avec un groupe culturel marxiste basé à Saigon. Arrivé dans la colonie, il est nommé professeur de philosophie au lycée Yersin de Dalat. Parallèlement à cette activité, il se rapproche des membres du groupe marxiste. Après avoir pris contact avec des représentants au Viet-minh, il décide de les rejoindre en décembre 1950 pour, dit-il, « *renforcer l'amitié entre le peuple français et le peuple vietnamien brimé par les colonialistes* »⁶⁹. Il est, tout d'abord, affecté à la radio de Saigon-Cholon libre, en vue de réaliser une émission de propagande en français. En juin 1951, il est, ensuite, envoyé dans le Nord en tant que propagandiste auprès des prisonniers de guerre français. Au début de l'année 1953, il fait son entrée à Lang Kieu, au camp 113, cœur de l'affaire Boudarel.

A la fin de la guerre, il rejoint Hanoï et y demeure dix années pendant lesquelles il se rend compte de la dérive du régime qui s'appuie sur la doctrine maoïste. Il écrit dans son autobiographie : « *Le système maoïste importé depuis les années 50 retenait dans les mailles de son filet les esprits libres et critiques, ne laissant passer que les gens dociles, ou les cerveaux assez subtils pour donner l'impression qu'ils étaient bêtes* »⁷⁰. En 1964, ces divergences de vue obligent Georges Boudarel à quitter Hanoï pour Prague. Il va, alors, prendre en charge un service de traduction et de propagande

⁶⁹ BOUDAREL, Georges, *Autobiographie*, Paris, Jacques Bertoin, 1991, p. 140-141.

⁷⁰ *Idem*, p. 412.

de la Fédération Syndicale Mondiale (FSM).

Il profite de la loi d'amnistie du 18 juin 1966 pour rentrer en France en 1967. Par la suite, il travaille au CNRS avant de devenir maître de conférences à l'Université Paris VII et d'acquérir une réputation de spécialiste du Vietnam⁷¹. C'est donc, au cours, d'une de ses interventions en février 1991 qu'éclate la polémique. Il quitte son poste à l'Université en 1992 et décède en 2003 à l'âge de 77 ans.

⁷¹ Parmi les ouvrages de Boudarel, nous pouvons citer : *La bureaucratie au Vietnam*, Paris, L'Harmattan, Coll. Vietnam-Asie Débats, 1983 et *Cent fleurs écloses dans la nuit du Vietnam. Communismes et dissidences 1954-1956*, Paris, Jacques Bertoin, 1991.

B. La dimension argumentative de l'affaire : aspect méthodologique

Quel intérêt peut trouver un historien à suivre une affaire et de quels outils peut-il disposer pour l'étudier ? Suivre une affaire donne la possibilité aux chercheurs en sciences sociales de suivre les acteurs, car, elle correspond à un moment où ceux-ci se trouvent dans une situation d'épreuve et d'incertitude qui les conduit à mobiliser des arguments et à se justifier. En effet, les sociologues de ce courant, à commencer par Luc Boltanski, se sont rendus compte que les acteurs pouvaient aussi bien que les chercheurs « objectiver » leurs actions : « *Lorsque l'on compare les rapports des chercheurs aux rapports des acteurs en éloignant autant que possible les dispositifs, souvent rhétoriques ou stylistiques, qui soutiennent l'asymétrie entre ces deux genres de textes, on ne peut qu'être frappé par leurs similitudes aussi bien dans la forme que dans le contenu* »⁷². En effet, dans les rapports qu'ils font d'une affaire, les acteurs apportent des interprétations, mettent en place des arguments, dégagent des faits qu'ils jugent importants. Ils essaient, comme les chercheurs, d'établir des preuves pour valider leurs hypothèses.

Pour l'historien, cette conception peut apparaître stimulante dans la mesure où elle pourrait laisser à penser que l'histoire s'écrit autant par les acteurs-témoins que par les historiens et que ces deux entités inter-agissent continuellement dans un « rapport de force mémoriel ». L'affaire Boudarel, par exemple, va, au gré de son déploiement sur la scène médiatique, mettre en lumière un certain nombre d'arguments et de faits, qui à leur tour seront repris ou laissés de côté par les historiens, mais qui infléchiront l'écriture de l'histoire de la guerre d'Indochine, en focalisant l'attention sur les anciens prisonniers du Viet-minh. Ce qui invite l'historien à aller braconner sur les terres de la sociologie pragmatique, afin de pouvoir prendre en compte l'acteur-témoin de manière

⁷² BOLTANSKI, Luc, *L'Amour et la justice comme compétences*, Paris, Métailié, 1991, p. 46.

opérante, dans un passé qui n'est plus, mais, où les ondes de choc de ses actions peuvent continuer à se voir, un peu comme une pierre que l'on jette dans la mer.

Il s'agit, dans cette optique, de voir la mémoire comme un actant, c'est-à-dire comme une entité agissante⁷³, dans la mesure où celle-ci se constitue en mémoire collective parallèlement à l'histoire. Ce qui signifie que la mémoire collective n'a pas besoin de l'histoire pour exister. Elle possède ses propres caractéristiques, ses propres codes, comme le souligne l'historien juif Yosef Hayim Yerushalmi :

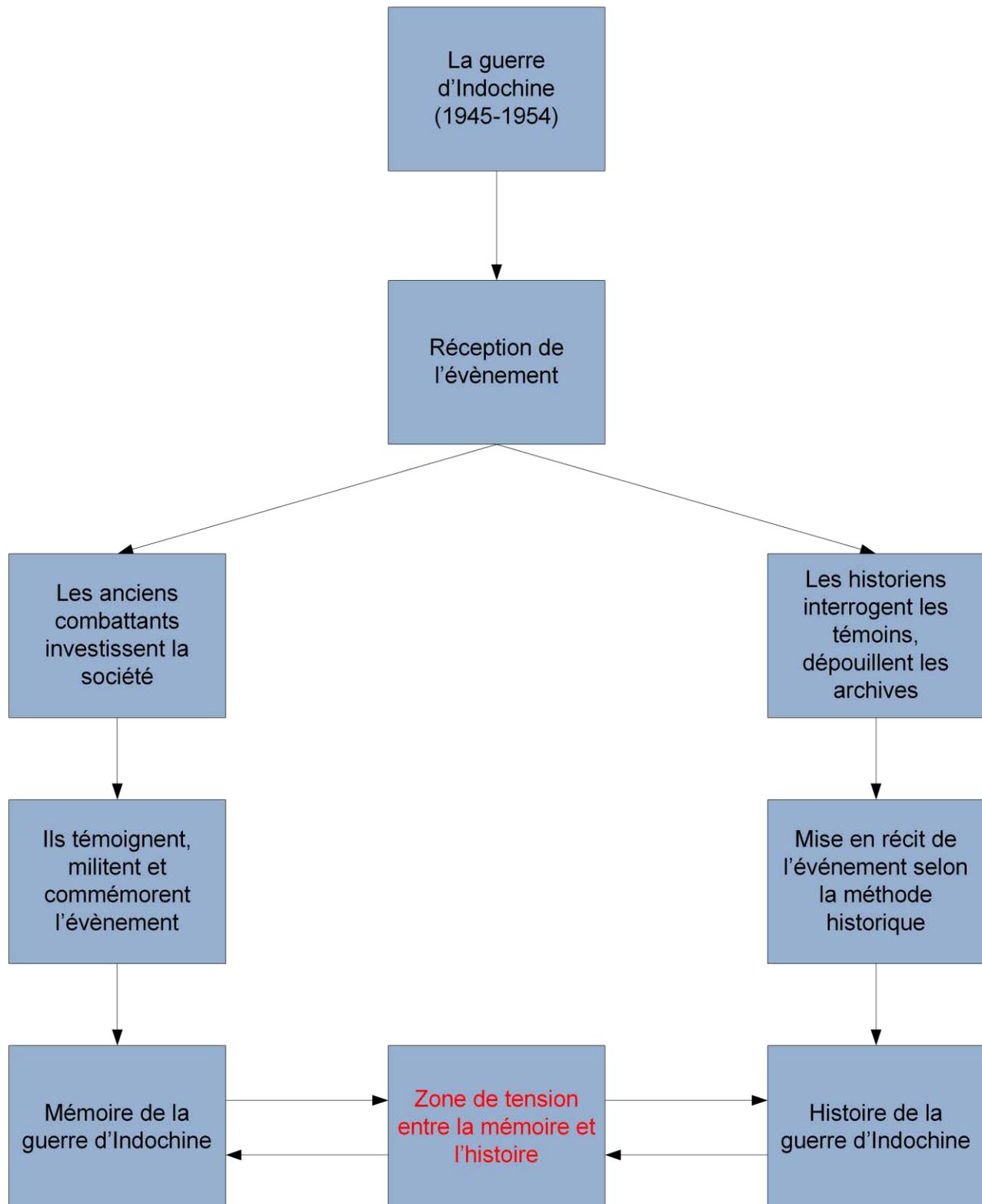
« La mémoire et l'historiographie contemporaine, par leur nature même, entretiennent chacune avec le passé des rapports radicalement différents. L'historiographie n'est pas une tentative pour restaurer la mémoire, mais représente un genre réellement nouveau de mémoire. Dans sa volonté de comprendre, l'histoire met en évidence des textes, des événements et des processus qui furent toujours ignorés par la mémoire de groupe juive même lorsque cette dernière avait le plus de vigueur. Avec une énergie inconnue jusqu'ici, elle ne cesse de récréer un passé toujours plus détaillé dont les formes et les matériaux ne sont pas reconnus par la mémoire. Qui plus est, l'historien ne se contente pas de combler les trous de la mémoire. Il révoque toujours en doute les souvenirs qui ont survécu intacts (...). Nous comprenons les raisons de l'historien, mais la question est que, ce faisant il procède à rebours de la mémoire collective qui, nous l'avons noté, opère une sélection drastique. Certains souvenirs demeurent ; le reste est vanné, foulé ou amplement rejeté par un processus de sélection naturelle que l'historien, qui n'y a pas été invité, perturbe, inverse »⁷⁴.

Toutefois, si elles sont de natures différentes, cela ne signifie pas qu'elles ne sont pas liées entre elles. Il existe, en effet, une zone de tension très forte entre la mémoire et l'histoire, et c'est en cela que la mémoire peut être vue comme une entité agissante. Le schéma qui suit illustre, à partir

⁷³ « Les sémioticiens nomment actants ce que nous proposons d'appeler entités agissantes. Sans vouloir entrer dans les profondeurs conceptuelles de la sémiotique, il suffit de dire ici que les actants sont tous les éléments qui accomplissent ou qui subissent les actions faisant progresser le récit. Le concept d'actant est infiniment préférable à ceux d'acteurs ou d'agents, utilisés par les sociologues, car il recouvre non seulement les êtres humains, mais aussi les animaux, les objets, les théories...Simplifions à l'extrême : les sémioticiens nous apprennent, comme les chercheurs eux-mêmes, qu'un électron, une molécule peuvent faire avancer une histoire, modifier des situations qui semblaient acquises, qu même titre qu'un directeur de marketing ou que la classe ouvrière. » in CALLON, BASTIDE, BAUIN, Courtial, TURNER, « Les mécanismes d'intéressement dans les textes scientifiques », *Cahiers S.T.S*, n°4, 1984.

⁷⁴ YERUSHALMI, Yosef Hayim, *Zakhor. Histoire juive et mémoire juive*, Paris, Gallimard, 1991, p. 111.

d'un événement, le chemin suivi par la mémoire et celui suivi par l'histoire avant de se rencontrer.



1. La trajectoire des arguments

L'apport de la sociologie pragmatique permet, à notre sens, d'investir cette zone de tension, afin de saisir comment les acteurs-témoins d'un événement vont s'appuyer sur la mémoire collective dans le but d'influencer l'écriture de l'histoire. En nous intéressant aux arguments déployés par les acteurs dans des moments forts, comme l'affaire Boudarel, nous pouvons observer les arguments qui, peu à peu, sont devenus incontournables et modifier la vision que l'on a d'un événement. Dans ce cadre, nous nous sommes appuyés sur une étude du sociologue Francis Chateauraynaud qui s'est interrogé sur le statut de l'argument et sur ce qui fait sa portée. « Portée » est à prendre dans le sens employé en balistique. Il s'avère, en effet, que le vocabulaire employé par les acteurs, au moment, où ceux-ci sont en position d'argumenter, emprunte souvent au répertoire balistique. Ainsi, outre le terme « portée », on peut y trouver les termes de « cible », « d'objectif », « d'impact », ou bien encore celui de « bifurcation ». A tel point qu'il est possible de parler de « balistique sociologique » dont l'objet nous est précisé par le sociologue :

« Mais quel est donc le programme, ou plutôt le cœur de cible d'une balistique sociologique ? Elle se donne pour but de décrire, comparer et analyser les trajectoires suivies par des causes différentes dans des arènes analogues ou par les mêmes causes dans des cadres différents, en prenant en compte l'évolution des visées ou des fins poursuivies par les protagonistes (...). Le répertoire de la balistique va ainsi appuyer l'étude de la portée des jeux d'acteurs et d'arguments quand ils sont pris dans des rapports de forces »⁷⁵.

Il fait ensuite un parallèle entre la notion de balistique, telle qu'elle est définie par les mathématiciens, et la trajectoire d'une cause ou d'une affaire qui peut selon lui se décrire avec des

⁷⁵ CHATEAURAYNAUD, Francis. *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, Edition Petra, 2011, pp. 174-176.

caractéristiques formelles proches : « *Une cause est lancée avec une certaine force et atteint au fil du temps un certain degré de visibilité ou de mobilisation publique, puis finit par retomber, en ayant parcouru une certaine distance, qui fournit une première représentation possible de sa portée* »⁷⁶.

Cette sociologie balistique peut nous permettre de comprendre en quoi les acteurs-témoins agissent, sont constamment en mouvement dans la « zone de tension » que nous avons décrite précédemment, alors même que l'historien travaille selon la méthode historique. Les récentes polémiques sur les lois mémorielles en sont une bonne illustration. Ainsi, l'association *Liberté pour l'histoire*, présidée actuellement par Pierre Nora, s'est constituée dans le but de s'opposer aux lois mémorielles et de réaffirmer le statut scientifique de l'histoire face à la mémoire :

« L'association "Liberté pour l'histoire" est née, en 2005, sous la présidence de René Rémond, d'un appel signé par un millier d'historiens. Émus par des interventions politiques de plus en plus fréquentes dans l'appréciation des événements du passé et par des procédures judiciaires touchant des historiens et des penseurs, ils entendaient rappeler que l'histoire n'était ni une religion ni une morale ; qu'elle ne devait pas être l'esclave de l'actualité ni s'écrire sous la dictée de la mémoire ; que la politique de l'État n'était pas la politique de l'histoire »⁷⁷.

Si l'histoire ne s'écrit pas directement sous la dictée de la mémoire, il ne faudrait pas se méprendre sur la capacité des acteurs-témoins à participer à la reconstruction d'un événement historique d'autant plus lorsque celui-ci est laissé de côté par les historiens. Comme nous l'avons dit précédemment, cette réflexion avait déjà été menée pour la sociologie par Luc Boltanski, notamment lorsqu'il avait enquêté sur les cadres. Il avait constaté que les individus cadres qu'il interviewait étaient capables, comme les responsables syndicaux et les porte-parole politiques, d'expliquer et de justifier l'existence de ce groupe social. Notamment en s'appuyant sur des travaux de sociologues que les cadres connaissaient parfois mieux que lui. Ces résultats montrent d'une part que le monde social n'est pas opaque à ses membres, et d'autre part qu'il n'y a pas de rupture entre le

⁷⁶ *Idem*, p. 177.

⁷⁷ CHANDERNAGOR, Françoise, NORA, Pierre, *Liberté pour l'histoire*, Paris, CNRS éditions, 2008, p.7.

savoir scientifique et le savoir ordinaire de la société. En particulier, la capacité à mettre en rapport des cas et des catégories, à construire du général à partir du particulier n'est pas réservée au sociologue⁷⁸. Nous pensons que cette réflexion vaut également pour la discipline historique, car les acteurs-témoins ont pu se saisir des ouvrages d'historiens et, parfois aussi, de leurs méthodes⁷⁹. Nous avons nous même été parfois stupéfait par les connaissances historiques développées par certains acteurs en ce qui concerne la guerre d'Indochine. Les conséquences de l'affaire Boudarel sur le plan historiographique illustrent la manière dont les acteurs-témoins, en utilisant leurs capacités, agissent et participent à l'élaboration d'une mémoire historique.

2. Quand les logiques et les compétences des acteurs se confrontent à l'histoire⁸⁰

L'étude de l'affaire Boudarel peut nous permettre d'interroger les logiques des acteurs. La logique signifie la manière de raisonner et/ou d'agir avec des règles et des principes propres. Celle-ci peut être évolutive, c'est-à-dire que l'acteur peut passer d'une logique à une autre.

a. La logique de dénonciation

Dans le cas qui nous intéresse, les acteurs-témoins se situent, dans un premier temps, dans une *logique de dénonciation* dont le but est de dévoiler un imposteur en la personne de Georges

⁷⁸ BOLTANSKI, Luc, *Les Cadres : la formation d'un groupe social*, Paris, Les Editions de minuit, 1982, 528 p.

⁷⁹ Nous avons l'exemple de Daniel Cordier qui pendant des décennies a entrepris la rédaction d'une somme sur Jean Moulin. Son travail a marqué l'historiographie de la Résistance : CORDIER, Daniel, *Jean Moulin, la République des Catacombes*, Paris, Gallimard, 1999, 999 p.

⁸⁰ Pour cette partie, nous nous sommes appuyés sur le travail mené par le sociologue Luc Boltanski dans son livre *L'Amour et la justice comme compétences*, Paris, Métailié, 1991, 382 p.

Boudarel. Une dénonciation instaure un système de relations entre quatre actants : 1) celui qui dénonce ; 2) celui en faveur de qui la dénonciation est accomplie ; 3) celui au détriment de qui elle s'exerce ; 4) celui auprès de qui elle est opérée. Pour simplifier, Luc Boltanski a désigné ces quatre actants par les termes de *dénonciateur*, de *victime*, de *persécuteur* et de *juge*. Chacun de ces quatre actants se déterminent par rapport à un continuum qui va du plus petit au plus grand, du plus singulier au plus général⁸¹. Dans le cas qui nous intéresse, la dénonciation est portée au sein d'une institution française des plus importantes pour le pouvoir démocratique : le Sénat. Symboliquement, elle s'énonce donc devant la Nation. L'être auprès de qui la dénonciation est posée occupe ainsi une position élevée sur l'axe du singulier et du général.

Le dénonciateur, Jean-Jacques Beucler, est un ancien homme politique qui s'exprime au nom d'une personne collective dont l'existence est attestée et collectivement reconnue : Les anciens prisonniers de la guerre d'Indochine regroupés au sein de l'Association Nationale des Anciens Prisonniers Internés Déportés d'Indochine, l'ANAPI. Jean-Jacques Beucler est lui-même un ancien combattant ayant été fait prisonnier.

La victime est ici une personne collective constituée en association : l'ANAPI.

Le persécuteur est Georges Boudarel, un individu singulier mais agissant pour le compte du parti communiste.

Pour qu'une affaire puisse éclore dans l'espace public, un certain nombre de paramètres doit être réuni, à commencer par ce que Luc Boltanski appelle l'exigence de dé-singularisation, c'est-à-dire réussir à montrer que l'affaire dépasse le simple cadre d'une vengeance personnelle. Jean-Jacques Beucler, lors de son intervention au Sénat, réussit par plusieurs procédés à dé-singulariser sa dénonciation. Tout d'abord, en mentionnant ses anciennes fonctions de député et de secrétaire d'État, ce qui lui donne, d'emblée, une autorité et une certaine grandeur. Il légitime le fait de s'ériger

⁸¹ Si l'on prend l'exemple de l'être auprès de qui la dénonciation est portée, il s'avère, en effet, que la dénonciation auprès d'un service de police parallèle ou secrète est ainsi plus singulière que la dénonciation auprès d'un juge d'instruction qui s'expose à être confirmée dans un procès public.

en porte-parole par le fait qu'il est lui-même un ancien combattant et un ancien prisonnier. Et surtout, il prend une distance par rapport à la victime en évoquant le colonel Mitjaville. Comme le fait remarquer Luc Boltanski, « *c'est ici qu'intervient la nécessité, pour qu'une dénonciation puisse prétendre à la validité, d'en faire supporter le poids par deux actants différents, soit, d'une part, la personne de la victime, qui a souffert l'injustice dénoncée, et d'autre part, celle de l'accusateur, qui la fait connaître à l'opinion publique. Le dédoublement de la victime et de celui qui porte pour elle l'accusation publique (et qui joue souvent par rapport à une victime silencieuse le rôle de montreur ou de bateleur) garantit que les intérêts engagés ne sont pas purement individuels. Cette garantie de désintéressement est d'autant plus crédible que l'altérité des deux partenaires est plus élevée et que s'accroît la chaîne des médiations entre celui qui désigne un individu à la vindicte publique et celui à qui il a été causé préjudice* »⁸². On comprend bien à ce niveau que l'altérité entre Jean-Jacques Beucler et le colonel Mitjaville n'est pas des plus élevée, du fait de leur expérience commune, ce qui oblige notre dénonciateur à mettre ses titres institutionnels en avant. L'objectif de Jean-Jacques Beucler, comme celui de Mitjaville et de l'ANAPI est de révéler le traître derrière l'universitaire respecté pour sa fine connaissance de l'histoire du Sud-Est asiatique. Georges Boudarel représente à leurs yeux un traître à la Nation toute entière puisque l'Armée intervenait en Indochine au nom de la France et son Empire.

b. La logique de la preuve

Pour rendre crédible une affaire, il est nécessaire que le dénonciateur et la victime puissent présenter des preuves « tangibles » de leur accusation. Arrêtons-nous quelques instants sur cette notion de « preuve »⁸³. Dans les usages ordinaires, le terme de preuve vaut d'abord comme annonce,

⁸² BOLTANSKI, Luc, *Op. Cit.*, p. 284.

⁸³ Cf. CHATEAURAYNAUD, Francis, « L'Epreuve du tangible. Expériences de l'enquête et surgissements de la preuve », in

comme promesse de montrer quelque chose, de la faire « toucher du doigt ». La preuve vient combler une attente. Conçue comme un processus ouvert, la recherche des preuves fait travailler ensemble des attentes et des surprises, des repères collectifs et des intuitions singulières.

La notion de tangibilité est souvent associée à celle de preuve. Cette idée de « preuve tangible » convoque un agir perceptuel, au même titre que celle de « preuve directe », ou mieux encore de « preuve palpable ». Est considéré comme tangible tout ce qui résiste aux variations perceptuelles, instrumentales et argumentatives auxquelles le soumettent des acteurs dotés de représentations et d'intérêts divergents. Pour élaborer des preuves, les acteurs sont conduits à mener des enquêtes. Francis Chateauraynaud qui a étudié plusieurs affaires estime que cinq moments forts se dégagent des processus d'enquête : l'émergence d'une mise en question, d'un doute ou d'une incertitude ; l'acheminement des indices, des traces et des témoignages ; l'organisation par chaque instance de l'enquête d'un réseau de rapprochements et de recoupements pertinents ; le croisement des attentes et des arguments investis par une pluralité d'acteurs ; enfin l'acte de clôture publique permettant la confirmation ou la refonte des évidences partagées⁸⁴. Le travail d'enquête développe donc une économie cognitive qui consiste à maximiser les chances d'obtenir des recoupements et à réduire la liste des rapprochements nécessaires. Mais, comme le souligne le sociologue, « *cette économie est soumise à des cycles ou des crises : il y a des périodes d'intense activité dans lesquelles les protagonistes rassemblent des traces et des indices ouvrant sur une multiplicité d'expériences et d'espaces de calcul ; il y a aussi des périodes muettes, marquées par une raréfaction des signes, au cours desquelles il faut attendre que des potentialités se manifestent, que de nouveaux éléments soient acheminés vers les laboratoires de l'enquête, ce qui explique la référence fréquente, dans les récits, d'un côté à la chance, de l'autre à la ténacité* »⁸⁵. Dans ce

La Croyance et l'enquête. Aux sources du pragmatisme, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2004, pp.167-194.

⁸⁴ *Idem*, p. 179-180.

⁸⁵ *Idem*, p. 181.

schéma de l'enquête, décrit par Francis Chateauraynaud, apparaît en filigrane *le paradigme indiciaire*, développé par Carlo Ginzburg⁸⁶ et qui met en avant le concept de traces. Concept essentiel pour les historiens comme pour les acteurs-témoins qui travaillent sur le passé.

La spécificité de l'affaire Boudarel par rapport aux différentes affaires étudiées par les sociologues pragmatiques est qu'elle se déroule plus de 35 ans après les faits et qui plus est, dans un pays éloigné de près de 10 000 km de la France : Le Vietnam. Difficile donc pour les acteurs-témoins engagés dans cette affaire d'établir des « preuves tangibles » comme, par exemple, prouver l'existence physique de ces camps viet-minhs ou bien encore démontrer le rôle joué par Georges Boudarel. La seule preuve dont dispose les acteurs est celle du témoignage. La question qui se pose est celle de la manière de le rendre crédible, tant celui-ci peut être discrédité ou remis en cause.

c. La preuve testimoniale

Dans son livre, *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, Paul Ricœur pose une question essentielle mais au combien problématique, notamment lorsque l'on travaille sur l'histoire du temps présent : « Jusqu'à quel point un témoignage est-il fiable ? ». Pour répondre à cette aporie, le philosophe choisit de détailler les composantes essentielles de l'acte de témoigner⁸⁷.

Dans un premier temps, il explique que deux versants sont primitivement distingués et articulés l'un sur l'autre : d'un côté l'assertion de la réalité factuelle de l'événement rapporté, de l'autre la certification ou l'authentification de la déclaration par l'expérience de son auteur, c'est-à-dire sa fiabilité présumée. Le premier versant trouve son expression verbale dans la description de

⁸⁶ GINZBURG, Carlo, *Mythes, emblèmes, traces*, Verdier, 2010 (1986 pour la première édition), 376 p.

⁸⁷ RICŒUR, Paul, *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, Paris, Seuil, 2000, pp. 201-208.

la scène vécue dans une narration qui, si elle ne faisait pas mention de l'implication du narrateur, se bornerait à une simple information. Paul Ricœur précise que c'est au niveau de cette articulation qu'une batterie de soupçons se met en place.

Dans un deuxième temps, la spécificité du témoignage consiste en ce que l'assertion de réalité est inséparable de son couplage avec l'autodésignation du sujet témoignant. De ce couplage procède la formule type du témoignage : j'y étais. Ce qui est attesté est indivisément la réalité de la chose passée et la présence du narrateur sur les lieux de l'occurrence. Et c'est le témoin qui d'abord se déclare témoin.

Dans un troisième temps, l'autodésignation s'inscrit dans un échange instaurant une situation « dialogale ». C'est devant quelqu'un que le témoin atteste de la réalité d'une scène à laquelle il dit avoir assisté, éventuellement comme acteur ou comme victime. Cette structure « dialogale » du témoignage en fait immédiatement ressortir la dimension fiduciaire : le témoin demande à être cru. La certification du témoignage n'est alors complète que par la réponse en écho de celui qui reçoit le témoignage et l'accepte ; le témoignage dès lors n'est pas seulement certifié, il est accrédité. C'est l'accréditation, en tant que procès en cours, qui ouvre l'alternative entre la confiance et la suspicion.

Dans un quatrième temps, la possibilité de soupçonner dégage à son tour un espace de controverse dans lequel plusieurs témoignages et plusieurs témoins se voient confrontés.

Dans un cinquième temps, se greffe alors une dimension d'ordre moral, destinée à renforcer la crédibilité et la fiabilité du témoignage, à savoir la disponibilité du témoin à réitérer son témoignage. Le témoin fiable est celui qui peut maintenir dans le temps son témoignage.

Dans un sixième temps, cette structure stable de la disposition à témoigner fait du

témoignage un facteur de sûreté dans l'ensemble des rapports constitutifs du lien social. Ce que la confiance dans la parole d'autrui renforce, ce n'est pas seulement l'interdépendance, mais la similitude en humanité des membres de la communauté.

En conclusion, c'est de la fiabilité, donc de l'attestation biographique de chaque témoin, pris un à un, que dépend, en dernier ressort, le niveau moyen de sécurité langagière d'une société. C'est sur ce fond de confiance présumée que se détache tragiquement la solitude des « témoins historiques » dont l'expérience extraordinaire prend en défaut la capacité de compréhension moyenne, ordinaire. Il est des témoins qui ne rencontrent jamais l'audience capable de les écouter et de les entendre.

Pour Renaud Dulong qui a étudié le statut du témoignage, être témoin, c'est s'engager dans une épreuve de stabilité de son discours devenant quasiment un acte éthique :

« Être témoin oculaire, ce n'est pas tellement avoir été spectateur d'un événement que déclarer qu'on l'a vu. Or il serait difficile de réduire cette revendication à un simple effet de rhétorique valant pour le récit présent. S'affirmer témoin, c'est s'engager à raconter ce qui s'est passé autant de fois que nécessaire, être prêt à des interrogatoires à ce sujet, etc. Cette désignation contraint le futur pour autant qu'il est difficile, voir impossible, de la reprendre. La certification biographique équivaut, compte tenu de ses conséquences, à un engagement à vie, celui de maintenir au travers des récits successifs une identique version des faits. Et l'objectivité de l'événement étant corrélative du caractère universel de cette mission, témoigner est une activité qu'on peut être amené à refaire tout le reste de sa vie...La personne est ainsi consacrée en mémoire vivante, ce qui définit pour elle une prétention spéciale à la vérité mais d'abord un impérieux devoir de stabilité »⁸⁸.

Nous pouvons constater que les épreuves de cohérence infligées à ces modalités d'attestation reposent sur des contraintes très fortes puisque les recoupements passent par la prise en compte des récits qui doivent fournir des indices de plausibilité ou de vraisemblance. Par ailleurs, la preuve doit

⁸⁸ DULONG, Renaud, *Le Témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1998, p. 12.

pouvoir aussi offrir un « retour tangible », comme le souligne Francis Chateauraynaud :

« Un phénomène est d'autant plus tangible qu'il résiste aux variations introduites par d'autres enquêteurs »⁸⁹.

Toutefois, les contraintes qui pèsent sur le témoignage d'un événement historique se sont renforcés à cause des négationnistes qui refusent de reconnaître l'existence du Génocide Juif perpétré par l'Allemagne nazi et qui ont subtilement introduit le soupçon envers les preuves testimoniales et archivistiques, comme le souligne Renaud Dulong :

« Pour la première fois sans doute dans l'histoire, ont été publiquement mises à mal les règles soutenant le consensus sur un passé commun, avec pour conséquence le droit de tout un chacun de substituer son opinion à la vérité de fait. La mémoire collective ne connaissait jusqu'alors que des révisions ponctuelles, proposées par des imaginations isolées sur la base d'une lacune ou d'une contradiction de l'historiographie ; désormais, le soupçon peut atteindre un événement s'étirant sur quatre années, ayant pour contenu la disparition de millions d'individus, pour exécutant des milliers de fonctionnaires et pour témoins une génération de responsables »⁹⁰.

D'où l'importance pour l'historien de construire des faits vérifiables et qui résistent à la contestation, comme le souligne Antoine Prost :

« L'affirmation que l'Allemagne nazie a conduit pendant plusieurs années une entreprise d'extermination systématique des Juifs n'est pas une opinion subjective que l'on serait libre de partager ou de refuser. C'est une vérité. Mais, pour qu'elle ait ce statut objectif, il faut qu'elle repose sur des faits. C'est un fait, par exemple, que les SS ont construits des chambres à gaz dans certains camps, et un fait que l'on peut prouver. Les faits sont donc, dans le discours de l'historien, l'élément dur, celui qui résiste à la contestation (...). Le souci des faits en histoire est celui même de l'administration de la preuve, et il est indissociable de la référence »⁹¹.

⁸⁹ CHATEAURAYNAUD, Francis, « L'Épreuve du tangible... », *Op. Cit.*, p. 184.

⁹⁰ DULONG, Renaud, *Le Témoin oculaire...*, *Op. Cit.*, pp. 117-118.

⁹¹ PROST, Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996, p. 57.

Pour l'acteur-témoin, témoigner dans l'espace public d'un événement passé présente un certain nombre de risques, notamment celui de voir sa parole mise en doute. Pour éviter cet écueil, les témoins se sont à notre sens professionnalisés, adoptant des postures de véritables experts, n'hésitant pas à utiliser l'espace médiatique. L'affaire Boudarel est à notre sens un exemple dans ce domaine par son caractère de « *flashpoint* » comme l'explique Kathryn Edwards⁹², c'est-à-dire un moment court d'affrontement entre différentes opinions politiques, les uns pour réhabiliter le passé colonial, les autres pour le dénoncer. Moment qui permet aussi aux anciens prisonniers de sensibiliser l'opinion publique sur les conditions difficiles de la captivité. Cette affaire permet ainsi d'observer avec précision la manière dont les acteurs-témoins élaborent des stratégies et utilisent des méthodes parfois proches de celles des historiens pour peser sur la zone de tension entre Mémoire et Histoire.

⁹² EDWARDS, Kathryn, « Traître au colonialisme ? The Georges Boudarel affair and the memory of the Indochina War », *French Colonial History*, vol. 11, 2010, pp. 193-209. Si l'affaire Boudarel apparaît comme un moment court, il ne faudrait pas sous-estimer son onde de choc à travers le temps.

II. La parole des anciens prisonniers du Viet-minh face à la parole de Georges Boudarel : la logique judiciaire.

A. Georges Boudarel, un anticolonialiste convaincu ou un traître ?

Très vite, après la dénonciation de Jean-Jacques Beucler et la mise en accusation de Georges Boudarel, chaque camp s'organise et mobilise ses arguments. Les anciens prisonniers tentent de dévoiler le « traître » derrière l'homme respectable. Certains d'entre eux demandent à ce qu'il soit jugé pour crimes contre l'humanité⁹³. Des témoignages affluent rapidement dans la presse d'actualité. Ainsi, *le Nouvel Observateur* publie, dès le 7 mars 1991⁹⁴, une enquête réalisée par Marie-France Etchegoin, dans laquelle elle démontre, en suivant les témoignages des anciens prisonniers, le rôle joué par Georges Boudarel dans les camps du Viêt-minh.

⁹³ La notion de crime contre l'humanité apparaît dans le contexte des crimes de masse au cours de la Première Guerre mondiale. Elle est employée en 1915 dans la sphère diplomatique à propos du massacre des Arméniens organisé par le régime des Jeunes-turcs. Elle fait son entrée en scène une trentaine d'année plus tard, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, dans le cadre du procès international de Nuremberg. Son caractère d'imprescriptibilité lui a été donné le 26 novembre 1968 par l'Assemblée générale de L'ONU afin de pallier au risque que les grands criminels nazis non encore arrêtés échappent à la justice. Sur cette question voir : DANLOS, Julien, *De l'idée de crime contre l'humanité en droit internationale*, Thèse de doctorat, Université de Caen Basse-Normandie, Spécialité philosophie, sous la direction de Robert Legros, UFR des Sciences de l'Homme, Soutenue le 26 octobre 2010, 576 p, consultable en ligne : http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/54/18/33/PDF/De_1_idee_de_crimes_contre_1_humanite_Danlos_2010.pdf (consulté le 9 août 2014)

⁹⁴ ETCHEGOIN, Marie-France, « Le Revenant du camp 113 », *Nouvel Observateur*, 7 mars-13 mars 1991, pp.52-54.



Georges Boudarel dans un camp du Viêt-minh avec en médaillon, un portrait récent pris à Paris

(Photos de Georges Boudarel illustrant l'article du Nouvel Observateur. L'homme apparaît dans une posture conquérante, voir arrogante).

Elle s'appuie notamment sur le témoignage de Claude Baylé qui appartenait au 1^{er} régiment de tirailleurs marocains :

« C'était un idéologue drogué au marxisme. Il était plus Viêt que les Viêts, dit-il. Demandez-lui s'il se souvient de ce Français d'origine polonaise chargé de faire bouillir l'eau de la rivière pour la stériliser. Un jour, il a essayé de s'évader. Il a été repris. Les autorités du camp l'ont jugé et enfermé dans une paillote. On l'a laissé crever là. Il est devenu fou et il est mort, rongé par les rats et les fourmis rouges ».⁹⁵

Michel Thiesse qui appartenait au commando aéroporté du 3^e bataillon thaï rajoute pour sa

⁹⁵Ibid.

part :

« Je revois encore Boudarel dans son hamac, accroché en haut de l'escalier menant à nos baraquements. Certains prisonniers grabataires mettaient des heures à le monter. Boudarel les regardait froidement. Il n'a jamais eu un geste pour eux... Un jour, la Croix-Rouge a parachuté des médicaments et des vivres. Les autorités du camp ont refusé de les distribuer. "Prise de guerre, violation de l'espace aérien", répétait Boudarel alors que tous les jours l'un d'entre nous mourait ». ⁹⁶

Georges Boudarel est décrit dans cet article comme un homme froid ayant laissé mourir sans assistance des soldats du Corps expéditionnaire, allant jusqu'à confisquer l'aide de la Croix-Rouge qui aurait pu permettre de sauver un certain nombre de prisonniers. Un autre souvenir accablant pour Georges Boudarel est rapporté dans cet article et vise à mettre l'accent sur la cruauté de cet homme. En novembre 1953, la direction du camp décide de libérer quatre-vingts hommes, dont Claude Baylé. Georges Boudarel est chargé de les accompagner jusqu'au poste français le plus proche, à dix jours de marche environ :

« Voici l'un de mes souvenirs les plus terribles, dit Claude Baylé. Au bout de quelques jours de marche, Boudarel, nous a tous réunis. L'un d'entre nous avait volé un œuf dans un village. Boudarel nous a obligés à le dénoncer, à le juger, à le renvoyer au 113. Nous étions tellement obsédés par notre libération que nous ne tenions même plus compte de l'amitié. Impensable, ce que étions devenus ! ». ⁹⁷

Cette mise en accusation de Claude Baylé dans l'article de Marie-France Etchegoin entend mettre l'accent sur l'une des spécificités des camps viêt-minhs : la rééducation politique appelée également le « lavage de cerveau ». Pour bien comprendre l'enjeu de cette accusation, il est indispensable de définir ce qu'est ce processus, avant de l'observer méticuleusement dans notre

⁹⁶Ibid.

⁹⁷Ibid.

troisième partie.

1. « Le lavage de cerveau »

Robert Bonnafous, auteur d'une thèse sur les prisonniers français dans les camps Viêt-minhs⁹⁸, explique, d'après un document viêt-minh, daté du 6 janvier 1952, les cinq phases de ce processus qui visent à convertir les soldats du corps expéditionnaire à la cause du Viêt-minh.

La première phase appelée phase d'adaptation devait durer environ six mois. En dehors de quelques slogans, il n'était prévu que des discussions relatives à la guerre d'Indochine. Cette première phase devait mettre en confiance les prisonniers.

La deuxième phase correspondait à une période de « réduction » par le travail. Le terme « réduction » doit se comprendre dans le sens de « réduire les oppositions par la fatigue ». Prévue sur six mois également, elle est destinée à imposer des conditions de travail de plus en plus rudes, en organisant des concours d'émulation destinés à briser les esprits velléitaires. Un comité de paix et de rapatriement est créé. Les manifestes et les résolutions, signés par les prisonniers à la fin de la première phase, doivent devenir plus fréquents. Le journal mural prend de plus en plus d'importance. C'est sur ce dernier que se font les auto-critiques et même la liste nominative de ceux qui dorment pendant les cours ou qui n'apportent pas au travail tous les soins désirés, c'est-à-dire tous ceux qui ont « une mauvaise conscience politique ». Il est prévu également des discussions au cours desquelles les cadres politiques s'efforcent de dresser les prisonniers contre leurs officiers.

La troisième phase est une période de documentation. Celle-ci est prévue pour une durée de

⁹⁸ BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient dans les camps viêt-minh 1945-1954*, Thèse de doctorat, Université Paul Valéry, Montpellier, 1985, pp.112-114.

quatre mois. Pendant cette période les cours sont donnés le soir entre dix-sept et vingt et une heures, après le travail. Les sujets développés sont : le Plan Marshall, les « Chéquards »⁹⁹, l'utilisation des soldats français en Indochine, ou encore les affaires Henri Martin¹⁰⁰ et Raymonde Dien¹⁰¹. La critique et l'auto-critique commencent à apparaître dans la vie du camp.

La quatrième phase est une période dite de « vie démocratique ». Sa durée n'est pas précisée. En principe, elle est le début du stage proprement dit qui se déroule, en général, dans un autre camp, après le tri préalable des bons et des mauvais. Le programme très chargé est le suivant : la critique et l'auto-critique sont poussées à fond ; création de concours d'émulation sur l'hygiène, la discipline, le travail, l'entraide et l'étude ; les cours politiques sont de plus en plus poussés et nombreux. Dès le matin, après une demi-heure d'éducation physique, il est prévu deux heures de cours. La pratique de la critique et de l'auto-critique doit conduire à une campagne de dénonciation des atrocités commises par les prisonniers, selon leurs geôliers : pillages, viols, incendies, massacres, etc. Elle est ensuite utilisée par la propagande viêt-minh et sert aussi à juger de la sincérité des prisonniers. De ce fait, celui qui n'a rien fait et qui ne s'accuse pas devient suspect.

Enfin la cinquième phase est une période spéciale pour la préparation des convois de libérés. Cette période, dont la durée n'est pas indiquée, dépend des opérations en cours et du climat politique international. Il est indispensable de faire de chaque libération une opération politique de grande portée. Les cours sont faits par un spécialiste Viêt-minh et les prisonniers sont fréquemment

⁹⁹ Terme péjoratif désignant les journalistes et les politiciens impliqués dans le scandale de Panama, affaire de corruption liée au percement du canal de Panama. Celle-ci éclaboussa plusieurs hommes politiques français durant la Troisième République et ruina des centaines de milliers d'épargnants. Voir à ce sujet l'article « La République des affaires » de Jean-Noël Jeanneney dans *L'Histoire* n°251, p. 34. Le terme de « chéquards » repris par les communistes sert à discréditer la classe politique française.

¹⁰⁰ L'affaire Henri Martin du nom de ce marin affecté à l'arsenal de Toulon qui est arrêté en mars 1950 pour distribution de tracts contre la « sale guerre » et sabotage d'un navire. Reconnaisant son action de militant, niant le sabotage, il est condamné à cinq de réclusion. Le Parti Communiste Français va alors faire de Henri Martin un symbole de la lutte contre la guerre d'Indochine. Cf : DALLOZ, Jacques, *Dictionnaire de la guerre d'Indochine*, Paris, Armand Colin, 2006, 282 p.

¹⁰¹ Autre affaire mettant cette fois en scène, Raymonde Dien, condamnée à neuf mois de prison pour s'être opposée en février 1950, à Saint-Pierre-des-Corps, au départ d'un train de matériel militaire. Cf : DALLOZ, Jacques, *Op. Cit.*

interrogés afin de contrôler l'efficacité de l'endoctrinement. Dans les cours, lorsque la question *camp de la paix* est traitée, une mention spéciale doit être accordée à la Russie (développement industriel, amélioration du standing de vie de l'ouvrier, plan quinquennal, Staline, etc.). C'est après cette assimilation que les dirigeants viêt-minhs estiment si l'éducation politique est terminée.

Cette description du processus d'éducation politique est théorique, mais son application a été attestée par les anciens prisonniers. Georges Boudarel était, selon eux, une pièce maîtresse de ce dispositif. Dans l'article déjà cité, Marie-France Etchegoin précise, en effet, ceci :

« Les anciens du camp 113, eux, auraient encore préféré être tabassés tous les jours plutôt que de subir cette "animation culturelle et politique". Ils le reconnaissent, Boudarel n'a jamais maltraité physiquement un prisonnier. Mais, accusent-ils, comme "cadre de l'éducation politique" et adjoint au chef de camp il a participé à une vaste opération de "torture psychologique". "Le lavage de cerveau est œuvre de patience, explique Jean-Jacques Beucler, ancien prisonnier au camp n°1 qui rassemblait les officiers. Trempages progressifs, rinçages fréquents, pas de détergents agressifs, des ingrédients nuancés qui décapent lentement : les mains restent douces, à défaut d'être blanches »¹⁰².

Nous sommes ici au cœur de l'accusation portée à l'encontre de Georges Boudarel qui est accusé de « torture psychologique » par les anciens prisonniers. Contraint de s'expliquer sur ce rôle, il se défend en expliquant dans l'article qu'il était chargé de « l'animation culturelle et politique ». Il ajoute, également : « *Je choisissais les thèmes pour les veillées. Les discussions politiques meublaient les moments creux. Les hommes se rassemblaient pour chanter* ». Par rapport aux accusations précises et détaillées, Georges Boudarel minimise ses actions et se met dans la position « d'un soldat obligé d'obéir à sa hiérarchie » :

« Le Français d'origine polonaise ? Je m'en souviens en effet. Il faut comprendre que pour les Vietnamiens un prisonnier devenait un soldat de la paix. Par conséquent, un évadé était un déserteur. J'ai donc demandé à ce Français de

¹⁰² ETCHEGOIN, Marie-France, « Le Revenant du camp 113 », *Nouvel Observateur*, 7 mars-13 mars 1991, pp.52-54.

faire son autocritique. Il est resté une nuit dans une paillote. Est-il mort par la suite ? Je n'en sais rien...Les parachutages de la Croix-Rouges étaient considérés, c'est vrai, comme une prise de guerre. J'étais dans la situation d'un soldat obligé d'obéir à sa hiérarchie. J'ai exécuté les ordres...Le seul reproche que je me fais, c'est l'histoire de l'œuf. La sanction était disproportionnée. Mais pensez à ce que représentait un œuf pour un paysan Vietnamien ! ».

Une défense qui apparaît maladroitement dans cet article qui peut être, selon nous, considérée comme un point d'ancrage, à partir duquel l'affaire va se déployer. S'y trouvent, en effet, les principaux arguments utilisés par les anciens prisonniers comme l'histoire de l'œuf, le français d'origine polonaise et son rôle de propagandiste.

2. Les arguments de la défense

Si, dans un premier temps, Georges Boudarel se défend maladroitement en se déclarant victime d'une campagne de diffamation, un comité de soutien, composé de nombreux universitaires réputés¹⁰³ se porte à son secours. Parmi eux, se trouve l'historien Pierre Vidal Naquet. Spécialiste de la Grèce antique, il est aussi connu pour sa dénonciation de la torture par les militaires français durant la guerre d'Algérie ou bien encore pour son combat contre les négationnistes du Génocide juif¹⁰⁴. Il correspond à la figure de l'intellectuel engagé dans la vie de la cité. Interviewé un mois après le déclenchement de l'affaire Boudarel dans la revue *Politis*, Pierre Vidal Naquet donne les raisons de son soutien et essaie d'amener l'affaire sur un autre terrain. Pour reprendre le vocabulaire de la balistique que nous avons utilisé précédemment, il tente une « bifurcation ». Comme le souligne Francis Chateauraynaud, « *l'idée de bifurcation suppose une trajectoire déjà tracée et attendue qui se trouve déviée, soit par un événement non intentionnel, suffisamment marquant pour*

¹⁰³ Comité de soutien composé d'Etienne Balibar, René Dumont, Félix Guattari, François Maspéro, Maurice Nadeau, Gilles Perrault, Madeleine Rebérioux, Jean-Pierre Vernant.

¹⁰⁴ A ce sujet, cf. VIDAL-NAQUET, Pierre, *Les Assassins de la mémoire*, Paris, Seuil, Points Histoire, 1995, 226 p.

contraindre les protagonistes à réformer leur espace de calcul, soit par l'intervention d'un nouveau jeu d'acteurs capable de redéfinir le cours des événements »¹⁰⁵. Pierre Vidal Naquet ne cautionne pas le fait que Georges Boudarel a servi dans un camp viêt-minh, mais il tente de démontrer que Georges Boudarel avait épousé une juste cause, celle de l'anticolonialisme :

« Je connais Boudarel depuis une vingtaine d'années. Je sais depuis longtemps qu'il était passé au Viêt-minh. Je sais depuis beaucoup moins longtemps son rôle dans un camp de prisonniers. Je soutiens d'abord le droit à la paix d'un homme qui a fait un choix en 1950, quand il avait vingt-quatre ans, choix qui est en soi respectable et qui, en tout état de cause, a été jugé. Il a été condamné à mort, amnistié et a payé son choix de seize ans d'exil, ce qui est une sanction assez rude. Dans les conditions où il était, je trouve compréhensible et admissible son passage au Viêt-minh, en 1950. Personnellement, je n'estime pas justifiable le fait d'avoir servi à quelque niveau que ce soit dans un camp de prisonniers. Pour replacer les choses dans leur contexte, je dirais simplement que nous sommes à une époque où un Français sur quatre (ou sur cinq) considère que l'URSS est l'incarnation d'un monde nouveau. Le passage au Viêt-minh de Boudarel est le passage d'un communiste dans un mouvement de libération communiste. Son passage dans un camp relève d'une logique que je juge infernale et qu'il est le premier à juger sévèrement. Lui parle de "situation kafkaïenne". Je comprends les prisonniers qui le haïssent et j'ajoute, puisqu'il me l'a dit, qu'il les comprend lui-même. Même si apparemment tous ne le haïssent pas. Il y en a un qui lui a d'ailleurs téléphoné »¹⁰⁶.

Pierre Vidal-Naquet essaie de replacer la trajectoire de Georges Boudarel dans le contexte de l'époque, marqué par la Guerre Froide et l'affrontement de deux idéologies. Par ce biais, l'historien élève la polémique en débat idéologique et détourne, ainsi, les coups portés sur le rôle de Georges Boudarel dans les camps viet-minhs. Subtilement, à la fin de ce passage, il émet un doute sur l'unité des anciens prisonniers dans cette dénonciation. Par ailleurs, interrogé sur le pourquoi de cette campagne à l'encontre de Georges Boudarel, Pierre Vidal-Naquet pense qu'il s'agit d'une vengeance de l'extrême droite française dans un contexte marqué par la guerre du Golfe :

¹⁰⁵ CHATEAURAYNAUD, Francis, *Argumenter dans un champ de forces...*, *Op. Cit.*, p. 184.

¹⁰⁶ Entretien avec Pierre Vidal-Naquet, *Politis*, n°132, semaine du 21 au 27 mars 1991, p. 16.

«- J'ai tendance à penser que c'est à cause de la guerre du Golfe. Je pense aussi qu'il y a une volonté de trouver à gauche l'équivalent de Touvier et de Bousquet à droite.

- Qui peut avoir cette volonté ?

- Certains milieux de droite et d'extrême droite. Je n'ai jamais entendu Philippe de Villiers dire un seul mot sur le général Massu ou le général Bigeard. Jamais. Ces gens me font penser à ceux qui découvraient l'existence de la torture dans la guerre d'Algérie, en 1961-1962, quand ce sont des gens de l'OAS qui ont commencé à être torturés. Encore ceux-là ont-ils été vraiment torturés... »¹⁰⁷.

Ce qu'il faut retenir de cette intervention de Pierre Vidal-Naquet dans la presse, c'est qu'il parvient à « politiser » l'affaire Boudarel en renvoyant les accusations des anciens prisonniers des camps viêt-minhs à la dénonciation de la torture pendant la guerre d'Algérie et aux agissements du corps expéditionnaire durant la guerre d'Indochine, une guerre qu'il qualifie de « foncièrement raciste ». Cette mise en équivalence permet de dessiner les contours d'un Georges Boudarel idéaliste, ayant certes commis une erreur, mais ayant combattu pour la liberté d'un pays et contre les colonialistes. Il jette, en outre, un soupçon sur les intentions réelles des anciens prisonniers des camps viêt-minhs.

L'offensive de Georges Boudarel pour se justifier se poursuit dans l'espace médiatique au cours du mois d'avril marqué par la plainte déposée par M^e Jean-Marc Varaut pour « crimes contre l'humanité » à l'encontre de Georges Boudarel, au nom de Wladislav Sobanski, ancien prisonnier du camp 113, et de l'Association nationale des anciens prisonniers et internés d'Indochine. *Le Nouvel Observateur* publie une lettre qu'il a rédigée en forme de droit de réponse à l'article de Marie-France Etchegoin. Il y déploie plusieurs arguments qui viennent contredire ceux déployés précédemment par les anciens prisonniers. Premièrement, le blocus imposé par le corps expéditionnaire français sur l'Indochine auquel s'ajoutent les maladies est responsable du taux de mortalité « effroyable » dans les camps :

¹⁰⁷ *Idem*, p. 17.

« Il y eut certes énormément de décès dus avant tout aux fièvres, à la dysenterie et à l'épouvantable pénurie qui sévissait sur tout le territoire de la République démocratique, par suite du terrible blocus exercé par le corps expéditionnaire français. Si l'on cherche les responsabilités d'un taux de mortalité qui fut effroyable, on doit se tourner vers les autorités françaises, qui n'ont absolument rien fait pour leurs hommes captifs du Viêt-minh »¹⁰⁸.

Deuxièmement, les accusations portées contre Georges Boudarel ne sont pas partagées par tous. Compte tenu de ce degré d'incertitude, il propose de changer de régime de preuve en sondant objectivement les prisonniers survivants du camp 113 ce qui, selon lui, permettrait d'avoir une vision précise de son rôle qu'il considère plus que limité :

« On dénombre 2000 de ces prisonniers français. On peut donc retrouver au moins 200 hommes du camp 113. Une centaine de personnes doivent pouvoir aujourd'hui témoigner sur mon attitude, en particulier lors de la libération de 80 prisonniers, en décembre 1953. Je demande que soit rendue publique la liste des anciens du camp 113, qu'il s'agisse des libérés de la fin 53 ou de ceux qui restèrent au camp. Il doit être possible d'opérer parmi eux un sondage objectif que je réclame. Je suis prêt à endosser la responsabilité de mes actes. Je n'entends pas servir de bouc émissaire. Si je me sens profondément triste d'avoir été le témoin de souffrances et de morts vis-à-vis desquelles j'étais impuissant, je ne pense pas en avoir été la cause »¹⁰⁹.

Troisième et dernier argument censé clore cette affaire, Georges Boudarel se range derrière la loi d'amnistie de juin 1966 qui amnistie « de plein droit tous crimes ou délits commis en liaison avec les événements consécutifs à l'insurrection vietnamienne et antérieurement au 1^{er} octobre 1957 »¹¹⁰ : « *Toute cette toile de fond m'autorise à poser la question : pourquoi cette campagne de diffamation contre moi, en dépit des lois d'amnistie qui restent valables pour tous, à gauche comme*

¹⁰⁸ Une lettre de Georges Boudarel, *Le Nouvel Observateur*, n°1380, 18 avril 1991, p. 58.

¹⁰⁹ *Idem*.

¹¹⁰ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000880384>

à droite, et que nul ne peut ignorer, surtout pas un ancien ministre »¹¹¹. Si nous reprenons les « différentes cités » mis en avant par Luc Boltanski et Laurent Thévenot dans leur ouvrage *De la justification*¹¹² et utilisés par les acteurs pour justifier leurs actions, nous pouvons remarquer que Georges Boudarel se place ici dans la cité civique. En exposant cet argument, il entend montrer que le jugement est l'expression de la volonté générale et, qu'à ce titre, il ne peut être contesté. Il met, également, directement en cause l'ancien ministre Jean-Jacques Beucler qui, selon cet argument, ferait passer des intérêts personnels au détriment d'un jugement rendu au nom du peuple. Georges Boudarel demande la fin de toute cette affaire.

3. Bilan de l'année 1991

L'année 1991 aura été marquée par l'affaire Boudarel¹¹³. Celle-ci, au gré des interventions de chacun, s'est très vite ancrée dans un débat politique entre les nostalgiques de l'Empire et les anticolonialistes. Cette dimension politique a certainement fait perdre l'essence même de cette affaire en la « déterritorialisant », ses frontières ayant été largement dépassées. Au mois de mai 1991, François-Pierre Dumet, journaliste dans la revue *L'Histoire*, ose une synthèse de l'affaire à un moment de « bouillonnement » des esprits. Dès le début de son article, l'auteur recentre le débat sur un élément presque passé au second plan : le sort des prisonniers français en Indochine :

« C'est une histoire qui ressemble à celle du comte de Monte-Cristo, avec ses vengeances différées, des serments sur des lits de morts et des traîtres finalement démasqués. L'étonnante affaire Boudarel ramène cependant à la lumière tout un pan de notre passé colonial : le sort terrible des prisonniers français en Indochine, "rééduqués" et

¹¹¹ Une lettre de Georges Boudarel, *op. Cit.*

¹¹² BOLTANSKI, Luc, THEVENOT, Laurent, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991, p 483.

¹¹³ Kathryn Edwards a recensé près de 300 articles consacrés à l'affaire Boudarel entre février et mai 1991, complétés par de nombreux extraits de journaux télévisés et d'entretiens. Cf EDWARDS, Maura Kathryn, *Le Mal jaune. The memory of the Indochina war in France 1954-2006*, *Op. Cit.*, p. 42.

décimés pendant leur captivité »¹¹⁴.

François-Pierre Dumet s'interroge, par la suite, sur l'obstination de certains universitaires à refuser tout questionnement sur cette affaire :

« Quelle que soit la nature des crimes de l'ancien professeur de philosophie dont la justice aura à connaître, quelles que soient aussi les exploitations politiques de cette affaire, sur laquelle nous reviendrons, une seconde question se pose donc : pourquoi cette obstination de certains universitaires à soutenir l'un des siens et à refuser toute interrogation sur ce passé, immédiatement qualifiée de "révisionnisme" de l'histoire coloniale ? »¹¹⁵.

Pour les anciens prisonniers des camps viêt-minhs, il y aurait ici deux poids deux mesures puisque si le procès du nazisme a été possible, quid de celui du communisme ? Pourquoi cette levée de bouclier d'une partie de l'intelligentsia sur le rôle de Georges Boudarel dans les camps ? Serait-ce, comme le pense François-Pierre Dumet, la peur de devoir justifier des prises de position par rapport à un système totalitaire ? :

« Selon certains de ses avocats, il faut défendre Georges Boudarel au nom de l'anticolonialisme. Est-ce à dire que la critique de la colonisation et l'engagement politique contre les guerres coloniales impliquaient d'exercer le rôle répugnant du "commissaire politique", du "cadre d'instruction", du bourreur de crâne auprès de ses compatriotes prisonniers ? Une partie de l'intelligentsia a répondu implicitement oui à cette question. On ne peut s'empêcher de penser que défendre Georges Boudarel est aussi pour elle, suspectée d'avoir prêté son concours au système totalitaire, une manière de plaider non coupable »¹¹⁶.

Mais au-delà de la procédure judiciaire entreprise par les anciens prisonniers, et qui peut s'expliquer par la difficulté de construire leur cause auprès de l'opinion publique, au-delà du cas

¹¹⁴ DUMET, François-Pierre, « Le cas Boudarel : itinéraire d'un anticolonialiste », *L'Histoire*, n°144, mai 1991, pp. 52-54.

¹¹⁵ *Idem.*

¹¹⁶ *Idem.*

Boudarel, l'auteur soumet aux historiens l'ouverture de cette « boîte noire », afin de déterminer ce que fut la réalité des camps :

« Georges Boudarel a perdu son honneur, mais il n'a pas commis de crime "contre l'humanité"-selon la définition des Nations Unies. Son cas a cessé d'être juridique depuis la loi d'amnistie de 1967. Mais si l'oubli est nécessaire à toutes les sociétés qui ont été en proie aux convulsions politiques, par définition l'oubli n'est pas le propre des historiens. Ceux-ci ont à établir d'abord et du mieux possible ce que fut la réalité des camps vietnamiens, un chapitre encore méconnu de la guerre d'Indochine. Ce n'est pas l'homme Georges Boudarel qui leur importe ; ils n'ont aucune envie d'en faire un martyr »¹¹⁷.

Si désormais le sort des anciens prisonniers des camps viêt-minhs a été mis au jour à travers cette affaire, l'écriture d'une histoire dépassionnée apparaît encore compliquée, mais le processus est en marche.

En terme de bilan de l'année 1991, une place doit être faite à l'autobiographie de Georges Boudarel qu'il publie à la fin de cette même année. Il est alors en pleine procédure judiciaire puisqu'il est accusé de « crime contre l'humanité ». Ce livre a deux objectifs. Tout d'abord, justifier ses actions. Reprenant l'un des arguments développé par Pierre Vidal Naquet, il soutient que son passage du côté viêt-minh s'est fait dans un esprit idéaliste, correspondant aux valeurs de la France :

« Si j'assume la responsabilité de mon engagement d'alors, si je déplore les souffrances des combattants entraînés dans un conflit absurde et si je désapprouve aujourd'hui un socialisme dogmatique qui enserme le Vietnam dans un carcan, je me refuse à me soumettre à une telle conception de la justice et à l'aveu d'une quelconque trahison. J'aime mon pays et je proclame haut et fort que je ne l'ai pas trahi. Au contraire, je crois avoir été fidèle à l'esprit de liberté, d'égalité et de fraternité qu'il représente aux yeux du monde »¹¹⁸.

¹¹⁷ *Idem.*

¹¹⁸ BOUDAREL, Georges, *Autobiographie*, Paris, Jacques Bertoin, 1991, p. 10.

L'autobiographie de Georges Boudarel est construite sur cette idée d'idéalisme, de jeunesse, de naïveté. Même lorsqu'il doit justifier ses actions, qu'il ne renie pas, auprès des prisonniers, il déclare qu'il n'avait pas conscience de la gravité de la situation, lui qui agissait au nom d'une certaine forme de justice :

« Surtout présenter à des prisonniers français le programme du Viêt-minh, expliquer sa critique du colonialisme et sa volonté de négocier pour obtenir la paix et une sincère collaboration franco-vietnamienne m'apparaissait comme une juste forme d'action. Je ne me rendais absolument pas compte alors de la complexité des problèmes auxquels j'allais me trouver confronté »¹¹⁹.

Il y décrit le parcours d'un jeune homme pris dans la tourmente de la guerre ayant fait le choix de défendre la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Le deuxième objectif du livre est de minimiser ses actions, en expliquant qu'il a davantage subi qu'agit. Il n'était qu'un simple exécutant.

« La nouvelle était tombée dans l'après-midi, vers trois heures : on devait évacuer dans la nuit. Volonté de maintenir le secret, décision prise en dernière heure ? Je ne l'ai pas demandé. J'avais pour principe de ne poser aucune question à propos des ordres militaires. A coup sûr, le point de repli était prévu depuis longtemps. Un tel départ ne s'improvisait pas. Les directives étaient simples : être prêt au coucher du soleil »¹²⁰.

Il déclare qu'il ne connaissait pas le lieu de ses affectations, ni ses missions à l'avance :

« J'assistai là au mariage de Ky Nam, et ce fut à cette occasion que Thach me fit connaître la dernière décision du Comité de Saigon : j'étais envoyé dans le Nord. Motif : Faire de la propagande en faveur de la paix et du rapatriement du Corps expéditionnaire auprès des prisonniers de guerre français que le Viêt-minh entendait libérer

¹¹⁹ *Idem*, p. 248.

¹²⁰ *Idem*, p. 175.

unilatéralement pour faciliter la fin des hostilités. Je devais partir par le prochain convoi, à une date non précisée. Dans cette attente, je retournais à la radio »¹²¹.

Il précise également qu'il n'était en rien responsable du commandement du camp et qu'à ce sujet, c'est une erreur de qualifier le camp 113 de camp Boudarel, comme il le fait remarquer au début de son autobiographie en rejetant les différentes accusations et en se posant en victime :

« On m'a renvoyé au visage un passé revu et corrigé par l'imagination et la mauvaise foi de personnes qui m'étaient et me sont toujours pour la plupart inconnues. Le camp 113 devenait "le camp Boudarel", j'étais l'envoyé du Kominform, le commissaire politique expert en lavage de cerveau, un criminel de guerre, un monstre de l'acabit d'un Barbie. Le comble ! Ce bourreau de ses frères, ce complice des tortionnaires rouges, ce traître "enseigne l'histoire à nos enfants" ! N'était-il pas temps de le démasquer et de le désigner à la vindicte de la nation ? »¹²².

Georges Boudarel n'était, d'ailleurs, selon lui, qu'un maillon d'une chaîne. Il est même arrivé que le Viêt-minh remette en doute sa légitimité :

« L'avant-veille de mon départ, Tô Huu prit le ton solennel d'un homme visiblement gêné pour me faire savoir, avec force circonlocutions et ménagements, que "les camarades" avaient examiné mon cas. "Ils" s'étonnaient de mon admission au parti, la règle étant qu'un militant de l'extérieur doit toujours être présenté par son PC d'origine. Or, on ne trouvait nulle trace d'un quelconque message du PCF dans mon dossier, et André avouait ne pas m'avoir connu en France. Je n'étais certes pas exclu, mais placé en "position d'attente" dans la perspective d'une normalisation ultérieure de ma situation »¹²³.

Il est important de replacer cette autobiographie dans le contexte de l'époque. Même si l'auteur d'une autobiographie passe une sorte de pacte avec son lectorat¹²⁴, n'oublions pas que Georges Boudarel écrit à un moment où il doit rendre des comptes aux Français et plus

¹²¹ *Idem*, p. 247.

¹²² *Idem*, p. 9.

¹²³ *Idem*, p. 399.

¹²⁴ LEJEUNE, Philippe, *Le pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1975.

particulièrement à la justice de son pays. Il est donc difficile de savoir son degré de sincérité. Mais il reste indéniable qu'il cherche à minimiser son action et à se placer en position de victime. Il semble être le personnage de Joseph K. qui, dans *Le Procès* de Kafka, se réveille un matin et, pour une raison obscure, est arrêté et soumis aux rigueurs de la justice. Georges Boudarel ne voit, de ce fait, dans cette affaire, qu'une vengeance politicienne dont l'objectif est d'effacer l'humiliation de la défaite.

Georges Boudarel a par ailleurs très bien compris que les accusations et le procès qui va se tenir reposent sur des témoignages. Or cette preuve testimoniale qui s'appuie sur la mémoire des témoins peut être, selon lui, sujette à caution. Pour prouver cette hypothèse et instiller le doute sur la fiabilité des accusations qui pèsent contre lui, il prend appui sur David Rousset, ancien déporté et militant engagé contre les guerres coloniales, qui est aussi l'auteur de livres sur l'univers concentrationnaire¹²⁵. Il est, par ailleurs, connu pour avoir dénoncé les crimes commis en Union Soviétique¹²⁶. A ce titre, il peut apparaître comme une caution morale pour Georges Boudarel. Celui-ci cite donc David Rousset : « *Chacun de mes interlocuteurs avait vécu une expérience exceptionnelle. Eh bien, malgré cela, ils fabulaient...Ils s'approprièrent des récits qu'ils avaient entendu raconter, devenaient les acteurs d'événements dont ils avaient seulement eu l'écho, dont ils n'avaient pas été les spectateurs...(Une vie dans le siècle, Plon, 1990) »*¹²⁷.

Toujours dans l'objectif de décrédibiliser les anciens prisonniers et minorer la portée de leur témoignage, Georges Boudarel s'appuie également sur un spécialiste de la question en la personne de Jean Norton Cru. Celui-ci était un ancien combattant de 14-18 devenu professeur aux États-Unis. Il fut passionné par la vague de publications de témoignages de la Grande Guerre et il fut choqué

¹²⁵ Il est notamment l'auteur de *L'Univers concentrationnaire*, Paris, Fayard, (1946 pour la première édition), 2011, 192 p.

¹²⁶ A ce sujet voir : WIEDER, Thomas, « La commission internationale contre le régime concentrationnaire, 1949-1959 : des rescapés des camps nazis combattent les camps de concentration », Mémoire de maîtrise, Université Paris I, 2011.

¹²⁷ BOUDAREL, Georges, *Autobiographie, Op. Cit.*, p. 431.

par l'attitude d'historiens qui n'avaient pas su ou pas voulu reconnaître les témoins fiables. Dès ses premiers contacts avec la réalité de la guerre, Jean Norton Cru avait compris que l'image qu'on s'en faisait d'après l'histoire militaire était fautive. Dans ce but, il amassa, pendant toute la durée du conflit et au cours des années suivantes, une documentation considérable qui lui permit d'écrire un livre impressionnant de 727 pages, publié en 1929 sous le titre *Témoins : essai d'analyse et de critique des souvenirs de combattants édités en français de 1915 à 1928*, suivi en 1930 d'une version allégée, plus accessible au grand public, *Du Témoignage*. Ces deux livres¹²⁸ constituent une œuvre scientifique de premier ordre¹²⁹. Georges Boudarel choisit de citer un passage de cet auteur sans équivoque sur la fiabilité que peut présenter un témoignage :

« Chaque témoin complète instinctivement et suivant sa nature propre, la nature des phases rapides dont plusieurs lui ont échappé...il est presque impossible que sur une trentaine de dépositions, on en trouve deux qui concordent à peu près...La mémoire du témoin le dupe. Elle recrée à mesure ce qu'efface l'oubli et cette création n'est jamais conforme à la réalité primitive...elle est inspirée par des notions longuement entretenues dans l'esprit...(Du Témoignage, J.J.Pauvert, 1967) »¹³⁰.

Et Georges Boudarel d'ajouter cette question à la suite de ce passage :

« Aujourd'hui, ceux qui m'attaquent se souviennent-ils vraiment des réalités du camp autres que leurs souffrances ? »¹³¹.

Il essaie par cet argumentaire d'opposer la mémoire à l'histoire et de décrédibiliser la nature du témoignage qui ne peut être, selon lui, une preuve. Cet argument est également celui utilisé par les négationnistes qui ont essayé de capter l'héritage de Jean Norton Cru en le détournant de son

¹²⁸ NORTON CRU, Jean, *Témoins. Essai d'analyse et de critique des souvenirs de combattant, édités en français de 1915 à 1928*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1993, 727 p.

Du témoignage, Paris, Alia, 1998 (2^e éd.), 153 p.

¹²⁹ CAZALS, Rémi, ROUSSEAU Frédéric, *14-18, le cri d'une génération*, Toulouse, Privat, 2003, p. 97.

¹³⁰ BOUDAREL, Georges, *Op. Cit.*, p. 431.

¹³¹ *Idem*, pp. 431-432.

objectif premier, comme le souligne Frédéric Rousseau :

« Il n'est pas inutile de noter que depuis plus d'un demi-siècle, effectivement, les pseudo-historiens niant l'existence des chambres à gaz et de la politique d'extermination nazie à l'égard des juifs d'Europe revendiquent une filiation avec l'œuvre de Jean Norton Cru ; les premiers à avoir osé se prévaloir de cet héritage indu furent Paul Rassinier et Maurice Bardèche, les deux fondateurs du négationnisme français »¹³².

Les négationnistes se servent de Jean Norton Cru car il a, selon eux, montré par sa méthode qu'une grande partie des témoignages relatifs à la Grande Guerre reposait sur des mensonges. Comme l'explique Frédéric Rousseau, cela est une contre vérité, car ils sous-entendent qu'il a disqualifié une proportion considérable de témoignages de guerre, mais omettent de dire qu'il en a aussi validé une grande partie :

« Contrairement à ce que laissent entendre les négationnistes, l'œuvre de Norton Cru possède également une "bonne partie" positive validant de nombreux témoignages. Le classement qu'il fournit à la fin de son livre indique d'ailleurs que près de la moitié des témoignages analysés étaient crédités d'une "assez bonne", "bonne", voire "excellente", valeur documentaire »¹³³.

Jean Norton Cru ne cherche pas à jeter l'opprobre sur le statut de témoin. Il cherche, au contraire à mieux mettre en valeur les meilleurs. Son objectif était de donner un outil aux historiens leur permettant de construire leur récit historique. Il n'a jamais cherché, comme le rappelle vivement Frédéric Rousseau, à nier les réalités que des millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont subies dans leur chair et leur cœur :

« Jamais il n'a cherché à nier la vérité en disqualifiant par principe ou par intérêt tous les témoins ; tout au

¹³² ROUSSEAU, Frédéric, *Le Procès des témoins de la Grande Guerre. L'affaire Norton Cru*, Paris, Seuil, 2003, p. 265.

¹³³ *Idem*, p. 265.

contraire, il avoué toute sa vie à mieux l'établir, en recourant aux témoignages les plus fiables »¹³⁴.

Georges Boudarel en tant qu'historien ne peut méconnaître cette captation de l'héritage de Jean Norton Cru par les négationnistes. Son objectif n'est pas de séparer les bons témoignages des mauvais, mais de décrédibiliser l'ensemble des témoignages relatifs à cette expérience des camps. Il est possible de noter ici que Georges Boudarel anticipe la construction argumentaire qu'il pourrait tenir si son amnistie était levée. En l'absence de preuves matérielles, l'objectif est de déstabiliser et d'instiller le soupçon sur la parole des anciens prisonniers.

La plainte pour « crime contre l'humanité » déposée par Wladislaw Sobanski et par l'Association nationale des anciens prisonniers d'Indochine (ANAPI) en avril 1991 change le régime de l'affaire qui passe du médiatique au judiciaire.

¹³⁴ *Idem*, p. 269.

B. Le procès : Georges Boudarel accusé de « crime contre l'humanité »

Ce changement de régime de l'affaire Boudarel va être marqué par une longue procédure judiciaire. Pour se défendre, Georges Boudarel se range derrière les lois d'amnistie de 1966. Cet argument va être mis à l'épreuve de la justice¹³⁵. En effet, Georges Boudarel est accusé de « crimes contre l'humanité » par les anciens prisonniers. Or, la France, par la loi du 26 décembre 1964, a inscrit le crime contre l'humanité dans l'ordre juridique français. C'est un unique article du Code Pénal qui renvoie à la charte du tribunal international de 1945 et à la résolution des Nations Unies du 13 février 1946. Celui-ci déclare que ces crimes sont « imprescriptibles par leur nature ». Cette plainte lancée par Wladislaw Sobanski et l'ANAPI va, en outre, s'appuyer sur un précédent avec les grands procès des criminels nazis. A ce titre, pensent-ils, si le procès du nazisme a été fait, il est possible de faire celui du communisme, à travers le passé de Georges Boudarel. Il faut nous arrêter un instant sur Wladislaw Sobanski qui va devenir une figure incontournable de l'affaire Boudarel, notamment sur le plan judiciaire, et qui s'érige en porte-parole des anciens prisonniers. Nous nous sommes entretenus à deux reprises avec cet homme. Lors de nos entretiens en 2009, nous avons tenté à plusieurs reprises de l'interroger sur l'expérience de sa captivité, mais il revenait continuellement à Georges Boudarel et à la procédure judiciaire qu'il avait lancée contre lui. C'est par un article, paru en octobre 2006 dans la revue *Le Monde 2*, que nous apprenons des éléments sur sa captivité. Il a été capturé le 21 novembre 1952 au cours de la bataille de Nghia Lo. Il appartenait au 6^e régiment de tirailleur sénégalais (RTS). Il a, alors, été transféré au camp 113. Il revient dans

¹³⁵ A noter que dans une enquête de Yves Daoudal sur l'affaire Boudarel, celui-ci déclare que la partie concernant l'amnistie des crimes commis en liaison avec les événements consécutifs à l'insurrection vietnamienne et antérieurement au 1^{er} octobre 1957 a pour origine un arrangement entre le Général de Gaulle et les communistes afin que ces derniers puissent faire rapatrier trois des leurs dont Georges Boudarel. C'est pour l'auteur une loi *ad hominem* qui soulignerait au passage que cet homme était un maillon important du Parti Communiste Français. DAUDAL, Yves, *Le Dossier Boudarel*, Paris, Editions Remi Perrin, 2002, pp. 116-117. Cette thèse était déjà défendue par Marc Charuel dans son enquête paru au mois de juin 1991 : CHARUEL, Marc, *L'Affaire Boudarel*, Paris, Editions du Rocher, 1991, 233 p. A noter que ces deux enquêtes sont totalement à charge à l'encontre de Georges Boudarel.

cet article sur la « rééducation politique » telle qu'il l'a vécue : « *Notre libération hypothétique était subordonnée à la cotation que faisaient les chefs du camp de notre comportement politique. Chaque délation, qui s'effectuait au cours des séances d'autocritique, nous rapportait des points. Alors on s'accusait de n'importe quoi pour en gagner. On allait jusqu'à vendre son voisin. C'était quelque chose d'affreux* »¹³⁶. Il est libéré le 8 janvier 1954 à Vinh Yen et ne pèse plus que 39 kg.

Wladislaw Sobanski souhaite apparaître comme une figure incontournable de cet événement et construit sa propre « légende ». Il tente comme beaucoup de représentants associatifs de monopoliser le discours des « anciens combattants » et cherchent à présenter leurs souvenirs sous un jour plus séduisant. Cet aspect se retrouve aussi au niveau des associations d'anciens combattants d'Algérie, comme l'a montré Claire Mauss-Copeaux : « *Promouvoir une mémoire respectable est le principal souci militants ; le discours prononcé par le vice-président départemental de l'UNCAFN à la cérémonie d'inauguration de l'exposition s'est ainsi attaché "à souligner le rôle humanitaire et éducatif joué par le contingent au profit des populations autochtones pendant le conflit* »¹³⁷. Ce même esprit anime Wladislaw Sobanski qui organise des expositions sur la captivité, mais aussi sur les « aspects positifs » de la colonisation française en Indochine. Pour prendre un exemple, cette exposition, intitulée « La France en Indochine », organisée à Dinard en mars 2009, qui consacre plusieurs panneaux à Alexandre Yersin, le fondateur de l'Institut Pasteur à Hanoï et Saigon.

¹³⁶ HERVIAUX, Olivier, « Les soldats oubliés », *Le Monde* 2, 28 octobre 2006, pp. 32-33.

¹³⁷ MAUSS-COPEAUX, Claire, *Appelé en Algérie. La parole confisquée*, Paris, Pluriel, 1998, p. 50.



(Wladislaw Sobanski devant les panneaux de l'exposition à Dinard en mars 2009).

Il a également créé l'association nationale des rescapés du camp 113 en Indochine dont il est le président. Cette association se consacre à la dimension judiciaire de l'affaire Boudarel. La justice est tenue de se prononcer sur la qualification des actions de Georges Boudarel : entrent-elles dans le champ du « crime contre l'humanité » ?¹³⁸ Le 23 mai 1991, le parquet, se fondant sur l'article 30 de la loi de 1966 portant amnistie des crimes commis en liaison avec l'insurrection vietnamienne, délivre réquisition de refus d'informer. Mais, le 13 septembre 1991, la juge d'instruction Alice Le Houx rend une ordonnance contradictoire sur le fait que la force supranationale des crimes contre l'humanité, en application de l'article 6 du statut du Tribunal Militaire International de Nuremberg, les exclut du droit interne, et les situe dans le champ de l'imprescriptibilité, en référence à la loi du 26 décembre 1964¹³⁹. Le 20 décembre 1991, la chambre d'accusation de la Cour d'Appel de Paris, sur appel du Ministère public, prend un arrêt infirmant cette ordonnance, toute en reconnaissant la bonne foi des plaignants. Un pourvoi en cassation est déposé par Wladislaw Sobanski et par l'ANAPI. Ce pourvoi est finalement rejeté le 1^{er} avril 1993, la Cour de cassation ne qualifiant pas

¹³⁸ Les documents qui nous ont servi à rédiger cette partie proviennent des archives personnelles de Wladislaw Sobanski.

¹³⁹ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000684761&categorieLien=cid>

les actions de Georges Boudarel de « crimes contre l'humanité » :

« Aux motifs que les infractions reprochées à X...étant en liaison avec les événements consécutifs à l'insurrection vietnamienne et ayant été commises antérieurement au 1er octobre 1957, sont visées par la loi d'amnistie du 18 juin 1966 qui n'exclut aucun crime de son champ d'application ; qu'il est vrai que les crimes contre l'humanité inclus dans le droit interne français depuis la loi du 26 décembre 1964 sont imprescriptibles par leur nature ; que la prescription et l'amnistie reposent sur des fondements différents, la première dressant un obstacle à d'éventuelles poursuites en raison du temps écoulé et la seconde procédant de l'idée d'oubli avec pour effet d'enlever après coup à un fait délictueux son caractère d'infraction ; que le crime contre l'humanité étant des crimes de droit commun commis dans certaines circonstances et pour certains motifs, mais cependant régis par les règles de procédure pénale ordinaire, il s'ensuit que, bien qu'imprescriptibles, ils ne peuvent être poursuivis que dans la mesure où une loi d'amnistie n'a pas privé les infractions qu'elle vise de l'élément légal qui les rend punissables ; que le principe d'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité qui constitue une dérogation exceptionnelle aux règles de procédure pénale ordinaire, doit être restrictivement interprété ; qu'il ne peut donc être valablement soutenu, en l'absence de disposition expresse sur ce point, tant en droit international qu'en droit interne, qu'un principe d'exclusion de l'amnistie des crimes contre l'humanité prendrait sa source dans la philosophie générale de l'accord interallié de Londres du 8 août 1945 et du statut du Tribunal militaire international ; que l'amnistie doit s'appliquer également aux crimes contre l'humanité et donc aux faits susceptibles d'être reprochés à X... ». La cour ajoute : « les dispositions de la loi du 26 décembre 1964, et du statut du Tribunal militaire international de Nuremberg, annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945, ne concernent que les faits commis pour le compte des pays européens de l'Axe ; que par ailleurs, la Chartes du Tribunal militaire international de Tokyo, qui n'a pas été ratifiée, ni publiée en France et qui n'est pas entrée dans les prévisions de la loi du 26 décembre 1964, ou de la résolution des Nations Unies du 13 février 1946, ne vise, en son article 5, que les exactions commises par les criminels de guerre japonais ou leurs complices »¹⁴⁰.

La chambre criminelle de la Cour de cassation se fonde, donc, sur une vision restrictive du crime contre l'humanité, puisqu'elle ne réserve les poursuites de ce crime aux seuls auteurs et complices ayant agi pour le compte des pays européens de l'Axe. Cette restriction de la définition

¹⁴⁰ Rejet du pourvoi en cassation formé par Sobanski Wladislaw, l'Association nationale des anciens prisonniers-internés d'Indochine, parties civiles, contre l'arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, en date du 20 décembre 1991, qui a dit n'y avoir lieu à informer sur les faits dénoncés par ces parties civiles contre Georges Boudarel, sous la qualification de crimes contre l'humanité, audience publique du 1^{er} avril 1993, archive personnelle de Wladislaw Sobanski.

du crime contre l'humanité provient d'une interprétation de la loi par les juges au moment du procès en cassation de Paul Touvier, ancien chef de la milice lyonnaise en 1992¹⁴¹. Ceux-ci ont déclaré que « les auteurs ou complices de crimes contre l'humanité ne sont punis que s'ils ont agi pour le compte d'un pays européen de l'Axe ». Les pénalistes débattaient depuis des années sur la notion de « crime contre l'humanité ». Valait-elle uniquement pour la Seconde Guerre mondiale ou également pour des événements postérieurs ? Jusque-là, l'interprétation était relativement ouverte. L'entrée en vigueur de cette nouvelle disposition sur le crime contre l'humanité prive donc les tribunaux français de moyens juridiques concernant des crimes contre l'humanité commis après 1945¹⁴².

1. Un procès en diffamation : stratégie ou erreur ?

Dans sa stratégie de défense, Georges Boudarel et ses avocats choisissent aussi l'attaque et l'accusation dont l'objectif semble être double : Premièrement décrédibiliser le groupe des anciens combattants en s'appuyant sur le défaut de fiabilité des témoignages. Deuxièmement, apparaître aux yeux de l'opinion publique comme victime d'une campagne de diffamation à cause de ses prises de position en faveur de la décolonisation. Il s'agissait de donner une dimension politique nationale au procès, en dénonçant les rancœurs et les haines des « colonialistes » face aux processus de décolonisation. Georges Boudarel dépose une plainte pour « dénonciation calomnieuse » en janvier 1992, plainte qu'il maintiendra en mai 1993 devant le juge Jean-Pierre Getti¹⁴³. Cette plainte va alors faire l'objet d'une véritable enquête, afin de déterminer si les accusations étaient vraies ou

¹⁴¹ Paul Touvier est condamné pour crime contre l'humanité en 1994.

¹⁴² CONAN, Eric, « La prouesse des juges », *L'Express*, le 03/12/1992.

¹⁴³ Georges Boudarel dans une longue « déclaration liminaire », précise qu'il « ne renie aucunement son engagement auprès des Vietnamiens pour leur indépendance », qu'il « ne nie pas les conditions atroces de la guerre ni le mépris du monde colonial », mais qu'il n'admet pas d'« être accusé de faits inexacts amplifiés par les médias. Selon lui, ses accusateurs « visent une entreprise révisionniste sur une guerre coloniale » et « jouent de l'ignorance du public à propos d'une guerre injuste et lointaine dans l'espace et dans le temps dans une région malsaine et soumise à un blocus », in Conan, Eric, « Boudarel, le retour », *L'Express*, le 14/10/1993.

fausses, comme le souligne cet article de *L'Express* du 14 octobre 1993 :

« Appliquant une méthode éprouvée avec succès dans ses précédents dossiers (Bousquet et Touvier), le juge a confié à la section de recherche de la gendarmerie de Paris une commission rogatoire impressionnante. Les gendarmes doivent notamment établir la liste de tous les militaires français détenus au camp 113 et encore vivants. Enregistrer leurs témoignages. Saisir leurs dossiers de pension d'invalidité dans les archives des Anciens Combattants et leurs dossiers personnels dans les archives militaires de Pau. Entendre les historiens spécialistes de la guerre d'Indochine. Recueillir dans les archives de l'armée de terre les documents relatifs aux camps vietminh. Saisir le dossier de trahison de Georges Boudarel dans les archives de la justice militaire du Blanc (Indre)... »¹⁴⁴.

Alors que la Cour de cassation avait décidé de clore cette affaire le 1^{er} avril 1993, c'est finalement la plainte déposée par Georges Boudarel qui relance le débat. Celui-ci court, alors, le risque de voir son passé dévoilé. La gendarmerie réalise un travail important et parvient à constituer un dossier totalisant 23 volumes. Le 3 octobre 1994, Georges Boudarel se désiste de sa plainte pour dénonciation calomnieuse. Il avait, semble-t-il, sous-estimé la force du témoignage comme preuve. Georges Boudarel et ses défenseurs arguaient des incohérences dans le récit des témoins. Mais ce qui peut être une arme dans le régime médiatique peut se retourner contre soi dans le régime judiciaire. En effet, comme le fait remarquer Francis Chateauraynaud, « *les épreuves de cohérence infligées à ces modalités d'attestation ne sont pas plus molles ou plus instables que celles qui concernent les objets du monde physique. Elles reposent sur des contraintes très fortes puisque les recoupements passent par la prise en compte de récits qui doivent fournir des indices de plausibilité ou de vraisemblance* »¹⁴⁵. Nous revenons, ici, à la notion de tangibilité que nous avons expliquée précédemment. L'un des caractères de la tangibilité, c'est sa « gradualité ». En effet, comme l'écrit le sociologue : « *Des choses peuvent graduellement s'affirmer et se confirmer, gagner en tangibilité, en passant progressivement de l'état de conjectures, plus ou moins calculables, à l'état de versions*

¹⁴⁴ CONAN, Eric, « Boudarel, le retour », *L'Express*, le 14/10/1993.

¹⁴⁵ CHATEAURAYNAUD, Francis. *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, Edition Petra, 2011, p. 276.

de plus en plus convergentes, jusqu'à finir par apparaître au grand jour »¹⁴⁶. L'enquête paraît avoir levé les marqueurs d'incertitudes qui caractérisaient jusqu'à présent cette affaire, au point de contraindre Georges Boudarel à faire machine arrière. Le 12 janvier 1996, le juge Jean-Claude Kross qui a remplacé le juge Jean-Pierre Getti, prononce un non-lieu en faveur des anciens prisonniers d'Indochine. Il ordonne le dépôt du dossier au Greffe pour être requis s'il survenait des charges nouvelles.

Le 15 mai 1996, Wladislaw Sobanski décide conjointement avec le Président de l'ANAPI, de faire citer Georges Boudarel devant la 17^e chambre correctionnelle de Paris pour dénonciation calomnieuse. La citation directe visait essentiellement l'allégation selon laquelle Georges Boudarel avait prétendu, pour porter plainte en dénonciation calomnieuse, « *que l'autorité compétente pour statuer sur la plainte du chef de crimes contre l'humanité avait estimé que les accusations étaient infondées* ». Selon le requérant, la simple lecture de l'arrêt de la chambre d'accusation de Paris du 20 décembre 1991 permettait de constater que les accusations portées par lui n'avaient jamais été qualifiées d'infondées.

Par un jugement du 9 mai 1997, la 17^e chambre rejeta les plaintes du requérant et de l'ANAPI, au regard de la loi d'amnistie du 18 juin 1966. Le 9 septembre 1998, la cour d'appel de Paris releva que les faits à l'origine de la procédure ne pouvaient plus recevoir de qualification pénale en raison de la loi d'amnistie jugeant notamment : « *Il est du caractère particulier de l'amnistie d'ôter aux faits tout caractère sanctionnable si bien que le litige qui oppose les parties, et qu'elles ressentent comme moralement essentiel, ne peut retrouver, même par l'application d'une autre procédure, une dimension pénale* ». En outre, elle précisa que le litige ne pouvait davantage permettre une action pour les intérêts civils, une telle action devant avoir été introduite devant la juridiction compétente avant la promulgation de la loi d'amnistie. La cour de cassation confirme ce

¹⁴⁶ *Idem*, p. 260.

jugement le 7 septembre 1999.

Une dernière plainte est déposée devant la Cour européenne des droits de l'homme en 2000 par Wladislaw Sobanski.¹⁴⁷ Celui-ci conteste le fait qu'une loi d'amnistie a pu faire obstacle à l'invocation, devant les juridictions pénales, de faits qualifiables de crimes contre l'humanité. Il allègue également une violation de son droit à la libre expression de la vérité historique au regard de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme¹⁴⁸. Toutefois, cette plainte est déclarée irrecevable le 20 mars 2003 pour une question de procédure de délai. En effet, la Cour européenne a précisé qu'elle ne pouvait être saisie que dans un délai de six mois à partir de la date de la décision interne définitive. Or, celle-ci a retenu la date de l'arrêt rendu par la Cour de cassation le 1^{er} avril 1993.

2. L'amnistie : un abus d'oubli ?

Le volet judiciaire de l'affaire Boudarel se termine donc sur ce rejet de la Cour européenne. Elle aura duré douze années, de 1991 à 2003. La question que l'on peut se poser est pourquoi cette ténacité de Wladislaw Sobanski à vouloir faire condamner Georges Boudarel ? En mai 1997, pour justifier son action judiciaire, il écrivait :

¹⁴⁷ Cf. cour européenne des droits de l'homme. Troisième section. Décision sur la recevabilité de la requête n°56165/00 présentée par Wladislaw Sobanski contre la France, le 20 mars 2003 in <http://www.concernedhistorians.org/content/le.html> (consulté le 08 mai 2012).

¹⁴⁸ L'article 10 de la Convention précise : « 1. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. Le présent article n'empêche pas les États de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de cinéma ou de télévision à un régime d'autorisations.
2. L'exercice de ces libertés composant des devoirs de responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire ».

« Combien de fois les victimes des crimes contre l'humanité commis au camp 113 par Georges Boudarel devront-elles être enterrées pour faire taire leur voix ! Mais la vérité finira toujours par éclater ! Et les anciens combattants d'Indochine, fidèles à leur devoir de mémoire sont fermement décidés à employer leurs dernières forces pour la manifestation de cette vérité !

A ce stade de l'affaire, il convient d'insister sur les motivations de notre action. Celle-ci ne nous est nullement dictée par un désir de revanche personnelle ou par un abusif acharnement. Elle nous est moralement exigée par l'accomplissement d'un triple devoir : le "devoir de justice" et de réparation à l'égard de tous nos camarades victimes des agissements de Boudarel. Le "devoir de mémoire" à l'égard de l'histoire en éclairant l'opinion sur ce qui s'est réellement passé en Indochine entre 1945 et 1954 et notamment du fait d'un de nos compatriotes R et qui aurait pu se passer ailleurs et même en France, comme la suite de ce drame nous l'a appris...et ceci malgré les sacrifices de tant des nôtres. Le "devoir d'assistance à la Société en danger", devoir qui nous est aujourd'hui aussi urgent qu'impératif. Rescapés de cent combats inégaux, humiliés de mille mensonges calomnieux, délaissés d'une solidarité tardive, victimes d'une désinformation dialectique persistante, nous nous adressons humblement mais non moins solennellement à ceux qui sont en charge de la Société, de sa justice, de sa culture et de son avenir, afin que le sinistre inquisiteur d'une idéologie en faillite ne puisse plus continuer à ternir l'image de notre pays, à déformer son savoir et à empoisonner sa conscience »¹⁴⁹.

Outre la vision politique d'un homme, ce qui est intéressant dans ce passage, c'est la volonté du « devoir de mémoire » afin d'éclaircir une opinion publique restée, selon lui, dans l'ombre d'une histoire douloureuse. Mais, Wladislaw Sobanski et une partie des anciens prisonniers ont, selon eux, le sentiment d'être empêchés puisque une loi d'amnistie a « effacé les traces » de cet événement. Paul Ricœur a réfléchi à la question de l'amnistie dans *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*. Il démontre, de manière théorique, que la frontière entre l'amnistie et l'amnésie est très mince et que l'amnistie va venir frapper le passé d'un interdit. Les acteurs-témoins ont le sentiment de ne plus pouvoir revenir sur les traces de l'événement. Cette abrogation du réel est, par exemple, difficile à vivre pour Wladislaw Sobanski, car cela revient pour lui à dire que rien ne s'est passé : « *L'amnistie met fin à*

¹⁴⁹ Archive personnelle de Wladislaw Sobanski, Réaction suite à l'irrecevabilité de la plainte déposée pour « dénonciation calomnieuse », mai 1997.

tous les procès en cours et suspend toutes les poursuites judiciaires. Il s'agit bien d'un oubli juridique limité, mais de vaste portée, dans la mesure où l'arrêt des procès équivaut à éteindre la mémoire dans son expression attestatoire et à dire que rien ne s'est passé »¹⁵⁰. Si la finalité de l'amnistie est de permettre la réconciliation entre citoyens ennemis et d'instaurer une paix civique, il n'en reste pas moins qu'elle présente un danger important en donnant les conditions d'existence à une mémoire souterraine malsaine, comme le fait remarquer Paul Ricoeur par cette réflexion : « Mais le défaut de cette unité imaginaire n'est-il pas d'effacer de la mémoire officielle les exemples de crimes susceptibles de protéger l'avenir des erreurs du passé et, en privant l'opinion publique des bienfaits du dissensus, de condamner les mémoires concurrentes à une vie souterraine malsaine ? »¹⁵¹. Il apparaît que la mémoire privée et collective se retrouve privée de « la salutaire crise d'identité permettant une réappropriation lucide du passé et de sa charge traumatique »¹⁵². Autrement dit, sans un travail de mémoire, complété par un travail de deuil, le pardon est impossible. Wladislaw Sobanski apparaît comme un homme en révolte permanente, entretenant un esprit de vengeance qui l'empêche finalement de se reconstruire. De plus, comme le souligne l'historienne Raphaëlle Branche dans son livre sur l'histoire de la guerre d'Algérie, « voir sa plainte déboutée (...), c'est non seulement se voir refuser le statut de victime R que seul un jugement pourrait établir mais aussi se voir dénier, d'une certaine manière, le statut de justiciable »¹⁵³, ce qui complique encore un peu plus le travail de reconstruction. Toutefois, au-delà des circonstances individuelles ayant pu motiver cette plainte, il ne faudrait pas négliger son aspect politique. Il pourrait également s'agir de contribuer à imposer une certaine vision de l'histoire.

Toutefois, si Wladislaw Sobanski et l'ANAPI ne sont pas parvenus à faire juger Georges Boudarel, protégé par l'amnistie de 1966, l'affaire Boudarel présente maintenant un caractère

¹⁵⁰ *Idem*, p. 588.

¹⁵¹ *Ibidem*.

¹⁵² *Idem*, p.589.

¹⁵³ BRANCHE, Raphaëlle, *La Guerre d'Algérie : une histoire apaisée ?* Paris, Seuil, Points Histoire, 2005, p 119.

« d'irréversibilité ». En effet, il est impossible de retourner au point de départ ou de retrouver la même position par simple inversion de l'action¹⁵⁴. Le rôle de Georges Boudarel dans les camps viêt-minhs est connu, ainsi que l'existence de cette partie immergée de la guerre d'Indochine. Pour démontrer cet état d'irréversibilité, il suffit de s'intéresser aux événements qui ont relancé l'affaire Boudarel dans l'opinion publique.

3. Les relances de l'affaire Boudarel dans l'opinion publique

Chaque épreuve, chaque confrontation laisse derrière elle un nouvel état des jeux d'acteurs et d'arguments. L'affaire Boudarel a donné une puissance d'expression aux anciens prisonniers des camps viêt-minhs, même si celle-ci paraît encore limitée au début des années 1990. Elle inscrit également un certain nombre de traces dans la mémoire tant individuelle que collective. Si une affaire connaît des moments de crise où les acteurs se mobilisent, elle est également constituée de périodes muettes. Période pendant laquelle les acteurs restent constamment vigilants au moindre signe de relance de l'affaire. Arrêtons-nous un instant sur cette notion de « vigilance ». Elle désigne toutes les formes d'accompagnement et d'attention par lesquelles les personnes gardent le contact avec les processus en se situant à mi-chemin entre l'inquiétude, qui est au principe de leur état de veille, et la collecte d'indices et d'informations permettant de garder prise sur des phénomènes liés aux activités les plus quotidiennes. Être vigilant c'est aussi se tenir prêt à réagir vis-à-vis d'un événement dont on ne sait quand il va se produire, sous quelle forme il surviendra, ou même s'il arrivera. Être vigilant, c'est être prêt face à une éventualité incertaine pour ne pas se laisser surprendre. Comme l'explique Raymond Duval, la notion de vigilance possède une dimension temporelle, dans la mesure où il peut s'agir aussi d'éviter un glissement dans l'oubli. La menace de

¹⁵⁴ Une transformation est dite irréversible si une modification symétrique ne permet pas de retrouver l'état initial.

l'oubli est toujours présente. Il précise : « *Se maintenir prêt s'accomplit donc comme résistance au glissement de cet oubli qui rend la conscience absente à ses propres intentions* »¹⁵⁵. Une affaire est donc aussi constituée de moments de relance ou de rebondissement. Un événement, une prise de parole, une critique, une décision va faire rebasculer les acteurs dans la controverse ou le conflit. Cette vigilance est constante et transcende les différentes phases de l'affaire. Ainsi, en ce qui concerne l'affaire Boudarel, plusieurs événements ont relancé la polémique, à commencer par le procès Maurice Papon. A ce sujet, Kathryn Edwards a montré que le calendrier de l'affaire Boudarel coïncide avec l'arrestation et le jugement de plusieurs collaborateurs du régime de Vichy accusés d'avoir commis des crimes contre l'humanité. Cette situation va transposer le cadre des discours de la collaboration et de la résistance qui a dominé les débats de la période de Vichy sur l'affaire Boudarel¹⁵⁶.

a. Le procès Maurice Papon

Au moment du procès Maurice Papon¹⁵⁷, des affiches ont commencé à fleurir sur des palissades parisiennes, signées de l'organisation Chrétienté-solidarité¹⁵⁸ proclamant : « Procès international des crimes contre l'humanité des régimes communistes. Les camps de l'enfer totalitaire en Indochine, le cas du camp 113 ». L'annonce était accompagnée d'un dessin représentant l'effigie de Georges Boudarel. L'affiche appelait à une journée au Palais de la Mutualité afin « d'examiner

¹⁵⁵ DUVAL, Raymond, *Temps et vigilance*, Paris, J. Vrin, 1990, p. 125.

¹⁵⁶ EDWARDS, Maura Kathryn, *Le Mal jaune. The memory of the Indochina war in France 1954-2006*, sous la direction de Eric Jennings, Doctorat d'histoire, Université de Toronto, 2010, p. 36.

¹⁵⁷ Maurice Papon était un homme politique et haut fonctionnaire français, condamné en 1998 pour complicité de crimes contre l'humanité pour des actes commis alors qu'il était secrétaire général de la préfecture de Gironde entre 1942 et 1944, sous l'occupation allemande.

¹⁵⁸ L'association Chrétienté-Solidarité a été fondée et présidée par Bernard Antony. C'est une association proche de l'extrême-droite et des catholiques traditionalistes. Il vise à une rechristianisation de l'Europe et le retour au catholicisme.

les crimes atroces perpétrés par Georges Boudarel »¹⁵⁹. Cette association tentait d'établir un parallélisme entre les crimes commis par Maurice Papon et ceux de Georges Boudarel en sous-entendant que, si le procès du nazisme était possible, celui du communisme restait encore compliqué, voire impossible. Cette nouvelle polémique conduit l'avocat de Georges Boudarel à écrire au préfet de police de Paris, Philippe Massoni, comme le relate cet article du *Figaro* : « *Celui-ci fait état de véritables provocations au meurtre contre son client et l'alertant sur ce "procès" dont le ton annoncé est celui d'une véritable "fatwa" sur le territoire de la République française, et qui pourrait effectivement se conclure par une "sentence". La demande première du défenseur, qui rappelle que Georges Boudarel a "déjà subi plusieurs agressions (tir sur son immeuble, graffitis, appels téléphoniques anonymes, lettres de menaces, etc.)" est de prier le préfet de veiller à sa sécurité physique* »¹⁶⁰. Derrière cette polémique, ce cachent les désaccords sur la définition même du crime contre l'humanité qui, comme nous l'avons vu, ne s'applique qu'aux faits relatifs aux pays de l'« Axe », mais que certains aimeraient voir s'élargir.

b. L'affaire Aussaresses

Le Général Paul Aussaresses, qui avait reconnu l'usage de la torture pendant la guerre d'Algérie dans une interview accordée au journal *Le Monde* le 23 novembre 2000, est visé par une plainte pour crime contre l'humanité, déposée par la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), en mai 2001. Un vaste débat juridique s'ouvre afin de savoir si l'on est en présence de crimes de guerre ou bien de crimes contre l'humanité. Dans un article publié par *Le Figaro* le 9 mai 2001, un rapprochement est établi avec l'affaire Boudarel :

¹⁵⁹ Cf le blog de Bernard Antony : <http://bernard-antony.blogspot.fr/2009/05/bernard-antony-communique-hommage-aux.html>

¹⁶⁰ *Le Figaro*, jeudi 6 novembre 1997, p. 12.

« Reste la question la plus controversée : est-on en présence de crimes contre l'humanité et, si tel est le cas, pourraient-ils être poursuivis ? Selon la définition donnée par le tribunal de Nuremberg, en 1945, il n'est de crime contre l'humanité qu'exécuté par une puissance au service d'une conception totalitaire et hégémonique. Ce qui fut confirmé lors de l'affaire Boudarel. Ce ressortissant français, "Kapo" dans un camp viêt-minh pendant la guerre d'Indochine, était accusé par d'anciens prisonniers français défendus par M^c Varault de les avoir torturés. En 1993, la Cour de cassation a jugé que les persécutions infligées par Boudarel ne pouvaient être poursuivies comme crimes contre l'humanité au motif que cette notion ne s'appliquait qu'aux "puissances de l'axe" »¹⁶¹.

L'affaire Boudarel est donc devenue un « précédent » auquel on peut se référer pour analyser d'autres affaires. Ce qui confirme que l'onde de choc de l'affaire se prolonge au fil du temps. Mais plus surprenant encore, il apparaît qu'un rapprochement entre cette affaire et celle de Georges Boudarel va être également établi par ce dernier qui va prendre la défense du Général Aussaresses dans un article du *Parisien* du 17 juillet 2001. Le point commun entre les deux affaires étant pour Georges Boudarel, « la colonisation, ses atrocités et ses crimes » :

« Nos cas ne sont comparables que sur un point : la colonisation, ses atrocités et ses crimes. Qui pourrait croire que la torture a été inventée en Algérie ? Elle était déjà pratiquée dans les deux camps en Indochine. Pour ce qui concerne mon propre cas, je n'ai jamais fait subir de sévices à un prisonnier. Cela est certifié par le colonel Bonnafous, historien incontesté de cette période, qui a consulté toutes les archives de Vincennes consacrées au sujet. Au camp 113, mon travail consistait au contraire à les convaincre de l'erreur de la guerre coloniale. Ce dont on peut m'accuser et d'ailleurs certains de mes amis n'ont pas manqué de le faire, c'est d'avoir tenté d'influencer des consciences »¹⁶².

Georges Boudarel en profite pour se défendre et se justifier de nouveau. Il fait cette fois appel au colonel Robert Bonnafous, auteur d'une thèse sur les prisonniers français dans les camps viêt-minh¹⁶³, et qu'il utilise comme caution morale, forte de son statut de docteur en histoire, garant,

¹⁶¹ *Le Figaro*, mercredi 9 mai 2001, p. 8.

¹⁶² *Le Parisien*, 17 juillet 2001, p. 14.

¹⁶³ BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient dans les camps viêt-minh 1945-1954*, Thèse de doctorat, Université Paul Valéry, Montpellier, 1985, 365 p. Nous reviendrons par la suite sur le colonel Bonnafous.

donc, de la recherche de la vérité et de la justice. Il nie, également, toute torture mais reconnaît l'endoctrinement. Toutefois, il utilise un euphémisme pour en parler : « influencer les consciences ». A la question de savoir s'il regrette son rôle, il répond :

« J'ai fait une connerie. Je suis peut-être un con, mais pas un salaud. Ce que je regrette surtout, c'est d'avoir professé des clichés absurdes. Je ne suis plus communiste »¹⁶⁴.

Il demande ensuite à ce que l'on ne juge pas le Général Aussaresses qui n'est, pour lui, qu'un exécutant :

« Il ne faut pas juger Aussaresses. Ce général est personnellement responsable, c'est vrai, de ses actes. Mais il n'a fait qu'obéir aux ordres. S'il fallait juger quelqu'un, ce seraient plutôt les dirigeants politiques de l'époque, les socialistes en l'occurrence. J'ajouterai que le cas Aussaresses est très intéressant. Cet officier a raison de dire la vérité historique. Je comprends sa démarche. Cela pourrait permettre dans l'avenir d'écrire une histoire un peu plus honnête de la colonisation »¹⁶⁵.

Pourquoi Georges Boudarel intervient-il de nouveau dans les médias au risque de rouvrir la polémique ? Plusieurs hypothèses sont possibles. Tout d'abord, il tente d'apparaître comme un homme capable de s'élever au-dessus des querelles partisans et des dissensions politiques. Lui l'anti-colonialiste prend la défense d'un militaire ayant pratiqué la torture pendant la guerre d'Algérie. Il se range, à ce titre, du côté de la vérité historique afin que l'on puisse écrire une véritable histoire de la colonisation.

Ensuite, nous avons vu que l'affaire Aussaresses avait rouvert le débat sur la définition du crime contre l'humanité. A ce sujet, Georges Boudarel a-t-il peur qu'une modification du texte

¹⁶⁴ *Le Parisien*, 17 juillet 2001, p. 14.

¹⁶⁵ *Idem*.

entraîne une requalification de ses actions passées, alors que Wladislaw Sobanski a déposé une plainte auprès de la Cour européenne des droits de l'homme en 2000 ? D'autant plus que le contexte international n'est plus le même. En effet, « *au-delà des acteurs de la violence, l'État était désigné comme responsable ultime ; lui étaient adressées des demandes de repentance ou de condamnation. Ainsi, quand la journaliste Claire Tréan posa en première page du Monde la question : "Guerre d'Algérie : juger les tortionnaires ?"*, elle évoqua la Cour pénale internationale, Amnesty International et son combat contre l'impunité et la jurisprudence Pinochet »¹⁶⁶. Cette dimension internationale que prennent certaines affaires augmente les risques de se voir condamné et rend en partie caduques les protections dont on pouvait, jusque-là, bénéficier.

Enfin, cela lui donne également une nouvelle tribune afin de pouvoir justifier son rôle et tenter une réhabilitation dans l'opinion publique qui semble plus réceptive à l'histoire de son passé colonial, tout particulièrement celui concernant la guerre d'Algérie. A ce propos, le général Aussaresses fut rapidement porté au rang de personnage essentiel de cette histoire. Il était présent sur les plateaux de télévision et dans de très nombreux articles, « *il devenait d'un coup plus connu qu'un Bigeard ou un Pâris de Bollardière, un peu comme Maurice Papon avait pu devenir le nom emblématique de la période de Vichy dans les années 1990* »¹⁶⁷. Cette prise de position de Georges Boudarel dans l'opinion semble pourtant avoir été un échec, dans la mesure où un rapprochement a été effectué entre lui et le général Aussaresses au sujet de la torture. Or, Georges Boudarel a, à de multiples reprises, déclaré qu'il n'avait pas pratiqué la torture. Toujours est-il qu'il est contraint de réagir dans un droit de réponse au *Figaro* afin de tenter de clarifier une nouvelle fois les choses :

« Vous m'avez une nouvelle fois mis en cause à propos de mon passé pendant la guerre du Vietnam, en 1952, en développant une symétrie douteuse entre mon cas et celui du général Aussaresses en Algérie. J'ai déjà démontré que mon rôle s'était borné à tenir les discours pacifistes dans un camp de militaires français prisonniers. J'ai reconnu mes

¹⁶⁶ BRANCHE, Raphaëlle, *La Guerre d'Algérie : une histoire apaisée ?* Paris, Seuil, Point histoire, 2005, p 71.

¹⁶⁷ BRANCHE, Raphaëlle, *La Guerre d'Algérie : une histoire apaisée ? Op. Cit.*, p. 68.

erreurs, c'est-à-dire pour l'essentiel d'avoir été jusqu'au bout de mes idéaux anticolonialistes de l'époque dans un contexte qui se révéla d'une extrême dureté par l'action conjuguée du blocus imposé par le corps expéditionnaire et du climat »¹⁶⁸.

Nous pouvons remarquer que le discours de Georges Boudarel est bien rôdé et n'a quasiment pas évolué depuis le déclenchement de l'affaire. Il a résisté à l'épreuve de la justice. Mais il ne parvient pas à l'ancrer dans l'opinion publique et n'arrive pas, non plus, à faire changer son image, c'est-à-dire, passer du « traître » à « l'idéaliste ».

c. Le décès de Georges Boudarel : vers la phase de normalisation de l'affaire ?

Georges Boudarel est décédé le vendredi 26 décembre 2003. La presse relata l'information en revenant sur le parcours de l'homme. Après toutes les différentes épreuves passées, que reste-t-il de cette affaire ? Qu'a laissé derrière lui ce « tsunami » médiatique et comment le milieu a-t-il été reconfiguré ? Georges Boudarel a été dénoncé et son rôle dans les camps viêt-minhs a été clarifié. Il était un instructeur politique. Il est également reconnu que Georges Boudarel n'a pas « exercé de sévices physiques », mais plus une « torture morale ». Enfin, il est précisé également que Georges Boudarel n'était pas le seul à avoir rejoint le Viêt-minh, puisque dans l'article du *Figaro*¹⁶⁹, le journaliste évoque les « soldats blancs » d'Hô Chi Minh. Il est intéressant de constater que durant toute cette affaire Boudarel, il a finalement été très peu question de la réalité des camps viêt-minhs, celle-ci apparaissant secondaire par rapport à la figure de Georges Boudarel et à la plainte déposée

¹⁶⁸ *Le Figaro*, le 12 avril 2002, p. 24

¹⁶⁹ *Le Figaro*, le mardi 30 décembre 2003, p. 7. « On les appelait les "soldats blancs" d'Hô Chi Minh. Pendant la première guerre d'Indochine, de 1946 à 1954, ils furent plusieurs centaines, militants d'extrême gauche ou simples déserteurs, à rejoindre le Viêt-minh en lutte contre l'armée française et ses alliés vietnamiens. Georges Boudarel était l'un d'entre eux ».

pour crime contre l'humanité.

Chaque affaire se termine, en général, par un processus de normalisation et de mise en place négociée de nouveaux dispositifs¹⁷⁰. En ce qui concerne l'affaire Boudarel, ce processus serait à chercher du côté de la volonté de rendre « inamnistiables » les crimes contre l'humanité. En effet, une proposition de loi a été déposée et enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 7 novembre 2007. Ce qui paraît frappant dans cette proposition de loi, à l'initiative de la droite parlementaire, notamment de Lionnel Luca, député, c'est les propos utilisés pour la présenter. Ceux-ci apparaissent très durs et sans concession à l'encontre de Georges Boudarel. Aucun des arguments de Georges Boudarel ou de ses défenseurs n'a été repris. Nous sommes dans une lecture partisane de l'histoire sans réelle volonté de compréhension du passé :

« Le 7 février 1953, Georges Boudarel, alors professeur d'histoire, prit en main le camp 113 situé au Nord Tonkin dans la région de Ha-Giang. Avec une cruauté perverse, il appliqua sur ses compatriotes la méthode d'avilissement par la famine, la déchéance physique, l'endoctrinement politique et la délation entre détenus. Durant l'année de son intervention au camp 113, sur 320 prisonniers français, 278 ont péri (...). C'est ainsi que Georges Boudarel, tortionnaire de soldats français prisonniers du Viêt-minh, a échappé aux poursuites engagées contre lui sur plainte avec constitution de partie civile de ses victimes, du chef de crimes contre l'humanité »¹⁷¹.

Le ton général du texte est très incisif à l'encontre de Georges Boudarel. Celui-ci endosse le rôle de tortionnaire et devient le nom emblématique de la captivité durant la guerre d'Indochine. Ce qui montre, au passage, que les arguments déployés par un certain nombre d'anciens prisonniers au cours de cette affaire ont fini par s'inscrire durablement dans les mémoires. A l'inverse, les défenseurs de Georges Boudarel ne semblent plus avoir de place dans l'opinion publique. Le danger d'une telle affaire est qu'elle focalise l'attention de cette période sur un seul homme, construisant

¹⁷⁰ CHATEAURAYNAUD, Francis, *Argumenter dans un champ de forces*, Op. Cit., p. 195.

¹⁷¹ Proposition de loi visant à rendre inamnistiables les crimes contre l'humanité, n°382, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 7 novembre 2007.

parfois un discours réducteur et manichéen. Ce principe de la culpabilité individuelle n'est pas sans danger comme le faisait remarquer Paul Ricœur : « *en résulte la concentration de l'attention des juges sur un petit nombre d'acteurs de l'histoire, ceux du sommet de l'État, et sur le rayon d'action qu'ils peuvent exercer sur le cours des choses* »¹⁷². Or, si on veut comprendre cette histoire, notre regard ne peut être limité à un seul acteur.

Pour revenir sur cette proposition de loi, elle tend à confirmer une volonté de « judiciariser » l'histoire afin, semble-t-il, d'imposer une interprétation partisane du passé. Cette judiciarisation de l'histoire correspondrait selon Antoine Garapon à une nouvelle phase : « Nous voici entrés, depuis quelques années, dans une troisième phase : nous ne cherchons plus à réprimer quelques acteurs ou à réconcilier les peuples après une grave crise, mais nous prétendons réparer les crimes du passé et ce indépendamment de toute situation paroxystique »¹⁷³. Toujours selon lui, cette réparation reposerait sur trois formes : symbolique, c'est-à-dire qui cherche à dépasser un événement historique par un geste qui exprime le remords qu'en éprouvent les auteurs et leur engagement à ne pas le répéter. Politique : elle cherche des moyens concrets et positifs pour éliminer définitivement les traces d'injustices historiques toujours présentes dans la population. Matérielle, c'est-à-dire sous forme d'indemnisation. En ce qui concerne, notre affaire, il s'agirait d'une réparation politique dont les objectifs seraient double : D'une part, obtenir une reconnaissance de la Nation des souffrances endurées dans les camps du Viêt-minh. D'autre part, de ranger Georges Boudarel dans la catégorie des tortionnaires et des traîtres.

Nous pouvons constater la difficulté de clôturer une affaire. A partir de quel moment, peut-on considérer qu'elle se termine ? Cet élément apparaît complexe pour l'historien habitué à travailler sur les traces du passé. Or, suivre une affaire contraint à se situer au plus près du temps

¹⁷² RICOEUR, Paul, *La Mémoire, l'Histoire...*, *Op. Cit.*, p. 425.

¹⁷³ GARAPON, Antoine, *Peut-on réparer l'histoire ? : Colonisation, esclavage, Shoah*, Paris, Odile Jacob, 2008, p. 11.

présent et à demeurer dans une vigilance quasi permanente. Cette condition apparaît essentielle si l'on veut observer les tensions continues entre la mémoire et l'histoire.

Par ailleurs, derrière l'affaire Boudarel, se cache aussi un besoin de reconnaissance mémorielle des anciens prisonniers qui passe par une libération de la parole. Les acteurs-témoins sont contraints d'élaborer des stratégies pour peser sur l'écriture de l'histoire. Afin d'observer ce phénomène, nous avons choisi de nous focaliser sur l'Association Nationale des Anciens Prisonniers Internés Déportés d'Indochine (ANAPI)¹⁷⁴. Notre objectif était de rester au plus près du ressenti des acteurs. Ce parti pris permet de comprendre les décalages qui peuvent parfois apparaître entre la mémoire et l'histoire, comme le remarque Philippe Joutard dans son étude sur les Camisards.¹⁷⁵ En étudiant les fondements de la rancœur persistante qui opposait les deux communautés cévenoles, protestante et catholique, il a montré que le discours historique n'avait pas réussi à effacer les plaies, ni à ressouder la communauté régionale. Il a alors posé l'hypothèse, qu'il a testée auprès des paysans cévenols, d'une mémoire orale souterraine. Il s'avère, en effet, comme l'explique Frédérique Langue, que le passé tel qu'il resurgit au détour de la mémoire des individus, à savoir les expériences vécues, les attitudes et comportements en réponse à différentes situations ou crises, ne présente pas toujours de points de convergence avec celui, fondé sur un propos de connaissance et d'intelligibilité, de l'historien¹⁷⁶. Marc Ferro rejoint également ce point de vue lorsqu'il déclare :

« Dans ce maelström qu'est devenue la vie du simple individu, son histoire anonyme, la relation de sa propre existence aux événements et crises de l'Histoire ? Il semble qu'elles aient été emportées. Dans ces statistiques, ces courbes, ces modèles, où donc figurent ses souffrances, ses peurs, ses espérances, ses dilemmes ? Or combien

¹⁷⁴ Au niveau des associations concernant les anciens combattants de la guerre d'Indochine, l'ANAPI est celle qui possède une base de recrutement large contrairement, par exemple, à l'association nationale des combattants de Diên Biên Phu ou bien l'association nationale des rescapés du camp 113 Indochine.

¹⁷⁵ JOUTARD, Philippe, *La Légende des camisards. Une sensibilité au passé*, Paris, Gallimard, 1977, 439 p.

¹⁷⁶ LANGUE, Frédérique, « L'Histoire des sensibilités. Non-dit, mal dire ou envers de l'histoire ? Regards croisés France-Amérique latine », *Nuevo Mundo, Mundos Nuevos*, numéro 6, <http://nuevomundo.revues.org/document2031.html>.

d'histoires singulières ne sont-elles pas nouées entre les événements qui ont surgi et la vie de chacun ? »¹⁷⁷.

D'où l'importance, à notre sens, de rester proche des acteurs afin de mettre en avant les logiques qui soutiennent leurs discours. Nous allons donc nous intéresser maintenant à l'ANAPI et à sa lutte pour la reconnaissance mémorielle.

¹⁷⁷ FERRO, Marc, *Les Individus face aux crises du XXe siècle. L'Histoire anonyme*, Paris, Odile Jacob, 2005, p. 8

III. Quand les acteurs-témoins luttent pour leur reconnaissance. L'exemple de l'ANAPI

A. L'ANAPI : une association en lutte pour la reconnaissance

1. La création de l'ANAPI : faire reconnaître le statut de prisonnier

Si certaines associations d'anciens combattants se créent juste après la fin d'un conflit, voire même alors que celui-ci n'est pas encore terminé, comme ce fut le cas lors de la Première Guerre mondiale, il a fallu attendre 1985, soit une trentaine d'années après la fin de la guerre d'Indochine, pour que l'ANAPI soit constituée. Un délai pouvant apparaître relativement long mais qui s'explique par le fait qu'un certain nombre d'anciens combattants arrivaient en fin de carrière à cette période. La nécessité d'une reconnaissance de la part de l'État du statut de prisonnier et des indemnités qui vont avec s'imposa donc à eux. Il faut cependant préciser qu'avant la création de l'ANAPI, d'autres associations ont agi, comme l'explique Jacques Bonnêtes, le président :

« Loin de nous la prétention d'affirmer que l'ANAPI a tout inventé ou a été seule à agir. Pour ne prendre que quelques exemples, nombre de personnalités et d'associations ont commencé à œuvrer avant 1990 pour que les prisonniers du Viêt-minh obtiennent un statut analogue à celui des déportés des camps nazis et une avancée importante a été obtenue avec la parution des décrets de 1973, 1977 et 1981 afin que ces prisonniers bénéficient d'une "présomption d'origine" pour certaines affections. Il est impossible d'énumérer sans en oublier toutes les personnalités et associations d'anciens combattants concernées, mais on peut citer le regretté Jean-Jacques Beucler et deux associations dont l'objet est uniquement centré sur l'Indochine : l'ANAI (Association Nationale des Anciens et Amis de l'Indochine) et

l'Association nationale des combattants de Diên Biên Phu »¹⁷⁸.

C'est également en 1985 qu'est soutenue la thèse de doctorat du Colonel Robert Bonnafous sur les prisonniers de guerre du corps expéditionnaire¹⁷⁹. Dans l'avant-propos de sa thèse, il explique les raisons qui l'ont conduit à ce travail de recherche :

« L'idée de cette recherche remonte à trente ans. Elle est née de la déception engendrée par l'occultation volontaire de l'histoire des prisonniers de guerre en Indochine par le gouvernement français, pour des raisons politiques, et par les médias en quête d'une actualité plus attirante pour leurs lecteurs que les règlements des séquelles d'un conflit qui durait depuis trop longtemps. Les acteurs involontaires du drame de la captivité n'ont pas compris les raisons de ce silence »¹⁸⁰.

Cette thèse entendait lever le voile sur un événement injustement occulté. Les chiffres donnés par Robert Bonnafous permettent de saisir le sort douloureux et tragique des prisonniers du Viet-minh. Il montrait, par exemple, que dans certains camps, le taux de mortalité pouvait atteindre plus de 70% des effectifs. Ce travail de recherche devint donc une référence, un point d'appui pour mener le combat de la reconnaissance des droits des prisonniers du Viêt-minh, comme le rappelle l'ouvrage consacré à l'histoire de l'ANAPI :

« La première idée de sa création se fit sans doute jour en septembre 1984, quand Pierre Mariani et Jack Bonfils, invités par Jean-Jacques Beucler à Nice où était réunie l'Amicale des anciens du camp n°1, proposèrent sans succès le vote d'une motion demandant la réparation des ravages engendrés par la captivité dans les camps du Viêt-minh. Pierre Mariani rencontra ensuite à Ajaccio le 2 avril 1985 René Navarre, qui lui apprit les démarches par lui entreprises dans le même sens auprès du ministère des Anciens Combattants, démarches restées sans résultats. Puis Jack Bonfils eut lui-même connaissance, au cours de l'été 1985, de la soutenance par un de ses amis, le colonel Robert Bonnafous, d'une thèse de doctorat dressant le bilan des conséquences de l'inhumaine épreuve infligée aux prisonniers

¹⁷⁸ *L'ANAPI, notre histoire 1985-2003*, Paris, Atlante éditions, 2004, p 7

¹⁷⁹ BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient dans les camps viêt-minh 1945-1954*, Thèse de doctorat, Université Paul Valéry, Montpellier, 1985, 365 p.

¹⁸⁰ *Idem*, p. 9.

du Viêt-minh. Dès la fin de cet été 1985, tous les quatre, Mariani, Bonfils, Navarre et Bonnafous se retrouvèrent à Nice et prirent conscience de la nécessité de créer une association qui rassemblerait tous les anciens prisonniers d'Indochine, condition de base à l'entreprise d'une action à l'échelon national ayant pour objet l'obtention de la reconnaissance des droits engendrés par leurs pertes effroyables, 59, 89%¹⁸¹, leur martyre et toutes les séquelles dont ils continuent à souffrir »¹⁸².

C'est ainsi que fut déclarée à la préfecture des Alpes-Maritimes, le 15 novembre 1985, l'Association nationale des anciens prisonniers d'Indochine. La création de l'ANAPI est publiée au Journal officiel le 11 décembre 1985. Dans un premier temps, le but principal de l'association est de lutter pour l'obtention de la reconnaissance des droits des prisonniers. Dans ce cadre, elle va procéder à un important travail de lobbying auprès des hommes politiques, notamment à travers une campagne de sensibilisation des parlementaires par l'envoi d'une plaquette constituée par Jack Bonfils. L'objectif de celle-ci est clairement de choquer. Nous y trouvons un rappel de la proposition de loi avec un texte explicatif. Ensuite, nous pouvons y voir une série de clichés présentant des soldats nus, squelettiques, d'une maigreur cadavérique. Nous y trouvons également des photos de blessures. En exergue de ces clichés est inscrit : « 1954 : Ils nous les ont rendus dans cet état. 1987 : Ils attendent la reconnaissance de la Patrie. 59, 89% de Français sont morts dans le goulag viêt-minh ». Il est important de revenir sur ce pourcentage de 59,89% dans la mesure où celui-ci est sujet à caution comme le montre ce passage rédigé par Pierre Journoud :

« Il convient de revenir sur les chiffres erronés que les publications reprennent, l'une après l'autre, sans jamais s'interroger sur leur validité. (...) 14 032 prisonniers de l'Union française avaient été libérés par l'APV dans plus d'une centaine de camp disséminés du Nord-Viêt Nam au delta du Mékong, mais les forces de l'UF en réclamaient encore 15078 R en grande partie des Vietnamiens. Or, une note "secret/confidentiel" de l'état-major du commandant en chef

¹⁸¹ Ce chiffre est basé sur le bilan dressé par le médecin commandant Martin, professeur agrégé du corps de santé colonial et médecin consultant des forces armées en Extrême-Orient. Celui-ci avait pris la précaution à la fin 1954 pour préserver les droits futurs des prisonniers, de procéder à des examens minutieux de l'état de santé des libérés. Pour compléter cette étude, il avait demandé aux 35 médecins militaires, revenant de captivité, de rendre compte de leurs activités durant la période qu'ils avaient passée dans les camps : Cf BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers de guerre...*, Op; Cit., p. 208.

¹⁸² *L'ANAPI, notre histoire 1985-2003*, Paris, Atlante éditions, 2004, pp. 11-12.

réévalua, le 1^{er} novembre 1955, la situation des manquants à 30 000, dont 8000 non-autochtones, 13 000 Vietnamiens ex Forces terrestres d'Extrême-Orient, et 9000 des Forces armées vietnamiennes. L'auteur précisait qu'il s'agissait à la fois de soldats tués au combat et décédés dans les camps, de déserteurs considérés par la République démocratique du Viêt Nam (RDV) comme ralliés, de Vietnamiens libérés en très grand nombre en zone viêtminh en violation des clauses de l'accord de Genève, de rapatriés sur l'Allemagne et l'Afrique du Nord par Moscou ou Prague (déserteurs, Nord-Africains et légionnaires), et peut-être de quelques vivants encore détenus (...). Et pourtant, dès après la fin de la guerre, il est entendu, par une manipulation des chiffres dont il faudrait pouvoir préciser l'origine et le cheminement, que seulement "un prisonnier sur 4 est revenu des camps vietminh" (...). Entre 60 et 75% de décès, telle est la fourchette qui va être reprise par tous les auteurs (...). Toute considération mise à part sur les conditions réellement éprouvantes de cette captivité, la compatibilité des pertes est donc faussée dès l'origine par l'inclusion dans la catégorie des disparus-rapidement confondus avec celle des morts. À des quelque 22 000 prisonniers de guerre autochtones, majoritairement vietnamiens »¹⁸³.

Cette observation nous paraît erronée. Il n'est, en effet, pas exact d'écrire que les chiffres ont été utilisés sans s'interroger sur leur validité. Dans sa thèse, Robert Bonnafous écrit en 1985 à propos des chiffres du médecin commandant Martin, ceux utilisés par l'ANAPI :

« Le décompte des décès sera difficile à établir pour plusieurs raisons :

- 1) Le viêt minh n'a pas libéré les autochtones ayant servi dans l'armée nationale vietnamienne.
- 2) Les évaluations ont été effectuées à des époques différentes par divers organismes et sur des renseignements bien souvent erronés en provenance de sources pas toujours officielles.
- 3) On a mélangé disparus et déserteurs faussant ainsi considérablement le problème.
- 4) Pour terminer, on n'a pas tenu compte des otages civils capturés en 1946 »¹⁸⁴.

Les chiffres donnés par le médecin commandant lui paraissent toutefois les plus crédibles. Le pourcentage donné par l'ANAPI provient du bilan dressé par le médecin commandant Martin. Celui-ci avait estimé le nombre de soldats français « disparus et présumés prisonniers à la date du

¹⁸³ JOURNOUD, Pierre, « Introduction », in PATHE Anne-Marie, THEOFILAKIS, Fabien, *La Captivité de guerre au XX^e siècle. Des Archives, des histoires, des mémoires*, Paris, Armand Colin, 2012, pp. 226-227.

¹⁸⁴ BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers de guerre...*, Op; Cit., p. 208.

20 octobre 1954 » à 6449 et le nombre de « libérés entre le 14 juillet 1954 et le 20 octobre 1954 » à 2587 soit une perte de 3862 soldats. Ce dernier chiffre rapporté au 6449 donne un pourcentage de 59,89%. Ce chiffre comprend les disparus sans qu'il soit possible d'affirmer que ceux-ci aient été faits prisonniers.

Au sujet des photos, la ressemblance avec celles de déportés des camps de concentration nazis est frappante. C'est le but recherché. En effet, le choc produit par un « *événement marquant* », en l'occurrence, ici, les camps de concentration nazis, imprime sa marque sur un grand nombre d'acteurs. Ce précédent sert, ensuite, de point de référence pour construire des causes. En effet, Caroline Eliacheff et Daniel Soulez Larivière expliquent à ce sujet :

« La Shoah constitue l'événement majeur pour comprendre la révolution de la victimisation à la fin du XX^e siècle et au début du XXI^e siècle. Pour définir le crime contre l'humanité lors du procès Barbie, André Frossard a dit que les victimes étaient "coupables d'être nées". Cette innocence de l'enfant, c'est-à-dire son absence de responsabilité du réel, a constitué l'une des bases de la perception de la Shoah par les juifs et par les autres qui se sont trouvés obligés de regarder ces images de corps morts semblables aux leurs. La Shoah a très certainement constitué l'un des éléments essentiels d'une révolution dans le grand public (...). Le crime était si grand et l'innocence si parfaite que la victime est devenue sacrée (...). Mais au-delà de cet aspect institutionnel, par une sorte d'ensemencement de sacré dans la situation victimaire, la Shoah a entraîné une révolution des mentalités à propos de la place des victimes en général »¹⁸⁵.

L'ANAPI recherche une légitimité victimaire en se raccrochant aux victimes de la Shoah. D'autre part, la plaquette comprend également des comparaisons avec les soldats prisonniers de guerre de la Deuxième Guerre mondiale du côté russe et du côté allemand et qui montrent pour ces deux types de camp une létalité moins importante¹⁸⁶ :

¹⁸⁵ ELIACHEFF, Caroline, SOULEZ LARIVIERE, Daniel, *Le Temps des victimes*, Paris, Albin Michel, 2007, pp. 208-209.

¹⁸⁶ Rappelons que le taux de mortalité des soldats français dans les camps du Viêt-minh est sujet à caution dans la mesure où il intègre les disparus : cf p. 63.

« Dans sa thèse (Les prisonniers du C.E.F.E.O dans les camps Vietminh 1945/1954), le colonel Bonnafous, reprenant les archives historiques de l'Armée, cite une mortalité de 59,89% chez les prisonniers français. Un tel chiffre ne fut jamais atteint dans le monde : en comparaison 35 à 38% des Allemands faits prisonniers par l'Armée Rouge sont décédés dans les camps russes, tandis que 57,54% des prisonniers russes périrent dans les camps nazis au cours du deuxième conflit mondial »¹⁸⁷.

Un peu plus loin, une nouvelle comparaison est établie afin de montrer que le sort des prisonniers des camps Viet-minhs était peut-être pire que le sort subi par les victimes des nazis :

« Nous, les survivants des camps Vietminh, sommes les témoins d'une entreprise d'aviissement de l'homme, à maints égards pire que celle des nazis. Au-delà des corps, elle s'attaque aux cerveaux, viole les consciences et veut détruire les âmes¹⁸⁸ ».

Remarquons, au passage, l'utilisation de l'expression « à maints égards » qui marque une certaine restriction, une certaine prudence quant à la comparaison, mais qui instaure tout de même une concurrence entre les deux événements. S'il est si important pour les anciens prisonniers de se référer à l'histoire des camps nazis, c'est que celle-ci présente un caractère « d'unicité historique » et que les survivants de ces camps ont acquis au fil du temps un « capital moral » dans l'opinion publique¹⁸⁹. Pour les anciens prisonniers des camps viêt-minhs, la différence entre les deux systèmes réside dans la volonté par le Viêt-minh « de prendre possession des cerveaux des prisonniers », afin de les rallier à leur cause. Les Nazis, quant à eux, n'ont pas cherché à opérer « cette conquête des esprits ». Le colonel Eric Weinberger qui a connu la déportation à Buchenwald et à Dachau à l'âge de 18 ans, puis qui a été fait prisonnier à Diên Biên Phu, a déclaré à ce sujet :

« J'ai eu l'occasion de comparer les méthodes des nazis et des Viêts. Juifs, Tziganes, Résistants de tous bords,

¹⁸⁷ L'ANAPI, *notre histoire 1985-2003...*, Op. Cit. p. 329.

¹⁸⁸ *Idem*, p. 339.

¹⁸⁹ CHAUMONT, Jean-Michel, *La Concurrence des victimes. Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte, 2002, p. 172.

s'ils nous réduisaient en une sous-humanité, ils ne cherchaient pas à nous convertir. Par la faim, les privations, les Viets nous amenaient au même état que les nazis, mais ils exigeaient en plus que nous adhérions à leur système, en reniant toutes nos valeurs, notre foi en la justice, en notre pays »¹⁹⁰.

La spécificité des camps viêt-minhs se situerait donc dans le « lavage de cerveau » sans que ce procédé soit clairement expliqué dans la première plaquette. Il est également intéressant de constater que l'on y parle de « goulags viêt-minh », mais qu'il est très peu fait référence aux camps soviétiques en comparaison aux camps nazis.

Après cet important travail de lobbying ponctué par diverses actions collectives, la loi n°89-1013 du 31 décembre 1989 est votée et porte création du statut de prisonnier du Viêt-minh. L'article 1 de cette loi précise :

« Le statut de prisonnier du Viet-Minh s'applique aux militaires de l'armée française et aux Français ou ressortissants français qui, capturés par l'organisation dite "Viet-Minh" entre le 16 août 1945 et le 20 juillet 1954, sont décédés en détention ou sont restés détenus pendant au moins trois mois. Toutefois, aucune durée minimum de détention n'est exigée des personnes qui se sont évadées ou qui présentent, du fait d'une blessure ou d'une maladie, une infirmité dont l'origine est reconnue imputable à la captivité par preuve dans les conditions fixées à l'article L. 2 ou au premier alinéa de l'article L. 213 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre »¹⁹¹.

Le vote de cette loi est une première victoire pour l'association qui parvient à faire reconnaître les prisonniers du Viêt-minh par l'État français. Pour les anciens prisonniers, ce nouveau statut est vécu comme une reconnaissance, mais aussi comme un soulagement notamment sur le plan financier. Dans son témoignage, Eugène Grenard, ancien soldat du bataillon Bigeard, fait prisonnier à la chute de Diên Biên Phu, revient sur ce changement :

¹⁹⁰ THEVENET, Amédée, *Goulags indochinois. Carnets de guerre et de captivité 1949-1952*, Paris, Editions France-Empire, 1997, p. 17.

¹⁹¹ <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000158654> (site consulté le 28 mai 2012)

« Les pensions, c'était assez simple en ce qui nous concerne, parce que je ne connaissais personne autrement moi et quand tu arrivais dans les organismes comme ça, officiels, il y avait toujours un petit truc en rouge ! Ancien de Diên Biên Phu, ancien d'Indo". C'était pas bien vu ! Et puis on était fiancés, enfin fiancés à l'époque comme ça et ma femme dit : "Vous vous rendez compte...(parce qu'elle m'a vouvoyé longtemps) s'il vous demande de repartir en Algérie (parce que les gars, ils repartaient en Algérie après)". Je dis moi : "non non non non. De toute façon, j'ai fait mon boulot, s'il faut que je parte en Algérie, il y en aura d'autres à partir avant moi". Elle m'a dit : "Il faut vous faire réformer, il faut vous faire réformer !" Alors finalement un casse-couille comme ça, j'ai dit : "Bon ben je vais me faire réformer d'accord !" Je vais à la cité administrative là-bas et réformé à 50%, prisonnier blessé, des séquelles. Voilà. Et puis c'est resté comme ça. Réformé ! Mais ça ouvrait droit à pension, donc un jour on reçoit une lettre nous informant qu'on allait toucher un petit reliquat de pension et puis voilà... Mais quand l'ANAPI a réussi à imposer son point de vue, les pensions ont changé parce qu'il y a eu un statut pour les gars qui n'étaient pas reconnus prisonniers. Il a fallu que l'ANAPI se bouge pour que le gouvernement reconnaisse »¹⁹².

Claudine Roux qui a perdu son mari dans les camps du Viêt-minh revient sur la situation difficile qu'elle a vécue lorsqu'elle s'est retrouvée sans la moindre ressource et le long combat qu'elle a mené au sein de l'ANAPI pour ses « sœurs de malheurs », afin que celles-ci puissent également être indemnisées par cette loi :

« Car en juillet 1953, je devais apprendre par son radio Nestor Reiser, libéré, qu'Aimé était décédé au camp. Cette fin tragique est confirmée par le ministère de la Guerre en octobre. Pour moi, c'est l'effondrement. Que dois-je faire ? Je me tourne vers la gendarmerie. Je n'ai pas de situation, pas de ressources personnelles et la délégation de solde m'a été supprimée. Il faut vivre pourtant. Après l'avis officiel de décès, on me laisse trois mois de délégation de solde ; encore me faudra-t-il rembourser un trop-perçu sur ce que l'on m'alloue. Le commandant de gendarmerie me trouve un emploi de vacataire à la Direction des anciens combattants de Nancy. Je suis affectée au service des pensions d'invalidité (...). Je reste cependant déterminée : dès que j'aurai connaissance d'une action menée pour défendre les survivants des camps de prisonniers du Viêt-minh, j'aiderai les anciens à connaître les lois votées en faveur des déportés en Allemagne. Ce sera ma seule façon d'honorer la mémoire de mon mari. En 1986, j'apprends, en lisant *L'Est*

¹⁹² Entretien avec Eugène Grenard., soldat de 1^{ère} classe au 6^e Bataillon de Parachutistes Coloniaux réalisé en avril-mai 2009.

Républicain, la création d'une association souhaitant regrouper les anciens prisonniers d'Indochine. J'assiste à une première réunion de l'ANAPI le 17 mai 1986, et je fais partie des trente premiers adhérents (...). Nous attendons la loi qui peut nous indemniser, de réunion en réunion, en représentant l'ANAPI à toutes les cérémonies patriotiques. Rien n'est laissé au hasard. De nouvelles démarches nous conduisent chez les députés et les sénateurs pour faire avancer l'inscription de la loi à l'ordre du jour des travaux parlementaires. Enfin, le 31 décembre 1989, la loi 89-1013 est votée ; c'est la satisfaction générale »¹⁹³.

2. Des oubliés de l'histoire ?

Si l'État reconnaît ce statut de prisonnier, il semble, en revanche que l'opinion publique reste hermétique à cette cause. Une réalité qui oblige l'ANAPI à réfléchir à des actions dont le but est de faire sortir de l'oubli cet épisode douloureux, comme l'énonce l'article 15 du statut de l'association qui fixe comme objectif prioritaire de : « *faire connaître les conditions inhumaines de la captivité dans les camps d'Asie et leurs conséquences, par des écrits, des études, des conférences, etc...(...). Maintenir dans la mémoire collective de la Nation le souvenir des prisonniers exterminés en si grand nombre dans les camps d'Asie, et conserver au sein même de l'association le culte vivant de ce souvenir* »¹⁹⁴. Nous pouvons observer ici une logique mémorielle, le problème de l'oubli étant clairement posé. Il faut « maintenir », « conserver », les verbes employés sont forts et expriment la peur de ne pas trouver une place dans la mémoire collective. Ce « traumatisme » de l'oubli qui caractérise le groupe des anciens prisonniers se comprend par rapport à la place occupée par la guerre d'Indochine dans la mémoire collective, puisqu'elle est souvent qualifiée de « guerre oubliée ». En effet, comme l'a très joliment souligné l'écrivain Annie Ernaux, il semble que cette guerre ne soit jamais « *rentrée dans le présent des gens* »¹⁹⁵. Jacques Dalloz dans un ouvrage consacré à la guerre d'Indochine explique ce phénomène :

¹⁹³ ANAPI, *notre histoire 1985-2003*, Op. Cit., pp. 137-139.

¹⁹⁴ *Idem*, p. 273.

¹⁹⁵ ERNAUX, Annie, *Les Années*, Paris, Gallimard, 2008, p. 60.

« Un territoire lointain et mal connu, pas de communauté européenne importante, pas d'appelés du contingent, pas de grandes batailles (du moins jusqu'en octobre 1950), des gouvernements forts discrets, une population obnubilée par les difficultés quotidiennes après une guerre qui a appauvri le pays : tout concourt à faire de la guerre d'Indochine une guerre ignorée de l'opinion métropolitaine (...). C'est seulement au moment de Diên Biên Phu que l'opinion se passionne pour l'Indochine »¹⁹⁶.

Cet oubli vécu comme une indifférence est très vite ressenti par les soldats présents en Indochine. Guy de Chaumont-Guitry était sergent au 1^{er} Bataillon de Marche d'Extrême-Orient (BMEO). Positionné en Cochinchine, il écrit à ses parents dans une lettre datée du 17 juillet 1947 :

« Il y a des heures où nous sommes si découragés que nous avons envie de tout abandonner. Les postes toujours attaqués, les routes toujours coupées, les convois que l'on doit obligatoirement escorter, les attentats contre les isolés, les coups de feu dans toutes les directions chaque soir, et comme encouragement l'indifférence de la France, ainsi que l'aide apportée par une partie des Français à l'ennemi, qui s'organise et s'arme chaque jour davantage »¹⁹⁷.

Ce sentiment d'abandon, d'indifférence a perduré jusqu'à nos jours, les anciens combattants que nous avons interrogés confirment cette impression. Eugène Grenard explique, par exemple, à propos des combats en Indochine :

« La France, on savait qu'elle nous avait laissé tomber. On se battait surtout...il y a eu des phases comme ça. On sentait bien que la France nous avait oubliés, ne voulait plus entendre parler de nous. Après, on se disait tant pis, c'est pour le pays quand même, puis après on s'apercevait que c'était peut-être moins pour le pays que le Vietnam, pour les gars qui étaient avec nous, qui eux avaient leurs familles et refusaient carrément le communisme. Tout ça, c'étaient des états d'esprit qui étaient mélangés »¹⁹⁸.

¹⁹⁶ DALLOZ, Jacques, *Dictionnaire de la guerre d'Indochine, 1945-1954*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 182.

¹⁹⁷ CHAUMONT-GUITRY (de), Guy, *Lettres d'Indochine*, Paris, Editions Alsatia, 1951, pp. 74-75.

¹⁹⁸ Entretien avec Eugène Grenard., soldat de 1^{ère} classe au 6^e Bataillon de Parachutistes Coloniaux, réalisé en avril-mai 2009.

Ou bien encore, Christian Cressard, ancien journaliste à *Ouest-France*, volontaire pour l'Indochine, qui explique le peu d'échos de cette guerre dans l'opinion publique :

« Je dois dire que c'est difficile de faire l'histoire de cette guerre. Il n'y a pas eu de grosses victoires, c'était la petite guerre, la guerre de rizières »¹⁹⁹.

Sentiment partagé également par Hélié de Saint-Marc qui emploie l'adjectif « orpheline » pour qualifier cette guerre et qui s'en explique :

« L'armée française était loin de ses bases, disséminée sur un territoire d'eau boueuse et de calcaires géants. A Paris, qui s'en souciait vraiment ? Un sondage en 1948, plaçait l'Indochine au dernier rang des préoccupations des Français. Une guerre orpheline est une guerre sans père, sans nom et sans reconnaissance. C'est celle que nous avons connue, de 1948 à 1954, dans les criques de pierre et les campements de fortune, décor de notre jeunesse »²⁰⁰.

Cela se voit également dans les titres des livres relatifs à ce conflit : *Les Oubliés du Nord Annam, Les Oubliés du Toscin, Indochine, notre guerre orpheline, Les Soldats oubliés, Les Soldats perdus*, etc²⁰¹. Les anciens combattants de la guerre d'Indochine seraient-ils donc des oubliés de l'histoire ? Qu'entendons-nous par « oubliés » ? « Oubliés » signifie, ici, un manque de reconnaissance de la part d'autrui ou de la société, mais aussi un effacement progressif de la mémoire de l'événement. Cet oubli, pour Ricœur, peut apparaître comme une menace : « *S'agissant de l'oubli définitif, assignable à un effacement des traces, il est vécu comme une menace : c'est contre cet oubli-là que nous faisons œuvre de mémoire, afin d'en ralentir le cours, voire de le tenir en échec* »²⁰². Pour contrer ce processus, l'ANAPI a entrepris des « actions mémoire ». Deux

¹⁹⁹ Entretien avec Christian Cressard, aspirant dans la Marine Nationale, juillet 2008.

²⁰⁰ SAINT-MARC (de), Hélié, *Toute une vie*, Paris, Les Arènes, 2004, p. 106.

²⁰¹ TEISSERENC, Jacques, *Les Oubliés du Nord-Annam*, Paris, Ed de l'Orme rond, 1985 ; MONTAUD, Raoul, *Les Oubliés du Toscin*, Paris, Indochine, 1980 ; SAINT-MARC (de), Hélié, *Indochine, notre guerre orpheline*, Paris, les Arènes, 2000 ; STIEN, Louis, *Les Soldats oubliés, de Cao-Bang aux camps de rééducation du Viêt-minh*, Paris, Albin Michel, 1993 ; Anapi, *Les Soldats perdus. Prisonniers en Indochine, 1945-1954*, Paris, Indo Editions, 2005.

²⁰² RICŒUR, Paul, *La Mémoire...*, *Op. Cit.*, p. 552-553.

formes d'actions peuvent être caractérisées : des actions à caractère commémoratif et des actions à caractères pédagogique.

B. Les « actions mémoire » et les « actions pédagogiques »

Les actions à caractère commémoratif se caractérisent par la construction de monuments en France, mais aussi au Vietnam, sur les lieux mêmes des grandes batailles comme à Diên Biên Phủ. Elles sont caractéristiques des associations d'anciens combattants qui se construisent d'ailleurs souvent autour du culte des morts, comme l'a montré Antoine Prost à propos de celles de la Première Guerre mondiale : « *Le culte rendu aux morts de la guerre s'enracine évidemment dans la sincérité d'innombrables souvenirs individuels. En prenant le 11 novembre, une forme socialisée et codifiée, en s'institutionnalisant, il fonde au sens plein du terme les associations de combattants. La raison d'être de ces groupements n'est pas devant eux, dans une tâche à accomplir, un objectif à réaliser, mais derrière eux, dans un souvenir à commémorer et à perpétuer publiquement* »²⁰³.

La construction du monument de Diên Biên Phu est intéressante à décrire car elle illustre à la fois le sentiment d'abandon et d'oubli éprouvé par les anciens combattants, mais aussi la détermination dont ils font preuve pour perpétuer le souvenir. Il est l'œuvre d'un ancien légionnaire, Rolf Rodel, qui avec son argent personnel construisit, en 1994, un monument rendant hommage aux morts français tombés à Diên Biên Phu²⁰⁴. Il fut inauguré pour les 40 ans de cette bataille. L'ANAPI a œuvré pour que Rodel soit remboursé de toutes ses dépenses. En 1995, ce légionnaire repartit au Vietnam à la demande du ministre de la défense, François Léotard, qui souhaitait que la superficie

²⁰³ PROST, Antoine, *Les anciens combattants et la société française 1914-1939, tome 2 Sociologie*, Paris, Presse de la fondation nationale des sciences politiques, 1977, p. 184.

²⁰⁴ En réalité, il existait déjà un premier monument à Diên Biên Phu construit dans les années 80 à l'initiative d'un particulier. Il s'agissait d'une simple plaque entourée d'un muret. Celui-ci a été confirmé par Loïc-René Vilbert, bibliothécaire à la bibliothèque municipale de Dinan dans les Côtes d'Armor qui s'était rendu sur place avant que Rodel ne construise son monument. Monsieur Vilbert est aussi à l'origine de la construction d'un monument commémoratif à Dinan en hommage aux soldats morts pour la France en Indochine. Celui-ci a été entièrement construit au Vietnam dans la Province de Bac Ninh (cf. <http://www.monumentindochine.fr/index.htm>). Son père, officier de renseignement, est décédé en 1957, des suites de sa captivité au Tribunal militaire central viet-minh, à Cho Chu, près de Bac Kan, non loin du poste de commandement d'Hô Chi Minh.

de ce monument aux morts soit augmentée. Il l'avait assuré que les frais engagés seraient remboursés par son Ministère. Après des mois de travail, Rodel revint en France et constata que le ministre de la défense n'était plus le même, ce qui mettait en cause le remboursement. L'ANAPI, de son côté, n'était pas en mesure de financer ce projet. Jack Bonfils, membre de l'ANAPI, fut reçu par le président Jacques Chirac et lui parla de ce dossier. Ce dernier décida, aussitôt, de rembourser les sommes dépensées par le légionnaire²⁰⁵. Mais un autre problème vit alors le jour : la légalité de ce monument fut contestée par les autorités vietnamiennes dans la mesure où entre 1994 et 1997, Rolf Rodel n'avait pas demandé la moindre autorisation officielle au gouvernement vietnamien pour obtenir un droit de construire sur le sol vietnamien. Plusieurs démarches ont été tentées par les autorités françaises pour l'officialiser mais sans succès à ce jour²⁰⁶.

Pour l'ANAPI, ce combat pour honorer les morts de Diên Biên Phu, mené par un seul homme à son commencement, est symptomatique d'un refus de reconnaissance du sacrifice que les combattants ont consenti.

1. Un projet de stèle sur la RC4

Un autre projet de l'ANAPI concerne la construction d'une stèle sur la Route Coloniale 4, (RC4) lieu d'une célèbre bataille de la guerre d'Indochine où, nous l'avons déjà évoqué, les meilleurs éléments du corps expéditionnaire français ont été défaits par une armée viet-minh structurée et capable d'aligner des divisions. Cette bataille a été un tournant dans la guerre d'Indochine :

²⁰⁵ L'ANAPI précise qu'en réalité, c'est elle, avec l'aide d'autres associations et de généreux donateurs, qui a remboursé Rolf Rodel.

²⁰⁶ Sur l'histoire de ce monument, voir ANAPI, *Notre histoire, Op. Cit.*, pp. 93-101.

« Je ne puis terminer cette histoire sans évoquer un ultime projet de l'ANAPI, déjà vieux de deux ans : la construction d'une stèle sur la RC4, à la mémoire de tous nos morts sur cette route qui relie Langson à Caobang, depuis 1944, puis de 1947 à 1950, et à la mémoire de nos morts dans les camps jusqu'en 1954 ; la majorité de ces camps étaient en effet situés de part et d'autre de la RC4 (...). Ce gouvernement est informé de notre projet depuis deux ans, et plus officiellement depuis la visite de notre secrétaire d'État aux Anciens Combattants, en mars 2003. Mais le dossier n'aura, à ses yeux, une valeur réelle que lorsqu'il sera transmis par l'Elysée »²⁰⁷.

L'une des voies, pour que le projet soit accepté par le gouvernement vietnamien, a été de proposer « une démarche de mémoire partagée ». Cette solution avait été défendue par le secrétaire d'État aux anciens combattants, Hamlaoui Mekachera, lui-même ancien combattant de la guerre d'Indochine, lors d'une visite au Viêt Nam en 2003. Il souhaitait, ainsi, « *qu'on puisse de part et d'autre s'inscrire dans l'écriture d'une nouvelle page, une page de co-fraternité entre les hommes, après les pages douloureuses écrites entre la France et le Vietnam* »²⁰⁸. Mais il s'agit également d'éviter les problèmes rencontrés avec la construction du monument à Diên Biên Phu qui semble avoir été mal perçue par les autorités vietnamiennes lui reprochant de ne célébrer que « *la mémoire des morts français* »²⁰⁹.

Cette volonté d'honorer la mémoire des morts aux champs d'honneur en leur élevant des sépultures n'est pas nouvelle puisqu'elle a pris naissance au XIX^e siècle comme le font remarquer Luc Capdevila et Danièle Voldman :

« L'ère fordiste et le cycle de violence déchaîné entre 1914 et 1945 ont exacerbé la mort de masse par la guerre totale. Parce qu'elles avaient anticipé l'inimaginable, les générations d'avant 1914 avaient initié un courant pacifiste international, nourri par l'effroi et la stupeur devant les nouvelles formes de destruction prises par les guerres modernes, à la plume du XIX^e siècle (campagne d'Italie en 1859, guerre de Sécession de 1861 à 1865, guerre de la Triple Alliance dans le Cône sud entre 1865 et 1870). A la même époque, les survivants de ces conflits et les pouvoirs publics

²⁰⁷ ANAPI, *Notre histoire*, Op. Cit., p. 100.

²⁰⁸ Par Emmanuel Serot - *Agence France Presse* - 10 Mars 2003

²⁰⁹ *AFP*, le 17 mars 1999.

entreprenaient d'honorer la mémoire des morts aux champs d'honneur en leur élevant des sépultures monumentales, ainsi qu'en ouvrant les premiers cimetières spécifiquement militaires : ces enclos d'un genre nouveau commencèrent à parsemer les paysages, d'abord aux Etats-Unis à la suite de la guerre du Mexique puis de la guerre civile, en Europe ensuite, au lendemain de la guerre de Crimée et surtout après la guerre de 1870. La construction des identités nationales s'affirmait ainsi par la mémoire des guerres qui reposait, en particulier, sur le culte des morts »²¹⁰.

Le sentiment d'abandon ressenti par les anciens combattants de la guerre d'Indochine s'explique aussi par le fait que le « culte des morts » n'a pas pu se faire dans la mesure où le territoire, l'Indochine, a été perdu et que l'éloignement géographique ne rend pas visible ce conflit aux yeux de l'opinion publique contrairement aux deux conflits mondiaux qui ont profondément marqué le paysage de la France. De ce fait, les anciens combattants se sont tournés vers d'autres formes de rituels, davantage commémoratifs et mémoriels. D'autant plus que pour les soldats décédés en captivité, il n'a pas été possible de récupérer les corps, la localisation des camps étant bien compliquée. D'où l'importance prise par ces différents projets, que ce soit pour les survivants ou bien encore pour les familles car « *le sacrifice à la patrie, le fait que mourir ait pris une dimension historique n'a pas consolé pour autant les familles de la perte de l'être cher* »²¹¹. Le mémorial de Fréjus inauguré en 1988 par le Premier ministre Jacques Chirac illustre parfaitement ce besoin de rendre un hommage aux morts pour la Patrie puisque celui-ci est devenu le principal site de commémoration de la guerre d'Indochine sur le territoire national.

²¹⁰ CAPDEVILA, Luc, VOLDMAN, Danièle, « Rituels funéraires de sociétés en guerre (1914-1945) », in *La Violence de guerre 1914-1945*, Paris, Editions Complexe, 2002, pp. 289-290.

²¹¹ *Idem*, p. 301.

2. *Le Mémorial de Fréjus*²¹²



(Entrée du Mémorial des guerres en Indochine de Fréjus, photographie de l'auteur).

La nécessité de ce Mémorial a pour origine la difficulté de pérenniser les lieux de sépultures au Viêtnam. En effet, il existait au Sud-Viêtnam un cimetière de regroupement construit entre 1959 et 1964 à Tan Son Nhut. D'autres tombes militaires se trouvaient dans le cimetière de Vung Tau. Au Nord, les autorités locales avaient procédé à des regroupements de corps à Ba Huyen. C'est surtout à propos de ce cimetière que des problèmes surgirent, amenant dès 1980 le projet de rapatriement général des corps. De ce fait, des négociations entre les autorités des deux pays aboutirent à un protocole d'accord en date du 2 août 1986. Les opérations de rapatriement furent menées par le secrétariat d'État aux anciens combattants et victimes de guerre, avec l'appui du ministère des

²¹² Cf. plaquette réalisée par le Secrétariat d'Etat à la défense en charge des anciens combattants intitulée « Le Mémorial des guerres en Indochine Fréjus (Var).

Affaires étrangères et de celui de la Défense. Symboliquement, le 10 octobre 1986, Jacques Chirac, le Premier ministre, accueillit à l'aéroport de Roissy les premiers cercueils en provenance du Vietnam, auquel François Mitterrand rendit hommage au cours d'une cérémonie dans la cour d'honneur national des Invalides. Du 1^{er} octobre 1986, date d'exhumation des 120 premiers corps au 21 novembre 1986, se déroula la phase concernant Tan Son Nhut et Vung Tau. Les opérations pour Ba Huyen s'effectuèrent entre le 24 mai et le 27 octobre 1987. 27 239 corps furent ainsi rapatriés, dont ceux de 3630 civils qui avaient été inhumés avec les militaires à Ba Huyen par les autorités vietnamiennes.



(Le mur du souvenir²¹³ inauguré le 19 décembre 1996. S'y trouve Bernard De Lattre de Tassigny fils du Général de Lattre de Tassigny, photographie de l'auteur).

La signature du protocole franco-vietnamien de 1986 nécessitait la recherche d'un site pour la construction, en France, d'une nécropole. La proposition de la ville de Fréjus, qui offrait un terrain, emporta la décision d'un choix qui s'appuyait, en outre, sur le symbolisme des lieux, Fréjus étant ancré dans l'histoire coloniale puisqu'un camp destiné aux militaires en partance pour

²¹³ Un mur du souvenir du même type existe aussi à Washington en hommage aux soldats disparus durant la guerre du Vietnam.

l'Indochine y avait existé.

Le mémorial est implanté sur un terrain de 23403 m², s'inscrivant dans une circulation périphérique de 100 mètres de diamètre. Les rangs d'alvéoles ont reçu les ossements de 17188 militaires identifiés. S'y ajoutent 62 corps de militaires provenant de la nécropole de Luynes où ils avaient été enterrés antérieurement à 1975. Une allée montante mène au point le plus haut de la nécropole d'où le regard peut se diriger vers la mer, route de l'Indochine.



(Plaque d'hommage de l'ANAPI en souvenir des disparus dans les camps du Viet-Minh. Photographie de l'auteur).



(Rang d'alvéoles du Mémorial, photographie de l'auteur).

Une salle pédagogique retraçant l'histoire de l'Indochine française et de la guerre d'Indochine est également présente dans ce mémorial. Il s'agit, donc, d'un lieu du souvenir. Une autre association était particulièrement active en ce qui concerne la construction de lieux de mémoire. Il s'agit de l'ANAI²¹⁴ (Association Nationale des Anciens et Amis de l'Indochine et du Souvenir Indochinois). L'objectif principal de cette association était de faire connaître « l'Indochine » à l'opinion publique, défendre le bilan de la colonisation française et défendre l'honneur des anciens combattants. Sur le site Internet de l'association, nous pouvons, par exemple, trouver un recensement des monuments relatifs à l'Indochine construit en France²¹⁵.

Autre temps fort dans les « actions mémoire », l'instauration d'une journée d'hommage aux morts pour la France en Indochine.

²¹⁴ Sur l'ANAI voir la thèse de EDWARDS, Maura Kathryn, *Le Mal jaune. The memory of the Indochina war in France 1954-2006*, Op. Cit., pp. 66 à 95.

²¹⁵ http://www.anai-asso.org/NET/document/lieux_de_memoire/autres_monuments_1/index.htm. A noter la dissolution de cette association en septembre 2012.

3. La journée d'hommage du 8 juin

Autre étape importante dans le travail mémoriel et commémoratif des associations d'anciens combattants de la guerre d'Indochine, la mise en place par le décret n° 2005-547 du 26 mai 2005, d'une journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine. L'établissement d'une date commémorative est très important car elle permet la mise en place d'une liturgie funéraire. Cette date correspond au jour de l'inhumation du soldat inconnu d'Indochine à la nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette dans le Pas-de-Calais en 1980. Instituer ce rituel calendaire a été une grande victoire en ce qui concerne l'aspect mémoriel de la guerre d'Indochine. Elle place, de fait, cette guerre dans une « histoire officielle ». La première cérémonie officielle s'est tenue dans la cour d'honneur des invalides, en présence de Michèle Alliot-Marie, ministre de la défense. Dans son discours, il est possible de déceler les traces du combat mémoriel mené par les associations d'anciens combattants de cette guerre. L'État reconnaît « le sacrifice » de ses soldats « courageux ». Les mots employés, les images employées correspondent à l'image que les « mémorialistes » de cette guerre souhaitent lui donner :

« Loin de leurs foyers, sur des terrains inhospitaliers, face à un adversaire insaisissable, valeureux et sans cesse mieux armé, les combattants du corps expéditionnaire français ont lutté inlassablement, avec une foi, une ardeur, un courage et un dévouement qui forcent l'admiration et imposent le respect. Leur sacrifice fut immense. Leur tribut fut celui de la souffrance, du sang, et de la mort (...).

Que les combats de nos soldats en Indochine puissent rester gravés à jamais dans la mémoire du peuple français. Leurs actions héroïques étaient l'aboutissement d'une certaine conception du monde dont les principes ont pour nom liberté, justice et démocratie. Aujourd'hui, dans ces pays, après de longues années de nouvelles souffrances, la guerre appartient désormais à l'histoire. De nouvelles pages de paix, de coopération et d'amitié ont été écrites et s'écriront encore. Dans un monde incertain, où la paix n'est jamais acquise, que le souvenir des exploits de nos combattants, que la force des valeurs qu'ils ont illustrées, nous aident à rester debout, en hommes libres, vigilants et

déterminés. Honneur aux combattants d'Indochine ! »²¹⁶.

Première remarque, selon ce discours, la guerre d'Indochine a été avant tout une guerre contre l'idéologie communiste puisque les combats auraient été menés au nom de la liberté, de la justice et de la démocratie. La dimension « coloniale » de la guerre d'Indochine a été effacée, elle semble lissée de toutes ses zones d'ombre.

Si cela est en partie vrai à partir de 1950 avec l'entrée en jeu de la Chine dans le conflit, il apparaît aussi que le déclenchement de cette guerre avait dans un premier temps pour objectif de sauver l'Empire français, mis à mal par la Deuxième guerre mondiale. Cela est confirmé, par exemple par Pierre Ziegler, que nous avons interrogé et qui avait débarqué en Indochine en 1946 « pour sauver l'Empire » :

« Après le maquis, on fait appel de suite...il y avait donc notre Empire colonial à sauver. Il y avait donc en particulier l'Indochine qui était l'un des fleurons de notre Empire colonial (...). J'avais 19 ans à l'époque, j'avais 19 ans. On était fier de la mission qu'on allait accomplir parce qu'on était toujours avec l'image qu'après l'exposition coloniale de 1931, Paris était un peu le centre du monde, qu'on était encore une grande nation, quoiqu'on en avait pris un peu dans les moustaches quand même (rire) »²¹⁷.

La perception « coloniale » de cette guerre est très nette dans la suite du discours de Pierre Ziegler qui de Résistant qu'il avait été durant la Deuxième guerre mondiale se retrouve en position d'« envahisseur », ce qui ne va pas sans lui poser un problème moral :

« On commence donc à faire des opérations et on a quand même pas mal de pertes et je me rappelle...on est encore en force quand même, je me rappelle, on est tombé une fois sur un camp parfaitement organisé où on a eu des

²¹⁶ Discours prononcé par Michèle Alliot-Marie, ministre de la Défense lors de la cérémonie d'hommage aux morts pour la France durant la guerre d'Indochine (cf. : http://www.anapi.asso.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=96&Itemid=104&lang=fr).

²¹⁷ Entretien avec Pierre Ziegler réalisé le 6 septembre 2008.

pertes, ça m'a rappelé un peu Coat-Mallouen où l'on était installé contre la résistance allemande. Alors, ensuite, on a reçu...on avait 19-20 ans à l'époque, j'étais tout jeune moi. On a reçu, après...si vous voulez, quand on arrivait dans des zones rebelles, des ordres pour pratiquer un peu la terre brûlée. Ça nous faisait quand même mal au cœur en nous ! Mais bon sang, nous on sort d'avoir lutté dans la résistance ! Vous voyez, on avait quand même des problèmes, mais on était là pour nous battre. Si vous voulez, la fonction militaire nous ne posait pas de problème, mais après qu'on revenait on se disait est-ce que l'on va...on est là, on fait la même chose que, ils font la même chose que nous nous avons fait pour conquérir notre indépendance »²¹⁸.

Deuxième remarque, dans le discours prononcé par la ministre de la Défense, l'image du soldat est un idéal-type. L'accent a été mis sur la bravoure, le courage, la virilité. Troisième remarque, une place a été faite à « la souffrance », ce qui peut sembler paradoxal par rapport à cette image idéalisée du soldat. Mais la souffrance dont il est question est symbolique et a pour objectif de faire entrer le soldat d'Indochine dans le « panthéon » officiel des héros de la Nation. C'est ce rappel à la souffrance et au sacrifice consenti qui accentue la grandeur héroïque du soldat d'Indochine. Sans souffrance ni sacrifice, le héros n'existe pas. C'est, d'ailleurs, l'une des caractéristiques du récit héroïque pris dans cette ambivalence : « *Le récit héroïque paraît soumis à la même contrainte. Il rencontre aussi la même difficulté : une hésitation entre une conception ontologique de la valeur (liée à l'exceptionnalité de la naissance ou tout autre signe d'élection) et une logique de la preuve (et de l'épreuve) qui donne toute sa place aux mérites personnels* »²¹⁹. Cette journée d'hommage est bien une victoire pour les associations qui obtiennent ici une réelle reconnaissance de l'État. Les anciens combattants apparaissent très attachés à celle-ci et s'attachent chaque année à commémorer leurs morts près des monuments aux morts des villes ou bien auprès de monuments construits en référence à cette guerre. Ces cérémonies s'ancrent dans l'histoire des associations d'anciens combattants des autres conflits et en reprennent d'ailleurs le rituel, très proche de la liturgie catholique et plus particulièrement du rite funèbre comme le fait remarquer

²¹⁸ Idem.

²¹⁹ ALBERT, Jean-Pierre, « Du martyr à la star. Les métamorphoses des héros nationaux », in CENTLIVRES, Pierre, FABRE, Daniel, ZONABEND, Françoise (sous la dir. de), *La Fabrique du héros*, Paris, Editions de la maison des sciences de l'homme, 1998, p. 19.

Antoine Prost à propos des commémorations du 11 novembre : « *Fondamentalement, en effet, la liturgie civile du onze novembre est une liturgie funèbre, et son déroulement révèle de nombreux emprunts à la liturgie catholique* »²²⁰. Cela se voit notamment dans le dépôt d'une gerbe devant les monuments qui représentent une sépulture symbolique : « *Un dernier trait atteste ce caractère : le dépôt d'une gerbe devant le monument. C'est un geste général, dont la signification est évidente (...). Elle est soulignée par deux détails. Le premier est d'ordre linguistique : on dit moins souvent "gerbe" que "couronne", dont les connotations mortuaires sont plus marquées (...). La gerbe au monument est donc bien la transposition au plan collectif d'un geste individuel coutumier. Le monument symbolise et résume à lui seul les tombes de tous les morts de la guerre, et c'est à ce titre que la collectivité tout entière le fleurit* »²²¹. Il y a un véritable attachement de la part des anciens combattants à cette journée car elle représente pour eux un geste de gratitude de la part d'un pays qui semblait les avoir oubliés. Par ailleurs, derrière ces commémorations se cachent aussi des enjeux, dans la mesure où elles attestent de l'existence de ce groupe mémoriel et de sa force mobilisatrice : « *On comprend mieux dans cette perspective l'enjeu des commémorations, le plus souvent à dates fixes, qui permettent aux membres du groupe de se rassembler et, partant, de fournir l'attestation de son existence, de se compter, de consolider sa cohésion et de proclamer publiquement la grandeur de son identité collective* »²²².

²²⁰ PROST, Antoine, *Les anciens combattants et la société française 1914-1939, tome 3 Idéologie*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1977, p. 54.

²²¹ *Idem*, pp. 54-55.

²²² LEFRANC, Sandrine, MATHIEU, Lilian, SIMEANT, Johanna « Les victimes écrivent leur Histoire » in *Raisons politiques*, Presses de Sciences Po, 2008, n°30, p. 13.



(Journée d'hommage le 8 juin 2008 au monument aux morts de la ville de Rennes, déplacé en 2007 du boulevard de la Liberté à la rue Martenot, près de la préfecture, photographie de l'auteur).

Cet attachement s'est notamment fait ressentir avec la polémique née du rapport Kaspi sur les commémorations qui dénonçait la perte de sens de la mémoire nationale du fait de la multiplication des journées commémoratives ces dernières années :

« Les commémorations publiques ou nationales sont trop nombreuses. Elles atteignent aujourd'hui le nombre de 12, soit deux fois plus qu'en 1999. Leur nombre pourrait encore augmenter dans les années à venir. Ce qui entraîne

une désaffection et une incompréhension de la part d'une très grande majorité de la population, un affaiblissement de la mémoire collective, des particularismes qui vont à l'encontre de l'unité nationale »²²³.

Pour redonner un sens à la mémoire collective, ce rapport préconisait de ne retenir que trois dates. Le 11 novembre pour commémorer les morts du passé et du présent, le 8 mai pour rappeler la victoire sur le nazisme et la barbarie, le 14 juillet qui exalte les valeurs de la Révolution française. Le rapport précisait que les autres dates ne seraient pas supprimées mais deviendraient des commémorations locales ou régionales. Ce rapport, avant même sa sortie, a suscité une vive polémique de la part des différents groupes mémoriels. Il s'avère, en effet, que ces groupes pratiquent déjà des cérémonies locales ou régionales et ce qu'ils recherchent, avant tout, à l'image de l'ANAPI, c'est une reconnaissance officielle de l'État français. Cette journée du 8 juin revêt donc un caractère primordial, née d'un long parcours et de multiples stratégies pour parvenir à la reconnaissance.

Si l'ANAPI et les autres associations d'anciens combattants de la guerre d'Indochine sont parvenues à une « reconnaissance officielle » de la part de l'État français due à un long travail mémoriel mais aussi à certains appuis politiques, l'opinion publique semble toujours méconnaître cet événement. Pour tenter de sensibiliser l'opinion publique, l'ANAPI a mis en place des actions que l'on pourrait qualifier de pédagogiques.

²²³ KASPI, André, *Rapport de la commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques*, Ministère de la défense, novembre 2008, 44 p. Rapport téléchargeable à cette adresse : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000707/index.shtml>

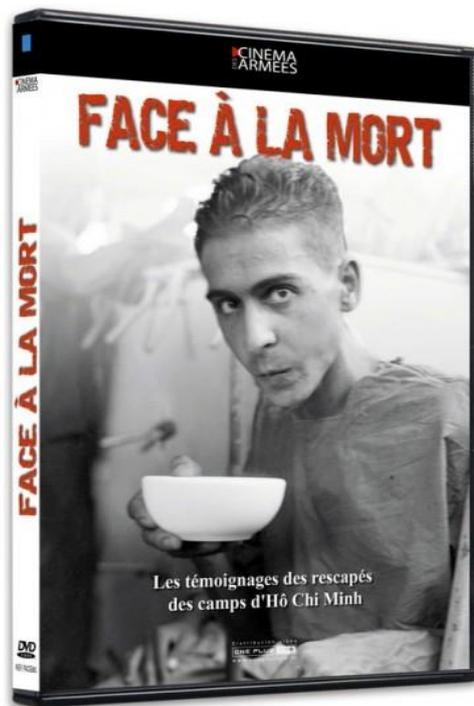
4. Le travail d'édition de l'ANAPI

L'objectif principal de ces actions est de faire connaître au plus grand nombre ce que fut la captivité dans les camps viêt-minhs et la souffrance endurée par les soldats prisonniers. Dans ce cadre, l'ANAPI a réalisé une plaquette intitulée *Le Calvaire des prisonniers dans les camps d'Indochine*²²⁴. Dans un premier temps, elle avait servi à soutenir le projet de loi relatif au statut des prisonniers. Celle-ci, constituée de très peu de textes, a pour but de marquer les esprits. La photo d'un soldat squelettique de retour des camps du Viet-minh capte le regard, tout comme la série de chiffres montrant que le taux de mortalité des prisonniers a été de l'ordre de 70%²²⁵. La comparaison avec les déportés des camps de concentration de la Deuxième Guerre mondiale est très présente et sert d'éléments de comparaison. Le ton employé dans cette plaquette est volontairement polémique puisque l'ANAPI sous-entend qu'il aurait pu y avoir une « occultation volontaire d'une réalité historique ». 15 000 de ces plaquettes ont été imprimées et diffusées par les membres de l'association. Il est difficile en terme de réception d'appréhender l'impact sur l'opinion.

Autre action de l'ANAPI, le financement d'un DVD de témoignages d'hommes de troupe ou d'officiers qui ont été prisonniers du Viet-minh. Ce documentaire de l'Établissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense (l'ECPAD) intitulé *Face à la mort*, est centré sur la parole des anciens prisonniers filmés en plan fixe, et entend montrer que l'impact psychologique a été particulièrement important. Les différents témoignages sont accompagnés d'images d'époque.

²²⁴ Voir plaquette en annexe.

²²⁵ Ce pourcentage comprend l'ensemble des soldats du corps expéditionnaire, c'est-à-dire les Français, les légionnaires, les Nord-Africains, les Africains, les autochtones. Il est basé sur le bilan effectué par le médecin commandant Martin. Celui-ci donne 36 979 disparus et présumés prisonniers de 1945 au 20 octobre 1954 et 10 754 libérés de 1945 au 20 octobre 1954 soit un différentiel de 26 225. Cf : BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers de guerre...*, Op; Cit., p. 217.



Ce film entend lever le voile sur cet aspect méconnu de la guerre d'Indochine comme le rapporte le journaliste Pierre Darcourt dans un texte paru dans *La Voix du combattant* en octobre 2008 :

« Sur ces événements, oubliés des chroniqueurs et des gouvernants frappés d'amnésie, le film *Face à la mort* apporte un récit qui les raccorde à l'origine de la guerre, des images qui en situent le cadre et les témoignages des survivants restés trop longtemps silencieux. Avec la pudeur et la tristesse de combattants sans reproche, remplis de courage, humiliés pourtant au plus profond d'eux-mêmes, marqués à vie par un ennemi inhumain et d'un dogmatisme proche de la démente. Blessés d'avoir survécu à cet enfer. Escortés par leurs milliers de camarades morts dans les plus affreuses conditions. Abandonnés aux bêtes dans la forêt vierge, jetés au fond d'une mare ou d'une rivière, dans des lieux où personne ne retrouvera leur sépulture. *Face à la mort* remplit un devoir de mémoire, lave les prisonniers de l'opprobre injustifié qui pesait sur eux, ces soldats perdus dont nous avons oublié les visages et les noms. Leurs frères d'armes qui parlent dans ce film font revivre la terrible aventure, avec respect, comme on entre en prière face à Dieu »²²⁶.

L'auteur de cet article insiste, lui aussi, sur la dimension « oubliée » de cette guerre et

²²⁶ Texte de Pierre Darcourt paru dans *La Voix du combattant* en octobre 2008.

l'abandon ressenti par les prisonniers. Pour lui, *Face à la mort* remplit clairement cet objectif mémoriel voulu par l'ANAPI. L'association a choisi comme support le DVD, en souhaitant le diffuser sur une grande chaîne de télévision pour toucher un large public.

Le documentaire est intitulé *Face à la mort*, un choix de titre fort qui souligne l'expérience extrême vécue par les prisonniers dans les camps du Viêt-minh. Un titre qui n'est pas sans rappeler ceux utilisés par les survivants de la Shoah dans leurs récits. Le documentaire s'ouvre symboliquement sur la vue d'un drapeau français qui laisse peu à peu la place à la cérémonie célébrant les cinquante ans de la bataille de Diên Biên Phu dans la cour d'honneur des Invalides le 7 mai 2004. La bande son diffuse le discours prononcé par le président Jacques Chirac devant l'arrivée d'un cercueil revêtu du drapeau français. Tout autour de la cour d'honneur sont réunis des anciens combattants du Corps expéditionnaire.

Le documentaire s'évertue par la suite à remettre cet épisode de la captivité dans le contexte plus général de la guerre d'Indochine. Les témoignages choisis font aussi la part belle aux prisonniers civils comme par exemple le témoignage de Patrick Le Minor prisonnier avec sa sœur à l'âge de 11 ans. Par ailleurs tous les éléments constitutifs de la cause des anciens prisonniers et en particulier de l'ANAPI sont rappelés dans ce documentaire, à commencer par l'affaire Boudarel.

L'association souhaitait faire diffuser ce témoignage sur des grandes chaînes de télévision, mais l'impossibilité de le faire est vécue par l'ANAPI comme un refus d'ordre politique. Jacques Bonnête, actuel président de l'association a exprimé sa déception dans le journal de l'association :

« Pourtant, nous éprouvons des déceptions. Certes, le monde combattant a été sensibilisé à notre action et de nombreuses revues s'en sont fait l'écho. Mais hélas ! Aucune chaîne importante de télévision n'a souhaité acheter les droits de ce DVD...peut-être une chaîne Histoire...on peut émettre l'hypothèse selon laquelle la majorité des journalistes

de nos grandes chaînes de télévision ne trouve pas "politiquement correct" de diffuser un documentaire disant la vérité sur les "goulags" »²²⁷.

Une nouvelle fois, nous retrouvons dans ces propos le sentiment « d’oubli volontaire » de la part cette fois des journalistes suspectés de défendre une vision partisane de l’histoire du communisme. Le documentaire *Face à la mort* est finalement diffusé sur la chaîne *Histoire*²²⁸ le mardi 16 juin 2009. S’il est difficile d’analyser l’impact réel de cette diffusion sur le public, nous pouvons tout de même observer que les critiques de la presse ont été plus que favorables. Dans la revue *TéléObs*, par exemple, Jean-Claude Guillebaud écrit, suite à une nouvelle diffusion de ce documentaire :

« Ainsi donc, persécutés par leurs geôliers, oubliés par la nation, traités de "colonialistes" par la gauche, rayés de la mémoire commune par le politiquement correct de l’époque, ils furent dépouillés d’eux-mêmes, comme évidés de l’intérieur. Tout se passait comme si cette mémoire-là était abandonnée à l’extrême-droite. On tremble de honte aujourd’hui en retrouvant sur nos écrans ces hommes défaits qui emporteront sans doute dans la tombe leur stupeur nationale »²²⁹.

La réception de ce documentaire par l’opinion publique est scrutée avec attention par l’ANAPI qui espère avoir opéré un tournant dans la mémoire collective de la guerre d’Indochine et dans la réhabilitation « d’oubliés de l’histoire ». Il est possible d’étudier la manière dont l’association a vécu cette réception par le biais de son bulletin mensuel nommé *Maolen Info*. *Maolen* est une référence à un terme utilisé régulièrement par les bo-doïs (les soldats vietnamiens) lors de la captivité qui signifie « plus vite ». C’est un bulletin trimestriel qui regroupe l’ensemble des informations concernant l’association et ses membres. Suite à de multiples diffusions, toujours sur la chaîne *Histoire*, Jacques Bonnetête se félicite en janvier 2010 du succès rencontré par le

²²⁷ BONNETETE, Jacques, « Editorial », *Maolen-info*, n°90, Janvier 2009.

²²⁸ *Histoire* est une chaîne de télévision thématique française consacrée à l’histoire. Créée en 1997, elle appartient au groupe TF1. Son directeur général est, depuis 2007, Patrick Buisson.

²²⁹ GUILLEBAUD, Jean-Claude, « Ecoutez voir », *TéléObs*, 3 décembre-9 décembre 2009, p. 66.

documentaire et d'une nouvelle parution augmentée du DVD²³⁰ :

« Quant au DVD "Face à la mort", il obtient un succès certain auprès de l'immense majorité de ceux qui l'ont vu. Il a notamment été diffusé à plusieurs reprises en novembre sur la chaîne Histoire. Grâce à la grande ténacité du Colonel Luciani, le "coffret" dont je vous parlais en juillet est enfin sorti et mis en vente. Il comporte, outre le DVD "Face à la mort", un deuxième DVD regroupant d'autres témoignages et un "livret de présentation, avec notamment l'étude sur le "lavage de cerveaux" »²³¹.

L'association se félicite, également, des critiques positives émanant de journaux « réputés de gauche », à l'image de la critique de Jean-Claude Guillebaud ou bien encore celle de *Télérama* :

« Nous sommes heureux de saluer le frémissement que nous pouvons relever dans les Médias et la Presse qui commencent à participer à la Mémoire de notre histoire que nous nous efforçons de communiquer à nos concitoyens. Ainsi la chaîne de télévision histoire a diffusé à plusieurs reprises en novembre dans la journée et en soirée, des documentaires sur l'histoire de la guerre d'Indochine et diffusé très largement le dvd Face à la mort. Les téléspectateurs ont été avisés de ces diffusions par leurs journaux de programmation, tel *Télérama* n°3122 du 11 novembre qui a accompagné la programmation du lundi 16 d'un très bel article de présentation page 113 »²³².

Toujours au sujet de ce documentaire, en avril 2010, *Maolen-Info* signale qu'il a été retenu pour le Festival International du film d'histoire de Pessac, édition 2010, dont le thème était la fin des colonies. Ce qui semble marquer pour l'association une surprise :

« Une dernière nouvelle : le DVD "Face à la mort" a été retenu pour le Festival de Pessac en novembre 2010, dont le thème retenu est "La fin des colonies". L'ambiance générale de ce festival n'est pas du genre pro militaire...C'est donc une performance pour l'ECPAD Établissement de Conception et de Production Audiovisuelle de la Défense Ré

²³⁰ Selon l'ANAPI, 2000 exemplaires du DVD aurait été diffusés.

²³¹ BONNETETE, Jacques, « Éditorial », *Maolen-info*, n°94, Janvier 2010.

²³² *Idem*, p 5.

les témoignages des membres de l'ANAPI »²³³.

²³³ BONNETETE, Jacques, « Editorial », *Maolen-info*, n°95, Avril 2010.

C. Un bilan mitigé

Après la reconnaissance institutionnelle obtenue par l'association, il semblerait donc que l'ANAPI parvienne progressivement à une légitimité médiatique indispensable à un éveil de l'opinion publique pour, enfin, prendre une « juste » place dans l'Histoire de France. Pourtant, à en croire l'ANAPI, le bilan n'est pas complètement positif. Certes, le documentaire a généré un autre regard sur la cause des prisonniers du Viêt-minh, mais l'association qui les représente semble encore peiner à trouver sa place dans la mémoire collective. C'est en tout cas le sentiment qu'exprimait Jacques Bonnetête en janvier 2010 :

« En conclusion, provisoire, de ces actions mémoire, on pourrait être satisfait de ces résultats. C'est vrai, mais ce n'est pas suffisant. Tant que notre sort n'aura pas fait l'objet de débats à l'échelon national (presse, télévision...voire film) l'ANAPI n'aura pas, je n'aurai pas correctement rempli ma mission »²³⁴.

Pourquoi ce sentiment de mission non accomplie ? Pourquoi ce manque de reconnaissance manifeste ? Une réponse pourrait nous être apportée par la sociologie pragmatique. En effet, la difficulté rencontrée par cette association, ainsi que pour la plupart des associations d'anciens combattants des différentes guerres, est de pouvoir répondre à cette question : A quelles conditions une expérience vécue peut-elle faire sens dans les arènes peuplées d'acteurs qui ne partagent pas ou n'ont pas partagé cette expérience ? Pour parvenir à cet objectif, il faut être capable de prendre appui sur des dispositifs collectifs, comme le souligne le sociologue Francis Chateauraynaud : « *On considère qu'un acte ou un jugement a d'autant plus de prise sur le monde, d'autant plus d'effets sur une scène ou un auditoire, qu'il prend appui sur un dispositif, entendu comme un ensemble de relations fonctionnelles entre des entités, déjà frayées et codifiées, inscrit dans le répertoire des*

²³⁴ BONNETETE, Jacques, « Editorial », *Maolen-info*, n°94, Janvier 2010.

outils collectifs. Malgré tout, un dispositif a peu de chances de résister dans les épreuves s'il n'est pas en prise avec un milieu qui lui assure à la fois stabilité et flexibilité, point d'ancrage et capacité d'adaptation par une ouverture sur les mouvements ou les flux »²³⁵. Or l'ANAPI ne semble pas parvenir à s'ancrer dans l'opinion publique. L'appropriation de l'expérience des anciens prisonniers par les Français est difficile, malgré les différentes actions mémorielles. C'est pourtant la clé de voûte de la reconnaissance. En effet, « *comme la preuve, qui doit résister aux mises en variations critiques, l'expérience ne peut être comprise qu'en permettant une forme ou une autre de réappropriation. Un récit peut suffire mais à condition qu'il fasse littéralement entrer les autres dans le monde associé à l'expérience en leur fournissant toutes les clés nécessaires* »²³⁶. Le passage par l'expérience a pour première conséquence un recours intensif aux affects et aux émotions. Les acteurs s'efforcent de fonder leurs récits et leurs arguments, en suscitant l'expérience d'autrui par immersion dans le milieu. Mais bien souvent dans l'imaginaire collectif, les émotions ne correspondent pas à l'image que nous nous faisons des soldats. Par ailleurs, l'autre difficulté pour l'ANAPI est de faire partager une expérience éloignée dans le temps et l'espace, ce qui limite les prises que l'opinion publique peut avoir sur cette histoire. C'est une tension soulignée par Francis Chateauraynaud qui explique « *la difficulté qu'il y a à faire partager, en public, l'expérience directe d'un milieu ou d'un dispositif sur lequel les autres n'ont aucune prise, disposant seulement, dans le meilleur des cas, de repères et de catégories de description assez sommaires* »²³⁷. Cette figure d'un soldat plus humain prompt à expliciter ses souffrances ne semble pas encore être acceptée par l'opinion publique. Et c'est ce décalage entre les deux images, celle du guerrier et celle du soldat en souffrance qui pourrait expliquer la difficulté à toucher à la mémoire collective. Nous y reviendrons dans notre troisième partie.

²³⁵ CHATEAURAYNAUD, Francis, *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, Editions Petra, 2011, pp. 289-290.

²³⁶ *Idem*, p. 291.

²³⁷ *Idem*, p. 294.

Par ailleurs, il existe également des dissensions au sein de l'association qui ont été notamment mis à jour par le traitement de l'affaire Boudarel. Ainsi, le colonel Bonnafous qui, nous le rappelons, a soutenu une thèse sur les anciens prisonniers du Viêt-minh, avait, au moment de l'instruction, écrit une lettre au juge Getti, afin de défendre Georges Boudarel. Il déclarait :

« Ma prise de position dans le procès intenté à Georges Boudarel par l'ANAPI, dont j'étais le président d'honneur fondateur avant que la direction ne tombe entre les mains de ceux dont nous pensions qu'ils n'oseraient pas s'y inscrire compte tenu de leur passé, mon désir de faire œuvre d'historien en décidant de préparer un complément de thèse et une conférence à la faculté Paul Valéry de Montpellier sur le cas Boudarel m'ont attiré l'inimitié de son président actuel, le Gal de Sesmaisons, qui a tout fait pour tenter de me discréditer dans mon département dans lequel j'assume des responsabilités importantes telles que Délégué Général du Souvenir français, association qui ne dépend pas des combattants. Ma famille également a été l'objet d'attaques diffamatoires par l'entremise des pasteurs, nous sommes protestants »²³⁸.

Ces tensions au sein de l'association sont rarement évoquées. Des règlements de compte liés à ce qui s'est passé dans les camps ont, semble-t-il, encore des répercussions. Il est notamment reproché à certains d'avoir « collaboré » avec le Viet-minh dans le but d'obtenir une libération rapide. D'autres soulignent au contraire que c'était la seule solution pour éviter des pertes considérables. C'est par exemple la prise de position du Général Yves de Sesmaisons, cité dans la lettre, qui, dans un récent ouvrage, justifie ses actes commis lors de la captivité :

« J'avais compris depuis longtemps que réussir une évasion était impossible du fait de l'éloignement et de notre extrême faiblesse. La seule chance de survie résidait dans la libération. Encore fallait-il qu'elle intervienne rapidement, car la mortalité clairsemait sans cesse nos rangs, et la durée de vie excédait huit ou dix mois après la capture. A partir de ce choix délibéré et de cette prise de position, il me fallut assumer l'ensemble des responsabilités qu'ils impliquaient. Elles découlaient du scénario marxiste aboutissant au processus de " libération inconditionnelle ", puisque celle-ci était l'objectif : la seule chance de survivre. Le temps pressait, la mort poursuivait ses ravages. Aussi je

²³⁸ Lettre du colonel Bonnafous au juge d'instruction Jean-Pierre Getti, 31 octobre 1994, archive personnelle de Wladislaw Sobanski.

décidai de jouer la comédie "du combat pour la paix en reconnaissance de la clémence du président Hô Chi Minh, si bénéfique pour nous", avec l'aide de quelques camarades clairvoyants. Ils m'entouraient au Comité de paix et de rapatriement dont j'avais été élu Secrétaire. Il me fallut donc aller au bout de cette logique, en présidant les meetings et veillées, dirigeant les débats du tribunal populaire, canalisant la campagne "d'aveux spontanés" des atrocités commises, acceptant les jeûnes expiatoires alors que nous mourions de faim »²³⁹.

Malgré le temps qui les sépare maintenant de cette période trouble, les mémoires des anciens prisonniers continuent à peser et les querelles resurgissent au travers les récits qui servent très souvent d'auto-justification. Des tensions existent également entre les différentes associations d'anciens combattants, comme le montre cette lettre écrite par Louis de Saint-Simon, président de l'Association de Soutien à l'Armée Française en juin 1999, et adressée à Jack Bonfils, membre de l'ANAPI. Il est reproché à ce dernier d'avoir organisé une « cérémonie de réconciliation avec les Viets, arrosée de Beaujolais ». La teneur de cette lettre est très vindicative. L'auteur exprime son « profond mépris » :

« Je quitte pour raisons personnelles la présidence de l'ASAF, mais avant de partir je tiens à ce que mon dernier acte soit consacré à vous exprimer mon profond mépris pour ce que vous avez fait là-bas, contre notre volonté à tous »²⁴⁰.

Il revient également sur l'affaire Boudarel et sur des propos qu'aurait tenus Jack Bonfils, ce qui montre au passage combien cette affaire compte dans la mémoire de la captivité, puisque elle sert d'argument afin de décrédibiliser l'association :

« D'autre part, vous avez le culot de faire dire aux Viets que nous allions arrêter les poursuites contre cet ignoble Boudarel. De quel droit. Nous, les anciens combattants d'Indochine, voulons continuer à poursuivre ce

²³⁹ SESMAISONS, Yves, *Prisons de bambous 1951-1952*, Paris, Economica, 2011, p. 181.

²⁴⁰ Lettre de Louis de Saint-Simon adressée à Jack Bonfils datée du 11 juin 1999.

tortionnaire jusqu'à la mort »²⁴¹.

La lettre se termine par une réprobation générale de l'ASAF qui dit compter « 320 associations affiliées, soit 400 000 sympathisants ». La réponse à cette attaque se trouve dans le livre de l'association. Le président de l'époque, le général Eugène Bruneau explique qu'il s'agit d'une action humaine et sociale et prend la défense de Jack Bonfils, sans nier les tensions qui se sont installées au sein même de l'association :

« Il est de mon devoir de remercier de tout cœur notre camarade Jack Bonfils pour le travail incessant fourni depuis plus de quinze ans au profit des petits Vietnamiens et des catholiques du Vietnam. Il me semble inutile d'énumérer tous les projets, toutes les réalisations. Il suffirait de dire qu'il a tout fait sur le plan financier, sur le plan administratif, sur le plan humain pour que des écoles voient le jour, pour que la cathédrale de Phu Oc renaisse, pour que des dispensaires voient la misère et la maladie reculer, pour que des ponts et des routes soient construits. Il a organisé un premier voyage au Vietnam en 1999 ; j'en ai approuvé le principe au congrès de Reims. J'ai essayé de l'aider dans les démarches préparatoires auprès de l'ambassadeur du Vietnam à Paris en 1998, auprès de l'ambassadeur de France à Hanoï en novembre 1998. Faire venir au Vietnam, à Diên Biên Phu, 300 anciens combattants d'Indochine n'était pas une petite affaire. J'ai participé à ce voyage dont la réussite n'est plus à démontrer. A notre retour en France, des attaques fusèrent de tous côtés, parmi les associations dites amies mais également parmi les membres de l'ANAPI »²⁴².

Il est difficile pour l'ANAPI d'apparaître comme l'association légitime sur la captivité dans la mesure où cette mémoire est encore très politisée et que les différentes associations d'anciens combattants n'ont pas toute la même idéologie reflétant en cela la diversité de la société française, comme l'avait noté Antoine Prost à propos des associations d'anciens combattants de la Première Guerre mondiale²⁴³.

L'autre problème qui se pose à l'ANAPI concerne sa pérennité. En effet, l'association qui

²⁴¹ *Ibidem.*

²⁴² *L'ANAPI, Notre histoire 1985-2003, Op. Cit.*, pp. 41-42.

²⁴³ PROST, Antoine, *Les anciens combattants et la société française 1914-1939*, Paris, 1977.

comptait environ 1280 membres en 2011 se trouve confrontée à l'âge avancé de ses membres et cherche une solution pour continuer à faire entendre sa voix. Lors du 23^{ème} congrès National de l'ANAPI réuni à Perpignan, la dissolution de l'association a été évoquée comme le montre le rapport de cette journée :

« Pour la 5ème année consécutive, le Président National Jacques Bonnetête a rédigé et fait diffuser son Rapport moral avec le Maolen Info d'avril. Chacun a donc pu lire, Rapport moral d'autant plus important qu'il évoque le problème du Devenir de l'ANAPI inscrit à l'Ordre du jour du Conseil d'Administration et dont rend compte Gilbert Rémy, président de la Commission du Devenir. Créée il y a quelques années, la commission devait étudier les modalités de dissolution de l'ANAPI dans les meilleurs conditions possibles et proposer, si possible, une date de dissolution. Au congrès de Reims et au bureau national élargi de 2009, il a été décidé que serait inscrite à l'ordre du jour du Conseil d'administration et de l'Assemblée général du Congrès de Perpignan en 2010, la décision de fixer une date »²⁴⁴.

Le projet formulé par la commission du Devenir était de parvenir à constituer une fondation qui aurait été abritée par la fondation des « Gueules Cassées ». Malheureusement pour l'ANAPI, ce projet n'a pas pu aboutir :

« Je serai malheureusement assez bref sur les perspectives de l'ANAPI. Nous avons fondé des espoirs avec la création d'une "fondation abritée" par une autre Fondation, ce qui supposait un minimum d'apport financier de la part d'autres associations. Ce ne sera pas le cas. Nous allons réfléchir avec les Présidents de Région à différentes formules envisageables pour qu'au moins la Mémoire de nos souffrances ne tombe pas dans l'oubli total »²⁴⁵.

En conséquence, le devenir de l'ANAPI reste flou et plusieurs délégations prévoyaient déjà d'abandonner fin 2012. Pour le moment, il est prévu que l'association continue ses activités jusqu'au 31 décembre 2014.

²⁴⁴ Rapport du 23^{ème} congrès National de l'ANAPI réuni le 19 mai 2010 à Perpignan.

²⁴⁵ BONNETETE, Jacques, « Editorial », *Maolen-info*, n°102, Avril 2012.

Comme nous l'avons vu, l'affaire Boudarel a été un élément constitutif de la cause des anciens prisonniers et a permis à cette « mémoire oubliée » de se confronter à l'espace public. Il s'avère, en effet, que l'intérêt d'une telle affaire est qu'elle permet de libérer la parole, à l'image, par exemple, du procès Eichmann en Israël, qui donna aux témoins l'occasion de parler. Il s'agit donc de dépasser le stade de la logique politique et judiciaire qui peut « altérer » la mémoire de la captivité. C'est pourquoi, l'objet de notre deuxième partie sera de pénétrer à l'intérieur de la « boîte noire » que constitue la captivité en Indochine et d'observer la manière dont les « survivants » ont pu mettre en récit cette mémoire douloureuse.

2ème partie : La mise en récit par les acteurs de la captivité en Indochine : Une cohésion du discours

I. Du contexte général de la Guerre d'Indochine à la composition du corpus

A. Une guerre coloniale

Avant de nous intéresser à la mise en récit de la captivité par les soldats prisonniers du Vietnam, il faut d'abord que nous replaçions cet événement dans le contexte général de la guerre d'Indochine. En 1945, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, le conflit avec l'Empire du Japon aboutit à la désorganisation complète de l'administration coloniale française en Indochine. Cette désorganisation trouve son apogée dans le coup de force inopiné des troupes japonaises qui se ruent sur les Français et attaquent leurs casernes et leurs postes militaires le 9 mars 1945²⁴⁶. L'Indochine vit une nuit dramatique. Les forces françaises, surprises, ne peuvent résister plus de vingt-quatre

²⁴⁶ Cette date du 9 mars 1945 marque souvent le début de la guerre d'Indochine. Mais les historiens sont loin d'être d'accord sur cette question comme le fait remarquer Alain Ruscio : « *Certains historiens remontent au débarquement des premières troupes japonaises sur le sol de l'Indochine française, marquant la fin de l'omnipotence de l'Homme blanc. D'autres choisissent mars 1945, quand ces mêmes japonais mirent à bas l'édifice administratif et militaire français. Ou encore, selon les écoles : septembre 1945, quand les premiers coups de feu furent échangés, à Saigon, entre Français et Vietnamiens...septembre 1946, quand Moutet et Ho Chi Minh signèrent un Modus Vivendi qui avait tout l'air d'un constat d'échec...novembre de la même année, quand les militaires français bombardèrent Haïphong...décembre, toujours de 1946, quand le Viet Minh passa à l'offensive à Hanoï...l'été 1947, lorsque les forces les plus hostiles au Viet Minh, au sein du gouvernement français, firent définitivement capoter les tentatives de reprise de contacts avec Ho Chi Minh...* », in RUSCIO, Alain (sous la dir. de), *La Guerre « française » d'Indochine (1945-1954) les sources de la connaissance. Bibliographie, filmographie, documents divers*, Paris, Les Indes Savantes, 2002, p. 10.

heures. Au lendemain de ce coup de force japonais, Paris manifeste sa volonté de rétablir sa souveraineté sur la péninsule mais « *la liquidation de l'administration française avait laissé en Indochine un vide politique que le nationalisme vietnamien avait rapidement comblé, juste au moment où il venait d'être capté par le parti communiste indochinois. Celui-ci était parvenu en quelques mois, sous les couleurs de circonstances, à établir suffisamment son autorité sur la population pour devenir un obstacle au retour de la France. C'est pourquoi lorsque le gouvernement provisoire du général de Gaulle voulut, à la fin de septembre 1945, rétablir la souveraineté de la France en Indochine, il se heurta au nationalisme vietnamien que représentait à Hanoï un pouvoir autochtone encore précaire, mais installé dans la place, soutenu par 80% de la population et une armée de 50 000 hommes* »²⁴⁷.

1. Constitution d'un corps expéditionnaire français

Le général de Gaulle se proposait de rétablir la souveraineté française en Indochine par une expédition militaire qui reprendrait le contrôle du pays et par des mesures politiques y incluant un nouveau régime. « *L'envoi d'un corps expéditionnaire était sans aucun doute la condition première du retour en Indochine. La France y avait perdu la face, elle ne pouvait retrouver son prestige et son autorité auprès des populations indigènes qu'en manifestant sa force* »²⁴⁸. La constitution de ce corps expéditionnaire, son acheminement vers l'Indochine, ainsi que son équipement représentaient des difficultés importantes alors qu'il fallait faire au plus vite. La France n'avait pas les bateaux nécessaires à l'acheminement des troupes et l'équipement faisait défaut. Ces circonstances plaçaient la France dans une extrême dépendance à l'égard des Alliés.

²⁴⁷ GRAS, Yves, *Histoire de la guerre d'Indochine*, Paris, Plon, 1979, p. 37.

²⁴⁸ *Idem*, p. 43.

Le 10 août 1945, à la suite des bombardements atomiques sur les villes d'Hiroshima et de Nagasaki, le Japon fit des propositions d'armistice. Pris de court par un événement qu'ils n'ont pas imaginé aussi prochain, les Français se démènent pour reprendre pied le plus vite possible dans la péninsule. Le 15 août 1945, de Gaulle désigne l'amiral d'Argenlieu comme haut-commissaire pour l'Indochine, avec comme première mission de rétablir la souveraineté française dans l'Union indochinoise. Le général Leclerc lui est subordonné comme commandant supérieur des troupes. Le 22 août 1945, Leclerc arrive à Kandy (Ceylan), siège de l'état-major de lord Mountbatten²⁴⁹, d'où il doit organiser l'envoi des premières troupes vers l'Indochine. Après s'être activé à la préparation du corps expéditionnaire et avec l'aide logistique de lord Mountbatten, le général Leclerc atterrit à Saïgon le 5 octobre 1945. Les forces françaises dont il dispose sont des plus maigres : « *il s'agit des 1400 ex-prisonniers du 11^e RIC²⁵⁰, renforcés par deux compagnies qui ont atterri en septembre avec les Britanniques* »²⁵¹.

2. La reconquête de la Cochinchine

Le général Leclerc décide très rapidement de réoccuper les principales villes de Cochinchine²⁵² sans s'occuper des éléments viet-minhs qui bloquent encore certains quartiers de Saïgon. Leclerc veut avant tout bousculer le Viet-minh sans lui laisser le temps de s'organiser, mais aussi frapper l'imagination de la population en leur montrant la puissance et la rapidité du corps

²⁴⁹ A la fin de la guerre contre le Japon, il existe trois théâtres d'opérations alliés : celui du Pacifique (sous direction américaine), le théâtre chinois (sous direction sino-américaine), enfin le théâtre du Sud-Est asiatique sous commandement britannique (Lord Mountbatten). Ce sont les Indes britanniques qui accueillent les principaux organismes (civils ou militaires) que les autorités françaises d'Alger ont créés dans la perspective d'une reprise en main de l'Indochine. Lord Mountbatten a puissamment contribué à la réinstallation militaire des Français au sud du 16^e parallèle. En vertu de la conférence de Potsdam - réglant le partage des territoires ennemis occupés à l'issue de la victoire alliée de la Seconde Guerre mondiale -, les Chinois devaient occuper l'Indochine au nord du 16^e parallèle, et les Britanniques contrôler le sud de cette ligne. Cf : DALLOZ, Jacques, *Dictionnaire de la guerre d'Indochine 1945-1954*, Paris, Armand Colin, 2006, 282 p.

²⁵⁰ Régiment d'Infanterie Colonial.

²⁵¹ DALLOZ, Jacques. *La guerre d'Indochine. 1945-1954*, Paris, Seuil, Points Histoire, 1987, p. 85.

²⁵² L'Indochine avait été divisée en trois parties de statut différent : Cochinchine au sud, Annam au centre et Tonkin au nord. S'y ajoutait deux régions périphériques : Laos et Cambodge.

expéditionnaire. Au cours du mois d'octobre, des éléments de la 2^e DB (le groupement Massu), dotés d'un important matériel avaient débarqué. Ainsi, à partir du 25 octobre 1945, peuvent être entreprises de grandes opérations en vue de dégager la capitale cochinchinoise. Pendant deux mois, une série d'attaques permet d'ouvrir les axes essentiels et d'occuper les centres urbains. Les agglomérations reprises par les hommes de Massu sont en grande partie détruites, le Viet-minh ayant opté pour une politique de la terre brûlée. Au mois de février 1946, au moment où la 3^e Division d'Infanterie Coloniale (DIC) arrivait à son tour à Saigon pour relever la 9^e DIC, la conquête du terrain était achevée, mais la pacification restait à faire, « *sans qu'on y prît garde, la guerre s'était installée dans le Sud* »²⁵³.

Au début de 1946, alors que les Britanniques commencent à évacuer le pays, les Français sont pratiquement maîtres de l'Indochine au sud du 16^e parallèle. Après des négociations avec la Chine afin de reprendre pied dans le nord de l'Indochine, les troupes du corps expéditionnaire débarquent à Haïphong en mars 1946. La tension est vive du fait que les généraux chinois acceptent difficilement la relève de leurs forces. Des échanges de tirs éclatent mais le Corps expéditionnaire parvient finalement à débarquer. Le 18 mars 1946, le général Leclerc fait son entrée à Hanoï. Les mois qui suivent sont marqués par une guerre larvée et des négociations politiques sur le statut de l'Indochine entre Ho Chi Minh et les Français. Après de multiples discussions, le Viêt-minh passa à l'offensive à Hanoï le 19 décembre 1946, plongeant le pays dans une guerre coloniale.

²⁵³ GRAS, Yves, *Op. Cit.*, p. 65.

3. Une guerre éclatée

De 1946 à 1950, la guerre d'Indochine se caractérise par une guerre des postes. En effet, l'essentiel des forces françaises éparpillées en petites unités, est chargé de tenir le pays. Cette guerre des postes marque particulièrement le paysage cochinchinois de ses hérissements, comme le souligne Jacques Dalloz qui précise que « *ces ouvrages entourés de barbelés sont gardés par des partisans, qui, la nuit, retirent l'échelle d'accès et se claquemurent dans la petite pièce du sommet, protégés par un armement rudimentaire. Le rôle de ces partisans est de surveiller la chaussée et, au besoin, d'avertir le poste voisin. Marquant sur tout le territoire de la péninsule la présence militaire française, les postes diffèrent par leur taille, leur site, leurs matériaux. Mais, partout, on trouve le mur d'enceinte, le blockhaus d'angle avec les mitrailleuses, le mirador et un drapeau tricolore au sommet d'une perche. Sur ce fortin bricolé règne un jeune officier ou un sous-officier qui commande à quelques Européens ou à quelques africains, mais le plus souvent à des Vietnamiens (tirailleurs ou supplétifs)* »²⁵⁴. L'objectif est la pacification et le ralliement des populations. De ces petites places fortes partent des patrouilles qui doivent débusquer les « Viets », découvrir leurs caches d'armes, rassurer les populations et les amener à se rallier. Jacques Dalloz fait un rapprochement avec l'époque médiévale pour caractériser cette forme de guerre : « *Il y a comme un aspect médiéval dans ce conflit qui a hérissé le pays de tours et de postes à donjon, dans cette guerre éclatée en mille petites guerres, que chacun mène à sa façon loin des bureaux de Saigon, où tout seigneur civil ou militaire, vietnamien ou français, lève des supplétifs qu'il paie comme il peut (la vie n'est pas chère en Indochine), où l'armée fonctionne par l'allégeance personnelle à des officiers amateurs de panache* »²⁵⁵.

²⁵⁴ DALLOZ, Jacques, Op. Cit., p. 147.

²⁵⁵ *Idem*, p. 148.

4. La défaite de la RC4 : un tournant décisif

C'est au Tonkin que le corps expéditionnaire subit ses plus rudes coups en 1949, le long de la route coloniale n°4. De Langson à Cao Bang, la RC4 allonge ses 116 kilomètres en pleine zone viêt-minh. La dernière portion de la chaussée, de That Khê à Cao Bang, traverse une région particulièrement difficile : cette cinquantaine de kilomètres au milieu de la forêt tropicale, à travers gorges étroites, cols élevés, falaises abruptes, est particulièrement redoutée. « *Ravitailer Cao Bang est devenu une lourde servitude pour le corps expéditionnaire. On a jalonné l'itinéraire de postes, mais on ne peut contrôler la jungle, d'où le Viet-minh surgit pour tendre des embuscades de plus en plus meurtrières contre des convois de plus en plus lourdement armés* »²⁵⁶. A la fin de l'année 1949, le changement de gouvernement et de politique en Chine bouleverse considérablement les données du conflit qui entre dans une logique de guerre froide. Le Viêt-minh commence à se structurer en recevant une aide militaire de la Chine. En octobre 1950, les meilleures unités du corps expéditionnaire sont défaites par le Viêt-minh sur la route coloniale n°4, avec de nombreux prisonniers, nous y reviendrons. Cette première défaite a un retentissement international. Du côté Français on se rend compte que l'on a sous-estimé l'ennemi. Suite à cette défaite, le général de Lattre de Tassigny est sollicité pour prendre la direction du corps expéditionnaire d'Indochine. Il parvient à remobiliser les troupes et remporte des batailles importantes, notamment lors de l'attaque du delta du Fleuve rouge en janvier 1951. Victime d'un cancer, il est contraint de se retirer à la fin de l'année 1951. La dernière bataille décisive a lieu à Diên Biên Phu du 13 mars au 7 mai 1954. Elle se solde par une défaite pour le corps expéditionnaire français et marque la fin de la guerre d'Indochine, scellée par les accords de Genève le 21 juillet 1954.

²⁵⁶ *Idem.* p. 155.

B. Constitution d'un corpus multiforme

Il était important de fixer brièvement les contours généraux de la guerre d'Indochine afin de bien comprendre le cadre dans lequel se trouvaient les soldats que nous allons suivre à travers les méandres de leurs mémoires. L'objet de notre recherche dans cette deuxième partie est de saisir l'expérience de ce que fut la captivité des soldats du corps expéditionnaire durant la guerre d'Indochine, ou devrions-nous écrire, pour être plus précis, ce que furent les captivités, tant celles-ci ont pu varier d'un soldat à l'autre selon les périodes et les lieux. L'affaire Boudarel, que nous avons analysée dans notre première partie, avait pour objet d'ouvrir la « boîte noire » de la captivité durant la guerre d'Indochine. L'expression « boîte noire » est utilisée par les cybernéticiens pour désigner un appareil ou une série d'instructions d'une grande complexité. Ils dessinent une petite boîte dont ils n'ont rien besoin de connaître d'autre que ce qui y entre et ce qui y sort²⁵⁷. Bruno Latour dans son ouvrage intitulé *La Science en action* a précisé ce qu'il entendait par ce concept :

« En remontant dans le passé à partir de boîtes noires éprouvées, froides, fiables, on retrouve facilement le sentiment d'incertitude des gens au travail, avec les décisions, les compétitions et les controverses qu'ils vivent. La comparaison entre boîtes noires et controverses ouvertes dévoile des visions de la science aussi différentes l'une de l'autre que les deux face de Janus : l'une est vivante, l'autre est austère, l'une est incertaine, l'autre est sûre d'elle-même, l'une est informelle et changeante, l'autre est formaliste et réglée (...). Le paradoxe, c'est qu'il n'y a guère de rapport entre la science et la recherche scientifique. Et pourtant il n'y a rien dans la science faite qui n'ait été un jour dans la science incertaine et vivante. Aucun fait, aucune certitude, aucune forme, que l'on ne puisse réanimer, réagiter, réchauffer, rouvrir. Il suffit seulement de se déplacer dans le temps et dans l'espace jusqu'à toucher le lieu où la boîte noire est le principal sujet de controverse des chercheurs et des ingénieurs »²⁵⁸.

Peut-on appliquer ce concept de « boîte noire » à la discipline historique ? Nous pensons que

²⁵⁷ LATOUR, Bruno, *La Science en action. Introduction à la sociologie des sciences*, Paris, La Découverte, 1989, p. 26.

²⁵⁸ *Idem*, p. 29.

ce concept peut être également utilisé en histoire. Ne pouvons-nous pas nous approprier ce Janus qui, pour l'historien, se composerait d'une « face mémoire », incertaine et vivante, et d'une « face histoire », plus figée ? De plus, comme le notait Marc Bloch dans *Apologie de l'histoire*, les historiens n'ont-ils pas intérêt à commencer par lire l'histoire « à rebours » ? : « *L'erreur, en effet, serait grave de croire que l'ordre adopté par les historiens, dans leurs enquêtes, doive nécessairement se modeler sur celui des événements. Quitte à restituer ensuite à l'histoire son mouvement véritable, ils ont souvent profité à commencer par la lire, comme disait Maitland, "à rebours". Car la démarche naturelle de toute recherche est d'aller du mieux ou du moins mal connu au plus obscur* »²⁵⁹. Cette dimension nous permet d'introduire un nouveau terme utilisé par Bruno Latour : le « flash-back », terme emprunté au cinéma²⁶⁰. Au cours d'un flash-back, on rouvre la « boîte noire » pour y faire jaillir un événement dans une époque donnée où de nombreux acteurs entrent en scène. Ce terme de flash-back convient à notre recherche et à la « face mémoire » de notre Janus. Le flash-back renvoie au passé, à la mémoire, au souvenir. Ajoutons également son contraire, à savoir le « flash-forward » ou « prolepse », c'est-à-dire une anticipation. En nous plaçant résolument vers la « face mémoire » de notre Janus, nous allons nous confronter à une logique temporelle non-linéaire qui sans cesse fluctue entre passé, présent et futur. Cette démarche avait déjà été explorée par Claire Mauss-Copeaux dans sa recherche sur les appelés en Algérie. Elle explique, en effet, que « *La forte présence de la mémoire et les questions qu'elle pose dans les entretiens m'ont engagée à la placer au centre de mes recherches. Aussi, plutôt que d'entreprendre une histoire de la guerre d'Algérie vue par les appelés, j'ai choisi d'observer la mémoire des soldats du contingent à travers leurs récits. La mémoire est devenue ici l'objet de l'histoire, mais comme l'histoire de la guerre est nécessaire pour l'appréhender, l'analyse se construit dans un va-et-vient constant de l'une et l'autre. La complexité de la mémoire tient aussi à son inscription dans trois temps que l'interviewé ne distingue pas toujours : le temps des événements qu'elle relate, celui*

²⁵⁹ BLOCH, Marc, *L'Histoire, la Guerre, la Résistance*, Paris, Gallimard Quarto, 2006, pp. 880-881.

²⁶⁰ LATOUR, Bruno, *Op. Cit.*, p. 24.

où se déroule son récit, et le troisième, qui contient les deux autres et les déborde, le temps de la mémoire propre à chaque interviewé »²⁶¹. En ouvrant cette boîte noire, nous avons rencontré de multiples acteurs que nous avons tentés de rassembler dans un corpus.

1. Des sources écrites et orales

Les témoins qui composent notre corpus ont tous pour point commun de s'être engagés²⁶² pour aller combattre en Indochine. Ils appartiennent à des corps d'armée différents et vont du simple soldat à l'officier. En ce qui concerne les témoins que nous avons interrogés, voici un tableau précisant un certain nombre d'éléments présentant leur identité, leur âge, le corps d'armée auquel ils appartiennent, les dates du séjour, ainsi que la date de l'entretien et s'ils ont été faits prisonniers.

²⁶¹ MAUSS-COPEAUX, Claire, *Appelés en Algérie. La parole confisquée*, Paris, Hachette Littérature, 1998, pp. 10-11.

²⁶² Comme le souligne Michel Bodin, auteur d'une thèse sur les soldats d'Indochine, tous les soldats qui ont combattu en Indochine n'étaient pas volontaires. Certains d'entre eux étaient désignés. Cette désignation consistait à établir des listes qui indiquaient ceux qui devaient rejoindre le Corps Expéditionnaire lorsqu'il s'agissait d'envois individuels. Quand tout un bataillon partait, tous ses hommes le suivaient « en tour opérationnel ». Il explique à ce sujet : « *Au total, 70% des hommes sous contrat étaient des désignés d'office ; chez les militaires de carrière le chiffre est de 41,5% mais les pourcentages augmentèrent tout au long de la campagne au point qu'en 1954 un rapport note : "La plus grande majorité des cadres sont désignés et non volontaires et beaucoup se contentent du minimum"* », in BODIN, Michel, *Soldats d'Indochine 1945-1954*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 18.

Nom/ Prénom	Année de naissance	Corps d'armée	Date du début du séjour	Grade	Date de fin de séjour	Date de l'entretien	Prisonnier
Ziegler Pierre	1926	22° RIC	1946	Caporal- chef	1948	2008	Non
Beaurepaire Yvon	1931	151° RI	1952	Sergent	1954	2008	Non
Grenard Eugène	1932	6° BPC	1952	Soldat	1954	2009	Oui
Hamon Jean	1933	RACM	1952	Maréchal des logis	1954	2008	Non
Huynh Ba Xuan	1929	10° BVN	1953	Capitaine	1976	2009	Oui
Cressard Christian	1931	Marine	1953	Aspirant	1954	2008	Non
Mouty Pierre	1929	2/4° RAC	1948	Maréchal des logis chef	1954	2009	Oui
Sobanski Wladilaw	1928	6° RTS	1950	Sergent	1954	2009	Oui

Pour rentrer en contact avec les témoins, nous avons approché les associations d'anciens combattants de la guerre d'Indochine, notamment l'Association Nationale des Anciens Prisonniers Internés Déportés d'Indochine et l'Association Nationale des Anciens et Amis de l'Indochine et du

Souvenir Français. Par la suite, nous avons adopté une démarche en « boule de neige » qui consiste à demander à la première personne interviewée d'en indiquer d'autres. Cette démarche avait été utilisée par Michael Pollak dans son livre *l'Expérience concentrationnaire*²⁶³. Pour bien comprendre le contexte de la guerre d'Indochine, nous avons fait le choix d'interroger des anciens combattants qui n'avaient pas forcément été fait prisonniers, mais qui pouvaient nous donner un certain nombre d'éléments sur le contexte de l'époque et sur le thème qui nous intéresse, à savoir la captivité. Pour prendre un exemple, Christian Cressard nous a fourni les lettres qu'il écrivait à sa famille au cours de sa période en Indochine. Il y évoque sur l'une d'entre elle l'échange des prisonniers. Il faut noter, par ailleurs, que certains anciens prisonniers ont refusé de témoigner, soit par manque de confiance, soit parce qu'ils ne parviennent pas à libérer leur parole.

En ce qui concerne les témoignages écrits, nous avons également constitué un tableau récapitulatif.

²⁶³ POLLAK, Michel, *L'Expérience concentrationnaire*, Paris, Métailié, 2000, p. 19. Celui présente l'intérêt de cette démarche : « La démarche en "boule de neige" qui consiste à demander à la première personne interviewée d'en indiquer d'autres, et ainsi de suite, a eu un mérite supplémentaire. D'ordinaire, les personnes ainsi interviewées proposent à l'enquêteur de rencontrer des amis ou des proches. Tout naturellement, le chercheur découvre ainsi des réseaux d'amitiés et des personnes relais qui ont pu jouer le rôle d'intermédiaires. Ces réseaux se sont constitués sur la base d'une commune appartenance linguistique ou nationale, et d'affinités culturelles, politiques ou religieuses. Cette démarche reproduit immédiatement deux types de réseaux d'amitiés : ceux noués pendant la déportation et ceux, plus formalisés, qu'on trouve dans les associations d'anciens déportés. Elle fait également apparaître la perception variée des mêmes événements et personnes, et ouvre la voie à l'analyse de la logique qui sous-tend ces différences dans l'appréhension de la réalité. Progressivement émergent ainsi les clés d'interprétation de l'univers observé ». Cette démarche nous a permis de rencontrer diverses personnes gravitant autour de cet événement sans y avoir participé.

Nom/ Prénom	Année de naissance	Corps d'armée	Grade	Début de captivité	Fin de captivité	Durée de la captivité	Année d'édition	Titre
Goëldhieux Claude	1928	Parachutiste	Sergent	1950 (RC4)	1952	15 mois	1953	<i>Quinze mois prisonniers chez les Viets</i>
Jeandel Paul	1921	Aumônier militaire		1952 (Tu- lê)	1954	2 ans	1957	<i>Soutane noire, béret rouge</i>
Moreau René	1917	Haut fonctionnaire		1946 (Vinh)	1954	8 ans	1982	<i>8 ans otages chez les Viets</i>
Hery Norbert	NR	Légion	Lieutenant	1950 (Dong- Khé)	1954	4 ans	1994	<i>Tù-Binh 1446 jours au camp n°1</i>
Richard Pierre	NR	La Coloniale	Lieutenant	1949 (Xieng Kho Laos)	1954	5 ans	1975 (3e édition)	<i>Cinq ans prisonniers des Viets</i>
Beucler Jean- Jacques	1923	3 ^e Tabor Marocain	Lieutenant	1950 (RC4)	1954	4 ans	1977	<i>Quatre années chez les Viets</i>
Stien Louis	1923	1 ^{er} BEP	Lieutenant	1950 (RC4)	1954	4 ans	1993	<i>Les soldats oubliés</i>
Baylé Claude	1930	1 ^{er} RTM	Sergent	1952 (Muong Lum)	1954	14 mois	1991 (récit écrit en 1971)	<i>Prisonnier au camp 113</i>
Pouget Jean	1920	Parachutiste	Comman- dant	1954 (Diên Biên Phu)	1954	3 mois	1969	<i>Le manifeste du camp n°1</i>
De Sesmaisons Yves	1925	6 ^e RTM	Sous- Lieutenant	1951 (Vinh Yên)	1952	1 an	2011	<i>Prisons de bambous 1951-1952</i>
Morichère Pierre	NR	CLSM	Capitaine	1950 (RC4)	1954	4 ans	Non publié	<i>Journal de marche du capitaine Morichère</i>
Capitaine Thomas	NR	1 ^{er} Bataillon Thaï	Adjudant	1952 (Nghia Lo)	1954	2 ans	1991	<i>Deux ans de captivité dans les camps viet-minh</i>
Thévenet Amédée	1928	8 ^e RTM	Sergent	1950 (RC4)	1952	2 ans	1997 et 2014	<i>Goulags Indochinois. Carnets de guerre et de captivité 1949-1952 et Mourir pour l'Indochine</i>
Grué Bernard	1924	3 ^e REI	Lieutenant	1950	1954	4 ans	2014	<i>l'espoir meurt en dernier</i>

Pour compléter notre corpus, nous avons également utilisé le livre de l'ANAPI, *Les Soldats*

*perdus*²⁶⁴, regroupant 27 témoignages de soldats prisonniers en Indochine. Les deux tableaux répertorient les principaux témoins composant notre corpus. Toutefois, il nous est arrivé d'utiliser d'autres témoignages provenant de différentes lectures qui nous ont servi à apporter un complément d'informations aux récits de nos témoins.

2. Les soldats de la guerre d'Indochine : les raisons d'un engagement

Comment les témoins qui composent notre corpus se sont-ils retrouvés en Indochine ? Quelles raisons donnent-ils à leur engagement ? Il est difficile de savoir quand faire commencer un récit de captivité. Doit-on évoquer ces questions ou bien doit-on juste évoquer le moment où le soldat perd sa liberté ? La plupart des récits dépassent en amont et en aval le cadre de la captivité, mais nous pouvons toutefois constater que très peu de témoignages écrits reviennent sur ces questions. Nous pensons que répondre à ces questions permet de mieux comprendre les motivations de ces soldats et de leur rendre également une part d'humanité. Le choix de s'engager dépend de plusieurs paramètres et ne se résume pas à un amour immodéré pour le combat et les armes. Cette vision est pourtant celle qui a souvent caractérisé le soldat d'Indochine, perçu comme un « guerrier sanguinaire à la botte des colonisateurs », ce qui conduit finalement à éluder la question de la souffrance, mais également de la captivité, puisqu'ils paraissent, de ce point de vue, responsables de leur sort, si triste soit-il.

Pourquoi partir en Indochine ? Les raisons apparaissent diverses et complexes. Elles varient, en outre, au fur et à mesure de l'avancée de la guerre. Pour se battre, mis à part les engagements forcés, il fallait avoir des motivations et bien souvent celles-ci étaient multiples. « Servir la France,

²⁶⁴ ANAPI, *Les Soldats perdus. Prisonniers en Indochine 1945-1954*, Paris, Indo éditions, 2005, 486 p.

sa grandeur, apprendre son métier et faire son devoir de soldats, voilà un credo qui était certainement partagé par tous les combattants français en Indochine »²⁶⁵. Beaucoup de volontaires avaient aussi été bercés dès leur plus tendre enfance par les récits de leurs aînés sur la Grande Guerre, pétris d'épopée coloniale pendant leurs années d'école, et fortement secoués par le choc de la Seconde Guerre mondiale. A cela s'ajoutent quelques facteurs plus spécifiques, liés à des histoires personnelles. Partir en Indochine, c'était aussi, parfois, échapper à la monotonie de la vie de garnison métropolitaine, à une (belle-)famille oppressante, à une déception sentimentale, au manque de travail, ou à un casier judiciaire. Pour ceux-là, quitter la France pour l'Indochine, c'était rompre avec un passé étouffant ou un présent décevant, et retrouver au sein de l'armée d'Indochine une nouvelle famille. Par ailleurs, il faut garder à l'esprit que la guerre d'Indochine suit immédiatement la fin de la Deuxième Guerre mondiale où beaucoup d'hommes étaient passés au combat. Jacques Allaire, ancien soldat d'Indochine, résume ces différentes motivations :

« En se reportant au contexte de l'immédiat après-guerre, il faut se souvenir qu'après quatre années d'occupation, donc de privations pour la majorité des Français, partir pour l'Indochine, c'était un peu s'arracher à l'humiliation. Certains ne faisaient que prolonger les campagnes d'Afrique du Nord, d'Allemagne ou de France auxquelles ils venaient de participer. Les engagés volontaires pour la durée de la Seconde Guerre mondiale ayant pris goût au métier "rempilaient" pour voir du pays et pousser plus loin leur soif de se dépasser. Il y avait aussi les militaires de carrière qui estimaient qu'il était dans la nature des choses de répondre à l'appel des armes d'autant qu'ils partaient avec leurs camarades et anciens chefs. Enfin, et ce n'étaient pas les moins nombreux, on comptait parmi les volontaires toute une partie de la jeunesse qui n'avait pu ou su se révéler dans la Résistance pour des raisons diverses et qui aspirait à rattraper le temps perdu »²⁶⁶.

Ainsi, les raisons qui poussent Pierre Ziegler à s'engager pour l'Indochine en 1946 apparaissent multiples. Il y a tout d'abord l'attrait de l'Armée et de la guerre, fruit des événements

²⁶⁵ JOURNOUD, Pierre, TERTRAIS, Hugues, *Paroles de Diên Biên Phu. Les survivants témoignent*, Paris, Tallandier, 2004, p. 113.

²⁶⁶ Cité par JOURNOUD, Pierre et TERTRAIS, Hugues in *Paroles de Diên Biên Phu, Op. Cit.*, p. 114.

de la Deuxième Guerre mondiale. Pierre Ziegler apprend le métier des armes dans la Résistance, ce qui le conduit à rejoindre l'Armée en septembre 1944, afin de poursuivre le combat mené dans le Maquis.

« Après ça, nous sommes partis...je me suis engagé en septembre 44, vu que je voulais rester dans l'Armée. Je me suis engagé pour partir après sur le front de Lorient. Toutes les forces patriotiques qui étaient sur place, qu'elles soient Armée Secrète ou F.T.P. ont été fondues dans les F.F.I., Forces Françaises de l'Intérieur. De là, on a formé des bataillons et des régiments qui sont allés se battre sur les poches de Saint-Nazaire, Lorient. Pour notre part, ça a été Lorient »²⁶⁷.

Mais Pierre Ziegler évoque, aussi, le goût du voyage et de l'aventure, ainsi qu'une fascination pour l'Empire colonial :

« Donc moi, j'avais envie de faire une carrière militaire, et je m'étais dit que la meilleure façon de faire une carrière, c'était d'entrer dans la Résistance. Ce qui m'a obligé d'ailleurs à abandonner mes études à 17ans et demi-18 ans mais je m'étais dit que si j'abandonne mes études après le maquis, j'avais l'intention de travailler, j'avais envie de m'en sortir. J'avais de l'ambition. J'avais de l'ambition et tout ce que j'avais lu dans ma jeunesse sur Lyautey, sur Gallieni, sur l'Empire. Si vous voulez, on était bercé par la tradition de l'Empire. En 1931, le maréchal Lyautey avait fait...il y avait la grande exposition...comment ça s'appelait ça ? L'exposition coloniale de 1931, dont on avait beaucoup parlé (...). Toutes ces conquêtes de l'Afrique Occidentale Française qui a été pour nous, pour ceux qui s'intéressaient à l'histoire, c'était passionnant ! Dans l'Empire français, c'était pour nous, on récitait ça comme une litanie un peu...Karikal, Pondichéry, Yanaon, Chandernagor, Mahé, ça faisait partie...il y avait des noms qui nous avaient frappés comme Langson, comme Tombouctou...Qu'est-ce qui y avait encore ? Bournazel...il y avait les épisodes de la guerre du Rif en 1925. En 1925, le contingent était allé encore au Maroc. On avait renvoyé Pétain au Maroc en 1925. Pétain qui était le vainqueur de Verdun, on l'avait appelé au moment où il y avait la guerre du Rif en 1925, où le contingent avait été également mobilisé pour aller se battre...la guerre du Rif. Alors il y avait Bournazel dans la guerre du Rif, Bournazel avec son burnous rouge. Il y avait d'autre part des films que l'on projetait à l'époque. Il y avait *Les trois lanciers du Bengale*, ça c'étaient les Britanniques. Il y avait *Trois de Saint-Cyr* également. Il y avait

²⁶⁷ Entretien Pierre Ziegler enregistré le 6 septembre 2008.

*Les trois plumes blanches*²⁶⁸ des Anglais. Qu'est-ce qu'il y avait encore comme film à l'époque qui se rapportaient à notre épopée coloniale ? Enfin tout ça, ça forme un tout, vous voyez, qui fait que j'ai embrassé la carrière militaire »²⁶⁹.

Cette vision portée par Pierre Ziegler correspond à celle des premiers combattants, comme le souligne Michel Bodin : « L'Occupation avait créé un idéal : celui de ne pas perdre une parcelle de l'Empire colonial. Et beaucoup n'avaient qu'un unique souhait : revenir vainqueurs... "L'Indochine... partie de l'empire français. Pour moi, il s'agit de mon pays, de la France". Cette phrase du général Bigeard résume l'opinion des premiers combattants. L'École, l'exposition coloniale de 1931, la propagande du gouvernement de Vichy avaient laissé des traces chez nombre de Métropolitains. Il fallait donc partir pour maintenir l'intégralité des possessions françaises et garder à la France son rang de grande puissance. Pour les Français des colonies, tout devait être fait pour sauver l'Indochine au risque de voir tout l'édifice colonial s'effondrer »²⁷⁰. Il faut ajouter à cela que l'Indochine éveillait non seulement des souvenirs d'école, mais aussi tout un monde merveilleux, celui des romans exotiques et des films sur l'Asie.

Eugène Grenard, quant à lui, invoque dans les raisons données à son engagement, l'attrait de l'armée, lié au contexte de la Deuxième Guerre mondiale, mais aussi un moyen de fuir un contexte professionnel devenu compliqué :

« Le fait d'avoir connu cette époque-là avec l'arrivée des Américains, etc. Le départ des Allemands, ça nous avait donné une idée de la vie, de ce que ça pouvait être. Le temps a passé. On partait à l'école, en apprentissage très jeune à cette époque. Moi j'étais parti à 13 ans travailler en cuisine. A cette époque, on se tapait des 14 heures par jour. On atteint vite les 16, 17, 18 ans et à ce moment-là, j'avais des soucis avec mon employeur, avec les gars avec qui je travaillais, et j'ai décidé de quitter un peu ce milieu civil et d'aller vers l'armée »²⁷¹.

²⁶⁸ En réalité *Les quatre plumes blanches* de Zoltan Korda, sorti en France le 17 octobre 1945.

²⁶⁹ Entretien Pierre Ziegler.

²⁷⁰ BODIN, Michel, *Soldats d'Indochine 1945-1954*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 21.

²⁷¹ Entretien avec Eugène Grenard enregistré le 25 avril 2009.

Le besoin d'aventure, l'envie de s'évader d'un pays épuisé par la Seconde Guerre mondiale reviennent aussi très souvent dans la bouche des témoins, comme Pierre Mouty qui déclare :

« A cette époque, à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, après avoir souffert toutes les privations du moment c'était, pour nous, une sorte d'évasion et le début d'une grande aventure de jeunesse. Merveilleux voyage en perspective, nouveaux paysages. Le risque de mort ne m'a jamais effleuré l'esprit »²⁷².

Rares sont les soldats à évoquer des motivations d'ordre économique pour expliquer les raisons d'un engagement en Indochine, peut-être pour cacher une motivation jugée moins honorable. Elles apparaissent pourtant nombreuses et, pour un certain nombre de jeunes, le volontariat permettait de fuir les difficultés de leur milieu pour trouver une vie meilleure. Yvon Beaurepaire s'est engagé pour aider financièrement sa famille et pour permettre à son frère de poursuivre une formation d'officier dans l'armée :

« J'en avais ras-le-bol. Alors je me suis dit qu'on prenait du monde dans l'Armée, et je vais me balader, tant pis. C'était déjà la guerre d'Indochine. Mais tu sais, la guerre d'Indochine...on la voyait comme ça, sans plus. On ne voyait pas trop la casse, mais bon...alors du coup, c'est là que je suis parti dans l'Armée. J'ai fait donc l'école des sous-off de Saint-Maixent. L'école des Sous-off de Saint-Maixent a duré 6 mois. A la sortie, je me suis retrouvé au 151^e régiment d'infanterie à Metz et c'est là qu'au 151^e, j'ai résilié mon sursis et je me suis retrouvé en Indochine, voilà le départ de l'affaire. Mais ma motivation, en fin de compte, c'était pas...c'était surtout...parce que il faut dire aussi...il faut avouer la vérité, mes parents n'étaient pas riches et alors mes frères et mes sœurs, on était tous à charge, sauf ma sœur qui était déjà partie. Je m'étais dit, je m'étais renseigné quand même, je m'étais dit que je pouvais peut-être les aider, ce qui fait que quand je suis parti en Indochine, j'ai fait une délégation de solde à mes parents, c'est-à-dire que tous les mois, ils touchaient la somme de..., je me rappelle de la somme, c'était 26 000 francs, ce qui correspondait à un salaire d'un ouvrier en France, c'était quand même un bon coup de pied au cul parce que c'est ce qui a permis à mon frère, lui, de faire l'école de Coëtquidan. Il m'en a toujours su gré parce qu'il a toujours su que c'était grâce à ma délégation de solde qu'il avait pu se payer des études comme ça parce que, sinon, mes parents ne pouvaient pas, ils

²⁷²Entretien avec Pierre Mouty enregistré en mai 2010.

n'avaient pas le pognon pour. Ça l'a aidé, pendant deux ans ça lui payait largement ses études. A ma sœur aussi. Moi j'étais content, je m'en foutais. Tu sais quand tu es célibataire, tu t'en fous. Surtout que moi j'avais fait une délégation de solde, mais en Indochine on avait des primes en plus. J'avais délégué 26 000 balles, mais il m'en restait quand même pas mal »²⁷³.

Les différentes motivations prennent très souvent racine dans la famille et se poursuivent à l'école. Christian Cressard, par exemple, nous a expliqué que sa mère « était très militariste » et qu'il avait été très tôt fasciné par les chasseurs alpins :

« Ma mère était très militariste. Pour moi, ces chasseurs alpins m'ont donné l'idée qu'on pouvait être un soldat qui gagne. J'avais 11 ans moi ou 9 ans. Alors après, j'ai continué mes études avec l'idée »²⁷⁴.

Si nous nous étions contentés d'un corpus composé essentiellement de récits écrits de captivité, nous n'aurions pas pu évoquer les motivations d'un engagement pour l'Indochine. En règle générale, le récit démarre au moment de la bataille qui conduit à la captivité. Il ne s'agit plus, à ce moment-là, de revenir sur les raisons qui ont conduit à un départ pour l'Indochine. Toutefois, avant de définir le récit de captivité, il nous semblait important de nuancer une vision stéréotypée du soldat d'Indochine et d'observer que les motivations qui les ont conduits à cette guerre se vérifient complexes et multiples. Il y a bien un mélange entre des raisons d'ordre personnel et d'autres qui relèvent de l'héritage culturel familial, ou comme le dirait Pierre Bourdieu, du « capital culturel ».

²⁷³ Entretien avec Yvon Beaurepaire enregistré le 6 août 2008.

²⁷⁴ Entretien avec Christian Cressard enregistré le 2 juillet 2008.

3. Les récits de captivité de la guerre d'Indochine

Y-a-t-il une spécificité des récits de captivité pendant la guerre d'Indochine ? Quelles différences y-a-t-il avec les récits de captivité concernant les camps de concentration allemands ou bien les camps soviétiques ? Schématiquement, un récit de captivité est la narration d'une expérience d'enfermement où le témoin raconte sa lutte quotidienne pour la survie, mais aussi sa volonté de témoigner pour rendre hommages aux victimes. La forme du récit peut emprunter à la fiction, mais les récits de captivité sont très souvent des récits-témoignages à la première personne, avec le pacte fait aux lecteurs, de dire la vérité, rien que la vérité. Les principales différences entre les récits de captivité concernant la guerre d'Indochine et ceux concernant les camps allemands de la Seconde Guerre mondiale et les camps soviétiques se situent au niveau de la qualité du témoin et de la réception de ses écrits. En effet, les camps allemands et soviétiques ont été racontés par de nombreux témoins et certains récits sont devenus de véritables œuvres littéraires. Nous pensons, par exemple, à *L'Écriture ou la vie*²⁷⁵ de Jorge Semprun, ou bien encore à *L'Archipel du Goulag*²⁷⁶ d'Alexandre Soljénitsyne. Les récits de captivité des soldats du corps expéditionnaire ont été écrits par des témoins issus du monde militaire, à l'exception de René Moreau qui était, au moment, de sa capture, administrateur de la France d'outre-mer. Il n'y a pas, parmi eux, de véritables écrivains, capables de transformer un récit de captivité en un texte marquant, qui, par ses qualités littéraires, toucherait un large lectorat et diffuserait ainsi la mémoire des camps indochinois.

La quasi-totalité des récits de captivité concernant la guerre d'Indochine sont donc des récits-témoignages, à l'exception du livre de Jean Pouget, *Le Manifeste du camp n°1*, qui emprunte au genre romanesque. Par ailleurs, ils ont quasiment tous été publiés à l'exception du *Journal de marche* du Capitaine Pierre Morichère, qui est un récit manuscrit réservé aux prisonniers internés au

²⁷⁵ SEMPRUN, Jorge, *L'Écriture ou la vie*, Paris, Gallimard, 1994, 318 p.

²⁷⁶ SOLJENITSYNE, Alexandre, *L'Archipel du Goulag 1918-1956*, Paris, Seuil, 1974, 446 p.

Vietnam comme le précise un avertissement de l'auteur :

« Le présent journal de marche a pour objet d'illustrer le croquis des déplacements du camp numéro un produit par ailleurs. Ce croquis a été dressé à partir d'une liste de noms de lieux obtenus auprès des populations à chaque étape, gardée en mémoire par récitation fréquente et reportée sur la carte de l'Indochine au 1:100000ème de l'Institut Géographique National au retour de la captivité. D'aucuns trouveront que les faits reportés sont sans intérêt et que les noms et anecdotes sont sélectionnés dans un esprit de gloriole (...). Dans la réalité il est recherché en citant des petits détails de fournir des points de repères à la mémoire. Le rédacteur souhaite recevoir les critiques et les souvenirs de chacun afin de conserver une relation fidèle des dures épreuves subies, uniques jusqu'ici dans les Armées françaises et qui ont coûté la vie à beaucoup trop d'entre nous. Ce journal de marche est réservé aux prisonniers internés au Viêtnam »²⁷⁷.

Les récits de captivité sont écrits comme des témoignages où l'important est de dire les faits pour rendre hommage aux camarades, mais aussi parfois pour se justifier, voire régler ses comptes, comme l'illustre ce passage rédigé par le Général Yves de Sesmaisons :

« C'est pourquoi je suis fier d'avoir trouvé, dans mon corps décharné et mon âme éprouvée, les ressources du courage qui me permirent de prendre de telles responsabilités. En effet, cela sauva la vie de nombreux camarades qui en sont parfaitement conscients. Je ne veux donc rien cacher de ce que j'ai fait, et je serais prêt à le refaire, si tel était mon devoir. Toute autre interprétation est parfaitement ridicule, ignorante ou malveillante »²⁷⁸.

Dans les différents récits-témoignages que nous avons analysés, des prisonniers ont pu comparer leur captivité avec d'autres systèmes d'emprisonnement rencontrés jusqu'alors. Certains des soldats faits prisonniers en Indochine l'avaient également été en Allemagne lors de la Deuxième Guerre mondiale, que se soit dans les Stalags ou bien en tant que résistants dans des camps de concentration. C'est ce précédent qui leur permet de juger la captivité durant la guerre d'Indochine

²⁷⁷ *Journal de marche du capitaine Morichère*. Document manuscrit, non publié.

²⁷⁸ SESMAISONS (DE), Yves, *Prisons de bambous 1951-1952*, Paris, Economica, 2011, p. 182.

comme unique. Ce qui fait pour eux l'unicité de cette captivité est le recours par les commissaires politiques viêt-minhs au « lavage de cerveau ». Ce procédé est décrit dans chaque récit de manière précise et détaillée, nous y reviendrons dans notre troisième partie. A partir de l'affaire Boudarel, les récits-témoignages publiés ont aussi pour objectif de prouver la culpabilité d'un homme. Notons toutefois comme nous l'avons fait remarquer dans la première partie, que l'affaire Boudarel a aussi permis la publication de manuscrits qui n'avaient jusqu'alors pas trouvé d'éditeurs.

Ce qu'il faut avant tout noter en ce qui concerne les récits-témoignages, c'est qu'ils construisent l'existence et la compréhension de l'événement de la captivité durant la guerre d'Indochine du point de vue des prisonniers français. Chaque récit de captivité raconte une forme de captivité tant il en existe de multiples en fonction des camps, des périodes et des responsables des camps. Être prisonnier au tout début de la guerre n'est pas la même chose que d'être prisonnier après la chute de Diên Biên Phu. Se trouver au camp n°1 n'est pas la même chose que se trouver au camp n°113. Ce même camp 113 n'a pas la même dureté avant l'arrivée de Georges Boudarel qu'après. Cette singularité rencontrée dans les récits de témoignages où chaque témoin raconte et se raconte n'est pas caractéristique des récits concernant la captivité durant la guerre d'Indochine. Elle est, comme le fait remarquer Laurent Quinton à propos des prisonniers de guerre de la Deuxième Guerre mondiale, consubstantielle à la forme prise par les récits-témoignages : « *En plus des implications d'ordre social, politique et idéologique, le témoignage produit des résonances éthiques et personnelles indéniables. D'abord parce que, témoignant, on témoigne toujours d'un je, c'est-à-dire d'un lieu unique et de ce fait impartageable. Si chaque témoignage parle la langue de son époque, il s'écrit toutefois dans la langue propre, pareille à nulle autre, d'individus toujours singuliers* »²⁷⁹. Le général Yves de Sesmaisons illustre parfaitement cet esprit du « je » au début de son livre :

²⁷⁹ QUINTON, Laurent, *Une Littérature qui ne passe pas. Récits de captivité des prisonniers de guerre français de la Seconde Guerre mondiale (1940-1953)*, Op. Cit., p. 240.

« Eh bien voilà : au lecteur de juger ! Tout d'abord, veut-il bien m'excuser d'écrire à la première personne. Il m'est difficile de procéder autrement puisque, dans les tragiques circonstances de cette capture, j'ai été le seul témoin, sinon le seul acteur, des événements qui l'entourent »²⁸⁰.

Cette particularité, cette expression de la singularité se retrouvent aussi parfaitement dans l'avant-propos du livre de Julius Margolin qui fut prisonnier cinq ans dans les camps soviétiques :

« Je ne suis pas allé en Russie par l'Intourist, et je n'ai pas traversé, par une nuit sans lune, la frontière de la Polésie. Je fus un touriste d'un troisième genre, très particulier. Je n'ai pas eu besoin d'aller en Russie, c'est elle qui est venue à moi. Et mon itinéraire fut très spécial et inconnu à l'Intourist. J'ai observé la Russie, non par la fenêtre de l'hôtel Métropole à Moscou, ni par la fenêtre d'un wagon-restaurant. Je l'ai vu à travers la fenêtre grillée d'un wagon de prisonniers ou à travers les barbelés des camps »²⁸¹.

Parler à travers le « je » n'est pas chose facile pour les témoins d'événements traumatisants. Jorge Semprun dans *L'Écriture ou la vie* justifie l'utilisation d'un « je » à la fois réel et fictionnel qui lui permet d'éviter un « je » trop proche de ses souffrances :

« Il y a des obstacles de toute sorte à l'écriture. Purement littéraires, certains. Car je ne veux pas d'un simple témoignage. D'emblée, je veux éviter, m'éviter, l'énumération des souffrances et des horreurs. D'autres s'y essaieront, de toute façon...D'un autre côté, je suis incapable, aujourd'hui, d'imaginer une structure romanesque, à la troisième personne. Je ne souhaite même pas m'engager dans cette voie. Il me faut donc un "je" de la narration, nourri de mon expérience mais la dépassant, capable d'y insérer de l'imaginaire, de la fiction...Une fiction qui serait aussi éclairante que la vérité, certes. Qui aiderait la réalité à paraître réelle, la vérité à être vraisemblable »²⁸².

²⁸⁰ SESMAISON (DE), Yves, *Op. Cit.* p. 13.

²⁸¹ MARGOLIN, Julius, *Voyage au pays des ze-ka*, Paris, Le bruit du temps, 2010, p. 19.

²⁸² SEMPRUN, Jorge, *L'Écriture ou la vie*, Paris, Gallimard, 1994, p. 175.

C'est cette même difficulté à parler à la première personne qui pousse Ba Xuan Huynh²⁸³ ou encore Norbert Hery à écrire leur récit à la troisième personne, ce qui leur permet de se détacher quelque peu de l'affect :

« Écrits avec un recul important entre 1968 et 1991 ces récits peuvent paraître exprimer un détachement excessif. Je demande au lecteur de bien vouloir tenir compte de l'œuvre du temps, qui évacue passion et ressentiment, pour ne conserver que la trame du canevas. A partir de cette trame, chacun pourra aisément reconstituer l'ambiance et saisir tous les aspects de la vie au camp n°1 »²⁸⁴.

Il est très difficile de saisir l'essence de ce que fut la captivité des soldats du corps expéditionnaire français durant la guerre d'Indochine, tout comme il est très compliqué de saisir le temps passé puisque, par définition, il s'agit d'un temps qui n'existe plus. Ce qui revient à représenter une chose absente. Pour approcher cet événement douloureux, nous nous sommes appuyé sur les mémoires individuelles des témoins où l'empreinte traumatique de l'épreuve de la captivité est marquée au « fer rouge ».

4. De l'événement traumatisant à la mémoire : approcher le réel

Pour étudier comment les acteurs-témoins reconstruisent l'expérience de la captivité durant la guerre d'Indochine, il nous faut réfléchir aux spécificités d'un outil telle que la « mémoire », surtout lorsque celle-ci se trouve confrontée à un événement traumatisant. Pour commencer, empruntons un instant le chemin philosophique tracé par Platon lorsqu'il aborde le thème de l'*eikon*, c'est-à-dire la représentation présente d'une chose absente. Paul Ricœur nous donne des précisions

²⁸³ HUYNH, Ba Xuan, *Oublié 23 ans dans les goulags viet-minh 1953-1976*, Paris, L'Harmattan, 2003, 265 p.

²⁸⁴ HERY, Norbert, *Tù-Binh, 1446 jours au camp n°1*, Paris, Lavauzelle, 1994, p. 13.

à ce sujet : « *Il est important de noter dès le départ que c'est dans le cadre des dialogues traitant du sophiste, et, à travers ce personnage, de la sophistique elle-même et la possibilité proprement ontologique de l'erreur, qu'est rencontrée la notion d'eikon, soit seule, soit en couple avec celle de phantasma. C'est ainsi que l'image, mais aussi par implication la mémoire, sont dès l'origine frappées de suspicion en raison de l'environnement philosophique de leur examen* »²⁸⁵. La notion d'*eikon* va être associée dès le début à celle de l'empreinte, du *tupos*, sous le signe de la métaphore du bloc de cire, l'erreur étant assimilée soit à un effacement des marques, des *semeia*, soit à une méprise semblable à celle de quelqu'un qui mettrait ses pas dans la mauvaise empreinte, comme l'explique Socrate : « *Disons maintenant que c'est un présent de la mère des Muses, Mnémosyne, et que, toutes les fois que nous voulons nous souvenir de quelque chose que nous avons vu, ou entendu, ou conçu nous-mêmes, nous tenons ce bloc sous nos sensations et nos conceptions et les y imprimons, comme nous gravons le sceau d'un anneau, et que ce qui a été imprimé ainsi, nous nous le rappelons et le savons, tant que l'image reste sur la cire, tandis que ce qui s'est effacé ou qu'il a été impossible de graver, nous l'oublions et ne le savons pas (...). Il reste par conséquent qu'on peut juger faux dans le cas suivant : Je te connais et je connais Théodore et j'ai dans mon bloc de cire vos empreintes à tous deux, comme si elles étaient gravées par un cachet. En vous apercevant de loin et indistinctement, je m'efforce d'appliquer la marque propre à chacun de vous à la vision qui lui est propre, et de faire entrer et d'ajuster cette vision dans sa propre trace, afin que la reconnaissance se fasse* »²⁸⁶. Socrate assimile l'opinion vraie à un emboîtement exact et l'opinion fautive à un défaut d'ajustement. Une autre allégorie est utilisée, par la suite, par Socrate où l'accent est mis sur la définition du savoir en termes de pouvoir ou de capacité. Il s'agit avec l'allégorie du colombier d'admettre l'identification entre posséder un savoir et s'en servir de façon active, à la façon dont tenir en main un oiseau se distingue de l'avoir en cage. Paul Ricœur précise à ce stade que nous sommes ainsi « *passés de la métaphore en apparence passive de l'empreinte laissée par*

²⁸⁵ RICŒUR, Paul, *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, Paris, Seuil, 2000, p. 8.

²⁸⁶ PLATON, *Théétète*, Paris, Flammarion, 1967, pp. 139 à 142.

un sceau à une métaphore où l'accent est mis sur la définition du savoir en termes de pouvoir ou de capacité »²⁸⁷. Le philosophe ajoute un peu plus loin que cette allégorie exprime l'idée selon laquelle tout saisir est assimilable à une possession, et d'abord à une chasse, et où toute recherche de souvenir est aussi une chasse²⁸⁸. Cette dimension de « chasseur du souvenir » qualifie particulièrement bien les auteurs de récits-témoignages qui en écrivant tentent de récupérer des souvenirs enfouis et surtout de les inscrire en une mémoire à partager. Pour aller encore plus loin, il faut compléter nos propos en nous intéressant à Aristote. Pour lui, « La mémoire est du passé »²⁸⁹, c'est-à-dire que cette perception consiste en ceci que la marque de l'antériorité implique la distinction entre l'avant et l'après. Sur ce point, analyse du temps et analyse de la mémoire se recouvrent. Il s'intéresse ensuite au rapport entre mémoire et imagination. Leur lien est assuré par leur appartenance à la même partie de l'âme, l'âme sensible, selon un mode de partition déjà pratiqué par Platon. Il s'agit de répondre à cette aporie : « *On pourrait se demander comment, quand l'affection est présente, mais que la chose est absente, on se souvient de ce qui n'est pas présent* »²⁹⁰. Aristote répond en disant que l'affection produite grâce à la sensation est tenue pour une espèce de peinture. Nous revenons, ici, à l'*eikon*. Mais Aristote ajoute une nouvelle aporie : si tel est le cas, de quoi se souvient-on ? De l'affection ou bien de la chose dont celle-ci procède ? Si c'est de l'affection, ce n'est pas d'une chose absente qu'on se souvient ; si c'est de la chose, comment tout en percevant l'impression, pourrions-nous nous souvenir de la chose absente que nous ne sommes pas en train de percevoir ? Autrement dit : comment peut-on, en percevant une image, se souvenir de quelque chose de distinct d'elle ? Paul Ricoeur nous donne cette réponse : « *La solution à cette aporie réside dans l'introduction de la catégorie d'altérité, héritée de la dialectique platonicienne. L'adjonction à la notion d'empreinte de celle de dessin, d'inscription, dirait-on aujourd'hui, met sur la voie de la solution. Il appartient en effet à la notion d'inscription*

²⁸⁷ RICOEUR, Paul, *Op. Cit.*, p. 11.

²⁸⁸ *Idem*, p. 12.

²⁸⁹ *Idem*, p. 19.

²⁹⁰ *Idem*, p. 20.

de comporter référence à l'autre ; l'autre que l'affection en tant que telle. L'absence, comme l'autre de la présence »²⁹¹. Pour illustrer ces propos, prenons l'exemple d'Aristote : la figure peinte d'un animal. On peut faire de ce tableau une double lecture : soit le considérer en lui-même, comme simple dessin peint sur un support, soit comme une *eikon* (une copie). On le peut, car l'inscription consiste dans les deux choses à la fois : elle est elle-même et la représentation d'autre chose. Ici, le vocabulaire d'Aristote est précis : il réserve le terme *phantasma* pour l'inscription en tant qu'elle-même et celui d'*eikon* pour la référence à autre que l'inscription. Pour Paul Ricoeur, cette réflexion n'est pas sans poser des difficultés, dans la mesure où il est compliqué de distinguer entre ce qui produit l'affection et la copie : « cette conjonction entre stimulation (externe) et ressemblance (intime) restera, pour nous, la croix de toute la problématique de la mémoire »²⁹². Aristote distingue également deux notions, *mnémé* et *anamnésis*. La distinction entre les deux repose sur deux traits : d'un côté, le simple souvenir survient à la manière d'une affection, tandis que le rappel consiste en une recherche active. De l'autre côté, le simple souvenir est sous l'emprise de l'agent de l'empreinte, alors que les mouvements et toute la séquence de changement que l'on va dire ont leur principe en nous. Intervient alors la distance temporelle : l'acte de se souvenir se produit lorsque du temps est écoulé. Et c'est cet intervalle de temps, entre l'impression première et son retour, que le rappel parcourt.

Après ces considérations philosophiques sur la mémoire, il nous faut tirer un premier bilan. La mémoire peut nous induire en erreur (allégorie du bloc de cire), mais elle est aussi ce qui permet de se rappeler le passé. Elle nous donne une image de ce passé (*eikon*). Ce qui est intéressant et ce que nous retiendrons des apports platonicien et aristotélicien, c'est l'idée que pour faire surgir le passé, cette chose absente, nous devons en nous-même faire acte de se souvenir. Mais seul le passage par l'écriture permet de fixer le souvenir telle une peinture qui n'est plus et pourtant qui est

²⁹¹ *Idem*, pp. 20-21.

²⁹² *Idem*, p. 21.

autre.

Il ne s'agit pas pour nous d'aborder la mémoire à partir de ses déficiences. Elle est pour nous un outil fondamental dans la connaissance d'un événement²⁹³. Nos témoins ont tous été marqués par un événement traumatisant qui a durablement marqué leur mémoire. Certains ont essayé d'oublier, d'autres ont cherché à conserver ce souvenir, pour pouvoir témoigner à l'image de Pierre Morichère²⁹⁴ qui se répétait continuellement les noms des lieux pour les conserver dans sa mémoire. Le caractère essentiel de la mémoire dont nous parlons est la volonté de faire savoir son expérience, ce que ne possède pas l'imagination : *« Au terme de notre investigation, et en dépit des pièges que l'imaginaire tend à la mémoire, il peut être affirmé qu'une requête spécifique de vérité est impliquée dans la visée de la "chose" passée, du quoi antérieurement vu, entendu, éprouvé, appris. Cette requête de vérité spécifie la mémoire comme grandeur cognitive. Plus précisément, c'est dans le moment de la reconnaissance, sur lequel s'achève l'effort du rappel, que cette requête de vérité se déclare elle-même. Nous sentons et savons alors que quelque chose s'est passé, que quelque chose a eu lieu, qui nous a impliqués comme agents, comme patients, comme témoins »*²⁹⁵. Il nous faut maintenant spécifier les impacts d'un événement traumatisant telle que la captivité durant la guerre d'Indochine sur la mémoire.

Après avoir emprunté les chemins de la philosophie, il nous faut maintenant nous diriger un

²⁹³ Paul Ricœur déclare à ce sujet : *« Ce qui justifie en dernier ressort ce parti pris pour la "bonne" mémoire, c'est la conviction que la suite de cette étude s'emploiera à étayer, selon laquelle nous n'avons pas d'autre ressource, concernant la référence au passé, que la mémoire elle-même. A la mémoire est attachée une ambition, une prétention, celle d'être fidèle au passé ; à cet égard, les déficiences relevant de l'oubli, et que nous évoquerons longuement le moment venu, ne doivent pas être traitées d'emblée comme des formes pathologiques, comme des dysfonctions, mais comme l'envers d'ombre de la région éclairée de la mémoire, qui nous relie à ce qui s'est passé avant que nous en faisons mémoire. Si l'on peut faire reproche à la mémoire de s'avérer peu fiable, c'est précisément parce qu'elle est notre seule et unique ressource pour signifier le caractère passé de ce dont nous déclarons nous souvenir. Nul ne songerait à adresser pareil reproche à l'imagination, dans la mesure où celle-ci a pour paradigme l'irréel, le fictif, le possible et d'autres traits qu'on peut dire non positionnels »* in RICŒUR, Paul, *La Mémoire... Op Cit.*, p. 26.

²⁹⁴ *Journal de marche du capitaine Pierre Morichère.*

²⁹⁵ RICŒUR, Paul, *La Mémoire...*, *Op. Cit.*, p. 66.

instant vers le territoire de la psychanalyse²⁹⁶ qui peut nous permettre d'analyser le lien entre événement traumatique et mémoire des témoins. L'utilisation du terme de trauma sous-entend un choc violent, une effraction laissant des séquelles potentielles de lésions psychiques chez le sujet²⁹⁷. La guerre et la captivité présentent bien un caractère traumatique pour le sujet. La réflexion sur l'impact de ce genre d'événement sur la mémoire n'a cessé de se développer à propos des traumatismes subis par les survivants de la Shoah et depuis lors, par de nombreux massacres de masse endurés de par le monde. Pour les témoins victimes, il apparaît que l'événement traumatique semble se figer dans la mémoire. Cela apparaît notamment au moment des rêves : *« Une des caractéristiques de ce type de rêve est le caractère figé de l'événement traumatique qui est là comme si le temps n'avait pas permis d'en relativiser la blessure, au point que les témoins parlent de ce dont ils ont rêvé comme de la réalité effective et non d'un fantasme. La frontière entre réel et rêve se dissipe dans ce cas où le rêve se transforme en vecteur direct du rapport à l'événement extérieur, s'érigeant en gardien du passé dans sa radicalité insupportable. Le passé traumatique fait alors corps dans le présent »*²⁹⁸. Il s'avère, en effet, que le temps des rescapés est le plus souvent bloqué sur le moment du trauma. Paul Ricœur qualifie cette forme de mémoire de « mémoire empêchée »²⁹⁹. Pour dépasser cette dimension, il faut du temps, un temps du souvenir qui est aussi un temps de deuil. L'historien qui travaille à partir des mémoires individuelles des témoins, qui, elles-mêmes, sont incluses dans des mémoires collectives doit, à l'image des psychanalyses, participer à la reconstruction active d'un événement qui n'est plus. Cette similitude entre le travail de l'historien et celui du psychanalyste est illustrée par François Dosse : *« Par son déplacement sur la trame temporelle qui se situe entre l'événement traumatique et le présent, la cure analytique se donne pour visée paradoxale de changer le passé. Mission certes impossible, tout autant pour l'historien, à jamais coupé du passé par une rupture temporelle infranchissable entre les générations vivantes*

²⁹⁶ Le lien entre psychanalyse et histoire a notamment été mis en avant par CERTEAU (DE), Michel, « Histoire et psychanalyse », in LE GOFF, Jacques (dir.), *La Nouvelle Histoire*, Paris, Encyclopédie Retz, 1978, p. 477-487.

²⁹⁷ DOSSE, François, *Renaissance de l'événement. Un défi pour l'historien : entre sphinx et phénix*, Paris, PUF, 2010, p. 108.

²⁹⁸ *Idem*, p. 111.

²⁹⁹ RICŒUR, Paul, *La Mémoire...*, *Op. Cit.*, p. 83.

et disparues. De la même manière que la cure présuppose l'acte thérapeute, l'historien est confronté à un "faire l'histoire", à une construction active. Face à un legs mémoriel, l'historiographe n'est pas dans une attitude passive de simple reproduction, d'exhumation du récit des origines de l'événement fondateur. Ses déplacements et reconfigurations renvoient à un travail : " Son travail est donc aussi un événement. Parce qu'il ne répète pas, il a pour effet de changer l'histoire-légende en histoire-travail". Les deux stratégies déployées afin de rendre compte de la perte, de dire l'absence et de signifier la dette se déploient entre présent et passé dans des procédures distinctes »³⁰⁰. Le rôle de l'historien est finalement de faire un pont entre la mémoire et l'histoire à travers le témoin. Il doit savoir observer les mémoires telles qu'elles s'expriment à travers les témoins et procéder par la suite à des rapprochements et des recoupements afin de tenter de re-dessiner un passé dans les limites de ce que les témoins acceptent de dévoiler. C'est à cette condition qu'il est possible d'éviter de se laisser submerger par des témoins parfois trop imaginatifs à la manière du personnage de Rostov dans *Guerre et Paix* qui en racontant la bataille à laquelle il a participé, enjolive quelque peu la réalité de peur de décevoir ses auditeurs, mais également parce qu'il n'est pas prêt à faire cette requête de vérité, comme nous l'expliquait précédemment Paul Ricœur :

« Il demanda à Rostov de raconter comment et où il avait été blessé, ce que Rostov fit avec plaisir. S'animant de plus, il leur raconta la bataille de Schoengraben exactement comme racontent une bataille ceux qui y ont participé, c'est-à-dire comme ils eussent voulu qu'elle se fût déroulée, comme ils l'avaient entendu raconter par d'autres, de telle sorte que le récit en fût plaisant, mais pas du tout la façon dont les événements s'étaient déroulés en réalité. Rostov était un jeune homme sincère, il n'aurait sciemment menti pour rien au monde. Il avait l'intention en commençant son récit de dire les choses telles qu'elles s'étaient passées, mais involontairement, imperceptiblement et fatalement, il aboutit au mensonge. S'il s'était contenté de dire la vérité à ces auditeurs qui avaient déjà entendu maintes fois des récits d'attaques, s'étaient fait une idée précise de qu'est une attaque, et attendaient un récit en tout point conforme à cette idée, ils n'auraient pas cru Rostov, ou bien, ce qui eût été pire encore, ils n'auraient pensé que c'était uniquement sa

³⁰⁰ DOSSE, François, *Renaissance de l'événement. Un défi pour l'historien*, Op. Cit., pp. 101-102.

faute à lui s'il ne lui était pas arrivé ce qu'il arrive d'ordinaire aux témoins d'une charge de cavalerie (...). Et puis, pour raconter ce qui s'est passé, il fallait faire un effort sur soi-même. Raconter la vérité est très difficile, et les jeunes gens en sont rarement capables »³⁰¹.

Comme nous l'avons déjà signalé, l'affaire Boudarel a permis d'ouvrir la « boîte noire » sur l'événement captivité des soldats du corps expéditionnaire français en Indochine. Il s'agit maintenant en ayant pris soin de présenter notre corpus multiforme où la mémoire joue un rôle primordial de retrouver les traces de ce passé douloureux.

³⁰¹ TOLSTOÏ, Léon, *La Guerre et la Paix*, *TI*, Paris, Gallimard, Folio classique, 1972, pp. 397-398.

II. Du soldat au prisonnier

A. La multiplicité des situations et des formes

L'objectif de cette partie et de la suivante est de pénétrer au cœur de la vie quotidienne des prisonniers français dans les camps du Viêt-minh. De quoi était fait leur quotidien ? Les prisonniers étaient-ils démobilisés par rapport au combat ? Autant de questions qu'il nous faut étudier pour connaître le fonctionnement des camps du Viêt-minh. Cette question de la captivité de guerre au XX^e siècle fait, depuis une décennie, un retour remarqué dans les travaux des historiens³⁰². En ce qui concerne la captivité des soldats français durant la guerre d'Indochine, même si celle-ci a été effleurée dans certains ouvrages³⁰³, il faut noter que la seule étude universitaire remonte à 1985 avec la recherche de Robert Bonnafous³⁰⁴, mais celui-ci avait privilégié une vision quantitative plus que qualitative. Notre démarche est de tendre vers le qualitatif, c'est-à-dire de laisser toute la place à l'expérience individuelle du prisonnier. Nous avons privilégié une approche tant chronologique que thématique. L'approche chronologique nous a paru nécessaire dans la mesure où la problématique du prisonnier pour le Viêt-minh va évoluer au fur et à mesure de la guerre, notamment après la bataille de la RC4. Quant à l'approche thématique, elle nous permet d'effectuer des rapprochements entre les différentes expériences.

³⁰² PATHE, Anne-Marie et THEOFILAKIS, Fabien (sous la dir.), *La Captivité de guerre au XX^e siècle. Des archives, des histoires, des mémoires*, Paris, Armand Colin, Ministère de la défense/recherches, 2012, 373 p.

³⁰³ JOURNOUD, Pierre, TERTRAIS, Hugues, *Paroles de Diên Biên Phu. Les survivants témoignent*, Paris, Tallandier, 2004, 413 p.

³⁰⁴ BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient dans les camps viêt-minh 1945-1954*, Thèse de doctorat, Université Paul Valéry, Montpellier, 1985, 365 p. Notons toutefois qu'une thèse concernant ce sujet est en préparation à l'université Montpellier 3 : MARY, Julien, *Les Prisonniers français de la guerre d'Indochine : généalogie et variations d'une cause sociopolitique dans l'espace public (1945-2013)* sous la direction de Frédéric Rousseau.

1. La captivité : une marque indélébile

L'instant où le soldat passe du statut d'homme libre à celui de prisonnier reste gravé dans sa mémoire comme une blessure indélébile. Cela représente un véritable choc, comme le montre Fabien Théofilakis à propos des prisonniers de guerre allemands : « *Tous les anciens prisonniers interrogés se souviennent sans difficulté de la date de leur capture. Dans les témoignages recueillis (...) elle n'apparaît pas comme un événement surprise. Attendue, elle se caractérise en revanche par une extrême tension chez le soldat, conscient de vivre un événement décisif. D'où la grande attention portée aux lieux et aux acteurs de l'instant* »³⁰⁵. C'est pourquoi ce choc est souvent décrit avec de nombreux détails, comme l'illustre ce récit de Louis Stien :

« Les groupes de bô dôi sillonnent à nouveau la colline. Des soldats viets approchent, face à nous, froissant les branches à grand bruit. Je les vois maintenant, ils sont cinq, avec leur casque de latanier couvert de branchages, l'arme en avant, ils regardent de part et d'autre en progressant, ils ne nous ont pas encore aperçus. Nous n'avons plus que peu de munitions, mais on peut encore se farcir ceux-là s'ils nous trouvent et nous échapper droit devant. Du geste, je répartis les cibles. Les canons de nos armes s'élèvent.

- Olémin ! Claque une voix derrière nous, venant d'une patrouille plus discrète.

Le pansement blanc de notre blessé nous a trahis ! Hoï m'interroge du regard, je lui fait baisser son arme. Je rage d'échouer si près du but, mais nous n'avons aucune chance, au moindre geste nous serons mitraillés dans le dos. Prisonniers, Hoï et Hoang ont de bonnes chances de pouvoir s'évader, et je prendrai les miennes. Mes gardiens ont les vêtements propres, la figure reposée. Ils n'ont manifestement pas été engagés depuis longtemps (sans doute une unité du TD 174). Un officier donne des instructions. On me sépare de mes compagnons et on me fait remonter vers le nord, accompagné de deux soldats »³⁰⁶.

³⁰⁵ THEOFILAKIS, Fabien, *Les Prisonniers de guerre Allemands, France 1944-1949*, Paris, Fayard, 2014, p. 30.

³⁰⁶ STIEN, Louis, *Les Soldats oubliés. De Cao Bang aux camps de rééducation du Viêt-minh*, Paris, Albin Michel, 1993, p. 73.

Ou bien encore celui de Claude Goeldhieux fait prisonnier au moment des combats sur la RC4 :

« Peu avant d'atteindre le bord du sentier, nous trouvâmes quelques baies sauvages. Un bruit de voix nous figea. Nous attendîmes un temps. Je passai ma carabine à Gagnaud et j'écartai précautionneusement les herbes. Le canon d'un fusil s'appliqua sur ma poitrine accompagné du traditionnel "Halte là !", j'éclatai d'un rire nerveux. Gagnaud, qui suivait dix mètres en arrière, expédia nos armes dans le ravin. Nous étions prisonniers »³⁰⁷.

Les expériences de la capture apparaissent singulières, mais deux aspects dominant cependant : l'humiliation et la perte d'identité. Pour un soldat, être fait prisonnier signifie l'arrêt de la possibilité de se battre pour son pays. La captivité n'est pas envisagée par les soldats comme une possibilité, surtout en ce qui concerne les unités d'élite, comme la légion ou les parachutistes. Dans une certaine forme d'idéal, intégrée par la plupart des soldats français, le soldat combat jusqu'à la mort, faisant preuve de courage et de bravoure. Être fait prisonnier peut signifier que le soldat n'a pas tout donné dans la bataille. D'où la honte éprouvée par de nombreux soldats au moment de leur capture. Celle-ci est vécue comme un échec, une défaite à la fois collective, mais aussi personnelle. Elle vient anéantir les rêves de gloire et de victoire dans une armée où les valeurs d'héroïsme et de virilité sont affirmées. Elle éloigne la vision du mythe du héros qui meurt pour une cause jugée supérieure. Les soldats, et plus particulièrement les légionnaires, sont marqués par des références, telle Camerone pour ces derniers, qui exaltent leurs valeurs guerrières et tendent à les sublimer dans les combats. Rappelons que la bataille de Camerone, le 30 avril 1863, lors de l'expédition française au Mexique, met en scène la compagnie du capitaine Danjou, la 3^e du régiment étranger. Elle s'ébranle pour aller au-devant d'un convoi de vivres et de numéraire qui se dirige vers la ville de Puebla, car on craint une attaque ennemie. Celle-ci se produit finalement. Dans une résistance désespérée, à soixante-deux légionnaires contre deux mille Mexicains, les hommes de Danjou vont prêter serment de résister jusqu'à la mort. La compagnie sera anéantie, mais le convoi passera.

³⁰⁷ GOËLDHIEUX, Claude, *Quinze mois prisonnier chez les viets*, Paris, Julliard, 1953, p. 23.

Comme le souligne Jean-Luc Messenger à propos de cette bataille : « *Si le 30 avril est une date majeure du calendrier légionnaire d'abord fêtée à l'intérieur des casernes, des campements et des postes, il est incontestable que cette cérémonie offerte aux yeux du public a contribué à la création du mythe légionnaire. Après 1931, tout d'abord puis après la Seconde Guerre mondiale, la Légion va prendre conscience de la valeur de cet héritage et le serment de Camerone s'y inscrire. Le sacré rejoint le profane, la contrainte devient acceptation, la soumission devient don de soi* »³⁰⁸.

Être fait prisonnier peut faire également resurgir, pour les soldats du corps expéditionnaire, des réminiscences d'autres défaites, comme l'illustre ce témoignage de Jacques Jaubert, lieutenant au Bataillon de Marche du 8^e RTM, capturé à That Khé le 14 octobre 1950 et interné au Camp n°1 :

« "Prisonnier", le déshonneur du soldat vaincu ! Il n'y a pas de quoi être fier ! De toutes les situations que j'avais imaginées pour ma vie militaire, jamais je n'avais envisagé d'en être réduit à m'en remettre au bon vouloir de mes adversaires. Je pense aux soldats français en 1940, aux Allemands que nous avons capturés en 44-45. Finalement tous les prisonniers se ressemblent : le regard un peu perdu, le visage mangé par la barbe. L'uniforme débarrassé de ses armes et équipements paraît soudain trop grand, informe ; tristes guenilles déchirées et boueuses »³⁰⁹.

Même sentiment éprouvé par Eugène Grenard qui appartenait au 6^e BPC sous les ordres du commandant Bigeard, et qui fut fait prisonnier lors de la bataille de Diên Biên Phu :

« Dien Bien Phu est tombé le 7 mai, le soir. Et nous devant le blockhaus où j'étais avec Thomas, l'adjoint de Bigeard, le blockhaus s'est rendu sur les ordres de Thomas vers 8 heures moins le quart, entre 8 heures moins le quart et 8 heures. **Vous n'avez pas levé les mains ?** Non. Vous savez, ils auraient pu me tuer, je crois que je n'aurais pas fait. Je me souviens avoir fait une ébauche comme ça, ça m'a fait honte, ça m'a fait honte. Je n'ai pas fait ça pour faire aux Viets que j'étais soumis ou quelque chose, j'ai fait ça parce que...il faut se souvenir qu'à cette époque, on sortait de la

³⁰⁸ MESSAGER, Jean-Luc « Camerone du sacrifice au mythe », in BENOIT, Christian, BOËTSCH, Gilles, CHAMPEAUX, Antoine, DEROO, Eric (sous la dir), *Le Sacrifice du soldat*, Paris, Cnrs Editions, 2009, p. 48.

³⁰⁹ Témoignage de Jacques Jaubert in ANAPI, *Les Soldats perdus, prisonniers en Indochine 1945-1954*, Paris, Indo Editions, 2005, p. 51.

dernière guerre et ce n'était pas vraiment vieux où l'on voyait des actualités au cinéma, où les Allemands levaient les mains...c'est pas un rituel mais il y a un geste à faire. C'est un geste que je ne pouvais pas faire »³¹⁰.

Cette honte, ce déshonneur de la captivité est néanmoins nuancé dans le témoignage du lieutenant Yves de Sesmaisons qui fut capturé à Vinh Yen le 17 janvier 1951. Celui-ci tente d'opérer un changement de paradigme dans la vision que l'on peut porter sur la captivité.

« "Comment as-tu été fait prisonnier ?", me demandent souvent des camarades, car, pour un soldat, la capture peut paraître comme un opprobre. Eh bien ! C'est vrai, la capture n'est jamais glorieuse...toutefois c'est un risque accepté par le combattant placé en première ligne au contact immédiat de l'adversaire. Il doit envisager une possible défaveur de la fortune des armes. La capture n'est pas infamante dès lors qu'elle est l'aboutissement d'un combat malheureux conduit jusqu'au sacrifice au cours duquel, tous moyens épuisés et tous liens hiérarchiques brisés, le combattant se retrouve seul face à son destin au milieu de ses adversaires. Lui au moins les a affrontés de tout près, à l'instar, par exemple, de la Légion à Camerone ou à Tuyên Quang »³¹¹.

Yves de Sesmaisons met en exergue cette posture du soldat courageux qui a été vaincu et fait prisonnier, mais a tout donné face à un adversaire redoutable. Dans ce cas, seulement dans ce cas, la captivité perd son caractère infamant. C'est également le jugement du lieutenant Pierre Richard, capturé le 2 novembre 1949 :

« J'avais été fait prisonnier le 2 novembre (jour des Morts) ; un jour complet au P.C. Du bataillon ; départ le 4 novembre ; donc, ce soir, nous étions le 5 novembre. Que s'était-il passé pendant ces trois jours ? L'attaque du poste, la sortie, mes hommes tombant autour de moi, une balle dans le bras, la capture : je suis battu et prisonnier, à la suite d'un combat inégal sans soute, mais je suis battu tout de même. Que sont devenus mes hommes ? Combien ont été tués ? J'en ai vu un prisonnier mais les autres ? Aurais-je pu éviter la catastrophe ? Où a été l'erreur ? De toutes façons il fallait sortir du poste en flammes. Sortir dans une autre direction ? A quoi bon, les Viets étaient partout. J'avais

³¹⁰ Entretien avec Eugène Grenard réalisé en avril 2009.

³¹¹ SESMAISON (DE), Yves, *Prisons de bambous 1951-1952*, Paris, Economica, 2011, p. 11-12.

conscience d'avoir fait tout ce que je devais faire : c'est sur cette unique consolation que je finis par m'endormir »³¹².

Cette posture est également relatée dans le livre du sergent-chef Amédée Thévenet. Si, en théorie, le soldat préférerait mourir au combat, il s'avère que, dans la réalité, les choses sont parfois plus complexes, et le sort du soldat dépend d'un certain nombre de paramètres sur lesquels il n'a que peu de prises :

« On n'en finit pas de ressasser son humiliation. "Se battre jusqu'au bout. Jusqu'à la dernière cartouche. Jusqu'à la dernière goutte de sang. Plutôt la mort que la captivité... C'est un raisonnement théorique. Quand tu te réveilles d'un long coma, exsangue, à moitié déshabillé par l'ennemi, le reste de tes vêtements pleins de ton sang encore chaud, tu n'as pas le choix. Ou quand tu tombes, l'arme à la bretelle, dans une embuscade, dans un trou hérissé de pointes de bambou (comme on tue les éléphants dans les ethnies primitives d'Afrique), que faire d'autre que de lever les bras si tu les as encore" »³¹³.

L'humiliation ressentie lors de la capture peut être aussi causée par la représentation que l'on se fait de l'adversaire. En effet, jusqu'à la bataille de la RC4, le rapport de force est clairement en faveur du corps expéditionnaire. Les soldats sont soumis à un harcèlement continu des forces viet-minhs, mais il n'y a pas de véritables batailles d'envergure. Le général Yves Gras évoque la situation du corps expéditionnaire au Tonkin dans les années 1947-1950 : « *Dans tout le delta, les Français sortaient de leurs garnisons et lançaient des raids de destruction et de harcèlement pour porter l'insécurité chez l'ennemi. Ces incursions en zone viêt-minh ne rencontraient plus guère que le vide. Les forces de l'adversaire s'étaient retirées dans les réduits montagneux et s'organisaient pour la guérilla, laissant aux milices populaires le soin de harceler les colonnes françaises* »³¹⁴. Les soldats du corps expéditionnaire sont confrontés à des embuscades faisant plus de morts que de prisonniers, mais les attaques restent relativement rares, comme le souligne Pierre Ziegler qui fut

³¹² RICHARD, Pierre, *Cinq ans prisonnier des Viets*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1975, p

³¹³ THEVENET, Amédée, *Goulags Indochinois. Carnets de guerre et de captivité 1949-1952*, Paris, France-Empire, 1997, pp. 120-121.

³¹⁴ GRAS, Yves, *Histoire de la guerre d'Indochine*, Paris, Plon, 1979, p. 181.

positionné dans un poste à la frontière de Chine jusqu'en 1948 :

« De mon temps, il n'y a pas eu d'attaques. Non, il n'y a pas eu d'attaques sérieuses. Ce qu'on craignait le plus, c'était, quand les convois passaient, c'était de faire l'ouverture de la route, là on risquait en permanence de tomber sur des embuscades. Moi j'accompagnais les convois quand ils arrivaient à hauteur du col des Ananas, j'allais jusqu'à Lung Vai où était la Légion, j'accompagnais...d'abord, j'ouvrais la route. Sur la route, très souvent, les Viets avaient mis des mines. Il m'est arrivé plusieurs fois de faire sauter des mines sur la route, je voyais les emplacements qui avaient été faits. A l'époque, ils n'avaient pas encore des commandes électriques. Vous voyez, tout ça c'était encore rudimentaire. Mais enfin, il y avait des obus piégés sur...il y a des half-track qui ont sauté sur des obus piégés ! »³¹⁵

Dans ce contexte, il est certainement plus difficile d'envisager une possible captivité. Les prisonniers de la RC4 vont d'autant plus ressentir ce sentiment d'humiliation dans la mesure où ils ne s'attendaient absolument pas à se retrouver confrontés à une armée viêt-minh organisée et ayant une véritable puissance de feu. Il nous faut nous arrêter quelques instants sur cette bataille dans la mesure où elle correspond à un précédent, une rupture en ce qui concerne la captivité.

2. La Bataille de la RC4³¹⁶ : un afflux de prisonniers

En 1949, la pression du Viêt-minh sur la portion de la Route Coloniale n°4, entre Lang Son et Cao Bang longeant la frontière de Chine avait atteint un niveau difficilement contrôlable pour les troupes du corps expéditionnaire. Depuis que les communistes chinois étaient installés sur la frontière du Vietnam fin 1949, le Viêt-minh disposait de grandes unités bien entraînées en Chine, dotées d'un puissant armement. Il fallait donc évacuer Cao Bang qui devenait impossible à

³¹⁵ Entretien de Pierre Ziegler réalisé en septembre 2008.

³¹⁶ En ce qui concerne la bataille de la RC4 nous nous sommes notamment appuyés sur l'ouvrage de DESBOIS, Serge, *Le Rendez-vous manqué des colonnes Charton et Le Page*, Paris, Indo Editions, 2003, 193 p et sur l'ouvrage de GRAS, Yves, *Histoire de la guerre d'Indochine*, Paris, Plon, 1979, 592 p.

ravitailleur par la RC4³¹⁷. L'opération préparée par le général Carpentier devait s'effectuer en deux temps : « l'ordre particulier n°46 qu'il adressa le 16 septembre au général commandant la zone opérationnelle du Tonkin jumelait le double retrait des postes de Cao Bang et de Dong Khê avec l'occupation définitive de Thaï Nguyen. Son idée maîtresse était d'entreprendre l'évacuation de Cao bang aussitôt après s'être saisi de la région de Thaï Nguyen et avoir porté la défense du delta sur la nouvelle ligne Kep, Boha, Nha Nam, Thaï Nguyen, Trung Cat. Le général Carpentier espérait ainsi que le succès et cette action atténuerait l'effet psychologique de l'abandon de Cao Bang et servirait en même temps de diversion pour attirer les forces viet-minhs loin de la RC4 »³¹⁸. Mais l'opération ne peut se dérouler comme prévu du fait de la chute surprise du poste de Dong Khê obligeant le général Carpentier à revoir ses plans. Ne renonçant pas à l'offensive sur Thaï Nguyen, il décide au contraire d'y engager le gros de ses forces mobiles et de la mener comme on frappe un grand coup, en prenant la ville par une action aéroportée. Pendant ce temps, le groupement Lepage partant de That Khê, se porterait au-devant de la garnison de Cao Bang commandée par le lieutenant-colonel Charton que l'on renforcerait au préalable. Les deux opérations de Thaï Nguyen et de Cao Bang seraient déclenchées successivement avec un décalage de trois jours.

Cette opération fut un échec total, l'adversaire ayant été sous-estimé. La manœuvre décidée par le général Carpentier ne se justifiait que si la qualité des bataillons français pouvait compenser en toute circonstance la supériorité numérique du Viêt-minh. Le commandement, à tous les échelons, en était convaincu. « Personne ne pensait sérieusement que les 20 ou 25 bataillons du Viêt-minh, identifiés sur la frontière de Chine, se hasarderaient à affronter ce groupement en rase

³¹⁷ Comme le souligne Yves Gras, à partir du mois de juillet 1950, « il apparut avec évidence que les postes de la RC4, s'ils rendaient encore des services dans le domaine du renseignement, n'étaient plus en mesure de barrer au Viet-minh les routes de Chine ni d'empêcher les armes chinoises de pénétrer au Tonkin. Ils ne contrôlaient ni ne défendaient plus la frontière. Leur soutien imposait en revanche des servitudes très lourdes. Depuis plus d'un an on ne pouvait assurer les déplacements et les transports sur la RC4 que par des "convois opérationnels". Et encore, ces convois n'allaient-ils pas au-delà de That-Khê. Depuis janvier 1950, Cao Bang et Dong Khê recevaient tout leur ravitaillement par air. Les deux postes n'étaient plus que des places fortes isolées, des enclaves en zone viet-minh dont le rayon d'action se rétrécissait à mesure que se renforçait l'adversaire. En cas d'invasion chinoise, hypothèse redoutée par-dessus tout du commandement, il est bien évident que leur garnison serait sacrifiée » in GRAS, Yves, *Histoire de la guerre d'Indochine*, Op. Cit., p. 324.

³¹⁸ GRAS, Yves, *Histoire de la guerre d'Indochine*, Op. Cit., p. 325.

campagne »³¹⁹. Au total, les dispositions prises par le commandement français pour replier Cao Bang découlaient d'une vue erronée de l'adversaire. Elles ne tenaient pas compte de l'évolution récente de l'armée populaire du Viêt-minh et de ses possibilités nouvelles³²⁰. Les conséquences de cette défaite vont être terrible moralement pour le corps expéditionnaire, comme le fait remarquer Yves Gras : « *Le désastre était surtout d'ordre moral. Le fait essentiel était que des troupes françaises R considérées comme les meilleures R avaient été écrasées en rase campagne par une armée de paysans vietnamiens qu'on avait méprisée. Le retentissement d'un tel événement dépassait en importance des résultats matériels* »³²¹. Au niveau des pertes, pour le corps expéditionnaire sur 5805 soldats engagés entre les deux colonnes, 4417 soldats furent tués ou portés disparus³²².

Il est possible d'imaginer l'état d'abatement dans lequel se trouvaient les soldats rescapés qui se retrouvaient prisonniers par une armée viêt-minh supposée inférieure. Cette dernière est d'ailleurs surprise par le nombre de prisonniers et n'a rien prévu pour en assurer le triage et l'accueil. De ce fait, l'armée viêt-minh se trouve devant un « *flot d'hommes harassés de fatigue, traumatisés par la violence des combats et la découverte d'un adversaire que tout le monde croyait peu nombreux et mal équipé mais qui s'est révélé remarquablement entraîné et motivé, fluide dans ses déplacements et rapide dans ses regroupements, pour mener une attaque de masse* »³²³. Après l'humiliation de la défaite et de la capture apparaît le deuxième aspect, la perte d'identité et de repères en se retrouvant face à un ennemi et à un environnement hostile. Cette découverte de l'autre, cette confrontation avec l'inconnu apparaît comme une source d'angoisse et de tension, et sonne

³¹⁹ *Idem*, p. 331.

³²⁰ « *Pourtant, le général Carpentier et le colonel Constants n'agissaient pas autrement que leurs prédécesseurs. Ils se conformaient aux normes que l'expérience avait établies. Mais voilà ! Tous les procédés et toutes les audaces qui avaient réussi contre des formations de guérilleros devenaient soudain des fautes devant les régiments bien armés et bien entraînés qui se rassemblaient autour de Quang Uyen. Ces fautes portaient en elles le désastre* », in GRAS, Yves, *Histoire de la guerre d'Indochine, Op. Cit.*, p. 333.

³²¹ *Idem*, p. 354.

³²² DESBOIS, Serge, *Le Rendez-vous manqué des colonnes Charton et Le Page*, Paris, Indo Editions, 2003, p. 181.

³²³ BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient...*, *Op. Cit.*, p. 29.

comme un moment clé dans l'expérience de la captivité.

3. De la captivité à la longue marche : la destruction du moi militaire

« Progressivement, nous retournons à la vie primitive R fuite enjouée des singes (khi), présence du tigre (ông cop), etc. - et réapprenons les usages des paysans vendéens de mon enfance : le soleil nous indique l'heure, la lune les mois, les étoiles l'orientation, le vent la météo, la végétation les saisons, nos pieds meurtris la distance, le gong les nouvelles,... Nous nous dépouillons de tous les artifices environnant l'Occidental. Nous perdons tous nos systèmes de référence. Nous sommes de plus en plus nus et privés de nos défenses »³²⁴.

Dans ce passage, Yves de Sesmaisons décrit des soldats plongés dans un état de nature, obligés de réapprendre des gestes quasi ancestraux. Ce qui nous paraît important et révélateur de la « métamorphose » physique et psychique que vit le soldat prisonnier, c'est cette phrase : « *Nous nous dépouillons de tous les artifices environnant l'occidental. Nous perdons tous nos systèmes de référence* ». Pour Fabien Théofilakis, cette épreuve de la captivité peut être envisagée sous l'angle d'un rite d'initiation : « *De façon quasi cérémonielle, l'entrée en captivité peut être assimilée à un rite d'initiation qui commence par la dépossession des attributs du monde d'avant* »³²⁵. Il apparaît, en effet, que très rapidement, le soldat captif se retrouve confronté à de multiples choses sur lesquelles il ne peut avoir prise : une langue vietnamienne qu'il ne maîtrise pas ou peu et qui reste imprimée dans la mémoire synestésique des témoins sous forme de l'itératif vietnamien « *Maolen !*³²⁶ », un environnement hostile, un climat difficile et une nourriture peu abondante et à laquelle il est peu habitué. Cette perte de repères ou de système de références se produit dès l'entrée en captivité. Perte de repères encore plus forte parce qu'une grande majorité des soldats sont

³²⁴ SESMAISON (DE), Yves, *Prisons de bambous 1951-1952, Op. Cit.*, p. 79.

³²⁵ THEOFILAKIS, Fabien, *Les Prisonniers de guerre Allemands, Op. Cit.*, p. 39.

³²⁶ *Maolen* signifie vite en Vietnamien. Il n'est pas anodin que le journal de l'association ANAPI s'intitule *Maolen !*

gravement blessés au moment de leur capture.

Comme dans la plupart des captivités, les soldats sont dans un premier temps dépouillés de leurs objets personnels et notamment des alliances, des montres, chevalières et autres objets de valeur sentimentale et symbolique, alors qu'ils se trouvent à plusieurs milliers de kilomètres de la métropole. Ce dépouillement va affaiblir moralement les soldats qui n'ont plus rien à quoi se raccrocher. Elle participe au processus de dépersonnalisation et de perte de repères. Pour Eugène Grenard, cette situation est particulièrement difficile à vivre pour les soldats mariés ou père de famille, comme il a pu le constater au cours de sa captivité :

« Quand les Viets nous ont fait prisonniers, ils ont commencé par dire ben voilà... (bien sûr notre armement, il avait été détruit, pour la plupart)... mais vous donnerez vos papiers militaires, vos papiers civils vous les garderez. Les papiers civils normal, il y avait des types qui étaient mariés, qui avaient des lettres, des photos de leurs enfants et de leurs femmes, et puis les types étaient un peu rassurés comme ça, ils avaient quelque chose à quoi se raccrocher comme ça. Et puis quelque part après, on leur a pris les lettres... Et puis quelque part après on a pris les photos, jusqu'à ce qu'ils soient complètement dépouillés les gars ! Nous, on n'avait rien comme ça, mais il y avait des types qui étaient justement mariés, père de famille et tout. Nous, on avait nos parents, moi j'avais que ma mère derrière moi, ma mère voulait que j'en sorte bien sûr, mais pour dire que plus le type avait d'attaches, de... comment dire ça ?... de sentiments accrochés, plus il risquait sa vie. **Mentalement ?** Mentalement, moralement, il ne tenait pas »³²⁷.

Ce dépouillement est également douloureux lorsqu'il touche aux insignes militaires qui donne la place et le rang du soldat dans la hiérarchie. Pour le lieutenant Yves de Sesmaisons, cet événement lui donne le sentiment d'être nu, de perdre ce qui faisait sens dans sa vie :

« A un moment, un infirmier refait mes pansements après ceux d'un bô dôï brûlé au napalm ! Un de ses compagnons prend comme un trophée les galons de cuivre de mon chapeau de brousse, dernier insigne de mon grade. Je

³²⁷ Entretien avec Eugène Grenard enregistré en avril 2009.

me sens nu... Au loin tonne le canon, donc la bataille continue. Que sont devenus mes camarades et mes tirailleurs ? »³²⁸.

Perte de repères et d'identité aussi, et cela peut paraître surprenant, par la confiscation des chaussures prises par les soldats viêt-minhs à la fois pour eux-mêmes et pour empêcher les évasions, le soldat français étant très peu habitué à marcher pieds-nus sur le sol vietnamien. Celui-ci se retrouve, alors, encore plus vulnérable, plus soumis aux aléas d'un terrain qu'il ne connaît pas. Jacques Jaubert, que nous avons déjà cité précédemment, revient sur cet épisode :

« Un Viet qui paraît être un gradé, mais ils n'ont aucun signe extérieur de grade, vient relever nos identités et nous interroger sommairement. Il récupère nos portefeuilles, mais aussi nos montres, alliances, chevalières, chaînettes, etc... Tout cela, nous ne le reverrons jamais. Nous sommes en fin d'après-midi, et nous avons tellement besoin de sommeil que nous nous déchaussons, pour la première fois depuis quinze jours. Étendus à même le sol en terre battue, nous nous endormons aussitôt comme des souches. Le lendemain matin au réveil, non seulement il n'y a pas de café chaud mais nous avons une très mauvaise surprise : nos chaussures et nos chaussettes ont disparu. Les Viets ne nous fournissent aucune explication. Il faut donc se résigner à rester pieds nus pour la durée de la captivité, que nous pensons être courte car l'anéantissement de nos huit bataillons porte un coup très dur au Corps expéditionnaire. Nous croyons, un peu bêtement, que le combat ne pourra pas continuer. Nous nous trompons, et nous attendrons quatre ans, toujours nu-pieds »³²⁹.

Il s'avère, en effet, que très rapidement après la capture, les soldats prisonniers sont soumis à de « longues marches »³³⁰ en direction de villages ou de camps, notamment après la défaite de Diên Biên Phu. Celles-ci sont vécues péniblement par les prisonniers épuisés et affaiblis par les combats. Cette épreuve peut s'apparenter aux « marches de la mort » décrites par Jean-Louis Margolin à propos des prisonniers des Japonais durant la Deuxième Guerre mondiale :

³²⁸ SESMAISON (DE), Yves, *Prisons de bambous 1951-1952, Op. Cit.*, p. 30-31.

³²⁹ Témoignage de Jacques Jaubert in ANAPI, *Les Soldats perdus, Op. Cit.*, p. 52.

³³⁰ Pierre Journoud et Hugues Tertrais précisent à propos de la « longue marche » : « L'expression est fréquemment utilisée par les anciens combattants eux-mêmes. Elle n'est pas sans rappeler la "longue marche" des communistes chinois en 1934-35, au cours de laquelle les troupes conduites par Mao Zedong et Zhu De, défaites par les blocus nationalistes du Guomindang de Tchang Kai chek, avaient forcé le blocus de ces dernières pour effectuer une retraite stratégique et finalement victorieuse » in JOURNOUD, Pierre, TERTRAIS, Hugues, *Paroles de Diên Biên Phu. Les survivants témoignent*, Paris, Tallandier, 2004, p. 181.

« Pour beaucoup, le moment le plus noir de la captivité fut la marche forcée que, déjà épuisés et affaiblis par les combats ou par les camps, ils durent entreprendre pour rejoindre un lieu de captivité ou un chantier de travail. La plus pratiquée fut celle qui menait aux camps du chemin de fer Thaïlande-Birmanie. Les prisonniers, qui venaient généralement de Singapour, avaient passé plusieurs jours en train dans des conditions difficiles. Ils allaient connaître des mois encore plus sombres sur le vaste chantier. La marche fut assez peu meurtrière, mais il s'agissait quand même de faire jusqu'à 300 km à pied, la nuit, à raison de 25 km en moyenne par étape d'une douzaine d'heures, souvent sous la pluie et dans la boue »³³¹.

L'auteur revient aussi sur la « marche de la mort de Bataan » qui reste un souvenir douloureux dans la mémoire des soldats américains du fait des atrocités gratuites qui l'accompagnèrent³³². En ce qui concerne la « longue marche » après la défaite de Diên Biên Phu, les acteurs-témoins ne font pas mention d'atrocités de la part des soldats du Viêt-minh. Mais elle est vécue comme une dure épreuve comme le font remarquer Pierre Journoud et Hugues Tertrais :

« L'épreuve endurée pendant les combats allait, en effet, se poursuivre dès les premiers jours de marche. Les prisonniers, déjà exténués par des semaines et des mois de privations, étaient d'autant plus affaiblis que beaucoup souffraient déjà de blessures, et de blessures parfois relativement graves. Lorsque les premiers s'effondrèrent sur la piste, sans autre secours que l'aide morale d'un camarade, chacun comprit, du fait même de sa propre et tragique impuissance, que les souffrances physiques et morales les plus dures étaient à venir »³³³.

Eugène Grenard se rappelle des difficultés endurées au cours de cette « longue marche » :

« Tuer un type sur la piste non parce que leur méthode, on mourrait tout seul sur la piste. Les types qui ne

³³¹ MARGOLIN, Jean-Louis, *L'Armée de l'empereur. Violences et crimes du Japon en guerre 1937-1945*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 270.

³³² « Elle concerna 76 000 Américano-Philippins défaits, à partir du 10 avril 1942. Au long des 120 km de route, au moins 600 Américains et 5000 Philippins périrent. Quant aux malades, blessés et traînants incapables de se faire soutenir ou porter, ils étaient achevés par les Japonais », in MARGOLIN, Jean-Louis, *L'Armée de l'empereur. Violences et crimes du Japon en guerre 1937-1945, Op. Cit.*, p. 271.

³³³ JOURNOUD, Pierre, TERTRAIS, Hugues, *Paroles de Diên Biên Phu. Les survivants témoignent*, Paris, Tallandier, 2004, p. 183.

pouvaient pas suivre mouraient. De faiblesse...voilà de faiblesse et il y avait une autre colonne qui passait. Si le type n'était pas complètement mort, il pouvait repartir s'il pouvait suivre de ses propres moyens parce qu'il ne faut pas oublier quelque chose, c'est que les types qui eux marchaient se retrouvaient en situation de survie. Ils ne pouvaient pas prendre en compte pour porter un autre gars »³³⁴.

Pierre Journoud et Hugues Tertrais précisent à ce sujet que bien des hommes plus âgés ou moins entraînés se laissèrent mourir sur la route, ce qui marqua beaucoup les survivants de ces marches³³⁵. Celles-ci sont rendues compliquées par l'absence des chaussures. Dans notre corpus de témoignages, nombreuses sont les occurrences des termes chaussures ou pieds-nus, ce qui tend à montrer l'importance qu'elles revêtaient pour le soldat français. Ne peut-il pas la ressentir comme une humiliation ? Comme nous l'avons précisé précédemment, les soldats viêt-minhs les confisquaient dans le but d'éviter de possibles évasions. Yves Chabrier, sergent au 1^{er} Bataillon Parachutiste Colonial, capturé à Diên Biên Phu le 7 mai 1954, déclare par exemple : « *Pour ma part, j'ai vu disparaître mes chaussures, confisquées pour tentatives d'évasion* »³³⁶. Fait prisonnier en octobre 1952, lors de la bataille de Nghia-Lo, Thomas Capitaine, alors qu'il est conduit au point de rassemblement, observe ses camarades prisonniers :

« Il y avait là mon Chef de Bataillon (Cdt Thirion), son adjoint (Cne Bouvier d'Yvoire), mon Commandant de Compagnie (Cne Boillot), notre toubib (Médecin Lieutenant André), mes camarades sous-officiers, parmi lesquels quelques blessés, des hommes de troupe français, marocains et thaïs. Un certain nombre de têtes connues manquait. Les poignets liés derrière le dos, ils étaient assis, groupés, serrés les uns contre les autres comme s'ils avaient eu froid, fatigués par les longues nuits de veille et la tension nerveuse du combat à peine terminé. Silencieux, le regard fixe, ils semblaient mesurer toute l'étendue de leur défaite. A quoi pensaient-ils ? Sans doute, tout comme moi, à leur famille. La reverraient-ils un jour ? Nul ne le savait. Démunis de tout, ayant pour seuls vêtements un slip, un maillot de corps et la tenue de combat qu'ils portaient, sans chaussures - celles-ci ayant été confisquées à titre de précaution contre toute

³³⁴ Entretien avec Eugène Grenard enregistré le 25 avril 2009.

³³⁵ JOURNOUD, Pierre, TERTRAIS, Hugues, *Paroles de Diên Biên Phu. Les survivants témoignent*, Op. Cit., p. 184.

³³⁶ Témoignage de Yves Chabrier in ANAPI, *Les Soldats perdus*, Op. Cit., p. 74.

évasion,- ils étaient anéantis, et ce fut avec le triste sourire de l'homme vidé de son énergie qu'ils nous accueillirent »³³⁷.

Dans une note de bas de page, Thomas Capitaine précise, en outre, que cette privation de chaussures va être un véritable calvaire : « *Nous restâmes ainsi pieds nus, durant toute notre captivité. Cette épreuve fut, avec le régime de privation subi, l'une des plus pénibles à supporter* »³³⁸. Autre témoignage, romanesque celui-ci, provient du livre de Jean Pouget, lui aussi ancien prisonnier, *Le Manifeste du camp n°1*. Après une tentative d'évasion, le capitaine François Couloubre est de nouveau capturé et pris en charge par quatre bo-doï :

« Ils regardèrent le Français sous tous les angles, fouillèrent minutieusement sa mulette, ses vêtements, lui ôtèrent ses chaussures qu'ils lui accrochèrent autour du cou et avant de partir lui lièrent les coudes dans le dos, les poignets puis les pouces et les index avec une fine cordelette, nouée et serrée, qui coupait les chairs »³³⁹.

Paul Jeandel, aumônier militaire, a pu observer la même chose au moment de sa capture, comme il le fait remarquer :

« On me fait aussitôt retraverser le champ de bataille pour me conduire au PC. Une trentaine de blessés français gisent sur le sol, sans soins, dépouillés déjà de leurs chaussures et de leurs vêtements »³⁴⁰.

Cette pratique était semble-t-il répandue et connue des soldats, comme nous l'a fait remarquer Jean Hamon, lorsque nous évoquions avec lui la vie dans les postes :

« A Vinh Yên, nous étions sur un petit piton, un éperon quoi. Il y avait la citadelle qui était en haut et puis nous étions, nous, sur l'éperon. On voyait que les Viets, il y en avait beaucoup et à tel point qu'on s'entraînait. Nous, on

³³⁷ CAPITAINÉ, Thomas, *Captifs du Viêt-minh. Les victimes de Boudarel parlent*, 1991. Récit en ligne : <http://archives.chez.com/captif.htm> (consulté en février 2013).

³³⁸ *Idem*.

³³⁹ POUGET, Jean, *Le Manifeste du camp n°1*, Paris, Fayard, 1969, p. 180.

³⁴⁰ JEANDEL, Paul, *Soutane noire et béret rouge*, Paris, Editions de la pensée moderne, 1957, p. 50.

marchait pieds-nus, parce qu'on savait que si les Viets nous faisaient prisonniers, la première chose qu'ils faisaient, c'était de nous enlever les godasses pour pas qu'on se barre »³⁴¹.

Cette confiscation des chaussures revêt également un autre sens, symbolique, comme le précise Robert Bonnafous. Il explique, en effet, que ce procédé avait aussi pour objectif de faire disparaître toute différence sociale : « *Dans les camps des PG, la première brimade consiste, au début de la captivité, à enlever les chaussures aux prisonniers. Ce procédé est une humiliation insupportable pour les Européens. Pour eux, se déplacer sans chaussures, c'est passer de première en seconde classe. L'homme tient à ses souliers. Ils sont l'image de sa situation sociale ou de sa fantaisie. Il ne les quitte que le soir mais il les remet dès qu'il se lève. Les lui ôter c'est lui faire un affront, c'est le diminuer, c'est faire disparaître toute différence sociale* »³⁴².

Même si le prisonnier finit par s'habituer à se déplacer pieds-nus, les marches dans la jungle soumettent le soldat à rude épreuve, comme le fait remarquer Pierre Richard. Celui-ci, après avoir été amputé du bras droit par un infirmier vietnamien, repart en compagnie de deux sentinelles sur les pistes. Se remémorant les pistes qu'il parcourait au Laos lorsqu'il était libre, il fait le constat amer de sa nouvelle condition :

« Le 13 décembre 1949, je prenais la piste avec un bras droit considérablement raccourci et loin d'être cicatrisé, une dysenterie, heureusement en voie de guérison. Je ne sais par quel miracle, car j'avais en tout et pour tout pour la soigner une douzaine de comprimés d'opium. Pas de souliers et pour compagnons de route deux sentinelles et ne parlant évidemment pas un mot de français (...). Cette première marche devait durer vingt-deux jours, en deux étapes de 11 jours, coupées par un repos de 6 jours, et m'amener dans la région de Phuto. Je conserve de cette marche un ensemble de souvenirs pénibles, amusants et instructifs. On s'habitue assez rapidement à marcher pieds nus ; cependant de temps en temps une épine ou un caillou plus pointu que les autres vient vous rappeler que le port des chaussures

³⁴¹ Entretien avec Jean Hamon réalisé en juin 2008.

³⁴² BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient...*, Op. Cit., p. 97.

n'est pas un luxe superflu »³⁴³.

Cette difficulté est également éprouvée par Eugène Grenard qui a eu tous ses orteils cassés à cause des marches dans la jungle :

« Pour dire comme ça, moi je n'étais pas mal loti quand même parce que j'avais eu tous les orteils de cassés déjà, le fait de cette marche pieds-nus. Et tous mes orteils étaient cassés, puis quand ils commencent à se réparer ben ils recommencent à se recasser derrière quoi... alors les mains, j'avais... les mains étaient, tous les doigts extérieurs étaient cassés... ça c'était à force de tomber parce que comme on marchait que la nuit, quand il y a des centaines de types qui sont déjà passés dans les montagnes, par où ils nous faisaient passer avec la saison des pluies, ben moi sans chaussures, j'étais tous les trois mètres, j'étais sur le cul quoi »³⁴⁴.

Autre témoignage, celui de René Rabut, cité par Amédée Thévenet, qui illustre une nouvelle fois ce sentiment de vulnérabilité causé par la perte d'objets personnels.

« René Rabut qui s'est tant illustré dans les combats avec le lieutenant Lefébure, souffre beaucoup. Dès les premiers jours, les bo doïls lui ont pris ses chaussures et ses lunettes. Alors que beaucoup, comme moi, ont pu récupérer tant bien que mal les chaussures d'un mort et peuvent se passer de lunettes, l'absence des deux lui fait vivre un calvaire. Sur la piste, qu'il ne voit pas toujours, il est le dernier. Il trébuche et se fait malmener par les sentinelles qui ne tolèrent pas les retards. Les marches de nuit sont particulièrement éprouvantes »³⁴⁵.

Les prisonniers subissent très rapidement une « dépersonnalisation », par la perte des « artifices environnant l'Occidental », comme le notait Yves de Sesmaisons. Ce processus de « dépersonnalisation » était également de mise pour les déportés dans les camps de concentration, lors de la Deuxième Guerre mondiale. En effet, Michael Pollak explique que lorsque les déportés arrivaient dans les camps, leur moi civil était détruit : « *La sélection et la séparation à l'arrivée au*

³⁴³ RICHARD, Pierre, *Cinq ans prisonnier des Viets*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1975, pp. 30-31.

³⁴⁴ Entretien réalisé en avril 2009.

³⁴⁵ THEVENET, Amédée, *Goulags Indochinois. Carnets de guerre et de captivité 1949-1952*, *Op. cit.*, p. 203.

camp s'inscrivent dans, et accentuent, le processus de "dépersonnalisation", de réduction radicale de la "sphère privée" attachée à un individu dans l'existence ordinaire. Il en résulte un sentiment décrit en termes de "confusion", de "perte de mémoire", de "désorganisation", d'"anesthésie". Ces termes renvoient aux techniques de destruction du moi civil (mise à nu et confiscation des vêtements et de tous les objets "personnels", rasage complet du corps, remplacement du nom par un numéro de matricule) préparant à la soumission à l'ordre d'une institution totale (...). Ainsi la "dépersonnalisation" apparaît comme première étape d'un rite de passage infligé aux déportés pour détruire toute volonté de résistance à une situation qui, tôt ou tard, doit déboucher sur la mort »³⁴⁶. Même s'il ne s'agit pas pour nous de comparer deux systèmes de captivité, il n'empêche que très rapidement les soldats sont soumis à une destruction de leur « moi militaire », par la confiscation d'objets personnels, des insignes, des chaussures. Le prisonnier est dépouillé de tout ce qui le rattache au monde extérieur. Comme le souligne Robert Bonnafous, cette volonté d'isolement fait partie du plan viêt-minh pour amoindrir les volontés, « les mourants ont l'impression d'être seuls lorsqu'ils abordent l'instant du départ et ils tendent désespérément les mains vers celles de leurs camarades, pas toujours présents, dont ils attendent le réconfort et l'aide pour quitter ce monde »³⁴⁷.

Destruction du moi militaire également causée par la séparation opérée entre les soldats du corps expéditionnaire par l'armée viêt-minh, puisque les soldats étaient notamment écartés de leurs officiers, tout comme s'opérait une séparation entre soldats français et soldats vietnamiens combattant pour le corps expéditionnaire. Ainsi Ba Xuan Huynh, capturé en 1953 lors d'une embuscade, met en récit cette destruction du « moi militaire » :

« La marche forcée dura une heure environ. Ils arrivèrent à un village situé en "zone libre" où les prisonniers furent détachés et ensuite triés. L'ordre leur fut donné alors de s'asseoir accroupis par terre sur trois rangs au milieu de

³⁴⁶ POLLAK, Michael, *L'Expérience concentrationnaire*, Paris, Métailié, 2000, pp. 260-261.

³⁴⁷ BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers de guerre...*, *Op. Cit.*, pp. 97-98.

la cour entourée de bô-dôi avec P.M. Braqués sur eux »³⁴⁸.

Ce qu'il faut saisir, c'est que la capture représente une rupture violente pour une grande majorité des prisonniers. C'est également à ce moment que se produit la rencontre avec un ennemi insaisissable.

4. Rencontre avec l'ennemi

La 317^e Section de Pierre Schoendoerffer³⁴⁹ met en scène la 317^e section supplétive, commandée par le lieutenant Torrens et l'adjudant Willsdorff, devant fuir le poste de Luong Ba, au nord du Cambodge, pour rejoindre, à 100 kilomètres au sud, la position de Tao Tsai. Dans ce film, réalisé comme un documentaire, l'ennemi est invisible. Ce parti pris volontaire fait de la caméra un soldat de la section, qui ne la quitte jamais, comme l'explique Bénédicte Chéron : « *L'auteur se concentre donc sur une action extrêmement précise et circonscrite, alors que le champ de cette action est complètement dilué et n'a pas de limites géographiques claires. Il se déplace avec elle, au fur et à mesure de sa progression : l'ennemi n'est ni au sud, ni au nord, ni à l'est, ni à l'ouest, il est partout et nulle part* »³⁵⁰. Dans ce film, les scènes de combat apparaissent peu nombreuses. Pierre Schoendoerffer se souvient qu'en opération, en général, les épisodes de combat à feu nourri sont plutôt rares et brefs : « *La guerre m'a frappé de stupeur. Elle est bien différente de ce qu'on voit au cinéma, où tous les dix mètres, vous rencontrez l'ennemi. En réalité, pour un coup de fusil tiré, il y a six mois d'efforts quotidiens, de fatigues, de marches forcées...Et un jour, presque par*

³⁴⁸ HUYNH, Ba Xuan, *Oublié 23 ans dans les goulags viet-minh 1953-1976*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 16.

³⁴⁹ *La 317^e section*, (production : 1964, sortie en salle : 1965). Réalisé et écrit par Pierre Schoendoerffer, produit par Georges de Beauregard. Prix du meilleur scénario, festival de Cannes 1965. Coffret 3 DVD.

³⁵⁰ CHERON, Bénédicte, *Pierre Schoendoerffer*, Paris, CNRS édition, 2012, p. 63.

hasard, l'ennemi est là »³⁵¹. Cette rencontre avec l'ennemi apparaît finalement très rare et ce film l'illustre à merveille. En effet, lorsque, dans *La 317^e section*, on s'approche des soldats viêt-minhs, c'est grâce à l'effet d'un appareil d'optique : jumelles ou fusil à lunette.

Dans la réalité, les soldats peuvent se représenter l'ennemi de deux façons : de manière directe et de manière indirecte. Les soldats du corps expéditionnaire connaissent leur adversaire dans la mesure où les combats se déroulent sur son territoire. Mais celui-ci apparaît insaisissable. Cela se voit, par exemple, au moment de la pacification. Travail ingrat, toujours à recommencer. « *Les patrouilles ne trouvent pas grand-chose, elles ne rassurent guère la population, elles peuvent tomber sur un piège ou une embuscade. Le ralliement des villages est toujours révoquant. Un jour, on retrouve la tête d'un notable ou un viet gian*³⁵² *le ventre ouvert : le Viet Minh signe sa présence* »³⁵³. Cette peur de l'ennemi insaisissable transparait également à travers les témoignages des soldats se trouvant dans les postes. En effet, durant la guerre d'Indochine, les Français font combattre à leurs côtés un grand nombre de supplétifs. Ceux-ci ont des rôles des plus divers : surveillance des routes, des passages stratégiques, des intérêts économiques, gardes du corps, auxiliaires d'unités combattantes, etc. Cette présence ne rassure pas les soldats français qui ne parviennent pas toujours à apprécier la sincérité de l'engagement de ces supplétifs. La peur de la trahison reste très présente, comme le montre ce passage de notre entretien avec Yvon Beaurepaire. Nous lui posons la question de savoir si les patrouilles se déroulaient de nuit comme de jour :

« Au Laos non, la nuit on ne sortait pas parce que l'on n'était pas nombreux et puis alors tu avais peur. Quand tu n'es que deux Européens avec vingt mecs ! Moi je me rappelle quand j'étais tout seul comme chef de poste et bien la nuit je dormais pas avant quatre heures du matin parce que j'avais peur de me faire... (Il mime un égorgement) »³⁵⁴.

³⁵¹ *Idem*, p. 65.

³⁵² Terme péjoratif employé dans le corps expéditionnaire quand on est lassé de dire « Viets ». Déformation de *nha* qui signifie paysan.

³⁵³ DALLOZ, Jacques, *La Guerre d'Indochine 1945-1954*, Paris, Seuil, Point histoire, 1987, p. 148.

³⁵⁴ Entretien avec Yvon Beaurepaire réalisé en août 2008.

L'adversaire est en quelque sorte fantasmé et craint, notamment à cause des nombreuses embuscades tant redoutées par le corps expéditionnaire. C'est finalement au moment de la capture que les soldats sont confrontés directement avec leur adversaire. Il nous faut nous intéresser à la représentation qu'ils se font des soldats du Viêt-minh, à la manière des prisonniers de guerre français capturés lors de la débâcle de mai 1940, impressionnés par la discipline, la jeunesse, et la propreté des soldats allemands³⁵⁵. Première remarque, le statut des soldats du Viêt-minh n'est pas le même que celui des soldats allemands. Gardons à l'esprit que la guerre d'Indochine est avant tout une guerre coloniale et que les soldats du corps expéditionnaire pouvaient à ce titre se sentir supérieurs aux soldats du Viêt-minh. Mais, la défaite de la RC4, évoquée précédemment, provoque un choc, car les soldats du corps expéditionnaire ne s'attendaient pas à une telle organisation. Deuxième remarque, la représentation de l'adversaire peut être aussi biaisée par l'humiliation de la défaite et par le fait d'avoir été fait prisonnier, incitant certains d'entre-eux à une idéalisation des soldats du Viêt-minh.

En ce qui concerne cet aspect, nous devons procéder de manière chronologique, dans la mesure où la défaite de la RC4 en octobre 1950 va constituer une cassure dans la représentation de l'ennemi. En effet, avant cette bataille, les soldats du corps expéditionnaire sont confrontés à une guérilla qui se caractérise, nous l'avons dit, par un nombre important d'embuscades. La bataille de la RC4 confronte pour la première fois des divisions viêt-minhs armées et organisées aux soldats du corps expéditionnaire. Il y a donc un avant et un après dans la représentation que se font les prisonniers des soldats du Viêt-minh, comme nous allons le voir maintenant.

René Moreau était en mission consulaire à Vinh lorsqu'il a été fait prisonnier suite à

³⁵⁵ QUINTON, Laurent, *Une Littérature qui ne passe pas. Récits de captivité des prisonniers de guerre français de la Seconde Guerre mondiale (1940-1953)*, sous la direction de Michèle Touret, Université Rennes 2 Haute-Bretagne, 2007, p. 195. Thèse consultable sur : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00194520/fr/> (consulté le 12 novembre 2012).

l'insurrection viêt-minh du 19 décembre 1946. Son témoignage nous intéresse à plus d'un titre³⁵⁶. Premièrement, il est resté en captivité toute la durée de la guerre, ce qui nous permet d'observer l'évolution sur un temps long, en l'occurrence ici huit ans. Deuxièmement, c'est aussi un ancien du corps expéditionnaire qui a combattu en Cochinchine à la fin de 1945 et au début de 1946. Il possède donc ainsi une proximité avec les soldats, c'est pour cela que nous avons retenu son témoignage. René Moreau est arrêté par les soldats du viêt-minh alors qu'il se trouve à la Mission française à Vinh. C'est une attaque surprise de nuit. René Moreau est d'autant plus étonné de cette capture qu'il avait obtenu des garanties quant à sa protection par le chef de la sûreté. Sa description des soldats viêt-minhs est sans concession. Pour lui, les soldats du Viêt-minh ont agi en traîtres et de manière cynique. René Moreau pense, d'ailleurs, dans un premier temps, être fusillé. Pour lui, les soldats du Viêt-minh ont un double discours. D'un côté, ils sont capables de faire preuve de respect et de politesse, d'un autre côté, ils laissent les prisonniers dans le doute quant à leur sort :

« Comme nous demandons le but de ce déplacement, le commandant répond sèchement que nous n'avons pas à le savoir. Je fais valoir que je suis civil, que j'ai été accrédité auprès des autorités de la province du Nghé Anh pour administrer la population française, que le Chu-tich (le préfet) m'a affirmé lui-même, le 20 décembre, qu'il ne nous considérait pas comme des prisonniers ; or, depuis huit jours, on me détient comme tel, séparé de mes compatriotes et sans nouvelles d'eux. Ce départ va encore accentuer la séparation et il rendra impossible tout contact avec les autorités administratives »³⁵⁷.

René Moreau met également en avant, à certains moments, l'hostilité de la population, peut-être excitée par les commissaires politiques :

« Les jours suivant, les travaux se poursuivent avec une intensité croissante et des attroupements se font spontanément devant nos fenêtres. Pour la première fois, on a le spectacle d'une foule vraiment hostile, ce sont des paysans, des coolies et des femmes qui nous insultent et nous menacent de leurs outils. Les femmes sont les plus

³⁵⁶ MOREAU, René, *8 ans otages chez les Viets 1946-1954*, Paris, Pygmalion, 1982, 313 p.

³⁵⁷ *Idem*, p. 32.

violentes, indignées de nous voir à l'abri de murs solides. Elles disent que les prisonniers français devraient leur être livrés pour être torturés et mis à mort, parlent de nous arracher la peau du ventre et des joues... »³⁵⁸.

Pierre Richard a été fait prisonnier le 2 novembre 1949 à Xieng Kho, au Laos, alors qu'il se trouve dans un poste. Après plusieurs assauts des soldats Viêt-minhs, Pierre Richard et ses hommes tentent de fuir. Ils sont repris par une « bande d'énergumènes armés de fers de lance emmanchés sur des bambous et poussant des cris qui ne pouvaient laisser aucun doute sur leurs intentions »³⁵⁹. Mais très vite, Pierre Richard voit apparaître « un combattant plus moderne » avec une carabine, ce qui le rassure. Il est très vite attendu par un officier, élégant, entouré de ses hommes frais et dispos n'ayant visiblement pas pris part à l'attaque :

« Je regardai de plus près celui qui "m'accueillait" ainsi. C'était un grand diable tiré à quatre épingles, très élégant dans sa vareuse kaki clair. Sous son casque il souriait de cet éternel sourire asiatique qui ne vous apprend rien quant aux intentions réelles de votre interlocuteur. Les hommes qui l'entouraient étaient comme lui, frais et dispos : l'assaut des postes est réservé aux porteurs de hallebardes »³⁶⁰.

Cet officier apparaît très poli et respectueux à l'égard de Pierre Richard. Mais pour ce dernier, ce respect ne semble pas franc, et tout comme René Moreau, il va mettre en avant l'ambivalence dont les soldats du Viêt-minh peuvent faire preuve :

« Après avoir traversé le Song-Ma sur un radeau de bambou et remonté une petite vallée affluente que je connaissais fort bien (environ cinq km en tout), je dus constater que le premier officier viet rencontré m'avait en cinq minutes menti deux fois avec un naturel déconcertant. Il n'était pas une exception : en cinq ans, je n'en ai pas rencontré un seul répondant franchement à une question quelle qu'elle soit »³⁶¹.

³⁵⁸ *Idem*, p. 39.

³⁵⁹ RICHARD, Pierre, *Cinq ans prisonniers des Viêts*, Paris, Nouvelles Editions Latines, 1975, p. 19.

³⁶⁰ *Idem*, p. 20.

³⁶¹ *Idem*, p. 21.

Cette représentation de l'armée viêt-minh change considérablement après la bataille de la RC4 qui marque un véritable tournant dans la guerre d'Indochine. Louis Stien, par exemple, est surpris par l'organisation et l'équipement des soldats du Viêt-minh. Ils ont fait face au cours de la bataille de la RC4 à une véritable armée : « *Les groupes de bô dôï sillonnent à nouveau la colline. Des soldats viets approchent, face à nous, froissant les branches à grand bruit. Je les vois maintenant, ils sont cinq, avec leur casque de latanier couvert de branchages, l'arme en avant, ils regardent de part et d'autres en progressant* »³⁶². A l'inverse de Pierre Richard, Louis Stien décrit l'officier chargé de l'interrogé avec un profond respect. Il le considère même comme faisant partie du même monde combattant :

« Un officier viet d'une quarantaine d'années sort, tête nue, accompagné de deux subalternes déférents, et vient à moi. Comme c'est alors l'usage dans l'armée vietminh qui copie sur ce point les troupes de Mao, il ne porte aucun insigne de grade. Il a les traits tirés par la fatigue et respire l'autorité. Je sens que nous sommes entre soldats. Je salue, et énonce simplement mon grade et mon nom, sans mentionner mon unité.

-Vous êtes du 1^{er} BEP ?³⁶³

Il dit bien BEP, comme les initiés, et non Bé-eu-Pé. Ma tenue camouflée léopard est une réponse, nous sommes les seuls à la porter. Je le désigne :

-Comme vous le voyez.

-Je vous félicite. Votre bataillon s'est fort bien battu. Vous nous avez causé de lourdes pertes.

Il s'en va, après avoir porté la main à la tempe, en s'inclinant légèrement. Je suis étonné de cette courtoisie, j'apprécie le compliment, hommage à tous ceux des nôtres qui sont tombés »³⁶⁴.

Cet échange tranche par rapport aux témoignages précédents. Louis Stien n'évoque plus un double jeu de l'officier, mais en fait son égal et est touché par le respect dont il a fait preuve. Un

³⁶² STIEN, Louis, *Les Soldats oubliés. De Cao Bang aux camps de rééducation du Viêt-minh*, Paris, Albin Michel, 1993, p. 73.

³⁶³ 1^{er} Bataillon Étranger de Parachutistes.

³⁶⁴ STIEN, Louis, *Les Soldats oubliés. De Cao Bang aux camps de rééducation du Viêt-minh*, Paris, Albin Michel, 1993, p. 75.

peu plus loin dans le récit, Louis Stien parle même de « fraternité des compagnons d'armes »³⁶⁵ pour qualifier une sentinelle viêt-minh qui l'autorise à se rendre au côté d'un camarade qu'il vient de retrouver. De plus, les soldats viêt-minhs sont également prompts à la compréhension et la compassion, dans la mesure où Louis Stien va même réussir à obtenir des médicaments de la part d'un officier, permettant ainsi de porter secours à son camarade :

« Il faudrait combattre d'urgence l'infection, et je n'ai rien ! J'entrevois à l'entrée du PC l'officier viet qui accompagnait le (sans doute) colonel qui m'avait félicité. Je fonce vers lui, suivi de ma sentinelle désorientée :

-Monsieur, c'est mon ami qui est là, gravement blessé. Il faudrait de la pénicilline, au moins des sulfamides...Sur le Na Kêo, le BEP a soigné vos blessés.

-Je sais, je sais que vous les avez soignés. Mais nous n'avons que peu de médicaments, ils sont d'abord pour nos soldats.

-S'il vous plaît, monsieur, c'est mon ami !

Il est embarrassé, hésite, puis rentre dans le PC et en ressort avec une petite boîte de cachets de sulfamide.

-Tenez!...C'est ma réserve personnelle ! Ajoute-t-il pour justifier cette dérogation »³⁶⁶.

Autre regard sur les combattants viêt-minhs, celui de Yves de Sesmaisons capturé en 1951, après la bataille de la RC4. Lui aussi a comme premier interlocuteur un officier viêt très respectueux et compréhensif qui n'hésite pas à donner l'ordre à un infirmier de lui venir en aide :

« Un officier s'approche et m'interroge poliment en français, me demandant mon grade. Pourquoi le cacher ? Avec sa lampe de poche, il voit mon treillis les deux barrettes qu'il arrache, mais je suis, demeure et resterai un quan hai phap, lieutenant français. Candeur ou culot de ma part, je lui demande aussitôt, sans vergogne, de m'envoyer un infirmier, car je crains une hémorragie. Pour mesurer les dégâts, je n'avais eu d'autre moyen que de tâter les plaies à ma jambe, qui me paraissait visqueuse et gluante...comme de la viande crue (...). Stupéfaction !...Un infirmier arrive assez vite et, avec beaucoup de douceur, découpe mon soulier déchiqueté et plein de sang, dégage mon pied déjà enflé et soigne sommairement mes multiples plaies »³⁶⁷.

³⁶⁵ *Idem*, p 76.

³⁶⁶ *Idem*, pp. 76-77.

³⁶⁷ SESMAISON (DE), Yves, *Prisons de bambous 1951-1952, Op. Cit.*, p. 27.

Le regard porté sur les soldats du Viêt-minh a évolué. Aussi, les soldats du corps expéditionnaire expriment leur respect et une certaine admiration de leur adversaire. Le témoignage d'Eugène Grenard, qui fut prisonnier après la chute de Diên Biên Phu, illustre cette vision. Il a conscience que l'armée viêt-minh, à laquelle il a fait face, possède de grandes qualités :

« Les Viets, tous ces gars qui étaient autour de Dien Bien Phu et qui nous ont fait prisonniers, c'étaient des baroudeurs ça. C'étaient des types sincères dans leurs convictions et pas méchants, des combattants. Après on est tombé sur des petits branleurs, après, qui prenaient la relève. Les gars marchaient avec nous pendant toute cette longue marche, mais étaient relevés. Alors, au fur et à mesure qu'ils étaient relevés, c'était des jeunes qui remplaçaient les anciens qui avaient combattu à Dien Bien Phu. Ça c'étaient des petites saloperies ça ! »³⁶⁸.

Nous retrouvons, ici, à travers les propos d'Eugène Grenard, la « fraternité des compagnons d'armes », décrite par Louis Stien³⁶⁹. Ce soldat a beaucoup de respect pour ses adversaires qui ont combattu à Diên Biên Phu, et il opère une distinction avec « la relève » qui, elle, n'est pas passée par l'épreuve du feu ne pouvant donc pas faire partie de la « communauté des combattants ».

Il semble bien y avoir un avant et un après la bataille de la RC4 dans la vision portée sur les troupes viêt-minhs par les combattants du corps expéditionnaire. Les soldats sur le terrain ont clairement perçu les évolutions de l'armée viêt-minh au cours des années. Le cheminement dans la représentation de l'adversaire suit finalement l'évolution des forces viêt-minhs qui passent d'une « armée de paysans » engagée dans une guérilla à une véritable troupe régulière. Avant la bataille de la RC4, la représentation d'un adversaire « fourbe » et « roublard » correspond aux attaques surprises et autres embuscades qui ne sont pas des actes de la guerre conventionnelle, mais qui

³⁶⁸ Entretien réalisé en avril 2009.

³⁶⁹ D'autres témoignages viennent confirmer la représentation portée par Eugène Grenard sur les soldats viêt-minhs. Dans l'étude effectuée par Hugo Genin sur la mémoire des parachutistes à Diên Biên Phu, il y a, par exemple, ce témoignage sur les combattants du Viêt-minh : « Ah ! C'était des combattants hors pair, très dur, très résistants, c'est incroyable ! Et obéissants ! Enfin obéissants, mais très, très résistants, ça alors là chapeau ! Quand les Américains étaient là-bas, j'ai dit : "Tiens, ils vont connaître les Viets !" Et ils les ont connus ! », in GENIN, Hugo, *La Mémoire des parachutistes à Diên Biên Phu*, Paris, Lavauzelle, 2004, p. 171.

pourraient être apparentés à une forme de terrorisme. Après la bataille de la RC4, l'adversaire a en quelque sorte passé l'épreuve du feu et, de ce fait, il a gagné le respect.

Après avoir étudié le choc que représente la capture pour les soldats du corps expéditionnaire, nous allons nous intéresser à la captivité proprement dite, en observant les différentes formes qu'elle a pu prendre. Nous étudierons également le quotidien de ces prisonniers. L'une des questions fortes que nous nous poserons est pourquoi certains prisonniers ont pu résister et s'accrocher jusqu'à leur libération et d'autres n'y sont pas parvenus.

B. Les premiers captifs

1. Des « soldats errants »

Comment raconter l'expérience de la captivité sans risquer de trahir la parole des témoins ? Comment parler de ce qui n'est pas racontable ? Comment remettre de l'ordre dans ce qu'a constitué cette expérience de la captivité ? Chaque récit raconte une expérience personnelle et en cela chacun d'entre eux est différent. Mais ils possèdent tous une « différence en commun » dans la mesure où l'objectif est de témoigner, de raconter ce que fut le quotidien, de rendre hommage également aux copains qui ne sont pas revenus de ces camps. Notre corpus constitue en quelque sorte une unité éclatée. Notre travail consiste à rapprocher les témoignages et à repérer les points de convergence afin de redonner un sens à cette unité. Aussi, nous avons choisi de distinguer deux phases dans l'expérience de la captivité, deux phases dont la rupture se distingue davantage par le mode de gestion des prisonniers que par une date charnière. La première phase que nous allons raconter à présent correspond à une situation d'errance de la part du prisonnier qui se retrouve dans une situation inconnue où il peut difficilement se référer à un précédent qui lui aurait permis de mieux accepter sa situation. Comme le souligne le témoignage de Yves de Sesmaison, c'est une phase où le prisonnier va perdre tout système de références du monde occidental et va devoir se « métamorphoser » pour survivre.

Avant de procéder à une analyse centrée sur la parole du témoin, nous allons un instant réduire notre « zoom » pour que nous puissions observer le cadre dans lequel s'inscrivent nos témoins³⁷⁰. C'est à Vinh, au Nord Annam, que les premiers civils ayant échappé au massacre du 19

³⁷⁰ Pour ce passage, nous nous sommes appuyés sur l'étude de Robert Bonnafous qui a procédé à une étude

décembre 1946 sont internés. Ce premier groupe de résidents français est formé en majorité de femmes et d'enfants. Presque tous les hommes ont été tués. Il y a parmi eux l'administrateur civil de Vinh, René Moreau que nous avons déjà rencontré. Ils sont rejoints par les rescapés de la tuerie d'Hanoï dont le sort n'est guère plus enviable. La première mesure prise par Hô Chi Minh est de mettre rapidement un terme aux violences qui ne peuvent que discréditer le Viêt-minh aux yeux de l'opinion internationale. Les otages, éloignés des villes occupées par le corps expéditionnaire, commencent une vie de reclus non réglementée. Aucune directive n'est donnée à leur sujet et leur qualité d'interné n'est pas définie. Ils font partie intégrante du peuple vietnamien et sont contraints de vivre avec lui dans des villages. Ils partagent le travail et la nourriture des habitants.

Ce n'est que plus tard, vers le début de 1948, qu'ils sont autorisés à construire leur propre camp. Leur vie est organisée suivant les directives des responsables du Lien Khu³⁷¹ dans lequel ils résident, mais bien souvent la réalité de leur situation est dépendante de l'humeur des cadres politiques locaux. C'est dans ce contexte que s'inscrit le témoignage de René Moreau, mais aussi ceux d'autres témoins ayant vécu cette période. Comment perçoivent-ils cette situation ? Comment donnent-ils un sens à ce qui leur arrive ? Ce que nous pouvons constater dans l'analyse de leurs récits, c'est la faible dimension de leur « horizon d'attente », l'avenir apparaît incertain tout comme d'ailleurs « l'espace d'expérience » que ces hommes ne peuvent convoquer, tant leur situation est nouvelle et sans précédent. Elle n'a, en effet, pas l'équivalence de la captivité que certains d'entre eux ont pu rencontrer durant la Deuxième Guerre mondiale. Ces hommes semblent vivre l'instant dans tout ce que celui-ci peut comporter d'incertitude, de peur, mais, malgré tout, d'espérance.

Notre objectif, répétons-le, est de rechercher les traces du quotidien dans le discours des témoins et de répondre à des questions simples, mais au combien porteuses de sens : Où vivaient-ils,

macrohistorique de la captivité des soldats français durant la guerre d'Indochine : BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers français dans les camps viêt-minh de 1945 à 1954*, Op. Cit., pp. 24-25.

³⁷¹ Région politico-militaire.

que faisaient-ils, que mangeaient-ils, de quoi était faite leur journée, travaillaient-ils, à quoi pensaient-ils ? Voyons maintenant la manière dont René Moreau a perçu ce moment d'incertitude. Après avoir un moment pensé qu'il allait être fusillé, puis qu'il allait y avoir une intervention diplomatique permettant sa libération, il est conduit avec les militaires qui partagent son sort dans un village, situé entre la ville de Vinh et celle de Hatinh, en pays annamite. En arrivant à cet endroit qu'il nous décrit en détail, il comprend que sa situation ne va pas s'arranger aussi facilement qu'il pouvait le penser auparavant :

« Un vieux paysan ouvre la porte, il découvre une sorte de cellule au sol de terre battue. A la lueur de la lampe de pétrole on voit quatre bat-flanc, deux bancs de bois et une table. Une minuscule lucarne, garnie de deux rangées de barreaux, est la seule ouverture. La porte, en bois plein, renforcée de barres de fer, est refermée aussitôt après notre entrée. Est-ce une simple halte ? Devrons-nous attendre ici des jours, des semaines, des mois ? Nos gardiens eux-mêmes ne le savent peut-être pas. Une chose est cependant évidente, à l'aspect de ce logement, c'est que notre valeur d'échange a dû sérieusement baisser !»³⁷².

Cette première phase de la captivité est marquée par une sorte d'improvisation de la part du Viêt-minh³⁷³. La plupart du temps, d'ailleurs, celui-ci ne fait même pas de prisonniers et il n'est pas rare de retrouver la tête d'un soldat plantée sur un pieu de bambou près d'un poste, afin de démoraliser les soldats du corps expéditionnaire, comme le fait remarquer Francis Turelier, brigadier-chef au Groupement d'Artillerie Coloniale d'Afrique Occidentale Française, capturé dans la région de Hué le 5 juillet 1947 :

« Je suis seul et commence à envisager la mort. Je ne peux pas me sortir d'un guêpier pareil. Vingt et un ans, c'est jeune pour mourir ; mais lorsque je me suis porté volontaire pour l'Indochine, je connaissais les risques qu'il fallait accepter, la mort, la blessure grave handicapante pour la vie. Je n'ai jamais pensé à la captivité ; à ma

³⁷² MOREAU, René, *Huit ans otage chez les Viets*, *Op. Cit.*, p. 44.

³⁷³ Robert Bonnafous rapporte dans sa thèse le témoignage du lieutenant Legal, capturé à Lang Son et qui déclare : « Pendant plus de quatre mois, les prisonniers faits autour de Lang Son connaîtront une vie invraisemblable, pillant les magasins de la ville pour se nourrir » in BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers de guerre...*, *Op. Cit.*, p. 88.

connaissance, les Viets ne font pas de prisonniers. Ceux qui ont été pris ont toujours été torturés et décapités. Quelquefois, la tête de l'un d'entre eux, plantée sur un pieu de bambou, est fichée en face du poste pour abattre le moral des hommes »³⁷⁴.

Au début de la guerre, le Viêt-minh avait peu l'occasion de faire des prisonniers militaires en nombre suffisant de part sa stratégie de guérilla qui oblige à un repli rapide, comme l'explique Robert Bonnafois : « *Il faut préciser que, jusqu'en 1950, le viêt minh n'a pas l'occasion de faire des prisonniers militaires en nombre suffisant pour constituer un camp. Réfugiés au Viêt Bac dans un sanctuaire limité au nord et à l'est par la frontière de Chine, à l'ouest par le fleuve Rouge et au sud par la ligne Phu Tho R Thai Nguyễn R Lang Son, les responsables de la révolution préparent lentement les unités destinées à assumer les missions futures. Les quelques opérations déclenchées dans le Trung Bô et le Bac Bô sont parfois meurtrières pour le CEFEO mais le viêt minh se replie toujours rapidement sans chercher à exploiter ses succès craignant une contre-attaque d'un ennemi qu'il juge supérieurement équipé* »³⁷⁵. Ce fait est corroboré par Pierre Ziegler qui raconte les suites d'une opération menée au Tonkin fin 1946, début 1947 :

« Les premières sections ont passé facilement, les 120 bonhommes des trois premières sections sont passées et puis la dernière section, quand elle est arrivée, elle ne pouvait plus passer. La nuit était tombée, ils se sont fait cerner par les Viets et puis ils ont tous disparu. Ils ont pratiquement tous été tués. Moi, je les connaissais parce que j'avais fait le voyage de Saigon à Haïphong, vous savez, c'étaient des éléments de renforts, je les connaissais. C'est moi qui ai eu la charge de...comment dirais-je...de les reconnaître parce qu'ils avaient été foutus à la baille dans le Song Ky Cong, on les a retrouvés quatre à cinq jours après, flottant sur la rivière, dépouillés de leurs vêtements et tout ça »³⁷⁶.

L'armée du Viêt-minh fait donc, au début des combats, peu de prisonniers. La mouvance de ses unités lui interdit d'en assurer la garde et le ravitaillement. Les soldats prisonniers se retrouvent

³⁷⁴ Témoignage de Francis Turelier in ANAPI, *Les Soldats perdus. Prisonniers en Indochine 1945-1954, Op. Cit.*, p. 338.

³⁷⁵ BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers de guerre...*, *Op. Cit.*, pp. 24-25.

³⁷⁶ Entretien avec Pierre Ziegler enregistré en septembre 2008.

donc plus ou moins isolés et nous sommes loin de l'image des colonnes de soldats français capturés par l'armée allemande, lors de la Deuxième Guerre mondiale. Et c'est donc un soulagement qu'éprouve le prisonnier lorsqu'il est regroupé avec d'autres camarades, comme le raconte Francis Turelier, lorsqu'il rejoint, après un long périple, le camp de Vinh où sont détenus des soldats et des civils :

« J'entre dans la baraque, accompagné d'un bo doï. Une vingtaine de Français sont là, tous des militaires. Je reconnais René Savart à son bandeau sur le crâne. Lorsque je lui parle du commandant Thi, du pénible calvaire pour rejoindre le camp, il me comprend, il l'a fait avant moi. Je viens de parcourir neuf cent kilomètres en soixante et un jours, dans des conditions extrêmement difficiles. Je suis heureux de me retrouver parmi des Français »³⁷⁷.

Ou bien encore Yves de Sesmaison au moment où il est conduit au pénitencier civil de Thai Nguyen :

« Lorsque la sentinelle entrouvre la porte du pénitencier, j'ignore que je vais toucher le fond d'un abîme de désespérance, puis vivre dans l'horreur les sept mois suivant. Déception, je ne rencontre que des détenus vietnamiens. On me fouille et confisque ma fourchette, car elle pourrait "servir à couper la palissade pour m'évader"! Remballant mes hardes trempées, je suis dirigé vers le dortoir, vaste paillote dans laquelle s'alignent, de chaque côté, des couchettes en lattes de bambou entrelacées. Mes affaires posées, je suis dirigé vers le réfectoire où je trouve un petit groupe d'Européens...hâves, le teint cireux, sales, amaigris, avec des cheveux et des barbes hirsutes. Des clochards, quoi ! Je leur fais part de mon étonnement, sans réaliser que je suis dans le même état ; ils se contentent donc de me rétorquer avec amitié et humour : "Mon lieutenant, vous ne vous êtes pas regardé !". Cette nouvelle compagnie me procure une joie immense. Enfin il m'est possible de parler à un autre qu'à moi-même. Pas un seul n'est officier, mais qu'importe, ce sont des prisonniers comme moi »³⁷⁸.

A ce moment, les situations de captivité apparaissent multiples. René Moreau, par exemple, par son statut, se retrouve isolé en compagnie de cinq officiers. Cet isolement, dans une petite

³⁷⁷ Témoignage de Francis Turelier, *Op. Cit.*, p. 346.

³⁷⁸ SESMAISON (DE), Yves, *Prisons de bambous*, *Op. Cit.*, p. 59.

cellule, va être une épreuve pour ces hommes qui n'ont plus aucune information sur le sort des autres prisonniers et qui essaient de s'occuper tant bien que mal :

« Dans la cellule même, où il n'y a pas assez de place pour marcher, nous ne pouvons que rester étendus sur les bat-flanc ou assis sur les bancs. Les jeux de cartes sont précieux : avec Paoli, Henneguet et Bianconi je fais de longues parties de bridge. En se serrant contre la fenêtre on arrive à peu près à voir ses cartes. Le capitaine, qui ne joue pas et qui ne veut pas apprendre, fait des réussites seul entre nos parties. Le soir, à la lueur de la lampe à pétrole, Barreault se joint à nous pour une partie de "barbu" qui nous procure le moment le plus joyeux de la journée. Cet internement dans une pièce étroite et obscure va constituer une épreuve physique et morale à laquelle nous sommes inégalement préparés »³⁷⁹.

Autre situation, celle de Pierre Richard. Blessé gravement au bras et ayant dû subir une amputation, il erre en compagnie de bo-doï sans avoir aucune information sur le sort qui lui est réservé. Il est conduit dans une cagna³⁸⁰. Pierre Richard se pose, alors, un certain nombre de questions sur sa situation :

« Le soir on m'apporta mon riz. Je refis mon pansement, c'est-à-dire que je retournai un bout de compresse et remplaçai la bande par celle que j'avais enlevée deux jours avant. Pourquoi étais-je arrêté là ? Était-ce définitif ? Le lendemain un cadre vint me rendre visite. Il constata que je n'étais pas très bien installé : j'avais une planche pour me coucher, c'était tout (...). Je devais rester là six jours. Toute la journée, assis sur le pas de la porte, je voyais passer sur la piste des Européens. Ils me regardaient mais n'essayaient jamais d'entrer en contact avec moi, ne serait-ce que par geste. Ils ne pouvaient pas être prisonniers. J'en conclus qu'il s'agissait de déserteurs (...). Pour l'instant, c'était tout ce que je voulais savoir : il n'y avait pas de prisonniers dans le coin. Y en avait-il seulement quelque part ? »³⁸¹.

Cette situation d'errance est caractéristique de la situation des premiers prisonniers qui alternent de courts séjours chez l'habitant ou dans des « hôpitaux », et de longues marches avant

³⁷⁹ MOREAU, René, *Op. Cit.*, p. 46.

³⁸⁰ Maison rudimentaire.

³⁸¹ RICHARD, Pierre, *Cinq ans prisonniers des Viets*, *Op. Cit.*, p. 56.

d'être regroupés avec d'autres prisonniers. Le soldat prisonnier se « métamorphose » très rapidement, compte tenu de sa situation, de ses blessures, des longues marches, en une sorte de « soldat errant », mis en exergue par Yves de Sesmaison qui n'hésite pas à se caricaturer et à donner une description précise de ce changement physique :

« Au dos un sac bricolé avec une liane et des bandes de gaze pour courroies et bretelles, bâton de bambou donné par un bô dô à la main, marchant avec précaution sur cailloux et gravillons acérés... sans chaussures, pantalon râpé et rapetassé, retroussé, me voici soldat errant, crasseux et barbu, va-nu-pieds tel un mendiant d'autrefois, un tù binh³⁸² phap, quoi... »³⁸³.

Ces prisonniers nomades sont très vite épuisés par les marches parfois longues et inutiles. Une partie d'entre eux, malade et épuisée, disparaît. Pour les survivants qui s'intègrent progressivement à la vie rustique des paysans, l'observation des us et coutumes locales, l'acclimatation à la nourriture vont devenir de véritables atouts, comme l'explique Robert Bonnafous : « *Ils prendront conscience que le temps dans ces régions ne compte pas, ce qui donne l'impression qu'il passe plus lentement qu'ailleurs. Ils s'apercevront vite qu'il n'a pas la même importance dans la vie d'un Vietnamien sinon les mêmes effets. Ils apprendront ainsi les vertus de la patience et de la sagesse. Ils sauront écouter sans discourir inutilement et répondre seulement aux questions posées. Ils découvriront les bienfaits d'une thérapeutique rudimentaire mais efficace qui leur permettra de passer les caps dangereux de la maladie, ils dureront jusqu'à la libération* »³⁸⁴. Mais cette période est aussi celle des mauvais traitements comme en témoignent nos témoins.

³⁸² Prisonnier en Vietnamien.

³⁸³ SESMAISON (DE), Yves, *Prisons de bambous*, Op. Cit., p. 56.

³⁸⁴ BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers de guerre...*, Op. Cit., p. 239.

2. Le temps des brutalités

Cette première période de captivité pour les prisonniers qui composent notre corpus est vécue comme un moment douloureux. La souffrance est aussi bien physique par les blessures reçues au combat, que morale par l'humiliation d'avoir été fait prisonnier et de ne plus pouvoir combattre auprès des camarades. C'est une période remplie d'incertitude et de doute quant au sort qu'il leur est réservé. Les récits de nos acteurs-témoins illustrent aussi l'improvisation des autorités viêt-minhs pour qui les prisonniers n'apparaissent pas comme une priorité. Toutefois, Hô Chi Minh a compris la nécessité de cesser le massacre de ses adversaires pour ne pas se discréditer aux yeux de l'opinion internationale. Le sort des prisonniers va donc être géré localement, sans consigne particulière, jusqu'à l'année 1952 où une première directive dicte la marche à suivre quant à l'organisation des camps de prisonniers³⁸⁵. Cette mutation politique est le corollaire de l'évolution de la guerre d'Indochine et du changement de tactique du Viêt-minh qui parvient à défier le corps expéditionnaire et à remporter des batailles importantes, comme celle de la RC4 du mois d'octobre 1950. Cette victoire confronte d'ailleurs le Viêt-minh à un nombre important de prisonniers qu'il ne peut, dans un premier temps, gérer, et qu'il confie à des chefs de village, ou bien à des responsables politiques de bas niveau. Cette absence de directives de la part des autorités viêt-minhs soumet les premiers prisonniers à des conditions difficiles. Certains d'entre eux, par exemple, sont contraints de séjourner quelques mois dans des pénitenciers civils, comme le rapporte le témoignage de Yves de Sesmaisons. Celui-ci revient sur son séjour dans le pénitencier civil de Thai Nguyễn où il déclare avoir « touché le fond d'un abîme de désespérance » et avoir vécu dans l'horreur pendant sept mois du 22 juin au 6 août 1951. Cette prison était un établissement de haute surveillance réservé aux éléments « difficiles et récalcitrants », en particulier aux évadés. Yves de Sesmaisons y décrit des conditions de détention déplorables : absence totale d'hygiène corporelle et alimentaire, nourriture

³⁸⁵ BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers français dans les camps viêt-minh...*, *Op. Cit.*, p. 54.

insuffisante, limité à une faible ration journalière de riz à l'eau. Un régime de détention très sévère : « travail obligatoire, peine de cellule ou condamnation aux menottes à la moindre faute ; brimades continuelles, spécialement des surveillants vietnamiens, nos codétenus, d'autant plus durs que, à l'instar des kapos des camps hitlériens, ils cherchaient à se racheter et donnaient libre cours à leur racisme et à leurs rancunes »³⁸⁶. Les brimades sont, selon Yves de Sesmaisons, courantes de la part des gardiens, notamment en ce qui concerne les différents déplacements :

« Il nous faut obtenir la permission des sentinelles avant tout déplacement. Au garde à vous, on leur dit : di tam, aller se laver ? Di dong, aller au trou (latrines) ? Di den, aller à, vers...ceci ou cela ? Comment être autorisé par la sentinelle placée devant la porte à aller aux latrines ? Rester couché et dire di dai (aller faire pipi) ; s'il répond vang, oui, se lever prestement et s'y rendre, si, par sadisme, il dit khong, non, la nature emporte les digues de la convenance ! Une nuit, ayant négligé de demander l'autorisation, le gardien s'étant absenté, celui-ci furieux, me poursuivit en me menaçant de sa mitraillette et me ramena en arrière. J'obtins enfin la permission. Je courus. Il était juste temps »³⁸⁷.

Certains soldats sont soumis aux régimes des menottes pendant plusieurs mois et doivent exécuter les corvées les plus écœurantes. Pierre Richard revient aussi sur un épisode similaire à Than Nguyen où il est conduit par des gardes dans « un centre de repos » :

« Lorsque j'entrai après avoir été fouillé une nouvelle fois, je ne pus contenir un mouvement de recul, immédiatement sanctionné par un coup de rotin sur les épaules : une seule pièce rectangulaire, une porte à chaque coin. Trois cellules avaient été aménagées à droite de l'entrée, trois autres à l'angle opposé. Faisant suite aux cellules deux bat-flancs de chaque côté. Celui de droite était complet : des femmes, des enfants, quelques hommes tous menottés, les chevilles dans des cavaliers en fer reliés entre eux par une barre solidement cadenassée aux deux extrémités »³⁸⁸.

Pierre Richard est, par la suite, soumis aux mêmes régimes que les autres détenus, les chevilles placés dans des cavaliers avec l'interdiction de parler aux autres prisonniers. De son côté,

³⁸⁶ SESMAISONS (DE), Yves, *Prisons de bambous*, *Op. Cit.*, pp. 61-62.

³⁸⁷ *Idem*, p. 70.

³⁸⁸ RICHARD, Pierre, *Cinq ans prisonniers des Viets*, *Op. Cit.*, pp. 59-60.

René Moreau fait état de violences physiques de la part de bo-doys :

« Dans la cour, on nous attache les bras derrière le dos et les bo-doys nous frappent à coups de crosse et à coups de rotin (...). Les bras liés, on nous expulse à coups de pied et à coups de crosse. Dans la nuit, les bo-doys nous poussent à travers les rizières jusqu'aux collines. Brum qui ne tient pas debout, est abandonné, Girard suit à grand peine en boitant sur son pilon. Comme les liens de rotin sont coupants et que les bo-doys tirent dessus, ils pénètrent dans les poignets et dans les bras »³⁸⁹.

D'autres soldats évoquent fortes pressions et actes de torture que certains responsables de camps associent. Francis Turelier raconte, par exemple, un épisode de sa captivité dans le courant de l'année 1948 où il est demandé aux prisonniers de signer une motion. Ceux-ci la jugeant trop politisée, refusent. René Savart, qui faisait office de responsable de camps, est, en représailles, enfermé dans une « case japonaise » :

« René Savart, qui fait office de responsable du camp, est enfermé dans la case japonaise, cage où l'on doit rester accroupi comme un singe ; il est impossible de s'allonger. La journée, il y fait une chaleur horrible ; c'est une puanteur, car le prisonnier ne peut sortir pour aller faire ses besoins les plus élémentaires. Savart risque d'y mourir »³⁹⁰.

D'autre part, nous trouvons aussi mention dans plusieurs témoignages de mauvais traitements, voire d'exécutions, suite à des évasions ratées³⁹¹. Prenons, par exemple, le récit de Louis Stien au moment où celui-ci est repris en compagnie de deux autres camarades au mois de mai 1951. Dans un premier temps, ils subissent un simulacre d'exécution³⁹² :

« Les gardes nous font asseoir contre les ruines d'une cai nha. Sur un commandement du sergent, les trois autres s'alignent en face de nous. Un autre aboie et deux d'entre eux arment en rigolant leur pistolet-mitrailleur

³⁸⁹ MOREAU, René, *Huit ans otages chez les Viets*, *Op. Cit.*, p. 116.

³⁹⁰ Témoignage de Francis Turelier, in ANAPI, *Les Soldats perdus*, *Op. Cit.*, p. 348.

³⁹¹ Nous reviendrons sur les évasions dans la troisième partie.

³⁹² D'après Louis Stien, ce simulacre d'exécution avait pour objectif de faire croire à une exécution dans le but de décourager toute tentative d'évasion.

Thompson, le troisième son fusil. Cornuault, Léfébure et moi nous jetons un bref regard. Nous sommes plutôt pâles. Nous savions que notre évasion pouvait aboutir à ce genre de conclusion. Avant notre tentative nous avons appris, en croisant une corvée de riz d'un camp de troupe, qu'un légionnaire évadé et repris avait été exécuté, pour l'exemple, dans d'ignobles conditions : attaché à un poteau, le malheureux avait été littéralement coupé en deux par une bande entière de mitrailleuse tirant à 20 mètres, devant ses camarades rassemblés et écœurés de cette boucherie »³⁹³.

Les deux bô dôï dirigent finalement leur arme vers le ciel et tirent plusieurs courtes rafales. Ils sont reconduits dans leur camp et mis immédiatement « aux buffles ». Cette « mise au buffles » est une véritable torture pour les prisonniers. Louis Stien revient en détail sur cette douloureuse expérience :

« Le sol est une boue composée du cumul des bouses de buffles, de leur urine, des fientes de canards et des déjections de porcs, que l'on garde au moins un an avant de la prélever, bien fermentée, pour fumer les rizières. Nous sommes attachés, debout, les mains nouées derrière un pilier de cette étable puante, les pieds entravés. Une frêle barrière maintient les buffles dans la moitié de l'étable. Deux fois par jour, on vient nous détacher pour nous donner une maigre ration de riz parfois agrémentée d'une pincée de sel. Nous avalons notre nourriture avec nos mains malpropres, gonflées, violacées par nos liens, et que nous frottons vigoureusement pour rétablir la circulation. Nous en profitons pour faire nos besoins dans un coin tout en chassant des bras les infects petits porcs chinois, gras tout noirs de pelage, qui se précipitent sur nous pour manger sans attendre nos excréments. Les nuits sont atroces. En position debout, le sommeil nous terrasse périodiquement, faisant entrer dans nos chairs nos liens rugueux quand nous nous affaïssons. Il nous faut alors par nos contorsions glisser vers le bas pour arriver à nous accroupir et trouver quelque repos, bientôt interrompus par d'horribles courbatures qui nous forcent à nous redresser, en nous tortillant à rebours pour faire remonter l'anneau serré de nos bras le long de la poutre. Les moustiques chassés des cai nha par la fumée qu'y entretiennent les habitants trouvent en nous des proies faciles et sans réaction. Le jour, ce sont les maringouins qui nous entourent d'un vol serré et nous piquent à faire hurler de rage »³⁹⁴.

Cette forme de torture est relatée à plusieurs reprises dans les différents témoignages pour

³⁹³ STIEN, Louis, *Les Soldats oubliés*, *Op. Cit.*, p. 132.

³⁹⁴ *Idem.*

punir les prisonniers qui auraient, par exemple, tenté de s'évader.

3. Les évasions³⁹⁵

L'évasion est un thème particulièrement prisé des récits de captivité. Laurent Quinton qui a étudié les récits de prisonniers français lors de la Deuxième Guerre mondiale en donne une explication : « *Cela se conçoit aisément : l'évasion, c'est d'abord un récit, celui de son origine (comment surgit l'idée de l'évasion ?), de sa mise en place (préparation excitante, dissimulée, dangereuse) et de sa réalisation. De plus, l'évasion produit la même fonction que le récit : elle structure le temps mou et filandreux de la captivité, elle le développe selon un processus chronologique qui conduit à une finalité, espérée, puis réalisée. Soumise aux hasards de la route et de l'adversité, drainant souffrances, tragédie, peur, joies et espoir, l'évasion est par excellence un thème romanesque. Elle est encore R comme la littérature en captivité- un divertissement, une diversion de l'inepugnable ennui des camps. Elle est enfin, qu'elle échoue ou réussisse d'ailleurs, la preuve de la volonté que l'homme imprime sur la fatalité du monde* »³⁹⁶. La définition du verbe « s'évader » revient sur cette double finalité puisqu'il est écrit : « *du latin, evadere, sortir de. 1. S'échapper, s'enfuir d'un lieu où l'on était enfermé, détenu. 2. Se distraire, se soustraire à l'emprise des soucis, se libérer des contraintes quotidiennes* »³⁹⁷. S'évader est donc à la fois une construction mentale qui permet de se soustraire à la réalité et une action par laquelle on parvient à retrouver sa liberté.

³⁹⁵ Si nous abordons à présent le thème de l'évasion, c'est, parce qu'il apparaît à la lecture des témoignages, que les tentatives d'évasion furent relativement nombreuses dans les premiers temps de la captivité.

³⁹⁶ QUINTON, Laurent, *Une Littérature qui ne passe pas. Récits de captivité des prisonniers de guerre français de la Seconde Guerre mondiale (1940-1953)*, p. 462.

³⁹⁷ Dictionnaire *Le Petit Larousse* 2002.

Dans les témoignages qui composent notre corpus, le thème de l'évasion apparaît très présent notamment chez les soldats ayant vécu une longue période de captivité et, en particulier, chez les officiers. Nous voyons à cela deux raisons. Premièrement, les premiers temps de la captivité se caractérisent par une improvisation de la part du Viêt-minh dans la manière de gérer les prisonniers, ce qui a provoqué des situations favorables aux tentatives d'évasion. Deuxième raison, pour certains officiers, la captivité est vécue comme une véritable humiliation. S'évader est pour eux un devoir et correspond à une « forme de combat déplacé »³⁹⁸. Ce besoin d'évasion pour retrouver son honneur était vraisemblablement moins important pour les soldats de troupe. Toutefois, pour certains, l'évasion n'est pas vécue comme une continuation du combat, mais davantage comme le moyen d'échapper à des conditions de captivité difficiles. Il y aurait donc une forme d'évasion idéalisée, chevaleresque, et une autre forme plus proche du réel. La conception de l'évasion pour le lieutenant Louis Stien correspond à la première forme. Il s'évade pour retrouver son honneur, pour continuer le combat, comme l'illustre ce passage, même si Louis Stien est bien conscient de la réalité :

« Un prisonnier, c'est naturellement fait pour s'évader, et pour moi la priorité absolue reste l'évasion. Bien entendu beaucoup y rêvent, quel détenu ne rêve pas à la liberté ? Mais entre le rêve et la réalisation, la marge est immense. Car nous sommes dans des conditions totalement différentes de celles des prisonniers de guerre du dernier conflit mondial »³⁹⁹.

A l'inverse, pour Yves de Sesmaisons, mais aussi pour Thomas Capitaine, les motifs de l'évasion apparaissent plus terre à terre. Il s'agit, avant tout, de se soustraire des conditions de captivité :

« Alors lancinante, me revient l'idée de l'évasion, devoir du soldat captif et moyen pour moi d'échapper à ma

³⁹⁸ PATHE, Anne-Marie et THEOFILAKIS, Fabien (sous la dir.), *La Captivité de guerre au XX^e siècle. Des archives, des histoires, des mémoires*, p. 29.

³⁹⁹ STIEN, Louis, *Les Soldats oubliés, Op. Cit.*, p. 106.

triste condition »⁴⁰⁰.

« C'est devant tant d'incertitudes que germa peu à peu dans mon esprit l'idée d'une évasion. Les risques étaient énormes, mais en cette période, l'une des plus misérables que j'aie connues, l'évasion me paraissait être la seule issue possible. Mieux valait mourir dignement, en tentant l'impossible, plutôt que de mourir de maladie, ou tout simplement d'inanition dans ce camp de concentration du bout du monde »⁴⁰¹.

Les récits des témoins se rejoignent sur les multiples difficultés à surmonter pour parvenir à mener à bien l'évasion. Louis Stien en donne un résumé :

« La nature du terrain d'abord, nous sommes dans la Haute Région du Tonkin. Des montagnes sauvages et escarpées, enserrant d'étroites vallées avec leurs points de passage obligés. La jungle, avec sa végétation dense, ses épineux et toutes les bestioles qui la peuplent, sangsues, moustiques, fauves, serpents, fourmis agressives. Le problème de l'orientation : pas de fléchage aux carrefours des pistes, même pas une carte de calendrier postal disponible. Pas de boussole ni de moyen d'en fabriquer. Et aussi le manque de provisions de route : pas de conserves venant de colis de la Croix-Rouge ou d'envois familiaux, comme à nos anciens d'Allemagne (...). Mais surtout nous sommes prisonniers de la couleur de notre peau : blancs, grands et, par manque de matériel de coiffure, barbus et chevelus. Impossible de confondre notre silhouette avec celle d'un autochtone petit, jaune et imberbe (...). Hébergés dans les villages thô, sans être entourés de barbelés nous sommes des prisonniers fort bien gardés : nous sommes non seulement prisonniers de la couleur de notre peau mais aussi de la jungle environnante »⁴⁰².

Un terrain défavorable, une absence quasi-totale de repères, une morphologie et une apparence différentes des autochtones et des problèmes de logistique rendent, en effet, très compliquée la réussite de l'entreprise. Pour mettre toutes les chances de leur côté, les prisonniers

⁴⁰⁰ SESMAISONS, Yves, *Prisons de bambous...*, *Op. Cit.*, p. 52.

⁴⁰¹ CAPITAINE, Thomas, *Captifs du Viêt-minh. Les victimes de Boudarel parlent*, 1991. Récit en ligne : <http://archives.chez.com/captif.htm> (consulté en février 2013).

⁴⁰² *Idem*, pp. 106-107.

sont obligés d'établir des stratégies, de ruser. Il y a, par exemple, toute une réflexion à mener sur le choix du meilleur chemin qui s'effectue en mobilisant toutes ses connaissances, en essayant de prendre des points de repères lors des multiples changements de camps. Les prisonniers se réjouissent donc de retrouver un piton sur lequel ils ont combattu ou bien se rassure à la vue d'une rivière pouvant les conduire vers les lignes françaises. Une nouvelle fois, les propos de Louis Stien, illustrent ce cheminement :

« Pour l'étude de cette évasion, je n'ai voulu exclure aucune solution (...). Par le Tonkin, quatre itinéraires sont possibles. Cao Bang et ensuite la RC3, par Bac Kan, Thaï N'Guyên et ensuite nos premiers postes vers Bac Ninh ou Phuc Yen. Mais je ne connais absolument pas le terrain. D'autre part Cao Bang est devenue une plaque tournante du ravitaillement viet venant de Chine, et la RC3 est certainement un itinéraire stratégique, fort fréquenté. On peut aussi envisager de passer par That Khé puis Pho Binh Gia et Thaï N'Guyen : Pho Binh Gia étant un réduit vietminh depuis toujours, avec des calcaires difficiles à franchir, mieux vaut renoncer à cet itinéraire. La troisième solution est de gagner Langson, puis Phu Lang Tuong par la RC1. L'orientation est facile, mais la RC1 aux abords du delta traverse des zones très peuplées et contrôlées par le Viêt-minh. La quatrième, gagner Langson, Loc Binh, Dinh Lap et Tien Yen sur la côte, par la RC4. C'est cette dernière solution qui a ma faveur, car je connais le terrain de Dong Khé à Dinh Lap et en outre cette partie sud de la RC4 doit être peu fréquentée. En ce qui concerne les distances, les solutions sont sensiblement équivalentes : un peu plus de 300 kilomètres à parcourir. Et tout à pied évidemment »⁴⁰³.

René Moreau, quant à lui, revient dans son témoignage sur la tactique à mettre en place pour remédier aux difficultés. Ce passage démontre aussi que la mise en place d'une évasion est aussi une construction mentale qui permet de fuir la réalité :

« L'idée d'une évasion par mer semble avoir moins de chances de venir à l'esprit des Viets, qui ignorent que nous savons naviguer. Il faudra, bien sûr, franchir des cours d'eau importants, que nos gardiens considèrent peut-être comme des obstacles. Il faudra ensuite traverser des zones très peu peuplées et on peut difficilement imaginer que des Européens passent inaperçus. Mais peut-être pourrait-on contourner les points les plus dangereux en empruntant des

⁴⁰³ STIEN, Louis, *Les Soldats oubliés*, *Op. Cit.*, pp. 107-108.

voies moins pénétrables ? On marchera la nuit. Le jour, on se réfugiera au sommet des collines argileuses généralement pelées et brûlées par le soleil. Ces terres étant stériles, les gens du pays n'y vont guère et les connaissent mal. Il faudra bien sûr être prudents en traversant le fond des vallées et les rizières, ne pas s'attarder surtout aux points d'eau où des gardiens de buffles ou des paysans peuvent survenir. Dans les collines, la nature est moins sauvage que dans la cordillère, il y a peu de fauves, peut-être quelques serpents, en général craintifs. Il suffira, à chaque halte, de battre le terrain. On emportera du riz cru (il prend peu de place et se conserve bien) et on le fera cuire la nuit. Si le feu est repéré, il est peu probable que des paysans s'aventurent dans les collines pour étudier son origine, s'ils le font, il y a toutes les chances pour que nous ayons décampé avant leur arrivée. On évitera cependant d'en faire les deux ou trois premières nuits. Après, on devrait être assez loin »⁴⁰⁴.

Les évasions sont aussi des projets collectifs dans la mesure où la réussite ou l'échec vont dépendre des autres. Il y a en effet, toujours le risque d'être dénoncé. Il faut aussi, pour ceux qui restent, couvrir la fuite auprès des autorités le plus longtemps possible. Dans le camp n°1 qui regroupait les officiers, l'une des tentatives d'évasion relatée par Pierre Morichère démontre bien le côté collectif de l'évasion, proche en cela du film *La Grande évasion* de John Sturges sorti en 1963 :

« Se doute-t-il que pas moins de 15 officiers (...) s'apprentent en secret à tenter leur chance. Début juin les 3 premières équipes s'évadent, elles bénéficient seulement d'un délai de 3 heures avant que les chefs d'équipe n'aillent prévenir le chef de camp, cela leur suffira pour "emprunter" des radeaux aux passeurs du village de Na Hang. La quatrième équipe s'évadera en septembre, la cinquième tenue par les autres dans l'ignorance du moment du départ renoncera à partir. Toutes seront reprises après une, deux ou trois nuits de navigation. La première et la troisième iront les plus loin »⁴⁰⁵.

Il est très difficile de donner des chiffres exacts en matière d'évasion, mais il est clair que les échecs furent très nombreux⁴⁰⁶. Les prisonniers savaient également les risques qu'ils encourraient s'ils étaient repris, à savoir la mise en détention dans des camps de rééducation où l'on trouve des

⁴⁰⁴ MOREAU, René, *Huit ans otages chez les Viets*, Op. Cit., pp. 134-135.

⁴⁰⁵ *Journal de marche du capitaine Pierre Morichère*.

⁴⁰⁶ Cf. MARY, René, *Nos évadés d'Indochine*, Paris, Jacques Granger, 1992, 256 p.

Viêtnamiens condamnés par les tribunaux du peuple à des peines allant de trois à vingt ans et même à la peine de mort. Il y avait donc le risque d'être fusillé pour désertion dans la mesure où pour le Viêt-minh tous les prisonniers faisaient partie intégrante de leurs forces armées⁴⁰⁷. Le prisonnier pouvait aussi à son retour au camp être conduit aux buffles, véritable supplice que nous avons évoqué précédemment⁴⁰⁸. Malgré ces risques, l'évasion donne un objectif aux prisonniers sans lequel la captivité serait difficile à vivre. René Moreau raconte, par exemple, comment lui et ses compagnons se sont imposés une discipline physique leur permettant de se maintenir en forme dans le but de s'évader, malgré des conditions de détention difficiles. Ce projet leur a finalement permis de faire abstraction des réalités de leur quotidien :

« En même temps que se font les préparatifs, l'entraînement physique est activement poursuivi. Chaque matinée commence par une demi-heure de gymnastique, suivie d'une autre avant le déjeuner et parfois d'une troisième le soir. Depuis des mois on tourne sur quelques mètres carrés et on aspire à faire plus de cent mètres en ligne droite ! Mais on s'encourage en imaginant avec quelle minutie on mettrait au point un moteur ou même une simple bicyclette. Nos muscles méritent les mêmes soins puisque notre sort et peut-être celui de nos compatriotes vont dépendre de leurs capacités. S'endurcir à la marche et à la course sur une piste de cinq mètres de diamètre nécessite de l'imagination, de la persévérance et pas mal de foi »⁴⁰⁹.

Au fur et à mesure que l'organisation de la vie des prisonniers se structure dans les camps, les évasions vont devenir moins nombreuses. Les responsables viêt-minhs vont progressivement mettre en place une véritable politique de rééducation dont l'objectif est de « convertir » le soldat à la cause viêt-minh. Une fois cette « conversion » effectuée, le soldat devait retrouver sa liberté et devenir un « combattant de la paix ».

⁴⁰⁷ BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers français dans les camps viêtminh*, *Op. Cit.*, p. 91.

⁴⁰⁸ Voir p. 184.

⁴⁰⁹ MOREAU, René, *Huit ans otages chez les Viets*, *Op. Cit.*, p. 136.

III. La vie quotidienne dans les camps

Nous avons montré dans notre première partie comment les acteurs élaboraient des stratégies pour peser sur l'écriture de l'histoire. Nous avons également évoqué une zone de rencontre « tempêteuse » entre la mémoire des acteurs-témoins et l'Histoire telle qu'elle s'écrit par les historiens. Dans ce chapitre, nous remontons en quelque sorte à la source du discours constitutif de la mémoire des anciens prisonniers de la guerre d'Indochine. Nous sommes au cœur de la construction d'une mémoire collective de la captivité. C'est à partir de ce travail qu'il est possible de parler d'un événement, car comme le souligne Claire Gantet à propos de la paix de Westphalie de 1648 : « au lieu d'être déterminée par lui, la mémoire forge l'événement »⁴¹⁰. Nous nous sommes déplacé vers l'amont de l'événement, au niveau de ses traces. La constitution de cet événement est faite d'une multitude de témoignages qui bien que présentant un caractère singulier raconte une chose commune. Après avoir vu précédemment que dans un premier temps de la captivité, les expériences de la captivité apparaissaient multiples, il nous faut maintenant définir les points de convergence des témoignages, car c'est de leur répétition que naît l'événement. Autrement dit, qu'est-ce qui donne sa spécificité à la captivité vécue par les soldats français ?

⁴¹⁰ GANTET, Claire, *La Paix de Westphalie (1648). Une histoire sociale, XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Belin, 2001, p. 9.

A. Description des camps

Dans l'introduction à l'ouvrage collectif *La Captivité de guerre au XX^e siècle*, l'historien John Horne écrit : « *Le camp se trouve au cœur de toutes les captivités de guerre. Mais d'où vient-il ? Simple adaptation des baraquements vidés par des armées parties en guerre ? Modèle carcéral au même titre que le "panopticon" de Bentham pour l'incarcération civile dans un XIX^e siècle rationaliste ? Ou parent du "camp de concentration" ? L'internement en camp recouvre donc différentes modalités et des objectifs variés, mais il trouve son origine au XIX^e siècle dans la volonté d'isoler une résistance anticoloniale de sa base supposée (...). Le but de ces internements en camps est bien entendu différent de ceux qui ont visé les prisonniers de guerre ou les internés civils à partir de la Première Guerre mondiale. Toutefois, en ce qui concerne la forme (baraquements en bois, fers barbelés, miradors), on peut se demander si l'on n'observe pas là une circulation de modèles et de pratiques communes, dont l'étude serait révélatrice de la naissance d'un univers d'incarcération collective, sans commune mesure avec les pratiques du XIX^e siècle* »⁴¹¹.

La captivité vécue par les soldats français durant la guerre d'Indochine s'inscrit-elle dans cette « pratique commune » suggérée par John Horne ? Avons-nous à faire au même type de camp que lors des précédents conflits ? Pour bien comprendre, observons successivement la manière dont Primo Levi décrit l'intérieur d'un camp allemand, et Julius Margolin, celui d'un camp soviétique.

« Il nous reste énormément de choses à apprendre, mais nous en savons déjà pas mal. Nous avons une idée de la topographie du Lager ; c'est un carré d'environ six cents mètres de côté, clôturé par deux rangs de barbelés, dont le plus proche de nous est parcouru par un courant à haute tension. Le camp se compose de soixante baraques en bois, qu'ici on appelle Blocks, dont une dizaine sont en construction ; à quoi s'ajoutent le corps des cuisines, qui est en maçonnerie, une ferme expérimentale tenue par un groupe de Häftlinge privilégiés, et les baraques des douches et des

⁴¹¹ PATHE, Anne-Marie et THEOFILAKIS, Fabien (sous la dir.), *La Captivité de guerre au XX^e siècle. Des archives, des histoires, des mémoires*, Op. Cit., p. 29.

latrines, une tous les six ou huit Blocks (...). Le centre du Lager est occupé par l'immense place de l'Appel. C'est là qu'a lieu le rassemblement, le matin pour former les équipes de travail, le soir pour nous compter. En face de la place de l'Appel se trouve une pelouse soigneusement tondue, où l'on dresse la potence en cas de besoin »⁴¹².

« Le 48^e Carré a une superficie de trois hectares. Il est entouré d'une haute palissade. A l'extérieur, aux quatre coins de cette palissade, se trouvent des miradors dans lesquels des sentinelles veillent jour et nuit. Il est défendu de s'approcher de cette palissade. Autour de chaque carré, à l'intérieur comme à l'extérieur, il y a une "zone interdite", située à trois ou quatre mètres de la palissade et signalée par des écriteaux portant ces mots : "Zone interdite". Les sentinelles ont le droit de tirer sur celui qui tente de pénétrer dans cette zone »⁴¹³.

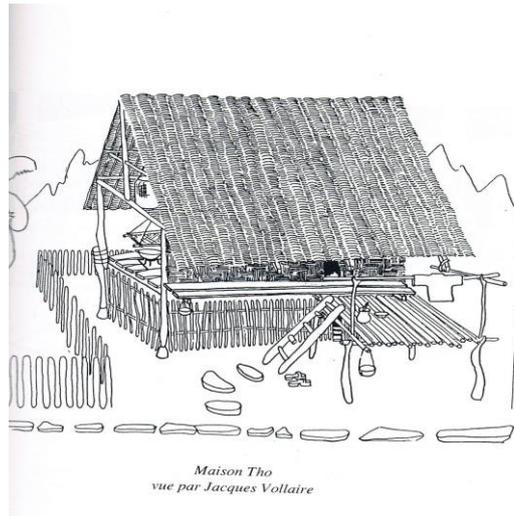
Dans les récits de captivité, les descriptions des camps prennent toujours une place importante puisque de sa localisation, de son organisation, dépendent les conditions de vie des prisonniers. En ce qui concerne les camps du Viêt-minh, nous possédons aussi un certain nombre de descriptions et nous pouvons déjà affirmer que la forme varie quelque peu de celle des autres camps que nous connaissons. Rappelons que dans un premier temps, les prisonniers ont été regroupés dans des villages, comme l'explique Amédée Thévenet :

« Ce qu'on appelle "camp", c'est, ici, un rassemblement de prisonniers dans un village. Ni enceinte, ni mirador, ni barbelés. La clôture est constituée par la forêt, les montagnes, la nature hostile. La clôture invisible, c'est aussi notre délabrement physique, ce sont les deux cents ou trois cents kilomètres qui nous séparent des lignes françaises. Nous sommes installés dans les maisons des habitants, des Thos, qui se sont vus contraints de partager leur "surface habitable"- au dessus de la cage à buffle (...). La cage à buffles, c'est le rez-de-chaussée de la maison où ces animaux pataugent dans leurs excréments, avec, lorsqu'il y en a, des cochons noirs et des poules. Quand on y entre, les moustiques et les mouches quittent la peau dure des animaux pour s'attaquer à la nôtre, plus douce. Les habitants, au-dessus, se soulagent entre les planches »⁴¹⁴.

⁴¹² LEVI, Primo, *Si c'est un homme*, Paris, Julliard, 1987, pp. 32-33.

⁴¹³ MARGOLIN, Julius, *Voyage au pays des Ze-Ka*, Paris, Le Bruit du temps, 2010, p. 174.

⁴¹⁴ THEVENET, Amédée, *Goulags indochinois*, *Op. Cit.*, pp. 135-137.



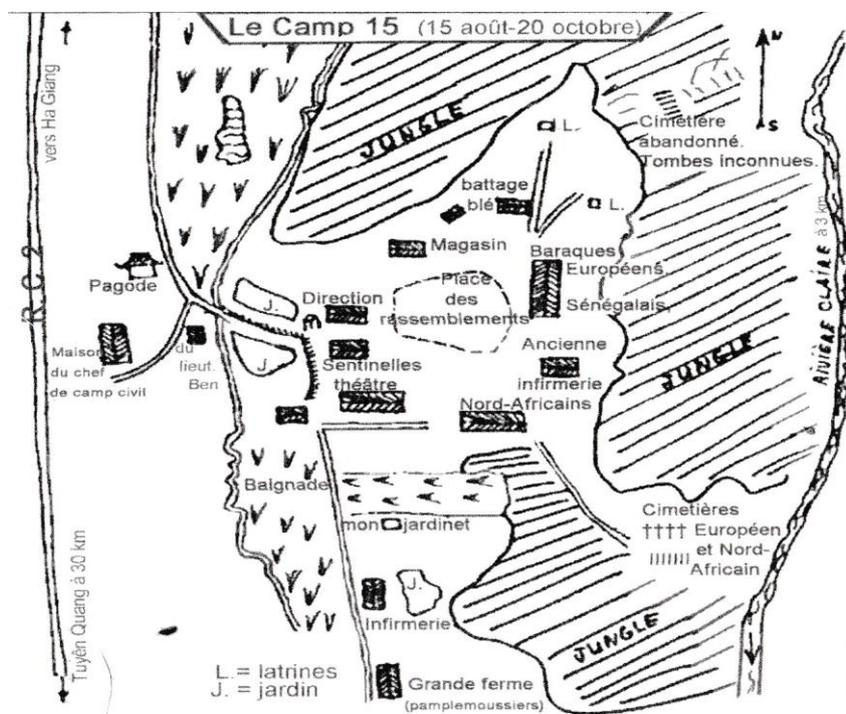
(Ci-dessus une maison Tho sur pilotis avec en dessus la « cage à buffles » dessiné par Jacques Vollaire in Hery, Norbert, *Tù-Binh, 1446 jours au camp n°1, septembre 1950-septembre 1954*, Paris, Lavauzelle, 1994).

A partir du moment où le nombre de prisonniers devenait trop important ou bien si les habitants du village s'opposaient à cette cohabitation, l'ordre pouvait être donné de construire un camp, comme l'explique Robert Bonnafois : « *Les équipes de travailleurs sont désignées parmi les prisonniers encore en bonne santé. Ces derniers vont, sans relâche dans la jungle voisine, couper les troncs d'arbres et les bambous nécessaires à la construction des baraques qui sont édifiées de façon rudimentaire. Un toit de chaume recouvre un rectangle de murs en caïfen*⁴¹⁵. Le sol est en terre battue. L'une d'elle sert de cuisine, une autre d'infirmerie, la plus réduite, de morgue. A l'intérieur des baraques, des bas-flancs en caïfen sont construits à quatre vingts centimètres du sol environ »⁴¹⁶. Ces camps, construits par les prisonniers prennent davantage, par leur organisation, la forme des camps soviétiques ou allemands. La différence essentielle se situe, comme l'écrit Amédée Thévenet, dans l'absence de clôtures, de barbelés ou d'enceintes. Le camp n'a pas de limites claires. C'est la nature qui se charge de remplir cette fonction. A l'intérieur, l'organisation présente des similitudes avec les autres formes de camps. Nous y retrouvons des baraquements, une

⁴¹⁵ Bambou fendu et tressé.

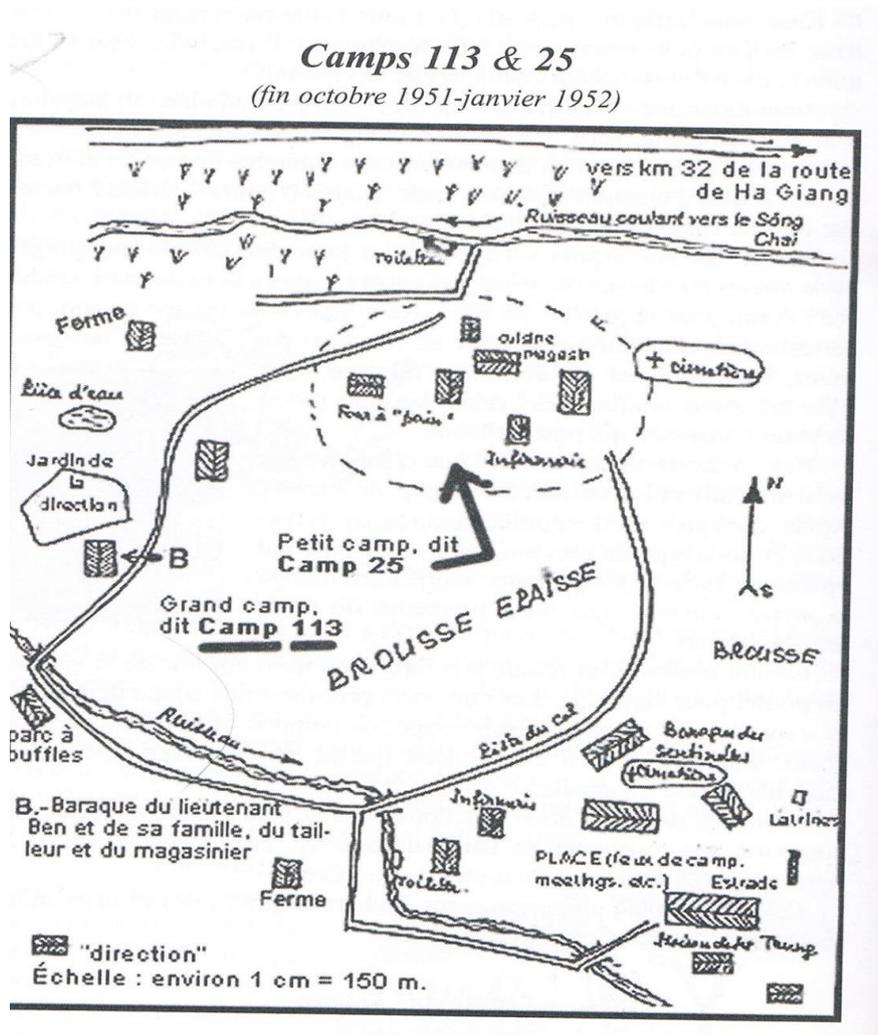
⁴¹⁶ BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers français dans les camps viêt-minh*, Op. Cit., p. 89.

infirmerie considérée par les prisonniers comme un « mouroir », des cuisines, un lieu pour les toilettes, parfois un terrain de volley ou un théâtre, et une estrade pour les meetings. Voici, par exemple, la description du camp 15 par Yves de Sesmaison, où il se trouvait, entre le 15 août et le 20 octobre 1951 :



(« Ce camp de soldats comprend quelques sous-officiers, mais aucun officier jusqu'à mon arrivée. Quelques paillotes miséreuses le composent : l'une abrite les Nord-Africains, l'autre les Sénégalais et les Européens, une troisième les légionnaires déserteurs, assez nombreux. Il comprend aussi caserne de nos gardiens (...), maison du chef du camp, théâtre, infirmerie (lire morgue), cuisine, etc. L'ensemble est disséminé sous les arbres entourant "la place", où ont lieu rassemblements et feux de camp. Boas, cerfs, chevaux, iguanes, sangsues, singes et tigres prennent leurs aises parmi les bambous, bois de fer ou lianes de l'épaisse jungle environnante aux enchevêtrements impénétrables ». Organisation du camp 15 in Sesmaison, Yves, Prisons de bambous, Op. Cit., p.96).

Une autre description d'un camp viêt-minh nous est donnée par Claude Baylé. Il s'agit du camp 113, celui où Georges Boudarel a exercé son rôle de « propagandiste ». Ce camp a évolué au fil des années et avait même été un temps abandonné, puis reconstruit un peu plus loin, car il était, comme le rapporte Yves de Sesmaison, devenu insalubre : « Devenu insalubre, car son cimetière est saturé de cadavres à peine enterrés, le 113 a été déplacé courant 1952 (...). Le troisième Camp 113, où tant d'hommes mourront en quelques mois, est reconstruit cinquante kilomètres plus à l'est à Lang Kieu, lieu-dit à proximité de Vinh Tuy, situé sur la RC2 à 42 km au nord de Tuyên Quang »⁴¹⁷.



(Organisation du camp 113 et 25 in Sesmaison, Yves, *Prisons de bambous*, Op. Cit., p. 126).

Claude Baylé se trouve au deuxième camp 113 durant l'année 1953. Voici sa description :

⁴¹⁷ BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers français dans les camps viêt-minh*, Op. Cit., p. 127.

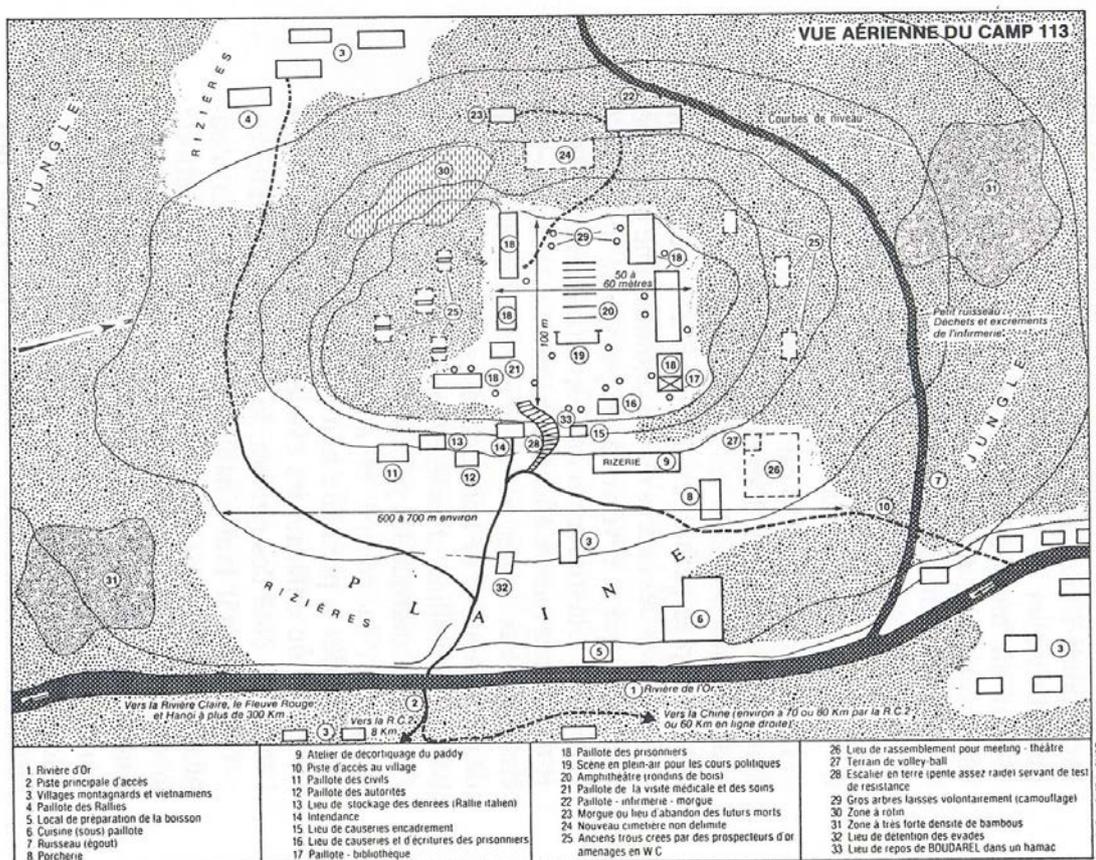
« Au centre du mamelon l'amphithéâtre et la scène ; de chaque côté les paillotes des prisonniers ; quelques baraques plus petites, en direction de l'escalier, pour les causeries des cadres ou des détenus ; une bibliothèque aussi, qui se révélera aussi pauvre qu'orientée. A l'écart, dans la forêt cernant l'esplanade centrale, là où je ne suis pas encore allé, une infirmerie, la morgue, un cimetière aux limites parfaitement indéfinies, les trous des chercheurs d'or qui ont changé de destination. En bas, entre colline et rivière, outre le dépôt de riz où j'ai déjà remarqué les pilons servant briser l'écorce du paddy ; la cuisine et autres baraques que j'ai repérées dès la première nuit, il y a, visible de tous, le local où l'on enferme les évadés repris. Enfin très à l'écart, du côté des rizières, le logement des ralliés »⁴¹⁸.

Thomas Capitaine arrive la même année au camp 113. Dans son témoignage, il donne lui aussi une description précise de l'organisation du camp et souligne l'absence des limites que l'on peut retrouver traditionnellement dans les autres formes de camps. Cette absence de limites, nous l'avons vue précédemment, ne favorise pas pour autant les évasions :

« Le Camp 113 était bâti sur une sorte de promontoire boisé, mais débroussaillé, avec, en son milieu, une clairière artificielle aménagée en amphithéâtre, dans lequel des rondins posés directement sur des troncs d'arbres sectionnés faisaient office de bancs. Face à ces bancs, une estrade. Délimitant cet amphi, sur ses côtés est et ouest s'élevaient deux rangées de cagnas, comportant chacune deux bâts-flancs et une allée centrale, dissimulées sous la frondaison. Sur chacun des autres côtés aboutissait un chemin. L'un descendait en un large virage à gauche vers les habitations des autorités et des gardes, puis, plus loin, vers les cuisines et la rivière, l'autre menait tout droit, en pente douce, vers la cagna baptisée "infirmerie". Rien ne délimitait le camp, ni rideau de bambou ni clôture de barbelés ni mirador, c'était superflu. Tout autour de nous, c'était la jungle hostile, avec ses embûches, ses fauves, ses serpents, ses myriades d'insectes de toutes espèces. Approximativement, nous situions le camp à 70 km de la frontière de Chine, à 20 km du grand village de Vinh-Thui (6) placé au point de jonction de notre cours d'eau avec la Rivière Claire, à 200 km de Tuyen-Quang, à 350 km de Vietri poste français le plus proche, à 450 km de Hanoï, à plus de 14-000 km de la France à vol d'oiseau. »⁴¹⁹.

⁴¹⁸ BAYLE, Claude, *Prisonnier au camp 113*, Paris, Perrin, 1991, p. 40.

⁴¹⁹ CAPITAINE, Thomas, *Captifs du Viêt-minh. Les victimes de Boudarel parlent*, 1991. Récit en ligne : <http://archives.chez.com/captif.htm> (consulté en février 2013).



(Organisation du camp 113 au cours de l'année 1953. Sur cette vue nous pouvons observer la surface importante du camp et l'absence des éléments traditionnels qui caractérisent les camps : pas de barbelés, pas de miradors. A noter également la présence importante de la jungle in BAYLE, Claude, Prisonnier du camp 113, Paris, Perrin, 1991, p. 39).

Les conditions de vie dans les camps dépendaient également de la présence ou non d'un point d'eau. La présence d'une rivière ou d'un ruisseau améliorerait considérablement le sort des prisonniers, comme le fait remarquer Eugène Grenard, prisonnier après la chute de Diên Biên Phû et qui se trouve au camp 73 :

« Et vous rappelez-vous de vos impressions la première fois que vous avez vu le camp 73 ? Alors, il faut savoir que quand on parle de camps comme ça, c'est parce que on nous dit le numéro qui a été attribué comme ça. Mais

un camp, ça n'avait rien d'un camp. Il n'y avait pas de barbelés, il n'y avait pas de barrages de bambous, il y avait que dalle ! **C'était la jungle qui faisait le barbelé ?** C'est ça, c'est la jungle qui faisait la différence. Qui fait que dans l'état physique où on était, une fois arrivé dans les camps, il n'était plus question de s'évader. L'état de faiblesse était trop important. **Il y avait des maisons ?** Il y avait des Caï-nha et là ce qui m'est resté moi, que je trouve qui était un truc qui a fait mourir beaucoup de gars, c'est que quand on est arrivé dans cette...dans ce camp, et il y en a eu d'autres qui se sont trouvés dans la même situation. Mais il y a eu d'autres aussi qui ont eu, à la limite de leur village, des rivières. Alors avec la rivière, je peux vous dire que les gars, ils ont été privilégiés ! **Et vous vous n'aviez pas ça ?** Ah nous, on n'avait rien du tout ! On est arrivé dans le camp 73, il y avait deux mares. Une mare pour les villageois, pour faire à manger et une mare pour les bêtes, pour les buffles. **Donc vous étiez avec la population en fait ?** Séparés de la population. Le village était dissocié, on n'avait pas de contacts avec eux. Il y avait ces deux mares dont une qui était pour les bêtes, c'étaient des buffles parce que là-bas les gens s'ils ont un buffle, ils sont riches à cette époque. Et puis la mare pour les villageois. Alors la mare pour les villageois... Au bout de très peu de temps, on est arrivés, on était à peu près 300, à peine 300, puisqu'on a eu 72% de pertes là, 72% de morts ! Que la France n'a jamais regrettés ! Quand les Viets ont vu à quelle vitesse ça faisait descendre la mare des villageois, ils ont dit stop, maintenant terminé vous ne touchez plus là, vous vous débrouillez dans la mare aux buffles ! Alors dans la mare aux buffles, il faut savoir ce que c'était. Quand on dit, par exemple que le Vilaine est boueuse aujourd'hui, c'est une eau claire, je peux vous dire, c'est une eau claire. Et les types ont commencé à crever à vitesse grand V quoi...ça a été dramatique là ! »⁴²⁰

Plusieurs choses dans ce passage. Tout d'abord, la confirmation de la présence des populations civiles avec les prisonniers, même si Eugène Grenard signale qu'ils étaient dissociés des villageois et qu'ils n'avaient pas de contacts avec eux. Ensuite, par rapport à la représentation que ce soldat se fait d'un camp de prisonniers, le lieu où il est retenu prisonnier ne correspond pas à un camp, car il en manque les attributs, notamment les barbelés. Enfin, il donne également une information sur la numérotation des camps. Selon lui, ces numéros étaient attribués au hasard et bien souvent les soldats semblent avoir connu *a posteriori* le numéro de leur camp.

Par ailleurs, certains camps se situaient à proximité les uns des autres, comme l'indique Pierre Richard. Au moment où il arrive au camp 113 dans l'après-midi du 13 mars 1952, il constate

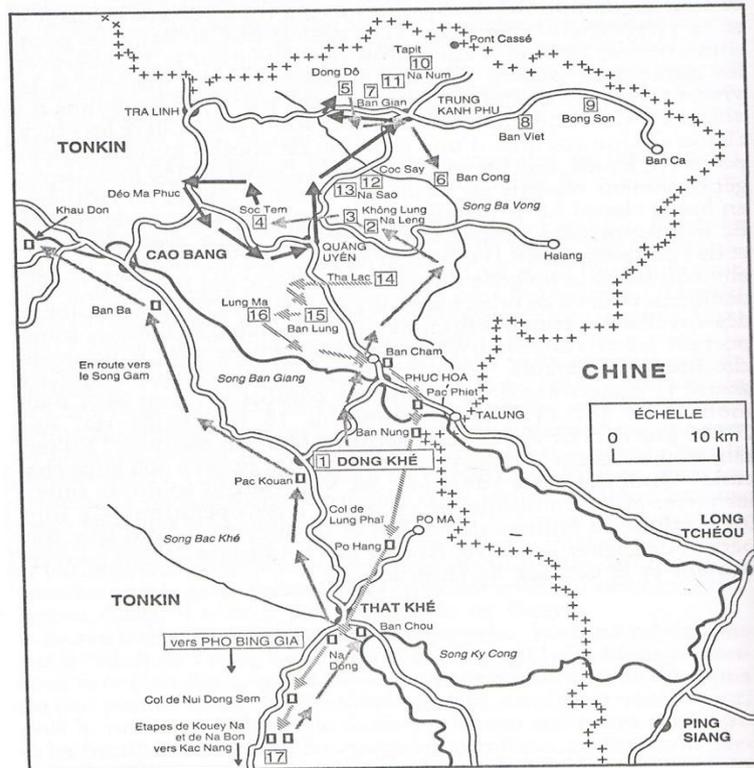
⁴²⁰ Entretien de Eugène Grenard enregistré en avril 2009.

que ce camp est beaucoup plus grand que les autres qu'il a connus. Ce camp était prévu pour accueillir 350 prisonniers, mais, comme de nombreux prisonniers arrivaient tous les jours, il manqua de places. Pierre Richard précise, alors, que des annexes avaient été prévues :

« L'une, le camp 115, était en voie d'achèvement. Elle était destinée aux Français et aux légionnaires. Une autre était déjà occupée par des Sénégalais et d'autres légionnaires. Seuls les N.A (nouveaux arrivants) devaient rester au camp 113. En attendant que le camp 113 fût achevé, les Français et les légionnaires furent envoyés au camp 125 situé à trois kilomètres de là. Ce que les Viets appelaient camp 125 n'était qu'un immense hangar dont les piliers présentaient une inclinaison dangereuse et sous lequel des bat-flancs avaient été construits »⁴²¹.

Toujours en ce qui concerne les numéros attribués aux différents camps, il se pourrait parfois que ce soit les hommes qui matérialisent le camp. En effet, grâce au journal de marche du Capitaine Pierre Morichère, nous connaissons les différents déplacements effectués par les prisonniers du camp n°1. Ce ne sont pas les hommes qui se déplacent vers d'autres camps mais bien le camp n°1 qui se déplace. Rappelons que le camp n°1 était essentiellement composé d'officiers. Ce qui signifie que contrairement aux camps allemands, par exemple, le camp n°1 a perdu sa matérialité lorsque tous les prisonniers qui le composaient ont été libérés.

⁴²¹ RICHARD, Pierre, *Cinq ans prisonniers des Viets*, Op. Cit., pp. 146-147.



DÉPLACEMENTS DU CAMP N° 1 EN HAUTE RÉGION

Cette carte a été établie à partir des indications fournies par le capitaine Morichère. Les carrés contenant un chiffre, comme [5], indiquent, dans l'ordre chronologique, les villages où le camp n° 1 a séjourné. Le signe □ indique une simple étape dans le déplacement. Les flèches grises ↗ indiquent les déplacements de Dong Khê (1) à Soc Tem (4), en noir ↘ la « longue marche » de Soc Tem (4) à Dong Do (5). Pour ne pas alourdir la carte, le fléchage est interrompu pour les petits déplacements de Ban Cong (6), village de l'évasion, à Tha Lac (14), camp des libérations du 14 juillet 1952. En hachuré ↗ la marche de fausse libération vers Kac Nang (Pho Binh Gia) et en gris à nouveau ↗ le départ vers le Song Gam.

(*Cartes des déplacements du camp n°1 in Stien, Louis, Les Soldats oubliés, Op. Cit., p. 208*).

A la fin des hostilités, Robert Bonnafous a estimé à 106 le nombre de camps militaires et prisons civiles répartis dans deux régions principales : la région de Than Hôa proche de la frontière de Chine et la région de Vinh⁴²². A noter, en outre, pour terminer sur cette description des camps du Viêt-minh, que les prisons civiles, sorte de camps de rééducation n'avaient pas la même organisation que les camps militaires. Son apparence se rapproche davantage des camps traditionnels si l'on en croit cette maquette qui était exposée dans la salle pédagogique du Mémorial de la guerre d'Indochine à Fréjus, avant que l'espace ne soit réorganisé en 2010. Ce camp ressemble au camp de rééducation politique, tel que celui de Thai-Nguyen, décrit par Ba Xuan Huynh :

⁴²² BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers français dans les camps viêt-minh*, Op. Cit. p. 32.

« Les ralliés européens, africains, et nord-africains étaient regroupés sans distinction de grade dans un grand bâtiment qui se situait à l'opposé de celui des prisonniers vietnamiens. Une grande cour qui servait en même temps de terrain de volley-ball les séparait. Un troisième bâtiment qui hébergeait les ralliés vietnamiens reliait les deux premières bâtisses. L'ensemble formant un grand U occupait les trois côtés de la cour. Ces trois édifices identiques par les toits et les murs fabriqués avec des panneaux en bambou tressé s'abritaient sous le feuillage touffu de gigantesques arbres séculaires »⁴²³.



(Source : photo de la maquette exposée dans la salle pédagogique du Mémorial de la guerre d'Indochine de Fréjus en 2010, photographie de l'auteur).

Comment s'organisait la vie des prisonniers à l'intérieur des camps ? Quels souvenirs de cet événement traumatisant ont gardé nos acteurs-témoins ? Il semble que, et cela est également commun avec les autres systèmes de captivité, les préoccupations de nos prisonniers étaient relativement simples, à savoir : la nourriture, les corvées, éviter les maladies, garder le moral. Mais à côté de cela, il y avait aussi la présence quotidienne de la mort.

⁴²³ HUYNH, Ba Xuan, *Oublié 23 ans dans les goulags viet-minh 1953-1976*, Paris, L'Harmattan, 2003, pp. 55-56.

B. Survivre au quotidien

1. Les ressources à mobiliser

Pour éviter cette mort qui les entoure, les prisonniers ne disposent que de leur volonté de survivre et de quelques ressources qu'ils doivent mobiliser sélectivement pour assurer une hypothétique survie. Dans son livre sur l'expérience concentrationnaire durant la Deuxième Guerre mondiale, Michael Pollak a distingué trois formes de ressources qui peuvent être mobilisées par le prisonnier dans cette lutte contre la mort, à savoir : les ressources physiques et incorporées (liées au corps), les ressources relationnelles (les appartenances et les réseaux affectifs) et les ressources cognitives (compétences certifiées et savoir-faire)⁴²⁴. Comme dans la plupart des systèmes de captivité, être en bonne santé et en bonne condition physique apparaît comme une ressource essentielle pour la survie, car comme le souligne Fabien Théofilakis, « *L'expérience de la captivité devient une épreuve corporelle limite, entre dégradation de l'image de soi et promiscuité insupportable* »⁴²⁵. Les soldats qui composent notre corpus étaient en pleine force de l'âge lorsqu'ils ont été capturés et cela aurait pu être un atout non négligeable. Seulement, l'état de leur corps (dans le sens physique) l'était beaucoup moins, car la plupart avaient subi des blessures importantes au moment de leur capture. Cette « méforme » des corps peut expliquer le taux important de mortalité des soldats capturés après la bataille de Diên Biên Phu. En effet, ceux-ci ont été contraints d'effectuer une « longue marche » en direction des camps après leur capture. Cette « longue marche » de plusieurs centaines de kilomètres a pu avoir des conséquences désastreuses sur des soldats déjà épuisés par plusieurs mois de batailles, comme le fait remarquer Eugène Grenard :

⁴²⁴ POLLAK, Michael, *L'Expérience concentrationnaire*, Paris, Métailié, 2000, pp. 289-290.

⁴²⁵ THEOFILAKIS, Fabien, *Les Prisonniers de guerre Allemands, France 1944-1949*, Op. Cit., p. 36.

« On était lessivés, complètement. C'est ça qu'il faut comprendre que dans cette captivité-là, c'est l'horreur du truc, c'est que l'on a été prisonnier après des combats, nous on était en fin de séjour déjà ! On devait être rapatrié en France, le 6^e BPC. Et puis, quand on a été prisonnier en fin de séjour et après des combats pareils où on nous a demandé un maximum, aussi bien pour nous, Bigeard que l'état-major, et à chaque fois, c'était le 6^e BPC. Tous les bataillons de paras, on était mort... nous on a l'habitude de dire, on était sur la jante, mais il n'y avait plus rien pour, de force. Et les types mouraient comme ça, sans que l'on sache pourquoi ! D'épuisement ! Alors on est arrivé dans les camps comme ça ! »⁴²⁶.

A ce sujet, dans leur livre *Paroles de Diên Biên Phu*, Hugues Tertrais et Pierre Journoud citent le témoignage de Pierre Bonny qui résume parfaitement cet épuisement au moment de rejoindre les camps :

« Les survivants de la marche de la mort étaient exténués, très amaigris, sales, hirsutes et barbus, leurs vêtements en lambeaux, imprégnés de poux et de punaises des bois, mais ils étaient heureux d'être parvenus au terme du voyage, et d'atteindre enfin ces camps dont les commissaires politiques, depuis le départ ne cessaient de nous dire tant de bien »⁴²⁷.

Nous avons vu, précédemment, que la grande majorité des prisonniers, notamment ceux de la RC4, avaient le corps meurtri au moment de leur capture. Sans compter qu'il fallait également s'habituer au climat et aux différentes maladies, comme le paludisme, qui fatiguaient encore un peu plus les corps.

En ce qui concerne les réseaux affectifs, il ne faudrait pas négliger cette ressource essentielle dans la survie des prisonniers. Nous avons déjà évoqué précédemment l'angoisse éprouvée par les soldats se retrouvant seuls au moment de leur capture. Dans son témoignage, Amédée Thévenet

⁴²⁶ Entretien de Eugène Grenard enregistré en avril 2009.

⁴²⁷ JOURNOUD, Pierre, TERTRAIS, Hugues, *Paroles de Diên Biên Phu. Les survivants témoignent*, Paris, Tallandier, 2004, p. 200.

montre l'importance de ce type de réseaux dans la survie et pour le moral des prisonniers. Dans ce passage, Amédée est contraint de faire ses adieux à ces camarades. Il évoque un déchirement :

« Les manifestations d'au revoir sont classiques, les mots quelconques, l'intonation banale et pourtant je sens que quelque chose dans nos ultimes échanges grince, sonne faux. Pressentent-ils, pressente-je, que nous nous reverrons plus ? Je ressens la même tristesse que lorsque, il y a plusieurs mois, nous avons dû laisser Leroyer dans le sinistre hôpital. Au fond de nous-mêmes, on sait que l'affection qui nous a liés si fort, qui nous a permis de survivre, vient de s'achever »⁴²⁸.

L'importance de ces réseaux affectifs se vit au quotidien dans les camps. Une nouvelle fois, le témoignage d'Amédée Thévenet est éclairant sur ce point. Il explique l'importance du regroupement autour du feu le soir après le repas. Ceux-ci s'effectuent selon les affinités, ce qui permet une liberté d'expression :

« Les habitudes reprennent vite. Après le repas, nous allons chercher du bois mort. Des petits feux sont allumés, autour desquels les groupes de quatre ou cinq copains se sont immédiatement reconstitués. Cette cellule de base informelle a ses règles tacites de fonctionnement. Chacun, à tour de rôle, va chercher du bois pour le feu, de l'eau pour la faire bouillir avant de la boire. Lorsqu'un membre du groupe est malade, les autres s'efforcent de lui venir en aide et le soutenir. La nourriture qu'il ne peut absorber est répartie entre les autres. La confiance règne et l'on peut se parler à cœur ouvert, ce qui est impossible au sein d'une section d'hébergement ou d'une équipe de travail »⁴²⁹.

Il s'agit là de véritables réseaux de solidarité et d'entraide qui permettent de tenir physiquement mais aussi moralement. D'autre part, se retrouver avec des « copains » au moment de la « longue marche » était un atout non négligeable comme le démontre le témoignage de Eugène Grenard qui, à bout d'épuisement, ne va trouver le salut que dans la générosité de l'un de ses camarades :

⁴²⁸ THEVENET, Amédée, *Mourir pour l'Indochine. Carnets de guerre et de captivité 1945-1954*, Paris, Editions Peuple libre, 2014, p. 242.

⁴²⁹ *Idem*, p. 284.

« Et puis un jour Robert me dit, à un moment donné...on était à l'arrêt...et il me dit : "Tu ne fais mine de rien, mais il y a un mec qui n'arrête pas de te regarder là ! ". Alors, "Ah bon ?". Alors au bout d'un moment, j'étais prêt à repartir là, je lui dis : "Il me regarde encore ? ". Il me dit : "Ouais, il te regarde tout le temps". Je lui dis : "Ben attends, je vais lui dire, je vais le voir". Et, je me lève et je vais le voir. Je lui dis : "T'arrêtes pas de me regarder là ! On se connaît ou quoi ?". Il me dit : "Ouais, tu t'appelles Grenard". "Merde ! Et toi tu t'appelles comment ?" "Claude-Jacques Jean". Putain ! On était en classe ensemble dis donc ! Alors il a marché avec nous et heureusement que je l'ai eu lui aussi parce que, un jour...(il soupire)... je vais raconter un petit peu ce côté viscéral...ça me dérange un peu... mais bon... ben... si on veut dire quelque chose, il faut être précis aussi...et, euh... et donc il marche avec nous. C'était avant qu'on s'évade parce qu'il ne s'est pas évadé avec nous et alors, moi comme j'étais... tous les trois mètres, cinq mètres... j'étais sur le cul, à chaque fois, il fallait que je me relève, j'étais arrivé à un point de non-retour...Euh moi je dis c'est fini, je vais me faire mettre en l'air par la sentinelle. Je vais lui foncer dans la gueule, il va me descendre lui et son copain, c'est terminé. Et c'était ma décision finale ! (Il hausse le ton). Il m'a dit : "Non, tu ne vas pas faire comme ça", lui il avait des chaussures, "tu te cramponnes à mon épaule, et puis on va avancer !" »⁴³⁰.

Autre exemple, celui de Pierre Mouty, capturé lui-aussi après la bataille de Diên Biên Phu.

Lors de la « longue marche », lui et son camarade se sont soutenus mutuellement :

« Tout le long du parcours on marchait ensemble. Quand il avait sommeil, je le prenais comme ça sur moi autour du cou, je l'amenais avec moi pendant 500 mètres, 800 mètres, un kilomètre. Il dormait sur mon épaule. Parce que c'est bizarre : vous marchez, vous dormez. Quand c'est moi qui avais sommeil et que j'étais très fatigué, c'est lui qui me prenait sur son épaule. Il marchait, je dormais »⁴³¹.

Dans les différents récits de captivité qui composent notre corpus, l'existence de ces réseaux affectifs est très présente. Cet esprit de camaraderie apparaît essentiel pour ne pas sombrer, notamment lorsque le prisonnier se retrouve affaibli par la maladie.

⁴³⁰ Entretien de Eugène Grenard enregistré en avril 2009.

⁴³¹ Entretien de Pierre Mouty enregistré en juin 2010.

Les ressources cognitives, compétences et savoir-faire, constituent un autre appui. Incontestablement, les premiers prisonniers ont eu le temps d'acquérir un certain nombre de compétences qui leur ont servi au cours de la captivité, à l'inverse des prisonniers de Diên Biên Phu. Louis Stien montre, par exemple, dans son récit, les compétences acquises dans la construction des baraques à partir des matériaux disponibles dans la forêt :

« Pour la première fois, nous construisons nos propres baraques. Pendant notre hébergement temporaire chez l'habitant, nous défrichons un morceau de jungle pour nous y installer. La forêt voisine nous procure tous les matériaux de construction, et nous sommes heureux de mettre en œuvre pour bâtir nos baraques nos connaissances acquises depuis 18 mois par notre vie en pleine nature et l'observation des habitants »⁴³².

Ces différentes ressources mobilisées par le prisonnier dans la lutte pour survivre et pour parvenir à s'« ajuster » au mieux à la captivité. Toujours selon Michael Pollak, il existerait quatre formes d'ajustement à l'univers concentrationnaire en fonction des ressources dont dispose une personne et/ou un groupe : le repli sur soi, l'intransigeance, l'installation, la conversion. Il explique que la même personne peut adopter successivement l'une ou l'autre de ces formes, en fonction des situations rencontrées, mais que dans presque tous les cas, une de ces formes caractérisera la période concentrationnaire dans son ensemble⁴³³. Retrouve-t-on ces différentes formes d'ajustement lors de la captivité dans les camps du Viêt-minh ? Nous pouvons retrouver des formes semblables d'ajustement chez les prisonniers, avec toutefois un certain nombre de nuances. Le repli sur soi a pu toucher à un moment ou un autre les prisonniers au cours de la captivité. Celui-ci se caractérise par du silence et de la résignation. L'individu incapable de se défaire des visions de la vie normale entre dans une phase de désespérance. A terme, cette forme d'ajustement conduit le prisonnier à perdre toute forme de dignité. Dans certains camps allemands, ces hommes étaient désignés par le terme de « musulmans ». Dans les camps soviétiques, par le terme de « dokhodiagui » dont une description

⁴³² STIEN, Louis, *Les Soldats oubliés*, *Op. Cit.*, pp. 209-210.

⁴³³ POLLAK, Michael, *L'Expérience concentrationnaire*, *Op. Cit.*, p. 293.

nous est donnée par Julius Margollin :

« Ce mot exige une explication. Lorsqu'un détenu descend au-dessous de ce minimum physique et moral qui lui permet de se maintenir à la surface de la vie du camp, lorsque, dans le processus de déshumanisation, il franchit une limite fatale au-delà de laquelle commence la catastrophe irréversible, bref, lorsqu'il perd l'apparence humaine, on dit dans la langue du camp qu'il a touché le fond. En Russe, on emploie le verbe dokhodit à propos de tout homme à l'article de la mort, de tout agonisant. Toucher le fond au camp signifie ne plus se lever le matin, ne plus se déshabiller la nuit, ne plus accorder la moindre attention à son aspect physique ni à l'opinion d'autrui. Un homme qui a touché le fond est totalement démoralisé, il a atteint un état de complète déchéance, il est désespéré, il mendie un rabiot à la fenêtre de la cuisine, lèche les gamelles, il se laisse couler sans opposer de résistance »⁴³⁴.

Dans les camps du Viêt-minh, il n'y a pas de terme pour désigner cet état. Pourtant ces hommes existaient. En général, ils sont décrits au moment où ils se retrouvent à l'infirmerie qui, comme dans les camps allemands, sert bien souvent de mouvoir. Toutefois, Amédée Thévenet raconte une anecdote mettant en scène cet état quasi animal où tombent certains prisonniers :

« Hier, deux Tu binh⁴³⁵ se sont battus pour un morceau de viande cartilagineuse plus petit que le pouce. Spectacle grotesque et tragique que ces deux corps s'agrippant par leurs cheveux et leurs barbes pleines de poux. Le plus perfide des combattants a frappé son adversaire sur une vilaine plaie qu'il avait au pied. La victime a poussé un cri horrible et s'en est enfui en claudiquant, comme un chien blessé »⁴³⁶.

Un autre exemple de ce type nous est donné par René Moreau qui décrit des hommes vivant aux dépens des camarades et n'hésitant pas à voler la nourriture des autres prisonniers. Au bout d'un certain temps, ces hommes perdent leur réseau d'amis et finissent par se réfugier à l'infirmerie⁴³⁷. Yves de Sesmaisons, de son côté, parle de ces hommes qui renoncent à lutter et qui

⁴³⁴ MARGOLLIN, Julius, *Voyage au pays des Ze-ka*, Op. Cit., p. 268.

⁴³⁵ Prisonnier en Vietnamien

⁴³⁶ THEVENET, Amédée, *Goulags Indochinois*, Op. Cit., p. 316.

⁴³⁷ MOREAU, René, *Huit ans otage chez les Viets*, Op. Cit. pp. 265-266.

terminent leur vie à cet endroit :

« Quant à rester couché, il n'en est pas question ; ceux qui renoncent à lutter ou restent couchés ne se relèvent plus. Du "bat flanc", on les porte à l'infirmerie, dont on ressort uniquement en direction du cimetière. L'ambiance y est d'ailleurs insoutenable et irrespirable, tous y agonisant au milieu de leurs excréments nauséabonds »⁴³⁸.

Cet état de complète déchéance de certains prisonniers, de repli sur soi, est également décrit par Claude Baylé à propos d'un groupe d'une quarantaine de légionnaires. En effet, ceux-ci d'origine allemande, avaient obtenu leur liberté et devaient être rapatriés dans leur pays d'origine, mais en passant par la Chine et la Russie, ce qu'ils ne voulaient absolument pas. Ils se sont donc tous enfuis avant le passage de la frontière de Chine et plutôt que de regagner un poste Français, ils sont revenus au camp 113, espérant que le Viêt-minh comprendrait leur réaction. Mais ce dernier a pris leur choix comme une insulte ou une humiliation délibérée. Depuis ce jour, ils sont livrés à eux-mêmes :

« Ce sont ces hommes à bout d'espérance que j'ai entrevus hier soir, aux maigres lueurs d'un feu vacillant, affalés sur leur couche, parfois même dans l'allée, survivant parmi les ordures, les excréments, incapables d'un sursaut, comme s'ils se laissaient aller à une sorte de suicide collectif. Ils m'ont, dès le premier soir, démontré ce que ne doit surtout pas faire un prisonnier s'il veut conserver une seule chance de retrouver le monde libre »⁴³⁹.

Une autre mention de ces hommes qui ont dépassé le « Rubicon de la vie », se trouve dans le récit de Claude Goëldhieux qui écrit :

« Certains de n'être jamais libérés parce que malades, sans aucun espoir, ils vivotaient au ralenti, hors du temps,

⁴³⁸ SESMAISONS (DE), Yves, *Prisons de bambous*, *Op. Cit.*, p. 150.

⁴³⁹ BAYLE, Claude, *Prisonnier au camp 113*, *Op. Cit.*, p. 42.

hors de la souffrance. Leurs seuls désirs étaient le tabac et l'eau qui les achevaient »⁴⁴⁰.

Les Légionnaires semblent avoir été particulièrement touchés par cet état de désespérance. Ce sont des hommes très dépendants de leurs chefs et d'une forme de discipline du corps et de l'esprit très stricte. En se retrouvant séparés de leurs chefs, ces hommes semblent perdre une partie de leurs repères et du sens donné à leurs actions. D'autant plus, comme le souligne Eugène Grenard, que le Viêt-minh a tenté de leur montrer que ce combat n'était pas le leur, à cause de leur origine allemande :

« Alors on est arrivé dans un premier camp oui. Je ne connais pas le numéro de ce camp-là, mais c'était autour des 70, et on s'est aperçu qu'on était avec des légionnaires. Les légionnaires, quand ils sont bien organisés avec un encadrement, des types qui tiennent la route, ça va très bien. Quand ils perdent leur encadrement, ça vaut plus rien et les légionnaires à cette époque étaient surtout des Allemands, puisqu'ils avaient beaucoup de gars qui arrivaient de la Luftwaffe... Nous on a senti que l'on allait pas faire de feu avec eux ! Par contre au baroud, des types extraordinaires ! A Diên Biên Phu, on a baroudé avec eux, même en dehors de ça, le 1^{er} et 2^{ème} BEP, c'étaient vraiment des types exceptionnels, mais dans la merde, c'est un autre comportement. Parce que d'abord, ils ont dû prendre conscience à ce moment-là, c'est moi qui dit ça, mais mes copains disent la même chose aussi, ils ont pris conscience qu'ils n'avaient pas de raison de prendre les armes contre les Viets, parce qu'eux-mêmes n'étaient pas Français »⁴⁴¹.

Les soldats qui risquaient le plus de tomber dans « ce repli sur soi » étaient ceux ayant des attaches affectives plus importantes comme, par exemple, les hommes mariés avec ou sans enfants. Ils avaient tendance à vite perdre le moral, comme le raconte Pierre Mouty, au moment où lui et son camarade marchent vers les camps :

« Je suis parti du principe que j'étais célibataire. Ça joue terriblement : si vous êtes célibataire ou vous êtes marié. Si vous avez une famille à charge ou vous n'en avez pas (...). J'avais un camarade André Joly qui est décédé là-

⁴⁴⁰ GOËLDHIEUX, Claude, *Quinze mois prisonniers chez les Viets*, Paris, Julliard, 1953 pp. 214-215.

⁴⁴¹ Entretien de Eugène Grenard enregistré en avril 2009.

bas dans les camps qui était chef de section, de la première section, c'était un Alsacien. Il était marié et il avait deux enfants : une petite fille et un petit garçon. Pendant tout le long du parcours, moi bien sûr je pensais à ma famille, mais moins. C'est une question de survie, il faut marcher. Tandis que lui, tout le long du parcours, on marchait ensemble : "Ma femme pendant là-bas, je ne sais pas si je les reverrais". Je voyais au bout d'une centaine de kilomètres qu'il n'était pas défaitiste, c'est un mot que je ne prononcerais pas, pas défaitiste du tout, mais il changeait moralement. On sentait la faiblesse qui le gagnait. Il n'y était plus du tout, il allait vers où il est parti, vers la mort »⁴⁴².

La forme d'ajustement mis en avant par les survivants pour résister aux différentes épreuves rencontrées lors de la captivité est celle de l'intransigeance qui se caractérise par une forme de résistance mentale. Eugène Grenard et Pierre Mouty disent, par exemple, tous deux s'en être servi pour survivre. C'est le même esprit qui semble avoir animé les prisonniers officiers du camp n°1 qui sont parvenus, par leur esprit de corps, à maintenir une discipline, et par conséquent, à conserver leur identité de soldats. D'autant plus que ces hommes étaient issus du même milieu social. Cela explique qu'ils ont été moins touchés par cette « tentation du repli sur soi », même ceux qui étaient mariés ou pères de famille. Pour eux, c'était même un « stimulant puissant », selon Pierre Richard :

« Tout d'abord le camp n°1 se composait uniquement d'officiers et d'adjudants, c'est-à-dire d'hommes dont l'âge moyen se situe aux environs de 30 ans, alors que dans les camps de troupe la moyenne était de 25 ans et qu'à cet âge certains même n'avaient pas 20 ans. On résiste beaucoup moins bien à ce genre d'épreuve. Les officiers et sous-officiers du camp n°1 étaient en majorité mariés et pères de famille, ce qui est un stimulant puissant pour vous aider à tenir le coup. Quant aux célibataires, ils ne tenaient pas à terminer leur carrière dans un camp de prisonniers »⁴⁴³.

Louis Stien qui fut prisonnier au camp n°1 prolonge cette analyse et explique lui aussi que les officiers prisonniers constituaient un groupe homogène possédant ses propres codes et ses propres règles, constituant un espace de solidarité et de fraternité :

⁴⁴² Entretien de Pierre Mouty enregistré en juin 2010.

⁴⁴³ RICHARD, Pierre, *Cinq ans prisonniers des Viets*, *Op. Cit.*, pp. 166-167.

« Les officiers prisonniers constituaient un groupe plus âgé, physiquement plus résistant, et surtout un ensemble homogène, moralement plus solide, qui avait son code et ses règles. Il y avait aussi la fraternité d'armes forgée par de longues années de campagnes communes, et souvent sous des cieux différents. La solidarité n'a pas volé en éclats »⁴⁴⁴.

Cette dimension de groupe solidaire et fraternel n'a pas eu la même existence dans les camps de troupe où les prisonniers se sont sentis livrés à eux-mêmes, sans la présence de leurs chefs. Mais des liens de solidarité ont tout de même existé entre certains prisonniers.

Autre forme d'ajustement, celle choisie par Amédée Thévenet. Elle consiste à se couper de la réalité de la vie d'avant la captivité et à accepter la nouvelle qui s'offre à lui. Le refuge dans la religion permet toutefois de garder un lien avec son identité :

« Ne pas laisser la souffrance et les souvenirs affleurer. Les maintenir à distance pour avoir la force de vivre ; n'être qu'un animal aux besoins primaires : manger ce qu'on peut, dormir malgré les poux, trouver un endroit pour satisfaire ses besoins naturels ; s'appliquer à ne plus se souvenir même de sa famille et de ceux qui nous aiment pour n'être pas distrait dans son œuvre d'annihilation. Prier. Seulement prier ».⁴⁴⁵

Les différentes ressources mobilisées par les prisonniers leur permettent d'endurer un certain nombre d'épreuves que nous allons maintenant expliciter.

⁴⁴⁴ STIEN, Louis, *Les soldats oubliés*, *Op. Cit.*, p. 163.

⁴⁴⁵ THEVENET, Amédée, *Goulags indochinois*, *Op. Cit.*, p. 133.

2. Les épreuves de la captivité

Comme dans la grande majorité des expériences de captivité, la « faim perpétuelle » est une épreuve régulièrement mise en avant par les prisonniers. Jean-Louis Margolin rapporte, par exemple, à propos des prisonniers dans les camps Japonais durant la Deuxième Guerre mondiale que « *l'obsession permanente des prisonniers de guerre fut la nourriture. Elle était toujours qualitativement insuffisante* »⁴⁴⁶. La même préoccupation habite les anciens prisonniers des camps du Viêt-minh, comme le montre ce passage de l'entretien avec Eugène Grenard :

« Si ce qu'on faisait, ce qu'on faisait, c'est que moi ayant une formation de cuisinier, je nourrissais les gars tous les jours, c'est-à-dire je les nourrissais en paroles parce que je leur racontais des recettes pour les faire baver. C'était la demande des gars, c'était une aide à vivre ça ! Ce qu'il y a de curieux, c'est que jamais...il était toujours question de bouffe. Jamais de boisson pour aller avec. On ne parlait pas de pinard, ni rien du tout. Jamais de bonnes femmes dans nos conversations. Les femmes...c'était...jamais jamais on en parlait. Mais manger, manger, manger, manger ! Et il y a des types qui faisaient des indigestions rien qu'à entendre manger ! »⁴⁴⁷.

L'importance de ce sujet dans les conversations des prisonniers est également décrite par Paul Jeandel. L'imagination permet de s'évader d'un quotidien morose :

« Le sujet qui alimente le plus facilement les conversations, avec celui de la famille, c'est la cuisine. Chacun salive, en "accommodant", un cassoulet, une choucroute, ou des tripes à la mode de Caen, dans la chaudière de son imagination. Combien de fois Curnonsky a-t-il risqué, sans le savoir, sa couronne de prince des gastronomes devant les

⁴⁴⁶ MARGOLIN, Jean-Louis, *L'Armée de l'empereur. Violences et crimes du Japon en guerre 1937-1945*, p. 278.

⁴⁴⁷ Entretien de Eugène Grenard enregistré en avril 2009.

défis culinaires des affamés ! Que de recettes miraculeuses à jamais perdues ! »⁴⁴⁸.

Ce travail de l'esprit est évidemment lié au manque de nourriture dont se plaignent les anciens prisonniers. Eugène Grenard l'explique :

« Et ben on n'avait que dalle ! Il y a... avait que dalle ! Il y avait le riz, une boule, enfin des boules. Quand on parle d'une boule de riz, on pourrait penser...ça faisait un petit truc comme ça quoi. **Tous les jours ?** Quotidiennement et avec de la viande une fois tous les deux jours, mais la viande tous les deux jours, c'était gros comme un morceau de sucre quoi »⁴⁴⁹.

Une sous-alimentation des prisonniers, confirmée également par Amédée Thévenet, qui explique que la nourriture octroyée ne résout pas le problème de la faim. La survie ne semble dépendre que de la ruse de certains prisonniers qui profitent de la proximité des villageois pour « chaparder » quelques légumes dans les champs :

« On a presque aussi faim après le repas qu'avant. Puis on s'habitue un peu, sauf certains jours. On cherche alors ce qu'on pourrait trouver à manger : des légumes (des oignons verts) dans les jardins des paysans, la nuit, un animal : lequel ? »⁴⁵⁰.

La nourriture dans les camps de prisonniers est à base de riz, accompagné de légumes suivant les jours. Il arrive, à l'occasion des fêtes, que s'y ajoute de la viande en petite quantité. Comme dans toutes les formes de captivité, le moment du repas est un moment particulièrement attendu par les prisonniers. La distribution est effectuée par les prisonniers qui doivent tenter de répartir équitablement les rations, comme le montre ce passage :

⁴⁴⁸ JEANDEL, Paul, *Soutane noire et béret rouge*, *Op. Cit.*, p. 99.

⁴⁴⁹ *Idem.*

⁴⁵⁰ THEVENET, Amédée, *Goulags indochinois*, *Op. Cit.*, p. 142.

« Tridon s'avance. Il aime faire le service : il passe devant chacun, servant une Cai bat, sorte de bol très évasé qui sert de couvert aux Asiatiques, à chacun dans le récipient qui lui est tendu : une boîte de conserve rouillée, un morceau de bambou coupé avec le tronc de l'arbre au-dessus d'un nœud, ce qui constitue, avec l'évidement naturel, un récipient étanche. Chacun regarde le volume de riz qui lui a été servi : les trois quarts d'une boîte de conserve d'un litre. Instinctivement, les yeux se portent sur la ration du voisin pour voir s'il a été favorisé ; mais Tridon sert équitablement »⁴⁵¹.

Contrairement à certains prisonniers des Japonais durant la Deuxième Guerre mondiale, ils n'avaient pas la possibilité de cultiver un petit jardin potager qui leur aurait permis d'améliorer leur ordinaire⁴⁵². Ce manque de nourriture oblige les prisonniers à mettre en place des stratégies pour tenter d'améliorer le quotidien. Claude Baylé explique, à ce sujet, que lui et sa brigade ont pris l'habitude de s'octroyer sans cérémonie tout ce qui était comestible et qui passait à portée de leurs mains comme, par exemple, le manioc⁴⁵³. D'autres prisonniers, logés au milieu des villageois, peuvent parfois profiter de la gentillesse du maître des lieux pour augmenter quelque peu leur ration. Certains n'hésitent pas non plus à commettre des vols au risque de se voir sévèrement punis par les gardiens. Amédée Thévenet raconte, par exemple, cette anecdote qui lui permit de retrouver des forces :

« J'avais remarqué que le propriétaire des lieux se levait très tôt pour venir soulever la trappe et ainsi voir si ses buffles se portaient bien. Le sous-sol était réservé aux animaux : buffles, cochons, volailles. A la verticale de la trappe, le sol était de la plus grande propreté car c'est là que la famille avait son "pilon", qui servait à séparer le grain de riz de son écorce. Un matin, vers 4h30-5h, je fus réveillé brutalement par le chant d'un coq comme s'il était à moins d'un mètre de moi. Ayant conservé mes habitudes premières, je me couchais entre la cloison et laissant traîner ma main en dessous du plancher, je fus amené à prendre un doux contact avec les têtes de plusieurs volatiles qui devaient dormir

⁴⁵¹ *Idem*, p. 223.

⁴⁵² Jean-Louis Margolin rapporte à ce sujet : « *Quand ils n'étaient pas trop entassés, les prisonniers avaient souvent leur jardin potager, mais on ne leur laissait pas toujours les fruits* », in MARGOLIN, Jean-Louis, *L'Armée de l'empereur. Violences et crimes du Japon en guerre 1937-1945*, p. 279.

⁴⁵³ BAYLE, Claude, *Prisonnier au camp 113, Op. Cit.*, p. 45.

encore, sauf le coq. Que dire de nos estomacs et de notre état de faiblesse. Nous étions à la porte de la soi-disant "clinique" dont on ne sortait que pour l'éternité. La tentation fut trop forte »⁴⁵⁴.

Pris de remords, Amédée Thévenet choisit finalement de remettre le cadavre du volatile dans la cage aux buffles. Les gardes ne se rendent pas compte de la supercherie et pensent que le coq a été mordu par un serpent. Amédée Thévenet explique aux gardes incrédules qu'il est prêt à prendre le risque de manger cette bête ! Ce qu'il fit ! Les prisonniers cherchent sans arrêt à améliorer leur ordinaire, notamment en ramassant les fruits qu'ils peuvent trouver, même si cela n'est pas sans risque, car le Viêt-minh considère qu'il s'agit d'un vol du peuple vietnamien. L'autre problème se situe au niveau de la boisson qui peut consister en une infusion de thé vert ou bien le bouillon ayant servi à cuire le riz. Les risques peuvent être importants si l'eau utilisée provient d'une mare. Toujours dans cet esprit d'amélioration du quotidien et avec les moyens du bord, Yves de Sesmaisons raconte une manière de « faire du café » :

« L'idée de "faire du café" est mise à exécution. Avec du riz grillé puis bouilli, on obtient un liquide noir, dont tous s'efforcent de se délecter sans sucre, en le baptisant café, dont le nom vietnamien *Ř cà phê* *Ř* prouve en soi l'importation française de sa culture »⁴⁵⁵.

Ce manque de nourriture conduit, également, certains prisonniers à mettre en place un système d'échanges, comme le souligne Claude Goëldhieux :

« Nous étions abondamment barbus et couverts de vermine. La valeur d'un pouce de savon était une fortune. Comme dans tous les camps de prisonniers, il existait un important système d'échanges entre le tabac, la nourriture et la bonne camaraderie factice ou non »⁴⁵⁶.

⁴⁵⁴ THEVENET, Amédée, *Goulags Indochinois, Op. Cit.*, p. 302.

⁴⁵⁵ SESMAISONS (DE), Yves, *Prisons de bambous, Op. Cit.*, pp. 117-118.

⁴⁵⁶ GOËLDHIEUX, Claude, *Quinze mois prisonniers chez les Viets, Op. Cit.*, p. 100.

Pierre Mouty souligne, quant à lui, la présence d'un marché noir dans lequel certains prisonniers n'hésitaient pas à vendre « *à des mourants dévorés par la fièvre de l'eau pestilentielle puisée dans des mares à buffles* »⁴⁵⁷. René Moreau décrit de son côté des prisonniers allant même jusqu'à se prostituer afin d'obtenir un surplus de nourriture :

« En fait, beaucoup de nouveaux venus n'arrivent pas à s'accommoder des privations imposées au camp, et, pour tenter d'améliorer le maigre ordinaire, sacrifient légèrement tout ce qui peut être monnayé, leurs chemises, leurs pantalons de drap, leurs ceintures, leurs couvertures. Ils les échangent contre des friandises dérisoires, de la mélasse, une ou deux bananes séchées, du tabac, persuadés qu'ils sont que leur détention sera brève. A l'intérieur du camp, les vols sont nombreux, les disputes fréquentes. Personne ne veut rien faire. Plusieurs prisonniers ne se lavent plus. Les bat-flanc ont été brûlés pour faire cuire les repas et presque tout le monde couche par terre. Certains fumeurs incorrigibles échangent auprès des Nord-Africains un peu de tabac contre leur ration. Ils vendent ensuite le peu qui leur reste, ce qui les amène, plus tard et inévitablement, à se vendre eux-mêmes...D'où une recrudescence de maladies vénériennes, sans parler de la gale et du béri-béri qui exercent aussi leurs ravages »⁴⁵⁸.

Ce problème de sous-alimentation et de la malnutrition des prisonniers va avoir des conséquences importantes sur les maladies et sur le taux de mortalité. Ce manque de nourriture était-il orchestré par les responsables viêt-minhs afin de faire disparaître ces hommes ? La question semble compliquée à trancher dans la mesure où les situations vécues ont été variables. Ce qu'il faut retenir est que le paddy⁴⁵⁹ est contrôlé en grande partie par le corps expéditionnaire dans les territoires qu'il occupe. Pour en disposer, le Viêt-minh doit souvent livrer combat pour s'emparer des stocks. Celui qu'il cultive dans la plaine du Thanh Hoa ou en haute région, suffit à peine à nourrir sa troupe et les populations qu'il contrôle. Les rations sont souvent réduites. Le riz est devenu le cours bancaire de la monnaie d'Hô Chi Minh. Les soldes et les traitements sont calculés

⁴⁵⁷ Entretien de Pierre Mouty enregistré en juin 2010.

⁴⁵⁸ MOREAU, René, *Huit ans otages chez les Viets*, Op. Cit., p. 224.

⁴⁵⁹ Riz non décortiqué.

en kilos de riz. Cette situation interdit tout gaspillage et chaque prisonnier est, alors, considéré comme une bouche de plus à nourrir, d'où les privations. Mais les prisonniers reviennent sur cet élément en arguant du fait que lorsque se met en place l'instruction politique dans les camps, l'une des étapes étaient d'affaiblir physiquement les prisonniers afin de les rendre plus dociles. Sans compter que des colis parachutés par la Croix Rouge sont pour la plupart confisqués. Robert Bonnafous raconte, par exemple, dans sa thèse cette anecdote arrivée au légionnaire René Gerber, caporal-chef au 1/3^e R.E.I.. Celui-ci a déclaré à sa libération, le 10 janvier 1952, que lorsqu'il était en traitement à l'hôpital viêt-minh, il n'a jamais reçu ni lettre, ni colis. Pourtant 156 colis étaient parvenus au camp hôpital. Le lendemain il trouve, dans la baraque du chef de camp, l'étiquette d'un colis destiné au légionnaire Philippe Majesca du 1^{er} B.E.P. Les jours suivants, il observe que les cadres viêt-minhs mangent les conserves et boivent des apéritifs en fumant des cigarettes américaines et françaises⁴⁶⁰.

Cette question des colis nous oblige à aborder le problème du respect des conventions de Genève de 1929 et de 1949 non appliquées par les autorités du Viêt-minh et qui est souvent sujet de dénonciation de la part des anciens prisonniers. Si la Convention de 1929 n'avait pas prévu de caractériser les conflits non internationaux, argument qui aurait pu être utilisé par le Viêt-minh, la Convention de Genève du 12 août 1949 avait organisé un cadre juridique pour les guerres internes. En effet, dans l'article 3, il est précisé : « *En cas de conflit armé ne présentant pas un caractère international et surgissant sur le territoire de l'une des Hautes Parties contractantes, chacune des Parties au conflit sera tenue d'appliquer au moins les dispositions suivantes. 1) Les personnes qui ne participent pas directement aux hostilités, y compris les membres de forces armées qui ont déposé les armes et les personnes qui ont été mises hors de combat par maladie, blessure, détention,*

⁴⁶⁰ BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers français dans les camps viêt-minh*, Op. Cit., p. 73. Robert Bonnafous signale que le camp n°1, celui des officiers, a été privilégié par rapport aux colis. Au niveau de l'alimentation, par exemple, ils auraient perçu pour l'ensemble du camp, 20 kilos de graisse, 40 de pâtes alimentaires, 30 de lentilles, 14 de café, 10 de thé, 2 caisses de biscuits, 24 kilos de chocolat, 20 de sucre, 140 paquets de cigarettes, 24 boîtes de lait en poudre et du jambon, des sardines, du beurre, de la confiture.

ou pour toute autre cause, seront, en toutes circonstances, traitées avec humanité, sans aucune distinction de caractère défavorable basée sur la race, la couleur, la religion ou la croyance, le sexe, la naissance ou la fortune, ou tout autre critère analogue »⁴⁶¹. Cette Convention de Genève de 1949 accordait une protection tout particulière aux prisonniers de guerre, comme le montre l'article 13 relatif au traitement humain des prisonniers : « *Les prisonniers de guerre doivent être traités en tout temps avec humanité. Tout acte ou omission illicite de la part de la Puissance détentrice entraînant la mort ou mettant gravement en danger la santé d'un prisonnier de guerre en son pouvoir est interdit et sera considéré comme une grave infraction à la présente Convention* »⁴⁶². L'article 72 précisait, en outre : « *Les prisonniers de guerre seront autorisés à recevoir par voie postale ou par tout autre moyen des envois individuels ou collectifs contenant notamment des denrées alimentaires, des vêtements, des médicaments et des articles destinés à satisfaire à leurs besoins en matière de religion, d'études ou de loisirs, y compris des livres, des objets de culte, du matériel scientifique, des formules d'examen, des instruments de musique, des accessoires de sport et du matériel permettant aux prisonniers de poursuivre leurs études ou d'exercer une activité artistique* »⁴⁶³.

Pourquoi ce non-respect par les autorités du Viêt-minh ? Dans un premier temps, il faut signaler que les autorités françaises refusent également de les appliquer de peur d'accorder une trop grande place au Viêt-minh, comme l'explique Véronique Harouel-Bureloup : « *Pourtant, Paris estime toujours ne devoir effectuer en Indochine que des "opérations de pacification". La France ne veut donc pas reconnaître l'applicabilité de l'article 3 de peur que cela n'accorde une plus grande importance au Viet-minh, et que parallèlement cela ne nuise à l'État de Bao Dai. En outre, Paris sait que son ennemi n'accepte pas les délégués du CICR sur son territoire, et ne veut donc pas donner l'impression de consentir à une application unilatérale des dispositions des tout nouveaux Traités*

⁴⁶¹ Convention de Genève du 12 août 1949 consultable sur : <http://www.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/Treaty.xsp?action=openDocument&documentId=4946170FCA7C6F87C12563140043A9C0> (consulté le 12 août 2014).

⁴⁶² Ibidem.

⁴⁶³ Ibidem.

de Genève »⁴⁶⁴. Faut-il y voir de la part du Viêt-minh une volonté d'éliminer les prisonniers comme le fait Robert Bonnafous⁴⁶⁵ ? Sans chercher à répondre à cette question, il apparaît que les prisonniers de guerre entraient dans le cadre d'un processus de rééducation politique qui cadrait difficilement avec l'esprit de la Convention de Genève de 1949.

Une autre question qui survient lorsque l'on s'intéresse à la vie quotidienne dans les camps viêt-minhs est celle de savoir comment se déroulait la journée du prisonnier ? A quoi pouvaient-ils penser ? Quelles étaient leurs occupations ? Il ne faut pas croire que le Viêt-minh organisait chaque moment de la journée des prisonniers. Nous avons, par exemple, interrogé Eugène Grenard sur ces temps-mort, sur l'ennui qu'il pouvait peut-être ressentir à attendre une possible libération. Dans la réponse qu'il nous a donnée transparaît le sentiment de n'être plus qu'un animal dont l'existence n'est régie que par la satisfaction de besoins primaires :

« **Les journées devaient vous paraître longues ?** C'est rigolo parce que quand vous parlez comme ça, des fois j'y pense comme ça et je pense à mon chien. Je me dis pas comment il passe ses journées lui. Il est couché là-bas sur son pouf ou là où je suis...comme ça et puis du moment que je suis là, il est content. Il passe sa journée comme ça. Et ben comment ? Et ben moi j'ai l'impression, cette impression là quand on était dans les camps. Comment on faisait pour passer nos journées ? Parce qu'il n'était pas question d'aller se promener, dire voilà ! je vais aller là-bas voir un petit peu si les noisettes sont mûres ! Non. On se levait, on faisait ce que l'on avait à faire, puis c'était le maximum de l'occupation, parce que les tripes étaient dans un triste état, les types ils mourraient tous de ça ! »⁴⁶⁶.

Ces moments d'ennui, d'attente, de temps morts, et de contraintes dus aux souffrances et dérèglements du corps sont rarement évoqués dans les témoignages des anciens prisonniers qui, en règle générale, décrivent les différentes tâches qu'ils devaient assurer à l'intérieur du camp. Toutefois, Claude Goëldhieux revient lui aussi sur cet ennui qui détruit le moral des hommes. Nous

⁴⁶⁴ HAROUËL-BURELOUP, Véronique, *La grande histoire de l'humanitaire, L'Action du CICR en Indochine*, 25 octobre 2009, consultable en ligne : <http://www.grotius.fr/laction-du-cicr-en-indochine/> (consulté le 12 août 2014).

⁴⁶⁵ BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers français dans les camps viêt-minh*, *Op. Cit.*, p. 79.

⁴⁶⁶ Entretien de Eugène Grenard enregistré en avril 2009.

pouvons constater une nouvelle fois le rapprochement avec la condition animale :

« Entassés dans les coins de baraques que nous accordaient les paysans, n'ayant rien d'autre à faire, après le rassemblement matinal et les corvées, que nous ennuyer et réfléchir, brasser le passé et les projets d'évasions aléatoires, notre moral s'affaiblissait, nous nous sentions descendre au niveau du troupeau qui n'a pas grand-chose d'autre à prévoir que l'heure de la pâture et la litière pour s'étendre »⁴⁶⁷.

Pour combler cet ennui, les prisonniers peuvent parfois se rendre dans la bibliothèque du camp. Mais la littérature y est peu abondante et le fonds souvent constitué d'ouvrages de propagande communiste. D'autres évoquent également la présence dans certains camps d'un terrain de volley-ball. Au niveau des tâches quotidiennes à assurer, il y a celle du ravitaillement. Beaucoup de prisonniers se portent volontaires pour ce travail, car il pouvait permettre d'effectuer un repérage pour une éventuelle évasion ou bien, aussi, parce que certains prisonniers préfèrent s'occuper à des tâches quotidiennes pour tenter d'échapper aux contraintes du camp. Les corvées de ravitaillement consistent souvent à aller récupérer du riz stocké dans des dépôts qui pouvaient se situer à plusieurs kilomètres du camp. Cela peut être particulièrement pénible pour des prisonniers affaiblis par des blessures ou pour ceux ayant les pieds abîmés. Thomas Capitaine revient sur cette épreuve et sur les nombreuses difficultés qu'elle représentait pour les prisonniers :

« Les corvées constituaient l'essentiel de nos activités physiques. Au début, nous les accueillîmes avec une certaine joie pour le dérivatif qu'elles procuraient. Il n'en fut pas de même après un mois et demi d'internement, à cause des difficultés de déplacement résultant d'une part, de l'état lamentable de nos pieds, qui, en contact permanent avec la pourriture humide du camp, étaient d'une extrême sensibilité, d'autre part de la rigueur du climat et des trop longues distances à parcourir. Pour le riz, par exemple, la corvée se faisait de nuit, sous prétexte de ne pas se faire repérer par les avions français. Les silos étaient à une vingtaine de kilomètres du camp. En plus de la fatigue, c'était une nuit fichue. Nous nous rendions aux silos par des pistes en mauvais état, marchant tantôt sur des graviers ou rochers coupants, tantôt sur des diguettes boueuses et glissantes comme en comportent toutes les rizières, exercice d'équilibre très périlleux,

⁴⁶⁷ GOËLDHIEUX, Claude, *Quinze mois prisonniers chez les Viets*, Op. Cit., p. 101.

notamment quand on porte autour du cou, sur l'épaule ou sur le dos de 20 à 30 kilos de riz. A toutes ces difficultés, il convenait d'en ajouter une autre, non moins désagréable : la traversée à l'aller comme au retour, avec parfois de l'eau jusqu'aux épaules, de nombreux ruisseaux, dont la température, au mois de décembre, ne dut jamais excéder huit degrés. Il ne faut pas non plus oublier les sangsues, qui s'installaient partout : entre les orteils, sur toute veine apparente, entre les cuisses, et parfois même dans l'anus, où les hémorroïdes, lot de tout dysentérique étaient pour elles un terrain de prédilection »⁴⁶⁸.

Une autre épreuve rencontrée par les prisonniers est celle de la maladie et de la destruction du corps. Dans ce climat subtropical au nord de l'Indochine, les organismes fragilisés par la fatigue, le manque de nourriture sont touchés par de nombreuses maladies. Les crises de paludisme sont, par exemple, très fréquentes, tout comme la dysenterie, souvent causée par de l'eau contaminée. Dans les différents témoignages que nous avons analysés, ces épisodes apparaissent particulièrement difficiles et dessinent ce que Laurent Quinton, dans son étude sur les prisonniers de la Deuxième Guerre mondiale, a qualifié, lorsque le corps n'est plus que souffrance et matière, de « *communauté des odeurs et des corps* »⁴⁶⁹ : des corps qui se vident, la paille souillée, l'odeur des excréments. Toutes ces occurrences renvoient à ce qu'Amédée Thévenet décrit comme « l'approche de la mort ». Cet antichambre de la mort se trouve dans le bâtiment appelé « infirmerie » par les captifs, mais qui correspond davantage à un « mouvoir », dans la mesure où les soins et les médicaments n'existent quasiment pas. Au cours de sa captivité, Amédée Thévenet est envoyé dans un « camp hôpital ». Lorsqu'il pénètre à l'intérieur de ce sinistre lieu, il est tout de suite saisi par une « odeur de pourriture ». Lui revient, alors, à l'esprit l'image des « déportés des camps nazis » :

« Quand je rentre dans cette longue paillote R construite par une équipe de prisonniers dirigée par P.- je pense aux déportés des camps nazis. On est pris à la gorge, au nez, aux yeux, à tous les pores de la peau, par une odeur de pourriture. Inexorable, la mort est lente, interminable, pour ceux qui n'arriveront pas à s'en échapper (...). Dans cette

⁴⁶⁸ CAPITAINE, Thomas, *Captifs du Viêt-minh. Les victimes de Boudarel parlent*, 1991. Récit en ligne : <http://archives.chez.com/captif.htm> (consulté en février 2013).

⁴⁶⁹ QUINTON, Laurent, *Une Littérature qui ne passe pas. Récits de captivité des prisonniers de guerre français de la Seconde Guerre mondiale (1940-1953)*, Op. Cit., p. 417.

litière, vite pleine de sanie, gisent de grands corps décharnés, barbus, agonisants ou sur le point de l'être. Je trouve une place au fond ; j'écarte, avec la canne, la paille souillée, et je m'allonge à même la claie de bambous rugueux. Je récupère un peu de paille pas trop sale pour boucher les fentes. La place heureusement ne manque pas et je ne suis pas obligé de m'encastrier dans le dos de mon voisin, avec, dans mon dos, le ventre de l'autre R "bite à cul" disaient les déportés dans les camps de nazis, si j'en crois Daval qui a tout vu en matière de détention (...). Mon voisin est mort ce matin. Il s'est vidé complètement. Puis j'ai vu de poux, comme une colonie de fourmis, quitter son corps encore tiède »⁴⁷⁰.

Cette comparaison avec les déportés des camps tend à signifier, ici, l'horreur de la situation telle qu'elle se présente à ses yeux. C'est devenu un point de référence lorsque les témoins cherchent à montrer la gravité des conditions de détention. Autres odeurs décrites, celle des malades de la dysenterie pris d'intenses diarrhées et celle des latrines :

« La nuit, des trombes d'eau sont tombées. Elles ont vite traversé le toit de paille hâtivement construit par l'équipe de P. De l'eau, celle de la mousson d'hiver venant de Chine, dense, drue. A côté de Jacques, le prisonnier gonflé par le béri-béri est mort. Dans ses loques délavées, on dirait un phoque décharné, échoué sur la grève. Ses sphincters ont lâché ; ses excréments ont inondé et traversé la paille et la mince claie du bat-flanc qui sert de couche. Ils forment en dessous d'elle un tas noirâtre où s'affairent des mouches bleues »⁴⁷¹.

« Bouziat, atteint de dysenterie, décline. Nous essayons de le remonter. Il affirme qu'il tiendra mais ne mange presque plus, grave signe de déclin. Je le reverrai toujours avec son crâne rasé et ses moustaches plus maigre que Gandhi, assis torse nu devant la porte de la petite prison où il loge avec deux Maghrébins, cherchant ses poux...et déclinant inexorablement. Chasseret a agi de même avant de mourir, m'a appris Guillaumont. Bientôt, le malade n'a plus la force de se traîner jusqu'aux latrines aux odeurs des plus fétides, ignoble trou rempli d'un épais liquide verdâtre grouillant de vers blancs dont naissent des milliers de mouches porteuses des pires maladies »⁴⁷².

« L'infirmerie » est un lieu régulièrement décrit dans les témoignages des anciens

⁴⁷⁰ THEVENET, Amédée, *Goulags Indochinois*, *Op. Cit.*, p. 182.

⁴⁷¹ *Idem*, p. 188.

⁴⁷² SESMAISONS (DE), Yves, *Prisons de bambous*, *Op. Cit.*, p. 65.

prisonniers. C'est un endroit que chacun essaie d'éviter, car les prisonniers savent qu'ils n'en ressortiront probablement pas vivants. Claude Goëldhieux écrit à ce propos :

« Il y avait une baraque du camp que nous portions comme une plaie, une baraque où l'on évitait d'échouer même lorsqu'il était presque impossible de faire autrement, c'était l'infirmerie. Régulièrement, une ou deux fois par jour, quelquefois trois ou quatre, les croque-morts enlevaient un cadavre de la paillote des isolés. Une équipe fossoyait sans arrêt tandis qu'une autre brûlait la paille où les morts avaient séjourné. Ce spectacle nous avait tellement affectés à notre arrivée au camp. Nous avons essayé d'oublier cette présence, qui nous guettait »⁴⁷³.

Amédée Thévenet en fait, quant à lui, une description horrifiante, sorte de lieu de transit entre les vivants et les morts :

« Il fait de plus en plus chaud ; le chantier est situé au milieu des rizières, en plein soleil. Les prisonniers s'abreuvent de l'eau des ruisseaux, sans pouvoir la faire bouillir. La dysenterie et le paludisme font des ravages. Des prisonniers meurent étouffés par des ascaris pendant leur sommeil. "L'infirmerie" est installée dans une pagode désaffectée située au milieu de la rizière. Elle sert de lieu de transit entre les équipes qui s'amenuisent et le "cimetière" du camp ouvert au pied des calcaires »⁴⁷⁴.

Un autre exemple de l'horreur de ce lieu nous est donné par Francis Turelier. A bout de force et démoralisé par la mort d'un camarade, il est conduit à l'infirmerie et ne doit sa survie qu'à la bienveillance d'un ami qui vient le sortir de ce lieu :

« A la morgue, les poux pullulent, les malades sont couverts d'ulcères, les morts ont les extrémités (nez, mains, pieds, oreilles), dévorées par les rats qui ont élu domicile par dizaines dans ces lieux malsains et infects. C'est horrible à voir. Je pense que mon tour viendra bientôt. J'ai tenu pendant des années, mais je suis à bout du rouleau. La mort sera une délivrance. Je n'ai plus de ressources, ni physiques, ni morales. Jossillet, de retour de sa longue corvée, demande où je suis (...). Par acquit de conscience, il va à la morgue, fouille dans les fougères sèches qui nous recouvrent et me

⁴⁷³ GOËLDHIEUX, Claude, *Quinze mois prisonniers chez les Viets*, Op. Cit., p. 103.

⁴⁷⁴ THEVENET, Amédée, *Goulags Indochinois*, Op. Cit., p. 315.

voit »⁴⁷⁵.

Les conditions déplorables de vie, ou plutôt de survie, dans certains camps, la présence de ces hommes malades « aux frontières de la mort », font que les prisonniers côtoient la mort au quotidien. Cette situation est aussi provoquée par le refus des autorités du Viêt-minh de laisser des médecins avec les soldats. Ceux-ci étaient systématiquement placés avec les officiers mais sans qu'ils puissent exercer leur fonction⁴⁷⁶. Pourtant, ces médecins auraient pu mettre leurs compétences au service des malades et des blessés que ce soit dans les soins apportés ou dans la sensibilisation à l'hygiène. C'est cette présence des médecins dans certains camps de prisonniers des Japonais durant la Deuxième Guerre mondiale qui a permis de limiter la mortalité, comme l'explique Jean-Louis Margolin : « *De surcroît, les prisonniers disposaient de plusieurs centaines de médecins et aides médicaux dans leurs rangs, qui accomplirent de petits miracles avec un matériel médical ridicule et une quasi absence de médicaments. Cela rend compte a contrario de la mortalité beaucoup plus forte, dans un environnement analogue, qui frappa les travailleurs forcés asiatiques : ils ne disposaient ni de cette forte organisation, seule à même d'assurer un minimum d'hygiène, ni d'un quelconque encadrement médical* »⁴⁷⁷.

Dans les camps du Viêt-minh, cette absence de médecins est donc responsable d'un surcroît de mortalité, comme le signale Robert Bonnafous qui se base sur différents rapports médicaux traitant de l'état physique des prisonniers : « *Les médecins français prisonniers ont été presque tous dans l'impossibilité d'exercer leur profession et cette carence de médecins qualifiés dans la majorité des camps a été la cause d'un surcroît de morbidité et de mortalité* »⁴⁷⁸. A ce sujet, la non application des Conventions de Genève par les autorités du Viêt-minh a été préjudiciable aux

⁴⁷⁵ TURELIER, Francis, « Soixante-six mois prisonnier des vietminhs », in ANAPI, *Les soldats perdus*, Op. Cit., p. 356.

⁴⁷⁶ Louis Stien cite le cas du médecin-capitaine Armstrong prisonnier au camp n°1 qui fut affecté au camp 115, regroupant les soldats marocains, afin de construire à proximité un « hôpital », l'hôpital 128 où il put exercer jusqu'en juillet 1954 voir STIEN, Louis, *Les Soldats oubliés*, Op. Cit., p. 311.

⁴⁷⁷ MARGOLIN, Jean-Louis, *L'Armée de l'empereur*, Op. Cit., p. 277.

⁴⁷⁸ BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers français dans les camps viêt-minh*, Op. Cit., p. 212.

prisonniers. En effet, l'article 14 de la Convention de Genève de 1929 et l'article 30 de celle de 1949 précisait : « *Chaque camp possédera une infirmerie adéquate où les prisonniers de guerre recevront les soins dont ils pourront avoir besoin, ainsi qu'un régime alimentaire approprié. Le cas échéant, des locaux d'isolement seront réservés aux malades atteints d'affections contagieuses ou mentales. Les prisonniers de guerre atteints d'une maladie grave ou dont l'état nécessite un traitement spécial, une intervention chirurgicale ou l'hospitalisation, devront être admis dans toute formation militaire ou civile qualifiée pour les traiter, même si leur rapatriement est envisagé dans un proche avenir. Des facilités spéciales seront accordées pour les soins à donner aux invalides, en particulier aux aveugles, et pour leur rééducation, en attendant leur rapatriement* »⁴⁷⁹. Cette situation conduit les prisonniers à modifier leur rapport à la mort et aux morts, comme l'expliquent Luc Capdevila et Danièle Voldman : « *Dans les sociétés en guerre, les soldats, et plus généralement les populations, ont entretenu une familiarité exceptionnelle avec la mort, pour une partie d'entre eux, ils ont vécu en intimité avec les cadavres. Cela a induit des comportements particuliers, faits d'un mélange de sentiments contradictoires, rarement exprimés tels quels en temps de paix* »⁴⁸⁰. Cette même familiarité avec la mort est ressentie par les anciens combattants, comme le montre ce passage du récit d'Amédée Thévenet :

« Comment avons-nous pu vivre cette vie qui se confond avec une brume sale, sordide, répugnante ? Il semble que, saturés d'horreurs, nous n'attachions plus la même importance à la mort. Elle nous émouvait moins, ne nous révoltait plus. Oserais-je dire qu'elle nous était devenue familière ? »⁴⁸¹.

⁴⁷⁹ Convention de Genève du 12 août 1949 consultable sur : <http://www.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/Treaty.xsp?action=openDocument&documentId=4946170FCA7C6F87C12563140043A9C0> (consulté le 12 août 2014).

⁴⁸⁰ CAPDEVILA, Luc, VOLDMAN, Danièle, *Nos Morts. Les sociétés occidentales face aux tués de la guerre*, Paris, Payot, 2002, p. 167.

⁴⁸¹ THEVENET, Amédée, *Mourir pour l'Indochine, Op. Cit.*, p. 201.

3. L'omniprésence de la mort

L'une des corvées les plus pénibles à la fois sur le plan physique et sur le plan psychologique reste d'ailleurs celle d'enterrer les morts. Eugène Grenard avait choisi avec un camarade de se porter volontaire pour cette corvée au point qu'ils avaient élaboré toute une stratégie pour faciliter ce travail :

« Tous les jours, il y avait des types qui mouraient et donc nous on était chargés, on s'était chargés d'aller, avec d'autres, faire les enterrements. Faire les enterrements au début, c'était simple, il y avait un linceul comme ça, en forme de toile, on enveloppait le type dedans. Après, il n'y en avait plus, on le mettait comme ça. Alors voilà. Le truc c'était, on était habitué à savoir combien de temps il restait, comme un docteur, à savoir combien de temps le type allait encore résister. Bon ben on allait le soir, comme ça on passait au mouroir et puis on savait que demain, il y en aurait deux, trois, quatre ou cinq à enterrer quoi. Alors, voilà, donc, on savait le travail du lendemain. Et le truc, c'était de...tant que le type était vivant, mais on le savait condamné, c'était de le faire venir avec nous en le supportant jusqu'au mouroir parce que comme ça demain, ça nous fera ça de moins à faire de marche, 100 mètres ou 200 mètres de moins à faire. Donc quand on mettait le type comme ça, on avait deux bâtons, pour les deux types de devant, deux bâtons pour les deux types de derrière et puis la planche sur laquelle on mettait les morts (...). Alors, ils n'étaient pas lourds, mais trop lourds pour nous. Alors, il y avait un espèce d'arroyo sec là, un petit ruisseau tari, et il fallait qu'on passe là et souvent les types déroulaient là-dedans, se cassaient la gueule. Et puis on arrivait à un endroit où l'on devait les ensevelir. Alors là, il y avait des impératifs. Il fallait creuser à profondeur d'une baïonnette. Alors les mecs avaient la baïonnette aux canons et puis ils présentaient le fusil renversé pour voir si on avait creusé assez profond »⁴⁸².

Ce qui est intéressant dans ce passage, c'est d'observer à quel point le rapport à la mort est perturbé lorsqu'elle nous entoure. Pour Eugène Grenard, il ne s'agit plus à ce moment-là de penser en terme « d'affliction », mais bien plutôt en terme de « stratégie utilitariste ». Le rapport

⁴⁸² Entretien de Eugène Grenard enregistré en avril 2009.

conventionnel à la mort semble s'être modifié, ce qui compte, dans cette situation, c'est la survie. Un autre exemple revient également sur cette idée. Alors que René Moreau se joint à une équipe de fossoyeurs, il est le témoin d'un acte surprenant de la part d'un Italien qui, au milieu du chaos des corps, trouve le moyen de se restaurer :

« L'équipe de fossoyeurs dont je fais partie, comprend un Nord-Africain famélique, un Italien enflé de béri-béri et un "Sénégalais" qui en réalité est Malien. Armés d'une pioche et d'une pelle, nous allons à cent mètres de l'infirmerie, car, pour limiter les transports, le cimetière a été placé aussi près que possible. Il a plu la nuit dernière et le cimetière est devenu un cloaque dans lequel on enfonce jusqu'aux chevilles. Il n'y a pas de croix, mais on repère facilement les tombes. Les corps sont à peine enfouis, et à plusieurs endroits on devine même leur forme sous la mince couche de terre. Comme la glaise colle aux outils et que la dernière crise de palu m'a laissé sans forces, c'est à peine si je parviens à soulever ma pelle. Le Nord-Africain, lui, n'y parvient pas du tout ; quant à l'Italien enflé, il n'essaie même pas, se contentant de sucer avec conviction une patte de crabe de terre, certains d'entre eux courent parfois dans le camp après les pluies. Je m'émerveille de cet appétit dans un tel environnement »⁴⁸³.

S'agit-il d'une réaction d'indifférence face à la mort⁴⁸⁴ ? Ou bien une forme d'endurcissement, sorte de protection face à l'omniprésence du climat de mort dans les camps ? Nous pencherions pour la deuxième hypothèse dans la mesure où malgré cette proximité avec la mort, un rituel funéraire persistait, ce qui tend à montrer une « *volonté d'accomplir des gestes préservant des formes socialisées et affectives d'adieu élémentaires* »⁴⁸⁵.

D'autre part, certains témoins ne parviennent pas à se couper des horreurs et sont hantés par la mort. Certaines situations vécues leur apparaissent tout simplement insoutenables, comme le montre cet extrait du témoignage de Jean Carpentier. Il avait la charge avec d'autres camarades de creuser des tombes. Comme Eugène Grenard, il cherche lui aussi à préserver ses forces face à ce

⁴⁸³ MOREAU, René, *Huit ans otages chez les Viets*, *Op. Cit.*, p. 263.

⁴⁸⁴ Ce constat est celui fait par Yves de Sesmaisons qui parle d'indifférence face à la mort où « *chacun est concentré uniquement sur lui-même dans un immense et suprême effort pour survivre !* » in SESMAISONS (DE), Yves, *Prisons de bambous*, *Op. Cit.*, p. 138.

⁴⁸⁵ CAPDEVILA, Luc, VOLDMAN, Danièle, *Nos Morts...*, *Op. Cit.*, p. 171.

travail difficile. Il décide donc de ne creuser qu'à un mètre du sol et de mettre deux corps par trou. Mais après quelque jour de pluie, les corps remontent, entraînant la colère des autorités du camp :

« C'était vraiment l'horreur parce qu'il fallait creuser environ huit ou dix trous, cette fois à 1,80m, puis déterrer les corps pour les remettre dans ces trous. Je me sentais responsable parce que j'étais à l'origine de cette très mauvaise idée. Nous avons découpé un de nos pantalons pour en faire des masques pour l'odeur, mais c'était inutile. Certains corps étaient en terre depuis un mois environ, c'était l'horreur »⁴⁸⁶.

L'horreur exprimée dans ce témoignage démontre aussi une absence de banalisation de la mort et qu'il existait un respect du corps du défunt. Jean Carpentier se sent aussi responsable de n'avoir pas réussi à respecter le droit à l'inhumation pour le trépassé. En effet, malgré le contexte de la captivité, un rituel funéraire minimaliste existait. Comme le précisent Luc Capdevila et Danièle Voldman à ce propos, quatre moments se succèdent généralement dans le déroulement de cet événement⁴⁸⁷. Tout d'abord des rites d'oblation : le défunt est entouré comme s'il était encore en vie. Ensuite, des rites de séparation qui comprennent la contemplation, longue ou fugitive, du cadavre, ont pour finalité de remettre le mort et la mort à leur place. Ils éliminent les tentations de déni du trépas et facilitent chez les survivants l'acceptation de la disparition. Puis, les gestes d'intégration qui transforment le mort en souvenir, en un maillon de la chaîne des générations ; ce dernier rejoint la cohorte des disparus dont les vivants portent en eux la trace. Enfin, les rituels commémoratifs au cours desquels la communauté \hat{R} qu'elle soit circonscrite aux proches, à un groupe social, à la commune ou élargie jusqu'à la nation \hat{R} rappelle les circonstances de la mort des morts et honore leur mémoire. Dans un moment comme la captivité, le rituel funéraire est simplifié, notamment à cause de la surmortalité, comme nous le montre ce témoignage de Thomas Capitaine :

« En somme, la hantise au camp était dominée par la hantise de la mort. C'était un véritable mouvement

⁴⁸⁶ CARPENTIER, Jean, « Voilà... », in *Les Soldats perdus... Op. Cit.*, Paris, Indo Editions, 2005, p. 106.

⁴⁸⁷ CAPDEVILA, Luc, VOLDMAN, Danièle, *Nos Morts...*, *Op. Cit.*, pp. 166-167.

continu, à sens unique, irréversible. Tous ceux qui étaient admis à l'infirmierie mouraient. Les agonisants attendaient la mort, les épuisés prenaient la place des agonisants, les sans-espoirs succédaient aux épuisés, les nouveaux arrivés comblaient les vides entretenant ainsi le cycle. Le taux de mortalité variait entre 25 et 40 décès par mois, et même plus, selon les saisons »⁴⁸⁸.

Le rituel d'oblation se cantonne donc à fermer les yeux du trépassé ou à l'enrouler dans une couverture, comme nous l'explique Amédée Thévenet :

« Près de nous, Muller est allongé tout droit, ses gris fixés sur le plafond. Des mouches vertes sortent de sa bouche entrouverte, se promènent sur ces joues et s'agglutinent autour de ses narines. Son corps est froid. Sous mes doigts, ses paupières ne se referment plus sur ces yeux morts. Les grosses mouches se dérangent à peine quant les deux croque-morts du jour s'emparent du corps, déjà raide, et l'emportent dans une couverture nouée aux deux bouts, traversées par une barre de portage. J'ai envie de vomir »⁴⁸⁹.

Pierre Richard parle, quant à lui, d'une toilette mortuaire :

« C'était un lundi, Tornot et Marin n'étant pas partis à la coupe des bambous purent aider Galard dans la dernière toilette du toubib. Sous une pluie battante, il fut enterré à côté des 22 camarades morts dans le camp. Dieu lui avait épargné la présence des Viets et les discours politiques »⁴⁹⁰.

En ce qui concerne le rite de séparation, c'est ce moment qui est mal vécu par Jean Carpentier, car la réapparition des cadavres lui redonnent une vision de la mort. Pour terminer sur ce point, notons que les soldats décédés au cours de leur captivité étaient enterrés, dans un espace proche de leur camp. La règle semble avoir été la tombe individuelle, même si nous l'avons vu dans le cas de Jean Carpentier qu'il pouvait arriver que deux corps soient enterrés dans le même trou,

⁴⁸⁸ CAPITAINE, Thomas, *Captifs du Viêt-minh. Les victimes de Boudarel parlent*, 1991. Récit en ligne : <http://archives.chez.com/captif.htm> (consulté en février 2013).

⁴⁸⁹ THEVENET, Amédée, *Goulags Indochinois, Op. Cit.*, p. 190.

⁴⁹⁰ RICHARD, Pierre, *Cinq ans prisonnier des Viets, Op. Cit.*, p. 145.

faute de temps ou parce que les prisonniers étaient épuisés. Serge Desbois, ancien médecin, ayant servi dans l'Armée durant la guerre d'Algérie, puis poursuivi sa carrière dans le civil, s'est intéressé à l'histoire de la guerre d'Indochine et en particulier à l'histoire de la RC4⁴⁹¹. Dans ce cadre, il a effectué plusieurs voyages au Vietnam. Au cours de l'un de ses voyages, il a réalisé un documentaire sur les camps du Viêt-minh. Son objectif était de retrouver la trace du camp n°1 et l'emplacement des sépultures, afin de commémorer la mémoire des disparus. Pour effectuer ses recherches, il s'est basé sur les témoignages des survivants comme celui du capitaine Pierre Morichère qui dans son Journal apporte des précisions sur les déplacements du camp n°1 et sur l'emplacement probable des sépultures⁴⁹². Dans l'un des passages, il écrit par exemple :

« Camp dit de la cascade Rmai à juillet 1951 R chef de camp : Le Rongeur.

Loup, Rueff, Mognais, de Labouche, Pasterez mourront dans de terribles souffrances. Ils ont été atteints de la spirochetose propagée par l'urine des rats. Ils sont enterrés à l'ouest du village »⁴⁹³.

Serge Desbois sur les bases de ces renseignements et d'autres témoignages a retrouvé ce camp, ainsi que l'endroit où serait enterré le lieutenant Loup et les autres prisonniers mentionnés. Sur la capture que nous avons effectué de son documentaire, nous pouvons voir à l'opposé du village, un carré qui correspondrait à l'endroit où ont été inhumés ces hommes.

⁴⁹¹ DESBOIS, Serge, *Le Rendez-vous manqué des colonnes Charton et Le Page*, Paris, Indo Editions, 2003, 193 p

⁴⁹² *Journal de marche du capitaine Pierre Morichère*.

⁴⁹³ *Idem*.



(Image tirée du documentaire de Pierre Desbois, Les Camps de prisonniers du Viet Minh, Archive personnelle)

Dans une autre séquence du documentaire, Serge Desbois rend un hommage au capitaine Cazaux à l'endroit où il aurait été inhumé. Il ne reste aucune trace de sépulture, la nature ayant repris ses droits.



(Image tirée du documentaire de Pierre Desbois, Les Camps de prisonniers du Viet Minh, Archive personnelle).

Cette expérience quotidienne de la mort est une réelle souffrance pour les prisonniers. Elle marque l'esprit et l'âme des prisonniers d'une façon indélébile. Elle va avoir d'importantes conséquences par la suite, notamment sur le plan mémoriel, car pour un certain nombre de victimes, les rituels n'ont pas été accomplis. Dans son témoignage, Amédée Thévenet évoque ce manque

lorsqu'il écrit :

« Nos morts ne seront jamais sur les genoux des mères. Pas de pietà pour nos corps décharnés »⁴⁹⁴.

Cette situation explique certainement l'émergence de rituels davantage commémoratifs et mémoriels chez les anciens prisonniers de la guerre d'Indochine et la volonté d'obtenir une reconnaissance des souffrances de la Nation. C'est également l'hypothèse avancée par Luc Capdevila et Danièle Voldman à propos des victimes des exterminations entre 1914 et 1945 :

« Restaient pourtant la question des morts encombrants, inavouables, des victimes des exterminations. Pour eux, les rituels n'avaient pas été accomplis et le déni de leur trépas toujours possible. Cela explique sans doute en partie l'importance prise, après 1945, par de nouvelles formes de rituels, davantage commémoratifs et mémoriels »⁴⁹⁵.

Dans cette deuxième partie, nous avons souhaité ouvrir la « boîte noire » de la captivité afin d'observer comment les acteurs restituaient, à travers leur récit, l'expérience qu'ils ont affrontée. Si celle-ci possède ses propres caractéristiques, elle présente également un certain nombre de similitudes avec d'autres expériences de captivités comme celle, par exemple, des Britanniques et Australiens prisonniers des Japonais au cours de la Deuxième Guerre mondiale, décrite par Jean-Louis Margolin⁴⁹⁶. Nous y retrouvons les mêmes problèmes de sous-alimentation, la même adaptation difficile au climat, et la présence de maladies qui provoquent la mort par manque de soin ou d'hygiène. Nous avons vu également combien l'omniprésence de la mort avait marqué les esprits.

⁴⁹⁴ THEVENET, Amédée, *Mourir pour l'Indochine, Op. Cit.*, p. 253.

⁴⁹⁵ CAPDEVILA, Luc, VOLDMAN, Danièle, « Rituels funéraires de sociétés en guerre (1914-1945) » in AUDOIN-ROUZEAU, Stéphane, BECKER, Annette, INGRAO, Christian, ROUSSO, Henri (sous la dir. de), *La Violence de guerre 1914-1945*, Paris, Editions complexe, 2002, p. 311.

⁴⁹⁶ MARGOLIN, Jean-Louis, *L'Armée de l'empereur. Violences et crimes du Japon en guerre 1937-1945*, p. 279.

Perdre un camarade au combat n'est pas la même chose que perdre un camarade de maladie ou par absence de soins. Mais, cette présence quotidienne des morts et de la mort oblige les prisonniers à s'endurcir, sans devenir toutefois insensibles à ce qui les entoure, comme le prouve la présence de rites funéraires, si minimalistes soient-ils.

Nous avons volontairement laissé de côté l'aspect « rééducation politique » qui constitue la spécificité de cette expérience de captivité et qui est décrit abondamment par les anciens prisonniers pour plusieurs raisons. D'une part, nous voulions interroger les formes classiques de la captivité afin d'observer les similitudes avec les autres systèmes de captivité. D'autre part, la description de la « rééducation politique » correspond à un moment de fortes tensions entre les acteurs-témoins. En effet, cet aspect possède une problématique propre qui dépasse l'expérience de la captivité, dans la mesure où il s'agit d'un véritable problème de conscience pour les soldats et plus particulièrement pour les groupes d'officiers. Comment raconter cet événement dans un contexte d'héroïsation des actions de l'Armée ? Derrière la « rééducation politique » se cache, en effet, l'honneur de l'Armée française. C'est pourquoi certains témoins qui abordent ce thème sont avant tout dans des justifications d'attitudes, plutôt que dans la description d'une expérience. Toutefois, un basculement semble s'opérer dans la manière de présenter cet événement à partir des années 1990, synonyme peut-être d'un nouveau régime d'historicité davantage porté sur les victimes. Deux logiques vont donc s'affronter. Pour ces raisons, nous avons préféré aborder la « rééducation politique » dans notre troisième partie consacrée aux évolutions mémorielles, ce qui ne nous empêchera pas de décrire son déroulement.

3ème partie : Renaissance mémorielle : Du débat sur le « lavage de cerveaux » aux nouvelles formes mémorielles

I. La rééducation politique dans les camps du Viêt-minh : une zone d'ombre de la mémoire des anciens prisonniers

A. Un processus saisi par les acteurs

Dans les récits de captivité dans les camps du Viêt-minh, le processus de la rééducation politique tient une place prépondérante pour au moins deux raisons. D'une part, il s'agit d'une pratique de guerre méconnue des soldats au moment du conflit en Indochine. D'autre part, les prisonniers furent divisés quant à l'attitude à adopter face à l'adversaire. Une césure qui s'est prolongée bien au-delà de la captivité, comme le soulignent Pierre Journoud et Hugues Tertrais : « *De toute évidence, l'attitude à adopter face à l'adversaire a provoqué une véritable scission entre les prisonniers, puis suscité ultérieurement de vigoureux débats entre anciens combattants, dont les échos parviennent encore jusqu'à nous* »⁴⁹⁷. Les soubresauts de ces débats se retrouvent abondamment dans les différents récits de témoignages qui composent notre corpus, à tel point que plusieurs d'entre-eux sont dominés par le besoin de se justifier, ou encore, par celui de dénoncer le comportement de certains prisonniers dans les camps. Toutefois, à travers cette auto-justification,

⁴⁹⁷ JOURNOUD, Pierre, TERTRAIS, Hugues, *Paroles de Diên Biên Phu. Les survivants témoignent*, Paris, Tallandier, 2004, p. 265.

cette volonté de réhabiliter une mémoire « soupçonneuse », les acteurs-témoins sont également parvenus à rendre intelligible ce phénomène de rééducation politique, malgré les critiques émises par des historiens. Ainsi, Pierre Journoud reproche, par exemple, aux anciens prisonniers de dramatiser la captivité, en particulier, lorsqu'il s'agit de la rééducation politique, sans nier toutefois les souffrances qu'ils ont endurées. Pour lui, un groupe d'anciens prisonniers, bien organisé et efficace dans le champ médiatique ou éditorial, se serait accaparé la mémoire de la captivité⁴⁹⁸. L'historien vise clairement l'association ANAPI, responsable, à ses yeux, de manipuler la réalité de la captivité, notamment en ce qui concerne les pertes dans les camps du Viêt-minh. Il leur reproche également de comparer leurs pertes à celles des camps nazis, et donc, à donner dans la surenchère victimaire :

« Le malaise s'aggrave quand on lit, dans les publications diffusées notamment par l'Association nationale des anciens prisonniers et internés d'Indochine (ANAPI), que les pertes dans les camps viêtminh, présentées comme supérieures à 60 ou même à 70% pour les prisonniers de Diên Biên Phu, dépasseraient celles des camps d'extermination nazis...Les souffrances ne gagnent jamais à être comparées et encore moins confondues, surtout avec un génocide industriel resté sans équivalent dans l'histoire de l'humanité »⁴⁹⁹.

Si nous comprenons les craintes de l'historien, inquiet de dérives victimaires possibles, son argumentation risque non seulement de décrédibiliser les travaux de cette association, mais, plus largement, la valeur des témoignages des différentes victimes, ce qui n'est pas sans nous interroger. Il s'avère, en effet, que l'historien et l'association ne se situent pas dans les « mêmes mondes » pour reprendre les travaux de Luc Boltanski et de Laurent Thévenot⁵⁰⁰, et n'ont donc pas le même « principe supérieur commun ». Pour l'un, il s'agit d'atteindre une « objectivité » historique, pour l'autre, de parvenir à une « reconnaissance mémorielle » dans l'espace public. Or, pour parvenir à

⁴⁹⁸ JOURNOUD, Pierre, « Introduction », in PATHE, Anne-Marie, THEOFILAKIS, Fabien, *La Captivité de guerre au XX^e. Des archives, des histoires, des mémoires*, Paris, Armand Colin, p. 226.

⁴⁹⁹ *Idem*, pp. 227-228.

⁵⁰⁰ BOLTANSKI, Luc, THEVENOT, Laurent, *De la justification. Les Economies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991, 483 p.

cet objectif, les victimes ont souvent tendance à comparer leurs souffrances à celles des victimes de la Shoah, car comme l'expliquent Didier Fassin et Richard Rechtman : « *l'expérience concentrationnaire* » sert « *de modèle privilégié pour rendre compte de ce qui peut advenir de l'humain dans des conditions extrêmes, matérialisant ainsi une mémoire morale dont la manifestation rémanente dans la conscience collective préserverait l'humanité d'un éventuel retour de l'horreur* »⁵⁰¹. Par ailleurs, comme l'a fait remarquer Jean-Michel Chaumont, toujours à propos de cette comparaison, « *en vérité, ce que les autres groupes envient, ce n'est évidemment pas directement la souffrance qui n'est jamais enviable comme telle, mais bien ce "capital moral que le peuple juif a involontairement accumulé à travers des souffrances sans parallèle durant la Seconde Guerre mondiale"* »⁵⁰². Cela explique également pourquoi les associations d'anciens prisonniers de la guerre d'Indochine utilisent les mêmes armes que les associations de déportés-résistants de la Deuxième Guerre mondiale comme le montre Julien Mary : « *A revendications similaires sur le plan juridique, armes identiques sur le terrain mémoriel : l'ANAPI fait sien le modèle méthodologique et symbolique de la transmission mémorielle élaboré par les survivants des crimes et génocides nazis, tant dans l'aspect collecte et diffusion de témoignages (dépôts aux archives, édition de recueils...) que dans la mise dans l'espace public de la mémoire qu'ils véhiculent (site internet, colloques, expositions...)* »⁵⁰³. Si cet important travail aspire à une reconnaissance de la mémoire des anciens prisonniers dans l'espace public, elle participe aussi à la connaissance d'un

⁵⁰¹ FASSIN, Didier, RECHTMAN, Richard, *L'Empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2007, p. 114.

⁵⁰² CHAUMONT, Jean-Michel, *La Concurrence des victimes. Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte, 2002, p. 172. Nous rejoignons, par ailleurs, Jean-Michel Chaumont lorsqu'il déclare à propos de l'unicité de la Shoah et des références faites à Auschwitz par les autres victimes : « *A l'image d'une Shoah-forteresse protégée contre les intrus désireux de s'approprier la souffrance de ses victimes, j'opposerais l'image d'une Shoah-asile et chambre d'écho où ce qui n'était plus perçu que comme une plainte sans relief redevient une clameur indignée. Si l'on choisit de voir les choses ainsi, la liaison entre la réalité du passé et la réalité du présent (ou l'autre réalité passée) ne minimise en rien le passé, elle dramatise le présent ; la mise en parallèle de l'inconnu et du connu, ne banalise pas l'inconnu, elle débanalise le connu, qui prend à cette lumière un relief nouveau et bien peu hospitalier : la normalité devient moins confortable quand elle se parsème de fragments de l'anus mundi. Mais, aussi difficiles à assumer qu'en soient les implications, je crois que l'utilisation des comparaisons pour débanaliser une réalité moins extrême plutôt que pour banaliser une réalité extrême peut constituer le principe d'une construction d'un discours alternatif de la mémoire auquel les autres victimes de l'histoire pourraient se raccrocher sans devoir du tout minimiser Auschwitz ou exagérer leurs tourments* », pp. 317-318.

⁵⁰³ MARY, Julien, « Prisonniers du Vietminh. Fabrique d'un regard historico-traumatique et sanctuarisation d'une mémoire oubliée », in Marie-France BADIE, Michèle-Caroline HECK et Philippe MONBRUN, *La Fabrique du regard* (issu du colloque du même nom organisé à l'UPV-Montpellier III en 2009), Paris, Michel Houdiard, 2010, pp. 294-304.

phénomène relativement méconnu, celui de la souffrance des prisonniers dans les camps du Viêt-minh. Avant de « désanctuariser » la mémoire de la captivité des anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine⁵⁰⁴, il faut savoir écouter et suivre les acteurs-témoins avec tout ce que cela entraîne d'incertitudes et de chemins de traverse. Les suivre, c'est refuser toute confiscation de compétence, tout monopole de l'attention, comme l'expliquent avec force les sociologues Francis Chateauraynaud et Didier Torny : « *S'il y a bien un parti pris dans cet ouvrage, c'est bien celui de redonner à l'inquiétude sa pleine positivité en y voyant l'expression d'une question philosophique fondamentale que tout être est amené à éprouver : quels sont les indications et les signes du monde sensible auxquels je peux accorder confiance ? Cette question a été sciemment éludée par le positivisme dont s'inspirent encore bon nombre de décideurs et d'experts. C'est pourquoi nous ne pouvons que soutenir ceux qui s'élèvent contre la tendance à qualifier d'avance les événements, à les rapporter à des espaces de vérité préconstitués et indiscutables, et à disqualifier toutes les formes d'expériences vécues* »⁵⁰⁵. Les historiens peuvent aussi faire confiance aux acteurs-témoins dans leur capacité à reconstruire un phénomène avec les cadres mémoriels qui sont les leurs. D'autant plus que les acteurs-témoins, comme le fait remarquer Jean-Michel Chaumont, peuvent, lorsqu'ils sont en confiance, tenir un langage plus véridique que celui de la doxa officielle : « *Pourtant, c'est mon expérience personnelle et celle de Hanna Krall avec Marek Edelman, sitôt qu'ils se sentent en confiance, les acteurs tiennent un langage infiniment plus véridique, nuancé et concret, un langage sans presque aucune commune mesure avec le discours des commémorations officielles* »⁵⁰⁶.

⁵⁰⁴ JOURNOUD, Pierre, « Introduction », in PATHE, Anne-Marie, THEOFILAKIS, Fabien, *La Captivité de guerre au XX^e siècle. Des archives, des histoires, des mémoires*, Op. Cit., p. 226.

⁵⁰⁵ CHATEAURAYNAUD, Francis, TORNAY, Didier, *Les Sombres précurseurs*, Paris, EHESS, 1999, pp. 426-427.

⁵⁰⁶ CHAUMONT, Jean-Michel, *La Concurrence des victimes*, Op. Cit., p. 283.

1. « *Lavage de cerveaux* » ou *rééducation politique* ?

En quoi consiste la rééducation politique mise en place par les dirigeants du Viêt-minh ? S'agit-il de « lavage de cerveaux » tel que le qualifie un certain nombre de prisonniers ? Quel est le degré de pertinence de ce concept ? Pour répondre à ces questions, nous nous sommes basés sur les travaux du psychologue Dick Anthony, en particulier sur son livre : *Le Lavage de cerveaux, mythe ou réalité* ?⁵⁰⁷ L'expression « Lavage de cerveaux » aurait été inventée dans les années 1950 par Edward Hunter, un agent de la CIA⁵⁰⁸ dont le métier de journaliste fut une couverture⁵⁰⁹. A cette époque, les services secrets américains sont confrontés à la nécessité d'expliquer les apparentes conversions de bon nombre d'intellectuels et dirigeants politiques chinois au communisme, mais aussi les pressions sur les prisonniers américains durant la guerre de Corée. En effet, beaucoup de ces prisonniers signèrent des déclarations d'adhésion au communisme et des critiques des États-Unis, accusés, entre autres, de développer des armes bactériologiques, ce qui provoqua un grand retentissement international.

Dans ses différents ouvrages, écrits dans le contexte de la Guerre froide, Edward Hunter distingue « lavage de cerveau » (*brainwashing*) et « changement de cerveau » (*brainchanging*). Le premier est défini comme un système pour embrumer le cerveau de telle sorte qu'une personne puisse être amenée à accepter ce qui autrement lui ferait horreur. Ce « brouillage » est induit par différentes « pressions », qui peuvent inclure coups et menaces, mais aussi la simple répétition d'un thème de propagande *ad nauseam*. Le *brainchanging* est quant à lui plus extrême, car il s'agit d'altérer la pensée à travers l'usage de drogues, de tortures extrêmes, et de la neurochirurgie.

⁵⁰⁷ ANTHONY, Dick, *Le Lavage de cerveaux, mythe ou réalité ?*, Paris, L'Harmattan, 2006, 200 p.

⁵⁰⁸ *Central Intelligence Agency*.

⁵⁰⁹ Témoignant sur les activités anti-américaines devant le Comité de la Chambre des Représentants, le 13 mars 1958, Edward Hunter confirmera sous serment avoir forgé l'expression *brainwashing* (« lavage de cerveaux », employée pour la première fois dans le *Miami Daily News* du 24 septembre 1950) sur la base d'une rencontre avec un jeune Chinois en Indochine. Voir ANTHONY, Dick, *Le Lavage de cerveaux, mythe ou réalité ?*, *Op Cit.* p. 74.

Toujours selon Edward Hunter, il était possible de résister au lavage de cerveau en s'appuyant sur de profondes convictions religieuses ou patriotiques.

Lorsque les anciens prisonniers de la guerre de Corée purent retourner aux États-Unis, après leur expérience d'endoctrinement communiste intensif, seulement un très faible pourcentage se rallia au communisme et choisit de vivre en Chine (21 sur les 3000 ayant survécu à leur emprisonnement dans les camps). Un grand nombre de spécialistes américains interrogèrent de manière approfondie un fort pourcentage de ces anciennes victimes des pratiques chinoises et nord-coréennes, et en conclurent que les rares soldats faits prisonniers qui avaient fait des déclarations pro-communistes durant leur emprisonnement, les avaient prononcées sous la torture, et dans des conditions physiques extrêmes de privation. En conséquence, les scientifiques menant cette recherche publièrent des livres et des articles universitaires affirmant que les communistes chinois et coréens ne possédaient pas de formes d'endoctrinement nouvelles ou efficaces pour des gens qui n'étaient pas attirés naturellement vers le communisme en raison des structures antérieures de leur personnalité, et que la théorie du lavage de cerveau communiste, répandue grâce à des ouvrages populaires, écrits par des auteurs américains, était antiscientifique et inexacte. Elle constituait un mythe de propagande anticomuniste plutôt qu'une théorie scientifique constructive. Toutefois, si les théories d'Edward Hunter ne furent pas validées, elles influencèrent néanmoins le grand public américain.

Dans les différents témoignages qui composent notre corpus, le concept de « lavage de cerveaux », tel que l'avait construit Edward Hunter, est régulièrement repris par les anciens prisonniers. Dans le livret qui accompagne le DVD *Face à la mort*⁵¹⁰, documentaire sur le sort des prisonniers du Viêt-minh financé par l'ANAPI, il est, par exemple, écrit :

⁵¹⁰ FERARU, Marcela, *Face à la mort. Les témoignages des prisonniers de Hô Chi Minh*, Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense en partenariat avec l'ANAPI, 2009, durée totale : 160 minutes.

« A l'instar de ce qui se passa dans tous les pays communistes, URSS et Chine en particulier, le lavage de cerveau fut pratiqué dans la plupart des camps de prisonniers du Viêt-minh. Les modalités en varièrent en fonction des zones géographiques, des périodes de la guerre, et de la nature des populations carcérales : Européens, Maghrébins, Africains, Asiatiques. Il eut sur les détenus un impact psychologique certain et causa la mort d'un grand nombre d'entre eux. Il découle des principes fondamentaux du marxisme-léninisme qui cherche à imposer aux "masses" une pensée unique. Et, selon le général Giap, le commandant en chef de l'armée populaire de la république démocratique du Vietnam, c'est un procédé d'action à l'intention du peuple et de l'ennemi, considéré comme l'instrument du "prosélytisme populaire du communisme" ».

Yves de Sesmaisons parle, quant à lui, du « processus démoniaque du lavage de cerveaux »⁵¹¹. Pierre Richard évoque un « grand "lessivage de cerveau" »⁵¹². Louis Stien explique de son côté que « Pour aller au-delà et obtenir la conviction, le modelage des pensées, le langage utilisé vise à l'acquisition de réflexes conditionnés. Pavlov au service du lavage de cerveau ». Il essaie d'en donner une définition, très proche des théories du « béhaviorisme », qui tire son nom de l'anglais *behaviour*, « comportement »⁵¹³, ou bien de celles reprenant des hypothèses et expériences du physiologiste russe Ivan Petrovitch Pavlov (1849-1936). A partir d'études initiales sur la digestion des animaux, Pavlov formula, aux alentours de 1900, la loi des réflexes conditionnés lors d'une expérience célèbre pratiquée sur un chien désormais dénommé « chien de Pavlov ». Lorsque le chien était placé devant sa nourriture (« stimulus inconditionné »), il répondait par l'émission de salive (« réponse inconditionnée »). Pavlov accompagna la présentation de la nourriture au chien par le son d'une clochette (ou d'un signal lumineux). Répété un certain nombre de fois, le son de la clochette (« stimulus conditionné ») produisit également un phénomène de salivation en l'absence de nourriture (« réponse conditionnée »). Les réflexes conditionnés avaient cependant besoin d'être

⁵¹¹ SESMAISONS (DE), Yves, *Prisons de bambous 1951-1952*, Paris, Economica, 2011, p. 98.

⁵¹² RICHARD, Pierre, *Cinq ans prisonniers des Viets*, Paris, Nouvelles Editions Latines, 1996, p. 129.

⁵¹³ « *Le behaviorisme entend se contenter d'observer ce qui est observable R à savoir les comportements et leurs causes-, transformant ainsi, pour finir, une science humaine, la psychologie, en science naturelle* », in ANTHONY, Dick, *Le Lavage de cerveaux, mythe ou réalité ?*, Op Cit. pp. 71-72.

périodiquement renforcés⁵¹⁴. Les anciens prisonniers semblent replacer leur expérience du « lavage de cerveaux » dans le cadre de la définition d'Edward Hunter et donc, dans la continuité du sort subi par les anciens prisonniers américains de la guerre de Corée. Toutefois, certains anciens prisonniers utilisent avec prudence cette expression, préférant celle de « rééducation politique » ou bien, parlent « d'endoctrinement », qui est, à notre sens, plus proche de la réalité, correspondant davantage à ce qu'ils ont subi dans les camps du Viêt-minh.

Dans notre première partie, nous avons déjà explicité les différentes phases du processus prévues par les autorités du Viêt-minh et mis en avant par Robert Bonnafous dans sa thèse⁵¹⁵. Celui-ci avait montré que l'organisation de cette rééducation avait été signifiée dans un document viêt-minh, daté du 6 janvier 1952 où il était dit : « *qu'il faut éduquer politiquement les prisonniers de guerre pour les convertir* »⁵¹⁶. Cette directive s'inscrit dans la logique des échanges de prisonniers entre les deux belligérants. Le Viêt-minh qui ne peut ni nourrir, ni soigner ses prisonniers de guerre, espère retirer de cette action un bénéfice politique et surtout une reconnaissance de son État sur le plan international. Au début, les libérations sont rares et difficiles à négocier. Elles se font, comme l'explique Robert Bonnafous, à la suite d'entrevues entre les deux parties, décidées après accord pris par la radio. Le lieu choisi est situé à la limite des zones contrôlées par les postes français. La première libération officielle de prisonniers a lieu le 23 septembre 1950 : 33 prisonniers viêt-minhs sont échangés contre 25 prisonniers français⁵¹⁷. Mais ce mode d'échange ne convient pas aux dirigeants du Viêt-minh. En effet, ceux-ci préfèrent libérer les prisonniers en ordre dispersé à proximité des postes français, afin de sensibiliser les garnisons à sa politique de clémence. Les libérations de masse de prisonniers de guerre ont lieu au cours de l'année 1951 : « *La première les 10, 11 et 12 juillet 1951 avec 261 militaires faisant partie d'un convoi ayant pris le nom de Henri*

⁵¹⁴ Voir ANTHONY, Dick, *Le Lavage de cerveaux, mythe ou réalité ?*, *Op Cit.*

⁵¹⁵ Cf p. 24.

⁵¹⁶ BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient dans les camps viêt-minh 1945-1954*, Thèse de doctorat, Université Paul Valéry, Montpellier, 1985, p 112.

⁵¹⁷ BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français...*, *Op. Cit.*, p. 40.

Martin membre des jeunesses communistes qui tenta de saboter la machinerie du Dixmude le 20 février 1950 en rade de Toulon. La seconde, le 12 septembre 1951, avec 182 militaires faisant partie de ce deuxième convoi portant le nom de Léo Figuières membre du PCF⁵¹⁸ envoyé par ce dernier en mission auprès du Viêt-minh en 1950 sous le pseudonyme de André »⁵¹⁹. Les principes définis par le Viêt-minh pour la libération des prisonniers prennent en compte la gravité des blessures, mais surtout, le degré d'endoctrinement politique atteint par les prisonniers qui, une fois libérés, doivent devenir des agents actifs de la propagande communiste dans leur pays⁵²⁰. Il s'agit donc d'organiser cet endoctrinement politique dans l'ensemble des camps du Viêt-minh, la directive du 6 janvier 1952 va dans ce sens. Mais, elle ne fait qu'entériner une pratique déjà bien réelle dans certains camps comme le témoignent les acteurs-témoins. En effet, dans le camp n°1, le capitaine Morichère se rappelle de la venue, à la mi-février 1951, d'une équipe de commissaires politiques, chargés d'interroger les officiers anciens Francs-Tireurs et Partisans (FTP), donc proches du Parti communiste français. Au même moment, le chef de camp met en place un véritable contrôle des prisonniers :

« Courant février arrive une équipe de commissaires politiques (...). Les officiers anciens FTP convoqués individuellement se voient reprocher leur conduite indigne de bons communistes. Le chef de camp ouvre un grand livre où une page est réservée à chaque prisonnier ; y est inscrit sa biographie et y seront notées au jour le jour ses réactions, notamment des extraits des lettres expédiées ou reçues »⁵²¹.

Il raconte également qu'à l'occasion de la fête du Têt, le Nouvel An Vietnamien, est organisé un rassemblement avec des discours. Il est également proposé aux prisonniers de signer un Manifeste en faveur de la paix :

⁵¹⁸ Parti Communiste Français.

⁵¹⁹ BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français...*, *Op. Cit.*, p. 48.

⁵²⁰ *Idem*, p. 47.

⁵²¹ *Journal de marche du capitaine Morichère.*

« La fête du Têt, le Têt Chien Tang, le Têt de la victoire donne lieu à rassemblements et discours. On nous apporte un violon, "un stradivarius" qui est attribué à (...). Il ne peut en jouer car il manque des cordes. Les Viets ouvrent un concours de poésies doté de paquets de cigarettes. Ils ramassent les poésies mais oublient de donner les cigarettes. Certaines poésies seront publiées en France dans la presse communiste. Le commissaire politique nous propose de rédiger et de signer un manifeste en faveur de la paix au Vietnam. (Nom illisible), porte-parole des prisonniers en tant que plus ancien captif (Dong Khe) refuse arguant que les militaires français n'ont pas le droit de faire de politique et ne doivent pas diffuser des écrits sans autorisation de leurs chefs hiérarchiques. Les Viets sont furieux de l'échec. Ils s'amuseent lors des derniers meeting à jeter leurs mégots de cigarette et à regarder les officiers qui se précipitent pour les ramasser »⁵²².

La directive du 6 janvier 1952 étend donc cette politique à tous les camps et rationalise la méthode à appliquer pour faire advenir chez les prisonniers le soldat de la paix. Cinq phases avaient donc été prévues⁵²³ :

1. Une période d'adaptation où les prisonniers sont mis en confiance. Elle devait durer six mois.
2. Une période de rééducation par le travail : un temps où les oppositions sont censées être réduites par la fatigue. Les conditions de vie deviennent de plus en plus difficiles. Il est créé un comité de paix et de rapatriement. Elle devait également durer six mois.
3. Une période de documentation : pendant quatre mois, les prisonniers sont soumis à des cours politiques. La critique et l'auto-critique commencent à apparaître dans la vie du camp.
4. Une période dite de « vie démocratique » : Sa durée n'est pas précisée. En principe, il s'agissait du début du stage proprement dit qui se déroule, en général, dans un autre camp après le tri préalable des bons et des mauvais. Les cours politiques sont de plus en plus poussés. Il est créé des

⁵²² Idem.

⁵²³ BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français...*, *Op. Cit.*, pp. 113-114.

concours d'émulation sur l'hygiène, la discipline, le travail, l'entraide et l'étude. La pratique de la critique et de l'auto-critique doit conduire à une campagne de dénonciation des atrocités dont sont accusés les prisonniers.

5. Une période spéciale pour la préparation des convois de libérés. Cette période, dont la durée n'est pas non plus déterminée, dépend des opérations en cours et du climat de politique internationale. Il est indispensable de faire de chaque libération une opération politique de grande portée. C'est après cette assimilation que les dirigeants viêt-minhs estiment l'éducation politique terminée ou non.

Cette directive entre dans le cadre d'une véritable guerre psychologique mise en place par le Viêt-minh à l'encontre tout d'abord de sa population par le biais d'un encadrement très strict et de propagande, mais aussi des prisonniers du corps expéditionnaire, comme le soulignent Paul et Marie-Catherine Villatoux : *« La découverte de la guerre psychologique pratiquée par les communistes Vietnamiens ne s'est toutefois pas limitée à la prise de conscience de l'utilisation de la population comme refuge et enjeu stratégique d'une lutte totale. Elle s'est accompagnée d'un phénomène unique dans son ampleur qui peut être considéré comme l'expression la plus achevée des conceptions du Viet-Minh en matière de guerre psychologique : la tentative par le biais d'interrogatoires permanents, d'auto-critiques et de purges, de conversion au communisme des officiers français enfermés dans les camps de prisonniers »*⁵²⁴. Si cette directive permet de saisir de manière théorique ce système d'endoctrinement, de donner des bornes aux discours des anciens prisonniers, elle ne nous éclaire pas sur le ressenti des soldats prisonniers, sur leur souffrance à la fois morale et physique. Ce positionnement nous oblige à nous « décaler par rapport à certains schémas traditionnels », comme nous y engage Arlette Farge : *« C'est à l'échelle des individus singuliers qu'il faut tenter d'établir un paysage où sont visibles les différences observables dans les*

⁵²⁴ VILLATOUX, Paul, VILLATOUX, Marie-Catherine, *La République et son armée face au « péril subversif » : Guerre et action psychologique 1945-1960*, Paris, Les Indes savantes, 2005, p. 225.

attitudes et les comportements de chacun »⁵²⁵. D'où notre questionnement : comment les prisonniers ont ressenti ces différentes phases ? Comment ont-ils vécu dans leur honneur cette tentative de dépersonnalisation ? Comment ont-ils rendu compte de cette expérience qui a laissé de nombreuses traces et blessures dans leur mémoire ? Comment ont-ils réussi à réhabiliter leur mémoire, ternie par le soupçon d'intelligence avec l'ennemi lors de la libération ? Notre corpus de documents est très clair. Cet aspect de la captivité a marqué profondément les prisonniers et, peut-être plus particulièrement les officiers français qui ont été confrontés à un choix cornélien comme nous allons le voir.

2. Des protagonistes au cœur du processus

Dans leurs récits, les acteurs-témoins tentent de saisir les mécanismes de ce processus d'endoctrinement et certains vont opérer une relecture de leur captivité à travers ce prisme, parfois en faire un enjeu politique, dépassant alors difficilement le cadre de la dénonciation ou de l'accusation comme, par exemple, au moment de l'affaire Boudarel. D'autres parviennent à « objectiver » leur expérience. Le témoin observe cet endoctrinement de manière distancée et essaie d'en saisir l'essence. Le « moi de l'auteur » paraît, alors, se détacher du « moi narratif ». Le témoin élabore une véritable « mise en intrigue » de son expérience au sens donnée par Paul Ricœur, c'est-à-dire :

« On la caractérise, en termes dynamiques, par la concurrence entre une exigence de concordance et l'admission de discordances qui, jusqu'à la clôture du récit, mettent en péril cette identité. Par concordance, j'entends le principe d'ordre qui préside à ce qu'Aristote appelle "agencement des faits". Par discordance, j'entends le renversement de fortune qui font de l'intrigue une transformation réglée, depuis une situation initiale jusqu'à une situation terminale.

⁵²⁵ FARGE, Arlette, *La Déchirure. Souffrance et déliaison sociale au XVIII^e siècle*, Paris, Bayard, 2013, p. 10.

J'applique le terme de configuration à cet art de la composition qui fait médiation entre concordance et discordance »⁵²⁶.

Ce terme de « configuration » est tout à fait approprié aux différents récits de captivité de la guerre d'Indochine dans la mesure où l'expérience de la « rééducation politique », que nous pouvons considérer comme une « discordance », est « configurée » à travers la « concordance » du récit sur la captivité, alors même que celle-ci représente une « discordance » par rapport à la guerre d'Indochine. La majorité des récits du corpus sont construits de la même manière en ce qui concerne la description de cette tentative « d'endoctrinement ». Dans un premier temps, le témoin procède à une description analytique et dans un deuxième temps il interprète cette expérience, c'est-à-dire qu'il tente de replacer cette expérience personnelle dans un cadre plus large, celui de la guerre froide. Nous allons donc suivre pas à pas nos acteurs-témoins dans la restitution de cette expérience traumatisante.

a. Une mise en place progressive de l'endoctrinement

A quel moment les acteurs-témoins ont-ils perçu la mise en place de cet endoctrinement ? Dans les différents témoignages du corpus, l'année 1951 semble correspondre aux prémices du système mis en place par le Viêt-minh. Les témoins qui ont été fait prisonniers avant cette année 1951 n'en font pas mention et nous avons vu dans notre deuxième partie que, dans un premier temps, l'organisation de la captivité par le Viêt-minh s'était faite dans le désordre. Pierre Richard qui avait été fait prisonnier en 1949 se souvient, par exemple, des propos tenus par un délégué du gouvernement Viêt-minh, Monsieur Ty. Ce dernier expose, devant les prisonniers, le principe de la rééducation politique qui sera réalisée dans les camps. Notre témoin situe cette action à la mi-octobre 1951 :

⁵²⁶ RICŒUR, Paul, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, Point essais, 1990, pp. 168-169.

« Il commença son discours sur un ton calme mais dénué de toute aménité.

- C'est la première fois que je m'adresse aux prisonniers de guerre que vous êtes (...).

Le ton montait toujours, Ty était littéralement déchaîné.

- Devant tous ces crimes le peuple vietnamien pleure, vos femmes et vos mères pleurent et moi-même je pleure.

Joignant le geste à la parole, il s'affala sur son pupitre en poussant des gémissements. Puis brusquement, il se redressa.

- Baissez la tête, je vais prononcer la sentence du peuple vietnamien.

On pouvait tout craindre !

- Aujourd'hui, je pourrais vous dire ce que vous disiez aux fascistes : vous êtes des bêtes et l'on vous tue.

C'était la première fois que j'entendais cette parole historique !

- Mais nous sommes bons et grâce à la politique de clémence du président Ho-Chi-Minh, nous allons vous rééduquer.

Vous êtes des bêtes et nous allons faire de vous des hommes.

Il termina sur cette envolée et céda la parole à Huyen qui était chargé de nous exposer les modalités d'application de la politique de clémence »⁵²⁷.

Le terme « politique de clémence » est utilisé de manière récurrente dans les différents témoignages. Il représente une sorte d'« antiphrase » servant à nuancer la réalité de la politique de la rééducation politique conçue par le Viêt-minh car, être clément, c'est être indulgent ou miséricordieux. Il faut mettre en parallèle la douceur de ce terme et la violence des propos qui le précède avec des mots tels que « sentence », « fascistes » ou bien encore « vous êtes des bêtes ». Cela opère comme une sorte de dichotomie dans le discours. Jacques Doyon, dans son livre *Les Soldats blancs de Hô Chi Minh*, confirme la mise en place d'une nouvelle politique vietnamienne au cours de l'année 1951 avec pour ligne directrice la « clémence » : « C'est, en effet, à partir de 1951, puis de 1952, que la politique vietnamienne se précise, face aux prisonniers. Les idées clefs en sont la clémence du président Hô Chi Minh et la création des combattants de la paix, qui formeront les effectifs des convois de rapatriement. Ceux-ci progressent à un rythme régulier à partir de 1952 »⁵²⁸.

⁵²⁷ RICHARD, Pierre, *Cinq ans prisonnier des Viets*, Paris, NEL, 1991, pp. 126-127.

⁵²⁸ DOYON, Jacques, *Les Soldats blancs de Hô Chi Minh*, Paris, Marabout, 1973, p. 354.

Le capitaine Morichère, prisonnier en octobre 1950, situe, lui aussi, les débuts de cette politique au cours de l'année 1951, même s'il parle en décembre 1950 d'une séance de propagande où les prisonniers sont filmés et photographiés en train de jouer aux dames ou lire des romans. Le témoignage de Claude Goëldhieux est très intéressant dans la mesure où il a été publié en 1953, alors que la guerre d'Indochine n'est pas encore terminée. Les faits qu'il relate n'ont pas encore pu être modifiés par le travail du temps. Il s'agit donc d'une « matière encore chaude de l'événement ». Il explique qu'à la fin janvier 1951 est présenté aux prisonniers un étrange commissaire tout de blanc vêtu malgré la pluie. Il s'agit du commissaire Dan. Claude Goëldhieux souligne : « *Dan se retira avec X...Pour la première fois, nous avons affaire à un théoricien* »⁵²⁹. Il semble bien y avoir un tournant autour de l'année 1951 dans la gestion de la captivité par le Viêt-minh.

Ce changement dans la gestion des prisonniers se voit donc dans le discours de responsables du Viêt-minh, notamment par l'explicitation de ce que va être « la politique de clémence », mais aussi, par l'arrivée de nouveaux cadres, formés à la rhétorique communiste. C'est à la fin de l'année 1950 que Georges Boudarel choisit de passer du côté du Viêt-minh pour participer à la propagande par le biais d'émissions de radio. Au cours de l'année 1951, Georges Boudarel rencontre différentes personnalités du Viêt-minh et assiste à des stages destinés vraisemblablement à la formation des cadres du parti :

« Ce soir-là avait lieu la séance de clôture d'un stage réservé aux cadres de la ville de Saïgon. Parmi la centaine de camarades assistant à la petite fête, à la fois banquet et spectacle, on me présenta de nombreux intellectuels venus de la capitale pour l'occasion (...). »⁵³⁰.

Des films de propagande leur sont montrés, afin d'attiser la fibre patriotique, mais aussi pour qu'ils s'imprègnent d'un discours politique dont l'objectif semble être la guerre psychologique.

⁵²⁹ GOËLDHIEUX, Claude, *Quinze mois prisonniers chez les Viets*, Paris, Julliard, 1953, p. 140.

⁵³⁰ BOUDAREL, Georges, *Autobiographie*, Paris, Jacques Bertoin, 1991, p. 163.

C'est d'ailleurs le titre d'un des sous chapitre de l'ouvrage de Georges Boudarel intitulé : « *Leçon de psychologie de guerre* »⁵³¹. Il relate un moment qui peut paraître anodin mais qui peut aussi illustrer la réalisation d'une nouvelle politique. Alors qu'il se trouve à l'endroit où il procède à la propagande radiophonique, il « *sirote* » un café Nescafé en compagnie de personnalités du Viêt-minh. Une question est posée à propos de ce « *café capitaliste* » et du risque d'y perdre son idéologie en le buvant. Nguyen Van Linh, secrétaire général du comité de la ville a, alors, cette réplique :

« Moi ? J'étudie la psychologie de l'ennemi. Il faut toujours connaître l'adversaire pour lui porter efficacement des coups. Si vous ne savez pas ce qui se passe dans la tête des gens d'en face, comment pouvez-vous faire la propagande ? »⁵³².

b. Le Dich-Vân

A travers ces propos, il semble bien que le Viêt-minh soit rentré au cours de l'année 1951 dans une guerre psychologique en vue de déstabiliser le corps expéditionnaire français. La cible privilégiée de cette nouvelle politique porte sur les prisonniers dont le nombre s'est accru, suite à la défaite de la RC4 en octobre 1950. Dans les divers organismes chargés, au sein du Viêt-minh de la propagande, *le Dich-Vân* (ou « démarche auprès de l'ennemi ») représente le principal outil de guerre psychologique⁵³³. Selon un document Viêt-minh saisi en mars 1954, deux missions étaient dévolues à cette organisation secrète : « *Abaisser le moral de l'ennemi et désorganiser ses rangs ; nous aider à récupérer ses munitions, son armement et de la troupe pour la contre-attaque* »⁵³⁴. Il s'agit d'un instrument perfectionné de guerre psychologique qui coordonne le noyautage,

⁵³¹ *Idem*, p. 169.

⁵³² *Idem*, p. 170.

⁵³³ VILLATOUX, Paul, VILLATOUX, Marie-Catherine, *La République et son armée face au « péril subversif »*; *Op. Cit.*, p. 220.

⁵³⁴ *Idem*.

l'infiltration de l'adversaire par des Cinquièmes Colonnes. Yves de Sesmaison, ancien prisonnier, consacre un article intéressant au *Dich-Vân*⁵³⁵. Ce qui montre, au passage, les capacités de nos acteurs-témoins à entamer un travail de recherche et de réflexion, dans le but de redessiner les contours d'une mémoire meurtrie. Il explique, dans cet article, que le *Dich-Vân* aurait élaboré une doctrine envers les prisonniers à partir d'octobre 1950. Doctrine mise en place avec l'aide, selon lui, du Parti communiste français, dont les représentants firent, dès cette époque, de longs séjours dans les zones contrôlées par le Viêt-minh. Ainsi, le parti multiplia les contacts avec le Viêt-minh, l'incitant à pratiquer une politique de rééducation et de persuasion à l'égard des captifs en vue de leur libération. Il comptait, à terme, pouvoir recruter ces nouveaux « convertis ».

Dès la fin de 1950, Yves de Sesmaison explique que la politique vietnamienne à l'égard des prisonniers mûrit et se précise sous l'impulsion des conseillers chinois. Elle s'appuie sur deux idées forces, à savoir : « la clémence du président Ho Chi Minh » et la « création des combattants de la paix ». La « ligne de la clémence » insistait sur le principe marxiste de la rééducation du prisonnier et sur celui, plus utopiste, de la « bonté naturelle de l'homme ». Celui-ci, une fois débarrassé des scories du colonialisme et du capitalisme, admettrait comme une évidence la justesse de la cause vietnamienne. A ce propos, Yves de Sesmaison écrit :

« Cette ligne impliquait un usage constant de l'autocritique, système abscons et épuisant pour les occidentaux qui auront beaucoup de mal à s'y couler. Elle imposait aussi le principe permanent en usage dans l'armée populaire vietnamienne de la responsabilité collective, difficilement acceptable par des Européens de nature et de culture individualistes. Enfin, elle signifiait que la hiérarchie et le groupe faisaient confiance aux prisonniers, ces "hôtes forcés" que, par mansuétude, on n'avait pas châtiés pour leurs crimes. Toute tentative de fuite était dès lors considérée comme une trahison de cette confiance. De la sorte, l'évasion, cette félonie, était qualifiée de "désertion déshonorante" du camp de la paix, et par conséquent possible d'un châtement exemplaire »⁵³⁶.

⁵³⁵ In ANAPI, *Les Soldats perdus. Prisonniers en Indochine 1945-1954. Mémoires*, Paris, Indo Editions, 2005, pp. 226-285

⁵³⁶ *Idem*, pp. 236-237.

Yves de Sesmaison replace, ensuite, la méthode utilisée par le Viêt-minh sur les prisonniers de guerre dans une chronologie historique. Celle-ci serait l'aboutissement de différents essais menés auparavant par les Chinois ou par les Soviétiques :

« En ce qui concerne le lavage de cerveau, travesti pudiquement sous le vocable de "rééducation" dont le but était de convertir les prisonniers au communisme, les Chinois savaient faire. Ils disposaient des enseignements tirés des expériences menées par les bolcheviks en 1917, puis par les Soviétiques sur les Allemands à partir de 1941. Eux-mêmes, après 1949, avaient eu à appliquer ces méthodes à leurs compatriotes des armées de Tchang Kaï Chek, puis aux Américains et aux Coréens à partir de 1950 »⁵³⁷.

Cette observation replace l'expérience de la captivité et les pratiques du Viêt-minh dans le contexte de la guerre froide. Les méthodes développées par le *Dich Vân* ne sont, finalement, que l'aboutissement d'un long processus commencé en 1917 par les bolcheviques. Cet argument amplifie aussi la dramaturgie de l'expérience de la captivité dans les camps du Viêt-minh car les prisonniers ne sont plus seulement les victimes d'un groupe restreint mais d'un ensemble plus vaste, en l'occurrence le communisme. Les frontières de la mémoire des anciens prisonniers semblent, de fait, « s'internationaliser » dans l'optique, nous l'avons vu, de trouver une place dans la mémoire collective.

Par la suite, Yves de Sesmaison expose et résume les méthodes du *Dich Vân* qui sont au cœur des différents témoignages des acteurs-témoins :

« Citons simplement l'isolement total du reste du monde ; l'abolition des grades et des appellations qui vise à exclure et abolir l'influence des cadres ; la suppression des chaussures rendant le captif nu et vulnérable ; la délation érigée en règle : elle engendre la suspicion et coupe le captif de ses semblables ; la répétition : le supplice chinois de la

⁵³⁷ *Idem*, p. 238. Yves de Sesmaison va même plus loin dans ses recherches sur les origines de la méthode déployée par le *Dich Vân* puisque pour lui elle s'inspire autant des méthodes des nazis que des soviétiques : « *Les méthodes, elles, avaient, déjà été expérimentées avec succès par les nazis, les soviétiques, les Chinois, et même les fascistes mussoliniens, en ce qui concerne la mise en pratique des techniques d'endoctrinement, de manipulation et de conditionnement des personnes et des masses* », p. 241.

"goutte d'eau", les mêmes slogans étant répétés sans cesse au cours des veillées, meetings, cours politiques, la critique et l'autocritique ; la mauvaise conscience éveillée sans cesse du fait qu'on est criminel de guerre ; le mirage de la libération qui tourne à l'hallucination et devient un chantage permanent ; le stakhanovisme qui pousse chacun à se surpasser au-delà de ses forces pour mériter cette fameuse libération toujours promise, toujours repoussée et réservée à un petit nombre de méritants. Tout ceci aboutit à la perte des repères traditionnels »⁵³⁸.

Cette méthode vise à la « dépersonnalisation » des prisonniers qui sans repères, vulnérables, en viendraient à devenir des « combattants de la paix ». Le *Dich Vân* met donc en place un véritable programme de guerre psychologique dans le but de déstabiliser son adversaire. Dans cette organisation, le *can-bô*, c'est-à-dire le cadre politique du camp, joue un rôle essentiel, puisque c'est lui qui conduit la politique de la « rééducation ».

c. La tentative de « conversion » au communisme des prisonniers

Si les prisonniers des camps viêt-minhs ont bien perçu un changement dans la gestion des camps au cours de l'année 1951, ils ne s'attendaient pas à la systématisation d'un tel procédé qui va les éprouver, parfois durant de longues années, bien après leur libération. Il s'agit là d'une action sans précédent pour les soldats du corps expéditionnaire qui, de ce fait, se sont retrouvés déstabilisés quant à la conduite à tenir. D'où des désaccords, à l'intérieur des camps, sur l'attitude à adopter vis-à-vis de cette violence, en particulier pour le corps des officiers. Mais avant d'entrer plus précisément dans ces débats, nous allons observer la manière dont les témoins décrivent leur expérience.

La directive des autorités viêt-minhs en date du 6 janvier 1952 décrivait en cinq phases le dispositif. Lorsque nous suivons les acteurs-témoins dans leur travail d'élaboration d'une mémoire,

⁵³⁸ *Idem*, p. 241.

il est intéressant de s'attacher à leurs perceptions, à ce qu'ils ont directement connu de l'événement. D'où notre question : comment ont-ils perçu ces différentes phases décrites par la directive ? En analysant les différents témoignages, nous pouvons constater que même si le nombre de phases varient d'un récit à l'autre, il y a une homogénéité du discours sur cette question⁵³⁹. Il y a, principalement, la conscience d'être confrontés à un processus dont le but est d'ébranler leur conscience, de « détruire » leur moi. Dans un esprit de synthèse, nous avons choisi de garder trois phases qui caractérisent cette rééducation du point de vue des acteurs-témoins, à savoir une première phase que nous avons qualifiée de « *mise en condition* », une deuxième phase appelée « *de la résignation à l'acceptation* » et enfin une troisième nommée « *une libération sous tension* »⁵⁴⁰.

⁵³⁹ Le processus mis au point comporte, selon les études et les témoignages, trois, quatre ou cinq phases. Jean-Jacques Beucler, par exemple, en définit quatre : 1. La Décantation qui correspond au choc psychologique de la capture, 2. la mise en condition, 3. L'abdication, 4. L'aboutissement. Paul et Marie-Catherine Villatoux soulignent que les tenants d'une décomposition en cinq phases sont les plus nombreux et se trouvent principalement parmi les conférenciers qui interviennent dans le cadre de l'enseignement des écoles militaires. Ils citent dans leur livre un *Rapport d'ensemble sur les camps de prisonniers* non daté mais très certainement antérieur à la fin de la guerre qui décrit les phases de la manière suivante : « Une première phase d'adaptation de six mois : peu de discussions, quelques causeries sur la guerre d'Indochine ; une deuxième phase de six mois également : rééducation par le travail, et "*cours de meetings, première allusion à la collaboration des prisonniers de guerre dans la reconstruction du Vietnam*" ; Une troisième phase de documentation s'étalant sur une période de quatre mois ; une quatrième phase destinée à la mise en œuvre de la "vie démocratique" ; une cinquième phase enfin, précédant la libération, où s'effectue le contrôle de l'assimilation. ». Paul et Marie-Catherine Villatoux retiennent également la description faite par le capitaine Alain de Braquilanges. Ce dernier fut libéré fin 1954 du camp n°1 et expose deux ans plus tard son schéma des cinq phases lors d'une conférence : « Mise en condition ou "lavage de cerveau", précédé d'une période de "retraite préparatoire" (isolement moral et intellectuel) ou de "mise à plat...qui est plus morale que physique". Le travail d'explication qui aboutit à l'abrutissement de l'individu grâce à la création de réflexes conditionnés ; La compromission, notamment avec les signatures de manifestes ; La création d'une conscience collective ; La délation et l'espoir ». Ce schéma en cinq phases va, toujours selon Paul et Marie-Catherine Villatoux, s'imposer comme le modèle incontournable. Voir VILLATOUX, Marie-Catherine et Paul, *La République et son armée...Op. Cit.*, pp. 229-232.

⁵⁴⁰ Ces trois phases se retrouvent parfaitement dans ce passage écrit par Yves de Sesmaison : « *D'abord la désinformation est totale. Seules filtrent les informations que les Viêts consentent à nous donner, arrangés évidemment dans le sens voulu et décidées par le camp marxiste. Ainsi sommes-nous placés dans un isolement absolu. Peu à peu germe dans nos esprits enfiévrés l'impression d'abandon. Fruit de l'action insidieuse et permanente du commissaire politique, l'idée naît "spontanément" en nous que notre gouvernement notre commandement, notre Croix Rouge même nous ont laissés tomber ! Bientôt survient l'effondrement physique : climat, privations, fatigue, maladies font leur œuvre de sape. Nous sommes au bout du rouleau, à bout de souffle. De là, beaucoup plus graves, découlent l'affaissement moral, le découragement, la perte de référence...(..). Notre "bienveillant can bô", lui, nous offre une solution. Depuis des jours, des semaines, il laisse courir la rumeur d'une libération éventuelle pour Noël. Tromperie ou réalité, nous ne savons ! D'ailleurs, tiendrons-nous jusque-là ? C'est la main tendue à l'homme qui se noie ! Qui ne saisisrait ? Enfin dans ce monde hostile, nous avons un "ami". Le syndrome de Stockholm a joué pleinement, le piège s'est refermé : nous allons devoir prendre le parti de ceux que nous étions venus combattre. Si non ? Sinon, nous mourrons ! », in SESMAISONS (DE), Yves, *Prisons de bambous 1951-1952, Op. Cit.*, pp. 98-99.*

B. Les trois phases de la rééducation politique

1. La première phase : la mise en condition

Désinformation, impression d'abandon, effondrement physique, affaissement moral, découragement, perte de références. Ces mots qui expriment une violence psychologique semblent caractériser la première phase de ce processus. En quelques mots, Jean-Jacques Beucler la définit dans son témoignage :

« Alors commence une période de neuf mois, qui nous marquera à jamais. Beaucoup d'ailleurs ne sont plus là pour s'en souvenir. Sans brutalités apparentes, les conditions sont peu à peu créées pour nous rendre la vie littéralement insupportable »⁵⁴¹.

Il détaille ensuite ce qu'il entend par insupportable : Les corvées deviennent plus importantes. Les dépôts de riz où les prisonniers se ravitaillent sont situés de plus en plus en loin, la nourriture est restreinte, le moindre prétexte conduit en prison, c'est-à-dire avec les buffles⁵⁴². Constat identique de la part du Capitaine Pierre Morichère :

« En fait après la période de charme et d'échec de la collaboration, c'est la période de mise en condition par le spectre de la mort qui commence. Les corvées de riz et les marches ont lieu dans la région de Trung Khanh Phu. Ça fait plus de 30 kilomètres à parcourir dans la journée dont la moitié chargée de 20 kilos de riz, sur des routes en pierres qui déchirent les pieds car nos souliers sont usés. Pour tout repas une boule de riz grosse comme le poing et 2 tranches de concombres, pas d'eau potable pour boire »⁵⁴³.

⁵⁴¹ BEUCLER, Jean-Jacques, *Quatre années chez les Viets*, Paris, Lettres du monde, 1977, p. 51.

⁵⁴² Voir deuxième partie, p. 183.

⁵⁴³ *Journal de marche du capitaine Morichère*.

Louis Stien, de son côté, identifie bien, lui aussi, cette première phase lorsqu'il écrit :

« L'ambiance au camp n°1 est alors, il faut le souligner, excellente. La rééducation politique, avec ses ravages, n'est pas commencée car elle a besoin, pour réussir, que les prisonniers soient d'abord amenés à la misère physique et à la désespérance »⁵⁴⁴.

Mise en condition décrite et résumée également par Claude Goëldhieux :

« Jusque-là, les Viets nous avaient laissé mariner, mâcher notre désespoir, échouer dans nos évasions, vivre dans le froid, la misère et la vermine, douter d'un secours français en ne nous donnant que quelques nouvelles excessives dans un seul sens. Maintenant que nous étions affaiblis, ils nous reprenaient en main brutalement »⁵⁴⁵.

Les marqueurs de temps, « jusque-là », « n'est pas commencée », montrent l'entrée dans un processus mis en place consciemment par le Viêt-minh. Amédée Thévenet va même plus loin dans la description du dispositif puisqu'il parle de « *circuit scientifique de la méthode stalinienne* »⁵⁴⁶. C'est une première phase difficilement vécue par les prisonniers qui non seulement doivent surmonter le choc de la captivité, mais aussi affronter des conditions de vie insupportables où bon nombres de captifs finissent par lâcher prise. Cette mise en condition a pour but de dépersonnaliser les prisonniers et de leur retirer tout sens critique en les obligeant à rompre avec le passé, en les dépouillant de tous leurs objets personnels, et en les épuisant par la sous-alimentation et des fatigues de toutes sortes, pour affaiblir leur capacité de résistance psychologique et psychique, à laquelle s'ajoute l'absence de soins médicaux. Les acteurs-témoins expliquent que, pour ce conditionnement, le Viêt-minh utilise deux facteurs : le travail et l'alimentation, un savant jeu d'équilibre, comme le suggère Jean Pouget dans son roman :

⁵⁴⁴ STIEN, Louis, *Les Soldats oubliés. De Cao Bang aux camps de rééducation du viêt-minh*, Paris, Albin Michel, 1993, p. 116.

⁵⁴⁵ *Idem*.

⁵⁴⁶ THEVENET, Amédée, *Goulags indochinois. Carnets de guerre et de captivité 1949-1952*, Paris, France Empire, 1997, p. 197.

« Le rongeur n'éprouve pas le moindre doute. Le système est sûr comme l'algèbre, car il n'utilise que des facteurs mesurables qui conditionnent la vie des prisonniers : le travail et l'alimentation. Le système est un jeu d'équilibre entre l'énergie-travail et l'énergie-nourriture. Le commissaire politique est le maître des hommes, parce qu'il est le maître de ces énergies »⁵⁴⁷.

A ce sujet, Amédée Thévenet décrit la mise en place d'un système de « réhabilitation par le travail ». Il raconte, en effet, dans son témoignage, avoir été chargé de la réfection d'une route. Les commissaires politiques motivaient les prisonniers en leur disant que les plus productifs seraient libérés. Ce qui provoqua l'épuisement, puis la mort d'un certain nombre de captifs, comme le précise Amédée Thévenet :

« Par combien de morts se solda cette course effrénée au rendement ? Combien de camarades moururent d'épuisement durant ces mois de travail surhumain ? Nous l'ignorions et à vrai dire nous n'y pensions guère. Le commissaire politique nous dit chaque jour que les meilleurs travailleurs seront libérés. De grandes banderoles, des calicots et les journaux muraux nous le rappellent en permanence »⁵⁴⁸.

Si faire travailler les prisonniers n'est pas interdit par la convention de Genève de 1949, celle-ci précise toutefois dans son article 51 :

« Les prisonniers de guerre devront bénéficier de conditions de travail convenables, particulièrement en ce qui concerne le logement, la nourriture, l'habillement et le matériel ; ces conditions ne devront pas être inférieures à celles qui sont réservées aux nationaux de la Puissance détentrice employés à des travaux similaires ; il sera également tenu compte des conditions climatiques »⁵⁴⁹.

⁵⁴⁷ POUGET, Jean, *Le Manifeste du camp n°1*, Paris, Fayard, 1969, p. 217.

⁵⁴⁸ THEVENET, Amédée, *Mourir pour l'Indochine. Carnets de guerre et de captivité 1945-1954*, Paris, Editions Peuple libre, 2014, p. 286.

⁵⁴⁹ Convention de Genève du 12 août 1949 consultable sur : <http://www.icrc.org/applic/ihl/dih.nsf/Treaty.xsp?action=openDocument&documentId=4946170FCA7C6F87C12563140043A9C0> (consulté le 12 août 2014).

Or justement, les prisonniers se plaignent de n'avoir pas assez de nourriture pour assurer de tels travaux. Cette situation est également décrite par Jean-Louis Margolin à propos des camps de prisonniers japonais, mais celui-ci précise que les officiers n'étaient pas assujettis au travail. Pour les autres soldats, ces travaux affaiblirent également les organismes et provoqua un certain nombre de malades :

« Il y avait évidemment là un cercle vicieux : plus le travail était dur, plus on comptait de malades, et plus la pression était forte pour les faire quand même travailler. Le risque n'est cependant pas identique pour tous. Les Japonais respectaient généralement la hiérarchie chez les prisonniers. Les officiers qui le souhaitaient purent souvent vivre dans un relatif isolement, ne pas travailler, et bénéficier d'un traitement relativement favorable, sur le plan alimentaire en particulier »⁵⁵⁰.

Dans le camp n°1, celui des officiers, il ne semble pas y avoir eu la mise en place du travail forcé. Les officiers devaient assurer le bon fonctionnement du camp et notamment participer aux corvées de riz. En ce qui concerne Amédée Thévenet, cette « rééducation par le travail » pourrait s'apparenter à celle des camps nazis :

« S'agissant du travail, le commissaire politique répète qu'en travaillant "de toutes ses forces" et avec "ardeur", on se rachète de ses crimes colonialistes. C'est la réhabilitation par le travail devenue pénitence pour le pardon de ses péchés. C'est le schéma judéo-chrétien laïcisé. Dieu est mort. On ne sauve plus son âme, on se réhabilite aux yeux du peuple en vue du bonheur (terrestre) futur. Le stalinisme rejoint, et à son insu, son ennemi le nazisme, qui affichait à la porte des camps de la mort : Arbeit Macht Frei (le travail rend libre) »⁵⁵¹.

Cette « réhabilitation par le travail » semble donc entrer dans le cadre de la « rééducation politique ».

⁵⁵⁰ MARGOLIN, Jean-Louis, *L'Armée de l'empereur. Violences et crimes du Japon en guerre 1937-1945*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 277.

⁵⁵¹ THEVENET, Amédée, *Mourir pour l'Indochine...Op. Cit.*, p. 292.

a. Les cours politiques

Lors de cette première phase, l'objectif du commissaire politique est de mettre les prisonniers à l'épreuve de la doctrine marxiste en organisant des cours politiques dont le but est de retourner le prisonnier, afin de faire advenir « le soldat de la paix ». Pierre Richard revient dans son témoignage sur cet aspect :

« Le but de la manœuvre était très clair et le flot de paroles que Huyen avait déversé pendant deux heures aurait pu se résumer en quelques phrases : les viets voulaient faire de leurs prisonniers, sinon des communistes, du moins des "crypto-communistes" qui, une fois rentrés en France, seraient autant d'agents de propagande. Ce n'est que dans la mesure où les prisonniers donneraient des preuves de cette conversion (les Viets disaient évolution) qu'ils seraient libérés »⁵⁵².

Certains acteurs-témoins dans la description de la « rééducation politique » parviennent à prendre du recul et à mener un véritable travail « d'interprétation » de leur expérience. Le sens donné à ce concept est celui défini par Paul Ricœur. Il y voit plusieurs composantes : « *d'abord le souci de clarifier, d'explicitier, de déployer un ensemble de significations réputées obscures en vue d'une meilleure compréhension de la part de l'interlocuteur. Ensuite, la reconnaissance du fait qu'il est toujours possible d'interpréter autrement le même complexe, et donc l'admission d'un degré inévitable de controverse, de conflit entre interprétations rivales ; ensuite, la prétention à doter l'interprétation assumée d'arguments plausibles, possiblement probables, soumis à la partie adverse ; enfin l'aveu qu'à l'arrière de l'interprétation il subsiste toujours un fond impénétrable, opaque, inépuisable de motivations personnelles et culturelles, dont le sujet n'a jamais fini de*

⁵⁵² RICHARD, Pierre, *Cinq ans prisonnier des Viets*, Op. Cit., pp. 126-127.

rendre compte »⁵⁵³. Tous les acteurs-témoins ne parviennent pas à cette opération car il est parfois difficile de se détacher de son propre témoignage. Mais certains tentent d'aller plus loin dans la description du processus. Prenons, par exemple, le travail d'Amédée Thévenet qui opère un parallèle entre « rééducation politique » et « conversion chrétienne ». Le mot « conversion » se définit de la manière suivante : « 1. Action de se convertir à une croyance, et particulièrement d'abandonner une religion pour une autre ; passage de l'incroyance à la foi religieuse. 2. Passage à une nouvelle conviction, à une opinion, à une conduite nouvelle »⁵⁵⁴. Amédée Thévenet développe son idée de la manière suivante :

« C'est un peu le processus chrétien, c'est-à-dire vous êtes pêcheur, demandez pardon. Première étape. Deuxième étape, puisque vous avez demandé pardon, le ciel est à votre portée. Le ciel c'est la libération. Vous allez donc travailler pour arriver au ciel. Comment travailler pour arriver au ciel ? Il y a deux méthodes : ou bien vous écrivez à vos parents que vous êtes bien traités. Vous signez une pétition pour la libération de notre pays. Vous écrivez à votre mère d'adhérer à l'Union des femmes françaises. Vous-même, vous allez signer ces manifestes-là. C'est une preuve en quelque sorte de votre conversion (...). Alors la deuxième façon de prouver que l'on est converti, c'est de casser des cailloux sur la route (...). Et vous prouverez que vous êtes l'homme nouveau dont parle Saint-Paul. Je prends des références religieuses parce que ce sont mes idées, j'en trouve pas d'autres »⁵⁵⁵.

Amédée Thévenet pousse même plus loin sa réflexion et ajoute :

« Je me suis interrogé sur le sujet : est-ce que ça vient du fait que Marx était Juif ? Que Staline était séminariste ? Que Lénine et Trosky étaient juifs ? Est-ce qu'ils étaient dans ce processus de penser judéo-chrétien ? Ou est-ce que ça vient du fond des âges ? Je ne sais pas »⁵⁵⁶.

⁵⁵³ RICŒUR, Paul, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Op. Cit., p. 442.

⁵⁵⁴ Dictionnaire *Le Petit Larousse*, 2002.

⁵⁵⁵ Témoignage d'Amédée Thévenet in FERARU, Marcela, *Face à la mort. Les témoignages des prisonniers de Hô Chi Minh*. DVD 2 bonus, Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense en partenariat avec l'ANAPI, 2009, durée totale : 160 minutes.

⁵⁵⁶ Ibidem.

Il y a derrière ce témoignage la volonté d'interpréter l'expérience vécue, la volonté de donner du sens au passé en questionnant, en émettant des hypothèses. Continuons de suivre Amédée Thévenet dans cette comparaison. Pour façonner « le soldat de la paix », les chefs de camps organisent des cours politiques et des méthodes d'instruction basées sur la confession des fautes collectives ou individuelles, l'apprentissage de valeurs de l'homme communiste. Ils cherchent par ces procédés à faire naître une « conscience communiste » dans l'esprit des prisonniers. Ne pourrions-nous pas alors comparer les méthodes des commissaires politiques à celles des évangélistes partis convertir les populations indiennes au XVI^e siècle ? Le Jésuite José de Acosta, par exemple, avait réfléchi à cette question, comme le démontre Jérôme Thomas : « *Il prône la persuasion et la réfutation théorique par la connaissance de ces croyances, d'où l'importance de maîtriser la langue locale pour que "les idoles quittent leur cœur". Bien entendu, il vise en priorité les personnes les plus influentes des communautés pour qu'elles puissent servir d'exemple. Ce travail doit être entrepris avec sérieux et Acosta se plaint que certains n'y prêtent pas assez d'attention. Parfois, ces techniques de persuasion s'avèrent insuffisantes. Dans ce cas, Acosta n'hésite pas à conseiller l'usage de mesures répressives en parfait accord avec les décisions prises dans les conciles américains* »⁵⁵⁷. Les méthodes utilisées par les commissaires politiques reprennent quelque peu l'esprit de celles des évangélistes, notamment en ce qui concerne la connaissance de la culture de l'autre, les techniques de persuasion et la mise en place de mesures répressives si nécessaire. Comment étaient organisés les cours et quels sujets étaient abordés ? Les témoignages sont relativement précis à ce sujet. Au niveau de la méthode, les commissaires politiques semblent alterner interrogatoires individuels et discussions collectives. Les interrogatoires individuels avaient un double objectif. D'une part, obtenir des informations sur le corps expéditionnaire et d'autre part, jauger de la réelle motivation du prisonnier dans son éducation politique. Tous les prisonniers n'étaient pas interrogés individuellement. Les commissaires politiques réservaient, semble-t-il, ce

⁵⁵⁷ THOMAS, Jérôme; « L'Évangélisation des Indiens selon le jésuite Acosta dans le *De procuranda indorum salute* (1588) », *Cahiers d'étude du religieux. Recherches interdisciplinaires* [en ligne], 10/2012, mis en ligne le 18 janvier 2012, consulté le 01 septembre 2013, URL : <http://cerri.revues.org/942> ; DOI : 10.4000/cerri.942.

genre d'entretien au responsable élu par les autres prisonniers, aux récalcitrants ou bien encore à certains officiers. Claude Goëldhieux, dans son récit, raconte le déroulement de l'un de ces interrogatoires :

« C'est le troisième soir qui suivit la discussion avec le commissaire X... que Berral fut appelé par le commissaire Dan. Les portes se refermèrent derrière lui. Dans la pièce, quatre soldats, chacun dans un coin, veillaient, le fusil sous le bras. Le commissaire Dan était assis au centre, derrière une table recouverte d'une toile rouge où traînaient un revolver et une brochure politique. Enfin, une petite lampe à huile éclairait l'ensemble, donnant à la scène une atmosphère spéciale et voulue. Trois heures durant, le commissaire Dan interrogea Berral. Menaces indirectes, questionnaire dialectique, reprise insidieuse d'un argument, tout fut mis en œuvre pour lui faire reconnaître ses erreurs passées et son entêtement dans ses erreurs. Enfin, comme il restait sur ses positions, le commissaire lui fit administrer une rossée tout aussi méthodique que l'interrogatoire, à l'étage au-dessous, dans la cage à buffles. Enfin, il se retrouva seul. Le lendemain, contre sa propre conscience, il avoua pour avoir la paix »⁵⁵⁸.

Nous pouvons observer la mise en scène du commissaire politique pour montrer de quel côté est la force, les tentatives de persuasion mais aussi les mesures répressives par l'administration d'une rossée. Toute cette mise en scène permet au commissaire politique d'avoir une emprise sur Berral et d'atteindre son but. Le prisonnier, quant à lui, finit par lâcher prise et « renier en apparence » ses propres convictions. La plupart des interrogatoires individuels avaient pour but d'obtenir des informations. Les officiers qui se retrouvèrent prisonniers au camp-tribunal de Cho Chu suite à la chute de Diên Biên Phu en subirent un certain nombre. Il s'agissait pour la plupart d'officiers de renseignement ou des officiers de transmissions, ainsi que des aumôniers. Jacques Lennon est l'un d'eux et témoigne de ces séances individuelles moitié interrogatoire moitié discussion politique :

« Durant notre internement, nous avons subi plusieurs interrogatoires de la part des officiers et des

⁵⁵⁸ GOËLDHIEUX, Claude, *Quinze mois prisonniers chez les Viets*, Op. Cit., p. 143.

commissaires politiques. Ceux-ci se déroulaient dans un bâtiment situé à l'écart et à une distance d'environ 80 à 100 mètres des cellules (...). Ce sont en général un ou deux commissaires politiques plus des officiers supérieurs Viêt-minh accompagnés par quatre ou cinq soldats en armes qui viennent les chercher, ouvrir les cadenas, celui de la courette et celui de la cellule individuelle, réveillant le prisonnier, le faisant sortir sous bonne escorte (...). Plusieurs d'entre nous ont en outre subi des interrogatoires "très sévères et insidieux", souvent de nuit »⁵⁵⁹.

L'autre méthode utilisée et qui touche l'ensemble des prisonniers est l'organisation de cours politiques. Le capitaine Morichère, dans son journal, revient sur leur déroulement :

« Bientôt commencent des séances d'études politiques, elles ont lieu l'après-midi à l'Île d'amour. Elles débutent par des chants révolutionnaires (...). Les textes à étudier sont lus à tour de rôle par les prisonniers, des discussions suivent. Les intervenants sont le plus souvent désignés à l'avance ; une autre façon d'intervenir consiste à répéter en d'autres termes ce que dit l'orateur principal. Le chef de camp interroge individuellement les prisonniers, relève les erreurs et bataille jusqu'à ce que son point de vue soit admis, il donne des instructions pour les discussions qui devront avoir lieu le soir dans les cai nha au sein des équipes »⁵⁶⁰.

Ces cours politiques semblent avoir été organisés de manière très « scolaire » avec dans le rôle du professeur, le commissaire politique, et dans le rôle des élèves, les prisonniers. En outre, un comité de paix et de rapatriement était constitué. Il avait pour objectif d'organiser les séances d'études politiques et les meetings, puis de rédiger et de faire signer les manifestes. Il devait également assurer une liaison entre la direction du camp et les prisonniers.

Quels étaient les sujets étudiés ? Nous en avons recensé plusieurs, exposés dans les témoignages de nos acteurs-témoins : la « sale » guerre au Viêt-nam, le camp de la guerre (USA) versus camp de la paix (URSS), le colonialisme, l'appel de Stockholm, la guerre de Corée, la Communauté Européenne de Défense (CED). Certaines personnalités communistes étaient

⁵⁵⁹ ORTHOLAN, Henri, *Prisonniers du Viêt-minh : de Diên Biên Phu au camp-tribunal de Cho Chu*, Dinan, Le Pays de Dinan, 2013, pp. 71-72.

⁵⁶⁰ *Journal de marche du capitaine Morichère*.

également mises à l'honneur : les figures de Henri Martin⁵⁶¹ et de Raymonde Dien⁵⁶² par exemple. La fréquence des cours politiques varie dans le temps et selon les camps. Robert Bonnafous dans sa thèse sur les prisonniers français précise que celle-ci passe de une fois tous les deux ou trois jours à vingt séances par semaine d'une durée allant de une à trois heures. Il rajoute que les cours politiques sont plus fréquents au camp n°1, chez les officiers, que dans les autres camps⁵⁶³. Les prisonniers étaient également contraints de répondre par écrit à un certain nombre de questions souvent relatives à leur biographie. Il arrive même qu'ils soient photographiés et mesurés. Robert Bonnafous explique les raisons de ce procédé : « *Il est capital, pour le viêt minh, de connaître les origines de classe et la situation sociale des détenus. Les documents, vraisemblablement transmis aux cellules locales des P.C.F pour vérifications, sont complétés avec les indications des points faibles des personnages (niveau social de la famille, les enfants, la fiancée, les parents âgés, les amis etc...)* »⁵⁶⁴.

Les prisonniers retiennent, par ailleurs, les séances d'autocritiques où chaque prisonnier devait en quelque sorte « se confesser » publiquement pour les « crimes » qu'il avait commis dans le passé. L'aumônier Paul Jeandel précise que :

« Pour les Viets, l'autocritique tient lieu de sacrement : Lorsque les catholiques se confessent, cela se passe avec le prêtre, en secret. L'autocritique, par contre, vous permet de vous accuser devant tout le monde. C'est la masse qui vous pardonne et qui vous aide à vous améliorer ! »⁵⁶⁵.

⁵⁶¹ Henri Martin s'engage à la fin de la Deuxième Guerre mondiale dans la Marine et se retrouve en Indochine. Il est rapatrié en 1947. Affecté à l'arsenal de Toulon, il y est promu second maître mécanicien. Il est arrêté en mars 1950 pour distribution de tracts contre la « sale guerre » et sabotage d'un navire. Il est jugé en octobre 1950 par le tribunal militaire de Toulon. Reconnaisant son action de militant, niant le sabotage, il est condamné à cinq ans de réclusion. Cassé pour vice de forme, le jugement est confirmé par un nouveau procès tenu à Brest. Le Parti Communiste va faire du cas Henri Martin un cas exemplaire, cf DALLOZ, Jacques, *Dictionnaire de la guerre d'Indochine*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 149.

⁵⁶² Raymonde Dien s'était opposée au départ d'un train de matériel militaire en février 1950, à Saint-Pierre-des-Corps est condamnée à neuf mois de prison, cf DALLOZ, Jacques, *Dictionnaire de la guerre d'Indochine*, Paris, Armand Colin, 2006, p 191.

⁵⁶³ BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers français dans les camps viêt-minh*, Op. Cit., p. 115.

⁵⁶⁴ *Ibidem*.

⁵⁶⁵ JEANDEL, Paul, *Soutane noire, béret rouge*, Paris, Edition de la pensée moderne, 1957, p. 137.

Norbert Hery raconte aussi à ce sujet :

« Informés sur les crimes inhérents aux sociétés capitalistes, impérialistes, colonialistes et bourgeoises, les officiers reçoivent papier et crayons pour confesser leurs propres atrocités, commises au Vietnam ou ailleurs. Il leur est bien recommandé de commencer par leurs antécédents familiaux, puis de raconter toute leur vie, y compris les années d'enfance »⁵⁶⁶.

Comment les prisonniers vivaient-ils ces séances de propagande et quels impacts avaient-elles ? Louis Stien explique que les cours n'avaient pas un caractère obligatoire, mais, que, dans les faits, l'absence était relevée par les sentinelles et le prisonnier « *catalogué hostile ou indifférent à l'éducation politique (ce qui est la même chose et vous classe adversaire) avec toujours les menaces induites que cela comporte* »⁵⁶⁷. Par ailleurs, ceux qui refusaient le système se voyaient imposer des conditions drastiques, notamment sur le plan alimentaire. Dans son roman, Jean Pouget écrit sur ce point :

« Dans son rapport technique le médecin capitaine Querrien décrit ce système en quelques phrases. Au chapitre "alimentation" on peut lire :

Alimentation : Réduite à un strict minimum. Nous sommes loin des 2500 calories nécessaires quotidiennement à l'organisme au repos et encore plus loin des 4000 que nécessiterait le travail de force que nous devons fournir (corvées diverses).

-600 grammes de riz par jour.

-12 grammes de sel par individu.

- Légumes : pratiquement inexistantes (pelures de patates douces, herbes glanées dans les rizières et les champs, feuilles de courges, de patates, etc.

-200 grammes de viandes de buffle par semaine (perception irrégulière et assez inconstante, 3 semaines sans viande par

⁵⁶⁶ HERY, Norbert, *Tù-binh, 1446 jours au camp n°1*, Paris, Lavauzelle, 1994, p. 110.

⁵⁶⁷ STIEN, Louis, *Les Soldats oubliés...*, *Op. Cit.*, p. 153.

exemple).

-Pas de lipides.

Esprit scientifique, avare d'émotions, le médecin note le mesurable. Le poids des aliments et leur équivalent en calories »⁵⁶⁸.

Ce « jeu d'équilibre » se retrouve dans le témoignage de Thomas Capitaine, prisonnier au camp 113 :

« Notre bonne ou mauvaise volonté à admettre la vérité enseignée conditionnait tout le système. C'est pourquoi, les lendemains des cours ou meetings sans résultats satisfaisants, on voyait s'allonger la corvée de bois de 4 à 5 km, la corvée de riz de 10 à 20 km. Pour la même raison, la quantité de riz aux repas diminuait, le cube de viande de buffle disparaissait bientôt du menu sous prétexte de pénurie momentanée. Par contre, lorsque des progrès étaient constatés dans notre éducation, le phénomène inverse se produisait. Dans ces moments-là - ils étaient rares - les autorités auraient facilement sacrifié deux ou trois chèvres. Bref, comme notre estomac, le système était élastique »⁵⁶⁹.

Dans ce contexte, les prisonniers étaient contraints de faire semblant d'adhérer à des idées qu'ils n'avaient pas. Nous avons interrogé Eugène Grenard au sujet de cette rééducation politique afin de savoir de quelle manière il l'avait vécue. Il déclare que pendant ces séances, il pensait à autre chose, et qu'elles n'avaient eu que peu d'impacts sur les prisonniers français métropolitains :

« C'est pas que ça nous a surpris c'est plutôt que ça n'a pas eu beaucoup de prise sur nous. Ça a eu beaucoup de prises sur les Allemands, sur les légionnaires. Ça a eu beaucoup de prise sur les Algériens, Maroc, Maghreb. Ça a bien marché sur eux, d'ailleurs c'est pour ça que quand ils ont été libérés, le bordel a commencé autre part... voilà ça a très bien marché avec eux. Nous, ça a moins bien marché »⁵⁷⁰.

René Moreau, quant à lui, explique que lorsque les prisonniers sont tenus de travailler en

⁵⁶⁸ *Idem*, pp. 219-220.

⁵⁶⁹ Témoignage de Thomas Capitaine disponible dans son intégralité à cette adresse : <http://archives.chez.com/camp113.htm>

⁵⁷⁰ Entretien avec Eugène Grenard enregistré le 25 avril 2009.

groupe, ils parlent souvent d'autres choses que de politique, même si cela peut être dangereux :

« Bien entendu, si les circonstances le permettent, les prisonniers parlent entre eux de tout autre chose que de politique, mais, pendant les heures de "travail" cette infraction fait courir des risques. Il est par la suite prudent de placer un guetteur à la porte car le chef de camp ou le commissaire viennent souvent contrôler les activités »⁵⁷¹.

Toutefois, sans connaître exactement l'impact de cette rééducation politique sur les individus, il semble qu'elle finisse par avoir des effets sur le collectif, comme le suggère Paul Jeandel :

« Bref, nous sommes attaqués cérébralement de toutes parts, sur le plan individuel comme sur le plan collectif et l'on ne se rend pas compte qu'on recule. On a l'illusion de maintenir certaines positions. Elles seront bientôt emportées. La période de la résistance finit. L'ère du progressisme commence »⁵⁷².

Le premier signe de ce délitement du collectif est l'apparition de la peur de « l'Autre », qu'on soupçonne de rechercher les faveurs des commissaires politiques. Cette peur est, par ailleurs, savamment entretenu par ces derniers. L'autre, c'est autrui, celui qui n'est pas comme moi, qui est différent. C'est donc celui qui se différencie du groupe par son comportement. Il devient une nouvelle entité qui va s'opposer aux valeurs et aux normes du groupe.

⁵⁷¹ MOREAU, René, *8 ans otage chez les Viets*, *Op. Cit.*, p. 270.

⁵⁷² JEANDEL, Paul, *Soutane noire et béret rouge*, *Op. Cit.*, p. 163.

b. Ces Autres délateurs

Au cours de cette première phase, les commissaires politiques attisent les haines et mettent à mal la relation avec l'Autre, en érigeant la délation comme une règle. Yves de Sesmaisons précise :

« La responsabilité collective, donnée de base du marxisme, en est la cause. En effet, chaque geste individuel peut avoir des incidences sur la vie du groupe. Ainsi tout individu qui par son comportement risque de nuire à ce dernier, doit être mis dans l'incapacité d'agir. La délation est donc un devoir pour celui qui a connaissance d'un fait répréhensible, à défaut de quoi il en devient complice. Dès lors, il est passible lui-même de sanction »⁵⁷³.

Cette peur de l'Autre délite le groupe. Elle joue beaucoup sur le moral des prisonniers qui finissent par se sentir isolés face à l'hostilité du groupe. Les solidarités sont mises à mal. Elles paraissent pourtant essentielles dans un contexte où le captif doit déjà lutter contre un certain nombre de contingences. L'isolement qui s'empare du prisonnier devient une seconde prison entraînant son effondrement moral.

Ce qui est intéressant à observer dans le discours de nos acteurs-témoins sur cette question de la délation est la manière de nommer ceux qui s'abaissent à cette pratique. Ainsi, dans son témoignage, René Moreau parle « *de petites mouches qui rapportent tout* »⁵⁷⁴. Dans le récit de Louis Stien, rempli de virilité et de valeurs militaires, le délateur est un dénommé « Choupette », homosexuel déclaré, « le seul du camp », précise le témoin. Voici l'une des descriptions qu'il en fait :

« Choupette ne sera libéré qu'après la cessation des hostilités, un an plus tard, en août 1954. La seule faveur qu'il obtiendra, c'est d'être libéré quelques jours avant les autres, ce qui lui permettra de prendre la fuite en France par le premier avion disponible. Il avait raison d'être honteux, mais avait tort de me craindre. Je le plaignais plutôt : il était

⁵⁷³ In ANAPI, *Les Soldats perdus. Prisonniers en Indochine 1945-1954. Mémoires, Op. Cit.*, p. 257.

⁵⁷⁴ MOREAU, René, *8 ans otage chez les Viets*, Paris, Pygmalion, 1982, p. 297.

condamné toute sa vie à voir une gueule de sale petit mouchard, chaque fois qu'il serait devant une glace. C'est peut-être cette épreuve quotidienne qui l'a convaincu que sa place n'était pas dans l'Armée. Il a démissionné »⁵⁷⁵.

Derrière ce passage, Louis Stien sous-entend qu'il ne peut y avoir de « mouchard », de « faible », chez les vrais soldats. D'ailleurs sa sexualité ne correspond pas à la norme telle qu'il l'entend. « Chouquette » apparaît comme contraire aux valeurs de virilité, ce qui amène l'auteur à cette réflexion qui choque aujourd'hui :

« Cette trahison sur fond de mœurs particulières nous amène à ce petit débat psycho-philosophique : pourquoi les "tantes" sont-elles fragiles, et d'une manière si généralement reconnue que leur identification amène des mesures systématiques dans les services secrets ? Soit qu'on les écarte des postes sensibles, soit qu'au contraire, repérées dans les rangs adverses, elles constituent des "cibles" privilégiées. Un vieux baroudeur de la Coloniale conclut en langage rude :

-Pour faire la guerre et tenir le coup ici, il faut des couilles au c...Chouquette en a, mais ce n'est pas les siennes... »⁵⁷⁶.

« Chouquette » apparaît comme l'archétype du mouchard dans le discours de certains acteurs-témoins, en particulier chez les officiers. Celui-ci est toujours un être décrit comme faible, vil ou bien encore peureux. Il paraît être l'antithèse de la figure du soldat, comme le montre encore cette autre description de Pierre Richard :

« Enfin Barot. C'était un ensemble de veulerie, de lâcheté, de peur. Le tout le mena à la trahison pure et simple. Il fut surnommé tout au long de sa captivité, qui devait durer malheureusement jusqu'en septembre 1953, tantôt le serpent, tantôt le traître ou le moujik. Il était répugnant au physique comme au moral. Petit, adipeux, il se répandait plus qu'il ne se déplaçait »⁵⁷⁷.

Ces descriptions des « délateurs » correspondent à la zone d'ombre de la mémoire de la

⁵⁷⁵ STIEN, Louis, *Les Soldats oubliés*, *Op. Cit.*, pp. 256-257.

⁵⁷⁶ *Idem*, p. 257.

⁵⁷⁷ RICHARD, Pierre, *Cinq ans prisonnier chez les Viets*, *Op. Cit.*, p. 148.

captivité. La mémoire individuelle des acteurs-témoins est confrontée, ici, aux exigences de la mémoire officielle et collective. Il s'agit, pour certains, de ne pas salir l'image des militaires et de l'Armée. Cet aspect se retrouve davantage dans les récits des officiers prisonniers au camp n°1 qui préfèrent occulter certains faits qui pourraient entacher une mémoire déjà peu visible dans l'espace public. Chez d'autres témoins, les choses paraissent différentes. En effet, selon Claude Baylé qui se trouvait dans un camp de troupe, les « dénonciateurs » n'étaient pas une catégorie à part, ni des « marginaux » ou des « détraqués ». Ils pouvaient être n'importe qui, d'où le système de méfiance qui s'instaurait parfois entre les prisonniers. Dans l'un des passages du livre, Claude Baylé met en scène une discussion avec un autre prisonnier qui lui donne des renseignements sur le fonctionnement du camp :

« Puisque vous avez commencé, continuez. J'ai vraiment besoin de tout savoir.

- Alors, allons-y. Tu ne seras pas déçu. Il y a des tas de types suspects, capables de moucharder pour une petite faveur, une cigarette ou une poignée de riz, c'est plus courant que tu ne le penses. Puis il y a quatre véritables saloperies. Un adjudant-chef et je t'en reparlerai ; trois sergents dont deux que tu connais parfaitement puisqu'ils sont de notre bataillon.

- Je ne vous crois pas, c'est impossible. Ou alors lâchez les noms.

- Cival et Troca

- Ce n'est pas sérieux votre affaire.

- Tu peux me croire. Et d'ailleurs, tu auras tout le temps de vérifier, de repérer les types entre deux eaux, un jour avec nous, un jour avec les autres. Ils sont surtout dangereux parce que imprévus et une seule de leurs interventions lors des cours politiques peut tourner au drame pour les copains »⁵⁷⁸.

Amédée Thévenet fait le même constat et souligne que « *la délation s'est installée* »⁵⁷⁹, tel

⁵⁷⁸ BAYLE, Claude, *Prisonnier au camp 113*, Paris, Perrin, 1991, p. 23. Thomas Capitaine dans son récit parle de l'adjudant R, délateur, qu'il décrit d'une manière différente de celle de Louis Stien : « *Du lot des animateurs émergeaient l'adjudant R...beau parleur, à la réplique facile, doté d'une conscience élastique lui permettant de s'adapter à toutes les situations en profitant de toutes les circonstances pour arriver à ses fins* », cf texte intégral disponible sur <http://archives.chez.com/camp113.htm>.

⁵⁷⁹ THEVENET, Amédée, *Goulags indochinois, Op. Cit.*, p. 273.

un système voulu par le Viêt-minh. Il s'avère que, pour chaque prisonnier, l'objectif est de survivre et d'être libéré. Nous avons dit précédemment que cette première phase, la mise en condition, était très dure avec des taux de mortalité parfois importants. Ces nombreux décès vont commencer à poser un cas de conscience pour les prisonniers qui dans un premier temps refusaient de se soumettre à cette politique de rééducation. Mais la question qui va poindre est celle de savoir jusqu'à quel point faut-il résister ? Cette question constitue la transition entre la première phase et la deuxième phase que nous avons intitulée « de la résignation à l'acceptation ».

2. Deuxième phase : de la résignation à l'acceptation

a. Le Manifeste du camp n°1

Cette deuxième phase est comme un passage, fruit d'une intense réflexion, tout particulièrement chez les officiers. En effet, de leur décision quant au comportement à adopter, dépend en partie celui des soldats de troupe. Rappelons que dans les camps du Viêt-minh, les officiers sont séparés des simples soldats. Un livre, tout particulièrement, reprend l'intense débat qui a marqué profondément la mémoire des anciens prisonniers jusqu'à nos jours. Il s'agit du roman de Jean Pouget, *Le Manifeste du camp n°1*. Deux attitudes vont s'opposer. La première est celle de l'insoumission totale à la politique de rééducation. Elle est tenue par le personnage du capitaine Le Riantec qui place « l'honneur » au-dessus de toute valeur. L'attitude opposée est portée par la majorité des autres officiers qui acceptent de se confronter au réel. Pour eux, il est envisageable de participer à la politique de rééducation dans la mesure où cela permettrait d'atténuer les pertes humaines. C'est dans ce contexte d'intense réflexion que se déroule la scène qui va suivre. La nuit précédente, les chefs de groupes que sont Leyrieux, Querrien, Durantomme et Gressier ont été

convoqués par le commissaire politique appelé « le rongeur ». Il leur demande de rédiger un manifeste pour prouver leur degré d'évolution. Ils acceptent de se soumettre à cet exercice et finissent par écrire sur celui-ci : « *Les officiers français prisonniers de guerre au Viet-nam...condamnent la guerre injuste et criminelle que le gouvernement français livre contre le peuple du Viet-nam...* », puis à le signer. Ils viennent, ensuite, rendre compte de cet acte au capitaine Le Riantec. C'est lui qui a autorité sur les prisonniers en raison de son grade. De lui dépend l'attitude à suivre. Voici donc les arguments qu'il oppose à ce qu'il considère comme une « *forfaiture* » :

« Ecoute, Querrien, reprit Le Riantec d'un ton las. Ne crois pas que je refuse de tenir compte de la réalité comme tu dis. Depuis Noël je vous ai laissé agir à votre guise. Ce n'est pas par lâcheté, mais parce que je voyais bien qu'il n'y avait pas d'autre solution. J'ai accepté d'écouter les cours politiques du Rongeur. J'ai accepté de participer aux discussions, et comme tout le monde, j'ai feint de croire et d'admettre son baratin. J'ai aussi prononcé des mots qui condamnaient l'action de l'armée française et la politique de mon pays. Jusqu'à présent, ça ne sortait pas des limites du camp, ça ne trompait personne, ça ne gênait personne. Aujourd'hui, on nous demande de signer un papier qui sera publié de l'autre côté. Ce papier troublera nos camarades qui continuent à combattre, et qui ont besoin de conserver leur confiance aux ordres du gouvernement de la France pour accepter de se faire tuer... Nous avons atteint les limites du compromis honorable. Alors je dis non. Nous ne pouvons pas signer »⁵⁸⁰.

Les personnages du capitaine Le Riantec et du lieutenant Leyrieux sont intéressants à plus d'un titre. D'une part, leur débat permet de mieux comprendre la manière dont s'est construit le discours des anciens prisonniers du camp n°1 et la justification qu'ils apportent à leur positionnement face aux commissaires politiques. D'autre part, ils sont l'incarnation narrative de deux officiers ayant combattu en Indochine. Le capitaine Le Riantec reprend les traits du capitaine Paul Cazaux. Quant au lieutenant Leyrieux, il s'agit de Jean-Jacques Beucler, comme le montre ce passage du président Edgar Faure, cité par Jean-Jacques Beucler dans ses Mémoires :

⁵⁸⁰ POUGET, Jean, *Le Manifeste du camp n°1*, Op. Cit., p. 241.

« Il est rare qu'un secrétaire d'État ait été un personnage de roman. Et pourtant Jean-Jacques Beucler figure en bonne place, sous le nom de Marindelle, dans les *Centurions* de Lartéguy, il est le Leyrieux du Manifeste du camp n°1 de Jean Pouget (1969), il est sans doute le lieutenant Grandperrin dans *Le Prêtre* et le commissaire du père Albert Stilhé (1971). Et on le reconnaît tout de suite, ce jeune officier diplomate et persuasif : "Leyrieux avait le visage d'un adolescent bien nourri, un sourire désarmant et une voix agréable. Sa peau de blond, qui rosissait au soleil, lui donnait des couleurs de bonne mine. Malgré ce handicap, il exerçait sur ses camarades une autorité impalpable qu'il devait à sa voix chaude, à son sourire candide désarmant les hargnes les plus chroniques, à une humeur égale et une habilité instinctive dans les rapports humains" »⁵⁸¹.

Leyrieux tente d'expliquer à Le Riantec qu'il faut accepter de participer, mais en utilisant la ruse. Pour lui, ce qui est écrit dans le Manifeste paraît tellement absurde qu'il perdra toute valeur aux yeux de l'opinion publique, donc la signature ne possède que peu de valeur. Sans compter que signer le manifeste peut également permettre de montrer à sa famille que l'on est toujours en vie :

« Vous avez dit, mon capitaine, que nous étions à la limite. Tout le problème est là. Nous nous sommes engagés sur la seule voie qui était ouverte. Reste à savoir à quel moment nous devons refuser de continuer. C'est évident. Mais au lieu de stopper net, nous pourrions employer des procédés dilatoires, freiner le mouvement, flâner par-ci par-là, essayer de faire perdre la direction au guide. Ainsi, par exemple, cette nuit nous avons lutté pendant des heures, nous avons marchandé mot après mot pour rester dans la limite de l'épure. Je crois que nous avons réussi en partie. Si vous lisez attentivement ce texte vous découvrirez qu'il contient quelques invraisemblances, des exagérations verbales, des équivoques qui en diminuent singulièrement la valeur de propagande, et qui, à mon avis, pourraient rendre ce manifeste inopérant »⁵⁸².

Ce débat décrit par Jean Pouget dans son roman marque incontestablement une cristallisation quant à l'attitude choisie dans les camps. Fallait-il ou non s'accommoder ? Au niveau des arguments qui s'expriment à travers Le Riantec et Leyrieux, nous pouvons distinguer « deux

⁵⁸¹ BEUCLER, Jean-Jacques, *Mémoires*, Paris, Editions France-Empire, 1991, p. 128.

⁵⁸² POUGET, Jean, *Le Manifeste...Op. Cit.*, p. 242.

mondes » qui s'interpénètrent et qui s'opposent au sens employé par Luc Boltanski et Laurent Thévenot. En effet, les deux auteurs ont dans leur ouvrage défini six mondes : le monde de l'inspiration, le monde domestique, le monde de l'opinion, le monde civique, le monde marchand et le monde industriel. Chacun de ces mondes est marqué par des grandeurs à laquelle les acteurs se réfèrent lorsqu'ils sont confrontés à des épreuves : « *Aux différentes façons de faire la grandeur correspondent différentes façons de construire des épreuves de réalité. On peut, selon le monde considéré, donner des épreuves en se réclamant du témoignage d'un grand dont le jugement fait foi, en montrant la crédibilité dont on bénéficie auprès du plus grand nombre, en invoquant la volonté générale, en payant le prix, ou encore en s'appuyant sur une expertise compétente. Les formes de connaissance sont adaptées à l'évaluation des grandeurs. Alors que la grandeur industrielle s'atteste par la mesure, la grandeur domestique appelle le raisonnement par anecdote dans lequel la généralité est toujours incarnée, comme la personne du roi, tout à la fois présente, concrètement, et, au-delà de sa corporéité, plus générale (Turner, 1967). Pour évaluer une grandeur domestique, on ne se réfère pas, comme dans le monde industriel, à des codes et à des critères mais aux hauts faits des grands, à la vie des hommes illustres* »⁵⁸³. A noter que chaque monde est défini par un principe supérieur commun dont les « grands êtres » sont les garants : « *par leur généralité, ils servent de repère et contribuent à la coordination des actions des autres* »⁵⁸⁴.

Ce passage par la sociologie permet, à nos yeux, de mieux saisir les deux visions qui s'opposent. Le Riantec se situe, par son discours, sa posture d'autorité, dans « le monde domestique ». Dans ce monde, le bien commun est la tradition. Il s'appuie sur des valeurs telles que la fidélité ou la loyauté. Dans ce monde, « *la personne individuelle ne peut (...) être dissociée de son appartenance à un corps, conçu lui-même comme une personne caractérisée par son rang* »⁵⁸⁵. Le Riantec se veut l'incarnation d'une tradition et c'est en cela qu'il paraît « grand » par rapport aux

⁵⁸³ BOLTANSKI, Luc, THEVENOT, Laurent, *De la justification. Les Economies de la grandeur*, Op. Cit., p. 167.

⁵⁸⁴ *Idem*, p. 178.

⁵⁸⁵ *Idem*, p. 116.

autres. Son « principe supérieur commun » est l'honneur. C'est le respect de cette valeur qui constitue pour lui les fondements de l'Armée. Sans ce respect, il y a un risque de délitement de cette institution. Cette valeur agit, sur lui, comme une loi divine qu'il faut préserver pour garder une cohésion du groupe : « *Dans un corps politique dont la cohésion repose sur l'observation des lois divines, la "religion du serment" est le fondement du lien entre les êtres. Les hommes ne peuvent se soustraire à la discorde que par un engagement les uns envers les autres. Mais cette promesse ne sera tenue que si un engagement est passé devant un être supérieur qui en garantit le respect* »⁵⁸⁶. Le Riantec se considère comme cet « être supérieur » qui doit éviter que cette « flamme de l'honneur » ne s'éteigne. Tout compromis avec l'ennemi paraît à ses yeux impossibles, même s'il faut, pour ça, en payer le prix.

Le personnage de Leyrieux, quant à lui, correspond davantage « au monde civique ». En effet, celui-ci cherche à se faire l'expression d'une volonté générale au nom de l'intérêt collectif. Il place ce collectif au-dessus de son intérêt particulier : « *Dans le monde civique, on accède à la grandeur en sacrifiant les intérêts particuliers et immédiats, en se dépassant soi-même, en ne plaçant pas des "intérêts individuels avant des intérêts collectifs"(...). Le renoncement au particulier permet de dépasser les divisions qui séparent, pour agir collectivement. Il est la condition de la solidarité* »⁵⁸⁷. C'est cette prise de conscience du collectif qui le pousse à s'organiser, c'est-à-dire de surmonter les singularités qui divisent pour faire l'union de tous. Pour lui, accepter d'entrer dans « le jeu » du Viêt-minh est le seul moyen de sauver les prisonniers. Il importe peu à ce moment-là que son image de soldat s'en trouve abîmée.

Quel peut-être l'issue d'une telle « controverse » ? Comme le soulignent Christophe Prochasson et Anne Rasmussen, de son surgissement devrait aboutir une solution : « *La controverse R'avec, comme la décrit Irailh, ses ressources argumentaires et rhétoriques, ses systèmes de preuve,*

⁵⁸⁶ *Idem*, p. 120.

⁵⁸⁷ *Idem*, p. 237.

son expression des intérêts et des hiérarchies R est ici un efficace levier permettant le surgissement laborieux de la raison, fruit d'un travail dialectique issu de l'affrontement des arguments, d'où advient la solution »⁵⁸⁸. Si dans un premier temps, les officiers se rangent derrière l'argument d'autorité du capitaine Le Riantec, celui ne va pas résister longtemps à l'épreuve du réel. En effet, le commissaire politique, devant le refus des prisonniers de se soumettre à sa politique, impose des conditions de vie particulièrement difficiles et les morts ne cessent d'augmenter dans le camp. Dans ce contexte, les arguments du lieutenant Leyrieux prennent toutes leurs forces, ce qui oblige Le Riantec à revoir sa position. La controverse, la dispute se terminent entre les deux hommes par un consensus. Le capitaine finit progressivement par rallier les arguments du lieutenant comme le montre le passage qui suit :

« Après la discussion dirigée, on prolongea de quelques minutes, avant d'éteindre les feux. Le Riantec avait fait savoir qu'étant donné la forme anodine de ce manifeste, il autorisait certains prisonnier à signer, à condition que les signataires soient désignés d'avance »⁵⁸⁹.

Jusqu'à donner, au seuil de sa mort, l'ordre de signer les différents manifestes qui se présenteront aux prisonniers :

« Le Riantec ne lui posa pas la question de confiance. Il n'avait pas l'air de vouloir interroger. Il avait le regard direct, et cette voix concentrée, qu'il prenait au bataillon pour donner un ordre. "Je serai bref, parce que nous avons peu de temps. Demain matin on vous demandera de signer le manifeste. Je donne l'ordre à tous, je dis bien, à tous les prisonniers de ce camp, de signer ce manifeste et les suivants. Couloubre, tu es le plus ancien après moi. Tu seras chargé de l'exécution de cet ordre. Les autres, vous êtes témoins. Je vous ai fait venir, Fellini, Marsan et vous Murviel, pour que vous n'ayez aucun doute. C'est un ordre formel qui vient de moi. Il serait trop long de vous donner les raisons de ma décision et au bataillon on n'a pas l'habitude de discuter les ordres...Messieurs, je vous remercie..." »⁵⁹⁰.

⁵⁸⁸ PROCHASSON, Christophe, RASMUSSEN, Anne, « Du bon usage de la dispute, introduction », in Mil neuf cent, Revue d'histoire intellectuelle, *Comment on se dispute. Les formes de la controverse*, n°25, 2007, p. 6.

⁵⁸⁹ POUGET, Jean, *Le Manifeste...*, Op. Cit., pp. 345-346.

⁵⁹⁰ *Idem*, p. 410.

Cette prise de décision permet une amélioration des conditions de vie, notamment au niveau de l'alimentation, ce qui permettra de sauver un certain nombre de prisonniers d'une mort certaine. Dans ce débat, fallait-il ou non composer avec le Viêt-minh dans les camps de prisonniers ? Nous pouvons remarquer que « l'idéal de Le Riantec » se confronte au « réel de Leyrieux ». Il s'agit bien d'un choix de raison compte tenu des conditions de captivité. Toutefois, Jean Pouget ne peut conclure son livre sans rendre un hommage appuyé au personnage de Le Riantec qui semble rester pour lui la quintessence de l'armée. La scène qui suit est une discussion entre un commissaire politique et un colonel de l'armée viêt-minh :

« Parmi les prisonniers du camp n°1, te souviens-tu d'un médecin-capitaine ? Un eurasien...il est de Bordeaux...il s'appelle Querrien, je crois.

- Bien sûr, répondit Tuc. Querrien est un bon élément du camp n°1. Un type réaliste, pratique... Actuellement il doit être "responsable du service de santé". Mais comment le connais-tu ?

- Nous l'avons fait prisonnier à That-Khé. Il était médecin d'un bataillon parachutiste commandé par un capitaine, brun, de taille moyenne, mais large et musclé... Je ne me souviens pas de son nom.

- Le Riantec, dit Tuc sans hésiter. Un type entêté. Il en est mort.

- Il n'a jamais voulu céder ? Dit Quan d'un ton à la fois interrogatif et rêveur...Ça ne m'étonne pas le moins du monde...il était irrécupérable, mais c'était un type coriace, un beau soldat...Je vais te faire un aveu, ne le répète pas : je ne peux m'empêcher d'avoir de l'estime pour des hommes comme lui »⁵⁹¹.

Ce recours à la fiction pour l'historien est intéressant, comme le souligne Mona Ozouf :
« De pareilles remarques on peut tirer une apologie de la fiction : elle est capable, non bien sûr de dire l'histoire à elle seule, mais de la dire autrement, en lui posant des questions décisives. Blanche Rose, en frottant ce linge de riches qui au fil des mois s'appauvrit, n'a rien à dire de précis sur le drame qu'elle perçoit obscurément ; pourtant, elle nous fait comprendre que l'imagination a une

⁵⁹¹ *Idem*, pp. 437-438.

capacité de déchiffrement de l'histoire »⁵⁹². D'autre part, les procédures de connaissance du réel élaborées par des romanciers peuvent servir aux historiens comme l'explique Stéphane Van Damme dans son analyse du livre de Carlo Ginzburg, *A Distance*⁵⁹³. Il distingue trois points d'articulation. Premièrement, dans le roman se joue une mise à l'épreuve du réel. Deuxièmement, « *le détour par la fiction permet de compliquer les discours de justification des acteurs, en créant des situations où les représentations se donnent à voir dans l'action* ». Troisièmement, l'utilisation de la notion « d'étrangement », procédé littéraire théorisé par les formalistes russes au début du XX^e siècle qui consiste à provoquer un changement radical de point de vue, une sorte de mise à distance, en faisant raconter une scène par un animal, par exemple. Le but est d'obliger le lecteur à dépasser les apparences pour parvenir à une perception moins automatique du monde. Utilisation que peut faire l'historien dans sa recherche de la vérité.

Jean Pouget, qui fut lui-même soldat et prisonnier durant la guerre d'Indochine, a, dans son œuvre, réussi à exposer le cas de conscience qui s'est présenté, au cours de la captivité, aux prisonniers, en particulier, aux officiers français. Il nous semble que seul le recours à la fiction a permis à l'auteur d'aller au cœur du ressentiment, au cœur de la blessure psychologique qui marqueront durablement, nous l'avons dit, les rescapés. Ce récit peut être vu comme la « matrice » des différentes justifications qui vont suivre. Il est une sorte de « propédeutique » aux futurs récits de témoignages. Il marque la frontière entre « le héros » et « la victime ». Car c'est bien aussi de cela qu'il s'agit. Le capitaine Le Riantec est une figure de héros, alors que Leyrieux porte en lui une figure de victime.

Nous pouvons voir dans ce passage une nouvelle « formation discursive » qui, comme le

⁵⁹² OZOUF, Mona, « Récits des romanciers, récits des historiens », in *Le Débat, L'Histoire saisie par la fiction*, Paris, Gallimard, n°165, mai-août 2011, p 24.

⁵⁹³ VAN DAMME, Stéphane, « A distance de Carlo Ginzburg, une mise à l'épreuve des méthodes de l'histoire culturelle », *Les dossiers du Grihl (en ligne), les dossiers de Stéphane Van Damme, historiographie et méthodologie*, mis en ligne le 28 juin 2007, consulté le 6 mars 2014. URL : <http://dossiersgrihl.revues.org/702> ; DOI : 10.4000/dossiersgrihl.702

précisait Michel Foucault, se substitue à une autre progressivement, sans la détruire totalement : « Dire qu'une formation discursive se substitue à une autre, ce n'est pas dire que tout un monde d'objets, d'énonciations, de concepts, de choix théoriques absolument nouveau surgit tout armé et tout organisé dans un texte qui le mettrait en place une fois pour toutes ; c'est dire qu'il s'est produit une transformation générale de rapports, mais qui n'altèrent pas forcément tous les éléments ; c'est dire que les énoncés obéissent à de nouvelles règles de formation, ce n'est pas dire que tous les objets ou concepts, toutes les énonciations ou tous les choix théoriques disparaissent »⁵⁹⁴. Il peut également s'agir du passage vers un nouveau régime d'historicité⁵⁹⁵ davantage centré sur les blessures du passé plutôt que sur la manière dont nous souhaitons qu'il soit perçu. Ce regard différent sur le passé conduit à l'envisager d'une autre manière, comme le fait remarquer François Hartog, dans la mesure où le temps historique va porter davantage sur le « champ d'expérience » plutôt que sur « l'horizon d'attente » : « Selon les rapports respectifs du présent, du passé et du futur, certains types d'histoire sont possibles et d'autres non. Le temps historique, si l'on suit Reinhart Koselleck, est produit par la distance qui se crée entre le champ d'expérience d'une part, et l'horizon attente, d'autre part : il est engendré par la tension entre les deux »⁵⁹⁶. C'est donc ce passage que nous allons continuer à interroger.

b. Se justifier pour conserver « la flamme de l'héroïsme »

Il est, en effet, difficile pour les acteurs-témoins et, encore plus, pour les officiers de raconter cette « compromission ». Celle-ci agit sur eux comme la neige qui recouvrirait un paysage d'héroïsme. Elle impose le silence. Elle agit sur eux comme un sentiment de culpabilité, de

⁵⁹⁴ FOUCAULT, Michel, *L'Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969, p. 226.

⁵⁹⁵ Le sens donné à régime d'historicité est le suivant : « Dans une acception restreinte, comment une société traite son passé et en traite. Dans une acception large, où régime d'historicité servirait à désigner la modalité de conscience de soi d'une communauté humaine à mettre en lumière des modes de rapport au temps. Des manières d'être au temps », in HARTOG, François, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, Points Histoire, 2003, p. 29.

⁵⁹⁶ *Idem*, p. 39.

faiblesse. Comment, dans ce contexte, dire une réalité ? N'est-il pas plus facile de se taire ? Cette tentation du silence a touché un certain nombre d'anciens prisonniers pour qui raconter cet événement risquait de fragiliser leur image d'anciens combattants. Il n'est, par exemple, pas anodin de constater que cette dimension de la captivité durant la guerre d'Indochine est absente de l'œuvre du cinéaste Pierre Schoendoerffer qui fut pourtant prisonnier après la chute de Diên Biên Phu. D'ailleurs, Bénédicte Chéron, qui a soutenu une thèse sur le cinéaste, explique qu'il n'aime pas parler de cette expérience⁵⁹⁷. L'historienne souligne, cependant, qu'il donne parfois quelques détails : « *Il raconte la difficulté qu'il y a à subir le jeu des commissaires politiques qui tentent de "faire signer des manifestes contre la France" et la facilité à "passer de l'autre côté sans vous en rendre compte". L'autre côté, c'est celui de la compromission. D'autant plus tentante que la mort est quotidiennement présente* »⁵⁹⁸. Elle ajoute que sur son comportement personnel face au harcèlement moral, Pierre Schoendoerffer s'exprime très peu, et qu'il aurait été tenté de céder une ou deux fois seulement aux demandes des commissaires politiques. En 2003, il déclare, par exemple :

« "En fait, il y avait une telle pression des commissaires politiques pour nous faire avouer la criminalité de notre guerre, le capitalisme avide et le colonialisme cupide ; il ne fallait pas se tromper, si on mettait l'un dans l'autre il fallait recommencer la leçon. Je me suis dit : "Ils veulent ça, je vais leur donner ça". C'est la seule chose dont je ne suis pas fier, c'est qu'à un moment donné, ils voulaient que je dise des conneries et j'ai dit des conneries, avec la restriction mentale jésuite mais sans être jésuite ; et ça m'est resté sur l'estomac. Mais ça n'a pas duré, ça n'a duré que quelques jours" »⁵⁹⁹.

Ce n'est donc pas hasard s'il faudra attendre un livre de témoignage posthume de Pierre Schoendoerffer pour en savoir plus sur cette dimension de la guerre d'Indochine⁶⁰⁰. Le ton du

⁵⁹⁷ CHERON, Bénédicte, *Pierre Schoendoerffer*, Paris, CNRS édition, 2012, p. 41.

⁵⁹⁸ *Idem*.

⁵⁹⁹ *Idem*, p. 42.

⁶⁰⁰ FORESTIER, Patrick, SCHOENDOERFFER, Pierre, *La Guerre dans les yeux*, Paris, Grasset, pp. 229-273.

discours a changé et se fait davantage victimaire. Le Pierre Schoendoerffer qui se met en récit n'est plus celui qui se laissait voir dans l'opinion. L'héroïsme et la virilité qui accompagnaient habituellement son discours se sont estompés.

Dans de nombreux témoignages qui composent notre corpus, la stratégie utilisée par les acteurs-témoins pour raconter cette compromission montre qu'elle était la seule option possible. C'est la posture que choisi de prendre très vite Jean-Jacques Beucler :

« Nous nous concertons : que faire ? Continuer à résister dignement au risque de disparaître ? Au rythme des décès, dans trois mois il n'y aura plus de camp n°1. Si encore nos sacrifices étaient susceptibles de galvaniser nos concitoyens ou de susciter l'admiration de nos adversaires ! Mais ceux-là n'en savent rien et ceux-ci jugent stupide notre entêtement. L'ambiance n'est pas à l'héroïsme (...). Un incident acheva de me convaincre : nous avait rejoints, curieusement, un tirailleur sénégalais qui ne parlait pas un mot de français. Lors d'une corvée de riz, marchant devant moi, il manifesta soudain une vive excitation. Avec force gestes, il réussit à m'expliquer que nous longions l'emplacement de son ancien camp, dont il était le seul rescapé sur 90 prisonniers. En effet, nous apercevions une succession de vagues monticules qui indiquaient des tombes. Ce genre de découverte porte à réfléchir... »⁶⁰¹.

Était-ce l'option la plus simple ? Les anciens prisonniers du camp n°1 dans leurs récits de témoignages vont, au contraire, tenter de démontrer que celle-ci fut bien plus difficile que nous pouvons le penser et qu'il fallait, à la fois faire preuve de courage et de ruse. Jean-Jacques Beucler semble posséder ces deux qualités et c'est donc tout naturellement que les prisonniers l'élisent responsable du « comité de paix et de rapatriement » dont le premier rôle est l'organisation de meetings politiques. Ce rôle de responsable qui aurait pu lui être préjudiciable, va au contraire lui redonner une forme d'héroïsme dans la mesure où il réussit à contenir la violence du système. Et c'est cette image qui va dorénavant faire partie du récit officiel des anciens prisonniers du camp n°1. Observons, par exemple, la manière dont René Moreau qui a séjourné dans ce camp, décrit Jean-Jacques Beucler et le commandant Feugas qui lui était associé dans sa tâche :

⁶⁰¹ BEUCLER, Jean-Jacques, *Mémoires, Op. Cit.*, p. 145.

« Comme dans les autres camps, il y a un "Comité de paix et de rapatriement" avec l'appareil politique habituel. L'avantage que donne "ce comité" astucieusement dirigé comme il l'est par le commandant Feugas et par le capitaine Beucler, est de nous mettre pratiquement en "vacances" de politique. Il faut être présent aux réunions mais il est en fait inutile d'écouter le commissaire ; on peut rêver les yeux ouverts, les membres du comité indiquant au bon moment ce qu'il faut dire, faire ou écrire. On peut donc se reposer sur eux en toute confiance car ils connaissent à fond les astuces de la dialectique et sont passés maîtres dans l'art de concéder le minimum pour sauver l'essentiel (...). Les prisonniers qui n'ont pas connu le régime des autres camps ne peuvent pas se rendre compte de ce qu'ils doivent à l'équipe Feugas-Beucler »⁶⁰².

Jean-Jacques Beucler a accepté d'endosser un rôle difficile, mais il a réussi à mettre son intelligence, son sens de la diplomatie au service des autres soldats. Le capitaine Morichère souligne, également, dans son témoignage le rôle essentiel du lieutenant Beucler. Il relate, par exemple, un épisode où son intervention permet d'apaiser une situation mal engagée :

« En mars l'éducation politique reprend ; désagréable surprise Ki Tu réunit l'ensemble des prisonniers, "la masse" comme l'on dit. Il nous annonce que nous ne sommes pas sincères, que nous avons une mentalité de colonialistes, que nous trompons la clémence du président Hô Chi Minh, etc. Un nouvel arrivé, nous l'appellerons dorénavant le moujik a bavardé pour se placer en tête du peloton des prisonniers libérables. Le comité, que Beucler continue de diriger à la satisfaction de tous, sauve la situation de justesse »⁶⁰³.

Norbert Hery est également très élogieux au sujet de l'homme

« Beucler est un cas. Que serions-nous devenus sans lui ? Certes, les quatre années de captivité ont été un enfer, mais grâce à lui bien des drames furent évités. Toujours souriant, d'un sourire qui accueille toutes les situations, aussi bien les heureuses que les plus dramatiques, c'est un grand diplomate et un fin psychologue. Il faut l'avoir longuement

⁶⁰² MOREAU, René, *Huit ans otage chez les Viets*, *Op. Cit.*, p. 296.

⁶⁰³ *Journal de marche du capitaine Morichère*.

pratiqué pour saisir, au-delà du sourire, par un imperceptible mouvement des lèvres ou des paupières, les sentiments qui l'habitent. Et, encore, il sait contrôler ces légers signes, au gré des interlocuteurs ou des situations »⁶⁰⁴.

Jean-Jacques Beucler parvient donc, dans le discours des anciens prisonniers du camp n°1 et au-delà, à retrouver une « dimension héroïque » dans un contexte où les héros ne semblent plus avoir de place. Toutefois, il ne porte en lui cette dimension que dans la mesure où lui et les autres rescapés du camp n°1 ont vu leur attitude légitimée par la caution morale que représentait le capitaine Cazaux. Celui-ci les libère de leur posture d'insoumission comme le montre ce passage du livre de Bernard Grué, lieutenant dans la Légion, fait prisonnier en 1949 :

« Puis vient le tour du capitaine Cazaux, commandant le 3e BCCP, qui s'est fermement opposé à toute signature de manifeste et qui suscite l'admiration et l'affection de tous. Il meurt en quelques jours, probablement emporté par une dysenterie bacillaire. Mais avant de nous quitter, il nous demande d'accepter de signer les manifestes à peu près en ces termes : "Ce sera une manière de faire savoir à vos familles que vous êtes en vie, et plus vous serez nombreux à signer ces manifestes, plus ils s'en trouveront discrédités. Ne faites pas comme moi" »⁶⁰⁵.

Il leur permet également de garder la tête haute en redéfinissant la notion « d'honneur », comme l'illustre ces propos de Bernard Grué qui justifie sa posture dans le camp n°1 :

« J'ai toujours pensé que la mort et la captivité sont, pour un soldat, des risques naturels, dans l'ordre des choses, qu'il faut envisager froidement et accepter une fois pour toutes, tout en faisant ce que l'honneur autorise pour y échapper »⁶⁰⁶.

Il y aurait là, à notre sens, un nouveau paradigme de la figure du soldat que nous exposerons dans la prochaine partie. L'honneur ne se situe plus forcément dans la mort pour la patrie. Elle peut aussi être « raisonnée » et conduire à vivre.

⁶⁰⁴ HERY, Norbert, *Tù-Binh. 1446 jours au camp n°1*, Paris, Lavauzelle, 1994, p. 67.

⁶⁰⁵ GRUE, Bernard, *L'Espoir meurt en dernier*, Paris, Editions du Rocher, 2013, p. 134.

⁶⁰⁶ *Idem*, p. 179.

c. Une difficile justification : le cas de Yves de Sesmaisons

Toutefois, si ce discours vaut pour le camp n°1, il ne vaut pas forcément pour d'autres camps où certains survivants semblent avoir eu plus de difficultés à lever « le voile du soupçon ». Ce qui démontre, au passage, le poids et l'activisme des anciens prisonniers du camp n°1 dans la construction du récit de la captivité. Le cas du général Yves de Sesmaisons illustre bien ce paradoxe. Si son témoignage, publié en 2011, raconte sa douloureuse captivité, il est aussi l'occasion pour l'auteur de se justifier et tenter de retrouver « une dimension héroïque », équivalente à celle de Jean-Jacques Beucler. En effet, il s'agit pour cet homme de laver son « honneur » qui fut entaché lors de l'affaire Boudarel, comme il le rappelle à la fin de son témoignage :

« Par contre les ennuis vinrent, comme toujours, de là où je ne les attendais pas. A cette occasion, j'ai pu méditer cet aphorisme de Voltaire : "Mon Dieu, gardez-moi de mes amis ; quant à mes ennemis, je m'en charge". En effet, exploitant très habilement, suivant la méthodologie marxiste, la vanité et, avouons-le, la bêtise, Boudarel avait rallié à sa cause un de "mes amis", fait prisonnier en 1954 à la fin de la guerre d'Indochine. Cet "ami" avait adressé au juge d'instruction chargé de mon dossier une longue lettre, dont le style et l'orthographe l'avaient fait rire. Cherchant à prendre défense de Boudarel et à témoigner à charge contre moi, étaient jointes à cette lettre, à titre de preuve accablante, treize pages de mes souvenirs inédits intitulés *La Libération*. Ce récit autobiographique était annoté de la main de mon "ami" et je révélerai simplement la perle la plus comique. Mon texte précise que, début octobre 1951, j'ai été, avec de nombreux camarades, transféré du camp 15 au camp 113, et "l'ami" de souligner gravement au juge d'instruction : "Il a changé de camp" ! J'étais stupéfait. Tous savent ce que signifie ce terme en temps de guerre »⁶⁰⁷.

« L'ami » en question n'est autre que Robert Bonnafous, l'auteur de la thèse sur les anciens prisonniers français d'Indochine. Nous avons déjà cité dans notre première partie, un passage d'une lettre de ce dernier où il expliquait subir des pressions, suite à sa prise de position auprès du Juge d'instruction Getti⁶⁰⁸. Un autre passage de la lettre est effectivement très à charge à l'encontre de

⁶⁰⁷ SESMAISONS (DE), Yves, *Prisons de bambous 1951-1952*, *Op. Cit.*, pp. 177-178.

⁶⁰⁸ Première partie, p. 113.

l'ancien prisonnier :

« Persuadé que le Gal de Sesmaisons a tenu un rôle de kapo pendant son internement. J'ai étudié le dossier le concernant dans lequel figure le récit de sa captivité dont je vous joins la quatrième partie qui est la plus significative pour ce qui concerne le rôle qu'il a joué auprès du Viêt Minh dans l'espoir d'être libéré avant les autres. Ainsi, page N°2, il avoue avoir fait aux prisonniers son premier discours politique. Page 3, il décide de prendre la tête du comité "Paix et rapatriement" poste confié dans tous les camps par le VM au personnage le plus compromis, ceci malgré la réticence bien compréhensible des européens surtout que, en bas de page, il avoue être un leader politique. Page N°4, il décide officiellement de choisir la voie de la collaboration avec l'ennemi. Il change de camp pour le camp N°113 où il est de nouveau désigné Président du comité "Paix et Rapatriement". (P.7). Les nouveaux arrivants le prennent pour un traître. Il statue sur le cas des fautifs, il préside, fait des discours et prononce des sentences. Page 9, il dit être chargé du ramassage des devoirs de délation et de leur correction. Ensuite, il lit les meilleures copies à la veillée et proclame les héros de cette compétition...? C'est ainsi qu'il gagnera sa libération bien que malade, ce que le VM ne faisait jamais »⁶⁰⁹.

Il s'agit bien d'une vive polémique entre les deux hommes. Nous pouvons remarquer la charge cinglante de Robert Bonnafous qui utilise à la fois l'argument d'autorité en soulignant au juge sa qualité d'historien, et en utilisant un vocabulaire faisant référence à la Deuxième Guerre mondiale, plus particulièrement aux camps de concentration et à Vichy. Le livre de Yves de Sesmaisons, publié vingt ans après l'affaire Boudarel, apparaît être une réponse à cet « affront ». Il s'agit pour cet homme de rétablir sa vérité et d'exposer, comme il le dit, « la philosophie de son action »⁶¹⁰. A la différence de Jean-Jacques Beucler, il ne peut s'appuyer sur un supérieur tel que le capitaine Cazaux, qui lui aurait donné l'ordre d'entrer dans « le jeu du Viêt-minh » pour survivre. D'ailleurs, il le rappelle, il ne se trouvait pas avec les autres officiers du camp n°1 :

« Faut-il rappeler que je m'y trouvais par l'effet de ratés du "centralisme bureaucratique" cher aux marxistes viêt qui, depuis ma sortie de Kép, ne me dirigèrent jamais sur le camp n°1 des officiers ? »⁶¹¹.

⁶⁰⁹ Lettre qui nous a été transmise par Wladislaw Sobanski.

⁶¹⁰ SESMAISONS, Yves, *Op. Cit.*, p. 178.

⁶¹¹ *Idem*, p. 178.

De ce fait, son expérience ne peut être perçue de la même manière que celle du camp n°1. Yves de Sesmaisons ne possède pas de « force libératrice et déculpabilisante ». En effet, le capitaine Cazaux, qui fait l'admiration de Jean-Jacques Beucler, est aussi utilisé par les rescapés du camp n°1 comme une figure qui enlève le poids de la culpabilité. Ce que démontre Julien Mary : « *Au musée des parachutistes, Beucler en fait, quant à lui, un véritable messie, son sacrifice délivrant ses hommes du poids de la culpabilité et les chargeant en retour de porter la parole de leur martyre* »⁶¹². Dans l'expérience de Yves de Sesmaisons, la décision de participer à « jeu du Viêt-minh » n'apparaît pas être comme l'aboutissement d'un intense débat, mais plutôt fruit d'une réflexion personnelle d'un homme, qui dit accepter de porter le poids d'une charge éprouvante et humiliante.

A plusieurs reprises, donc, Yves de Sesmaisons apporte des arguments légitimant son attitude et répond à ses détracteurs. Il s'appuie, dans un premier temps, sur le « règlement militaire » pour démontrer que ce qu'il a fait est, d'un point de vue stricto sensu, légal :

« Il me fallut tout inventer. Ce long ermitage à Kèp m'amena à réfléchir aux responsabilités m'incombant. Deux articles du règlement intérieur militaire devaient dès lors inspirer ma conduite. Le premier stipulait que, si tous les liens hiérarchiques avaient disparu, le plus ancien dans le grade le plus élevé devait assurer le commandement. Le second, que tout captif devait chercher à recouvrer la liberté, à charge pour lui, bien sûr, d'en trouver le moyen approprié »⁶¹³.

⁶¹² MARY, Julien, « Entre héroïsation et victimisation : muséohistoire comparée des captivités de guerres françaises et états-uniennes en Extrême-Orient (1942-1973) », in ROUSSEAU, Frédéric (dir.), *Les Présents des passés douloureux. Musées d'histoire et configurations mémorielles. Essai de muséohistoire*, Paris, Michel Houdiard, 2012, p. 32.

⁶¹³ SESMAISONS (DE), Yves, *Prisons de bambous 1951-1952, Op. Cit.*, p. 74.

Dans un deuxième temps, il tente de démontrer qu'il n'avait pas d'autres choix que celui de jouer « le jeu de la clémence pour une hypothétique libération »⁶¹⁴. Il explique que seule cette voie pouvait permettre de survivre à la captivité, même si elle paraît contraire à l'éthique militaire, comme il le souligne lui-même :

« J'incitai donc mes camarades à choisir cette voie, car y résidait leur seule chance de survie. Les Sénégalais et Nord-Africains me suivirent dès le début. Les Français hésitaient, ce qui est compréhensible et tout à leur honneur ; ils ne réalisaient pas encore la brièveté de leur espérance de survie, et l'attitude que je préconisais remettait en cause leur éthique militaire »⁶¹⁵.

C'est son instinct, sa clairvoyance qu'il met en avant, pour justifier son choix qui, selon lui, a permis de sauver un certain nombre de vies :

« La conscience tranquille et la tête haute, car mon engagement contribua à sauver des vies de nombreux camarades, j'affirme que, si c'était à refaire, je le referais. L'amitié fidèle de mes compagnons rescapés me prouve combien j'eus raison de prendre de telles responsabilités à leurs côtés. Aussi je persiste et signe »⁶¹⁶.

Il déclare, d'ailleurs, à la fin du témoignage, sa fierté d'avoir eu les « ressources du courage » pour prendre ses responsabilités et, ainsi sauver des vies. Il continue en précisant que toute autre interprétation est « parfaitement ridicule, ignorante ou malveillante »⁶¹⁷. L'objectif de Yves de Sesmaisons, tout comme celui des autres officiers du camp n°1, est de rechercher de l'héroïsme, du courage dans leur captivité, c'est-à-dire de redonner une dimension militaire à cette expérience.

⁶¹⁴ *Ibidem.*

⁶¹⁵ *Idem*, pp. 74-75.

⁶¹⁶ *Idem*, p. 76.

⁶¹⁷ *Idem*, p. 182.

d. Les réactions des soldats aux choix des officiers

Quelles réactions eurent les soldats lorsqu'ils apprirent le choix de leurs officiers de participer à la rééducation politique ? Rappelons que les simples soldats, les sous-officiers étaient séparés de leurs supérieurs, suite au tri effectué par le Viêt-minh dans le but de rationaliser au mieux cette rééducation. Nous possédons moins de témoignages de simples soldats ou de sous-officiers concernant cet aspect de la captivité. Cela peut s'expliquer par le fait qu'au même titre que le capitaine Cazaux a servi de « force déculpabilisante » aux prisonniers du camp n°1, les officiers ont rempli ce rôle pour les soldats. De ce fait, ils ont moins cherché à se justifier, comme le montre ce passage de l'ouvrage d'Amédée Thévenet, lorsque les soldats apprennent que leurs officiers ont signé un manifeste pour la paix au Viêt-nam :

« S'ils ont tous signé, c'est en quelque sorte moins grave. Ils se sont concertés et ils ont choisi ensemble la solution la plus réaliste (...). Après L'Internationale et le chant des partisans, on se précipitait sur le tableau d'affichage qui a été monté à cet effet pendant la réunion : le manifeste est là, sur "papier bambou" suivi du nom et de la signature d'abord des deux lieutenants-colonels (Charton et Le Page) puis du lieutenant-colonel médecin Thomas-Duris, du commandant Arnaud du 8^e R.T.M. L'ordre hiérarchique continue jusqu'au grade d'aspirant (Boucher). On cherche R et on trouve R les officiers que nous estimons le plus, ceux qui se sont le mieux battus (Bonfils, Beucler, Cazeaux, Morichère...). Cela nous permet de les savoir vivants et en assez bonne santé pour tenir une plume. Finalement, c'est la satisfaction qui l'emporte, avec le sentiment qu'on ne sera pas méprisé en arrivant dans les lignes françaises puisque tous nos officiers ont - eux aussi - pris position pour survivre, et cela permettra à leur famille de savoir qu'ils sont vivants »⁶¹⁸.

Il semble, par ailleurs, que les soldats de troupe se soient aussi interrogés sur le sens de l'honneur. Mais, ce questionnement transparaît moins dans les témoignages et nous sentons que l'essentiel était avant tout de pouvoir « sauver sa peau ». Dans ce passage, Claude Goëldhieux exprime cette ambivalence :

⁶¹⁸ THEVENET, Amédée, *Goulags indochinois, Op. Cit.*, p. 323.

« Que faire ? Allions-nous signer et perdre notre honneur de soldat ? Allions-nous refuser et mourir sur place jour après jour ? La décision était d'importance. Breugare, qui savait mieux que quiconque à quoi s'en tenir, signa le premier ; nous signâmes les uns après les autres »⁶¹⁹.

Entre « l'honneur » et « mourir », il semble que les soldats aient fait leur choix. Cela est, également, confirmé par ce témoignage d'Amédée Thévenet au moment où le commissaire politique leur demande de signer un « appel au peuple de France » :

« - Tu vas signer ? me dit Ducret. Il évoque « l'appel au peuple de France » pour les élections. Depuis deux jours, l'appel attend les signatures.

- Oui, je signe, dis-je.

- Tu sais, de notre bataillon, personne n'a encore signé... Déçu de ma décision, Seingry attend aussi, espérant me voir changer d'avis. Son regard, lourd de reproches, me dit : "Je n'aurais pas cru ça de toi".

- Dis, Ducret, tu sais ce qu'a dit le commissaire politique ?

- Quoi ?

- Il a dit ceci : "Quant à ceux qui ne voudraient pas signer, je leur souhaite de crever dans la rizière cet été".

Un lourd silence s'abat sur nous. Chacun pense que le commissaire politique fera tout son possible pour que son souhait se réalise (...). L'après-midi, la menace du commissaire politique avait fait le tour du camp. Tout le monde se retrouve autour de la table pour signer l'appel. Chacun écrit son nom, prénom et corps, sur des feuilles volantes »⁶²⁰.

Le même esprit se retrouve dans les propos de Robert Dequier, prisonnier suite à la bataille de la RC4, qui montre bien que la volonté de survivre s'est substituée au sens de l'honneur :

« Et c'est ainsi qu'après une dernière réunion extraordinaire où rien ne nous fut épargné, tant en ce qui concernait les menaces qu'en ce qui touchait aux promesses, nous décidâmes de signer. Je n'en ai pas gardé de souvenir particulier. Il n'y eut ni de véritable regret ni d'apaisante satisfaction. Je sais seulement que, par la grâce du peuple

⁶¹⁹ GOËLDHIEUX, Claude, *Quinze mois...Op. Cit.*, pp. 147-148

⁶²⁰ THEVENET, Amédée, *Goulags indochinois, Op. Cit.*, pp. 236-237.

vietnamien, nous eûmes droit à une petite ration de viande »⁶²¹.

Qu'en est-il des prisonniers capturés après la bataille de Diên Biên Phu. Les deux témoins que nous avons interrogés parlent peu de cet aspect de la captivité. Eugène Grenard déclare ne pas avoir eu à signer ce genre de manifestes. En ce qui concerne Pierre Mouty, il précise :

« Non, je n'ai jamais signé de manifeste. Mon attitude et, je suppose, celle d'autres prisonniers, se sont certainement modifiées au cours de la captivité (...). Peut-être dans l'espoir d'une libération anticipée certains n'ont pas hésité à salir l'Armée française et leurs supérieurs. Je suis persuadé qu'ils auraient vendu leur mère mais, aujourd'hui, je suis certain qu'ils ont vendu leur âme »⁶²².

Rappelons que la plupart des soldats prisonniers après la bataille de Diên Bien Phu sont restés captifs environ trois mois. Il se peut donc que les commissaires politiques n'aient pas eu le temps de mettre en place les différentes phases du processus de rééducation politique, ce qui expliquerait ce flou concernant cet aspect de la captivité.

e. Cas particulier des prisonniers au camp-tribunal de Cho Chu

Il faut, en ce qui concerne les prisonniers de la bataille de Diên Biên Phu faire une place particulière aux officiers et aux aumôniers qui furent conduits au camp-tribunal de Cho Chu. Il s'agit, nous l'avons déjà évoqué, d'officiers de renseignements et de transmissions dont le Viêt-minh voulait obtenir un maximum d'informations. Comme pour les autres camps, les commissaires politiques procèdent à la rééducation politique. Dans leur cas, il s'agit moins de signer des manifestes que de divulguer des informations secrètes, gages de leur « maturité » politique. Yves Dujon qui fut l'un des prisonniers de Cho Chu évoque les tentatives effectuées par les commissaires

⁶²¹ DEQUIER, Robert, « L'Honneur meurtri », in ANAPI, *Les Soldats perdus*, Op. Cit., p. 207.

⁶²² Document transmis par Pierre Mouty.

politiques pour les compromettre :

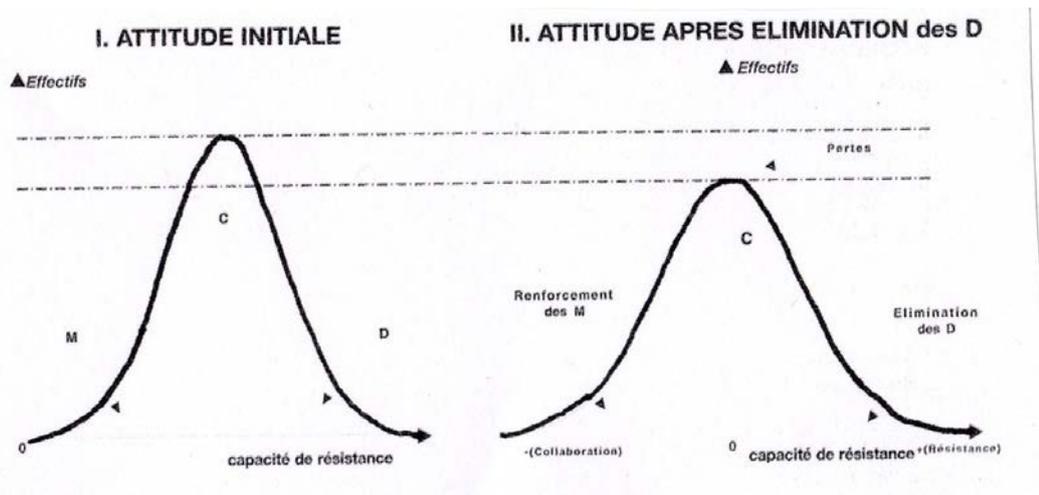
« A plusieurs reprises, des can bô étaient venus l'après-midi nous haranguer et nous expliquer que le marxisme-léninisme était le seul avenir pour l'humanité. Puis, au fur et à mesure de cette "formation", il nous était suggéré de façon plus ou moins insistante de faire désormais la preuve de notre maturité politique naissante : une bonne façon était, par exemple, de rédiger des motions qui seraient ensuite diffusées par les soins de nos "anges gardiens" (...). Et, le voyant parfois écrire (Le commissaire politique), nous découvrîmes vite qu'il avait un cahier spécial dans lequel chacun de nous avait sa rubrique et sur lequel il consignait jour après jour nos réactions et nos paroles jugées significatives »⁶²³.

Toutefois l'impact de cette « compromission » sur ces prisonniers n'eut pas le même impact, dans la mesure où l'incarcération ne fut pas assez longue pour ébranler les convictions de chacun. Pour autant, comme le note Henri Ortholan, cela ne signifie pas que les captifs de Cho Chu sont tous sortis intacts de ce traitement, même s'il n'a duré que quelques semaines pour les uns, quelques mois pour les autres. Il apparaît, en outre, que beaucoup de prisonniers revenus à la liberté demeurèrent traumatisés et beaucoup de consciences restèrent troublées⁶²⁴.

Pour terminer sur cette seconde phase et pour bien comprendre son mécanisme, nous pouvons revenir sur les réflexions du capitaine Prestat, en fonction au Service historique de l'armée. Lors d'une conférence qu'il donne en mars 1956, il s'attache à rechercher une modélisation théorique intégrant les expériences chinoises et coréennes et Viet-minh. Son modèle est représenté par les deux courbes ci-dessous :

⁶²³ Cité in ORTHOLAN, Henri, *Prisonniers du Viêt-minh : de Diên Biên Phu au camp-tribunal de Cho Chu*, Op. Cit., p. 77.

⁶²⁴ *Idem*, p. 84.



(in VILLATOUX, Marie-Catherine, Paul, *La République et son armée face au "péril subversif"*, Op. Cit. p. 232).

Sur l'ensemble des prisonniers, il distingue deux tendances minoritaires : les « durs » (D) qui continuent à lutter contre la pression ennemie (le capitaine Cazaux, par exemple), et les « mous » (M), prêts à accepter la collaboration (Le général de Sesmaisons, par exemple) qui vont faire éclater l'unité du groupe central (C) et sur lequel l'ennemi va chercher à exercer son influence. Très rapidement, les « mous », par leur attitude de compromission, vont obtenir, pour eux-mêmes et leurs camarades (C), une amélioration des conditions de vie, tandis que les « durs » vont être isolés, puis progressivement éliminés. Dans le même temps, la capacité de résistance morale s'effondre tandis que le camp des « mous » tend à se renforcer⁶²⁵. Si ce modèle apparaît séduisant, il ne peut se comprendre qu'au regard des différents témoignages qui permettent de donner une subtile complexité à tout phénomène humain et illustrent surtout davantage les questionnements des prisonniers devant leur propre expérience.

Après cette acceptation du « jeu politique » demandé par le Viêt-minh, les prisonniers espèrent une libération. Celle-ci correspond à un horizon d'attente qui tarde à venir, malgré la participation active, pour certains, à la rééducation politique. Les commissaires politiques savent

⁶²⁵ VILLATOUX, Marie-Catherine, Paul, *La République et son armée face au "péril subversif"*, Op. Cit. p. 232

utiliser cette dernière phase à bon escient pour déstabiliser un peu plus les prisonniers dans leur personnalité.

3. L'épreuve de la libération : « le supplice de Tantale »

L'acceptation du processus de rééducation par les prisonniers est directement liée à l'espérance d'une libération anticipée. Mais celle-ci est utilisée par les commissaires politiques comme un « supplice de Tantale », c'est-à-dire qu'elle paraît à la fois proche et pourtant toujours inaccessible. Pour y parvenir, les prisonniers tentent, par tous les moyens, de montrer aux commissaires politiques qu'ils ont « mûri » politiquement et qu'ils sont dorénavant prêt à devenir des « combattants de la paix ». Cette situation entraîne les prisonniers à assimiler, « malgré leur volonté », de manière insidieuse, les éléments du discours communiste, comme le montre Amédée Thévenet à propos de chants communistes :

« Progressivement, nous avons appris L'Internationale, le Chant des partisans (chanté dans les maquis en 1943-1945) et puis le beau chant des partisans russes de 1917 :

Par le froid et la famine

Sous la neige et dans le vent

A l'appel du grand Lénine

S'en allaient les partisans.

Qui nous ont appris ces chants ? On ne le sait même pas, pas plus qu'on a vu clairement se structurer les cours politiques, les séances d'autocritiques, la délation que l'on sent courir dans les rangs, en dehors des amis très sûrs »⁶²⁶.

Une fois la participation au processus de rééducation « acceptée », les prisonniers acquièrent

⁶²⁶ THEVENET, Amédée, *Goulags indochinois*, *Op. Cit.*, p.280.

un droit à la libération. D'où la volonté, par certains, de se faire remarquer des commissaires politiques, comme le souligne Claude Baylé :

« Il faut, je le sais et le comprends, savoir se mouiller et même se salir un peu pour survivre, c'est-à-dire pour figurer sur une éventuelle liste de libérables. Nous en avons ri au début, aujourd'hui nous cédon les uns après les autres. N'avons-nous pas déjà accepté d'entonner l'Internationale et autres chants révolutionnaires, de signer des pétitions, de céder à l'émulation politique et de faire notre autocritique ? Nous sommes donc bien entrés sur la voie des concessions. Avons-nous, honnêtement, sincèrement, un autre choix possible ? Je ne le pense pas »⁶²⁷.

Des meetings politiques sont organisés dans les camps pour parfaire la formation politique des prisonniers, comme le montre ce passage du récit de Claude Goëldhieux :

« Les meetings se succédaient assez régulièrement, tous les quinze jours environ. Le secrétariat était chargé de préparer des banderoles en y inscrivant les slogans adaptés au thème du jour pendant qu'une corvée installait la tribune, les bancs, les tables et la barre réservée aux orateurs (...). Venaient ensuite les discours toujours virulents, les lectures des lettres ouvertes ou résolutions, les impressions d'un prisonnier, le mot du commissaire, celui du chef de camp, celui du commissaire-bis, la réponse d'un délégué du comité, la signature, et de temps en temps, pour stimuler les équipes de travail, une distribution de récompenses, en général quelques feuilles de tabac, après citation individuelle ou par équipes des héros du travail »⁶²⁸.

Dans le camp n°1, la politique de rééducation continue aussi de manière intensive. Les commissaires politiques tentent de compromettre certains officiers fichés « anti-progressistes », comme l'explique le capitaine Morichère :

« En avril l'instruction politique s'intensifie et revêt un éclat jamais atteint, séances d'études, prises de parole, séances de critique et d'autocritiques, meetings, banderoles, poing tendu, slogans, chants révolutionnaires, manifestes, journaux muraux, articles, c'est la grande émulation entre anciens et nouveaux du camp numéro un. De nouveaux chefs

⁶²⁷ BAYLE, Claude, *Prisonnier au camp 113*, *Op. Cit.*, p. 200.

⁶²⁸ GOËLDHIEUX, Claude, *Quinze mois prisonniers chez les Viets*, *Op. Cit.*, pp. 191-192.

d'équipes sont élus ; leur rôle est de rendre l'appel le matin au rassemblement avant le départ en corvée et le soir au coucher, ils doivent animer les séances de critique et d'autocritique (...). Kitu soutient l'élection de certains officiers connus pour leurs convictions anti-progressistes. Sans doute veut-il les compromettre aux yeux de l'opinion »⁶²⁹.

A quel moment étaient décidées les libérations et dans quel but ? Nous avons déjà évoqué que pour le Viêt-minh, les prisonniers étaient une lourde charge du point de vue de l'alimentation et des soins. D'autre part, qu'il escomptait retirer de cette action un bénéfice politique international et surtout la reconnaissance de son état de belligérant. Nous pouvons reprendre, ici, les propos de Raphaëlle Branche qui montre que le même esprit animait des années plus tard le Front de Libération Nationale durant la guerre d'Algérie : « *Au contraire, les libérations de prisonniers militaires firent l'objet de la plus grande attention de la part du FLN et, a fortiori, du GPRA qui y trouva une occasion de se mettre en scène : elles étaient la manifestation magnanime d'un pouvoir régalien. De fait, à quelques exceptions près, tous les prisonniers militaires libérés le furent après la proclamation du GPRA, en septembre 1958. Ces libérations furent un élément important de légitimation de ce nouveau gouvernement. Il entendait en effet montrer deux choses : qu'il connaissait les règles du jeu internationales et qu'il avait le pouvoir de les faire appliquer* »⁶³⁰. En ce qui concerne les principes fixés par le Viêt-minh pour les libérations, ils sont exposés par Robert Bonnafous : « *Du côté viêt-minh on prend en compte la gravité des blessures et l'impossibilité de soigner certains blessés, mais surtout le degré d'endoctrinement politique atteint par les prisonniers qui, une fois libérés, doivent devenir des agents actifs de la propagande communiste dans leur pays. On peut penser que tous les PG bien portants, libérés avant la fin des hostilités, ont suivi un stage politique. Tous ceux qui ont cru pouvoir bénéficier d'une libération en faisant semblant de jouer le jeu de l'endoctrinement ont été écartés au dernier moment et ramenés dans leur camp* »⁶³¹. Les conditions de libération sont donc directement fixées par les commissaires

⁶²⁹ *Journal de marche du capitaine Morichère.*

⁶³⁰ BRANCHE, Raphaëlle, *Prisonniers du FLN*, Paris, Payot, 2014, p. 162.

⁶³¹ BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers français de la guerre d'Indochine*, Op. Cit., p. 47.

politiques qui choisissent les prisonniers libérables en fonction de leur degré d'endoctrinement. Les libérés une fois désignés forment un convoi de libérables portant le nom de personnage emblématique de l'idéologie communiste. Nous trouvons, par exemple, le convoi Henri Martin, le convoi Raymonde Diên ou bien encore le convoi Léo Figuières⁶³². Au niveau des libérations nous pouvons distinguer deux temps.

a. Les libérations ayant eu lieu avant les accords de Genève signés le 20 juillet 1954

De même que le moment de la capture reste gravé dans les mémoires, l'annonce de la libération revêt un caractère unique pour le prisonnier, comme le souligne Amédée Thévenet : « *Je suis frappé par le fait que chacun a vécu "sa" libération à "sa" manière* »⁶³³. Elle apparaît avant tout comme une échappatoire à la mort qui rôde autour des prisonniers quotidiennement. Avant la signature des accords de Genève, les libérations sont effectuées de manière irrégulière, souvent à l'occasion d'une fête célébrée par le Viêt-minh. Les libérations de prisonniers participent, aussi, à la guerre psychologique menée contre le corps expéditionnaire. A travers eux, on pouvait s'adresser aux groupes dont ils étaient issus. Elles permettaient, en outre, au Viêt-minh d'apparaître aux yeux de l'opinion internationale comme un belligérant crédible.

⁶³² Né en 1918, Léo Figuières est avant guerre un des dirigeants des jeunesses communistes. Il participe à la Résistance. En 1945, il entre au Comité central du PCF et se fait élire à la constituante comme représentant des Pyrénées orientales. Sa carrière de député s'achève en novembre 1946. Il se consacre, alors, à la direction de l'UJRF (Union de la jeunesse républicaine de France). Léo Figuière s'est rendu en Extrême-Orient au début de l'année 1950 afin de rencontrer les chefs du régime révolutionnaire. Il y visita aussi des camps de prisonniers du Viêt-minh (Cf DALLOZ Jacques, *Dictionnaire de la guerre d'Indochine, Op. Cit.*, p. 92). Il écrit suite à ce voyage un ouvrage intitulé *Je reviens du Viêtnam libre* dans lequel il évoque les conditions de détention des soldats du corps expéditionnaire qui pour lui sont tout à fait « bienveillantes » comme il l'explique dans cet extrait : « *Mais, demandez-vous, l'attitude des Viet-Namiens à l'égard de leurs captifs français a-t-elle toujours été aussi bienveillante ? Oui, toujours ! Pour la bonne et solide raison que, faisant une guerre juste sur leur propre terre, les Viet-Namiens ont tout intérêt à employer des méthodes humaines envers leurs prisonniers. N'est-ce pas la meilleure réfutation des campagnes de leurs adversaires, ainsi que je viens de le prouver ? Je pourrais vous donner mille preuves en faisant parler les civils français, ces fameux otages, qui de décembre 1946 à ces derniers temps vécurent au milieu des Viet-Namiens. Je pourrais m'étendre sur les traitements réservés aux prisonniers, sur l'organisation de leurs colonies, sur leur nourriture plus abondante que celle de leurs gardiens, sur leurs mariages...Il suffirait pour cela de puiser dans les multiples lettres que j'ai rapportées de là-bas pour les familles* » in FIGUERES, Leo, *Je reviens du Viet-Nam libre*, Paris, 1950, p. 112.

⁶³³ THEVENET, Amédée, *Goulags indochinois, Op. Cit.*, p. 346.

Pour les prisonniers, l'annonce de la libération est souvent inattendue. Le commissaire politique communique à l'ensemble des captifs les noms de ceux qui vont être libérés. Pour les appelés, c'est un moment d'intense émotion entre joie, culpabilité et tristesse de quitter des camarades qu'on ne reverra peut-être pas. Amédée Thévenet, par exemple, apprend le 10 août 1951 qu'il va être libéré :

« C'est, ce matin, le même cérémonial que le 10 juin. Un rassemblement plus solennel que d'habitude parce qu'on sent qu'il va se passer quelque chose. Le commissaire politique a pris son ton des grands jours : "Aujourd'hui, grâce à la politique de clémence du président Hô Chi Minh, un nouveau détachement de prisonniers méritants va être libéré. Ce sera le convoi Léo Figuières". Malgré la chaleur de ce matin d'été, un froid de glace a parcouru nos échine quand il a commencé à égrener noms et prénoms. Nous sommes sortis des rangs et, après avoir récupéré couvertures et gamelles de bois, nous avons constitué le ruban d'hommes qui marchent maintenant vers Quang Uyen, en silence. On marche vite, trop vite. On dirait qu'on veut mettre rapidement des kilomètres entre soi et le camp de la mort. On évite de se retourner. On ne veut plus voir les amis qu'on a embrassés rapidement, trop rapidement »⁶³⁴.

Pour Claude Goëldhieux cette annonce a lieu en novembre 1951 :

« Je fis partie du convoi de libérables. Le commissaire nous rassembla et désigna un à un les partants. Restaient les malades, les ressortissants de pays d'Europe Orientale et quelques malchanceux qui devaient attendre la prochaine "mesure de clémence du peuple vietnamien". Parmi ces derniers se trouvaient Kachende et Dufort. Une dernière fois, nous leur serrâmes la main. Je savais ce que devait représenter pour eux ce départ, et c'est à peine si j'osai croiser leur regard à cause de la joie qu'il y avait dans le mien »⁶³⁵.

Être libéré avant les autres peut parfois apparaître suspect dans la mesure où cela peut signifier que le prisonnier a été un peu trop « assidu » aux cours politique, voir un peu trop proche du commissaire politique. Ce problème est rencontré par Yves de Sesmaisons. Comment dans ce

⁶³⁴ *Idem*, p. 318.

⁶³⁵ GOËLDHIEUX, Claude, *Quinze mois prisonnier chez les Viets*, *Op. Cit.*, p. 223.

contexte raconter sa libération ? Il fait le choix de ne pas éviter cette question, bien au contraire il l'aborde de front voulant démontrer sa sincérité :

« Réglons d'abord son sort à l'accusation la plus ignoble dont je fus l'objet des années plus tard de la part d'un pseudo-historien : en collaborant au système, j'aurais acheté ma libération. La preuve en est, disait-il, que les Viêt m'avaient libéré moribond, ce qu'ils ne faisaient jamais pour ne pas entacher leur image de marque. Il est vrai qu'après les accords de Genève du 21 juillet 1954, ils retardèrent la restitution des grands malades jusqu'à ce qu'ils meurent... pour éviter la réprobation des observateurs internationaux »⁶³⁶.

Il expose ensuite les différentes raisons qui pourraient expliquer cette libération anticipée. Il évoque, par exemple, la possibilité d'une pétition faite par des prisonniers français, nord-africains et africains demandant sa libération pour son rôle de président du Comité de paix. Possibilité qu'il juge « la plus romantique et la plus élogieuse »⁶³⁷. Il précise que les responsables du Viêt-minh auraient peut-être été sensibles à « ce geste spontané de la "masse populaire" »⁶³⁸. L'autre possibilité qu'il énonce et qu'il réfute immédiatement est celle d'une intervention directe de son père auprès des responsables du Viêt-minh. En effet, ce dernier était alors maire, conseiller général et député de Loire-Inférieure. Il aurait, donc pu, utiliser son influence et ses contacts pour faire libérer son fils. Ce qu'il paraît, en revanche, plus probable est que le PCF ait voulu éviter que sa « *mort ne serve de révélateur à l'hécatombe qui se produisait dans les camps de prisonniers du Viêtminh* »⁶³⁹. Et pour donner du sens à cette hypothèse, il s'appuie sur trois indices :

« La décision soudaine de me libérer prise contre toute attente, le fait que le chef de convoi m'ait dit qu'il me ramènerait coûte que coûte, ce qu'il concrétisa en me faisant faire des piqûres remontantes au cours de la marche du retour, et surtout son affirmation qu'il avait reçu l'ordre de me "ramener vivant aux lignes françaises" »⁶⁴⁰.

⁶³⁶ SESMAISONS (DE), Yves, *Prisons de bambous 1951-1952*, Op. Cit., p. 173.

⁶³⁷ *Idem*, p. 174.

⁶³⁸ *Ibidem*.

⁶³⁹ *Idem*, p. 175.

⁶⁴⁰ *Ibidem*.

Yves de Sesmaisons choisit de ne pas trancher entre les différentes hypothèses qu'il émet. Nous pouvons, toutefois, remarquer qu'il cherche à donner à sa libération une dimension politique lui permettant, selon lui, d'échapper aux soupçons que certains font peser sur sa personne. Il y a, semble-t-il aussi derrière ce témoignage, la volonté, certes de rétablir une vérité, mais aussi de retrouver une « aura », comme celle des officiers du camp n°1.

Une fois l'annonce de la libération effectuée, les futurs libérés n'en n'ont pas fini pour autant avec la rééducation politique. Au cours de leur trajet qu'ils effectuent à pied, ils sont de nouveau soumis à des cours politiques. La nourriture s'améliore, cependant, afin de rendre les prisonniers présentables, comme le raconte Amédée Thévenet, alors, qu'il approche des lignes françaises et que le Viêt-minh vient de le déclarer « homme libre » :

« La nourriture s'améliore. Il nous faut reprendre quelques kilos et nous rendre présentables. Les cours politiques reprennent avec plus d'intensité (...). Ce 31 août, au soir, nous sommes solennellement déclarés "hommes libres". Notre convoi repart vers Thai Nguyen par la RC3. Chants-banderoles-repas amélioré : plusieurs discours dont le mien sur le thème et avec le titre annoncés : "pourquoi nous a-t-on menti?" (...). Finalement, chacun d'entre nous doit écrire de sa main et signer la déclaration suivante : "je m'engage à lutter pour la paix dans le monde dans le cadre des nations démocratiques, au sein d'une organisation démocratique et populaire" »⁶⁴¹.

C'est le même constat du côté de Claude Goëldhieux qui évoque également l'angoisse de ne pas tenir physiquement jusqu'à la libération.

« Pendant plus d'un mois, nous devons suivre un stage politique intense dans le village où nous avons été regroupés. Breugare et Pertaud nous avaient déjà parlé de ce stage inévitable où l'on ne pense qu'aux difficultés de la route à suivre, où l'on craint chaque jour la maladie, le renvoi en arrière avec ou sans procès (...).⁶⁴²

⁶⁴¹ THEVENET, Amédée, *Goulag indochinois*, *Op. Cit.*, pp. 326-327.

⁶⁴² GOËLDHIEUX, Claude, *Quinze mois prisonniers chez les Viets*, *Op. Cit.*, p. 224.

Il décrit, de plus, dans ce passage, « le serment de lutte » qu'il devait rédiger avant d'être libéré et qui pourrait constituer plus tard un moyen de pression sur les prisonniers :

« Le point le plus important de cette période fut la rédaction sous une forme personnelle, d'un serment de lutte qui concrétisait toute notre action présente et future. Chacun s'y employa. Cinq points servaient de base à ce serment : Garder le secret militaire, Exiger sa démobilisation et son rapatriement immédiat, Lutter pour la paix au Viet-Nam en exigeant le rapatriement du corps expéditionnaire et rejoindre les rangs des partisans de la paix. Refuser de servir à nouveau sous n'importe quelle forme la cause impérialiste, Rejoindre l'Association nationale des Rapatriés d'Indochine, qui, détenant nos serments et tous les écrits que nous avons rédigés ou signés en captivité "pourrait nous soutenir dans notre lutte" »⁶⁴³.

Par ailleurs, la peur de devoir revenir au camp est réelle parmi les futurs libérés et plusieurs d'entre eux sont témoins de cet événement. Les commissaires politiques entendent, en effet, maintenir la pression sur les prisonniers et débusquer les prisonniers non méritants à leurs yeux. Pour les malheureux qui doivent retourner dans leur camp, l'issue leur est souvent fatale. Claude Goëldhieux se rappelle que l'un des prisonniers du convoi dut retourner au camp pour différentes raisons :

« Nous restâmes deux jours sur place. Peu avant le départ, sans jugement, l'un d'entre nous fut renvoyé en arrière pour indiscipline et mauvaise compréhension de la cause »⁶⁴⁴.

Claude Baylé revient, quant à lui, sur un incident ayant eu lieu au cours du trajet le menant à sa libération. Alors que les prisonniers effectuent une halte dans un village, une paysanne vient se plaindre auprès de Georges Boudarel qui est en charge du convoi, du vol d'un œuf :

« Boudarel nous ordonne d'effectuer un rassemblement général et de statuer sur le sort de notre camarade, si

⁶⁴³ *Idem*, pp. 232-233.

⁶⁴⁴ *Idem*, p. 237.

nous trouvons le coupable. Lui se contente de suggérer la sanction : le retour au camp 113. Une simple suggestion, nous devons l'appliquer, lui aura les mains propres, comme d'habitude (...). En quelques minutes, la troupe des libérables est là au complet. Le professeur prend la parole, dénonce le forfait, nous insulte. Une fois encore, notre amour propre est mis à mal par le sermon du commissaire politique adjoint. Il a même trouvé un coupable ; un garçon qui se défend comme il le peut (...). Le prisonnier accusé se sait condamné. Il ne peut rien faire contre la justice préfabriquée de Boudarel. Strictement rien. Il était condamné avant d'être jugé, contraint aussi à une autocritique qui n'a aucun sens. Nous l'avons achevé à l'unanimité, puisque tous nos votes doivent être exprimés à l'unanimité. Et le soir même, le coupable, qui ne nous en veut guère puisque telle est la règle du jeu, repart vers le camp 113, sans nous dire au revoir »⁶⁴⁵.

Les prisonniers sont, donc, constamment tenus dans un état de tension avec l'angoisse de voir se refermer les portes de la liberté, même à quelques kilomètres du but, comme le raconte Amédée Thévenet qui comprend peu à peu le but de la manœuvre :

« Dans l'euphorie qui commence à régner, la nouvelle tombe comme une douche glacée : Karakach, Bergerat et Dubus sont contraints de faire demi-tour. On en parle à voix basse. L'idéologie peut paraître naïve à ceux qui ont connu le Front populaire en 1936, la guerre, la défaite, la collaboration et la Résistance. Mais elle est conduite méthodiquement, avec des alternances de gentillesse et de contraintes, d'épuisement physique et de promesses de libération, sur un fond de souffrances et de morts qui ne laissent guère de choix aux survivants. Le retour en arrière de nos trois camarades, à quelques kilomètres des lignes françaises, relève-t-il d'un plan machiavélique dont les ressorts nous échappent encore ? On comprend peu à peu que c'est un redoutable moyen de pression, aussi bien sur ceux qui vont vers la libération que pour ceux qui voient revenir au camp les camarades ainsi sanctionnés, le message est clair : "Rien n'est jamais acquis. Pas de relâchement" »⁶⁴⁶.

La libération est véritablement vécue par les prisonniers comme une épreuve, voir un « supplice de Tantale » puisque certains sont sur le point de l'atteindre, l'entrevoit mais n'y parviennent pas. Pour ceux qui y arrivent, il reste un dernier danger, celui de ne pas être reconnu par

⁶⁴⁵ BAYLE, Claude, *Prisonnier au camp 113*, *Op. Cit.*, pp. 260-261.

⁶⁴⁶ THEVENET, Amédée, *Goulags indochinois*, *Op. Cit.*, p. 330.

les siens. En effet, après tout un cérémonial où les prisonniers reçoivent un dernier repas et parfois de nouveaux habits, ils sont relâchés, proches d'un camp français. Amédée Thévenet, par exemple, est libéré le 11 septembre 1951 au matin. En s'approchant du camp français, des coups de feu se font entendre. La libération s'est visiblement effectuée de manière unilatérale.

« Visiblement, les Français ne nous attendaient pas et, interloqués après avoir tiré en l'air, ils regardaient sans comprendre ce troupeau de soldats maigres, hâves, habillés de neuf dans des vêtements mal taillés, qui se hâtaient vers eux, les premiers en courant. Ils se jetaient au cou des gars de la patrouille envoyée à leur rencontre (la mitraillette à la hanche pour le cas où ce serait un piège) »⁶⁴⁷.

C'est le même constat pour Claude Goëldhieux qui est obligé d'attendre le jour pour se rendre dans la ville tenue par les Français afin de ne pas risquer d'être tué ou blessé :

*« Soutenant les plus faibles nous avançons deux à deux pour éviter de glisser dans la boue et les roseaux. Enfin, nous atteignîmes la terre ferme. Les deux guides sortirent un pistolet et nous amenèrent jusqu'à la route, où ils nous confièrent à un paysan qui nous dirigea dans les rizières, puis nous indiqua des lumières et s'enfuit. Nous ne nous risquâmes dans la ville qu'avec le jour. Personne ne fit attention à nous. La sentinelle nous prenant pour une équipe de coolies, nous laissa pénétrer dans la citadelle. Stupéfiés, des légionnaires s'approchèrent alors »*⁶⁴⁸.

Cette politique de libération anticipée permet au Viêt-minh de se débarrasser du surplus de prisonniers tout en espérant tirer un bénéfice politique de cette opération comme nous l'avons déjà expliqué. De plus, elle permet de maintenir une pression sur les prisonniers en les obligeant à participer activement aux cours de rééducation politique. Les autres prisonniers seront libérés après les accords de Genève signés le 21 juillet 1954, suite à la chute de Diên Biên Phu, le 7 mai 1954.

⁶⁴⁷ *Ibidem.*

⁶⁴⁸ GOËLDHIEUX, Claude, *Quinze mois prisonnier chez les Viets*, *Op. Cit.*, p. 241.

b. Les libérations suite aux accords de Genève du 21 juillet 1954

Les accords de Genève fixent les conditions dans lesquelles doivent être effectuées les opérations d'échange des otages et prisonniers des deux parties. Robert Bonnafous explique dans sa thèse que les Français étaient pressés de faire débiter le processus des échanges connaissant les risques d'une captivité prolongée pour ses soldats. A l'inverse, il semble que les vainqueurs aient eu beaucoup de problèmes pour recenser, regrouper, remettre en condition physique acceptable et acheminer jusqu'aux lieux d'échanges tous les détenus dont le séjour dans les camps varie entre deux mois pour ceux de Diên Biên Phu et huit ans pour les plus anciens⁶⁴⁹. Du côté de nos témoins, l'annonce de la signature des accords de Genève se propage vite dans les camps et chacun espère être libéré le plus rapidement possible. René Moreau, par exemple, apprend la nouvelle par les membres du comité de paix et de rapatriement. Si cette annonce le réjouit, il se garde bien de le montrer tant les déceptions n'ont pas manqué au cours de sa captivité :

« Par les membres du "comité de paix et de rapatriement" on apprend qu'à Genève des négociations sont engagées. Le chef de camp, disparu mystérieusement, revient un jour avec la nouvelle de la signature des accords de Genève. La guerre est terminée, Hanoi sera évacué par nos forces, des élections décideront de l'avenir du pays, tous les prisonniers seront échangés. Je voudrais partager l'enthousiasme ou le soulagement de ceux qui se voient déjà chez eux mais il y a si longtemps que les déceptions se succèdent que je dissimule mes vrais sentiments »⁶⁵⁰.

La méfiance de René Moreau était-elle un signe ? En effet, après la joie de la bonne nouvelle, les prisonniers finissent par constater que les libérations tardent à venir. La raison est exposée par Robert Bonnafous. En effet, si les premières libérations françaises se passent correctement, il n'en est pas de même du côté viêt-minh : « *les premières libérations apportent au monde les images*

⁶⁴⁹ BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers français de la guerre d'Indochine, Op. Cit.*, p. 129

⁶⁵⁰ MOREAU, René, *Huit ans otage chez les Viets*, Paris, Pygmalion, 1982, pp. 304-305.

d'hommes dont l'effrayante maigreur rappelle celle des déportés revenant des camps nazis. Alors, le gouvernement de Hô Chi Minh prend la décision, lourde de conséquences, d'arrêter, pour un temps, les libérations préférant le risque d'alourdir le nombre de décès plutôt que d'affronter l'opinion mondiale »⁶⁵¹. Cette attente va être interminable pour les prisonniers, comme le montre le témoignage de Pierre Richard. À peine arrivé dans un nouveau camp, il apprend la signature des accords de Genève. Les jours qui suivent sont très difficiles et la tension monte dans le camp :

« Les jours passaient plus lentement que jamais. Nous avions su par les ravitailleurs que le camp 1 avait fait mouvement vers le km 31 sur la RC2 d'où des camions conduisaient, paraît-il, les prisonniers jusqu'à Vietri. Mais ce n'était que des on-dit, rien d'officiel (...). Les légionnaires commençaient à s'échauffer, ils réclamaient des explications. Pour la première fois, on vit un chef de camp terminer son discours sous les huées des prisonniers. Des sentinelles furent placées à la porte des baraques. Le temps était à l'orage. Trung rentra et remit le calme, sans cependant nous donner plus de précisions. Enfin, le 18 août, le camp se déplaça »⁶⁵².

Mais l'attente et les interrogations se poursuivent pour les prisonniers. L'arrivée de légionnaires qui devaient être libérés à Vietri, mais à qui on avait fait faire demi-tour, permet aux prisonniers d'avoir des nouvelles plus précises. Pierre Richard apprend ainsi que le processus d'échange des prisonniers était commencé. Il tente d'interroger le commissaire politique, mais il se rend vite compte que celui-ci ne sait pas grand-chose. Le 25 août 1954, il est de nouveau déplacé et arrive le 29 août dans un village. Puis il est conduit dans un hôpital Vietnamien. Il est finalement libéré le 4 septembre 1954 par hélicoptère :

« Le 2 et le 3, les évacuations furent désespérément lentes, mais le 4 au matin, il y eut trois hélicoptères et vers 15 heures ce fut mon tour. J'étais avec six légionnaires (...). Je n'avais jamais envisagé la libération par hélicoptère. Je ne le regrette pas. Ce décollage avait quelque chose de symbolique. J'eus, mieux qu'à pieds ou en camion, la certitude

⁶⁵¹ *Idem*, pp. 129-130.

⁶⁵² RICHARD, Pierre, *Cinq ans prisonnier des Viets*, *Op. Cit.*, pp. 181-182.

d'en sortir, de m'envoler vers un autre monde »⁶⁵³.

En ce qui concerne Eugène Grenard, il se souvient également d'avoir entendu parler de ces accords de Genève à partir du mois de juillet 1954. Les conditions de détention semblent s'améliorer et des libérations ont lieu le 14 juillet, jour anniversaire de la Révolution française :

« C'est sur la fin que l'on a entendu parler des accords de Genève, quand il a été question de libérer des gars. Alors il y a eu des types qui avaient été libérés le 14 juillet, je me souviens de ça, tiens d'un seul coup ! Des types qui avaient été libérés le 14 juillet, alors comme ça pour justement faire voir que, c'étaient des gens très cléments ! Alors, je ne me souviens pas si ces types-là avaient fait quelque chose de particulier pour mériter d'être libérés enfin toujours est-il que c'était très bien, on était très content et puis c'est dans ces moments là, peut-être un peu après qu'on a commencé à entendre parler de la truc de Genève là (...). On appelait les accords, c'était la conférence de Genève et bon on est arrivé. Il y a des types qui étaient libérés et puis mon pote a été libéré aussi, Robert Ragouillaux »⁶⁵⁴.

Pour Eugène Grenard, la libération tarde également à venir du fait de son comportement parfois « un peu rebelle » durant sa captivité :

« Et puis il est parti, la mort dans l'âme un peu et moi les Viets m'ont gardé. Ça c'était merci pour mon intervention à la sentinelle et mon intervention avec le commissaire politique. S'ils arrivaient à me faire crever, ils auraient applaudi les gars ! Et puis ça n'a pas marché pour eux alors si bien que finalement ils m'ont laissé »⁶⁵⁵.

Même s'il ne se souvient plus de la date exacte de sa libération, Eugène Grenard se rappelle le contexte dans laquelle elle a eu lieu et le soin porté par le Viêt-minh à le rendre un peu plus humain :

« On a été amené sur Sam-Son et là, on a vu les Viets qui étaient libérés, eux, par l'Armée française. Un

⁶⁵³ *Idem*, p. 185.

⁶⁵⁴ Entretien avec Eugène Grenard enregistré le 25 avril 2009.

⁶⁵⁵ *Idem*.

échange ? Voilà, l'échange de prisonniers. Impeccables les mecs ! En bon état ! Et nous, il avait fait quelques efforts quand même. Il avait fait couper les cheveux et raser, façon qu'on n'ait pas...qu'on ait un air un petit peu humain »⁶⁵⁶.

Ce témoignage d'une mise en scène de la libération par les commissaires politiques est corroboré par celui de Christian Cressard, aspirant de la Marine et qui raconte dans une lettre à sa mère, un échange de prisonnier auquel il participe. Il raconte son choc de voir les prisonniers dans un « état de maigreur épouvantable », mais aussi le soin apporté par le Viêt-minh pour rendre présentables ces hommes :

« L'échange de prisonniers est faite avec les L.C.T et un L.S.M, dont le second était un camarade de collègue. Par lui, je sais des tas de choses sur ces opérations. En général cela se passe ainsi : le L.S.M part de Saïgon à vide, accoste au large de Sam-son un cargo venu du Sud Vietnam avec un millier de prisonnier Viets. Il les embarque et va beacher à Sam-son, près du 20^{ième} parallèle. Les Viets descendent à terre et sont accueillis par les enfants des écoles, des délégations avec des centaines de drapeaux rouges à étoile jaune. On chante en levant le poing, on hurle, puis on enlève la tenue des prisonniers fournie par la France et quand il ne reste que le slip, on les emmène. Arrivent alors les nôtres, environ 200 Sénégalais, Algériens ou Marocains et Viêt-namiens ; ceux-là crient Vive Ho Chi Minh jusqu'à ce qu'ils soient à bord du L.S.M, et enfin les légionnaires et les Français. En général tout ce qui n'est pas blanc a une mine convenable, mais légionnaires et Français sont dans un état de maigreur épouvantable, comme les déportés, m'a dit mon camarade... Tout au long de l'apportement qui mène au bateau, des commissaires politiques, en rang serré, serrent les mains des prisonniers au passage, presque de force pendant que des photographes Viets grillent de la pellicule. Ces prisonniers sont habillés de neuf, une sorte de treillis verdâtre et un casque de feuille de latanier. A bord du L.S.M un clairon joue Voilà du boudin, la marche des paras, etc. Les gars en pleurent de joie et, à peine à bord ils jettent à l'eau le casque de latanier et sortent qui un képi blanc, qui un béret rouge, qui un calot qu'ils ont réussi à conserver on ne sait par quel miracle »⁶⁵⁷.

Ce témoignage est intéressant car il est la vision d'un témoin extérieur à l'événement que représente la captivité. Il souligne à sa mère le mauvais état physique des hommes, en particulier les

⁶⁵⁶ *Idem.*

⁶⁵⁷ Lettre de Christian Cressard à sa mère en date du 29 août 1954, archive personnelle.

Français et les légionnaires. Nous pouvons remarquer que devant leur maigreur, une comparaison est faite avec les déportés de la Deuxième Guerre mondiale. Il démontre également la mise en scène des commissaires politiques qui maintiennent une pression sur les hommes jusqu'au bout.

Pour d'autres, la joie de l'annonce des accords de Genève est de courte durée. En effet, certains prisonniers comprennent vite que le Viêt-minh n'a pas l'intention de les libérer. Si les prisonniers ne connaissent les raisons de ce blocage, une note de renseignement sur l'attitude du Viêt-minh vis-à-vis des prisonniers, adressée par le lieutenant-colonel Vitry, directeur-général de la documentation, à toutes les hautes autorités civiles et militaires en Indochine et au Ministre de la défense nationale, nous donne une explication : *« Les récentes directives du gouvernement viêt-minh n'ont pas modifié son intention initiale d'appliquer les conventions de Genève en ce qui concerne la remise des prisonniers. Mais, à mesure que l'échange approche de sa fin, il apparaît que le nombre des libérés reste très inférieur à celui que l'on pouvait espérer. Comme les agents viêt-minh continuent à mener à des enquêtes sur le sort de leurs cadres disparus en 1946, il est probable qu'ils aient l'intention de garder dans un camp secret un certain nombre de Français, jusqu'à ce qu'ils aient la certitude que la partie adverse a intégralement exécuté les accords »*. Par ailleurs, une directive provenant du commandant du Nam Bô⁶⁵⁸ nous donne des éléments supplémentaires. Celle-ci ordonne de garder les prisonniers dont la présence n'est pas connue des libérables. Ceux-ci sont gardés dans des camps secrets car ils sont jugés dangereux. Il s'agit des officiers de renseignements, des officiers des unités de commandos, des militaires ayant commis des exactions ou des atrocités, des militaires signalés pour leur mauvaise conduite dans les camps, des militaires du groupement de commandos mixtes aéroportés⁶⁵⁹. Plusieurs de nos témoins appartiennent à ces groupes. Louis Stien, par exemple, comprend très rapidement que le Viêt-minh n'a pas l'intention de le libérer, comme il l'explique dans ce passage :

⁶⁵⁸ Nom donné par le Viêt-minh à la Cochinchine.

⁶⁵⁹ La note de renseignement et la directive viêt-minh sont cités in BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers français dans les camps du Viêt-minh...*, Op. Cit., pp. 139-140.

« Tandis que nos camarades prennent la route du sud, nous partons vers l'ouest, puis nous remontons vers le nord ! C'est inquiétant, fort inquiétant, je me rappelle les paroles du Rongeur :

- Ne croyez surtout pas que vous serez libérés avec la fin de la guerre ! Ce salaud ne bluffait pas »⁶⁶⁰.

Louis Stien et les autres prisonniers qui l'accompagnaient n'apparaissaient pas dans la liste des prisonniers que le Viêt-minh avait transmise aux autorités françaises. Il explique qu'il ne doit sa libération qu'aux pressions exercées par l'armée française qui menaçait de cesser les échanges et de saisir la commission internationale si cette liste n'était pas rectifiée⁶⁶¹. Il est libéré en septembre 1954.

Les soldats prisonniers dans le camp-tribunal de Cho Chu connurent le même sort et une attente angoissante puisqu'ils sont victimes d'un « jeu cruel » de la part de leurs geôliers dans les dernières semaines d'août 1954. Ils sont tour à tour appelés et pensent qu'ils vont être exécutés, comme l'illustre ce témoignage de René Hébert qui assiste au départ du lieutenant René Vilbert, le premier à être appelé :

« Comme chaque fois qu'il se passait quelque chose d'inhabituel, nous étions tous à l'affût, du moins je suppose que c'était la réaction normale de chacun d'entre nous. Je le vis partir, le visage très pâle, encadré par les bords. Adieu, eut-il le courage de dire en passant. A la nuit tombée, la voix du père Paul Guerry s'élevait chantant la prière des scouts, "O Vierge de lumière...entend notre prière..." etc., le père Guerry était un jeune aumônier de je ne sais quelle unité ni pourquoi il se trouvait accusé de crimes de guerre (nous non plus d'ailleurs) »⁶⁶².

En réalité, les soldats sont conduits dans une bâtisse en bambou où ils finissent par tous se retrouver apprenant leur future libération qui intervient finalement en septembre 1954. Ceux-ci sont récupérés par la Marine française après un long cérémonial où les prisonniers empruntent un long

⁶⁶⁰ STIEN, Louis, *Les Soldats oubliés*, *Op. Cit.*, p. 295.

⁶⁶¹ *Idem*, p. 297.

⁶⁶² Cité in ORTHOLAN, Henri, *Prisonniers du Viêt-minh : de Diên Biên Phu au camp-tribunal de Cho Chu*, *Op. Cit.*, p. 91.

corridor avant d'atteindre le lieu de leur libération, comme le narre cet autre témoin :

« Indifférents à tout cela, nous cheminions dans notre couloir, habités exclusivement par l'espoir d'en voir la fin... Et la fin arriva : nous débouchâmes dans une sorte de clairière assez vaste où était installée une tente militaire française et nous y vîmes, pour la première fois depuis longtemps des uniformes de notre armée. Au bout de la clairière était la berge d'une rivière très large (la rivière Noire) avec un débarcadère et, amarré à ce débarcadère, un L.C.M., de la Marine nationale dont les moteurs tournaient au ralenti. Il n'y eut aucun cri de joie, aucune exclamation de soulagement, aucun signe d'émerveillement. Chacun sentait confusément que sa joie ne pourrait s'exprimer qu'une fois les deux pieds posés sur le pont de ce bateau »⁶⁶³.

c. Le cas Huynh Ba Xuan

Ba Xuan Huynh représente un cas particulier dans notre corpus. D'origine Cochinchinoise, ce capitaine ne fut pas libéré suite aux accords de Genève. Comme l'explique notre témoin, durant cette période d'échange des prisonniers, le Viêt-minh avait classé les captifs en trois catégories :

« Il y avait en premier lieu les irrécupérables dangereux, comprenant les officiers, sous-officiers, les prêtres ou curés, les bonzes, les fonctionnaires de l'administration tels que Chef de district (quân truông), chef de canton (cai tong), chef de village (ly-truong), les notables du village, les agents interprètes du 2^{ème} Bureau, les agents du Services de la Sûreté, ou de la Police, et les propriétaires terriens. Puis venaient les considérés non dangereux qui étaient les petits bourgeois hésitants, les indicateurs, les trung nông (paysans aux revenus moyens), les soldats ou petits gradés de l'Armée de l'Union Française, et les supplétifs ou partisans. Enfin arrivaient les inoffensifs comprenant les amputés, les boiteux, les manchots, les borgnes, les personnes âgées et les analphabètes »⁶⁶⁴.

Toujours selon notre témoin, les deux dernières catégories précitées étaient dirigées vers Vietri, point de rassemblement prévu pour les échanges de prisonniers où ils allaient connaître le

⁶⁶³ *Idem*, p. 116.

⁶⁶⁴ HUYNH, Ba Xuan, *Oublié 23 ans dans les goulags vietn-minh 1953-1976*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 119.

retour à la liberté. La première catégorie à laquelle appartenait Ba Xuan Huynh était acheminée vers d'autres lieux de détention, faisant évoluer son statut de prisonnier, comme il l'écrit dans son récit :

« Quant aux autres, ils allaient être acheminés vers d'autres prisons récemment construites, anonymes, dans des coins reculés et tenus secrets, à l'insu de tous. Les prisonniers allaient y être gardés dans la clandestinité et à la barbe du CIC (les accords de Genève le définissent comme Commission Internationale de Contrôle). Le sort de chacun d'entre eux allait être étroitement lié à l'évolution des événements politiques du pays. C'est ainsi que du statut de prisonnier de guerre, Huynh passa à celui de prisonnier politique et pis encore, à l'état d'otage orphelin dont ni la France ni le Sud Viêt-Nam ne daignait payer la rançon »⁶⁶⁵.

Ba Xuan Huynh va, ainsi, passer plusieurs années dans divers camps jusqu'au 30 juin 1973 où il reçut un certificat de mise en liberté émanant du Ministère de la Sûreté de la République Démocratique du Vietnam Nord. Mais la route de notre témoin est encore longue puisque son objectif est de quitter le Viêt-Nam pour la France et d'obtenir la nationalité française, pays pour lequel il a combattu. Après de multiples péripéties, il réussit à rejoindre la France le 14 juillet 1984, moment d'intense émotion pour lui :

« Il semble que le Destin ait jeté son dévolu sur la vie de Huynh Ba Xuan, qui se trouva à maintes reprises liée à des dates historiques. Ainsi, c'est à la veille du 14 juillet 1984 que Huynh débarqua du Boeing 747 d'Air France à l'aéroport Charles de Gaulle pour retrouver la France, "la patrie des Droits de l'Homme", qu'il avait aimée passionnément et servie avec toute la ferveur de ses vingt ans. Sa joie fut si grande, son émotion si intense qu'il crut rêver. Le rêve qu'il avait caressé durant ses 8476 jours de captivité était enfin réalisé, celui de vivre libre et en sécurité dans un pays de droit, au milieu de ce peuple de France qu'il a tant aimé ! »⁶⁶⁶.

Il obtient la nationalité française deux ans plus tard, le 13 janvier 1986, après un dernier combat judiciaire, grâce aux soutiens des associations d'anciens combattants de la guerre

⁶⁶⁵ *Idem*, p. 120.

⁶⁶⁶ *Idem*, p. 231.

d'Indochine.

La libération ne correspond pas à un moment de joie pour les prisonniers. Elle fut plutôt vécue comme une véritable épreuve amenant les soldats dans une « zone froide d'eux-même » pour reprendre les magnifiques mots de Jacques Lusseyran. Celui-ci, aveugle, fut déporté au camp de Buchenwald. Dans *Le Monde commence aujourd'hui*, il raconte la manière dont il a vécu sa libération : « Certes, la libération, notre libération par l'armée américaine, le 11 avril, ne ressemble guère à ce que les gens du dehors peuvent s'imaginer : elle ne fut pas une fête. Pour célébrer une fête, il faut être impatient : nous n'étions plus impatients. Presque tous, nous avons atteint une zone froide de nous-mêmes. Pas le désespoir. Pas l'espoir non plus : une sorte de plaine intérieure, très plate, où tous les chemins sont égaux, toutes les solutions indifférentes. Tel est l'effet de l'épuisement et de la peur »⁶⁶⁷. Pour nos soldats, la libération n'est pas perçue comme une délivrance. La captivité reste sans cesse présente, elle devient en quelque sorte une ontologie. Son existence reste constamment au cœur des préoccupations des anciens prisonniers, comme le décrit avec force Ba Xuan Huynh :

« La captivité est un phénomène étrange qui vous marque pour toute la vie, pareille à un sceau sur la peau d'esclave. Quoique vous fassiez vous ne pourrez jamais vous débarrasser des souvenirs qui vous poursuivent, vous accablent, vous torturent, vous oppressent, vous angoissent et vous hantent nuit et jour. Vous croyez être prisonnier pendant 23 ans, mais non, ce n'est pas vrai ! Vous l'êtes à perpétuité, vous êtes captif à vie ! »⁶⁶⁸.

Si dans un premier temps, il apparaît que les « militants de la mémoire » de la captivité ont pu chercher à « héroïser » leur discours afin de cacher les zones d'ombre, nous ne partageons pas tout à fait le point de vue de l'historien Julien Mary qui voit dans la figure du capitaine Cazaux, l'élément structurant de la construction du récit mémoriel des anciens prisonniers, dans la mesure

⁶⁶⁷ LUSSEYRAN, Jacques, *Le Monde commence aujourd'hui*, Paris, Silène, 2012, p. 64.

⁶⁶⁸ HUYNH, Ba Xuan, *Oublié 23 ans dans les goulags viet-minh*, *Op. Cit.*, p. 263.

où celui-ci serait une sorte de martyr-héros « *permettant la fixation et la médiatisation de cette mémoire* »⁶⁶⁹. Nous pensons, au contraire, qu'une figure de soldat plus humaine, tournée vers la raison et n'hésitant pas à se situer dans le champ émotionnel s'est peu à peu substituée à la figure du soldat viril, passionné et mettant sa vie au service de sa patrie. La redéfinition de la notion « d'honneur » pourrait être l'illustration de ce passage. Dans son livre, *La Concurrence des victimes*, Jean-Michel Chaumont montre les trois stratégies développées par les survivants juifs de la Shoah pour contrer le reproche qui leur avait été fait de ne pas avoir réagi face à la situation. La première était *la dénégation* : elle consiste à dénier la réalité pour mettre en évidence la combativité des Juifs, en particulier l'héroïsme des révoltés du ghetto de Varsovie. La deuxième, *la relativisation*, elle admet la réalité de la non-résistance juive, mais la relativise en la comparant avec la non-résistance des autres catégories d'internés dans l'univers concentrationnaire nazi. Enfin, la troisième, *l'élaboration* qui s'efforce de tirer les leçons de cette passivité⁶⁷⁰. Nous pensons que ces trois stratégies se retrouvent aussi dans la mémoire de la captivité durant la guerre d'Indochine. La dénégation pourrait être cette recherche de l'héroïsme dans les événements, notamment avec la figure de capitaine Cazaux. La deuxième et la troisième phase sont, à notre sens, en train d'émerger, avec notamment la construction mémorielle d'une nouvelle figure du soldat, un soldat-humanisé.

Comment écrire l'histoire de la rééducation politique dans les camps du Viêtminh sans risquer d'abîmer son image de soldat ? Tel a été le dilemme rencontré par de nombreux acteurs-témoins soucieux de témoigner, mais préférant mettre en avant des aspects héroïques. Pourtant, le nouveau régime d'historicité qui semble avoir émergé dans les années 1980-1990, a remis en cause cette image du soldat viril, pour tendre vers une figure d'un soldat plus humain dont les souffrances trouvent une place dans l'espace public. Cette nouvelle donne a obligé les acteurs-témoins à modifier leur stratégie mémorielle, comme nous allons le voir maintenant.

⁶⁶⁹ MARY, Julien, « Entre héroïsation et victimisation : muséohistoire comparée des captivités de guerres françaises et états-uniennes en Extrême-Orient (1942-1973) », in ROUSSEAU, Frédéric (dir.), *Les Présents des passés douloureux. Musées d'histoire et configurations mémorielles. Essai de muséohistoire*, Paris, Michel Houdiard, 2012, p. 32.

⁶⁷⁰ CHAUMONT, Jean-Michel, *La Concurrence des victimes...*, *Op. Cit.*, p. 76.

II. Une nouvelle figure du soldat : du soldat-héros au soldat-humanisé

Dans la mémoire collective, la guerre d'Indochine se résume bien souvent à la défaite du corps expéditionnaire français à Diên Biên Phu le 8 mai 1954 et à l'héroïsme des soldats qui y ont pris part. Dans un ouvrage récent, Michel David écrit à ce sujet : « *Mais Diên Biên Phu est bien autre chose qu'une défaite dont les conséquences, seules, auraient pu faire passer le nom à la postérité. Considérée en elle-même, cette bataille a aussi frappé les imaginations par le poids symbolique qui s'en dégage : désormais pour tous les combattants d'Indochine et leurs proches, pour tous ceux qui font profession du métier des armes, pour tous les Français enfin dont le patriotisme s'alimente encore des vertus du soldat, cette bataille à l'issue malheureuse compte parmi les plus belles manifestations de l'héroïsme et du sacrifice* »⁶⁷¹. Ce mythe d'un héroïsme exacerbé a pris naissance dès la fin de la bataille, comme le font remarquer Pierre Journoud et Hugues Tertrais : « *A peine la bataille était-elle achevée que Diên Biên Phu était devenu la "capitale de l'héroïsme", un véritable "Verdun exotique", "tropical", "tonkinois"* »⁶⁷². Cette référence à Verdun, la plus célèbre des batailles de la Première Guerre mondiale, va s'imposer dans le discours des anciens combattants, mais aussi dans l'opinion publique. L'objectif était aussi comme le soulignent les deux historiens, de « *faire oublier, et peut-être transcender, l'issue inattendue, affligeante, d'une bataille qui avait été de prime abord présentée comme un succès assuré, destiné à favoriser la carte de négociation du gouvernement français* »⁶⁷³. Il s'agit là d'une stratégie de « dénégation » par les acteurs pour reprendre la terminologie mise en avant par Jean-Michel Chaumont. Cette « dénégation » va entraîner un décalage entre le vécu des soldats et la

⁶⁷¹ DAVID, Michel, « Diên Biên Phu, le sacrifice pour l'honneur », in *Le Sacrifice du soldat*, CNRS édition/ECPAD, 2009, p. 50.

⁶⁷² JOURNOUD, Pierre, TERTRAIS Hugues, *Paroles de Diên Biên Phu. Les survivants témoignent*, Paris, Tallandier, 2004, p. 297.

⁶⁷³ *Idem*, p. 299.

reconstruction qui en a été faite, comme le montre Laure Cournil : « *Les soldats ont fait leur travail, avec un courage et une bravoure extraordinaires, disent tous les témoins entendus, mais sans héroïsme conscient, sans rechercher la gloire. Au contraire, leurs premiers sentiments au moment de l'arrêt des combats sont plutôt mêlés d'une forme d'humiliation voire de honte, selon les témoignages* »⁶⁷⁴. Cette observation de l'historienne est confirmée par un témoignage de notre corpus. Lorsque nous avons interrogé Eugène Grenard sur la violence des combats, ses mots n'expriment pas un héroïsme triomphant, mais davantage un sens du réel et de l'honneur :

« La pression était terrible mais on avait un mental à tout péter nous ! C'est au fil des jours que ça s'est un petit peu effrité. C'est quand on a senti que c'était cuit. Là, quand on a senti que ce qu'on avait fait là, c'était un aller-simple. Alors là on a dit, il ne reste plus qu'à se faire tuer mais dignement (...). On se blinde quand même, c'est triste quand c'est vraiment des types qu'on côtoie tous les jours. Moi j'avais un pote, on était...ça paraît un peu désuet comme ça, quand on dit à la vie à la mort, mais c'était ça. Mon pote Serge, on était à la vie à la mort pendant tout le séjour et puis l'un protégeant l'autre, etc. Un jour quand je suis revenu de l'antenne chirurgicale, moi après que je ne pouvais plus me relever tout seul là, il est venu me voir et il me disait alors maintenant, c'est fini, c'est chacun pour soi, parce qu'on s'en sortira pas, c'est chacun pour soi. Ça fait mal (ému). Et puis après quand Diên Biên Phu est tombé, je l'ai cherché partout. Je savais qu'il avait été tué, j'ai cherché, j'ai jamais retrouvé... »⁶⁷⁵.

A travers, les différents témoignages composant notre corpus, nous avons pu constater ce décalage qui apparaît notamment dans la représentation du soldat d'Indochine qui va progressivement passer d'une figure du soldat-héros à celle d'un soldat que nous avons qualifié « d'humanisé ». Cette évolution correspond à un changement de stratégie de la part des acteurs qui vont passer d'une « dénégarion » à « la relativisation », pour tendre vers une « normalisation ».

⁶⁷⁴ Cournil, Laure, « Les Soldats de l'armée française à Diên Biên Phu. 20 novembre 1953/7-8 mai 1954 », in *1954-2004. La Bataille de Diên Biên Phu entre histoire et mémoire*, Paris, Publication de la Société française d'histoire d'outre-mer, 2004, p. 84.

⁶⁷⁵ Entretien avec Eugène Grenard enregistré le 25 avril 2009.

A. La figure du soldat-héros : un topique de la guerre classique

Les premiers à avoir occupé le terrain de la mémoire sont les grands chefs militaires. Comme le fait remarquer Alain Ruscio dans une étude sur l'historiographie et Diên Biên Phu, il y a une « écrasante domination de l'élément militaire, parmi les auteurs de livres. Quasiment les deux tiers ont été écrits par des membres de l'armée française, qu'ils le soient restés au moment de la publication des ouvrages ou non. Outre la quantité, l'on peut souligner la qualité des signatures prestigieuses : les trois derniers commandants en chef, dans l'ordre les généraux Salan, Navarre et Ely, ont livré leurs Mémoires, des officiers de renom, Pierre Langlais, Marcel Bigeard, Jean Pouget, une femme et des hommes de terrain, Geneviève de Galard, Erwan Bergot, Roger Holeindre, Pierre Schoendoerffer... »⁶⁷⁶. Très vite, des écrivains combattants ou des grands reporters ont poursuivi le travail. Il apparaît, en effet, que la guerre d'Indochine a été particulièrement bien couverte par les journalistes Français : « Durant Diên Biên Phu, les principaux présents en Indochine sont Lucien Bodard, qui signe dans France-Soir; Robert Guillain et Max Clos, du Monde, Henri Amouroux, qui envoie des reportages simultanément à Sud Ouest et à L'Aurore, Max Olivier, du Figaro, Joël Le Tac, de Match, Brigitte Friang pour Indochine-Sud-Est asiatique, etc. »⁶⁷⁷. Certains de ces journalistes vont très rapidement publier des livres reprenant les analyses de leurs reportages d'époque. Les thèmes abordés dans ces différents ouvrages sont l'impact de la défaite et la recherche des responsabilités. De leur côté, les soldats, écrivains-combattants, vont chercher à défendre l'honneur de l'armée française : « Une génération d'écrivains-combattants, Roger Delpy, Michel Tauriac, Pierre Schoendoerffer, Roger Holeindre, Erwan Bergot, bien d'autres, se sont

⁶⁷⁶ RUSCIO, Alain, « L'Historiographie française et Diên Biên Phu », in in 1954-2004. *La Bataille de Diên Biên Phu entre histoire et mémoire*, Paris, Publication de la Société française d'histoire d'outre-mer, 2004, p. 223.

⁶⁷⁷ *Idem*, p. 225.

investie d'une mission : redonner leur fierté aux Anciens d'Indo, les réhabiliter. Les portraits sont donc toujours à l'opposé de certaines idées reçues en métropole. Certes, les militaires n'étaient pas des anges, mais leur héroïsme fut digne des meilleures traditions françaises. Paul Grauwain résume d'une formule leur état d'esprit : "abnégation, sacrifice, conscience professionnelle, mépris du danger se confondent en un seul mot : servir" »⁶⁷⁸. Dans leurs discours, la figure d'un soldat-héros prend naissance, est « magnifiée ». Dans le roman *Le Soleil se lèvera*, écrit en 1959, Roger Delpey, ancien combattant et correspondant de guerre, présente, par exemple, les parachutistes comme des êtres venus d'un autre monde : « Je regarde tous ces jeunes hommes que les casques, les harnachements et les armes brillantes transforment en êtres d'un autre monde »⁶⁷⁹. De son côté, l'écrivain-combattant Jean Lartéguy, dans son roman *Le Mal Jaune* publié en 1962, revient sur les derniers instants de l'Indochine française après la défaite de Diên Biên Phu. Il met en récit le lieutenant de Kervallé, dernier représentant d'une certaine noblesse militaire empreinte de virilité, d'héroïsme, de courage et d'abnégation, qui va devenir l'archétype du soldat d'Indochine dans la mémoire qui se construit. Voici comment le décrit Jérôme, journaliste venu couvrir la fin de la présence française à Hanoï :

« A une table voisine de la sienne, il remarqua un lieutenant de parachutistes qui buvait seul, le nez dans son verre. Le soldat était grand et fort avec des cheveux noirs, drus et bouclés, qui mangeaient son front étroit. La bouche était large et rouge, et la mâchoire carrée »⁶⁸⁰.

Un peu plus loin dans le roman, nous apprenons que de Kervallé n'a pas été fait prisonnier à Diên Biên Phu car il a réussi à s'échapper à travers la jungle. Un soldat certes vaincu mais qui garde une certaine conception de l'honneur et ne sait rien faire d'autre que se battre :

⁶⁷⁸ *Idem*, p. 228.

⁶⁷⁹ DELPEY, Roger, *Le Soleil se lèvera*, Paris, Société nouvelle des éditions Valmont, 1959, p. 15.

⁶⁸⁰ LARTEGUY, Jean, *Le Mal jaune*, Paris, Presses de la Cité, 1962, p. 49.

« Non, ce n'était pas trahir le souvenir des camarades morts à Diên Biên Phu que de continuer à servir dans l'armée. Plus grave aurait été de se résigner à une vie médiocre. Qu'importent les chefs qui vous commandent et la cause pour laquelle on se bat, puisque l'on peut retrouver dans la brousse d'Afrique ou les sables du Maroc les mêmes camarades, car ils renaissent aussi nombreux qu'ils meurent, les longues patrouilles, le combat rapide et brutal, qui justifient en quelques minutes de longs mois de beuverie et d'inutilité »⁶⁸¹.

Cette description reprend plusieurs *topos* de la figure du guerrier telle qu'elle est régulièrement représentée. Pour Jean Lartéguy, un soldat n'a pas le temps de penser à ses souffrances, ou seulement les soirs de beuverie. En outre, il possède une vision téléologique de son métier puisqu'il en connaît la fin : tout ce qui peut lui arriver n'est que pure contingence.

Dans *le Mal Jaune* toujours, Jean Lartéguy fait référence aux soldats français de retour des camps Viet-minhs, mais ne cherche pas à les décrire. Malgré l'expérience extrême qu'il vient de vivre, le soldat français d'Indochine prisonnier garde toujours une certaine fierté :

« Jérôme avait remarqué un homme jeune, au crâne rasé, qui gardait dans son allure et dans son port de tête une certaine fierté. Il n'avait pas le regard avide des ses camarades qui ne lâchaient pas des yeux les mains des infirmiers »⁶⁸².

Le faible, la figure de la souffrance, c'est l'autre, l'« étranger » :

« Elles jouaient avec leurs nattes autour d'un prisonnier nord-africain livide, dont les lèvres noires s'ouvraient sur une bouche blanche d'aptes. Julien vint s'asseoir sur un petit banc à côté du prisonnier. Le Nord-africain ne laissait filtrer que quelques sons rauques et déformés »⁶⁸³.

Dans un autre roman, *Les Centurions*, publié en 1961, Jean Lartéguy revenait sur le sort des soldats prisonniers, plus particulièrement des officiers, et consacra une longue partie à la captivité.

⁶⁸¹ *Idem*, p. 182.

⁶⁸² *Idem*, p. 80.

⁶⁸³ *Ibidem*.

Mais celle-ci apparaît presque irréelle, voir encline à une sorte de sensualité, de romantisme. Lorsque le personnage nommé Esclavier est transporté mourant vers un hôpital Viêt-minh, celui-ci est pris en charge par une jeune infirmière nommée Souên. Celle-ci tombe éperdument amoureux du prisonnier. Son corps amaigri ne l'effraie absolument pas, il garde, au contraire, une certaine beauté :

« Lorsque Souên revint le lendemain matin, elle trouva le capitaine qui, en essayant de se lever, était tombé du bat-flanc. Entièrement nu, un coude appuyé sur sa jambe amaigrie, il avait l'air à la fois penaud et furieux. Elle ne put s'empêcher de rire.

- Tiens, dit Esclavier, la première fois que j'entends rire. Je croyais qu'on vous coupait à tous quelque chose dans la gorge.

Elle l'aïda à remonter sur sa couche et éprouva un trouble nouveau à sentir le bras d'Esclavier passé au-dessus de son épaule (...). Le capitaine, épuisé, s'endormit. Souên ramena sur lui la couverture, effleura son front du bout des doigts. Il s'appelait Philippe ; elle répéta ce nom : Philippe...Philippe...Il avait de grands yeux gris, lumineux comme la mer certains matins en baie d'Along. Elle rêva un instant qu'elle dormait dans ses bras comme sa sœur avec le commandant, et chassa cette pensée avec fureur »⁶⁸⁴.

Le soldat d'Indochine de Jean Lartéguy possède une certaine force d'attraction même dans des conditions dramatiques. Il est descendant d'une grande tradition de guerriers qui se retrouve dans l'art de la guerre. Un autre personnage des *Centurions*, Julien Boisfeuras, lui-même ancien prisonnier, se place dans les traces des centurions romains :

« Que pensaient les centurions romains abandonnés sur la terre d'Afrique, et avec quelques vétérans, quelques auxiliaires barbares toujours prêts à trahir, essayaient de maintenir le "limes" de l'Empire, tandis qu'à Rome le peuple sombrait dans le christianisme et les Césars dans la débauche »⁶⁸⁵.

⁶⁸⁴ LARTEGUY, Jean, *Les Centurions*, Paris, Presses de la cité, 1961, pp. 173-174.

⁶⁸⁵ *Idem*, p. 217.

Le soldat-héros recherche avant tout l’aventure avec tout ce qu’elle engendre de rencontres, d’exotisme et d’insolite. Les causes ou les conséquences de la guerre apparaissent très éloignées de ses préoccupations. De ce fait, cette figure du soldat, véhiculée à la fin de la guerre d’Indochine, laisse peu de place à l’expression des souffrances : « le vrai soldat » est celui qui accepte son sort sans sourciller, faisant don de lui-même à une cause supérieure. Nous sommes dans le monde de « la cité inspirée » pour reprendre les travaux des sociologues Luc Boltanski et Laurent Thévenot⁶⁸⁶. En effet, les soldats-héros possèdent une forme de grâce qui les éloignent des autres individus. Ils ne recherchent pas la gloire, mais une forme d’aboutissement qu’ils obtiennent par le sacrifice : « *La grandeur inspirée est en effet indissociable de la personne, attachée à son corps propre dont les manifestations inspirées sont le mode privilégié d’expression et dont le sacrifice constitue la forme de réalisation la plus accomplie* »⁶⁸⁷. Apparaît, ici, un certain mysticisme proche du héros défini par le penseur espagnol Baltasar Gracian au XVII^e siècle, pour qui le héros « s’esquive de la scène du monde », tant il est un être parfait et impossible⁶⁸⁸.

Cette figure du soldat-héros va trouver son apogée dans l’œuvre cinématographique de Pierre Schoendoerffer. Deux films nous paraissent à cet égard révélateurs : *Le Crabe-Tambour*⁶⁸⁹ et *Diên Biên Phu*⁶⁹⁰. *Le Crabe-Tambour* raconte l’histoire de Willsdorff, surnommé *le Crabe-Tambour*, qui vécut en soldat et aventurier de la guerre d’Indochine, puis combattit en Algérie, devint membre de l’OAS et fut condamné pour cela. Son histoire est vue à travers les souvenirs du commandant du « Le Jauréguiberry » et de Pierre, le capitaine-médecin qui l’ont tous deux connu. *Le Crabe-Tambour* est « *un être mythique, une sorte de baroudeur, un être de chair et sang dont la vie éclate*

⁶⁸⁶ BOLTANSKI, Luc, THEVENOT, Laurent, *De la justification. Les Economies de la grandeur*, Paris, Gallimard, p. 107.

⁶⁸⁷ *Idem*, p. 113.

⁶⁸⁸ FABRE, Daniel, « L’Atelier des héros », in *La Fabrique des héros*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l’homme, 1998, p. 235.

⁶⁸⁹ SCHOENDOERFFER, Pierre, *Le Crabe-Tambour*, France, 1977. Scénario et dialogue Pierre Schoendoerffer. Images : Raoul Coutard. Musique : Pierre Sarde, Production : Georges Beauregard. Interprètes : Jacques Perrin, Jean Rochefort, Claude Rich, Jacques Dufilho, 120 minutes.

⁶⁹⁰ SCHOENDOERFFER, Pierre, *Diên Biên Phu*, France 1992. Scénario et dialogues : Pierre Schoendoerffer. Images : Bernard Lutic. Musique : Georges Delerue. Production : Jacques Kirsner. Interprètes : Donald Pleasence, Patrick Catalifo, Ludmilla Mikael, Jean-François Balmer, Maxime Leroux, 146 minutes.

dans les images lumineuses. Pour ces militaires floués, il est le symbole d'un temps où ils combattaient pour un idéal »⁶⁹¹. Pour ce film, Pierre Schoendoerffer s'est inspiré de la vie du commandant Pierre Guillaume, figure des guerres d'Indochine et d'Algérie où il avait été surnommé le Crabe-Tambour. Sa vie est un véritable roman d'aventure au point qu'il est difficile de démêler la réalité de la légende. Pierre Guillaume a raconté sa vie dans ses Mémoires en 2006⁶⁹². Dans cet ouvrage, il définit l'homme de la guerre d'Indochine :

« Ce qui était la caractéristique des hommes dans cette guerre d'Indochine c'était qu'il fallait être sur le fleuve pour le constater -, c'est que, la plupart du temps, on rencontrait des personnalités étonnantes qui n'avaient pas du tout le sens de l'avenir lointain. A très franchement parler, c'était formidable, les hommes se marraient. Je n'ai pas entendu un soldat dire : "La guerre est atroce". Il y avait des volontaires, et un côté aventure fantastique en Indochine, que je n'ai pas revu en Algérie⁶⁹³.

Pierre Guillaume a tous les attributs de la figure du soldat-héros : la droiture, le courage, la loyauté, l'honneur et le sens du sacrifice. L'Indochine est pour lui un vaste espace de liberté où les hommes se battent au service de la nation et se confrontent à l'épreuve du feu. Le Crabe-Tambour représente un idéal masculin défini par la volonté de puissance, l'honneur et le courage. Dans le film *Diên Biên Phu*, les soldats mis en scène par Pierre Schoendoerffer présentent quelques analogies avec la figure du Crabe-Tambour. Ce film, sorti en 1992, traite principalement de la bataille, de l'intensité des combats, mais aussi de la démission des autorités politiques et militaires de Paris et d'Hanoï. Le scénario est un balancier qui oscille mécaniquement entre ces deux pôles. L'intérêt que nous pouvons porter à ce film réside dans la mise en scène des soldats. Le capitaine de Kergueven (interprété par Patrick Catalifo), par exemple, semble être la transposition à l'écran du lieutenant de Kervallé de Jean Lartéguy. Il possède les mêmes caractéristiques et le même sens de l'honneur. Son discours à Simpson, correspondant de guerre américain (joué par Donald Pleasence),

⁶⁹¹ TULARD, Jean, *Guide des films*, Paris, Robert Laffont, 2002, Tome 1, p. 731.

⁶⁹² GUILLAUME, Pierre, *Mémoires*, Paris, Plon, 2006, 392 p.

⁶⁹³ *Idem*, p. 83.

l'illustre parfaitement et apparaît être une définition de la figure du soldat-héros :

« Un soldat accepte de se faire tuer pour remplir sa mission, c'est dans son contrat, à notre solde. C'est...c'est notre honneur. Seulement un soldat a horreur qu'on l'envoie à la mort pour rien, par connerie, par incompetence, par veulerie ; ça nous dégoûte. Réaction de professionnel, on n'aime pas être gaspillés. Du pain pour les canards et ils le savent tous ! Tous ! Et pourtant ils sont tous volontaires pour aller se faire gaspiller une dernière fois. Ils bousculent au portillon. Voilà ce que je voulais que tu vois. Dis-le, il faut que ce soit dit, même si t'es trop con pour le comprendre, dis-le »⁶⁹⁴.

Nous retrouvons ici tous les différents topos du guerrier : un soldat viril, courageux, ayant le sens de l'honneur et du devoir. S'y ajoute la dimension sacrificielle relevant presque du vocabulaire du martyrologe. Cette idée de sacrifice, que nous retrouvons dans « la cité inspirée », est d'ailleurs très présente tout au long du film. Nous retrouvons ici l'image de soldats venus d'un autre monde, qui paraissent presque irréels tant ils ne sont enclins ni à la peur ni à la souffrance. Celles-ci ne se voient que sur les blessés qui agonisent, mais non sur ceux qui combattent. Lorsqu'un soldat français déserte et rejoint les « rats de la Nam Youn »⁶⁹⁵, il s'entend dire, alors qu'il est blessé en ramassant un colis, par un soldat venu le récupérer pour l'amener à l'infirmerie : « *Il n'y a pas de Français chez les rats* »⁶⁹⁶. Ce déserteur trouve la rédemption en se confessant à un aumônier et en avouant sa faute aux autres soldats présents dans l'infirmerie. Ce « repentir », une fois pardonné, retrouve son « honneur » en acceptant malgré sa blessure de retourner se battre. Cet exemple est révélateur d'une particularité des films de Pierre Schoendoerffer : tout comme chez Jean Lartéguy, il y a très peu de place pour les faibles.

⁶⁹⁴ *Diên Biên Phu, Op. Cit.* Scène située entre la 53'25 et la 54'13.

⁶⁹⁵ Souvent privés de leurs chefs, ces « rats de la Nam Youn », selon l'expression consacrée pendant la bataille, avaient abandonné un combat dont ils ne comprenaient plus la raison, et s'étaient constitués en petits groupes autonomes, en menant une vie totalement parallèle, avec ses règles internes et ses dangers. Ils se réfugiaient dans des abris souterrains, qu'on appelait le « bidonville de Diên Biên Phu », sur les berges de la rivière Nam Youn.

⁶⁹⁶ *Diên Biên Phu, etc., Op. Cit.*, passage situé à 1:35:15.

1. Construction d'un soldat-héros

Pierre Schoendoerffer comme les écrivains-combattants qui ont reconstruit ce conflit ont tenté d'inscrire le soldat-héros de la guerre d'Indochine dans le panthéon des héros nationaux. Nous pouvons, en effet, retrouver dans son œuvre le schème de l'héroïsme mis en avant par Jean-Pierre Albert dans *La Fabrique des héros*⁶⁹⁷ : un groupe est en difficulté, sa survie est en cause ; un personnage se lève et tente quelque chose ; il réussit ou il échoue, et il s'avère à plus ou moins long terme que son action allait dans le sens de l'histoire. Si nous transposons ce scénario à la guerre d'Indochine, nous pouvons voir la nation française en danger face à l'avancée du communisme. Les soldats se lèvent pour sauver la France, prêts à se sacrifier pour des valeurs qui les transcendent. Malgré la défaite, leur combat était juste. Cette volonté de « construire des héros » correspond bien à une stratégie de certains tenants de la mémoire de la guerre d'Indochine. Pour ces derniers, le soldat-héros se révèle dans l'événement. Il est le descendant des chevaliers du Moyen-âge qui portent en eux un passé glorieux et une vaillance guerrière. C'est un héros à l'ancienne, comme le décrit Daniel Fabre : « *Le héros à l'ancienne, lorsqu'il n'était pas déjà consacré par sa "race", s'imposait par l'éclat bouleversant d'une action souvent unique, c'est par là qu'il emportait l'admiration et l'adhésion* »⁶⁹⁸. Il se veut le représentant d'une vraie mémoire militaire. Ses références, son système de valeur, son mode de communication sont d'un autre temps. Il appartient à la grande famille de « l'inspiration nationale »⁶⁹⁹ pour qui l'idée de patrie revêt une importance capitale. Rappelons que ce mouvement est né pendant le XIX^e siècle⁷⁰⁰, notamment après l'humiliation de 1870, dans le désir de revanche qui animait l'ensemble du pays. Elle tenait alors lieu d'une sorte de religion temporelle, propre à fonder la vie sur des valeurs fermes, celles de la

⁶⁹⁷ ALBERT, Jean-Pierre, « Du martyr à la star. Les métamorphoses des héros nationaux », in *La Fabrique des héros*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1998, p. 17.

⁶⁹⁸ FABRE, Daniel, « L'Atelier du héros », *Op. Cit.*, p. 242.

⁶⁹⁹ *La Littérature en France de 1945 à 1968*, Paris, Bordas, 1982, p. 118.

⁷⁰⁰ Ce mouvement a été en grande partie interrompu à la suite de la Première Guerre mondiale.

Terre et des morts⁷⁰¹. La mystique de la patrie s'accompagne d'un certain culte du sacrifice et de la grandeur. Chez Pierre Schoendoerffer, nous ne sommes jamais très loin du modèle christique qui a inspiré nombre de gestes héroïques et qui explique la construction par les mémorialistes d'une litanie guerrière.

2. La construction d'une litanie guerrière

La guerre d'Indochine devient pour ces mémorialistes une véritable « entreprise héroïque ». Le langage qui exprime avec le plus de présence cette valeur est celui du christianisme, comme le fait remarquer Daniel Fabre pour la construction des héros de la Révolution française : « *Robespierre ne se disait-il pas "martyr vivant de la République"? Saint-Just n'écrivait-il pas, en juillet 1792 : "Arrachez-moi le cœur, et mangez-le ; vous deviendrez ce que vous n'êtes point : grand!" Les mises en scène et en discours que suscita la mort de Marat n'étaient-elles pas des variations sur le thème du martyr alors même que le corps supplicié de "l'ami du peuple" était offert aux regards sur un lit romain ? En cela le héros, au plus loin du principe d'innovation absolue dont il accepté le risque et l'ivresse, devient à son tour un modèle, une idole. D'ailleurs le culte très populaire des "Martyrs de la Liberté" (Marat, Chalier, Lepeletier) associe aux obélisques et pyramides païennes de véritables litanies à sur le modèle de la litanie des saints -, comme celles adressées "Au cœur de Marat" »⁷⁰². La figure du soldat-héros va devenir la véritable *doxa* de la guerre d'Indochine dans la reconstruction mémorielle des protagonistes de cette guerre. Celle-ci s'amplifie et se développe par l'élaboration d'hagiographies des grands noms de ce conflit, tels le général de Lattre de Tassigny ou le général Bigeard. Nous en arrivons à la construction d'une*

⁷⁰¹ La formule est de Maurice Barrès. Elle fait référence à son manifeste nationaliste de 1899, *La terre et les morts*, Paris, Ligue de la patrie française, 1899, 44 p.

⁷⁰² FABRE, Daniel, « L'Atelier du héros », *Op. Cit.*, p. 242.

véritable religion militaire avec ses dogmes, ses héros et ses martyrs. La stratégie étant, semble-t-il, pour les mémorialistes, de domestiquer les maux de la guerre, de les intégrer dans une structure signifiante, dans des continuités de la grande histoire des armées. A l'image donc de la religion, le genre hagiographique va être utilisé pour raconter la vie de ces héros. Un genre littéraire qui se différencie de la biographie, comme l'explique François Dosse : « *Le genre hagiographique est porteur d'une structure spécifique, avec ses héros dont l'origine généalogique est la métaphore de la grâce divine. A l'opposé de la biographie qui suit le rythme d'une évolution, l'hagiographie "postule que tout est donné à l'origine". La vocation implique une constance et la fin ne fait qu'accomplir les promesses du commencement* »⁷⁰³. Ainsi, dans son ouvrage *L'Aventure*, Lucien Bodard peint un général de Lattre galvanisé par une force supérieure, quasi-mystique, et qui hypnotise ses hommes par son aura :

« De Lattre, comme hypnotisé, comme poussé par une force supérieure, descend de son podium, seul, lentement, marche après marche, pour regarder ses soldats dans les yeux (...). De Lattre lui-même a son regard de fixité et d'intensité totales, le regard d'aigle des grandes occasions. Ses mâchoires sont crispées et des veinules saillent sur son front. De sa main gantée, presque inconsciemment, il fait un signe comme pour encourager ses gladiateurs (...). Comme de Lattre sait incarner l'intensité de la passion guerrière ! (...). Le Roi Jean est pleinement conscient. C'est son premier "quitte ou double". Son premier grand pari. Car, à n'importe quel prix, il lui faut faire une apparition magique, pour subjuguier les cœurs et les âmes avant de relancer les corps ressuscités dans les tueries »⁷⁰⁴.

Nous avons bien, dans cette description, l'image d'un soldat magnifié, poussé par une « force supérieure », capable de ressusciter les corps dans les tueries. Ce procédé rhétorique participe au discours patriotique et à la défense d'une certaine idée de la France. Le même type de discours a été mis en avant par Claire Mauss-Copeaux pour la guerre d'Algérie. Elle explique que celui-ci était parfois utilisé lors des funérailles de soldats par les officiers, mais également le maire

⁷⁰³ DOSSE, François, *Michel de Certeau, le marcheur blessé*, Paris, La Découverte, 2002, p. 233.

⁷⁰⁴ BODARD, Lucien, *La Guerre d'Indochine. L'Enlèvement, L'Humiliation, L'Aventure*, Paris, Grasset, 1997 (1ère éd. 1967 pour *L'Aventure*), pp. 697-698.

ou le curé dans le but d' « exalter » les conscrits : « *Débarrassée le plus souvent de ses éléments réalistes, la mort était transfigurée par les métaphores traditionnelles et par les buts qu'on lui assignait : "tombé au champ d'honneur", "tombé glorieusement" en "défendant l'idéal de paix de la France", "mort pour la France", "mort pour la Patrie" (...). Le discours patriotique reprenait les poncifs des poèmes que récitaient les enfants des écoles au mois de novembre et qui imprégnaient l'imaginaire de l'époque. Ils attribuaient aux morts "glorieux et héroïques" le respect de la discipline, le sens du devoir et de sacrifice. Le soldat "sacrifie sa vie pour la France", sa mort est le "suprême sacrifice" (...). Ainsi, la mort, "tragique et grand destin", agrégeait le soldat à la communauté des saints nationaux* »⁷⁰⁵.

Ce travail de reconstruction mémorielle, cette stratégie de « dénégation » d'une réalité permet de souder la communauté des anciens combattants autour d'un principe supérieur commun et de valeurs communes dans une société française qui ne s'est jamais vraiment intéressée au conflit indochinois et à ses combattants, excepté durant la bataille de Diên Biên Phu. C'est donc peut-être par réaction qu'apparaît cette figure du soldat-héros qui n'a de cesse d'être sublimée, idéalisée, figure intemporelle sans faiblesse. Cette représentation mémorielle fixe pour un temps les « cadres sociaux de la mémoire » du groupe des anciens combattants de l'Indochine. Ceux-ci inscrivent des bornes dans le discours des anciens combattants de la guerre d'Indochine, instaurent des points de fixation dans les chemins de la mémoire de cette guerre. Cela se remarque dans les événements évoqués par les témoins ou bien encore dans l'évocation des personnalités militaires de cette guerre. Parmi celles-ci émerge, nous l'avons vu, le général de Lattre de Tassigny, mais également le commandant Bigeard qui, comme le décrit, Jules Roy en 1963, était connu « dans toute l'Indochine » :

« Dans toute l'Indochine, on sait qui est Bigeard. On connaît son front haut, ses cheveux blonds coupés en

⁷⁰⁵ MAUSS-COPEAUX, Claire, *Appelés en Algérie. La parole confisquée*, Paris, Hachette, Pluriel histoire, 1998, pp. 30-31.

brosse, son profil d'oiseau de proie, son indépendance ombrageuse, ses dures mains d'ouvrier portant toujours la marque d'éraflures. On peut le détester ; tout le monde l'estime. Nerveux et bouillonnant sous une impassibilité apparente, il ne peut pas rester assis. Dans son pays où l'on dit que chacun est sûr de soi, il est devenu un seigneur, dont l'âme de fer et les tendresses sont connues : chez cet homme qui a gardé de ses origines un langage un peu peuple, la noblesse est de ne jamais abandonner ses camarades »⁷⁰⁶.

Lorsque nous avons interrogé Eugène Grenard, ancien du 6^e BPC, appelé plus communément le bataillon Bigeard, nous avons observé toute l'admiration qu'il pouvait porter à son chef et la fierté d'avoir appartenu à ce bataillon, à tel point que lorsqu'il parle des hommes qui le compose, il dit : « nous, les Bigeard ». Un passage de l'entretien évoque bien ce respect, cette admiration portée à l'homme. Il s'agit d'une visite effectuée au domicile de Marcel Bigeard des années après la guerre. Celui-ci est absent, c'est sa femme qui le reçoit :

« Et puis donc on travaillait beaucoup et un jour je dis ben tiens, on va s'offrir huit jours de vacances... On avait un pote à Paris qui travaillait, un cuisinier là aussi. On va aller voir Pierrot, on est allé voir Pierrot. On est restés deux ou trois jours chez lui là. Et puis, on ne va pas rentrer maintenant. On va dire bonjour à Bigeard. Oh ! On va aller dire bonjour à Bigeard ! Alors nous voilà arrivés chez lui là-bas. Il n'était pas là, il était parti décorer un de mes commandants de compagnie, Magnillat, qui est décédé aussi maintenant. Et, donc, Gaby, la femme à Bigeard, nous fait rentrer..."Attendez, installez-vous au bureau du Général et puis vous allez lui écrire un petit mot, il va être content quand il va rentrer". Alors, je me suis installé au bureau de mon patron et j'ai fait une petite bafouille et puis...je me souviens, il y avait Sentenac qui était en grande photo. Sentenac, c'est un type énorme de chez nous ! (...). Nous voilà arrivé chez Monsieur Bruno⁷⁰⁷, chez Bigeard là...on a laissé le petit mot...très gentil à madame Bigeard »⁷⁰⁸.

Il y a dans ce discours une certaine dévotion qui ressort. Aller voir Marcel Bigeard, c'est presque effectuer un pèlerinage. Autre propos concernant ce dernier, celui du colonel Jacques Allaire, ancien également du bataillon Bigeard, et qui évoque son supérieur dans un entretien au

⁷⁰⁶ ROY, Jules, *La Bataille de Diên Biên Phu*, Paris, Julliard 1963, p. 224.

⁷⁰⁷ Bruno est l'indicatif radio du général Bigeard durant la guerre d'Indochine.

⁷⁰⁸ Entretien avec Eugène Grenard enregistré le 25 avril 2009.

Figaro Histoire, à la fin 2013 :

« Bigeard était un meneur d'hommes exceptionnel : il avait quelque chose d'envoûtant. On le découvrait à son contact, loin du battage médiatique orchestré autour de lui. Il avait une science de la topographie et une intelligence des situations hors du commun. Pour moi, il a été un père : c'est grâce à lui que je suis devenu officier d'active après mon retour de captivité »⁷⁰⁹.

Autre chef charismatique, le général de Lattre de Tassigny. Il garde dans l'esprit des anciens combattants, une aura exceptionnelle. Pour Ba Xuan Huynh qui fut un temps son aide de camp, il est à ranger parmi les grands hommes de la guerre d'Indochine, celui qui, s'il n'était pas mort trop tôt, aurait pu sauver le peuple vietnamien :

« En cet instant, à plus de 12 000 kilomètres de Hanoï, Huynh crut avoir retrouvé sa jeunesse et son passé liés au chef prestigieux que le destin lui avait accordé l'honneur et le privilège de servir avec amour et dévouement (...). Il déplorait la perte d'un chef glorieux qui aurait pu éviter au peuple vietnamien la tragédie de la défaite et des humiliations »⁷¹⁰.

Si ces « cadres sociaux de la mémoire » laissent des traces dans les mémoires individuelles et apparaissent comme la condition *sine qua non* du processus de remémoration, ils sont également amenés à évoluer, comme l'expliquait le sociologue Maurice Halbwachs : « *On ne peut se souvenir qu'à condition de retrouver, dans les cadres de la mémoire collective, la place des événements passés qui nous intéressent. Un souvenir est d'autant plus riche qu'il reparaît au point de rencontre d'un plus grand nombre de ces cadres qui, en effet, s'entrecroisent, et se recouvrent l'un l'autre en partie. L'oubli s'explique par la disparition de ces cadres ou d'une partie d'entre eux, que notre attention ne soit plus capable de se fixer sur eux, que notre attention ne soit pas capable de se fixer*

⁷⁰⁹ CAILLET, Geoffroy, « L'Aventure, le sacrifice et la tragédie. Entretien avec le colonel Jacques Allaire », in *Le Figaro Histoire*, décembre 2013- janvier 2014, Bimestriel, numéro 11, p. 66.

⁷¹⁰ HUYNH, Ba Xuan, *Oublié 23 ans dans les goulags vietn-minh*, Op. Cit., p. 241.

sur eux, ou qu'elle soit fixée ailleurs (...). Mais l'oubli, ou la déformation de certains de nos souvenirs s'explique aussi par le fait que ces cadres changent d'une période à l'autre. La société, suivant les circonstances, et suivant le temps, se représente de diverses manières le passé »⁷¹¹. Nous pensons que cette modification des cadres sociaux de la mémoire de la guerre d'Indochine se voit dans l'émergence progressive d'une nouvelle figure du soldat. Celle-ci, plus « humaine », naît à la périphérie de la doxa officielle, dans ses zones d'ombre, et va avoir pour origine la communauté des anciens prisonniers de la guerre d'Indochine.

⁷¹¹ HALBWACHS, Maurice, *Les Cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994 (1ère édition 1925), pp. 278-279.

B. Une nouvelle figure du soldat, plus humanisée

Cette nouvelle figure d'un soldat-humanisé n'est pas née *ex nihilo*. Si, en ce qui concerne la guerre d'Indochine, elle prend corps au début des années 1990 dans un contexte favorable au statut de victime, elle coexistait déjà avec la figure du soldat-héros, mais à ses marges, « en dehors des bornes ». Elle intervient également dans une évolution de stratégie des acteurs-témoins. De la « dénégalation » qui visait à mettre en évidence « l'héroïsme », la « bravoure », la « mort pour la patrie », nous voyons naître la « relativisation » qui admet la « souffrance », la « peur de la mort » et qui redessine les contours de « l'honneur ». Elle présente un caractère individuel là où l'autre figure présente un caractère collectif.

1. Un collectif qui emprisonne la parole

Les premiers récits d'anciens prisonniers français des camps viêt-minhs sont publiés alors que la guerre d'Indochine n'est pas encore terminée. Ainsi, en 1953, Claude Goëldhieux raconte son expérience de la captivité dans un livre intitulé *Quinze mois prisonniers chez les Viêts*⁷¹². Fait prisonnier en octobre 1950, après la bataille de la RC4, il est libéré début 1952. Pour son récit, il utilise la première personne du pluriel et se fait le porte-parole des autres prisonniers. Ce « nous » sert également à montrer que, malgré la rééducation politique qui prônait la délation, provoquant inexorablement le délitement du lien entre soldats, l'esprit de camaraderie a survécu. L'auteur livre très peu de choses sur la manière dont il a vécu lui-même cette épreuve. Il y a très peu de traces d'émotion. Elle surgit pourtant par endroits, au moment où le « je » se libère du « nous ». Il raconte,

⁷¹² GOËLDHIEUX, Claude, *Quinze mois prisonniers chez les Viets*, *Op. Cit.*

par exemple, la maladie d'un camarade qu'il ne peut supporter :

« Plusieurs fois, dans les jours qui suivirent, j'essayai de donner à Flers la volonté de vivre, l'obligeant à marcher, à se laver. Il ne se rétablit jamais tant qu'il fut au camp, mais se fit un ami d'un autre malade moins atteint que lui. Ensemble, ils prirent l'habitude de vivoter au centre d'un petit univers très simple. Je les laissai alors, pour ne pas leur imposer ma présence trop vivante et parce que je n'eus pas le courage et la patience de me plonger plus longtemps dans leur misère, dans leur état de morts vivants »⁷¹³.

Aveu de faiblesse donc de la part de ce parachutiste qui garde tout de même une certaine retenue et de la pudeur. La toute dernière phrase de son récit exprime également une souffrance liée à la perte de camarades, mais une nouvelle fois, c'est la sobriété qui l'emporte :

« Gagnaud...Le Quéroët...Flers...Néllot...Lalant...Je pense à vous »⁷¹⁴.

Cette énumération de noms de soldats morts en captivité montre la douleur éprouvée par Claude Goëldhieux d'avoir perdu ses camarades, mais les mots semblent lui manquer. L'utilisation d'un « nous » désignant la force du collectif montre, comme le souligne Claire Mauss-Copeaux « *l'importance du groupe dans la vie quotidienne du soldat* »⁷¹⁵. Mais cet usage exprime peut-être davantage dans ce contexte la difficulté à raconter une expérience extrême, à dévoiler son « moi ». Comme l'écrivait Michael Pollak à propos de l'expérience concentrationnaire durant la Deuxième Guerre mondiale, le rescapé à son retour de captivité a dû apprendre à se protéger, « rentrer dans sa coquille » : « *Cela se traduit par un contrôle permanent de ce qu'on laisse transparaître de soi-même lors des différents échanges sociaux* »⁷¹⁶. Nous pourrions donc envisager que ce contrôle s'exprime aussi dans l'écriture de nos acteurs-témoins. Pour éviter d'être le sujet du livre, d'autres

⁷¹³ *Idem*, pp. 105-106.

⁷¹⁴ *Idem*, p. 242.

⁷¹⁵ MAUSS-COPEAUX, Claire, *Appelés en Algérie. La parole confisquée*, *Op. Cit.*, p. 191.

⁷¹⁶ POLLAK, Michael, *L'Expérience concentrationnaire*, Paris, Métailié, 2000, p. 127.

anciens prisonniers ont choisi la fiction. C'est le cas de Jean Pouget qui dans *Le Manifeste du camp n°1*, publié en 1969, romance la captivité des officiers français prisonniers après la bataille de la RC4. Si ce roman met en avant les conditions difficiles de la captivité, son objectif, nous l'avons dit précédemment, semble être une compréhension des choix des officiers tenus de choisir entre la « résistance » jusqu'à la mort ou bien la « soumission », permettant une amélioration des conditions de vie dans le camp. Toutefois, nous avons pu constater dans notre deuxième sous-partie que ce roman représente une réelle avancée dans l'apparition de la figure d'un nouveau soldat. Nous avons pu ainsi observer une zone tampon entre d'une part la figure du soldat-héros représenté par le capitaine Le Riantec qui fait le choix de mourir plutôt que de se soumettre à l'ennemi, et d'autre part, le lieutenant Leyrieux qui fait le choix de « composer » avec le Viêt-minh, afin de sortir vivant de cet enfer et de sauver un maximum de vies. L'image du soldat-héros, transcendé par une « force supérieure », tend à s'estomper pour faire place à un soldat qui se questionne sur l'existence et sur son propre sort. Toutefois la portée de cet ouvrage dans l'élaboration d'une nouvelle figure du soldat paraît limitée dans la mesure où l'auteur cherche à justifier l'attitude des prisonniers et à montrer qu'il fallait aussi du courage et de la ruse pour faire semblant de jouer le jeu du Viêt-minh. L'auteur participe à ce que Julien Mary qualifie « d'activisme mémoriel apte à rétablir l'honneur des prisonniers »⁷¹⁷. Il s'avère, en effet, que dans un premier temps, les acteurs-témoins qui investissent et construisent la mémoire collective de la captivité cherche à réhabiliter leur mémoire ternie par le soupçon d'intelligence avec l'ennemi. La stratégie qu'ils adoptent est celle de mettre en avant la figure du capitaine Cazaux qui devient un martyr-héros. L'historien Julien Mary qui a procédé à une étude muséologique de la mémoire de la captivité expose les motivations de cette stratégie : « *En France, dans le film diffusé au musée des parachutistes de Pau, les vitrines du musée des Troupes de marine de Fréjus et les productions de l'ANAPI, le parangon du martyr-héros des PG d'Indochine a pour nom le capitaine Cazaux. Le musée des Troupes de marine en fait un*

⁷¹⁷ MARY, Julien, « Entre héroïsation et victimisation : muséohistoire comparée des captivités de guerres françaises et états-uniennes en Extrême-Orient (1942-1973) », *Op. cit.*, p. 57.

*héroïque résistant, mort "après un an de captivité pour avoir refusé de signer le manifeste communiste l'obligeant à renier son pays et son armée". Au musée des Parachutistes, Beucler en fait quant à lui un véritable messie, son sacrifice délivrant ses hommes du poids de leur culpabilité et les chargeant en retour de porter la parole de leur martyr : "Capturé sur la RC4 à la tête des paras du 3^e BCCP, le capitaine Cazaux lutte toute l'année contre le lavage de cerveau. Il insuffle sa volonté et sa foi à ses compagnons d'infortune, puis, avant de mourir d'épuisement, il les délie de leurs engagements : "il faut tenir, pour faire savoir que vous êtes encore vivants, et pour témoigner de ce que vous aurez vu...S'ils vous libèrent un jour...". Par ses dernières paroles, Cazaux ordonne à ses subordonnés, pour survivre, d'entrer dans le jeu du Viet-minh, et notamment de signer *Ŕ* en pleine contradiction avec leur devoir d'officier *Ŕ* les manifestes pour la paix soumis par leurs geôliers. L'événement *Ŕ* les conditions de la captivité *Ŕ* devient ainsi le seul responsable des malheurs du prisonniers, dont la souffrance et les qualités militaires ne peuvent plus être mises en doute »⁷¹⁸. L'expérience de la captivité, l'expression de la souffrance individuelle reste engluées dans un « nous » collectif qui empêche de faire une place prépondérante à la figure du soldat-humanisé. L'affaire Boudarel qui éclate dans l'espace public en février 1991, va permettre une libération de la parole individuelle en laissant la place au registre de l'émotion et des sentiments. Cette dimension correspond également à un changement de stratégie des acteurs-témoins qui vont davantage investir la dimension traumatique de la captivité et redéfinir, par la suite, la notion d'honneur.*

⁷¹⁸ *Idem*, pp. 84-85.

2. L'affaire Boudarel et l'évolution de la figure du soldat dans un contexte victimaire

Avant le déclenchement de cette affaire, les années 1980 voient naître dans le champ psychiatrique une transformation du statut de la victime, qui de « culpabilisée » devient « victimisée ». Cette modification du regard va être le terreau fertile à l'émergence de la figure d'un soldat-humanisé dans l'espace public. Elle ne met cependant pas fin à la figure du soldat-héros, les deux figures vont coexister conjointement.

La place faite à la victime dans l'espace public a été une lente évolution. Intéressons nous un instant à l'usage de ce mot, comme nous y invite Christine Lamarre : « *Victimes, voilà un mot familier, quotidiennement usité pour désigner tous ceux qu'un malheur dû à la fatalité ou à la malveillance peut toucher; il n'est guère de jour sans victime, à écouter ou lire les nouvelles. Pourtant dans cette acception large, le mot est récent, les dictionnaire du XIX^e siècle lui attribuent d'autres usages et donnent la préférence au sens initial, celui du sacrifié à la divinité* »⁷¹⁹. Elle explique que l'usage de ce mot a commencé à se modifier de son sens initial, celui du sacrifié, dans les trois dernières décennies du XIX^e siècle. Ce mot va, alors, commencer à s'appliquer à la guerre mais aussi aux catastrophes de toute nature. Cette période va entraîner un changement au niveau de la « sensibilité au malheur » établissant un statut pour la victime qui en sa qualité peut demander et, maintenant, obtenir un dédommagement compte tenu de son malheur. L'auteur souligne que le sens du mot ne va pas s'élargir davantage par la suite. Elle conclut en précisant que ce mot possède davantage un caractère collectif et social : « *Enfin il convient de noter que de tout temps la notion de victime a été éminemment une idée sociale, ce que traduit un emploi du pluriel très majoritaire dans le corpus des titres. Être victime est un destin collectif, notamment lorsque l'on espère une*

⁷¹⁹ LAMARRE, Christine, « Victime, victimes, essai sur les usages d'un mot », in GARNOT, Benoît (sous la dir. de), *Les victimes des oubliés de l'histoire ?*, Rennes, PUR, 2000, p. 31.

réparation »⁷²⁰. Toutefois, nous aimerions nuancer cette approche, notamment en ce qui concerne le lien entre victime et blessure psychologique ou traumatisme. Il s'avère, en effet, qu'en ce qui concerne cette catégorie de blessure, l'usage du mot n'allait pas de soi, la victime devant en quelque sorte se justifier et prouver par son récit qu'elle avait subi un traumatisme. Pour les psychiatres, il s'agissait de débusquer les simulateurs et de les renvoyer au front. Les blessures psychiques n'étaient pas prise en compte, comme l'explique Louis Crocq, lors des deux derniers conflits mondiaux : *« En 1918 et en 1945, lorsque les armistices ont mis fin par deux fois aux hécatombes qui avaient ensanglanté le XX^e siècle, les morts ont été honorés, et les héros indemnes ou blessés ont été fêtés et accueillis par leurs familles dans la joie des retrouvailles. Toutefois, il n'en a pas été de même pour les "blessés psychiques", qui rentraient de la guerre avec un corps intact mais une âme meurtrie. Leur souffrance était invisible, silencieuse et durable. Ils n'osaient pas le dire à leurs proches, et encore moins s'en plaindre ; car les échos de leurs sentiments d'horreur et de peur eussent pu passer pour des stigmates de couardise, de lâcheté et de défaitisme. D'ailleurs, la population à tout adonnée à la paix revenue s'en était retournée à ses occupations quotidiennes, infligeant à ces malheureux ce deuxième trauma qu'est l'oubli ou l'indifférence de leurs concitoyens »*⁷²¹. Louis Crocq a étudié l'évolution du regard porté sur la victime d'un traumatisme psychologique.

Il explique que le terme névrose de guerre a été employé pour la première fois en 1908 au congrès de médecine de Berlin par le psychiatre allemand Honigman, psychiatre volontaire de la Croix-Rouge auprès de l'armée du tsar lors de la guerre russo-japonaise de 1904-1905. Mais c'est la Première Guerre mondiale qui va attirer l'attention sur les névroses de guerre. En effet, très vite, dès 1915, la masse des blessés psychiques, évacués à l'arrière et persévérant dans leurs symptômes pour ne pas retourner au front, finit par constituer un effectif non négligeable. La Deuxième Guerre mondiale connut également son lot de blessés psychiques sans réelle évolution quant à leur prise en

⁷²⁰ *Idem*, p. 39.

⁷²¹ CROCQ, Louis, « La Culpabilité du soldat occidental », in *Revue des deux mondes*, mars 2011, n°3, p. 129.

charge. Un changement se dessine lors de la découverte horrifiée des camps d'extermination nazis qui permit de mettre en avant un « syndrome asthénique des déportés » qui recouvrait en fait la névrose traumatique. Les guerre qui suivirent et, notamment la guerre d'Indochine, apportèrent peu d'éléments nouveaux à l'histoire du trauma, si ce n'est la fréquence des « névroses de guérilla » où la vie opérationnelle à faible intensité de combat (patrouilles, ouvertures de route et harcèlement des petits postes) entretient un climat d'insécurité éprouvant et où le dévoiement de la mission de combat vers la mission de maintien de l'ordre peut entraîner le soldat, dans une surenchère de la violence, à commettre des actions qu'il regrettera par la suite. S'y ajoute, rappelle Louis Crocq, le désintérêt de l'opinion publique française pour la guerre d'Indochine, occasionnant chez le soldat un sentiment de culpabilité : « *Ce climat politique et psychologique des guerres post-coloniales qui, n'étant plus de leur époque, étaient réprochées par l'opinion publique, infiltra un sentiment de culpabilité dans nombre des ces névroses de guerre* »⁷²².

Ce sentiment de culpabilité va être partagé par la plupart des victimes et notamment les victimes de la Shoah lors de la Deuxième Guerre mondiale qui éprouvèrent d'énormes difficultés à raconter leur expérience. Une première rupture va cependant apparaître à la fin des années 1960 dans le regard porté sur la victime par l'opinion publique, mais également dans celui que porte la victime sur elle-même. En 1967 a lieu un symposium, auquel Elie Wiesel participe, sur le thème « Valeurs juives dans le futur d'après l'Holocauste ». Lors de son intervention, ce dernier revendique fièrement sa singularité de victime. Jean-Michel Chaumont perçoit à ce moment-là un renversement : « *C'est là précisément le renversement opéré en 1967 : la honte d'être victime est retournée contre le monde qui l'inflige, et la tare de jadis activement transformée en un emblème fièrement arboré* »⁷²³. Autre rupture, celle qui a pour origine le retour des combattants de la guerre du Vietnam aux États-Unis (1964-1973). Il s'avère, en effet, comme l'écrit Louis Crocq, que

⁷²² *Idem*, p. 137.

⁷²³ CHAUMONT, Jean-Michel, *La Concurrence des victimes*, *Op. Cit.*, p. 95.

plusieurs GI revenant du Vietnam se révélèrent perturbés par des reviviscences diurnes et nocturnes de leurs combats, souffraient d'insomnie, ne parvenaient pas à renouer avec leur famille, se repliaient sur eux-mêmes, s'adonnaient à l'alcool et à la drogue et se montraient agressifs et violents. Le taux de criminalité chez ces vétérans du Vietnam atteignit des proportions inquiétantes, et les médias de 1973 répercutèrent amplement le cas exemplaire d'un héros du Vietnam, décoré de la prestigieuse Purple Heart, qui avait dû être abattu par la police alors qu'il avait attaqué une banque à main armée, blessant plusieurs personnes. Toujours selon Louis Crocq, sur trois millions d'hommes qui avaient été envoyés au Vietnam entre 1964 et 1973, sept cent mille, soit près du quart, présentaient de tels symptômes ; et le nombre important de ceux qui ne parvenaient pas à se réadapter posait problème au gouvernement des Etats-Unis⁷²⁴. Devant l'ampleur de ce phénomène, le psychiatre américain Chaïm Shatan identifia le *Post-Vietnam Syndrome* (PVS), réactualisation des névroses de guerre des conflits précédents, qui se caractérise par une reviviscence traumatique, un état d'alerte permanent, l'impression de n'être pas compris, l'agressivité, les troubles des conduites, le tout se résumant en une « transformation de la personnalité ». Chaïm Shatan fut aussi à l'origine de la création du réseau des *Vet Centers*, centres de consultation disposés près des universités et des centres commerciaux pour les vétérans qui refusaient de se faire soigner dans le circuit normal des cabinets de psychiatrie, des dispensaires et des hôpitaux⁷²⁵. Les anciens soldats du Vietnam victimes de ce syndrome parvinrent finalement avec l'aide des psychiatres à obtenir des compensations financières.

Par la suite, dans les années 1980, ce *Post-Vietnam Syndrome* va être fondu dans le *Post-Traumatic Stress Disorder (PTSD)* à l'occasion de l'introduction de cette labellisation dans la classification psychiatrique. Cette nouvelle classification a profondément fait évoluer la psychiatrie et le regard porté sur les victimes : « *La psychiatrie, en effet, a évolué et, avec elle, la condition de*

⁷²⁴ CROCQ, Louis, « La Culpabilité du soldat occidental », Op. Cit., p. 141.

⁷²⁵ *Ibidem*.

victime. Vers 1980, cette discipline a subi une profonde rupture de pensée qui a eu pour effet de transformer les rapports entre les victimes et leurs cliniciens. Avec la création d'une catégorie clinique, le PTSD (Post Traumatic Stress Disorder) ou état de stress post-traumatique, et la naissance d'une discipline, la victimologie, les psychiatres disposant désormais d'outils d'identification et qualification, ont pu mondialiser cette notion »⁷²⁶. Désormais, la victime n'a plus à se justifier. Le simple fait d'avoir vécu un événement traumatique et de présenter des signes cliniques de PTSD suffit à être défini comme telle. La figure de la victime a donc connu en quelque trois décennies une consécration sociale incontestable, à tel point que Didier Fassin et Richard Rechtman écrivent que « la découverte de cette mémoire douloureuse est un fait anthropologique majeur des sociétés contemporaines »⁷²⁷.

Ce bouleversement va avoir des conséquences sur la reconstruction du passé par les mémoires collectives, puisque le traumatisme va s'imposer comme une forme d'appropriation originale des traces de l'histoire et comme un mode de représentation dominant du rapport au passé. De ce fait, comme le soulignent Didier Fassin et Richard Rechtman, « la mémoire collective s'inscrit comme un rapport traumatique au passé par lequel le groupe s'identifie comme victime à travers la reconnaissance d'une expérience partagée de violence subie. Au-delà des différences de contexte, une même trame morale se dessine : la souffrance y fonde une cause, l'événement y nourrit une relecture de l'histoire »⁷²⁸. Cette « reconfiguration de l'économie morale contemporaine »⁷²⁹ va bénéficier à la communauté des anciens prisonniers français du Viet-minh. La difficulté a consisté, pour eux, à parvenir à mobiliser autour de cet événement, problème rencontré par la plupart des victimes : « Et ce qui vaut pour l'individu privé de soutien, vaut pour la "première" victime, celle qui, entrant (toujours avec d'autres, bien sûr) dans la mobilisation, ne

⁷²⁶ ELIACHEFF, Caroline et SOULEZ LARIVIERE Daniel, *Le Temps des victimes*, Paris, Albin Michel, 2007, pp. 35-36.

⁷²⁷ FASSIN, Didier, RECHTMAN, Richard, *L'Empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2007, p. 29.

⁷²⁸ *Idem*, p. 30.

⁷²⁹ LEFRANC, Sandrine, MATHIEU, Lilian, SIMEANT, Johanna, « Les Victimes écrivent leur Histoire », in *Raisons politiques*, 2008, n°30, p. 5.

peut se faire entendre que si elle s'appuie sur un groupe social, constitué dans la mobilisation. Au-delà de l'appréciation morale d'un "droit" des victimes à faire entendre et faire reconnaître leur récit historico-mémoriel, le problème posé ici est de comprendre comment "prend", sur un plan collectif, une prétention à faire entendre une "histoire non-écrite" et à se faire qualifier de victime »⁷³⁰. Il apparaît, en effet, qu'être victime et appartenir à une communauté d'expérience d'une injustice ne suffisent pas à porter une mobilisation et à exprimer collectivement une exigence de reconnaissance et de réparation. La cause des anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine va se constituer autour de l'affaire Boudarel qui éclate dans les médias en février 1991 et prend très vite une ampleur considérable⁷³¹. Cette mobilisation va atteindre le terrain politique et mettre en avant les souffrances subies par les prisonniers. Au-delà de la controverse et des divers arguments politiques que nous avons abordés dans notre première partie, ce qui nous intéresse ici, c'est de chercher les évolutions dans la manière de raconter l'expérience de la captivité.

Ainsi, il est possible d'observer, dans les différents récits qui se situent après l'affaire Boudarel, un recentrage de l'énonciation sur le sujet qui semble se libérer quelque peu du collectif. Si des témoignages sont toujours racontés à la première personne du pluriel, les réflexions personnelles exprimant des émotions, se font plus fréquentes. Prenons l'exemple de Louis Stien, Lieutenant au 1^{er} Bataillon Étranger de Parachutistes qui fut fait prisonnier lors de la bataille de la RC4 en 1950 et dont l'esprit du récit est dominé par la virilité. Lorsqu'il évoque l'une de ses tentatives d'évasion, il croit un instant devoir tuer un enfant qui passe près de lui, chose qu'il ne peut pas imaginer :

« Dans la journée une voix d'enfant appelle des bêtes avec de grands cris chantants. Elle s'approche et je suis rempli d'angoisse. Cette évasion est ma dernière chance, ce sera la réussite ou mon exécution, et je suis cette fois-ci décidé à tuer. Je tuerais sans problème un bô dôï ou un milicien, j'assommerais un civil, je garrotterais une femme. Mais

⁷³⁰ *Idem*, p. 9.

⁷³¹ Cf Première partie.

un enfant, je sais que je ne pourrais rien lui faire. Je le sais depuis exactement le 18 août 1949 »⁷³².

S'il retient précisément cette date, c'est qu'il a été traumatisé, à ce moment-là, par la découverte de deux enfants vietnamiens blessés, ce qui lui inspire cette réflexion :

« Et là, j'ai détesté la guerre, ceux qui la décident et qui ne la font pas. Parce qu'ils causent l'insupportable, faire souffrir ou mourir des enfants »⁷³³.

Autres témoignages faisant une place importante aux souffrances et aux traumatismes, ceux publiés en 2005 par l'Association Nationale des Anciens Prisonniers Internés et Déportés d'Indochine (ANAPI) dans un ouvrage intitulé *Les Soldats perdus*. L'un des témoins, Jean Carpentier qui servait dans l'aéronavale et qui fut fait prisonnier après la chute de Diên Biên Phu précise en introduction la difficulté qu'il a eue à revenir sur cet événement traumatique, même si ce travail lui a finalement fait du bien :

« Le rédiger m'a fait replonger dans des souvenirs que je voulais oublier à tout prix. Mais finalement, cela m'a aidé ; en m'obligeant à écrire certaines choses, il me semble les avoir un peu effacées, et ça m'a fait du bien »⁷³⁴.

Un passage de son texte, que nous avons cité dans la partie précédente, exprime la souffrance de Jean Carpentier plongé dans l'horreur des camps : « *Une autre terrible épreuve s'est produite, début août 1954. Cette épreuve m'a profondément marqué* ». Avec d'autres camarades, il devait creuser des tombes. Mais ce travail très pénible faisait perdre beaucoup de forces et, de ce fait, Jean Carpentier avait décidé de ne creuser qu'à un mètre et de placer deux corps par trou. Mais après quelque jours de pluie, les corps remontèrent, entraînant la colère des autorités du camp. Un

⁷³² STIEN, Louis, *Les Soldats oubliés. De Cao Bang aux camps de rééducation du viêt-minh*, Paris, Albin Michel, 1993, p. 229.

⁷³³ Ibid, p. 231.

⁷³⁴ CARPENTIER, Jean, « Voilà... », in *Les Soldats perdus. Prisonniers en Indochine 1945-1954*, Paris, Indo Editions, 2005, p. 106.

peu plus loin dans son texte, il précise :

« Cette expérience de la mort au quotidien marque l'esprit et l'âme d'une façon indélébile, et cette succession d'épreuves rend sensible à la pitié, à la bienveillance, mais exclut toute indulgence pour certaines "petitesses". C'était pénible à vivre. Voilà »⁷³⁵.

Les témoins ont semble-t-il désormais plus de facilité à parler en leur nom propre, à évoquer des événements traumatisants. Lors de nos entretiens avec des anciens prisonniers, nous avons été surpris par l'expression de la souffrance qui en est ressortie. Nous avons eu le sentiment de pénétrer l'espace intime de leur esprit. La parole était vécue comme une délivrance, comme l'envie de raconter cette expérience douloureuse. Les acteurs-témoins interrogés n'ont pas cherché à se cacher derrière leur statut d'anciens combattants de la guerre d'Indochine, c'est bien le statut de victime qui dominait l'entretien. Eugène Grenard a raconté, par exemple, la souffrance qu'il avait subie dans la perte de ses camarades, à tel point qu'il a cherché après la guerre d'Indochine à se réengager pour retrouver une communauté :

« Alors là moi, oui, quand j'ai vu ce qui se passait, j'avais voulu me réengager après, même quand j'avais dit non dans un premier temps, après, j'avais voulu... puis ma femme avec une copine à elle de travail a dit : « Il parle de s'engager ! Il ne faut pas le laisser faire quoi ! » Et puis... bon moi, je ne voyais plus mes copains, ils étaient tous morts avant... vous vous rendez compte à vingt ans tous vos potes là, vous étiez à la vie à la mort et... »⁷³⁶.

Autre élément mis en avant par Eugène Grenard qui exprime très bien ce statut de victime, c'est le besoin viscéral qu'il a de posséder des ouvrages sur la guerre d'Indochine sans parvenir à en lire un seul :

⁷³⁵ *Idem*, pp. 128-129.

⁷³⁶ Entretien avec Eugène Grenard enregistré le 25 avril 2009.

« J'ai pratiquement, j'ai au moins, comme tout un chacun, une vingtaine de livres sur Dien Bien Phu, j'en n'ai pas lu un seul, non. **Mais vous les avez quand même...** je les ai. Je...je ne lis pas. **Et vous savez pourquoi ?** C'est dans mon inconscient. **Ça vous fait peur ?** Non, ça ne me fait pas peur...**que ça vous fasse ressouvenir de choses...** non parce que ça n'empêche rien. Mais si j'avais lu, ça m'aurait sans doute permis de garder les choses dans l'ordre or là, j'ai, ce qui m'en reste de ces périodes-là, c'est plus des flashes, voilà. Quelquefois quand on discute avec les copains parce qu'on est encore, au bataillon Bigeard, on est encore...je ne sais pas...une trentaine sur ce... qu'on est passé là. Et quand on se retrouve, on reparle forcément de cette époque qu'on a vécue et là on n'est pas toujours d'accord sur les dates... »⁷³⁷.

Nous avons déjà évoqué dans notre première partie, le témoignage de Pierre Mouty qui raconte à quel point son expérience de Diên Biên Phu, mais aussi celle de la captivité ont engendré chez lui un syndrome traumatique. Un événement ayant eu lieu lors de la bataille de Diên Biên Phu l'a, par exemple, profondément marqué, à tel point qu'il ne parvient toujours pas à s'en détacher et en rêve souvent la nuit. Dans ce passage, il revient sur les origines de ce cauchemar :

« C'est un rêve que j'ai fait, un cauchemar. Je m'en suis bien souvenu. Ça correspondait au 13 mars 1954 lorsque la bagarre s'est déclenchée à Diên Biên Phu et qu'on a reçu notre premier pilonnage d'artillerie viêt. Et dans la pièce où j'étais, la pièce que je commandais, la section, la pièce a reçu deux obus de 105 dans l'alvéole. Je ne sais pas si vous avez vu ce que ça fait un obus de 105... Mon peloton de pièce était à son poste justement puisque les Viêts ont attaqué, déclenché leurs tirs d'artillerie et le premier obus est tombé sur le côté gauche du parapet. Il y en a eu trois qui ont été tués sur le coup et le deuxième obus, mais ça a été simultanément, est tombé derrière entre les deux fenêtres qui étaient ouvertes sur le parapet. Et le chef de pièce était là et quand ça a été terminé, on a été pilonné pendant une bonne demi-heure, j'ai foncé dans la deuxième pièce voir ce qui se passait et mon chef de pièce était allongé par terre, complètement nu, à poil, excusez-moi l'expression, et il n'avait plus de tête, décapité complètement. Alors quand je l'ai vu là, j'ai dit à mes gars qui étaient là : "Allez chercher une toile de tente, on va le mettre dedans et puis on le portera à la morgue". Alors les gars, ils ont étalé la toile de tente par terre et j'ai dit : "Moi je vais le prendre par un bras et vous allez glisser la toile de tente dessous". J'ai soulevé le bras et il s'est détaché. Je ne tenais que le bras tout seul. Il était

⁷³⁷ *Idem.*

cuit. Et j'ai fait un cauchemar là-dessus, longtemps après »⁷³⁸.

Dans les entretiens menés, les faits d'armes, la narration des combats semblent passer au second plan. Le discours se porte sur la tristesse de la perte d'un camarade, sur l'angoisse de la mort, sur la difficulté de revenir à la vie civile pour soi, mais aussi pour l'entourage. S'y dessine la figure d'un soldat-humanisé sensible aux contingences et qui ne cherche pas spécifiquement la gloire. Lors d'un entretien téléphonique que nous avons eu avec Amédée Thévenet en mai 2014, celui-ci a confirmé cette nouvelle figure du soldat en évoquant sa réflexion autour de la notion d'héroïsme. Il se posait la question de savoir si l'honneur se trouvait réellement dans la mort pour la patrie ? Il nous semble qu'Amédée Thévenet est une sorte d'idéal-type Weberien de la figure du soldat-humanisé⁷³⁹. Il représente l'opposé du lieutenant de Kervallé, figure du soldat-héros. Son dernier ouvrage, synthèse de ses différents travaux, intitulé *Mourir pour l'Indochine* et publié en 2014, correspond bien à cette représentation. Contrairement à certains témoignages que nous avons pu rencontrer, celui-ci se caractérise par sa sincérité, son regard critique sur le passé et une volonté d'apaisement. Il se rapproche, en cela, de Hélié Denoix de Saint Marc⁷⁴⁰ qui a d'ailleurs préfacé cet ouvrage. Ce dernier écrivait dans *Mémoires, les champs de braises* cette réflexion sur la guerre qui

⁷³⁸ Entretien avec Pierre Mouty, avril 2010.

⁷³⁹ Idéal-type dans la mesure où Amédée Thévenet a un parcours personnel et professionnel qui dénote par rapport à la plupart des soldats. En effet, à son retour de captivité, il entreprend une carrière civile au Ministère de la Santé qui le conduit jusqu'à l'Inspection Générale des Affaires Sociales. Il est aussi devenu président de Sida Info Service dans sa région. Toujours lors de notre conversation téléphonique, Amédée Thévenet m'a expliqué, également, être très marqué par les soldats blessés lors des combats. Dans un passage de son livre, *Mourir pour l'Indochine*, il revient sur les blessés de la RC4 qui ont sans doute influencé ses futurs choix professionnels : « Cette nuit du 7 au 8 a été terrible. Je suis mort et ressuscité. J'ai entendu s'approcher les deux petits Viets, toujours tremblants. L'un d'eux m'a aveuglé de sa lampe électrique et a dit "Tiet" (il est mort). Je vois une carte du monde : à gauche, il y a l'Europe, la France, mon village de Clermont et mes parents qui pleurent. En bas, à droite l'Indochine, le Tonkin, un bois avec des blessés qui crient de douleur. "Le champ couvert de morts sur qui tombait la nuit". Victor Hugo n'a pas fait la guerre. C'est "le champ couvert de blessés qui crient, pleurent, appellent leur mère", qu'il faut dire. Ici, en français, en allemand, "Mutti...Mutti..." (Maman...Maman...), en arabe, "Oh bora...bora...bora..." Eux, les blessés arabes, appellent leur père. Pour ne pas glisser sur la pente humide, sur les corps de Herbé et de Noyé, je m'enroule autour d'un arbre en position foetale », in THEVENET, Amédée, *Mourir pour l'Indochine. Carnets de guerre et de captivité 1945-1954*, Valence, Editions Peuple libre, 2014, pp. 105-106. A propos des blessés, il m'a déclaré être effaré de voir que l'armée française ne préparait toujours pas ses soldats à la prise en charge des soldats blessés comme si le soldat n'était fait que pour mourir, contrairement aux armées anglo-saxonnes.

⁷⁴⁰ Hélié de Saint Marc est un ancien résistant, déporté à Buchenwald et un officier d'active de l'armée française, ayant servi dans la Légion étrangère, en particulier au sein de ses unités parachutistes. Il fit la guerre d'Indochine, puis la guerre d'Algérie et participa au Putsch des généraux en avril 1961 pour lequel il fut jugé et incarcéré. Il est décédé en août 2013.

représente bien la quintessence de la figure du soldat-humanisé :

« Ceux qui prétendent aimer la guerre ont dû la faire loin du carnage des champs de bataille, des cadavres épars et des femmes éventrées. La guerre est un mal absolu. Il n'y a pas de guerre joyeuse ou de guerre triste, de belle guerre ou de sale guerre. La guerre, c'est le sang, la souffrance, les visages brûlés, les yeux agrandis par la fièvre, la pluie, la boue, les excréments, les ordures, les rats qui courent sur les corps, les blessures monstrueuses, les femmes et les enfants transformés en charogne. La guerre humilie, déshonore, dégrade. C'est l'horreur du monde rassemblée dans un paroxysme de crasse, de sang, de larmes, de sueur et d'urine »⁷⁴¹.

Dans le témoignage d'Amédée Thévenet, il n'y pas de traces de rancœur, mais une volonté de comprendre et de témoigner afin « d'exorciser » ce passé douloureux. Il explique d'ailleurs que cet apaisement s'est construit avec le temps et qu'à son retour de captivité, c'était la haine qui prédominait :

« Je l'ai fait afin de tenter de sortir de moi cette dure période. Une relecture de ce récit (lorsque André Saint-Georges, au nom de l'ANAPI, m'a encouragé à le publier), m'a fait prendre conscience du chemin que le temps m'a fait parcourir dans l'apaisement. En 1953, je ressentais réellement de la haine à l'égard de nos geôliers que je considérais comme ayant agi de manière sadique et cruelle »⁷⁴².

Le questionnement qui l'a amené à cet apaisement est intéressant dans la mesure où il dénote par rapport à de nombreux témoignages sur la captivité qui affirmaient que le Viêt-minh avait cherché à exterminer les prisonniers du corps expéditionnaire, argument repris à plusieurs reprises au cours de l'affaire Boudarel, par exemple. Amédée Thévenet, malgré les souffrances, la violence de sa captivité, ne reprend pas cet argument à son compte :

« Le premier pas fait sur la voie de l'apaisement a été d'admettre qu'il n'y avait pas de la part du Vietminh de

⁷⁴¹ SAINT MARC (DE), Hélié, *Mémoires. Les champs de braises*, Paris, Perrin, 2002, p. 136.

⁷⁴² THEVENET, Amédée, *Mourir pour l'Indochine, carnets de guerre et de captivité 1945-1954*, *Op. Cit.*, p. 351.

volonté de procéder à l'extermination de ses prisonniers »⁷⁴³.

Cette affirmation, il l'a forgée à force de réflexions et de discussions avec ses camarades. Il explique que le Viêt-minh ne recherchait pas la mort des prisonniers. Leur objectif était de « retourner » par la rééducation politique une petite minorité de sous-officiers et de soldats qui auraient été capables de « *gangréner l'Armée française et d'aider le parti communiste français* »⁷⁴⁴. L'argument avancé par Amédée Thévenet est intéressant car il permet de rendre sa singularité à l'événement de la captivité durant la guerre d'Indochine en ne le comparant plus aux autres formes de captivité, en particulier celle de la Deuxième Guerre mondiale.

Autre étape dans l'apaisement, le pardon accordé par Amédée Thévenet à ses geôliers même s'il explique n'avoir rien oublié des souffrances et des prisonniers qui sont morts en captivité⁷⁴⁵. Par l'esprit d'apaisement qui domine dans son ouvrage, le récit se trouve en quelque sorte « épuré » des arguments de justification et de rancœur. L'auteur ne se cache pas et se livre avec honnêteté et sincérité. À travers ce témoignage, se dessine, nous l'avons dit, une figure d'un soldat-humanisé. En effet, chez Amédée Thévenet, il ne doit pas y avoir « d'héroïsme inutile », la mort d'un camarade est toujours vécue avec souffrance :

« Pourquoi meurt-on à la guerre ? Ou alors pourquoi ne meurt-on pas tous ? Je découvre que cette deuxième question peut être aussi douloureuse que la première »⁷⁴⁶.

La guerre est douloureuse, difficile. Elle doit être menée de manière raisonnée, sans rechercher la gloire dans la mort au champ d'honneur. L'honneur, chez Amédée Thévenet, ne se place pas au même niveau que pour la figure du soldat-héros. Il se trouve dans les actions

⁷⁴³ *Idem*, p. 352.

⁷⁴⁴ *Idem*, p. 353.

⁷⁴⁵ *Ibidem*.

⁷⁴⁶ *Idem*, p. 340.

quotidiennes, dans le rapport aux autres, dans le sens donné à son action. L'image du soldat d'Indochine se trouve, de ce fait, modifiée. Ils savent faire la guerre et se battre avec courage mais ne sont pas prêts à mourir pour des raisons qu'ils ne comprennent pas. La vie, leur vie a de la valeur. Un autre passage du livre illustre cette approche. Amédée Thévenet qui est prisonnier est interrogé par un commissaire politique. À un moment donné de l'interrogatoire, il se rend compte que ses réponses paraissent provocantes et qu'il n'est pas à l'abri de représailles de la part du commissaire :

« Je me demande soudain où tout cela va conduire. Je suis sur un terrain dangereux. Je sens qu'il ne faut pas faire le malin, qu'il faut vivre, s'accrocher au reste de vie que Dieu me donne, et non pas faire le héros. Je me sens pris d'une immense lassitude »⁷⁴⁷.

Le soldat que décrit Amédée Thévenet ne cesse de s'interroger sur les événements vécus. Il réfléchit et doute même parfois sur la manière de combattre ou de tuer. Un épisode a, par exemple, beaucoup marqué l'auteur. Alors qu'il se bat avec ses hommes pour tenter de se sortir du « guépier » de la RC4, il aperçoit soudain dans un taillis deux jeunes soldats du Viêt-minh à peine sortis de l'adolescence. Il les ajuste dans le viseur de son fusil mitrailleur mais il lui est impossible d'ouvrir le feu contrairement aux deux jeunes soldats qui finissent par le blesser. Cet événement, il le ressasse sans cesse au cours de sa captivité et cherche à l'accepter :

« Vais-je traîner toute ma vie le remords de n'avoir pas su tuer ? Est-ce de la lâcheté, de la faiblesse, ou de la fatigue ? J'ai appris et mis en œuvre, dans d'autres circonstances, la loi de la guerre. On tue l'ennemi en face de vous ou c'est lui qui vous tue. Je suis persuadé que si dans ma ligne de mire était apparu le visage d'un adulte, j'aurais tiré sans hésitation. Les premiers temps de la captivité je ne pensais qu'à laver ce que je considérais comme une faiblesse indigne d'un sous-officier, dussé-je reprendre du service après cette putain de captivité. Cette nuit de Noël, après avoir tourné et retourné dans mon esprit tous les aspects de cette question, j'ai fini par faire la paix avec ma conscience. Un argument que je crois de bon sens l'emporta : n'aurais-je pas davantage de remords si j'avais fait feu sur ces deux visages

⁷⁴⁷ *Idem*, p. 109.

d'enfants, si j'avais ôté la vie à ces deux adolescents peut-être placés là sciemment, pour détourner notre attention, par des assaillants sans scrupules ? »⁷⁴⁸.

Il y a de la sincérité dans l'écriture d'Amédée Thévenet qui choisit de ne pas se cacher derrière la virilité ou le sens de l'honneur. Son témoignage fait ressortir la souffrance, la peur, les souvenirs, des discussions d'hommes sur les femmes ou sur les petites choses de la vie. Il parvient à « humaniser » le soldat d'Indochine. Ce qui est également à observer dans ce témoignage, c'est qu'il n'utilise pas son statut de victime pour réclamer une réparation, mais pour témoigner au sens noble du terme.

Si ce nouveau contexte victimaire pousse chaque groupe à revendiquer sa part de souffrance et à réclamer réparation pour les douleurs passées, il s'avère aussi qu'il a permis une relecture de certains événements qui avaient pu être occultés ou, nous l'avons vu avec la figure du soldat-héros, être mythifiés par les acteurs-témoins. Il focalise, en outre, un recentrage sur la parole du témoin. Celui-ci opère davantage de manière introspective en se détachant d'un « nous » qui l'emprisonnait dans des représentations mémorielles. Comme le fait remarquer Hélié de Saint Marc, la mémoire n'est-elle pas d'ailleurs propre à chacun d'entre nous ? « *C'est là où j'ai compris ce qu'était la mémoire : ni le réel ni le mensonge, mais un peu des deux, une décoction, une alchimie propre à chacun* »⁷⁴⁹.

Ainsi, nous avons vu que le contexte victimaire a constitué une propédeutique à l'émergence de la figure d'un soldat-humanisé, sujet à la souffrance et aux questionnements, à l'image du soldat décrit par Amédée Thévenet dans ses récits. L'emprise de cette nouvelle approche se remarque de

⁷⁴⁸ *Idem*, p. 187.

⁷⁴⁹ SAINT MARC (DE), Hélié, *Mémoires. Les champs de braises*, *Op. Cit.*, p. 32.

plus en plus dans les témoignages, même si elle reste en dualité avec la figure du soldats-héros. Le livre posthume de Pierre Schoendoerffer en est, en bon exemple. Nous remarquons qu'il parvient à se livrer davantage, mais son discours reste tout de même dominé par les valeurs militaires classiques⁷⁵⁰. Après avoir étudié les stratégies des acteurs dans l'élaboration d'une mémoire de l'événement, nous aimerions interroger les nouvelles formes mémorielles qui s'expriment aujourd'hui sur l'Internet et qui pourrait avoir des répercussions sur l'écriture de l'histoire.

⁷⁵⁰ FORESTIER, Patrick, SCHOENDOERFFER, Pierre, *La Guerre dans les yeux, Op. Cit.*, 342 p. Amédée Thévenet nous a également signalé lors de notre entretien téléphonique que certains anciens captifs lui reprochaient sa vision trop « victimisante » de son expérience de la captivité. Ceux-ci souhaitaient revenir à une vision plus héroïque de la guerre d'Indochine. Ce qui montre au passage la co-existence de ses deux figures du soldat.

III. Les nouvelles formes mémorielles : Les acteurs-témoins et l'usage de l'Internet

Qu'en est-il de l'usage de l'Internet par les acteurs-témoins et en particuliers ceux de la guerre d'Indochine ? Pouvons-nous trouver des traces de cet événement sur l'Internet ? Avant de répondre à ces questions, il nous semblait important de procéder à une réflexion épistémologique sur la discipline historique, dans la mesure où s'il apparaît que les acteurs-témoins ont investi cet « espace », il pourrait y avoir de nombreuses incidences sur notre manière d'écrire l'histoire.

A. Une réflexion épistémologique sur la discipline historique à l'ère du numérique

Les historiens se sont emparés de cette question présentant les évolutions que cela pourraient entraîner dans les pratiques. Philippe Rygiel et Serge Noiret, par exemple, se sont posés la question de l'utilisation de l'Internet et de l'incidence de cet outil sur leurs travaux et leurs publications⁷⁵¹. Qu'est-ce que l'Internet ? « *Internet n'est pas un outil, ni une machine, mais un assemblage, complexe et toujours changeant, d'outils, de machines, réglé, contrairement à ce que l'on lit souvent, par des protocoles précis, dont l'efficacité est garantie par de puissantes instances de régulation* »⁷⁵². Philippe Rygiel voit l'Internet comme un territoire avec les enjeux que cela entraîne : « *C'est dire là qu'Internet est un territoire, et que l'inscription de sa marque ou l'appropriation de certaines zones physiques du réseau est l'objet de compétitions et de luttes, dont*

⁷⁵¹ RYGIEL, Philippe, NOIRET, Serge, *Les Historiens, leurs revues et Internet (France, Espagne, Italie)*, Paris, Publibook, 2005, 193 p.

⁷⁵² *Idem*, p. 11.

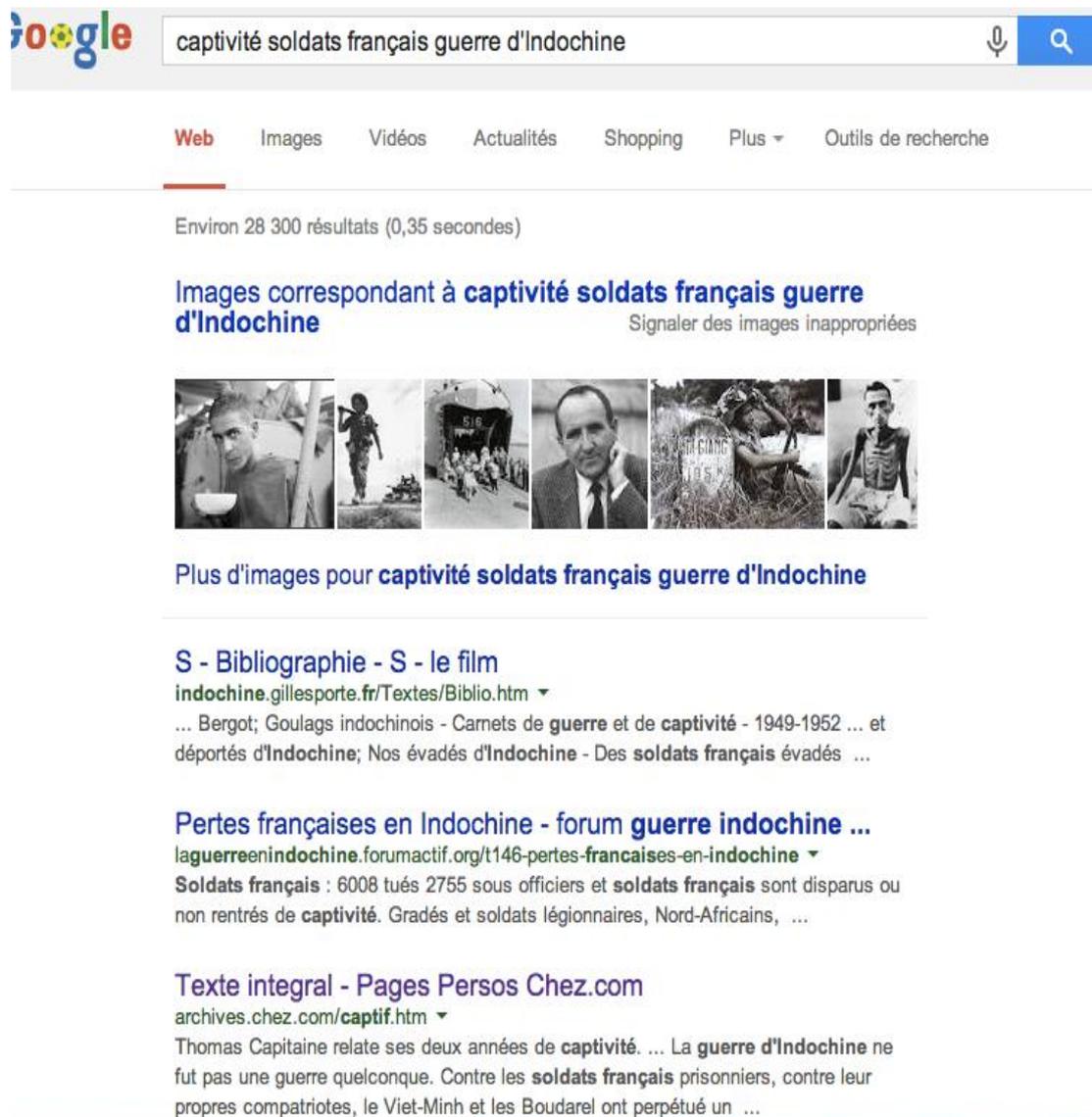
les enjeux n'ont rien de virtuel »⁷⁵³. Il s'agit donc d'un espace social, avec des limites flottantes, approprié par des utilisateurs qui tentent d'imposer un contrôle sur ce territoire. À l'intérieur de celui-ci existent des compétitions et des luttes, notamment en ce qui concerne la concurrence des mémoires. Comme le souligne Serge Noiret, « *Le Web, c'est mon témoignage, mes mémoires, mon journal, mon opinion sur ce que l'histoire fut réellement* »⁷⁵⁴. L'Internet facilite ainsi l'émergence d'une « mémoire marginale », composée par des communautés virtuelles. Arrêtons-nous un instant sur cette notion-phare d'Internet : les communautés virtuelles. La définition donnée par Alexandre Serres est intéressante. S'appuyant sur les travaux de Bruno Latour, il qualifie ces communautés de « hybrides socio-techniques » : « *Si l'on considère les communautés en ligne, la notion d'hybride (ou bien d'agencement) est intéressante, car elle permet de prendre en compte, à parts égales, la réalité technique qui les fonde, les usages sociaux qui les habitent et les discours qui les légitiment* »⁷⁵⁵. Cette définition permet de faire le lien entre la science et les techniques, le social et les rapports de force et les textes et les figures du sens. Lorsque nous nous intéressons à une « communauté virtuelle », il faut donc étudier à la fois comment se fonde socialement cette communauté avec les rapports de force, les luttes de pouvoir, etc. et l'usage que ces membres font de l'Internet : utilisent-ils une liste de diffusion ? Parlent-ils sur des forums ? Ces deux composantes sont indissociables. D'autre part, il semblerait que ces « communautés virtuelles » ne soient en réalité que des extensions de communautés préalablement constituées. La question que nous pouvons nous poser par rapport à notre sujet est celle de savoir comment ces communautés utilisent le réseau pour créer leur mémoire et, si nous allons plus loin, s'il existe un lien entre la prolifération des mémoires à laquelle nous assistons, aujourd'hui, dans la société, illustrée par les lois mémorielles de 2005, et cette communautarisation du Web.

⁷⁵³ *Idem*, p. 12.

⁷⁵⁴ *Idem*, p. 77

⁷⁵⁵ SERRES, Alexandre, « Regard sur les origines des communautés virtuelles : « les communautés en ligne et le temps partagé. Un exemple d'hybride socio-technique », in *Ecritures en ligne : pratiques et communautés*, colloque du CERCOR, Université Rennes 2, 26 et 27 septembre 2002, disponible sur : http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00000426.html.

La mémoire ou devrions-nous dire les mémoires de la guerre d'Indochine sont-elles présentes sur ce territoire ? Qu'en est-il de la captivité des soldats français ? Pour s'en rendre compte, il nous suffit d'utiliser le moteur de recherche Google. À la requête « Guerre d'Indochine », celui-ci donne, en juin 2014, un résultat de 518 000 pages. À la requête « Captivité soldats français guerre d'Indochine », 28 300 pages.



The screenshot shows a Google search interface. The search bar contains the text "captivité soldats français guerre d'Indochine". Below the search bar, there are navigation tabs for "Web", "Images", "Vidéos", "Actualités", "Shopping", "Plus", and "Outils de recherche". The search results indicate "Environ 28 300 résultats (0,35 secondes)". The first result is titled "Images correspondant à captivité soldats français guerre d'Indochine" with a link to "Signaler des images inappropriées". Below this, there is a row of six small thumbnail images showing various scenes of soldiers and captives. The second result is titled "S - Bibliographie - S - le film" with a link to "indochine.gillesporte.fr/Textes/Biblio.htm" and a snippet: "... Bergot; Goulags indochinois - Carnets de guerre et de captivité - 1949-1952 ... et déportés d'Indochine; Nos évadés d'Indochine - Des soldats français évadés ...". The third result is titled "Pertes françaises en Indochine - forum guerre indochine ..." with a link to "laguerreenindochine.forumactif.org/t146-pertes-francaises-en-indochine" and a snippet: "Soldats français : 6008 tués 2755 sous officiers et soldats français sont disparus ou non rentrés de captivité. Gradés et soldats légionnaires, Nord-Africains, ...". The fourth result is titled "Texte integral - Pages Persos Chez.com" with a link to "archives.chez.com/captif.htm" and a snippet: "Thomas Capitaine relate ses deux années de captivité. ... La guerre d'Indochine ne fut pas une guerre quelconque. Contre les soldats français prisonniers, contre leur propres compatriotes, le Viet-Minh et les Boudarel ont perpétué un ...".

Pour l'affaire Boudarel, nous trouvons 8040 résultats. Comment les lire ? Premièrement, cette requête via le moteur Google nous permet d'observer la présence sur l'Internet de ces événements. Deuxièmement, nous y trouvons plusieurs supports : des forums de discussion, des vidéos, des photos, des témoignages, etc. Troisièmement, nous constatons qu'il est difficile de

procéder à une analyse des résultats du fait de leur quantité. Ce dernier constat pose un certain nombre de problèmes pour l'historien. Comment traiter ces sources ? Ne doit-on pas les intégrer dans un corpus de documents ? Faut-il les laisser aux acteurs-témoins ? Il apparaît pourtant que l'Internet nous donne accès à un certain nombre de nouvelles sources, notamment des témoignages qui semblent d'ailleurs y tenir une place hégémonique. Le témoignage a toujours suscité une importante réflexion de la part des historiens et des épistémologues dans la mesure où « *les mémoires collectives comme les mémoires individuelles sont sujettes à de multiples contradictions, tensions et reconstructions* »⁷⁵⁶. Mais le témoignage qui s'exprime sur la toile pose problème à l'historien du fait qu'il laisse peu de place à ce dernier. Enfin, une autre question concerne la pérennisation de ces sources. L'Internet est un territoire mouvant. Des pages se créent et disparaissent chaque jour. Dans ces conditions comment l'historien peut-il utiliser les traces que génèrent les acteurs-témoins d'aujourd'hui ? À partir de ces réflexions, il nous faut donc penser aux modifications que le passage au numérique induit sur le témoin, la trace, le document et sur l'écriture de l'histoire.

1. L'acteur-témoin à l'ère du numérique

Dans notre première partie, nous avons vu combien l'acteur-témoin pouvait développer des compétences critiques lorsqu'il s'agit de se mobiliser pour une cause. En quoi les usages de l'Internet modifient-ils le rôle des acteurs-témoins dans la fabrication de la mémoire d'un événement ? Francis Chateauraynaud explique, à ce sujet, qu'« *en fournissant de nouvelles compétences et surtout de nouveaux appuis critiques aux acteurs les plus divers, l'internet a fortement contribué à la redéfinition de la "chose publique" et plus particulièrement des rapports en*

⁷⁵⁶ DOSSE, François, *Paul Ricoeur, Michel de Certeau. L'Histoire : entre le dire et le faire*, Paris, L'Herne, 2006, p. 81.

savoirs et pouvoirs »⁷⁵⁷. Il ajoute : « Non seulement, les acteurs argumentent, mobilisent, adaptent, détournent, inventent des dispositifs, se fabriquent des alliances, des collectifs, des réseaux, et parviennent, de temps en temps, à déplacer des forces et à renverser des systèmes de pouvoir, mais ils en discutent constamment et de plus en plus de manière publique »⁷⁵⁸. Les acteurs-témoins ont investi l'Internet et construisent collectivement de nouvelles formes d'expérience, des visions du monde et tentent aussi d'imposer leurs visions de l'histoire. L'utilisation d'Internet par les acteurs-témoins pose cette aporie : le témoin peut-il être historien de sa propre histoire ? Si nous suivons François Hartog, la réponse est non, dans la mesure où il ne peut y avoir une confusion des rôles : « le témoin et l'historien ? Le problème semble réglé depuis longtemps : pratiquement et épistémologiquement. Le témoin n'est pas un historien et l'historien, s'il peut être, le cas échéant, un témoin, n'a pas à l'être, et surtout ce n'est qu'en prenant ses distances par rapport au témoin (tout témoin, y compris lui-même) qu'il peut commencer à devenir historien. Être témoin n'a ainsi jamais été ni une condition suffisante ni même une condition nécessaire pour être historien »⁷⁵⁹. Il semblerait que l'Internet ait opéré un « divorce » entre l'historien et le témoin, laissant à ce dernier la possibilité de parler en son propre nom. D'autant plus que les historiens paraissent très peu présents dans l'espace virtuel. Cette omniprésence des acteurs-témoins sur l'Internet correspond à un enjeu mémoriel très fort dans la mesure où en s'installant sur la toile, ils tentent d'imposer leur site ou leur blog comme un univers de référence, ou point de passage obligé. Pour bien comprendre l'enjeu et les risques de cette prédominance du témoin sur l'historien, il est utile de suivre François Hartog dans ses réflexions et de revenir aux fondements même de la discipline historique. L'épopée homérique connaît, en effet, un personnage qu'elle nomme *histôr* et qui était appelé pour régler un différend. Celui-ci en intervenant ne met pas fin à cette situation mais « *il est le garant (pour le présent et plus encore pour l'avenir) de ce qui se trouvera avoir été convenu par les deux parties.*

⁷⁵⁷ CHATEAURAYNAUD, Francis, « Faust, la société de l'information et le village sociologique », texte de la communication aux Journées « Figures du lettré et technologies numériques : une chimère contemporaine ? », Paris, Mars 2007, disponible sur : http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/32/15/99/PDF/FC_lettres_du_numerique_mars_2007.pdf.

⁷⁵⁸ *Idem.*

⁷⁵⁹ HARTOG, François, *Evidence de l'histoire*, Paris, Gallimard, Folio histoire, 2005, p. 236.

Avant d'avoir des yeux, l'histor doit donc avoir des oreilles. ».⁷⁶⁰ À côté de *l'histor*, on trouvait le témoin nommé en grec *martus*, qui a donné en latin *memor(ia)*. La différence entre les deux se situe au niveau du contexte d'intervention et de leurs rapports respectifs au temps. *L'histor*, qui intervient dans une situation de différend, est requis par les deux partis. Il écoute l'une et l'autre. Le *martus* ne se préoccupe que d'un seul côté. Au niveau temporel, le *martus* intervient dans le présent et pour l'avenir, tandis que « *l'histor doit ajouter la dimension passée, puisque son intervention engage pour l'avenir par rapport à une querelle surgie dans le passé (même récent).* ».⁷⁶¹ Pour Thucydide, des deux moyens de la connaissance historique, l'œil et l'oreille, seul le premier peut conduire à une vision claire et distincte, mais il doit passer par *l'autopsie*, c'est-à-dire voir par soi-même : « *L'autopsie n'est pas une donnée immédiate, il convient de la filtrer par toute une procédure de critique des témoignages pour établir les faits avec autant d'exactitude qu'il est possible. L'oreille en revanche n'est jamais sûre.* »⁷⁶². De ce fait, pour Thucydide la seule histoire possible est une histoire du temps présent. Un changement s'opère dans la qualification du mot « témoin » au tournant du 1^{er} siècle de notre ère avec les premiers chrétiens. À ce moment, le témoin va devenir cette figure indispensable, cruciale pour l'établissement et la validation d'une chaîne de la tradition. Il devient le garant (*l'auctor*), et le meilleur témoin est celui qui se trouve détenir la plus grande autorité. L'historien s'efface alors en quelque sorte derrière lui. Cette prédominance du témoin sur l'historien va s'inverser avec le temps. Le tournant a lieu au XIX^e siècle avec l'école méthodique. Cette école veut imposer une recherche scientifique écartant toute spéculation philosophique et visant à l'objectivité absolue dans le domaine de l'histoire. En conséquence, elle ne considère que les documents écrits⁷⁶³. Mais des voix dissonantes se sont élevées contre cette conception de l'histoire et peu à peu le témoin a retrouvé une place importante, notamment dans les années 1970 avec l'histoire orale. Le témoin n'est plus seulement une source, il est aussi une voix. Cette

⁷⁶⁰ *Idem*, p. 248.

⁷⁶¹ *Idem*, pp. 248-249.

⁷⁶² *Idem*, p. 76.

⁷⁶³ BOURDE, Guy, MARTIN, Hervé, *Les Écoles historiques*, Paris, Seuil, Point Histoire, 1997, pp. 181-214.

nouvelle relation n'est pas sans créer des tensions dans le couple témoin/historien. En effet pour l'historien le témoin est avant tout une source, or celui-ci s'émancipe de plus en plus pour parler en son nom propre. Cette situation paraît complexe pour l'historien. Elle pourrait même être un cauchemar comme le note François Hartog : « *Son cauchemar serait peut-être celui d'une mémoire, à la fois marchandise et sacralisée, fragmentée et formatée, éclatée et exhaustive, échappant aux historiens et circulant on line, comme l'histoire vraie de l'époque.* »⁷⁶⁴. Ce mauvais rêve décrit par Hartog pourrait bien être en train de se réaliser sur l'Internet. Celui-ci semble avoir aggravé le divorce dans le couple historien et témoin. Alors qu'au XIX^e siècle, le témoin se trouvait congédié par l'historien, le XXI^e siècle pourrait voir l'historien congédié par le témoin ! La jonction entre le discours de l'historien et celui du témoin est rendue encore plus compliquée par le fait que le témoin se perçoit bien souvent comme victime. Cela n'est certainement pas sans lien avec la lame de fond mémorielle qui a saisi le monde occidental (et occidentalisé) après Auschwitz. François Hartog souligne ici « *le risque d'une confusion entre authenticité et vérité, ou pire, d'une identification de la seconde à la première, alors que l'écart entre la véracité et la fiabilité d'une part, la vérité et la preuve de l'autre devrait être maintenu.* »⁷⁶⁵. Par ailleurs, Serge Noiret qui a étudié la toile d'histoire italienne a mis en avant un usage public de l'histoire qui renforce encore l'écart qui s'opère entre le témoin et l'historien : « *C'est surtout la mémoire des petites gens et des petites choses de ceux qui ne furent jamais comme protagonistes de grandes entreprises de l'histoire sinon à travers une lecture individuelle et très partielle des événements, qui cherche une réhabilitation et une existence niée par la "grande histoire", recherche un statut historique que le Web donne l'impression de pouvoir fournir et, surtout, de pouvoir communiquer à d'autres, créant ainsi des communautés qu'animent souvent les mêmes intentions : sortir de l'oubli. De tels usages font partie de ce qu'on appelle l'usage public de l'histoire dans la toile.* »⁷⁶⁶. Ce qui est intéressant

⁷⁶⁴ *Idem*, p. 263.

⁷⁶⁵ *Idem*, pp. 264-265.

⁷⁶⁶ NOIRET, Serge, « Histoire et mémoire dans la toile d'histoire contemporaine italienne », in RYGIEL, Philippe, NOIRET, Serge (sous la dir. de), *Les Historiens, leurs revues et Internet (France, Espagne, Italie)*, Paris, Publibook, 2005, p. 44-45.

dans ces propos, c'est cette idée de « réhabilitation » et « d'existence niée » qui rejoignent notre pensée sur le manque de reconnaissance. Le témoin a, en quelque sorte, le sentiment de devenir l'historien de sa propre histoire, mais à la différence de l'*histôr*, il ne tient compte que de son point de vue. Sa légitimité ne se fonde plus seulement sur sa dimension d'« *auctor* », mais peut-être plus maintenant par son statut de victime qui lui permet, en plus, d'obtenir des droits. Sur l'Internet, « la compétition entre victimes » paraît être plus forte que dans le monde sensible car les institutions ne peuvent pas y tenir un rôle de régulation et d'arbitrage. Le danger est, alors, de voir les témoins se perdre dans un passé douloureux, parfois mythifié et de ne pas trouver un juste usage du passé en lui donnant une valeur exemplaire, comme le faisait remarquer Paul Ricœur : « *Si le traumatisme renvoie au passé, la valeur exemplaire oriente vers le futur. Or, ce que le culte de la mémoire pour la mémoire oblitère, c'est, avec la visée du futur, la question de la fin, de l'enjeu moral.* »⁷⁶⁷. Si l'on revient à notre sujet, il n'est donc pas étonnant de retrouver des sites de témoignages relatifs à la captivité des soldats français en Indochine. S'y expriment bien souvent les souffrances mais aussi le besoin de reconnaissance. En soi, ces témoignages ne sont pas nouveaux et bien avant l'Internet, des anciens combattants avaient pris la plume pour raconter leurs expériences. Par contre, l'Internet semble donner un nouveau rôle aux témoins en leur permettant d'agir et c'est en ce sens que l'on pourrait parler « d'acteur-témoin »⁷⁶⁸. Si la mémoire de la guerre d'Indochine est bien présente sur l'Internet, c'est manifestement que les acteurs-témoins ont investi cet espace qui pourrait être vu comme l'espace public conçu par Jürgen Habermas⁷⁶⁹, car on pourrait y voir des principes de rationalité, d'accessibilité et de transparence. En effet, « *ces nouveaux usages technologiques, ces nouvelles pratiques de communication et d'échange rendent possible en effet l'expression de la*

⁷⁶⁷ RICŒUR, Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Op. Cit., p. 105.

⁷⁶⁸ Cette dimension d'acteur-témoin n'a pas été créée par Internet. Les associations d'anciens combattants de la Première Guerre mondiale étudiées par Antoine Prost entendaient également jouer un rôle actif dans la société. La différence se situe dans la manière de procéder. Les associations traditionnelles étaient très encadrées et les paroles parfois confisquées par les représentants. Sur l'Internet, il est plus difficile de maîtriser la parole. Chacun est libre ou non de pouvoir s'exprimer sur tel ou tel sujet quitte à créer son propre site. Il se crée, alors, une multitude d'arènes permanentes ou ponctuelles aux frontières poreuses, fluctuantes, se chevauchant les unes aux autres. En ce sens, tout témoin est susceptible d'agir seul ou collectivement sur l'Internet.

⁷⁶⁹ HABERMAS, Jürgen, *L'Espace Public*, Paris, Payot, 1988, 324 p.

parole individuelle et collective des cultures et des communautés des petits pays, des petites nations, en d'autres termes, l'expression et les revendications des acteurs individuels et communautaires de la société civile »⁷⁷⁰. Ces revendications peuvent être tournées vers le passé avec la recherche d'une reconnaissance qui ne vient pas. Elles peuvent aussi permettre un éclairage nouveau sur certains événements, voire sortir de l'oubli des acteurs-témoins. Pour ce dernier point, le site internet *Rapatriés-vietnam.org* en est un bel exemple. En effet, il s'agit d'un site relatif à des Français rapatriés d'Indochine qui vivent depuis la chute de Diên Bien Phu dans des baraquements et qui ont été oubliés là :

www.rapatriés-vietnam.org

Accueil Cafè Documents Photos Forum Médias Liens Association Contact

 **Le site des Rapatriés français d'indochine.**

Après les accords de Genève sur le Vietnam signés en juillet 1954, lorsqu'une grande partie des ressortissants Français d'Indochine durent rentrer en France, l'état réquisitionna d'anciens camps militaires pour en faire des centres d'accueils. Sainte Livrade sur Lot fût l'une de leur destination. Le Centre d'Accueil des Français d'Indochine (CAFI) de Sainte Livrade existe toujours ... Voici donc l'histoire de ce camp et le combat des rapatriés d'Indochine, suite à 50 années d'oublis, de privations, de larmes et de sacrifices ...



Les photos 2009 du Gala de soutien au CAFI (Restaurant Chinatown Paris)

IMPORTANT, si vous avez un logement au café de Sainte Livrade, des informations importantes vous attendent sur le forum. CLIQUEZ ICI

⁷⁷⁰ JAUREGUIBERRY, Francis, PROULX, Serge, *Internet, nouvel espace citoyen ?*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 9.

Le site Internet a été constitué suite à un reportage réalisé en 2004, intitulé *Le Camp des oubliés*⁷⁷¹. Il met donc l'accent sur un aspect oublié de la guerre d'Indochine. Il montre aussi par le biais de l'association CEP (Coordination des Eurasiens de Paris) liée à ce site que les acteurs-témoins entendent agir et ainsi prendre en main leur destin. Cela apparaît très clairement dans les objectifs de cette association :

« Nous ne voulons pas, nous qui avons quitté le CAFI (Centre d'Accueil des Français d'Indochine), que le lien qui nous attache à notre passé, que nous essayons de revivre tous les ans lorsque nous retournons au CAFI pour les trois jours de fête du 15 août, soit coupé et disparaisse avec les rénovation en cours du CAFI. Nous estimons que nous avons aussi un droit de regard sur cette opération et que nous devons être consultés par les pouvoirs publics, Mairie de Sainte Livrade et Etat »⁷⁷².

La dimension testimoniale liée au passé et la volonté d'agir associée à l'avenir sont donc exprimées clairement dans le présent du site.

Cet usage de la toile par les acteurs-témoins engendrent la prolifération de nouvelles traces. Cela risque de poser un certain nombre de problèmes aux historiens, notamment pour la pérennisation de ces traces.

⁷⁷¹ *Le Camp des oubliés* de Marie-Christine COURTES et My Linh NGUYEN, France 3 Aquitaine, Grand Angle Productions, 2004, 52 minutes.

⁷⁷² <http://www.rapatRIES-vietnam.org/cep-objectif.php>, consulté le 5/08/09.

2. La trace⁷⁷³ sur Internet

Si l'on prend la définition du dictionnaire⁷⁷⁴, la trace est à la fois « *une empreinte ou suites d'empreintes sur le sol marquant le passage d'un homme, d'un animal, d'un véhicule* » ou bien « *une marque, une cicatrice laissée par un coup, une maladie, un événement* », ou encore « *une quantité infime* » et enfin « *ce qui subsiste du passé* ». La polysémie de ce mot nous oblige à choisir trois points d'entrée, à savoir la trace comme « empreinte », la trace comme « indice » et la trace comme « mémoire ».

a. La trace comme empreinte

Ici encore, le détour par l'histoire antique peut être utile. Nous nous servons des réflexions de Paul Ricœur sur la mémoire⁷⁷⁵. Dans un premier temps, nous devons prendre la notion de trace dans le sens d'empreinte. Ricœur commence sa réflexion par la confrontation de la mémoire avec l'imagination. C'est le dialogue de Platon, le *Théétète* qui constitue, selon Ricœur, le premier cadre théorique de cette problématique très ancienne. Le problème de l'empreinte est posé par Platon à propos du rapport entre vérité et erreur. Dans ce dialogue entre Socrate et un sophiste, Platon établit une relation entre deux problématiques : d'une part, celle de l'eikōn (l'image, l'imagination) et celle de *Tupos*, l'empreinte, abordée par la métaphore du bloc de cire. Pour Platon, le croisement de ces deux problématiques encadre la question de la vérité et de l'erreur, l'erreur étant assimilée à un effacement des marques ou à une méprise, un défaut d'adaptation de l'image à son empreinte. Cette métaphore du bloc de cire compare l'âme (ou l'esprit) à un bloc de cire, pouvant être très différent selon les personnes et qui sert à imprimer, à graver les sensations et les pensées. Ces sensations ou

⁷⁷³ Sur le concept de la trace voir l'étude d'Alexandre Serres, *Quelle(s) problématique(s) de la trace ?*, Rennes, Texte d'une communication prononcée lors du séminaire du CERCOR, le 13 décembre 2002.

⁷⁷⁴ Petit Larousse illustré 2000.

⁷⁷⁵ RICŒUR, Paul, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Op. Cit.

pensées sont rappelées par le souvenir et constituent alors la connaissance, tandis que ce qui ne peut être rappelé a été oublié et nous le savons pas. Comme le souligne Alexandre Serres, « *La "métaphore du bloc de cire" est importante car elle s'inscrit au croisement d'une triple dialectique : entre la mémoire et l'oubli, entre la connaissance et l'ignorance, entre la vérité et l'erreur. Car Platon définit la vérité ou l'opinion vraie comme ce qui provient de la fidélité du souvenir à l'empreinte, alors que l'erreur ou l'opinion fausse provient d'une inadéquation à cette empreinte* »⁷⁷⁶.

Une relation étroite est posée entre l'empreinte (le *tupos*), la mémoire, comme « bloc de cire », constituée des marques (les *semeia*), qui traduisent les « affections du corps et de l'âme », l'imagination, l'image (l'*eikōn*) de ces empreintes, de ces marques, qui est à la fois art de l'imitation, simulacre ou similitude. Et entre les trois se nouent, selon Paul Ricœur, la problématique de la vérité et la « dimension vériditive de la mémoire et de l'histoire », en tant qu'ajustement, fidélité à l'empreinte. Cette « dialectique d'accommodation, d'harmonisation, d'ajustement » entre l'*eikōn* et l'empreinte pouvant réussir ou échouer.

Puis Ricœur établit, ensuite, un lien entre l'empreinte, formulée par Platon, mais aussi par Aristote et celle de la trace, celle-ci débordant celle-là car la notion de trace est plus large que celle d'empreinte : « *L'hypothèse - ou mieux l'admission R de l'empreinte a suscité au cours de l'histoire des idées un cortège de difficultés qui n'ont cessé d'accabler non seulement la théorie de la mémoire mais celle de l'histoire, sous un autre nom, celui de "trace"* »⁷⁷⁷. Le philosophe établit ensuite une typologie pour distinguer trois emplois majeurs de ce mot :

⁷⁷⁶ SERRES, Alexandre, *Quelle(s) problématique(s) de la trace ?*, Rennes, Texte d'une communication prononcée lors du séminaire du CERCOR, le 13 décembre 2002, disponible en ligne : http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/06/26/00/PDF/sic_00001397.pdf (consulté en septembre 2014).

⁷⁷⁷ RICŒUR, Paul, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Op. Cit., p. 15.

1. Les traces sur lesquelles travaille l'historien : ce sont des traces écrites et éventuellement archivées.
2. La trace vue comme affection résultant du choc d'un événement dont on peut dire qu'il est frappant, marquant. Cette impression est essentiellement éprouvée.
3. La trace corporelle, cérébrale, corticale étudiée par les neurosciences : la « trace mnésique » comme « substrat matériel », servant à la connexion entre les impressions du monde extérieur et les empreintes matérielles dans le cerveau.

Donc, pour résumer, la trace peut être vue comme empreinte documentaire, comme empreinte affective ou comme empreinte matérielle. L'extériorité étant le point commun à ces trois emplois.

Intéressons-nous maintenant au sens développé par Carlo Ginzburg qui associe ce terme à celui d'indice.

b. La trace comme indice : « le paradigme indiciaire » de Ginzburg

Selon Ginzburg, les racines lointaines du paradigme indiciaire sont à chercher dans la chasse et le patrimoine de connaissances accumulées pendant des siècles par les premiers hommes chasseurs, habitués à reconstruire une forme ou une réalité à partir de multiples indices minuscules et de traces muettes : empreintes, touffes de poils, odeurs, etc. Comme le souligne Alexandre Serres, « *ce patrimoine cynégétique est illustré à merveille dans le célèbre conte oriental des fils du roi de Serendip, que rappelle Ginzburg, l'histoire des trois frères qui parviennent à décrire l'aspect d'un animal qu'ils n'ont pas vu, à partir des indices recueillis sur son passage : un chameau blanc, aveugle, qui porte deux outres sur le dos, l'huile et le vin. On trouve plusieurs versions de ce conte oriental, notamment chez Voltaire (dans Zadig) et surtout chez l'écrivain anglais du 18^e siècle*

Horace Walpole, qui rendra célèbre cette fable et forgera le terme de sérendipity, pour désigner "les découvertes imprévues, fruits du hasard et de l'intelligence" »⁷⁷⁸. Au passage, Ginzburg suggère l'hypothèse, audacieuse et originale, que l'idée même de narration serait peut-être née du récit des chasseurs, premiers hommes à raconter une histoire, dont ils détenaient seuls les clés, étant les seuls à pouvoir lire les traces muettes du passage du gibier.

Trois grands aspects peuvent être retenus pour développer les traits de ce « paradigme indiciaire » : 1. L'individualité de l'objet d'analyse : les « disciplines indiciaires » (selon l'expression de Ginzburg), à savoir la médecine, la jurisprudence, la philologie, mais aussi l'histoire, sont des disciplines « qualitatives », centrées sur l'étude de phénomènes, ou de documents singuliers, individuels, se prêtant mal ou peu aux quantifications.

2. Le caractère indirect du déchiffrement : la connaissance s'opère par traces, par documents, et non par expérimentation ou observation directe.

3. Le caractère conjectural : de nombreuses analogies sont relevées par Ginzburg entre le paradigme indiciaire et les pratiques de divination de l'Antiquité, notamment la similitude des comportements cognitifs et des opérations intellectuelles. La différence entre le déchiffrement cynégétique et le déchiffrement divinatoire se situe plutôt dans le rapport au temps : déchiffrement du passé d'un côté, du futur de l'autre. Mais le caractère conjectural du paradigme indiciaire désigne avant tout la marge irréductible d'aléatoire, d'incertitude dans le déchiffrement des traces : les méthodes indiciaires sont des méthodes probabilistes.

Sur un plan plus général, Ginzburg tire de l'observation de la nature probabiliste de la connaissance historique la même conclusion que Paul Veyne⁷⁷⁹ sur le caractère « non galiléen » de l'histoire, qui ne sera jamais une science, mais un « récit », une activité artisanale. Prenons

⁷⁷⁸ SERRES, Alexandre, *Quelle(s) problématique(s) de la trace ?*, *Op. Cit.*

⁷⁷⁹ VEYNE, Paul, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, Points Histoire, 1996, 438 p.

maintenant la trace dans le sens de « mémoire », sens qui concerne de près les historiens.

c. La trace comme mémoire

La trace est le premier concept de la connaissance historique, chez Marc Bloch, Paul Veyne et de nombreux historiens. Marc Bloch, reprenant l'expression de Simiand, avait d'ailleurs écrit que l'histoire est une « connaissance par trace »⁷⁸⁰. Celui-ci place la catégorie du témoignage, qui est l'une des formes de traces, au cœur de cette dialectique de l'histoire entre présent et passé, puisque le témoignage n'est rien d'autre que la trace du passé dans le présent. Elle constitue l'opérateur par excellence d'une connaissance « indirecte ». Paul Ricœur définit, également, le statut épistémique de la trace en précisant que « *si l'on peut parler d'observation en histoire, c'est parce que la trace est à la connaissance historique ce que l'observation directe ou instrumentale est aux sciences de la nature* »⁷⁸¹. La trace intervient sur deux plans dans le travail de l'historien. Tout d'abord l'observation qui correspond à la collecte, la reconnaissance, l'identification, l'observation, l'interprétation des traces écrites et non écrites. Ensuite, la critique qui correspond à la confrontation, la comparaison, le questionnement des traces, la mise à l'épreuve des témoignages écrits et non écrits. C'est la critique qui définit l'histoire comme science.

Par ailleurs, il est essentiel de distinguer les traces écrites et les traces non écrites. Pour Paul Ricœur, les traces écrites sont constituées des témoignages écrits et se confondent avec les archives, qu'il définit comme l'ensemble des traces écrites, c'est-à-dire des témoignages volontaires ou non, recueillis, transcrits et stockés. Avant l'archive, le témoignage est originairement oral, il appartient à l'oralité et ne devient archive qu'à partir de sa transcription, de son basculement dans le monde de l'écrit. En ce qui concerne les traces non écrites, elles nous renvoient à la notion d'indice. Paul

⁷⁸⁰ BLOCH, Marc, *L'histoire, la Guerre, la Résistance*, Paris, Gallimard, Quarto, 2006, p. 887.

⁷⁸¹ RICŒUR, Paul, *La Mémoire...*, *Op. Cit.* p. 214.

Ricœur mène une fine analyse des deux conceptions de Marc Bloch, qui met l'accent sur la notion de « témoignage non écrit », et de Carlo Ginzburg, qui, comme nous l'avons vu enrichit considérablement la notion d'indice. Mais il refuse de choisir entre l'une ou l'autre, en insistant sur la différence fondamentale opposant indice et témoignage, ces deux catégories de traces : « *l'indice est repéré et décrypté, le témoignage est déposé et critiqué* »⁷⁸². La trace est alors considérée par Paul Ricœur comme « *la racine commune au témoignage et à l'indice* »⁷⁸³ donnant toute son ampleur à la notion de document. Car le document qui englobe aussi bien témoignage écrit que non écrit, est la somme des indices et des témoignages, autrement dit, il se confond avec la trace, mais avec une dimension supplémentaire : la réponse à une réponse posée par l'historien. Nous reviendrons sur la notion de document dans la sous-partie suivante.

La notion de trace qui se matérialise par le biais des documents possède une dimension temporelle puisqu'elle correspond à un passage dans le temps. En effet, elle est à la fois plongée dans le présent et se trouve le support d'une signification qui n'est plus là. Les difficultés de l'utilisation de l'Internet par l'historien sont fortement liées à cette dimension temporelle. En effet, l'Internet oblige l'historien à recentrer sa discipline sur cette notion de trace et à réfléchir en amont, c'est-à-dire comprendre comment les acteurs génèrent leurs propres traces, mais aussi et surtout réfléchir à la manière de pérenniser ces traces. Car là se situe l'enjeu pour les historiens de demain. En effet, comme le souligne Francis Chateauraynaud, « *l'enquêteur travaille sur des traces, des signes, des indices, des témoins, des procès-verbaux, des objets et des relations. Il doit pouvoir interroger constamment les dossiers en les prenant par des entrées différentes et vérifier les informations, les sources, les correspondances* »⁷⁸⁴. Or l'Internet se caractérise justement par la

⁷⁸² *Idem*, p. 221.

⁷⁸³ *Idem*.

⁷⁸⁴ CHATEAURAYNAUD, Francis, *Faust, la société de l'information et le village sociologique*, texte de la communication aux journées « figures du lettré et technologies numériques : une chimère contemporaine, Paris, mars 2007 consultable sur http://prospero.dyndns.org:9673/prospero/acces_public/02_textes_sur_prospero/documentation_interne/faust_au_village.

disparition d'une partie des traces, puisqu'il est parfois difficile de retrouver un site que l'on avait consulté quelque temps auparavant⁷⁸⁵. Il s'avère, en effet, que les diverses traces successives se superposent les unes aux autres, entraînant à chaque fois la disparition de la trace précédente, coupant, ainsi, le lien logique qui les unissait. « *Ce média éphémère par excellence, explique Julien Masanès, disparaît littéralement au fur et à mesure qu'il se déploie. Les mises à jour des sites se font au détriment des ressources précédentes souvent au même emplacement, les noms de domaines changent de propriétaires, l'organisation des contenus est soumise à des révisions qui se traduisent souvent par des disparitions pures et simples* »⁷⁸⁶. En outre, sur la Web, la cardinalité⁷⁸⁷ des contenus n'est pas simple, mais complexe⁷⁸⁸. Comme la source des contenus est généralement un serveur unique, on peut dire que la cardinalité est, comme pour les œuvres d'art et les manuscrits, de un. Et, effectivement, ils présentent la même vulnérabilité, accrue même par le fait que le contenu dépend du producteur non seulement pour sa création mais aussi pour son existence (la maintenance en ligne des contenus). Mais, d'un autre côté, les accès ainsi que les copies qu'on peut faire des contenus du web peuvent être virtuellement infinies. Cet écart entre les deux cardinalités du Web définit la notion importante de ressource web. Une ressource possède une source unique, le serveur web, et un identifiant unique, mais elle peut générer virtuellement un nombre infini, et avec des degrés de variation pour chacune de ses instanciations. Le fait que l'on a affaire à des ressources d'une cardinalité paradoxale dans la préservation du web génère plusieurs implications. La première est que le nombre virtuellement infini de copies des ressources qui peuvent être générées peut donner l'impression trompeuse que la préservation active du web n'est pas nécessaire. Pourtant la multiplicité des instanciations ne fait que cacher l'extrême dépendance envers une seule source du

⁷⁸⁵ De nombreuses études documentent la nature éphémère du Web (voir par exemple [Koehler, 2004] et [Spinellis, 2003]). Elles montrent notamment que la demi-vie d'une ressource Web (la période durant laquelle la moitié d'entre elles aura disparu) est de moins de deux ans. Cela est peu, mais ne prend en compte que l'existence d'une ressource à la même adresse et non les changements qui peuvent y être faits.

⁷⁸⁶ MASANES, Julien, « L'Archivage du Web », in *Pérenniser le document numérique*, séminaire INRIA 2-6 octobre 2006, ADBS, 2006, p. 102.

⁷⁸⁷ La cardinalité est définie comme le nombre d'exemplaires ou d'instances d'une œuvre. Les archives et les musées, par exemple, traitent le plus souvent des objets uniques alors que les bibliothèques préservent principalement des objets non uniques dans leurs collections imprimées.

⁷⁸⁸ Sur cette question voir MASANES, Julien, « L'Archivage du Web », in *Pérenniser le document numérique*, séminaire INRIA 2-6 octobre 2006, ADBS, 2006, pp. 101-122.

serveur qui peut être mise à jour, déconnectée, etc., à tout moment.

La seconde implication est que les archives web ne peuvent que capturer les instanciations de ressources avec potentiellement un degré de variation entre elles. C'est le cas, par exemple, lorsque le contenu est adapté à un navigateur spécifique, à une certaine date, une certaine origine géographique de l'utilisateur, voire un certain utilisateur pour lequel le contenu des pages va être aménagé. L'historien doit donc prendre en compte ce caractère éphémère et variable du Web. Avec l'éphémère, le temps est perçu, non plus dans une linéarité homogène, c'est-à-dire dans son unité, mais dans une discontinuité, autrement dit dans une succession d'instantanés. On peut même parler de fragmentation du temps et de l'espace qui déstabilise l'historien habitué, quant à lui, à un temps justement linéaire sur lequel il peut avoir prise, c'est-à-dire sur lequel il peut revenir à l'infini.

Cette spécificité de l'Internet nous oblige à réfléchir à la manière d'établir une mémoire du Web afin d'éviter notamment des manipulations ; car comment établir des preuves s'il n'y a nulle trace ? D'où la nécessité de composer des corpus de documents afin de constituer une mémoire électronique. Le but étant de parvenir à historiciser les traces mémorielles. Cet aspect nous amène à réfléchir à un modèle de recherche pour découvrir ces traces. Deux possibilités nous sont offertes. La première défendue par Francis Chateauraynaud propose la mise en place d'outils établis sous le contrôle des chercheurs permettant la mise en place d'un web socio-historique. Il a conçu avec l'aide de l'informaticien Jean-Pierre Charriau le logiciel d'analyse de données textuelles Prospéro⁷⁸⁹. Ce logiciel peut être un atout pour le chercheur pour plusieurs raisons : Tout d'abord parce qu'il permet de constituer des corpus de documents sans clôture *a priori*. Ensuite, parce qu'il aide à donner sens aux documents que l'on peut récupérer sur l'Internet en les recontextualisant, de manière chronologique notamment, et enfin, parce qu'il engendre une mémoire électronique et permet aux utilisateurs de réinterroger continuellement leurs dossiers. Cela ne peut être que

⁷⁸⁹ PROgramme de Sociologie Pragmatique, Expérimentale et Réflexive sur Ordinateur.

bénéfique pour le chercheur dans l'élaboration de la connaissance scientifique, car, comme le souligne Francis Chateauraynaud : « *un fil a pu être oublié ou négligé, un aspect a pu passer inaperçu, une propriété être mal identifiée, un phénomène mal daté ou situé. Enfin, on rend possible la confrontation des dossiers ou des séries textuelles, donnant une chance supplémentaire du pouvoir créateur de la controverse* »⁷⁹⁰.

Ce modèle a été contesté par Ginzburg⁷⁹¹. Il s'agit pour lui d'un système rigide qu'il oppose à un système souple. Au web socio-historique, il préfère le web connexionnistes qu'il considère pourtant comme moins fiable, mais qui peut pourtant présenter des atouts. Il s'explique : « *la méthode que j'utilise est très simple : il faut produire le hasard. Je sais bien que la réaction au hasard n'est le déclic, s'il y en a un n se rattache à autre chose : l'accumulation préalable des connaissances, l'expertise, etc. Tout cela joue un grand rôle dans la recherche (...). Le hasard planifié, dont j'ai parlé, peut aussi jouer un rôle important (...). Le hasard (même s'il est planifié) nous prend au dépourvu en bousculant nos hypothèses préalables, nos idéologies, nos préjugés. Tout cela aura bien le temps de se réorganiser et de jouer son rôle n quelques minutes après. Mais ce qui se passe avant, soit ces minutes de désarroi, de désordre, sont importantes et parfois fécondes. Quel est le rapport de tout cela avec Google ? Je répondrai à cette question en en posant deux autres. La première, c'est moi qui la formule : serait-il possible d'utiliser un moteur de recherche comme Google pour chercher des questions et non pas des réponses ?* ». Pour lui, le moteur de recherche Google, « *ce géant puissant, stupide, qui fait beaucoup de bruit (informatique)* » donne en quelques secondes accès à une masse de données. Il ajoute : « *On tâtonne, on fait le tri. C'est ça la recherche* ». Carlo Ginzburg pense donc que le système prôné par Francis Chateauraynaud ne laisse pas assez de place au hasard et à l'inspiration du chercheur. De plus, il

⁷⁹⁰ CHATEAURAYNAUD, Francis, *Prospéro. Une technologie littéraire pour les sciences humaines*, Paris, CNRS Editions, 2003, p. 338.

⁷⁹¹ GINZBURG, Carlo, « Réponse à Francis Chateauraynaud », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps. L'historien face à l'ordre informatique. Classification et histoire*, n°82, Avril-juin 2006, pp. 119-120.

risque de donner une image simplifiée du processus de la recherche, en postulant une trajectoire linéaire qui conduirait de l'hypothèse initiale à sa vérification finale.

Nous ne chercherons pas à trancher dans ce débat. Mais nous pensons que le modèle d'enquête développé par Carlo Ginzburg convient mieux à notre sujet parce qu'il permet aux chercheurs une part d'incertitudes et donc de remise en cause. Il peut par certains aspects faire penser aux travaux des archéologues fouillant la terre à la recherche de traces du passé que l'historien devra, par la suite, historiciser. Mais ici l'historien joue les deux rôles et son enquête le conduit à chercher des traces numériques aux caractères éphémères. Que ce soit l'archéologue fouillant la terre ou bien l'enquêteur-historien fouillant le monde numérique, le hasard en est bien le point commun.

Cette réflexion sur la trace ne doit pas faire oublier que les traces numériques, entendues comme documents numériques présentent des caractéristiques particulières qu'il s'agit maintenant d'explicitier car elles peuvent avoir un impact sur la manière d'écrire l'histoire.

3. Le document

Comme nous l'avons vu précédemment, pour Ricœur, le document englobe aussi bien le témoignage écrit que le témoignage non écrit. Le document est, pour lui, un objet construit par intention ou par interrogation : « Devient ainsi document tout ce qui peut être interrogé par un historien dans la pensée d'y trouver une information sur le passé »⁷⁹². Le document est donc de l'ordre du construit. Il est toujours cherché, trouvé, interrogé.

⁷⁹² RICŒUR, Paul, *La Mémoire...*, *Op. Cit*, p. 226.

La notion de document apparaît centrale dans la méthodologie historique puisque c'est à partir de lui que l'historien, après l'avoir passé au crible de la critique et l'avoir interrogé, écrit l'histoire d'un événement. Réfléchir sur cette notion nous oblige à nous interroger sur la phase documentaire explicitée une nouvelle fois par Paul Ricœur. En effet, il appelle phase documentaire⁷⁹³ celle qui se déroule de la déclaration des témoins oculaires à la constitution des archives et qui se fixe pour programme épistémologique l'établissement de la preuve documentaire. Dans cette phase, la notion d'archive revêt un caractère primordial. Qu'entendons-nous par Archive ? Les archives sont définies dans la terminologie archivistique comme les « *documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité* »⁷⁹⁴. Mais l'archive se présente aussi comme un lieu physique qui abrite le destin des traces documentaires que nous avons distinguées de la trace cérébrale et de la trace affective.

Les archivistes et les historiens ont tout d'abord employé les archives comme sources qui leur livraient des témoignages documentés concernant le passé. Ils s'intéressaient tout particulièrement à la manière dont le message avait été exprimé : la langue, le moyen, la technique de production, le type de document, les circonstances historiques et le contexte de l'écriture. Aujourd'hui, l'attention n'est plus fixée sur le document archivistique lui-même, mais sur le processus fonctionnel ou le contexte de la création, « *non plus sur les archives comme produit devant être archivé mais sur les archives comme processus* »⁷⁹⁵. Avec cette nouvelle approche, archiver et l'archivage sont beaucoup plus que classer un document dans les archives, mais comprennent toutes les phases, de la collecte de documents, de leur gestion et emploi, de leur mise à

⁷⁹³ *Idem*, p. 169.

⁷⁹⁴ Code du patrimoine, article L.211-1.

⁷⁹⁵ KETELAAR, Eric, « (Dé)Construire l'archive », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps. L'historien face à l'ordre informatique. Classification et histoire*, n°82, avril-juin 2006, p. 66.

disposition. Et c'est justement le document numérique qui a permis cette approche : « *L'avènement du document numérique nous a fait comprendre très clairement qu'un document n'est pas un artefact avec contenu et contexte à limites fixes. Un document numérique est défini d'une manière différente de celle d'un document physique ; il peut renvoyer à d'autres documents par les liens, il est variable et changeable, fluide et instable (...). À l'âge du numérique, l'original a disparu, il doit être reconstruit à chaque fois en faisant des copies. La copie permet la (re)construction de l'original* »⁷⁹⁶. On le remarque donc, le passage au numérique bouscule profondément la notion de document sans que l'on puisse clairement en mesurer les effets et les conséquences. Toujours est-il qu'il soulève un certain nombre de questions que nous allons voir maintenant⁷⁹⁷.

Premièrement le document comme forme. La forme d'un document affecte-t-elle son sens ? Si l'on suit Roger Chartier dans la préface du livre de McKenzie, la forme première d'un document joue un rôle dans sa compréhension : « *Il faut rappeler que donner à lire un texte en une forme qui n'est pas sa forme première est mutiler gravement la compréhension que le lecteur peut en avoir* »⁷⁹⁸. Lire un document numérique n'est pas lire un document traditionnel. Comme le souligne Christine Ducourtieux, « *l'écran n'est pas la page d'un livre dans sa version moderne. Un regard suffit à évaluer le temps de lecture que réclamera la page d'un ouvrage imprimé, pour son homologue "Web", voir est insuffisant, il faut manier l'ascenseur ou tout autre outil de navigation (...). Les indices permettant d'évaluer la longueur d'un document sont souvent troubles et le texte à lire fréquemment enserré dans un ou des cadres qui, selon les volontés et les objectifs des créateurs de sites, sont conçus pour distraire ou à l'inverse diriger le lecteur (...). L'article scientifique est une production dont la forme, loin d'être anodine, répond à des normes précises définies dans un cadre précis par une communauté donnée. Nous ne pouvons pas le transposer tel quel sur Internet et*

⁷⁹⁶ *Idem.*

⁷⁹⁷ Sur cette question, nous renvoyons aux travaux de ROGER T. PEDAUQUE, *Le Document à la lumière du numérique*, Caen, C&F éditions, septembre 2006, 218 p. Roger T. Pédauque est le nom collectif d'un réseau de scientifiques francophones travaillant dans les divers domaines d'expertise des sciences humaines et sociales ainsi que des sciences et techniques de l'information et de la communication.

⁷⁹⁸ MCKENZIE, D.F., *La bibliographie et la sociologie des textes*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1991, p. 11.

prétendre être éditeur »⁷⁹⁹. Le lecteur est, par essence, quelqu'un qui se consacre, pour une durée déterminée, à la perception, à la compréhension et à l'interprétation de signes organisés en forme de message. « *Au contraire, la personne occupée à zapper dans un hypermédia n'est pas loin de ressembler à notre consommateur, happant au vol des bribes d'information, des appels, des tentatives de séduction provenant de myriades d'images, de sons, de réclames* »⁸⁰⁰. Un des obstacles majeurs que l'hypertexte oppose à l'activité de lecture réside dans les effets de décontextualisation, lorsque ceux-ci ne sont pas médiatisés par le texte ou par l'activité cognitive du lecteur. Le passage d'une page-écran à l'autre provoque une perte du contexte d'énonciation. Elle provoque une rupture dans le fil de l'argumentation et dans la pertinence du propos exposé. Or, comprendre une donnée suppose que l'on puisse la mettre en relation avec un contexte d'accueil. Comme l'explique Christian Vandendorpe, « *la part la plus importante de la compréhension, et qui est cruciale pour une lecture réussie, consiste pour un lecteur à activer dans sa mémoire de travail toutes les connaissances antérieures nécessaires au traitement adéquat des informations qui vont lui être présentées* »⁸⁰¹. Avec la navigation dans un hypertexte, chaque nouveau clic de souris risque en effet de l'éloigner davantage du contexte qu'il avait d'abord sélectionné.

D'autre part, ce nouveau média modifie notre rapport au texte. Les déplacements du lecteur ne sont plus limités par l'ordre début-fin, ni par l'entrée alphabétique, ni par l'entrée thématique. Chaque mot est virtuellement le lieu d'un nœud qui permet d'enchaîner avec une nouvelle fenêtre texte. « *On peut passer d'une information à une autre avec une souplesse totale, en obéissant à son désir et à ses propres associations mentales plutôt qu'à un découpage conceptuel imposé (...). On savait déjà que deux personnes qui avaient lu le même livre pouvaient ne pas en avoir fait une*

⁷⁹⁹ DUCOURTIEUX, Christine, « Ecrire pour Internet, les contraintes et les atouts d'un médium nouveau », in RYGIEL, Philippe, NOIRET, Serge, *Les Historiens, leurs revues et Internet (France, Espagne, Italie)*, Paris, Publibook, 2005, p. 111-112.

⁸⁰⁰ VANDENDORPE, Christian, *Du papyrus à l'hypertexte. Essai sur les mutations du texte et de la lecture*, Paris, La Découverte, 1999, p. 222.

⁸⁰¹ *Idem*, p. 225.

lecture identique. Désormais elles n'auront pas lu le même livre ! »⁸⁰². Avec cette décontextualisation et cette focalisation sur les hyperliens, il est moins facile de procéder à une analyse du document, ce qui peut conduire ainsi à des manipulations de la part des auteurs. En effet, ce mélange du texte, de l'image, du son et de la vidéo suppose l'appropriation d'outils d'analyse spécifiques, parfois difficiles à maîtriser en même temps. Autrement dit, le passage au numérique complexifie une étape importante de la méthode historique, l'authentification du document : Qui parle ? Quand ? Dans quel(s) but(s) ?, où ? et sur quel(s) source(s) repose le document ? etc.

Sur ce sujet, Rolando Minuti qui a réfléchi à l'impact de l'Internet sur la discipline historique explique ce problème méthodologique⁸⁰³. Il fait remarquer que lorsque l'on se trouve devant un document imprimé ou manuscrit, tout comme face à un monument, témoignages matériels d'une réalité passée, on peut disposer de techniques et de procédures éprouvées par la tradition philologique et critique qui s'est affirmée depuis l'époque de l'humanisme, permettant de le placer dans son contexte historique, de le relier à d'autres documents et monuments situés eux aussi dans leur contexte, et, à partir de là, de construire un discours historique. La matérialité du document et sa stabilité permettent d'affiner ces procédures et de leur donner une assise scientifique. Mais pour que toute cette procédure historiographique garde la possibilité de vérifier, de contester, et qu'elle maintienne, en dernier lieu, son fondement scientifique propre au savoir historique, il faut que les documents et les témoignages qui constituent la base de ce travail demeurent identifiables, stables et inaltérables, et comme tels, susceptibles d'être analysés, critiqués et interprétés. Pour qu'un document puisse être considéré comme source historique, il ne doit pas subir de changement, il ne doit pas être sujet à des transformations qui ne soient dûment documentées, il doit pouvoir être attribué à une personne ou à une institution, et surtout, à un contexte temporel. Or comme le souligne Pierre Lévy, les dispositifs hypertextuels et les réseaux numériques ont déterritorialisé le

⁸⁰² *Idem*, p. 236.

⁸⁰³ MINUTI, Rolando, *Internet et le métier d'historien*, Paris, PUF, 2002, pp. 70-71.

texte. Ils ont fait émerger un texte sans frontières nettes, sans intériorité définissable⁸⁰⁴. La notion d'auteur est, d'ailleurs, dissoute dans une multitude d'acteurs bien réels, mais innombrables et anonymes. Cette évolution pose, en fait, le problème de la gestion des temporalités diverses d'un ou plusieurs documents et de son écriture, de son enrichissement ou de sa ré-écriture par des intervenants variés. La gestion des versions successives d'un même document est délicate aussi bien pour les personnes, les organisations, ou encore à l'échelle du Web. Il s'agit donc, d'inventer les procédures permettant de rattacher un texte à un auteur (ou à un collectif d'auteurs), tout en permettant à chacun de s'appropriier tout ou partie des documents produits par d'autres ou par eux-mêmes afin de limiter la prolifération « bruyante » des versions différentes d'une même information sur le réseau et d'identifier la nature et les origines de ces modifications, dans l'optique d'une gestion cohérente de l'ensemble des documents électroniques actuellement disponibles⁸⁰⁵. On rejoint, là aussi, le problème de la pérennisation du document, car pour être efficace, le document réclame la pérennité.

Deuxièmement le document comme médium : cette dimension pose la question du statut de document dans les relations sociales. Dans cette optique, le document possède quatre propriétés : de mémorisation, d'organisation, de création et de transmission. La propriété de mémorisation paraît très importante pour l'historien. En effet, les documents qu'ils soient d'ordre privé ou d'ordre public sont essentiels dans la connaissance de l'histoire de notre société car ils permettent à l'historien d'interroger le passé. La numérisation soulève un certain nombre de questions dans ce domaine. Il s'avère que nous assistons à un effacement, difficilement mesurable, car il s'est effectué en ordre dispersé, d'un nombre important de documents qui, tenus sous une forme traditionnelle, rendaient compte des procédures. La diffusion des outils informatiques s'est traduite assez souvent par la dissociation de fonctions assumées jusqu'alors par un type unique de document. Tel est le cas

⁸⁰⁴ LEVY, Pierre, « Nous sommes le texte », *Esprit*, Février 1994, n°199, p. 90.

⁸⁰⁵ ROGER T. PEDAUQUE, *Le Document à la lumière du numérique*, *Op. Cit.*, p. 44.

des registres de l'état-civil, qui continuent d'être tenus sur papier pour des raisons juridiques tout en étant numérisés pour les besoins de la consultation. Mais plus encore, les bouleversements induits par les nouveaux usages du Web affectent autant la valeur attribuée aux contenus (crédit, autorité, représentativité) que les modes de médiation eux-mêmes (conditions spatio-temporelles de l'interaction, brouillage des identités, rupture dans les genres, les discours et les usages, etc.). On se trouve désormais confronté à un jeu de rôles dont les règles changeraient en permanence, à l'insu même des acteurs qui tirent profit de cette permissivité ou subissent les désagréments des transgressions. Le document devient un objet d'appropriations et de transformations constantes. Le lecteur « à la main » pour modifier, rassembler, sélectionner, récompenser de manière permanente les documents, sans forcément respecter certaines règles (la précision des sources) et posséder les compétences nécessaires.

Pour terminer cette réflexion, il nous faut évoquer les tensions subies par le document lorsqu'il se situe entre le monde sensible et le web autonome. Nous pouvons, par exemple, remarquer que le web n'élimine pas complètement les formes d'écriture traditionnelle du document. Nous retrouvons bien souvent la page de titre, la présence d'un index et la mise en page en paragraphes, le but étant de conserver la structure logique de l'information. Mais il doit aussi s'adapter aux contraintes techniques du web et procéder notamment à l'encodage de l'information, c'est-à-dire rendre lisible l'information brute à un ordinateur. Le document subit donc de multiples tensions. Par ailleurs, de nombreux documents se trouvant sur le Web s'appuient sur des référents qui appartiennent au monde sensible. Autrement dit, le monde réel ne s'évanouit pas. La plupart des documents relatifs à la guerre d'Indochine s'appuient sur des témoignages ou bien sur des objets extérieurs au Web comme, par exemple, lorsque des photographies sont numérisées. On peut alors se demander qu'est-ce que le web a généré comme nouvelle forme d'existence qui ne se réfère pas à quelque chose d'existant ? Il est certainement trop tôt pour répondre à cette question mais ce que l'on peut constater, c'est la présence de documents hybrides mélangeant à la fois de la vidéo, du son

et du texte qui demandent donc un effort d'analyse supplémentaire. Il faut ajouter à cela la perte de la linéarité du récit, interrompu par de multiples liens, ce qui a pour conséquence de créer un temps dans le temps, occasionnant des tensions cognitives entre ce qui est proposé et le lecteur.

Les changements générés par le passage au numérique sur les documents auront-ils un impact sur l'écriture de l'histoire ? De quels outils l'historien devra-t-il se munir pour répondre aux problèmes qu'il se pose ? En d'autres termes, et pour reprendre le fil de nos réflexions, Internet entraînera-t-il une modification dans la manière d'écrire l'histoire par la place que s'octroie le témoin, le poids écrasant de la mémoire, la profusion des informations, la perte de sens de l'événement due à la disparition de certaines traces, la modification du document traditionnel par le numérique et l'utilisation d'outils ?

4. L'écriture de l'histoire

Si l'historien qui étudie des périodes lointaines est parfois confronté à un manque chronique de sources, l'historien du temps présent qui utilise l'Internet, est, quant à lui, soumis à un déluge de documents : Sur Google, par exemple, la requête « Guerre Irak » renvoyait à la fin février 2007 à plus d'un million quatre cent cinquante mille pages. C'est dire qu'il est bien sûr impossible humainement d'exploiter ces sources sans le recours d'outils.

Pour Michel de Certeau, l'opération historique se réfère à la combinaison d'un lieu social, de pratiques « scientifiques » et d'une écriture⁸⁰⁶. Ne peut-on pas penser qu'à l'avenir la combinaison devra prendre en compte un nouvel élément qui est précisément les outils d'analyse ?

⁸⁰⁶ CERTEAU (DE), Michel, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Folio, Histoire, 2002, p. 78-79.

La question qui surgit alors est celle de savoir quelles seront les contraintes, si contraintes il y a, de cet outil dans l'écriture de l'histoire ? Rendra-t-il possible certaines recherches et en exclura-t-il d'autres ? Car comme l'affirme Michel de Certeau : « *De part en part, l'histoire reste configurée par le système où elle s'élabore* »⁸⁰⁷. Pour lui, l'histoire est d'abord le produit d'un lieu, c'est-à-dire que l'œuvre historique est conçue comme le produit d'un lieu institutionnel qui le surdétermine en tant que relation au corps social, tout en étant le plus souvent purement implicite. Cette pensée n'est-elle pas aujourd'hui remise en cause par l'évolution même de notre société ? Sur quel lieu repose aujourd'hui concrètement l'histoire ? Ne sommes-nous pas rentrés dans une « réalité cosmopolitique », comme le suggère Ulrich Beck⁸⁰⁸ ? Et l'Internet, dans ses spécificités, ne confirme-t-il pas ce point de vue ? Ulrich Beck, pour étayer ses propos, donne l'exemple de la guerre d'Irak : « *Pour la première fois, une guerre a été traitée comme un événement relevant de la politique intérieure mondiale, et l'humanité entière s'y est intéressée en temps réel par l'intermédiaire des médias* »⁸⁰⁹. L'historien du futur sera donc confronté à un certain nombre de sources qui dépasseront le cadre national, et l'Internet semble être le média porteur de cette réalité cosmopolitique⁸¹⁰. Réalité cosmopolitique qui bouleverse donc les cadres d'analyse traditionnels de l'historien et qui pourrait modifier, de fait, l'écriture de l'histoire. La question que l'on peut, en effet, se poser est la suivante : Quelles sources pour quelle histoire ? Comment faire le choix des sources dans ce déluge ? Sur quels critères ?

Écrire l'histoire c'est en quelque sorte remettre de l'ordre dans un désordre en recherchant, dans un premier temps, « l'événement ». Michel de Certeau explique qu'il est « *le moyen grâce auquel on passe du désordre à un ordre. Il n'explique pas, il permet une intelligibilité. C'est le*

⁸⁰⁷ *Idem*, p. 95.

⁸⁰⁸ BECK, Ulrich, *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?*, Paris, Aubier, 2006, 378 p.

⁸⁰⁹ *Idem*, p. 10.

⁸¹⁰ Beck précise ce que signifie cette position : « *L'optique cosmopolitique signifie ceci : dans un monde de crises globales et de dangers produits par la civilisation, les anciennes distinctions entre le dedans et le dehors, entre le national et l'international, entre nous et les autres, perdent leur validité, et nous avons besoin pour survivre d'un nouveau réalisme, cosmopolitique* », *idem*, p. 32.

postulat et le départ R mais aussi le point aveugle R de la compréhension (...). Bien loin d'être le socle ou le repère substantiel sur lequel une information s'appuierait, il est le support hypothétique d'une mise en ordre sur l'axe chronique, la condition d'un classement »⁸¹¹. Mais sur l'Internet, « cette mise en ordre » semble quelque peu difficile à cerner d'où un risque de voir l'événement perdre en intelligibilité. Il est impératif de faire face à cette « historicisation rapide », quasiment quotidienne du présent, d'où ces questions soulevées par François Hartog et Jacques Revel : « L'historien peut-il faire de "l'histoire en direct", donner au jour le jour le point de vue de la postérité et tirer plus vite que son ombre ? Peut-il le faire, peut-il refuser de le faire ? »⁸¹².

Mais la pratique de l'Internet nous confronte aussi à la place occupée par le témoin dans l'élaboration de la connaissance historique. Faut-il craindre cette ère du témoin ? Ou au contraire penser que la place donnée par les potentialités du Web aux témoins permet à l'historien d'avoir accès à la parole du peuple, celle qui est parfois absente des Archives ? Toujours est-il que la question est maintenant de savoir qui est historien, et qui en décide, qui rouvre un dossier, du témoin ou de l'historien. Le témoin est-il une « source » ou une « voix » qu'il vaut mieux entendre « en direct » sans passer par la médiation de l'historien ?⁸¹³. N'y a-t-il pas dans ce cas un risque de dérive pouvant aller jusqu'au négationnisme de certains événements historiques ? Gilles Karmasyn qui a étudié le négationnisme sur Internet a mis en avant l'importance de la présence de l'Histoire et de l'historien pour contrer ce genre de phénomène : « *La masse de textes négationnistes sur l'Internet et l'impact démesuré qu'ils prennent via l'utilisation des moteurs de recherche nécessitent une réaction urgente. Le principal antidote contre cette anti-histoire, c'est l'Histoire elle-même. Il convient de mettre à disposition sur l'Internet des textes et des documents sur l'histoire et l'historiographie de la Shoah et la déportation, des textes s'adressant à des publics variés, du*

⁸¹¹ CERTEAU (DE), Michel, *Op. Cit.*, p. 134.

⁸¹² HARTOG, François, REVEL Jacques (sous la dir. de), *Les Usages politiques du passé*, Paris, Editions de l'EHESS, 2001, p. 21.

⁸¹³ *Idem.*

candide à l'universitaire en passant par les élèves des lycées et collèges »⁸¹⁴. En guise de conclusion sur notre réflexion épistémologique, nous terminerons par cette pensée de Michel de Certeau, car elle illustre parfaitement la dimension essentielle de l'écriture de l'histoire, dimension que seul l'historien est susceptible, à notre sens, de pouvoir donner, d'où l'importance qu'il trouve sa place dans ce territoire qu'est le Web : « *Elle (l'écriture de l'histoire) permet à une société de se situer en se donnant dans le langage un passé, et elle ouvre ainsi au présent un espace propre : "marquer" un passé, c'est faire une place au mort, mais aussi redistribuer l'espace des possibles, déterminer négativement ce qui est à faire, et par conséquent utiliser la narrativité qui enterre les morts comme moyen de fixer une place aux vivants. Le rangement des absents est l'envers d'une normativité qui vise le lecteur vivant et qui instaure une relation didactique entre le destinataire et le destinataire* ».⁸¹⁵

Après cette réflexion épistémologique, il nous faut maintenant revenir à la mémoire des anciens prisonniers de la guerre d'Indochine et plus particulièrement observer les stratégies qu'ils mettent en place pour investir l'espace numérique.

⁸¹⁴ KARMASYN, Gilles, « Le négationnisme Internet : Genèse, stratégies, antidotes », in *Revue d'histoire de la Shoah, le monde juif. Négationnisme sur Internet*, Centre de documentation juive contemporaine, septembre-décembre 2000, n°170, p. 58.

⁸¹⁵ CERTEAU (DE), Michel, *Op. Cit.*, p. 139-140.

B. La captivité des soldats français de la guerre d'Indochine et l'espace virtuel : enjeux et stratégies mémorielles

Quelle place tient l'Internet dans les stratégies développées par les acteurs-témoins pour fixer cette mémoire et obtenir la reconnaissance dans l'espace public. Dans notre première partie, nous avons étudié les activités mises en place par l'ANAPI pour sensibiliser l'opinion publique à leur cause mémorielle et surtout en vue d'obtenir une place dans l'histoire officielle. Nous avons expliqué que le bilan de ces actions était mitigé, malgré le dynamisme et les moyens mis en œuvre, comme par exemple, un DVD relatif à cette histoire. La « mauvaise réception » de cet événement à plusieurs explications. Robert Hans Jauss expliquait à propos de la réception d'une nouvelle œuvre par son lectorat que : « *Même au moment où elle paraît, une œuvre littéraire ne se présente pas comme une nouveauté absolue surgissant dans un désert d'information ; par tout un jeu d'annonces, de signaux R manifestes ou latents -, de références implicites, de caractéristiques déjà familières, son public est prédisposé à un certain mode de réception.* »⁸¹⁶. Lorsqu'un événement est perçu par les acteurs, il n'apparaît pas non plus dans un « désert d'informations ». Les acteurs possèdent des « références implicites », une grille de lecture qui détermine leurs interprétations de l'événement. Or en ce qui concerne la guerre d'Indochine, il apparaît que cet événement est à la fois peu connu, mais aussi perçu négativement, car relatif à une guerre coloniale. L'un des objectifs des acteurs-témoins est donc d'agir sur ces représentations en tentant d'en imposer de nouvelles. Les médias traditionnels n'ayant pas permis cette inflexion, c'est tout naturellement que les acteurs-témoins ont investi l'espace numérique, d'autant plus que ce média offre une bonne visibilité, comme l'explique Louise Merzeau : « *Décentralisé, trans-frontière et largement affranchi des protocoles classiques d'autorisation politique ou scientifique des contenus, son mode de diffusion favorise l'expression*

⁸¹⁶ JAUSS, Hans Robert, *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard, 1978, pp. 50-51.

des minorités. Les mémoires dissidentes ou reléguées aux marges des histoires officielles trouvent donc sur le réseau un espace d'expression qui leur est rarement concédé par les institutions mémorielles et les médias de masse traditionnels »⁸¹⁷. L'objectif étant, nous l'avons dit, de devenir un univers de référence. Le site de l'ANAPI ne déroge pas à la règle. Il tente de s'imposer comme un point de passage obligé. Il semble rechercher une certaine exhaustivité en ce qui concerne

ADHÉSION À L'ANAPI
Formulaire d'adhésion



L'ANAPI regroupe Les anciens prisonniers des Japonais, du Viêt-Minh et de Corée.

Elle a pour mission la défense des droits de ses membres et la préservation de la mémoire de ceux qui sont morts en captivité au cours des conflits d'Extrême Orient dans lesquels la France fut impliquée :
Seconde Guerre Mondiale - Guerre de Corée - Guerre d'Indochine.



Communiqués importants
Février 2014
Programme des commémorations de la Guerre d'Indochine...



PRISONNIERS DU VIËT MINH

- Le départ de France
- Les Camps
- Vie dans les camps
- Le lavage de cerveau
- Libération et rapatriement
- Les chiffres
- D'un goulag à l'autre
- La journée nationale

L'ANAPI

- Présentation et Rôle
- L'Histoire de l'Association
- Associations régionales
- Bulletin de liaison
- Oeuvres sociales
- Mémoire historique
- Statut des prisonniers

PRISONNIERS DES JAPONAIS

l'histoire des prisonniers du Viet-minh. La ligne éditoriale se veut pédagogique.

On y retrouve, par exemple, des repères historiques présentant de manière générale les causes, le déroulement et les conséquences de cette guerre. Ensuite, est exposée spécifiquement l'histoire de la captivité de manière didactique, bien argumentée et illustrée de nombreux chiffres. Une importante bibliographie sélective⁸¹⁸ est également disponible, ainsi qu'une carte des liens

⁸¹⁷ MERZEAU, Louise, « Guerres de mémoire on line : un nouvel enjeu stratégique ? », in *Les Guerres de mémoires. La France et son histoire*, Paris, La Découverte, 2008, p. 288.

⁸¹⁸ La bibliographie recense les témoignages des anciens prisonniers du Viêt-minh, ainsi que des ouvrages consacrés à l'affaire Boudarel.

renvoyant vers des sites consacrés à l'histoire de l'Indochine de manière générale. D'une part, nous y trouvons des liens axés sur le passé, comme celui dirigeant vers un site consacré à la période de 1858 à 1954, et d'autre part, des liens davantage ancrés dans le présent, comme celui renvoyant à un site du Ministère des affaires étrangères, intitulé le Portail du Français en Asie. Enfin, on y trouve aussi un suivi des dossiers comme celui de l'affaire Boudarel, ou encore des informations sur la journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine. Mais le contenu n'est pas forcément le plus important pour devenir un site de référence, ni d'ailleurs pour garantir la fréquentation du site. Ce qui compte, c'est de bien figurer dans le *PageRank* : « *Dans la guerre à laquelle se livrent les mémoires en ligne, l'arme décisive n'est ni le texte, ni même l'audience du site, mais les liens hypertextes qui pointent des autres régions du flux vers le site. Peu importe qu'il soit référencé sur la page d'une académie, d'une collectivité locale, d'une association ou d'un particulier : c'est sa notoriété, calculée en PageRank, qui fait sa légitimité* »⁸¹⁹. Le *PageRank* est le système de classement des résultats utilisé par le moteur de recherche Google, où le score de chaque page web dépend principalement des liens qui pointent vers elle. Le but d'un site est donc de se retrouver le plus haut possible dans le classement des pages. Nous avons, par exemple, remarqué qu'entre le début de nos recherches et la mise en écriture de la thèse, le site de l'ANAPI paraissait avoir perdu en visibilité⁸²⁰. Ceci s'explique, notamment, par le fait que l'association est en cours de dissolution et recherche un autre moyen d'existence. L'activité du site étant moins régulière, il perd de sa notoriété.

Pour revenir sur le contenu du site de l'ANAPI, on peut constater qu'il n'y a rien de véritablement nouveau. En effet, le Web n'élimine pas complètement les formes d'écriture traditionnelles du document qui continue à s'appuyer sur des référents appartenant au monde

⁸¹⁹ MERZEAU, Louise, « Guerres de mémoire on line : un nouvel enjeu stratégique ? », *Op. Cit.*, p. 289.

⁸²⁰ En effectuant une requête avec les mots-clés « prisonniers » « guerre d'Indochine » sur le moteur de recherche Google, le site de l'Anapi n'arrive plus qu'une 10^{ème} position (recherche effectuée en août 2014) alors qu'il était référencé à la 3^{ème} place trois ans plus tôt.

sensible : « *Les cultures, les langues, les croyances et les territoires continuent de structurer la plupart des échanges et des publications selon des procédures traditionnelles d'appartenance* »⁸²¹.

Le site ne fait d'ailleurs que reprendre des éléments disponibles dans le monde sensible en s'appuyant notamment sur la thèse de Robert Bonnafous.

Ce qui peut apparaître nouveau sur l'Internet et qui nous renvoie au concept de suivi des acteurs, c'est qu'il permet le déploiement d'espaces critiques collectifs assurant la mise à l'épreuve des hypothèses et des solutions par la variation systématique. Autrement dit, on peut assister à un entrechoquement de prises de position sur tel ou tel sujet, notamment sur les forums, mais encore sur des sites collaboratifs, tel que *Wikipedia*. Le principe de ce site est d'atteindre la connaissance universelle en respectant cinq règles fondatrices, à savoir : L'encyclopédisme, la neutralité de point de vue, liberté du contenu, savoir-vivre communautaire, et souplesse des règles. Ce qui nous intéresse plus particulièrement est le principe de neutralité de point de vue qui est décrit, ici, comme objectivité. Chacun peut donc participer à l'écriture d'un article dans la mesure où chaque modification sera enregistrée. Il est ainsi possible de suivre la trace d'une controverse. Un article biographique consacré à Georges Boudarel est, par exemple, présent sur *Wikipedia*.

⁸²¹ MERZEAU, Louise, « Guerres de mémoire on line : un nouvel enjeu stratégique ? », *Op. Cit.* , p. 289.

Georges Boudarel

Émile Raymond **Georges Marius Boudarel** (21 décembre 1926, Saint-Étienne – 26 décembre 2003, Les Lilas) est un universitaire et militant communiste français, responsable dans un camp de prisonniers, accusé d'avoir torturé des soldats français lors de la guerre d'Indochine.

Biographie

Né à Saint-Étienne en 1926 d'un père comptable, il étudie dans un séminaire des pères maristes. Chrétien progressiste et marxiste, il milite au parti communiste français. Après l'obtention de sa licence de philosophie, sursitaire, il rejoint l'Indochine en avril 1948 et il est nommé professeur de philosophie au lycée Yersin de Dalat. En 1949, il est nommé au lycée Marie-Curie à Saigon. Il anime l'antenne indochinoise du PCF, le groupe culturel marxiste, auquel Jean Chesneaux a appartenu.

Il abandonne son poste le 17 décembre 1950 pour rejoindre le Viêt Minh. Il est affecté comme rédacteur créateur de l'émission en langue française de *La Voix de Saigon-Cholon libre*, station de radio clandestine du Viêt Minh dissimulée dans une boucle de la rivière Song Bé. Il y restera 18 mois. En juin 1952, il est désigné pour rejoindre le Tonkin. Ce voyage à pied durera 6 mois^[1]. Selon une autre source, il n'aurait été désigné qu'en décembre 1951, mis en route début 1952 pour n'arriver au Tonkin qu'en décembre 1952 après un voyage à pied de 9 mois^[2]. Pendant ce temps, il est appelé sous les drapeaux en Indochine et, ne se présentant pas, sera considéré comme « insoumis par l'armée française puis déserteur et condamné à mort par contumace^[2] ».

Georges Boudarel	
Naissance	21 décembre 1926 Saint-Étienne
Décès	26 décembre 2003 (à 77 ans) Les Lilas
Nationalité	Française
Pays de résidence	France
Profession	Universitaire
Autres activités	Militant communiste, participant à la guerre d'Indochine dans les rangs du Viêt Minh
modifier	

Dans la discussion liée à cet article, on constate que la neutralité a du mal à s'imposer tant la dimension idéologique reste présente. La discussion entre deux internautes en témoigne :

Takima : « Jean Lacouture, André Malraux, Edgar Morin, Jean-Paul Sartre et bien d'autres sont aussi des "repentis" du communisme considéré, à l'époque, comme la seule opposition effective contre le fascisme et le colonialisme, à l'exemple de la scission du SFIO⁸²² en PCF avec l'intervention du Nguyễn Ai Quoc (futur Hô Chi Minh) en faveur des colonies au Congrès de Tours du 25 décembre 1920 (...). Comme les travaux de Bernard B. Fall, ceux de Georges Boudarel contribuent aussi à une meilleure connaissance de la Première Guerre d'Indochine d'indépendance (1945-1954) (...). Beaucoup de bruits pour rien (William Shakespeare) de cette "Affaire Boudarel" comme l'Affaire des piastres⁸²³ qui sont une spécialité franco-française pour détourner l'attention en période difficile ».

L'amateur d'aéroplane : « Je ne suis pas d'accord avec votre analyse, dans les médias français en ces années 1990, cette affaire fut escamotée. Les anciens combattants français furent dénigrés et méprisés, on les a fait passer pour des bourreaux et Boudarel pour une victime d'acharnement judiciaire. Sur les sites que je fréquente, la simple évocation du nom de cet individu fait sauter la marmite. Il s'agit de HAUTE TRAHISON, comme les SS Français de la Division

⁸²² Section Française de l'Internationale Ouvrière.

⁸²³ L'affaire des piastres est un scandale financier et politique de la Quatrième République né dans le contexte de la guerre d'Indochine et lié à une surévaluation de la monnaie indochinoise.

Charlemagne en pire, ceux-là ne torturaient pas leurs compatriotes »⁸²⁴.

L'amateur d'aéroplane établit une sorte de hiérarchie des « traîtres » à la Nation. Pour lui, les volontaires français qui rejoignirent la division Charlemagne, qui était intégrée à la Waffen SS, ne combattaient pas contre des compatriotes⁸²⁵, contrairement à Georges Boudarel accusé d'avoir agi contre des Français dans les camps du Viêt-minh, ce qui est un facteur aggravant selon l'internaute. Un autre ajout de la discussion plus récent puisqu'il est daté du 29 avril 2013 montre, au passage, les difficultés rencontrées par les acteurs-témoins pour « purifier » la mémoire de sa dimension idéologique et politique et l'inscrire dans l'histoire officielle :

« Les trois premiers liens externes sont pour le moins sujets à caution, à savoir sur les sites de l'anapi, piedsnoirs-aujourd'hui.com, et le troisième qui est un site personnel. Ces trois sites me semblent relever d'un esprit revanchard et réactionnaire propre aux assos d'anciens combattants. Je ne suis pas apte à juger de la culpabilité de Boudarel, mais ces sites font manifestement preuve d'un anti-communisme primaire et passent sous silence les atrocités commises par les forces coloniales françaises en Indochine. Les prisonniers faits par les français lors de ce conflit n'ont souvent pas eu le loisir de mourir de faim, comme ça a été apparemment le cas dans le « camp 113 ». À noter quand même que le témoignage d'Albert Clavier, autre « soldat blanc d'Hô Chi Minh » offre un autre point de vue sur la chose (sans doute également partisan, il est vrai, mais fortement convaincant) : le régime alimentaire, attribué aux prisonniers de guerre faits par le Vietminh, était ni plus ni moins celui de la population locale, combattants vietnamiens compris. Une situation alimentaire difficile à laquelle la situation coloniale n'était pas étrangère... Le reproche fait que cette alimentation pour le moins frugale « ne convenait pas aux européens » est grave et méprisante, elle ne convenait pas d'avantage aux colonisés »⁸²⁶.

Au vu de ces discussions, nous pouvons comprendre que l'écriture d'un tel article peut devenir un enjeu majeur dans la stratégie des acteurs-témoins pour tenter d'imposer une certaine vision du passé. En occultant certains faits, en effectuant des rapprochements fallacieux, il est

⁸²⁴ [article consulté le 04/07/14] http://fr.wikipedia.org/wiki/Discussion:Georges_Boudarel.

⁸²⁵ L'objectif de la division Charlemagne était de lutter contre le Bolchevisme durant la Deuxième Guerre mondiale.

⁸²⁶ [article consulté le 04/07/14] http://fr.wikipedia.org/wiki/Discussion:Georges_Boudarel.

possible de transformer un événement. D'où, comme le fait remarquer Louise Merzeau, l'existence de fortes tensions : « *Loin d'être atténués, les antagonismes mémoriels semblent au contraire toujours près de (re)faire surface pour interférer avec la plupart des sujets, bien au-delà des sites identitaires. Demandes de reconnaissance ou de réparation victimaires, concurrences communautaires, tentatives d'appropriation d'une mémoire, dénonciation ou dénégation d'une autre...: toutes les formes de guerre sont présentes, non seulement dans l'arrière-plan idéologique qui oppose entre elles des "régions" d'Internet, mais à l'intérieur des dispositifs affinitaires* »⁸²⁷.

Internet apparaît donc être un territoire de « haute tension mémorielle », qui demande aux acteurs de développer des compétences de vigilance. Que signifie cette notion ? Être vigilant, c'est se tenir prêt à réagir vis-à-vis d'un événement dont on ne sait quand il se produira, sous quelle forme il surviendra, ou même s'il arrivera. Être vigilant, c'est être prêt face à une éventualité incertaine pour ne pas se laisser surprendre. Comme le précise le philosophe Raymond Duval : « *Il faut être vigilant parce que le sens de ce qui surgira, ou de ce qui peut surgir, se décide avant et non pas au moment où il surgit : si on n'était pas prêt avant, on manque l'événement quand il se produit, parce que trop rapide, trop fulgurant ou trop indiscernable pour nos possibilités de détection et de réponse* »⁸²⁸. Sur l'Internet, les acteurs-témoins se doivent d'être vigilants aux différentes controverses ou polémiques qui pourraient apparaître. Les forums de discussions où chacun peut exprimer son point de vue sur n'importe quel sujet sont particulièrement investis et surveillés par les acteurs-témoins qui tentent d'imposer leurs arguments dans un rapport de force mémoriel. Les traces de l'affaire Boudarel sur l'Internet témoignent, par exemple, de la violence de l'affrontement entre les mémoires et de la vigilance des acteurs-témoins. En 2007, une discussion débute sur le thème : « *Georges Boudarel avec le recul du temps* »⁸²⁹. L'auteur de ce forum souhaite réhabiliter

⁸²⁷ MERZEAU, Louise, « Guerres de mémoire on line : un nouvel enjeu stratégique ? », in *Les Guerres de mémoires. La France et son histoire, Op. Cit.*, p. 291.

⁸²⁸ DUVAL, Raymond, *Temps et vigilance*, Paris, Vrin, 1990, p. 123.

⁸²⁹ <http://www.forumvietnam.fr/forum-vietnam/le-vietnam-son-passe-son-histoire-12/georges-boudarel-avec-le-recul-du-temps-1581/>

Georges Boudarel en sa qualité de spécialiste de l'histoire du Vietnam. En janvier 2012, soit cinq ans après la création de ce forum, un internaute réagit violemment :

« Traître⁸³⁰ à sa patrie, tortionnaire, bourreau, Boudarel est un fumier de la pire espèce, qu'il croupisse en enfer à tout jamais. il représente ce qu'il y a de plus abjecte dans l'endoctrinement communiste, et je plains ses soutiens et sa famille. Quand je pense à ce que le PC et la gauche ont pu donner comme leçons de moral, quand je pense à tout ce qui a été dit sur Papon, lui aussi un sale type, mais Papon n'a pas fait la moitié que ce qu'à fait cette ignoble individu. De grâce éviter de considérer cette saloperie, comme un érudit » (sic)⁸³¹.

La discussion va alors s'animer autour de ce sujet qui n'avait occasionné que peu de réactions au moment de sa mise en ligne. L'intérêt d'un tel forum est qu'il permet d'observer les différents points de fixation de la mémoire. Autrement dit, nous pouvons étudier l'efficacité des stratégies mémorielles variées mises en place par les acteurs. Ainsi, les internautes qui défendent Georges Boudarel mettent en avant la dimension coloniale de cette guerre et qu'à ce titre, son engagement auprès des Vietnamiens peut être vu comme humanitaire :

« Tortionnaire, Bourreau ? n'est-ce pas exagéré ? Je crois savoir qu'il a juste participé dans les camps de prisonniers du CEFEO à l'endoctrinement. Traître ? Pourquoi ? Ce n'était pas la France ni le peuple français qui étaient engagés au VN, qui se reconnaissent dans cette infâme guerre de reconquête coloniale ; c'était le lobby colonial qui livrait un combat d'arrière-garde, avec le CEFEO et ses supplétifs. Je ne connais pas l'histoire de la vie de Boudarel, les détails de sa démarche politique, je supposerais qu'il a été indigné par les exactions colonialistes et qu'il s'est engagé pour aider les Vietnamiens ; on dirait de nos jours que c'est un engagement humanitaire »⁸³².

⁸³⁰ Nous n'avons pas corrigé l'orthographe.

⁸³¹ <http://www.forumvietnam.fr/forum-vietnam/le-vietnam-son-passe-son-histoire-12/georges-boudarel-avec-le-recul-du-temps-1581/>

⁸³² <http://www.forumvietnam.fr/forum-vietnam/le-vietnam-son-passe-son-histoire-12/georges-boudarel-avec-le-recul-du-temps-1581/>

Traître ou engagement humanitaire ? Nous retrouvons les thématiques classiques de l'affaire Boudarel. La nouveauté se trouve dans les ressources mobilisées par les internautes pour appuyer leur point de vue. Ces derniers opèrent de plus en plus de rapprochements avec certains événements ou renvoient vers des liens tentant à prouver leurs propos. Le site de l'ANAPI est, par exemple, cité au sujet de la biographie de Georges Boudarel. Celui-ci est devenu un point de passage obligé lorsqu'est abordée cette question.

Ce forum illustre les fortes tensions mémorielles qui émergent sur la Toile, à tel point qu'Emmanuel Hoog parle de « guérillas mémorielles » : « Profitant du doute qui ronge de l'intérieur la culture dominante, des mémoires jusque-là occultées ou méprisées lancent leurs luttes de libération, guérillas mémorielles de David contre Goliath. En France, de plus en plus de "communautés" s'organisent en groupes de pression pour revendiquer leur mémoire : descendants d'esclaves, petits-enfants de colonisés, harkis, pieds-noirs...(...). Tous cherchent la reconnaissance de la société, personnifiée en France par l'État, lequel a le plus grand mal à répondre aux sollicitations souvent contradictoires »⁸³³. Si beaucoup de causes peuvent être légitimes, il y a un risque, que souligne cet auteur, de voir une mémoire tenter de s'ériger en dogme et de s'imposer aux autres par la force et d'en arriver à ce qu'il appelle du « terrorisme mémoriel »⁸³⁴.

L'internet donne aussi la possibilité à ses utilisateurs de devenir des producteurs de mémoire et de générer de nouvelles traces dont l'historien peut se saisir. En effet, au détour d'une recherche⁸³⁵, il nous arrive fréquemment de découvrir des témoignages qui n'avaient, semble-t-il, pu trouver leur place dans les médias traditionnels. Nous avons, par exemple, repéré le témoignage

⁸³³ HOOG, Emmanuel, *Mémoire année zéro*, Paris, Seuil, 2009, p. 94.

⁸³⁴ *Ibidem*.

⁸³⁵ Pour qualifier ces découvertes « par chance », nous pouvons employer le terme de sérendipité : voir : ERTZSCHEID, Olivier, GALLEZOT, Gabriel, *Chercher faux et trouver juste, Sérendipité et recherche d'information. Congrès de la SFSIC*, Bucarest, juillet 2013, disponible sur : http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/documents/archives0/00/00/06/89/sic_00000689_02/sic_00000689.html.

de Claude Corniquet⁸³⁶. Celui-ci était caporal durant la guerre d'Indochine et raconte sur son site internet son expérience.



The screenshot shows the website 'Souvenirs de Claude Corniquet' with the following content:

- Header: 98394, CEFEO logo, 'INDOCHINE' text, and a photo of a person walking.
- Navigation: Livre 1 | Livre 2 | livre d'or | Gestion
- Section: L'enfance
 - Prologue
 - 1- Avant propos
 - 2- Mon enfance
 - 3- L'école
 - 4- Le Robec à Rouen
- Section: Les années 1940
 - 5 - Peu avant les années 1940
 - 6 - Des années 1940 à 1945
 - 7 - Le 9 juin 1940
 - 8 - Péguy
 - 9 - Quelques temps après Péguy
 - 10- Rouen : la désolée
 - 11- Tout jeune militaire
 - 12- Le Pasteur
- Section: Prologue : Des p'tites eaux l'Indo
 - Text: *Voici un récit qui ne manquera pas de vous toucher. La guerre d'Indochine tant décriée nous est montrée au travers les yeux d'un jeune caporal qui vit une expérience aussi émouvante que dangereuse. Làs des vicissitudes d'une vie chaotique de l'après guerre, attiré par les affiches des armées, Claude s'engage à dix sept ans et demi pour échapper à sa condition dont il ne voit aucune issue . Il se retrouve rapidement confronté aux dangers et aux angoisses de cette guerre ; à la tête de tirailleurs, hommes aguerris ayant l'expérience du combat, il ne tardera pas à s'imposer. Merci, ce précieux récit nous montre combien il est inutile de chercher nos modèles, ils sont tout près de nous. Monsieur Corniquet est décédé le 31/08/2013. Son épouse, ses enfants, petits et arrières petits enfants vous remercient par avance des prières que vous adresserez à notre Seigneur à son intention. N'hésitez pas de formuler vos intentions sur ce site qui reflète succinctement l'ensemble*
 - Image: A black and white photo of a man in military uniform riding a horse.

Le site revient sur l'enfance et la jeunesse. Nous y trouvons du texte, des illustrations, des photographies personnelles. Claude Corniquet avait raconté son expérience dans un livre publié à compte d'auteur⁸³⁷. Sa transposition sur l'Internet lui a permis de toucher un public plus large, comme le montre le livre d'or du site. De nombreuses personnes ont écrit à l'auteur pour le remercier, pour le féliciter ou bien pour rechercher des informations sur un descendant. Pour l'historien, ces nouvelles traces peuvent devenir un matériau important dans la mesure où elles donnent la parole à de simples témoins. Les mémoires individuelles circulent donc sans limites dans l'espace virtuel, ce qui n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes, comme le fait remarquer Emmanuel Hoog qui s'alarme du « tout-archive » : « Le tout-archive auguré par l'ère numérique est à double tranchant : autrefois, la valeur et la rareté d'une chose entraînaient sa

⁸³⁶ <http://corniquet.host22.com/> (consulté le 05 août 2014). Claude Corniquet est décédé le 31 août 2013.

⁸³⁷ CORNIQUET, Claude, *Des p'tites Eaux...à l'Indo...Souvenirs*, livre édité à compte d'auteur.

conservation en une lutte contre une disparition inéluctable, et la technique était une bouée à construire contre ce naufrage ; aujourd'hui, la technique incite à tout garder, quelle que soit la nature de l'objet concerné (...). C'est ici la technique qui définit le périmètre de la mémoire. Or ce qui est conservé est archive. Donc tout est archive. Tout fait mémoire »⁸³⁸.

Dans un colloque organisé en 2005 par la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine, les professionnels de l'information scientifique et des chercheurs français et étrangers étaient réunis pour traiter de la question de l'historien face à l'ordre informatique. L'une des questions du colloque était la suivante : « En quoi les contraintes techniques pèsent-elles sur la recherche historique ? »⁸³⁹. Cette question est essentielle dans la mesure où faire l'histoire du passé ne signifie aucunement que nous pouvons nous passer du présent et de son degré de technicité. En effet, comme le souligne François Dosse, « *l'historien est alors autant tributaire de l'archivistique de son époque que du degré de technicité des moyens mis en œuvre pour la prospecter. La révolution informatique modifie substantiellement sur ce point les procédures et démultiplie les potentialités d'analyse* »⁸⁴⁰. Et, c'est justement ce « degré de technicité » qui oblige à repenser l'histoire, car celui-ci crée de nouveaux outils, de nouvelles pratiques, c'est-à-dire tout un environnement dans lequel l'historien doit évoluer et s'adapter. S'interroger dès à présent sur l'impact de l'Internet sur les sciences sociales et en particulier sur l'histoire, c'est donc avant toute chose ne pas rester en marge d'une technique. L'historien doit se saisir dès à présent des potentialités que lui ouvre l'Internet. Nous avons vu que cet outil génère de nouvelles traces mémorielles qui peuvent s'avérer importantes dans la connaissance d'un événement. La guerre d'Irak de 2003 et la guerre d'Afghanistan de 2001 sont, par exemple, deux événements qui ne peuvent se passer d'une exploitation de l'Internet si nous voulons comprendre comment les acteurs-

⁸³⁸ HOOG, Emmanuel, *Mémoire année zéro*, Op. Cit., pp. 120-121.

⁸³⁹ *Matériaux pour l'histoire de notre temps. L'historien face à l'ordre informatique. Classification et histoire*, n°82, Avril-juin 2006.

⁸⁴⁰ DOSSE, François, Paul Ricœur, Michel de Certeau. *L'Histoire : entre le dire et le faire*, Paris, l'Herne, 2006, p. 34-35.

témoins agissent et construisent à travers le Web une « autre réalité » de ces conflits.

Au terme de cette troisième partie, nous avons pu observer les tensions mémorielles qui existent au sein même du groupe des anciens prisonniers français. La « rééducation politique » pratiquée par les commissaires politiques a fortement ébranlé les anciens prisonniers et tout particulièrement les officiers qui se sont trouvés devant un dilemme : Comment raconter ce que fut la « rééducation politique » sans donner l'impression d'avoir été corrompu ? Si dans un premier temps le traumatisme semble passer au second plan pour favoriser la figure héroïque du soldat, l'apparition d'un nouveau régime d'historicité porté sur la victime, va permettre une appréhension plus juste de l'événement. Nous l'avons vu, par exemple, avec le témoignage d'Amédée Thévenet. Par ailleurs, nous avons aussi pu observer les nouvelles stratégies mémorielles utilisées par les acteurs-témoins sur l'Internet. Cet outil a permis l'émergence de « mémoires oubliées » mais il oblige aussi l'historien à réfléchir de manière épistémologique, afin de ne pas laisser l'acteur-témoin occuper seul ce territoire.

Conclusion

La captivité est un phénomène complexe, difficile à appréhender et à mettre en récit, comme l'écrit Fabien Théofilakis à propos de la captivité des prisonniers de guerre allemands en France au cours de la Deuxième Guerre mondiale : « *L'histoire de la captivité ressemble drôlement à l'œuf de Colomb : le lecteur, et avant lui l'historien, étaient partis à la découverte d'un continent méconnu, mais ce qu'ils ont atteint, c'est un archipel dans les eaux troublées par le reflux de grandes marées. R de la guerre qui se retire et de l'écume de la paix houleuse. La mise en intrigue a tenté de garder la complexité du dispositif de captivité avec ses différents cercles d'acteurs, ses territoires multiples, ses interrelations et la part d'autonomie des protagonistes* »⁸⁴¹. Nous avons, tout comme Fabien Théofilakis, découvert une multitude « d'îlots mémoriels » qui sont liés entre eux, créant ainsi un réseau. En effet, Chaque acteur-témoin est porteur d'une partie de la mémoire de l'événement que constitue la captivité pendant la guerre d'Indochine. Ce réseau possède une identité. Pouvons-nous parler de « Rhizome mémoriel » ? Le concept de Rhizome a été développé par Gilles Deleuze et Félix Guattari⁸⁴². Le rhizome est à l'origine un terme botanique. Contrairement aux racines d'un arbre, il possède des formes multiples qu'on ne peut pas réduire à la racine et à l'arbre. Il oppose à la verticalité et la visibilité des branches des ramifications invisibles et souterraines qui produisent en surface des structures horizontales s'étendant dans toutes les directions. Selon Deleuze et Guattari, n'importe quel point d'un rhizome peut être connecté avec n'importe quel autre et doit l'être⁸⁴³. Celui-ci peut présenter des entrées multiples. En cela, nous pourrions donc voir le travail mené par les acteurs-témoins comme la construction d'un « rhizome mémoriel » qui se constitue parallèlement à l'histoire. Plus cette dernière se désintéresse de l'événement, plus ce « rhizome

⁸⁴¹ THEOFILAKIS, Fabien, *Les Prisonniers de guerre allemands. France, 1944-1949*, Paris, Fayard, 2014, p. 565.

⁸⁴² DELEUZE, Gilles, GUATTARI, Félix, *Mille Plateaux. Capitalisme et Schizophrénie*, Tome 2, Paris, Éditions de Minuit, 1980, 645 p.

⁸⁴³ ANTONIOLI, Manola, « Singularité cartographique » in *Revue trahir.net*, août 2010, <http://www.revue trahir.net/2010-2/trahir-antonioli-cartographie.pdf> (consulté en août 2014).

mémoriel » paraît prendre de l'importance. L'exemple des Pieds-noirs en est aussi l'illustration, comme le démontre Eric Savares : « *L'absence durable de travaux historiques sur les pieds-noirs a d'ailleurs probablement favorisé, comme la souffrance liée à l'exil, le triomphe d'une sorte "d'ego-histoire". Depuis peu, les travaux des sciences sociales se multiplient, mais certains groupes d'individus tels que les pieds-noirs ou les harkis ont longtemps figuré parmi les "non-lieux d'histoire". D'où le choix, au sein de ces "groupes", de se pencher sur son propre passé* »⁸⁴⁴.

1. L'affaire Boudarel, point d'entrée du « rhizome mémoriel »

Pour observer ce « rhizome », nous avons choisi de nous placer volontairement du côté des acteurs-témoins, suivant en cela les préceptes développés par la sociologie pragmatique qui considère que les acteurs possèdent des capacités et sont capables, par leurs analyses, leur créativité et leurs réflexions, de construire un savoir. Nous avons pu constater que l'analyse d'une affaire est complexe. Il faut, comme le souligne Stéphanie Courouble-Share, observer plusieurs paramètres : la durée d'une affaire, la présence d'une ou plusieurs affaires mêlées, l'espace dans lequel elle s'est développée, la présence de personnages importants, la nature de l'injustice, le genre et le nombre de persécutions subies par la victime, les procédés institutionnels engagés (assistance d'un avocat, recours devant les tribunaux, articles publiés dans la presse, soutien d'un élu, d'un parti politique, d'un syndicat, d'une association...). Il faut également analyser le nombre et la nature des actes symboliques entrepris pour susciter une mobilisation et les instruments de mobilisation utilisés (comité de soutiens, pétitions). Enfin, il faut séparer les causes conjoncturelles et structurelles de

⁸⁴⁴ SAVARESE, Eric, « Mobilisations politiques et posture victimaire chez les militants associatifs pieds-noirs », in *Raisons politiques, Les Victimes écrivent leur histoire*, 2008; n°30, Presses de Sciences Po, p. 50. Voir également BRANCHE, Raphaëlle, *La guerre d'Algérie : une histoire apaisée ?*, Paris, Seuil, Points Histoire, 436 p.

l'événement déclencheur, en observant la présence d'une affaire ou d'une série, et en expliquant la référence à une autre affaire⁸⁴⁵. L'objectif du chercheur est d'y pénétrer et d'observer la manière dont les acteurs construisent leur récit. L'historienne ajoute : « *Une affaire, à l'exemple de l'affaire Dreyfus, entraîne souvent un premier traumatisme collectif, puis, après une prise de conscience collective, elle est souvent réécrite. C'est pourquoi l'analyse d'une affaire doit prendre conscience du paramètre historique du moment et de celui de la réécriture* »⁸⁴⁶.

Nous avons, nous aussi, pu constater ce traumatisme qui a permis l'émergence de la parole des anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine dans un contexte historique marqué des résurgences de la guerre froide, ce qui en fit, comme l'a montré Kathryn Edwards, une affaire extrêmement politique : « *Alors que l'affaire Boudarel divisait sans aucun doute les français en deux camps, ils ne l'étaient sûrement pas selon des lignes politiques claires. La droite et l'extrême droite se situaient quasi exclusivement dans le camp anti-Boudarel, mais ce fut un ministre de droite, François Léotard, qui dénonça l'attitude de "lynchage" de nombreux critiques. De plus, c'est le socialiste Jospin qui accusa Boudarel d'avoir agi tel un kapo. Malgré l'absence de divisions claires au sein des lignes politiques, la presse des deux extrémités du spectre politique s'engagea dans de violentes attaques l'une contre l'autre.* »⁸⁴⁷ Lorsque les tensions liées à cette affaire diminuèrent, nous avons pu constater à quel point elle avait permis une libération de la parole des anciens prisonniers qui, pour la première fois, purent s'exprimer dans l'espace public. Elle fut une étape essentielle dans leur parcours de reconnaissance, mais aussi dans leur reconstruction identitaire. Paul Ricœur expliquait, à ce sujet, que la recherche de la reconnaissance était aussi une recherche

⁸⁴⁵ COUROUBLE-SHARE, Stéphanie, *Le Négationnisme et son émergence dans l'espace public*, Université de Paris VII, sous la direction de Pierre Vidal-Naquet et de Marie-Claire Hoock-Demarlé, thèse d'histoire, 2008, p. 100.

⁸⁴⁶ *Ibidem*.

⁸⁴⁷ EDWARDS, Kathryn, « Traître au colonialisme ? The Georges Boudarel affair and the memory of the Indochina War », *French Colonial History*, vol. 11, 2010, pp. 193-209 : « *While the Boudarel Affair certainly divided the French into two camps, they were clearly not defined along strict political lines. The Right and extreme Right were almost exclusively in the anti-Boudarel camp, but it was a right-wing minister, François Léotard, who denounced the "lynch-mob" attitudes of many critics. Likewise, it was the socialist Jospin who accused Boudarel of having acted as a kapo. Despite the lack of clear divisions along political lines, the press of both ends of the political spectrum engaged in vicious attacks against the other* ».

de soi : « *L'investigation de la reconnaissance mutuelle peut se résumer comme une lutte entre la méconnaissance d'autrui en même temps qu'une lutte pour la reconnaissance de soi-même par les autres* »⁸⁴⁸. Autrement dit, en me faisant reconnaître, j'affirme aussi mon identité.

Jusqu'à cette affaire Boudarel, la captivité des prisonniers français semble être restée une ombre dans l'histoire de la guerre d'Indochine⁸⁴⁹. Événement qui fut lui-même laissé de côté, comme l'explique Benjamin Stora à propos des imaginaires de guerre : « *Coincée entre les "années noires" de l'occupation-collaboration de 1940-1945 et les "événements" de mai 1968, la guerre d'Algérie demeure la référence dissimulée de la guerre. L'absence de l'Indochine, où le nombre de morts de soldats français entre 1946 et 1954 est beaucoup plus élevé qu'en Algérie entre 1954 et 1962, se comprend historiquement. La guerre d'Indochine a été non seulement un conflit de décolonisation, mais aussi une guerre idéologique* »⁸⁵⁰. Cette dimension idéologique du conflit semble avoir empêché l'écriture d'une histoire pacifiée par les historiens. Toutefois, il ne faudrait pas occulter la responsabilité des acteurs-témoins dans le silence qui entoura la captivité des soldats français en Indochine. Nous avons vu que les premiers témoins qui prirent la parole ont tenté de constituer une mémoire héroïque de la guerre d'Indochine, à l'image de l'œuvre de Pierre Schoendoerffer ou bien encore, de celle de Jean Lartéguy. L'important pour eux était de montrer une image du soldat viril prêt à se sacrifier pour une patrie qui les avait abandonnés. Comme le décrit Bénédicte Chéron, pour représenter ces destins, Pierre Schoendoerffer a renoué avec une tradition héroïque ancienne, prérévolutionnaire : « *Il n'y a pas de combat "des deux France" dans cette œuvre mais plutôt la résurgence de représentations héroïques anciennes qui viennent se greffer sur cet héritage républicain à un moment où le lien entre la République et l'armée se distend,*

⁸⁴⁸ RICŒUR Paul, *Parcours de reconnaissance*, Paris, Gallimard, Folio essai, 2004, p. 394.

⁸⁴⁹ Toutefois des récits de fiction relatifs à cet événement connurent un certain succès dans l'opinion publique comme, par exemple : POUGET, Jean, *Le Manifeste du camp n°1*, Paris, Fayard, 1969 ou bien encore LARTEGUY, Jean, *Les Centurions*, Paris, Presses de la cité, 1960.

⁸⁵⁰ STORA, Benjamin, *Imaginaires de guerre, Algérie R Viêt-nam en France et aux Etats-Unis*, Paris, La découverte, 1997, p. 40.

voire se dissout »⁸⁵¹. L'objectif des premiers acteurs-témoins était, outre d'honorer la mémoire des compagnons d'armes, de réhabiliter l'image de l'Armée aux yeux de l'opinion publique. La captivité avec l'expression de souffrance et de faiblesse qu'elle sous-entendait ne pouvait prendre sa place dans cette mémoire. D'autant plus, que certains officiers ont eu le sentiment de s'être compromis dans les camps face au processus de « rééducation politique ». Il fallut donc, dans un premier temps, taire cette « zone d'ombre ».

Les années 1990 ont constitué un basculement dans les formes prises par la mémoire de la captivité. Le régime héroïque⁸⁵² a progressivement cédé sa place à un régime d'historicité davantage porté sur la victime, comme le font remarquer Didier Fassin et Richard Rechtman : « *Au cours du dernier quart de siècle, le traumatisme s'est imposé comme une forme d'appropriation originale des traces de l'histoire et comme un mode de représentation dominant du rapport au passé* »⁸⁵³. Ils expliquent que nous assistions, alors, en France à une relecture d'une « histoire enfouie » : « *La France n'échappe pas à cette logique, qui a vu se multiplier, depuis quelques années, les signes du retour d'une histoire enfouie, non dite, celle de la traite négrière et de la violence coloniale, des sanctions contre Haïti et de la torture en Algérie, de la collaboration sous Vichy et de la défaite de Diên Biên Phu, de la répression du 9 mai 1945 à Sétif et du massacre du 17 octobre 1961 à Paris, histoire occultée et douloureuse dont les victimes exigent aujourd'hui la reconnaissance et parfois la réparation* »⁸⁵⁴. Ce contexte a donc été favorable à l'émergence de la figure d'un soldat plus humanisé. Les acteurs-témoins qui prirent la parole purent mettre davantage en avant leurs souffrances. Cette situation ne met cependant pas fin à la mémoire héroïque. Nous avons vu comment les officiers cherchèrent à justifier leurs comportements face à la « rééducation

⁸⁵¹ CHERON, Bénédicte, *Pierre Schoendoerffer*, Paris, CNRS Editions, 2012, p. 251.

⁸⁵² Le régime héroïque d'historicité est une histoire des batailles. Comme le précise François Hartog, structurellement elle produit des grands hommes. Elle oscille entre le mythe et l'histoire. Voir HARTOG, François, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, Points histoire, 2012, pp. 51-56.

⁸⁵³ FASSIN, Didier, RECHTMAN, Richard, *L'Empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2007, p. 29.

⁸⁵⁴ FASSIN, Didier, RECHTMAN, Richard, *L'Empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2007, p. 32.

politique » organisée par le Viêt-minh. S'ils ont accepté de jouer le jeu des commissaires politiques, c'était avant tout, disent-ils, parce qu'ils n'avaient pas d'autres solutions pour sauver le plus grand nombre d'entre eux dans un contexte de forte mortalité. Mais, dans leurs discours se fait sentir le poids de la culpabilité, comme le montre particulièrement le témoignage de Yves de Sesmaisons :

« Ignorant tout de la guerre révolutionnaire et de la réalité des camps viet, l'état-major pourrait me reprocher mes engagements. Mais des hommes jeunes mourraient autour de moi ! L'urgence m'interdisait donc de me réfugier passivement derrière ces considérations pusillanimes »⁸⁵⁵.

Yves de Sesmaisons a poussé loin le questionnement et a cherché à sonder la conscience de l'officier qu'il était, mais l'esprit de justification de son témoignage prend le dessus sur sa valeur réelle. Comme d'ailleurs, la plupart des témoignages qui concernent les officiers. Il s'avère que la « rééducation politique » à laquelle ils ont été confrontés est un processus complexe qui les a fortement déstabilisés dans leur être. Elle est ce qui différencie la captivité des soldats français des autres formes de captivité que nous avons pu rencontrer au cours de notre recherche. En effet, si les épreuves de la faim, de la maladie, de la mort se retrouvent, l'épreuve de la « rééducation politique », par sa mise en œuvre, paraît plus singulière. Si elle eut des conséquences à l'intérieur des camps, elle en eut aussi au retour des prisonniers, dans la mesure où ils furent soupçonnés par l'Armée française d'avoir été « retournés » par les commissaires politiques. Jean Carpentier déclare, par exemple :

« Quelques jours après ma libération, j'ai été questionné par deux gars de la sécurité navale. Pas très aimables. Quand je leur ai dit que j'avais fait un petit discours devant mes camarades pour avoir un repas amélioré, ils dirent : "Hum, pour si peu, vous avez fait cela ?" Ils ne pouvaient pas comprendre »⁸⁵⁶.

⁸⁵⁵ SESMAISON (DE), Yves, *Prisons de bambous 1951-1952*, Paris, Economica, 2011, p. 99.

⁸⁵⁶ In THEVENET, Amédée, *Mourir pour l'Indochine*, Valence, Edition Peuple libre, 2014, p. 16.

De son côté Georges Grimaldi explique :

« Oui, j'étais libre mais je n'étais plus le même. A notre libération, nous étions des suspects »⁸⁵⁷.

Cette suspicion portée sur les anciens prisonniers, qu'ils soient officiers ou bien simples soldats, explique que la logique de la justification a été un temps la dominante dans la construction mémorielle de la captivité. Celle-ci n'a toutefois pas empêché les acteurs-témoins de raconter et d'apporter des précisions sur l'expérience vécue dans les camps. Nous avons pu observer à quel point ils étaient capables de mobiliser des ressources pour établir ce « rhizome mémoriel ».

2. La construction du « Rhizome mémoriel » par les acteurs-témoins

L'approche de la sociologie pragmatique nous a permis de réfléchir au statut du témoin dans la discipline historique. Elle nous a permis d'observer la manière dont les acteurs-témoins procédaient pour construire des connaissances, parallèlement aux travaux des historiens. Cette situation n'est pas sans créer, d'ailleurs, un certain nombre de tensions, comme le font remarquer Sandrine Lefranc, Lilian Mathieu et Johanna Siméant qui expliquent que des discordances apparaissent souvent entre les récits victimaires et ceux écrits par les historiens. Ces derniers veillent, en outre, à garder un monopole sur l'écriture d'une Histoire scientifique et commune : *« Quand les victimes écrivent leur Histoire, les sciences sociales applaudissent à la fin de la domination du récit du bourreau, mais veillent aussi à défendre leur monopole sur l'écriture d'une Histoire officielle et commune. Cette tension se résout souvent dans l'adoption d'une « bonne figure » qui, acceptant que l'Histoire soit objectivée, ou du moins qu'elle fasse une place aux récits*

⁸⁵⁷ *Idem*, p. 17.

des autres (autres victimes, voire bourreaux), demeure raisonnable dans ses revendications comme dans l'usage d'un registre émotionnel »⁸⁵⁸. Ils se posent également la question de savoir si l'histoire écrite par les victimes est une contre-histoire ? Ils montrent que cela n'est pas toujours le cas, notamment parce que les acteurs-témoins savent aussi « objectiver » leurs travaux et faire preuve de méthodologie : « *Le mimétisme des formes, le recours aux experts, les alliances avec les hommes politiques, limitent cette portée de subversion et confortent les monopoles respectifs des autorités politiques et des professionnels de la production de l'Histoire plus qu'ils ne les minent* »⁸⁵⁹. En ce qui concerne les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine, nous avons pu observer ce travail à l'œuvre. Amédée Thévenet en est, par exemple, un bon exemple. Il a su, en effet, dépasser le cadre de son témoignage, pour mener une œuvre collective, comme il l'explique dans son introduction :

« Le livre est écrit avec eux et pour eux. A partir de leurs témoignages écrits. J'en ai reçu plusieurs centaines (environ 6000 pages) que je tiens à la disposition des chercheurs et je n'en retiens que quelques dizaines. C'est un récit à plusieurs voix. Des voix éteintes dont l'écho doit parvenir à leurs familles, aux soldats d'aujourd'hui, à l'histoire de France »⁸⁶⁰.

Il est parvenu à mener un véritable travail d'analyse. Bien qu'il n'apporte pas des réflexions aussi poussées sur les différents témoignages qu'il a réussi à recueillir, il rappelle dans une certaine mesure la démarche de Jean Norton Cru. L'objectif de son travail n'est pas de fournir des justifications sur telle attitude adoptée dans les camps face aux commissaires politiques. Il ne s'agit pas non plus de se poser en victime et de réclamer réparation. Il souhaite juste que son travail serve à, d'une part, ne pas oublier, et d'autre part, à établir une base à la connaissance de cet événement et à l'élaboration de son récit historique. Pour Frédéric Rousseau, Jean Norton Cru correspond à ce

⁸⁵⁸ LEFRANC, Sandrine, MATHIEU, Lilian, SIMEANT, Johanna, « Les Victimes écrivent leur Histoire. Introduction. » in *Raisons politiques, Les Victimes écrivent leur histoire*, 2008; n°30, Presses de Sciences Po, p. 7.

⁸⁵⁹ *Idem*, p. 18.

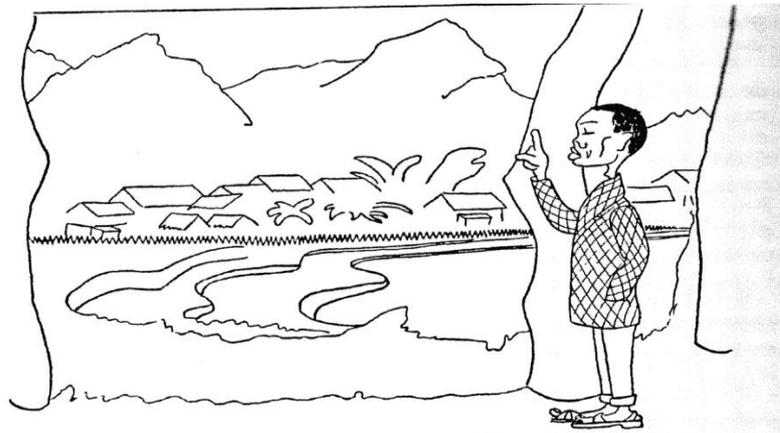
⁸⁶⁰ THEVENET, Amédée, *Mourir pour l'Indochine*, Valence, Edition Peuple libre, 2014, pp. 17-18.

type de témoin, il en est même la matrice : « *Norton Cru eut en outre le mérite, avec la génération des tranchées, d'inaugurer l'ère du témoin des grandes catastrophes contemporaines. Pour la première fois, le témoin n'est plus seulement un auxiliaire de justice ; faisant brutalement irruption dans le champ social et politique, il fait admettre son concours à l'élaboration du récit historique et à la construction mémorielle* »⁸⁶¹.

Même si Amédée Thévenet paraît être une exception dans sa manière de construire ses travaux, nous avons pu constater que d'autres acteurs-témoins avaient aussi mis en avant des capacités afin de participer à la construction de cette mémoire. Dans plusieurs ouvrages, nous pouvons trouver des photographies, des croquis de camps, des cartes avec leurs emplacements, mais aussi des dessins, représentant des scènes vécues au cours de la captivité. Jacques Vollaire a, par exemple, pendant deux ans, dessiné ses camarades de captivité avec les papiers qu'il réussissait à trouver et qu'il est parvenu à conserver jusqu'à sa libération⁸⁶². Plusieurs acteurs-témoins se servent de ce travail pour illustrer leur récit.

⁸⁶¹ ROUSSEAU, Frédéric, *Le Procès des témoins de la Grande Guerre. L'affaire Norton Cru*, Paris, Seuil, 2003, p. 288.

⁸⁶² VOLLAIRE, Jacques, *Deux ans de Ka Nha*, Paris, Indo éditions, mai 2011, 48 p.



A Ban Ca, commune de Bong Son, le commissaire politique du camp n° 1, surnommé le « Rongeur », fait son cours d'éducation politique aux prisonniers, les *tù binh*, après qu'ils ont été préalablement affamés et affaiblis pour les rendre plus réceptifs. Il définit son but : « Vous devez arriver à dépouiller en vous le "vieil homme" que vous étiez, pour devenir un homme nouveau. »

Ci-dessous,

à gauche, le vieil homme avant rééducation à droite, l'homme nouveau obtenu



Dessins du capitaine Vollaire.

(Dessin du capitaine Vollaire in STIEN, Louis, *Les Soldats oubliés. De Cao Bang aux camps de rééducation du Viêt-minh*, Paris, Albin Michel, 1993, p. 144).

D'un ton humoristique, l'ouvrage de Jacques Vollaire était avant tout un hommage à ses camarades encore en captivité. Il était destiné aux familles des prisonniers afin de leur donner des indications sur cet événement. Il le publia en 1953 à compte d'auteur. Ce travail a donc été réapproprié par les acteurs-témoins pour appuyer leur récit. Cette même appropriation concerne également la thèse de Robert Bonnafous⁸⁶³. Nous avons vu, dans notre première partie, à quel point cette recherche était devenue pour les anciens prisonniers une référence essentielle, notamment lorsque la question des conséquences de la captivité est évoquée. Les acteurs-témoins reprennent à leur compte les chiffres donnés par Robert Bonnafous. Cela pose parfois un certain nombre de

⁸⁶³ BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers de guerre du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient dans les camps viêt-minh 1945-1954*, Thèse de doctorat, Université Paul Valéry, Montpellier, 1985, 365 p.

problèmes. En effet, il arrive que les acteurs-témoins se saisissent d'un travail, récupèrent des données qui vont dans leur sens, mais sans les contextualiser. Cet écueil concerne tout particulièrement les chiffres sur la mortalité dans les camps du Viêt-minh. Robert Bonnafous est très prudent lorsqu'il les avance. Ces précautions d'usage ne sont pas toujours prises en compte par les acteurs-témoins, ce qui peut nuire à leurs récits. Cela pose le problème de la légitimation de ce type de travail et nous ramène au statut du témoin.

Le témoin paraît être l'élément perturbateur du couple Mémoire-Histoire. Il le devient d'autant plus que les événements traumatiques du XX^e siècle lui ont donné une place centrale. Le témoignage va s'imposer comme une ressource essentielle. Il se pose en garant d'une véridicité supérieure à celle de l'expertise historique, suspecte d'incomplétude et de distorsion. : « *Au rapport distancié de l'historien aux faits est opposée la connaissance engagée dans les événements du témoin, promu meilleur connaisseur des faits puisque lui les a directement vécus. La connaissance du témoin, pourrait-on dire, est une connaissance par corps, et ce sont les attestations corporelles de cette connaissance qu'il peut se trouver invité à produire comme preuves historiques* »⁸⁶⁴. Cette véridicité supposée supérieure du témoin sur l'historien se remarque également dans certains récits de notre corpus, par exemple, lorsque Yves de Sesmaisons écrit :

« Seuls les témoins et les acteurs de ces événements cruels peuvent en parler. La simple décence interdit à toute autre personne qui ne les a pas vécus de porter un jugement sur ces faits »⁸⁶⁵.

Cette « connaissance par corps » s'oppose à la « connaissance par traces », produit d'un questionnement et d'un travail critique cher à Marc Bloch qui disait : « *L'esprit critique c'est la propreté de l'intelligence. Le premier devoir, c'est de se laver* »⁸⁶⁶. Comme le soulignait l'historien,

⁸⁶⁴ LEFRANC, Sandrine, MATHIEU, Lilian, SIMEANT, Johanna, « Les Victimes écrivent leur Histoire », *Op. Cit.*, p. 16.

⁸⁶⁵ SESMAISON (DE), Yves, *Prisons de bambous 1951-1952*, Paris, Economica, 2011, p. 182.

⁸⁶⁶ BLOCH, Marc, *L'histoire, la Guerre, la Résistance*, Paris, Gallimard, Quarto, 2006, p. 107.

c'est cet esprit critique qui pose parfois problème aux acteurs-témoins : « *On a dit beaucoup de mal de la critique historique. On l'a accusée de détruire la poésie du passé* »⁸⁶⁷. Cette « poésie du passé » concerne aussi le champ des émotions. Le témoin par son expérience fait le lien entre mémoire et émotion. Son récit paraît plus vivant. Pour autant, la connaissance des acteurs-témoins et la légitimité dont elle se prévaut peuvent être remises en cause, « *précisément en ce qu'elle s'expose à être renvoyée du côté du singulier et de l'irrationnel. Singularité de l'expérience vécue, tout d'abord, puisque le témoin ne peut raconter que ce qu'il a vu mais est lui-même dépourvu des instruments de généralisation de cette connaissance, et irrationalité lorsque le traumatisme et la souffrance censés définir la victime sont mobilisés pour la disqualifier* »⁸⁶⁸. Même si les acteurs-témoins ont tendance à « gagner en expertise » et à adopter des méthodes communes aux disciplines historiques, ils n'en restent pas moins des témoins. Le rôle de l'historien est de les interroger, de prendre en compte les mots qu'ils utilisent, les souffrances qu'ils mettent en avant, de procéder à une analyse critique et de mettre en récit historique. Pour Jean Lacouture, le travail de l'historien qui étudie l'histoire immédiate se rapproche de celui du journaliste, à la différence que le premier à « *la volonté rationnelle de situer, d'ordonner ces séquences et de les rapporter à un sens au moins problématique* »⁸⁶⁹. Il s'agit pour lui de donner du sens au « rhizome mémoriel » qui est construit par les acteurs-témoins. Le témoin est donc le pont qui relie les deux frontières que sont l'Histoire et la Mémoire.

⁸⁶⁷ *Idem*, p. 106.

⁸⁶⁸ LEFRANC, Sandrine, MATHIEU, Lilian, SIMEANT, Johanna, « Les Victimes écrivent leur Histoire, *Op. Cit.* », p. 16.

⁸⁶⁹ LE GOFF, Jacques (sous la dir.), *La Nouvelle histoire*, Paris, Editions complexe, 2006, p. 245.

3. Internet : un territoire saisi par les acteurs-témoins

Faut-il s'inquiéter de cette professionnalisation du témoin ? La réponse paraît une nouvelle fois complexe. La sociologie pragmatique nous a permis de mettre en avant les capacités des acteurs-témoins, notamment lorsqu'il s'agit de mener des enquêtes. Ils sont capables de mettre en question, en doute, d'acheminer des indices, des traces, des témoignages, de procéder à des rapprochements et de recoupements pertinents. L'étude de l'affaire Boudarel nous l'a montré. C'est la mise en histoire de l'événement qui semble plus difficile, tant les mémoires paraissent plurielles. D'où le danger de voir disparaître l'historien, risque qui n'est pas négligeable et qui inquiétait déjà Marc Bloch : « *Sans doute aussi, les civilisations peuvent changer. Il n'est pas inconcevable, en soi, que la nôtre ne se détourne un jour de l'histoire. Les historiens feront sagement d'y réfléchir. L'histoire mal entendue pourrait bien, si l'on n'y prenait garde, risquer d'entraîner finalement dans son discrédit l'histoire mieux comprise. Mais si nous devons jamais en arriver là, ce serait au prix d'une violente rupture avec nos plus constantes traditions intellectuelles* »⁸⁷⁰. Est-ce une sombre prémonition ? Marc Bloch pourrait bien avoir raison. Nous avons, en effet, montré combien le territoire que représente l'Internet avait été investi par les acteurs-témoins. Cette prédominance fait face à une quasi-absence des historiens qui ne voient pas encore suffisamment les potentialités que lui offre l'Internet. Philippe Poirrier explique à ce sujet qu'il faut absolument que les historiens prennent la mesure de cet outil et se forment : « *La formation des futurs historiens aux technologies numériques est un enjeu considérable, encore trop peu présent dans les cursus des départements d'histoire des universités françaises* »⁸⁷¹. L'usage de l'Internet par les acteurs-témoins oblige l'historien à s'interroger de manière épistémologique sur sa discipline. En effet, celui-ci entraîne

⁸⁷⁰ BLOCH, Marc, *L'histoire, la Guerre, la Résistance*, Paris, Gallimard, Quarto, 2006, p. 852

⁸⁷¹ POIRRIER, Philippe, « Internet et les historiens » in DELACROIX, Christian, DOSSE, François, GARCIA, Patrick, OFFENSTADT (dir.), *Historiographie. Concepts et débats*, Paris, Gallimard, 2010, texte en ligne : http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/59/40/03/PDF/Poirrier-Internet_2010_.pdf

des modifications dans la manière d’appréhender la trace et pose des questions à propos de leur pérennisation. D’autre part, l’usage qu’en font les acteurs-témoins réinterroge également le rapport entre l’Histoire et la mémoire. En effet, Pascal Blanchard et Isabelle Veyrat-Masson expliquent : « Dorénavant, Internet change la donne et propose un monde où se croisent mille mémoires et où chacun peut "exposer" son regard sur le passé, et intervenir dans la construction d’une nouvelle "encyclopédie du savoir" (Wikipedia) ou se livrer, même de la façon la plus outrancière, à un révisionnisme explicite »⁸⁷². Cette nouvelle donne peut aussi être un atout dans la connaissance des événements et dans l’appréhension des acteurs-témoins. Elle permet à l’historien qui étudie la mémoire d’observer les stratégies qu’ils déploient, les zones de tension, les remises en cause. Ne serait-elle la partie visible de ce qui se jouait avant « dans l’antichambre du débat public, dans les frustrations silencieuses des "victimes de l’histoire" R par instant médiatiquement bruyantes R et dans les lentes mutations des lieux de mémoires officielles ? »⁸⁷³. Marc Bloch expliquait dans son *Apologie pour l’histoire ou métier d’historien* que « L’histoire n’est pas seulement une science en marche. C’est aussi une science dans l’enfance : comme toutes celles qui, pour objet, ont l’esprit humain, ce tard-venu dans le champ de la connaissance rationnelle »⁸⁷⁴. Il ajoutait : « l’histoire, ne l’oublions pas, est encore une science en travail »⁸⁷⁵. Il nous invitait à sans cesse repenser l’histoire en fonction de ce que peut lui apporter notre époque. Il sentait bien, au moment où il écrivait ces lignes, que la connaissance de l’homme et de son histoire passent aussi par la compréhension de tout ce qui nous entoure. « Le laboratoire » de l’historien ne se situe-t-il d’ailleurs pas au cœur de la société, dans un lieu et un temps qui lui sont impartis ?

L’usage de l’Internet par les historiens les obligera certainement à accentuer leur travail

⁸⁷² BLANCHARD, Pascal, VEYRAT-MASSON, Isabelle (sous la dir.), *Les Guerres de mémoires. La France et son histoire*, Paris, La découverte, 2008, p. 19.

⁸⁷³ *Idem*, p. 24.

⁸⁷⁴ BLOCH, Marc, *L’histoire, la Guerre, la Résistance*, Paris, Quarto Gallimard, 2006, p. 857.

⁸⁷⁵ *Idem*, p. 977.

critique.⁸⁷⁶ Une nouvelle étape dans la construction du savoir historique pourrait être celle de l'évaluation de l'information. Cela tient aux caractéristiques de l'Internet en tant qu'espace informationnel : liberté totale d'expression, hétérogénéité, instabilité, disparition des intermédiaires, etc. L'absence de validation a priori des informations publiées sur le Web change radicalement les données du problème de l'évaluation. L'historien fait face sur l'Internet à des problèmes de désinformation et de manipulation à un tout autre niveau, notamment à cause du changement d'échelle de ce média : La puissance du média démultiplie l'impact des fausses informations et des rumeurs. Ensuite, se pose le problème de la fiabilité de l'information ne résultant pas forcément d'une manipulation, mais d'un manque de sérieux et de vérification des sources. Enfin, la confusion des écrits et des documents et l'hétérogénéité des informations disponibles compliquent la tâche : comment distinguer le brouillon ou l'avant-projet d'un texte final d'un chercheur, comment identifier un rapport scientifique, un texte de propagande d'une secte, un document promotionnel, etc. On remarque bien que l'évaluation de l'information prend ici toute son importance. Il s'agit donc d'adapter une grille d'évaluation à la spécificité de la méthode historique. Il faut noter qu'il n'existe pas de grille d'évaluation type, chaque grille devant être élaborée en fonction de l'objet et de l'objectif recherché. Par ailleurs, une évaluation correcte du contenu des sites ne peut être effectuée sans recourir aux méthodes traditionnelles de la recherche historique. Serge Noiret qui a étudié la toile d'histoire italienne propose une grille d'analyse qui apparaît pertinente. Il propose d'appréhender le contenu des sites d'histoire de la toile selon quatre catégories et différentes sous-catégories. La première catégorie touche à l'identification du site et de son contexte ; la seconde catégorie, intitulée « contenus », analyse de fait les finalités et les contenus du site, et surtout

⁸⁷⁶ Serge Noiret qui a étudié l'histoire contemporaine italienne sur la toile explique à ce sujet : « *La critique des sources à la base de la méthode historique a été appliquée jusqu'à aujourd'hui à des documents et à des produits éditoriaux plus ou moins "traditionnels" et non pas à des documents numérisés qui ont souvent l'image d'autres documents. Faut-il se préoccuper de repenser en fonction du Web comme une des applications d'Internet les éléments de base de cette méthode critique ? Sans aller jusque-là, la recherche dont je rendrai en partie compte ici a jugé comme essentiel de revoir de tels critères pour juger l'intégralité de sites Web qui présentent l'histoire à travers une pluralité d'usages et de narrations. Cette révision méthodologique est importante même si le médium Internet tend à rendre homogènes ou tout au moins, à mettre sur le même plan, les formes de la narration historique qui se rencontrent dans la toile et auxquelles tout le monde peut accéder* » in NOIRET, Serge, « Histoire et mémoire dans la toile d'histoire contemporaine italienne », in RYGIEL, Philippe et NOIRET, Serge (sous la direction de), *Les Historiens, leurs revues et Internet (France, Espagne, Italie)*, Paris, Publibook, 2005, p. 26.

précise comment les contenus réels d'un site répondent à ces finalités ; la troisième partie concerne la structure et les langages de la communication qui constituent l'épine dorsale du site. Elles touchent aux instruments de navigation et de recherche fournis et aux codes d'expression qui y sont utilisés. La dernière série de critères touche aux jugements critiques sur l'ensemble du site⁸⁷⁷. À ces critères, il faudrait peut-être ajouter une réflexion sur l'attente du chercheur : s'attendait-il à trouver ces documents ? Jusqu'à quel point a joué la notion de « sérendipité »⁸⁷⁸? Le problème de cette grille d'analyse, selon nous, est qu'elle reste trop centrée sur les documents numériques et qu'elle en oublie de se focaliser sur la réflexion du chercheur. Car on peut se demander si le questionnement préalable à toute recherche n'est pas tout simplement annihilé par le contenu du Web, c'est-à-dire n'y aurait-il pas un risque d'uniformisation de la recherche, puisque la plupart du temps nous trouvons, par le biais des moteurs de recherche, les mêmes documents sur un sujet donné ?

⁸⁷⁷ NOIRET, Serge, « Histoire et mémoire dans la toile d'histoire contemporaine italienne », in RYGIEL, Philippe, NOIRET, Serge, *Les Historiens, leurs revues et Internet (France, Espagne, Italie)*, Paris, Publibook, 2005, p. 29-31.

⁸⁷⁸ Il faudrait pour cela que le chercheur note l'évaluation de son questionnement au fur et à mesure de ses découvertes.

Table des annexes

Annexe 1 : Cartes de l'Indochine Française et du Tonkin in Stien, Louis, *Les Soldats perdus*. Carte de la route de la RC4 in Thévenet, Amédée, *Mourir pour l'Indochine*.

Annexe 2 : Croquis des déplacements du camp n°1 par Jacques Voltaire.

Annexe 3 : Plaquette de l'ANAPI.

Annexe 4 : Couverture d'un numéro spécial de l'Express relative à l'affaire Boudarel en date du 21-27 mars 1991. Georges Boudarel y est représenté dans une posture conquérante.

Annexe 5 : Lettre du colonel Bonnafous au juge d'instruction Jean-Pierre Getti délivrée le 28 octobre 1992 à la veille de la clôture de l'instruction.

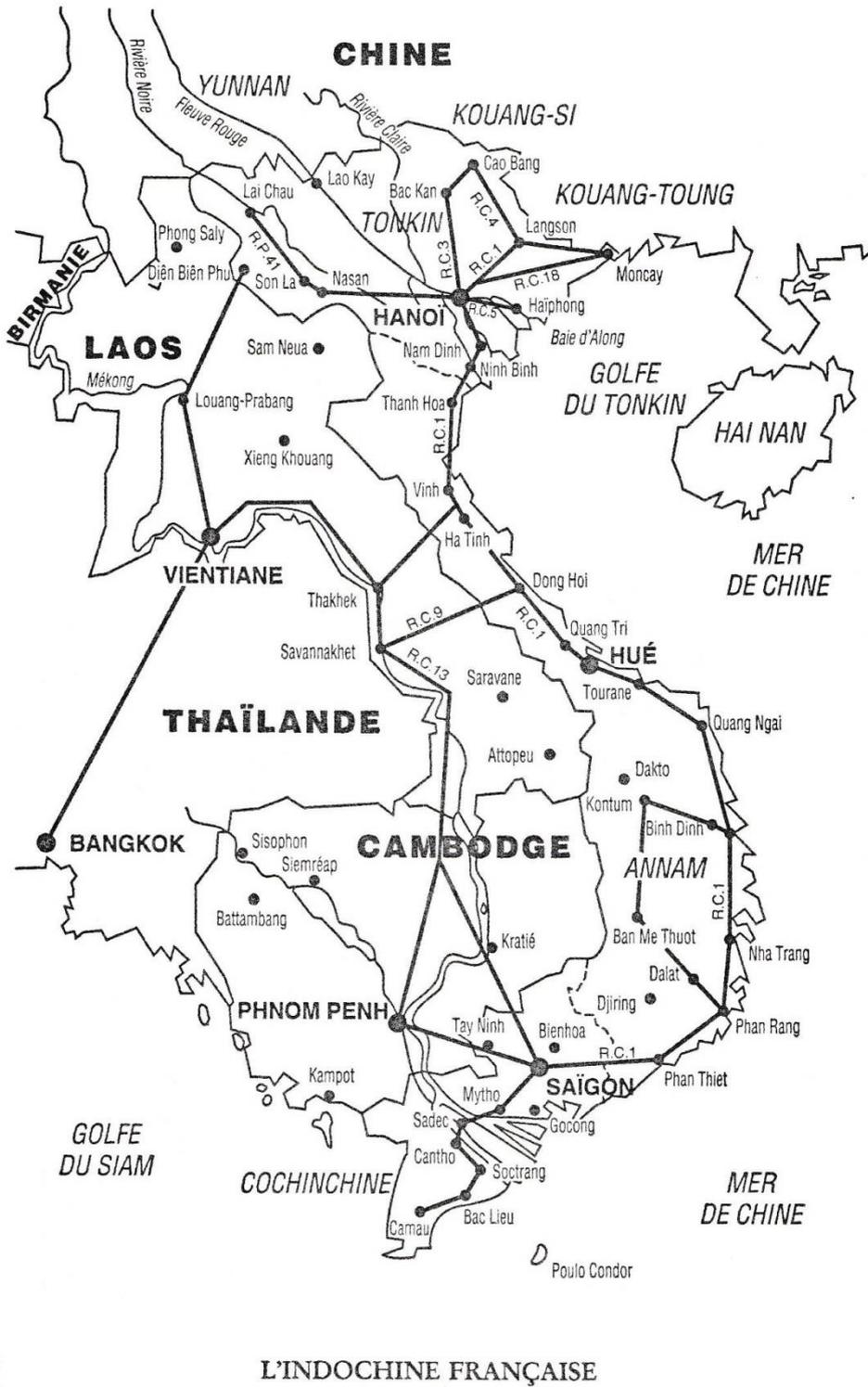
Annexe 6 : Lettre de Louis de Saint-Simon président de l'association de soutien à l'armée française à monsieur Jack Bonfils, co-fondateur de l'ANAPI, chargé des actions sociales. Il reproche à celui-ci un voyage effectué au Viêtnam.

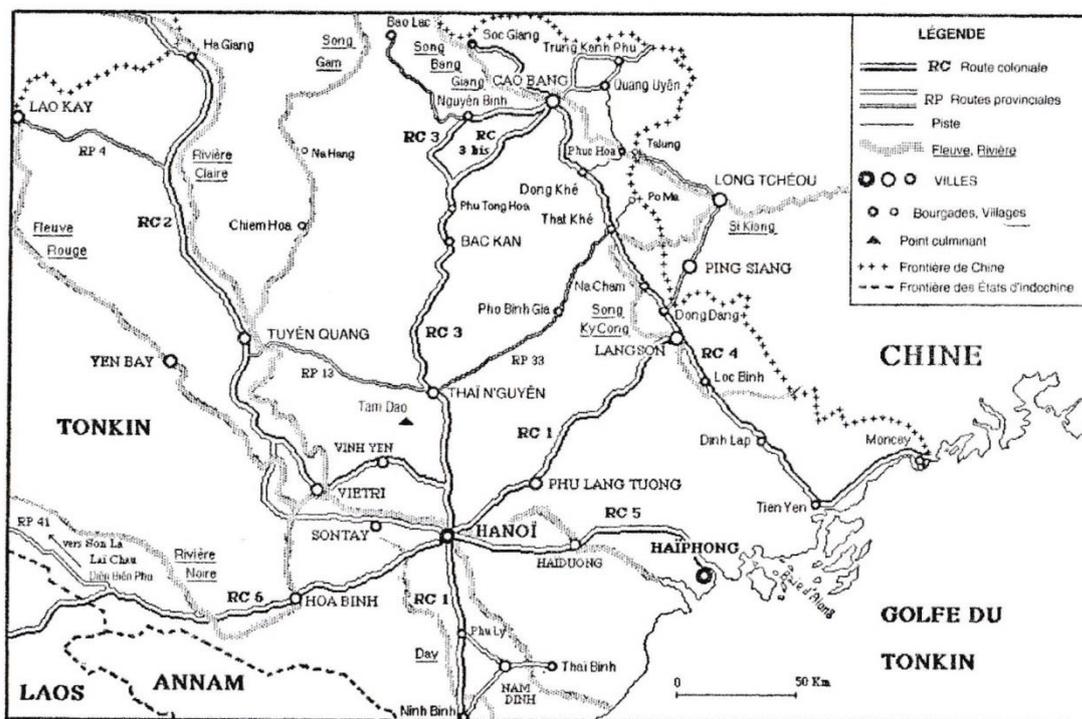
Annexe 7 : Couverture du bulletin trimestriel de liaison de l'ANAPI en date du janvier 2009.

Annexe 8 : Photo d'Eugène Grenard en opération (collection Michel Pièto). Photos d'Amédée Thévenet in Thévenet, Amédée, *Mourir pour l'Indochine*.

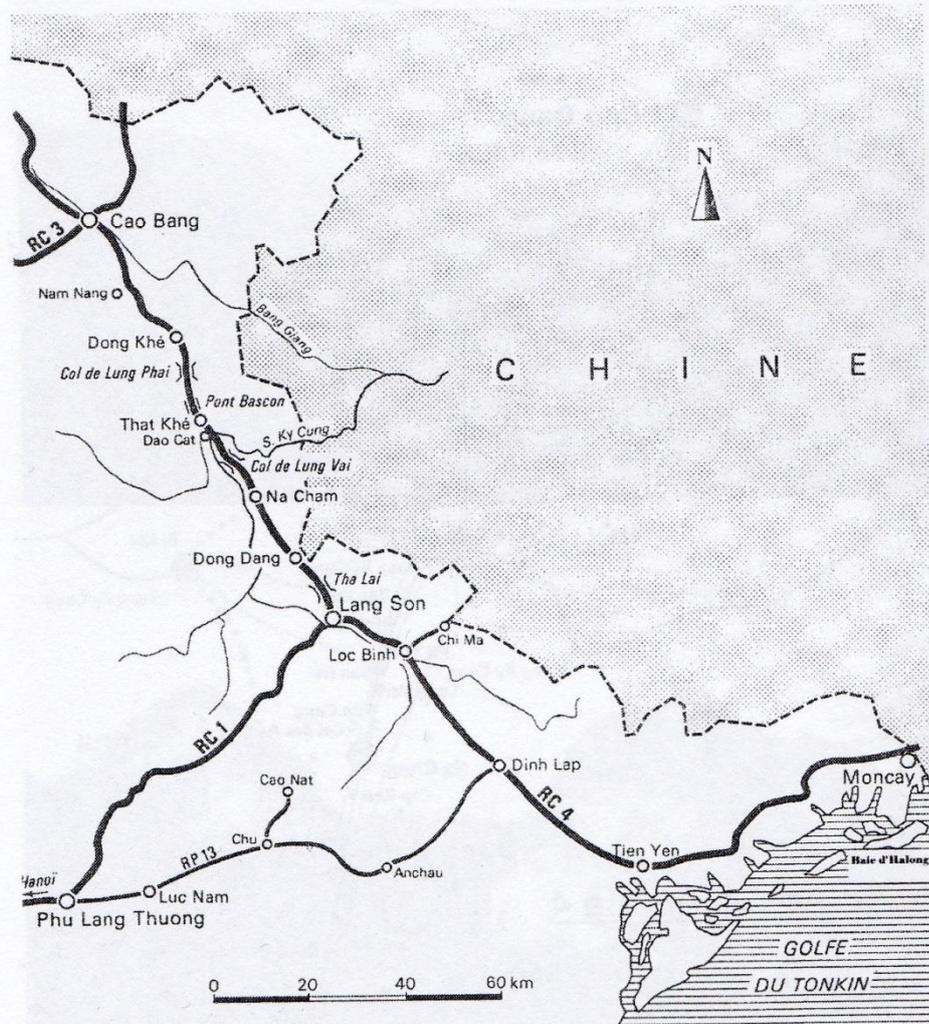
Annexe 9 : Lettre de Christian Cressard à ses parents du 29 août 1954. Il y évoque l'échange des prisonniers.

Annexe 1

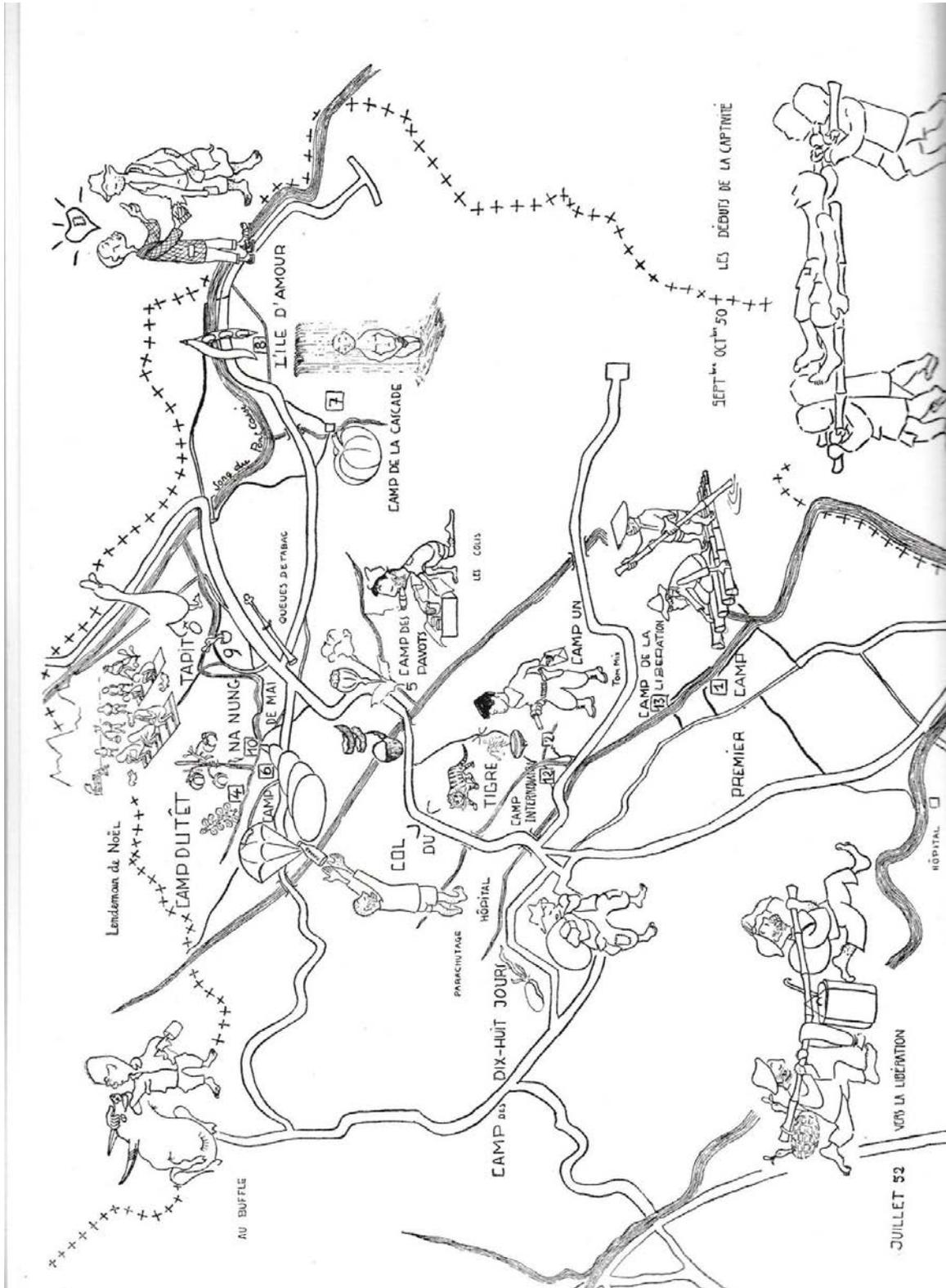




La Route Coloniale 4



Annexe 2





ANAPI

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS PRISONNIERS INTERNÉS ET DÉPORTÉS D'INDOCHINE

La France en Indochine 1945 - 1955

**Plus de 100 000 morts et disparus, des milliers de blessés,
des humiliés et des traumatisés à vie**

(Réf. Institut National des Invalides, Circulaire 2004-2005 / 8 Pièce n° 5)

Le calvaire des prisonniers dans les camps d'Indochine

Prisonniers du Vietminh 1945 - 1954

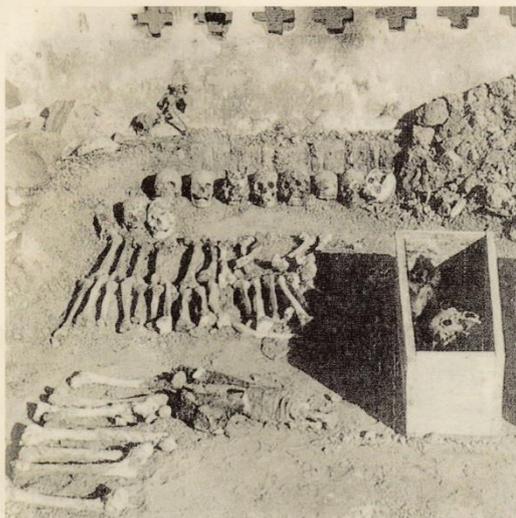
36 979 prisonniers

26 225 morts en captivité soit **71 %**

Internés par les Japonais 1945

9 000 prisonniers

2 500 civils et militaires tués ou massacrés



Massacres perpétrés par les Japonais



Retour des camps du Vietminh

www.anapi.asso.fr

Lisez «Les Soldats perdus»

Indo Éditions : 61, rue de Maubeuge, 75009 Paris, Tél.: 01 42 85 05 58 et www.indoeditions.com

PRISONNIERS DU VIETMINH

**Oubli
ignorance
ou occultation volontaire
d'une réalité historique?**

Dans quel état nos survivants nous ont-ils été rendus?

63 % ont nécessité une hospitalisation



**En plus de ces détresses physiques,
comment comptabiliser tous les
traumatismes dus au viol psychologique
(endoctrinement, autocritique, encouragement à la délation).**



Nous avons le devoir de ne pas les oublier

Premiers jours

Le début de la longue marche des prisonniers de Dien Bien Phu



Derniers jours

L'attente



La délivrance



Les derniers survivants ont en permanence
ces images de misère au fond de leur cœur

N'oublions pas nos martyrs

Le cantonnement comprend tous les bâtiments nécessaires à la vie de la collectivité : les dortoirs, vastes hangars ouverts à tous les vents, sous lesquels sont installés deux bat-flancs de « caï phen » (lattis de bambous) séparés par un couloir. Là dorment entassés les uns contre les autres, se réchauffant et se passant mutuellement les poux et toutes les maladies, les prisonniers privés de moustiquaires et de couvertures, les pieds nus et sales.

On trouve ensuite les cuisines, « l'infirmerie » (véritable mouroir, où expirent des hommes squelettiques), le cimetière situé non loin de là, à la lisière de la forêt, la prison où sont enfermés les récalcitrants et les punis. Celle-ci peut être remplacée par une cage à buffles installée sous une maison à pilotis où habitent des paysans. Le supplicié y est attaché à un poteau. Il y souffre de l'odeur des bouses et des insupportables piqûres des myriades de maringoins, puces volantes attirées par les buffles. Parfois, à bout de souffrances et devenu fou, il meurt.

Notons aussi les casernements des sentinelles, la maison de la « direction », le magasin aux vivres, etc.

Au centre du dispositif se trouve la place réservée aux *meetings* et rassemblements, disposant d'une estrade et de bancs rudimentaires destinés aux détenus.

Dans un endroit retiré ont été creusées les latrines où grouillent des millions d'asticots qui donnent naissance à des multitudes de mouches vectrices de toutes les maladies, véritable « pont aérien entre ce lieu et les cuisines » selon le mot même de Boudarel.

LA VIE QUOTIDIENNE AU CAMP

Tout ce qui est décrit ici a été observé par le rédacteur dans les camps 15, 113 et 25 du Tonkin en 1951 et en 1952.

Les conditions de vie se caractérisent par la précarité absolue et l'absence de tout ce qui est nécessaire à la survie d'un européen : hygiène, savon, rasoir, lessive, vêtements de rechange, moustiquaire, couvertures. La vermine se multiplie dans les caï phen des dortoirs : poux, punaises, puces, etc. Les carences alimentaires, la dénutrition, la nourriture très insuffisante en quantité et en qualité, tout concourt à créer un état sanitaire déplorable. La promiscuité fait le jeu de toutes les contagions : les maladies se répandent comme des traînées de poudre.

La plupart du temps, le camp ne possède ni médecin ni médicaments. Or, Giap l'avait écrit lui-même : « la brousse pourrit les Européens ». Ceux-ci ne peuvent survivre longtemps sous ce climat tropical chaud et humide, envahi de moustiques porteurs du paludisme, sans une médication constante préventive et curative. Celle-ci n'existe pas.

L'état sanitaire est donc déplorable, et la mortalité très élevée. Les maladies se multiplient : ictere, hépatite, typhus, jaunisse, bérubéri, cet œdème dû aux carences alimentaires et au manque de vitamines, dysenterie amibienne engendrée par l'eau polluée, paludisme souvent pernicieux et donc mortel inoculé par les anophèles (moustiques femelles), gale infectée et purulente, dartres annamites, spirochétose provoquée par l'urine des rats qui pullulent dans les charpentes des paillotes et dans le cimetière où ils dévorent les cadavres peu ou mal enterrés, etc.

Faute de médecin, aucun diagnostic n'est possible, de même que l'absence de médicaments interdit de porter secours aux malades. Ils en sont réduits aux remèdes de « bonnes femmes » : amidon de l'eau de cuisson du riz dite « petite soupe », tisanes de goyave, charbon de bois pilé, son récupéré après moulage du paddy (riz non décortiqué), contenant des vitamines, il permet de lutter contre le bérubéri, il a un goût de poussière.

Implantée à l'écart, véritable antichambre de la mort, **l'infirmerie** se trouve non loin du cimetière. C'est une morgue où achèvent de mourir les malheureux qu'on y amène à toute extrémité, squelettiques, exsangues, inondés par leurs excréments, dans une odeur fétide. Les fourmis rouges font un va-et-vient constant dans les narines des moribonds dont les rats tentent déjà de dévorer les extrémités. Nul ne veut s'y laisser transporter, car tous savent qu'on en ressort uniquement en direction du cimetière. Impuissants, incapables de leur porter secours, nous ne pouvons que les assister en les réconfortant.

Parfois, un camarade meurt sur le bat-flanc, au milieu de ses camarades de dortoir, après une courte agonie.

Le lavage de cerveau

« J'ai eu l'occasion de comparer les méthodes des Nazis et des Viets. Juifs, Tziganes, Résistants de tous bords, s'ils nous réduisaient en une sous-humanité, les nazis ne cherchaient pas à nous convertir. Par la faim, les privations, les Viets nous amenaient au même état que les nazis, mais ils exigeaient en plus que nous adhérions à leur système, en reniant toutes nos valeurs, notre foi en la justice, en notre pays. »

Colonel Éric WEINBERGER, ancien déporté à Buchenwald et prisonnier du Vietminh

Les cours politiques font partie du processus du lavage de cerveau. Ils sont dispensés l'après-midi, lors de séances interminables, où l'on discute de façon oiseuse de tout et de rien. **Il faut à tout prix y participer** et s'intéresser au sujet, en prenant la parole et en posant des questions de façon à animer la discussion. Pour le *thu binh* (captif), c'est la seule façon de se faire remarquer par le commissaire politique. Ainsi il tente de sauvegarder ses chances pour une éventuelle libération, qui assurerait sa survie, s'il ne meurt pas d'ici-là!

Les sujets concernent la plupart du temps les thèmes grandiloquents : le socialisme, le capitalisme, l'impérialisme, le colonialisme, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Au cours de ces séances sont rédigés, discutés, améliorés et affinés les **manifestes** qui seront soumis à la signature de tous, puis affichés dans un local commun et parfois diffusés par la radio Vietminh. Ce serait suicidaire de refuser de signer.

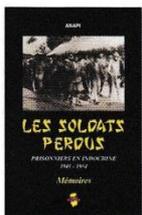
Les veillées et rassemblements (meetings). Très souvent le soir, une fois seulement la nuit tombée en raison du danger aérien, a lieu une veillée inspirée des méthodes répandues en Indochine par les chantiers de jeunesse, chers au régime de Vichy. À l'ordre du jour, on trouve soit l'étude d'un thème, soit le commentaire d'un événement, soit tout autre sujet retenu suivant les circonstances par le commissaire politique (*can bo*).

Enfin, point capital de certaines veillées, a lieu une séance du Tribunal populaire constitué par l'ensemble des détenus. Il est chargé de juger un « fautif » pour un « grave manquement » : vol ou larcin effectué au détriment d'un camarade ou d'un paysan vietnamien, geste obscène à l'égard d'une « honnête et laborieuse paysanne », intention manifeste de rejoindre le « monde belliciste » (sous-entendu : tentative d'évasion). Cela donne lieu évidemment à une critique et à une **autocritique**, sous l'œil attentif et vigilant du *can bo*. Il décide de la peine.

Quant celui-ci, estime atteint l'effet recherché, et trop fatigué l'auditoire devenu amorphe, il donne le signal de la fin de la réunion. Il autorise les participants, grelottant de froid et accablés de sommeil, à rejoindre leurs paillotes où les attendent poux, punaises et rats. Pour eux commence alors une nouvelle nuit de cauchemars et de frissons, sous les piqûres des punaises attirées par la chaleur de corps enchevêtrés, et celles des moustiques. Leur ronde infernale se poursuit jusqu'à l'aube, où le gong va se faire entendre à nouveau. Ainsi, au cours de journées interminables se déroule la vie au camp, dans la désespérance, triste, sombre, morne. Chacun se demande s'il en sortira un jour, avant que la mort ne le rattrape. Le soir, il observe le coucher du soleil, derrière les montagnes, là où se trouve son pays qu'il pense ne jamais revoir.

ANAPI

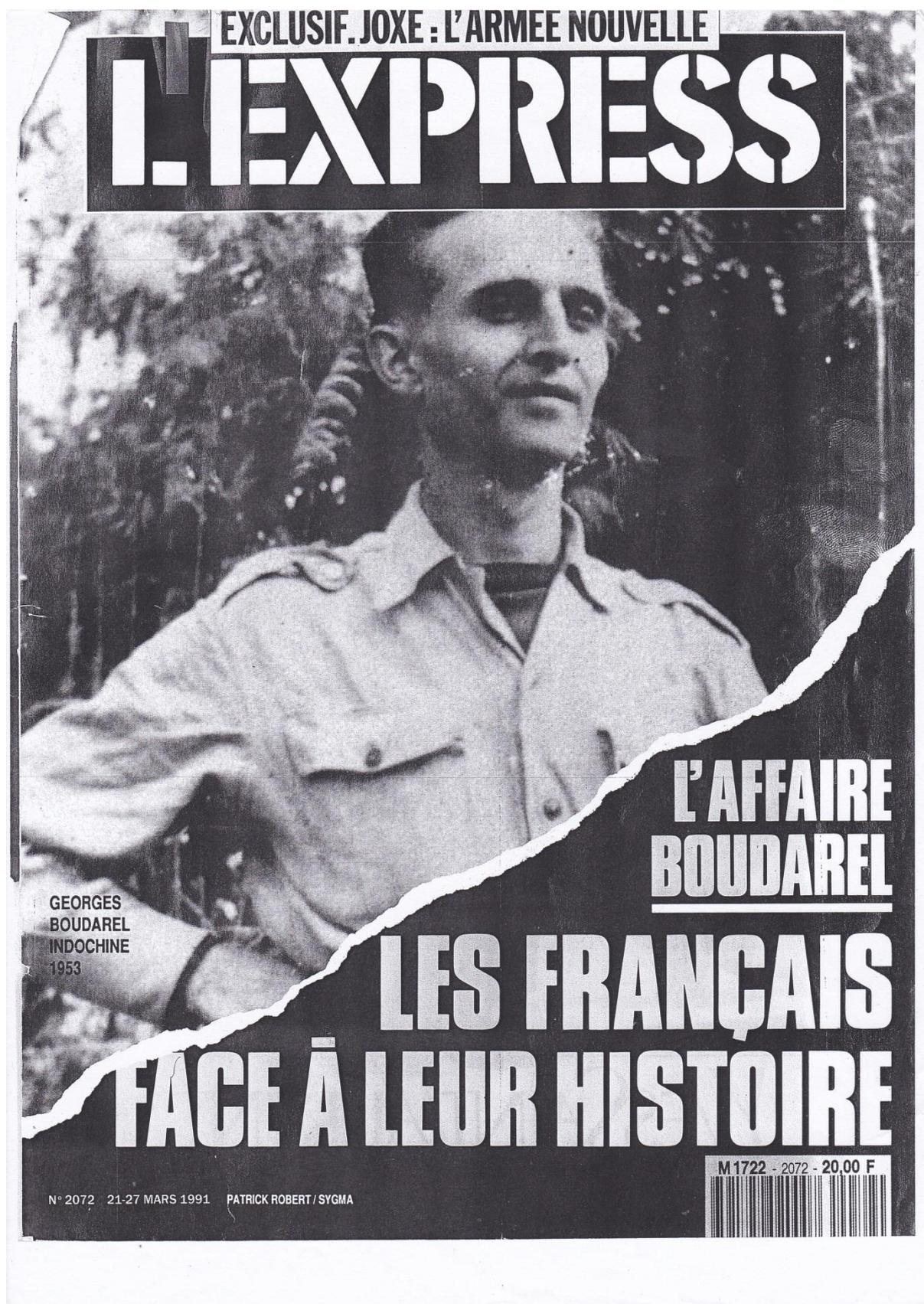
ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS PRISONNIERS
INTERNÉS ET DÉPORTÉS D'INDOCHINE



LE PROCESSUS DU « LAVAGE DE CERVEAU » EST DÉCRIT EN DÉTAIL DANS LE LIVRE INTITULÉ : « LES SOLDATS PERDUS » PARU CHEZ INDO ÉDITIONS - 61, RUE DE MAUBEUGE - 75009 PARIS TÉL, FAX : 01 42 85 05 58 - WWW.INDOEDITIONS.COM

www.anapi.asso.fr





Annexe 5

lettre du Colonel
BONAFONS
au juge GETTI

admis le 28 oct 92
la veille de la clôture
de l'instruction
du dossier Boudarel

A Monsieur Jean-Pierre GETTI
juge d'instruction
Palais de Justice, 4, Bvd du Palais
75001 Paris.

Objet : Affaire Georges Boudarel ;
Dossier N° 1400.

Dans le cadre de la procédure actuellement ouverte devant vous, ci-dessus référencée, je tiens à vous faire part des informations ci-après susceptibles de compléter le dossier en question.

Ancien prisonnier en Indochine, j'ai soutenu, en 1985, une thèse de doctorat en histoire sur la captivité dans les camps du Viêt Minh de 1946 à 1954. Distribuée à 16.000 exemplaires en Europe, aux Etats-Unis, en particulier au Sénat,, en Afrique et en Asie, dont un ancien ministre d'Hô Chi Minh pour sa bibliothèque personnelle, mes travaux, d'après les journalistes, font référence. C'est pourquoi j'aimerais, sans vouloir privilégier l'une ou l'autre des parties en présence, donner mon opinion sur l'accusation de crimes contre l'humanité dont a été injustement l'objet Georges Boudarel. Pourquoi ?

1- Il y avait en Indochine un commissaire politique et un commissaire politique adjoint (comme Boudarel) dans les 106 camps de prisonniers civils ou militaires, prisons et camps de rééducation. (P 32 de ma thèse). Il y avait la même organisation politique dans chaque unité de l'Armée du Viêt Minh et dans chaque village. Tous les commissaires politiques dépendaient directement du gouvernement du PCI de Hô Chi Minh dont ils appliquaient les directives qu'ils transmettaient aux commissaires politiques adjoints comme Boudarel. On peut donc penser que si quelqu'un devait faire l'objet de l'accusation de crimes contre l'humanité, c'est à Hô Chi Minh qu'il fallait s'adresser. Le gouvernement français l'aurait-il fait ? on peut se poser la question puisqu'il ne l'a jamais fait pour Pol Pot au Cambodge.

2- Il n'y avait pas que Boudarel comme Français exerçant les fonctions de commissaire politique adjoint dans les camps de prisonniers du Corps Expéditionnaire Français. D'autres ont rempli ces fonctions à partir de 1952 lorsque le Viêt Minh a décidé que son Armée pouvait se passer d'eux. Ceux qui

combattaient, en particulier avec le Régiment VM N° 95 (p 173), seront désarmés en 1952. Ils sont expédiés soit dans les camps de déserteurs, dit de ralliés, pour en assurer l'encadrement, soit dans les camps de prisonniers Français comme commissaires politiques adjoints. C'est l'un d'eux qui est intervenu auprès du directeur du camp de la 3ème Interzone quand il a vu que mes bras devenaient tout noirs alors que, pour me faire parler après mon évasion ratée. J'avais été, devant le camp rassemblé, pendu à un arbre par les poignets liés derrière mon dos avec du câble téléphonique de campagne (p.156). J'avais été vendu par un de mes sous-officiers, un nommé Bosc libéré quelques semaines avant nous et dont on vient de faire un officier de la Légion d'Honneur. On peut donc se demander pourquoi l'affaire Boudarel ? pourquoi autant de haine après tant d'années et à qui cette affaire, à part les médias, pouvait elle profiter. Je pense que Mr Beucler, dont la libération avait été sollicité par son père (pièce d'Archive jointe), à profité de l'occasion pour se refaire une santé politique. C'est mon opinion personnelle.

3- Il faut savoir qu'il y a eu plus de décès au camp 113 l'année précédant l'arrivée de Boudarel et qu'il y en a eu plus dans d'autres camps lesquels n'ont jamais été cités par les accusateurs de ce dernier tels les camps N°114, N°3, N° 5E, N° 70, N°123, N°42 par exemple. (p 212 et 213). Cette mortalité importante était dû au comportement déplorable d'une partie des gradés, lesquels ont abandonné la troupe qui, désemparée, s'est effondrée rapidement. (p.228). Il régnait dans les camps une insoutenable attitude de délation permanente entretenue par ceux qui avaient choisi de suivre le stage politique considéré comme l'antichambre de la libération. Je les accuse personnellement d'avoir été, par leur conduite, à l'origine de nombreux décès. Il y a eu l'absence totale de soins et de médicaments, mis à part le camp N° 1 qui contenait tous les médecins militaires, la famine provoquée par la révolte paysanne en 52-53 et l'exposition permanente aux endémies très nombreuses en haute région. (p.211). Enfin l'inefficacité de la croix rouge internationale qui se montrait plus sévère dans ces visites d'inspection faites aux camps français détenant des prisonniers viêt minh que dans ses efforts pour forcer l'ennemi à lui ouvrir les portes de ses camps.

4- Dans le dossier des déclarations faites par les prisonniers à leur retour de captivité (Cartons 10H316 et 10H 320 archives de Vincennes), trois citent la présence d'un déserteur au camp 113. Ils précisent qu'ils le voyaient rarement et qu'ils ne l'ont jamais vu frapper un prisonnier. Tous le connaissaient sous le nom de Boudarel.

Ma prise de position dans le procès intenté à Georges Boudarel par l'ANAPII, dont j'étais le Président d'honneur fondateur avant que la direction ne tombe entre les mains de ceux dont nous pensions qu'ils n'oseraient pas s'y inscrire compte tenu de leur passé, mon désir de faire oeuvre d'historien en décidant de préparer un complément de thèse et une conférence à la faculté Paul Valéry de Montpellier sur le cas Boudarel m'ont attiré l'inimitié de son président actuel, le Gal de Sesmaisons, qui a tout fait pour tenter de me discréditer dans mon département dans lequel j'assume des responsabilités importantes telles que Délégué Général du Souvenir français association qui ne dépend pas des anciens

combattants. Ma famille également a été l'objet d'attaques diffamatoires par l'entremise des pasteurs, nous sommes protestants.

Contrairement à Mr Beucler, qui a eu toute latitude pour faire des conférences sur le sujet sans avoir à en rendre compte au Gal de Sesmaisons et en utilisant outrageusement mes travaux sans y faire référence, j'ai dû rendre compte à Lyon, le 12 janvier 1993, de mes activités devant le bureau de l'ANAPII et d'autres personnes invitées par le Président, dont Mr Beucler. (CR joint). Persuadé que le Gal de Sesmaisons a tenu un rôle de kapo pendant son internement, j'ai étudié le dossier le concernant dans lequel figure le récit de sa captivité dont je vous joint la quatrième partie qui est la plus significative pour ce qui concerne le rôle qu'il a joué auprès du Viêt Minh dans l'espoir d'être libéré avant les autres. X

Ainsi, page N° 2, il avoue avoir fait aux prisonniers son premier discours politique. Page 3, il décide de prendre la tête du comité "Paix et rapatriement" poste confié dans tous les camps par le VM au personnage le plus compromis, ceci malgré la réticence bien compréhensible des européens surtout que, en bas de page, il avoue être un leader politique. Page N° 4, il décide officiellement de choisir la voie de la collaboration avec l'ennemi. Il change de camp pour le camp N° 113 où il est à nouveau désigné Président du comité "Paix et Rapatriement". (P.7). Les nouveaux arrivant le prennent pour un traître. Il statue sur le cas des fautifs, il préside, fait des discours et prononce des sentences. Page 9, il dit être chargé du ramassage des devoirs de délation et de leur correction. Ensuite, il lit les meilleures copies à la veillée et proclame les héros de cette compétition...?

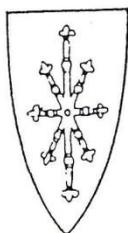
C'est ainsi qu'il gagnera sa libération bien que malade, ce que le VM ne faisait jamais. Craignant les reproches de la sécurité militaire, comme il l'évoque à la fin de la page N° 2 de son récit, qu'il trouve "inquisitoire, maladroite et même scandaleuse", il demandera à son père de faire pression sur le général de Linares et Mr Letourneau ses amis, pour donner l'ordre à la sécurité militaire de le laisser tranquille alors que tous les prisonniers, malades ou non ont fait l'objet d'un interrogatoire parfaitement compréhensible concernant l'attitude du VM, les noms des déserteurs et ceux des disparus.

Voici l'essentiel de mes propos concernant le dossier 1400. Etant en mesure de vous apporter d'autres précisions, je reste à votre disposition pour vous fournir tous renseignements complémentaires ou répondre à toute convocation que vous voudrez bien m'envoyer.

Avec mes remerciements, je vous prie, Monsieur le Juge, de bien vouloir agréer l'assurance de ma très haute considération.

Annexe 6

ASSOCIATION



SOUTIEN A L'ARMEE FRANÇAISE

138, Bld Haussman 75008 PARIS
Tel. (1) 42 25 48 43

Paris, le 11 juin 1999

Monsieur BONFILS
Villa Le Vallon Fleuri
232 chemin Pierre Dreuvet
69140 RILLEUX LA PAPE

Monsieur,

Vous n'avez pas répondu à ma lettre de mai. cela ne m'étonne pas. Peut-être commencez-vous à avoir des remords pour vos actes. Cela ne saurait les excuser.

Vous avez entraîné avec vous à Dien Bien Phu le Général BRUNEAU, mêlant l'ANAPI à la pantalonnade que vous avez orchestrée là-bas, malgré la réprobation quasi générale manifestée par tous les membres du Comité d'entente Indochine.

Je quitte pour raisons personnelles la présidence de l'ASAF, mais avant de partir je tiens à ce que mon dernier acte soit consacré à vous exprimer mon profond mépris pour ce vous avez fait là-bas, contre notre volonté à tous.

Vous avez amené nombre de braves anciens combattants d'Indochine devant le monument aux morts à se livrer à une indigne cérémonie de réconciliation avec les Viets, arrosée de Beaujolais.

Le peuple vietnamien n'est pas en cause, car irresponsable de la dictature du Vietminh qu'il subit depuis 45 ans. Les dirigeants avec lesquels vous vous êtes compromis en notre nom et sans aucun mandat de nous sont les mêmes marxistes qui ont massacré et torturé nos camarades, mis au goulag nos partisans.

C'est indécent et indigne de l'officier que vous avez été.

D'autre part, vous avez eu le culot de faire dire aux Viets que nous allions arrêter les poursuites contre cet ignoble Boudarel. De quel droit ? Nous, les anciens combattants d'Indochine, voulons continuer à poursuivre ce tortionnaire jusqu'à sa mort.

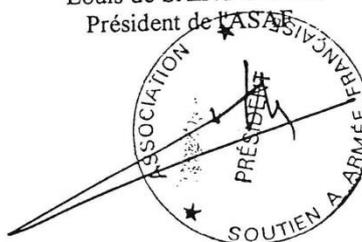
Enfin, vous et votre équipe avez expulsé notre Délégué National Adjoint W. SOBANSKI de la réunion du Comité d'Entente du 8 juin 1999, alors qu'il est le pilier de l'action contre Boudarel!

Sachez aussi que l'ASAF a approuvé les lettres de W. SOBANSKI et M. JEANTELOT.

Tout cela est indéfendable à notre avis et je tiens à vous renouveler la réprobation de l'ASAF, qui compte 320 associations affiliées, soit 400 000 sympathisants qui sont en désaccord complet avec vos initiatives.

Soyez assuré du profond mépris de ces derniers pour cette cérémonie injustifiable.

Louis de SAINT SIMON
Président de l'ASAF



cc pour information :

Comité d'Entente Indochine
UNACITA
UNP
UNC
ANAI
Comité d'Entente Associations Militaires
Rescapés du Camp 113
FNASOR
ANAPI

PHOTOCOPIE de l' ETIQUETTE décorant les 500
BOUTEILLES de VIN FRANÇAIS offertes par
Jack BONFILS aux ex-Commissaires Politiques VIETS



Voyage en Indochine :
Un communiqué
de Jean-Jacques BEUCLER

Le Comité national d'Entente des Anciens d'Indochine communique :

Le Comité National d'Entente des Anciens d'Indochine a pris connaissance, lors de la réunion de son Conseil d'Administration du 18-02-1999, du projet de

Voyage au Vietnam organisé par l'agence "Malka". Il s'agit là d'une initiative privée qui n'engage et ne finan pas les associations d'Anciens d'Indochine, et notamment l'Association Nationale des Anciens Prisonniers Internés (ANAPI).

Jean-Jacques BEUCLER
ancien ministre,
président du CNEAI

NOTA : Le Président du Comité d'Entente des Associations d'Indochine avait fait un communiqué paru dans le Journal des Combattants N° 2597 en date du 27 mars 1999, précisant que ce voyage était organisé à T I T R E P R I V E et n'engageait en rien les Associations dont l' A. N. A. P. I. mais Bonfils a passé outre :

Ci dessous : photocopie de ce communiqué

MAOLEN - INFO

Bulletin trimestriel de liaison de l'Association Nationale des Anciens Prisonniers - Internés - Déportés d'Indochine
Groupement N° 171 de la Fédération Nationale André Maginot
<http://www.anapi.asso.fr>

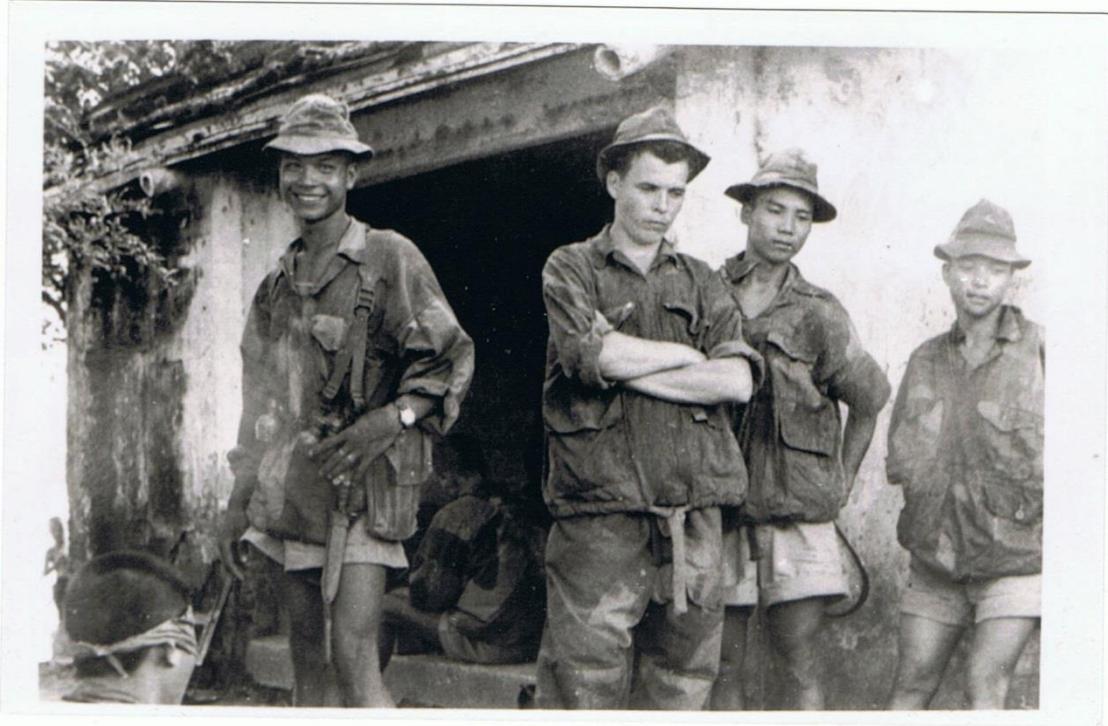
Rédacteur Roger CORNET 32 rue Roger Salengro 91390 Morsang sur Orge Tél / Fax 01 60 15 68 97
cornet.roger@neuf.fr

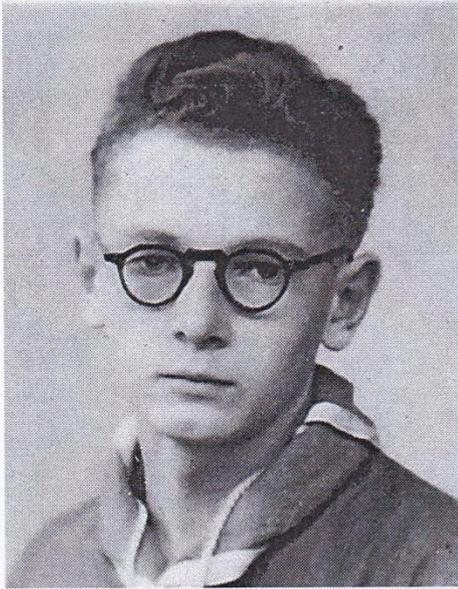
N° 90

janvier 2009



Annexe 8

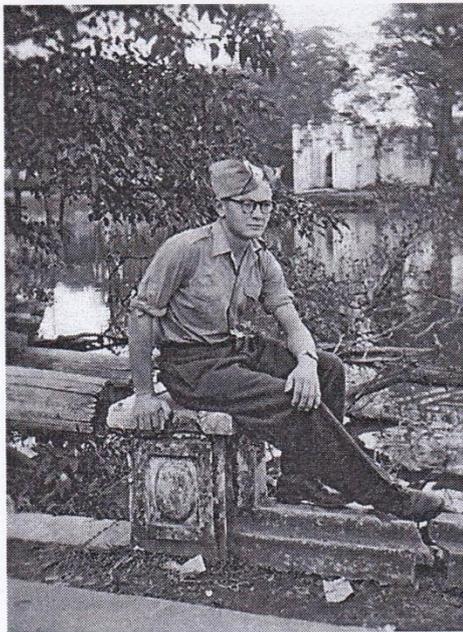




1944, Amédée Thévenet scout à 16 ans



1948, Amédée Thévenet au Maroc



1949, au Petit Lac à Hanoï — 1952, À Lourdes, Jean et Amédée Thévenet

Annexe 9

Hai-phong, le 29 août 1954

Chers parents

Aujourd'hui, nous avons bénéficié d'une journée de repos. Formidable, n'est-ce pas ? Il y avait un moment que cela ne m'était arrivé. Rien que cela peut vous donner une idée de ce que j'ai trimé ces deux derniers mois.

Dès demain d'ailleurs, nous allons continuer nos voyages quotidiens vers la baie d'Along avec un chargement de 1000 réfugiés derrière leurs curés puisque ce sont les évêques qui sont à l'origine de ce grand déménagement loin de la zone viet. Hier, comme nous avions fini de décharger de bonne heure, nous sommes allés mouiller dans une petite crique au milieu des rochers pour nous baigner. Nous ne sommes rentrés à Hai-phong qu'après diner.

L'échange de prisonniers est faite avec des L.C.T. et un L.S.M, dont le second, ~~Moulin~~ ~~Moulin~~, était un camarade de collège. Par lui, je sais des tas de choses sur ces opérations. En général cela se passe ainsi : le L.S.M. part de Saïgon à vide, accoste au large de Sam-son un cargo venu du Sud Vietnam avec un millier de prisonniers Viets. Il les embarque et va beacher à Sam-son, près du 20^{ième} parallèle. Les Viets descendent à terre et sont accueillis par les enfants des écoles, des délégations avec des centaines de drapeaux rouges à étoile jaune. On chante en levant le poing, on hurle, puis on enlève la tenue des prisonniers fournie par la France et quand il ne reste que le slip, on les emmène. Arrivent alors les nôtres, environ 200 Sénégalais, Algériens ou Marocains et Vietnamiens ; ceux là crient *Vive Ho Chbi Minh* jusqu'à ce qu'ils soient à bord du L.S.M, et enfin les légionnaires et les Français. En général tout ce qui n'est pas blanc a une mine convenable, mais légionnaires et Français sont dans un état de maigreur épouvantable, *comme les déportés*, m'a dit mon camarade..

Tout le long de l'appontement qui mène au bateau, des commissaires politiques, en rang serré, serrent les mains des prisonniers au passage, presque de force pendant que des photographes Viets grillent de la pellicule. Ces prisonniers sont habillés de neuf, une sorte de treillis verdâtre et un casque de feuilles de latanier.

A bord du L.S.M. un clairon joue *Voilà du boudin, la marche des paras, etc*, les gars en pleurent de joie et, à peine à bord ils jettent à l'eau le casque de latanier et sortent qui un képi blanc, qui un bérêt rouge, qui un calot qu'ils ont réussi à conserver on ne sait par quel miracle.

J'ai acquis en Indochine une grande admiration pour la Légion. J'ai vu tous ces hommes au baroud, en repos, en fête, ils reviennent des camps de la mort du Viet Minh et ils ont encore un moral à tout casser, à faire pleurer un mur. Ce sont bien des soldats hors du commun.

Nos réfugiés sont moins attendrissants. Ils sont indisciplinés, affolés, ils se montent presque les uns sur les autres pour avancer plus vite et, les pauvres gens, ils sentent très fort. Et à l'image de ce qu'on peut voir à Saïgon ou à Tourane dans la vie quotidienne, les plus forts, les « bien nourris » sont prêts à écraser les pauvres paysans faméliques, tout en faisant des bassesses à ceux qui ont une parcelle d'autorité, fut-il modeste midship. Dans ce pays où les trafics, la corruption, la fraude sont presque devenus la règle de bas en haut de l'échelle sociale, personne ne semble s'en offusquer et chacun veut sa part, comme ce gouverneur du Centre-Vietnam qui a touché un bon paquet de dollars pour l'accueil des réfugiés et s'est empressé de les placer dans une banque suisse.

Vietnamiens et Vietminh s'opposent pour prendre le pouvoir, mais ils ont en commun de vouloir le faire aux dépens du colonisateur. Dien-bien-phu est autant une défaite pour le Vietnamiens que pour nous, mais un grand nombre s'en sont réjouis comme d'une victoire, celle de l'homme jaune sur l'homme blanc qui a mordu la poussière. Ce dernier continue à s'humilier. A Trung-gia, les délégués Viet-minh sont venus dans une jeep avec cette

inscription : « *Souvenir de Dien-bien-phu* ». Personne n'a claqué la porte. A Sam-son, les tentes viets sur la plage sont faites de toiles de parachutes marquées *Dien-bien-phu*. Par contre un bâtiment français qui arborait à l'avant un immense pavillon tricolore a reçu l'ordre de l'enlever suite à une protestation des Viets.

Pour mettre fin à cette guerre sanglante et inutile, il y avait deux méthodes : faire du colonialisme sauvage en fonçant d'un bout à l'autre du pays, en fusillant dix personnes dans les villages qui s'opposeraient à notre passage et refuser tout pouvoir aux autochtones ; ou alors faire ce qu'a fait Mandés France. Son mérite est d'avoir compris que c'était la moins mauvaise solution, même si l'on ne peut prévoir combien de temps cela durera. Pour ma part je quitterai ce pays sans regret.

Sources et bibliographie

1. Sources

Témoignages oraux :

- Entretien avec Jean Hamon, juin 2008.
- Entretien avec Christian Cressard, juillet 2008.
- Entretien avec Yvon Beaurepaire, août 2008.
- Entretien avec Pierre Ziegler, septembre 2008.
- Entretien avec Huynh Ba Xuan, mars 2009.
- Entretien avec Wladislaw Sobanski, mars 2009.
- Entretien avec Eugène Grenard, avril 2009.
- Entretien avec Pierre Mouty, mai 2009.

Sources inédites :

- CRESSARD, CHRISTIAN, correspondance adressée à ses parents, 1953-1954.
- DESBOIS, Serge, *Les camps de prisonniers du Viet Minh*, DVD, documentaire amateur.
- MORICHERE, Pierre, *Journal de marche*, document manuscrit non publié.
- Lettre de Louis de Saint Simon, président de L'Association de Soutien à l'Armée Française à Jack Bonfils en date du 11 juin 1999.
- Lettre de Robert Bonnafous au juge d'instruction Jean-Pierre Getti, 28 octobre 1992.

Sources officielles

- Loi n° 89-1013 du 31 décembre 1989 portant création du statut de prisonnier du Viet-Minh, Journal officiel de la République française, janvier 2010.
- Proposition de loi n°2500 visant à rendre inamnistiables les crimes contre l'humanité, 13 juillet 2005, <http://www.assemblee-nationale.fr/12/propositions/pion2500.asp>.

- Décret n°2005-547 du 26 mai 2005 instituant une journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » en Indochine, Journal officiel de la République française, le 8 juin de chaque année, mai 2005.
- KASPI, André (sous la présidence de), *Rapport de la commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques*, novembre 2008, disponible en ligne : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000707/0000.pdf>.
- ACCOYER, Bernard, (présenté par), *Rapport de la mission parlementaire d'information sur les questions mémorielles*, Paris, CNRS Éditions, 2009, 300 p.

Sources publiées :

1. Témoignages, mémoires et souvenirs :

- ANAPI, *notre histoire 1985-2003*, Paris, Atlante Éditions, 2004, 379 p.
- ANAPI, *Les Soldats perdus. Prisonniers en Indochine 1945-1954*, Paris, Indo Éditions, 2005, 486 p.
- BAYLE, Claude, *Prisonnier au camp 113*, Paris, Perrin, 1991, 274 p.
- BEUCLER, Jean-Jacques, *Quatre années chez les Viets*, Paris, Lettres du monde, 1977, 264 p.
- BEUCLER, Jean-Jacques, *Mémoires*, Paris, Éditions France-Empire, 1991, 93 p.
- BOUDAREL, Georges, *Autobiographie*, Paris, Jacques Bertoin, 1991, 435 p.
- CAPITAINE, Thomas, *Captifs du Viêt-minh. Les victimes de Boudarel parlent*, 1991. Récit en ligne : <http://archives.chez.com/captif.htm>
- CHAUMONT-GUITRY (DE), Guy, *Lettres d'Indochine*, Paris, Éditions Alsatia, 1951, 217 p.
- CORNIQUET, Claude, *Des p'tites Eaux...à l'Indo...Souvenirs*, livre édité à compte d'auteur, 226 p.
- FIGUERES, Leo, *Je reviens du Viet-Nam libre*, Paris, 1950, 229 p.
- FORESTIER, Patrick, SCHOENDOERFFER, Pierre, *La Guerre dans les yeux*, Paris, Grasset, 2013, 342 p.
- GOËLDHIEUX, Claude, *Quinze mois prisonnier chez les viets*, Paris, Julliard, 1953, 245 p.
- GRAUWIN, Paul (médecin-commandant), *J'étais médecin à Diên Biên Phu*, Paris, Éditions France-Empire, 301 p.
- GRUE, Bernard, *L'Espoir meurt en dernier*, Paris, Éditions du Rocher, 2013, 189 p.
- GUILLAUME, Pierre, *Mémoires*, Paris, Plon, 2006, 392 p.

- HERY, Norbert, *Tu-Binh. 1446 jours au camp n°1 septembre 1950 septembre 1954*, Panazol, Lavauzelle, 1994, 256 p.
- HUYNH, Ba Xuan, *Oublié 23 ans dans les goulags viet-minh 1953-1976*, Paris, L'Harmattan, 2003, 265 p.
- JEANDEL, Paul, *Soutane noire et béret rouge*, Paris, Éditions de la pensée moderne, 1957, 218 p.
- LA MOTTE (DE), Dominique, *De l'autre côté de l'eau. Indochine 1950-1952*, Paris, Tallandier, 2009, 165 p.
- MARY, René, *Nos évadés d'Indochine*, Paris, Jacques Granger, 1992, 256 p.
- MOREAU, René, *8 ans otages chez les Viets 1946-1954*, Paris, Pygmalion, 1982, 313 p.
- RICHARD, Pierre, *Cinq ans prisonnier des Viets*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1975, 211 p.
- SAINT-MARC (de), Hélié, *Toute une vie*, Paris, Les Arènes, 2004, 275 p.
- SESMAISONS, Yves, *Prisons de bambous 1951-1952*, Paris, Economica, 2011, 206 p.
- STIEN, Louis, *Les Soldats oubliés. De Cao Bang aux camps de rééducation du viêt-minh*, Paris, Albin Michel, 1993, 328 p.
- THEVENET, Amédée, *Goulags indochinois. Carnets de guerre et de captivité 1949-1952*, Paris, Éditions France-Empire, 1997, 409 p.
- THEVENET, Amédée, *Mourir pour l'Indochine. Carnets de guerre et de captivité 1945-1954*, Paris, Éditions Peuple libre, 2014, 382 p.
- VOLLAIRE, Jacques, *Deux ans de Ka Nha*, Paris, Indo Éditions, mai 2011, 48 p.

2. Romans

- DELPEY, Roger, *Le soleil se lèvera*, Paris, Édition Valmont, 1959, 220 p.
- DELPEY, Roger, *La Bataille du Tonkin. Soldat de la boue (tome2)*, Paris, J'ai lu, 1969, 309 p.
- LARTEGUY, Jean, *Le Mal jaune*, Paris, Presses de la cité, 1962, 499 p.
- LARTEGUY, Jean, *Les Centurions*, Paris, Presses de la cité, 1961, 494 p.
- POUGET, Jean, *Le Manifeste du camp n°1*, Paris, Fayard, 1969, 444 p.
- SCHOENDOERFFER, Pierre, *La 317^e section*, Paris, La Table ronde, 1963, 256 p.
- SCHOENDOERFFER, Pierre, *L'Adieu au roi*, Paris, Grasset, 1969, 316 p.
- SCHOENDOERFFER, Pierre, *Le Crabe-Tambour*, Paris, Grasset, 1976, 310 p.
- SCHOENDOERFFER, Pierre, *L'Aile du papillon*, Paris, Grasset, 2003, 218 p.
- SCHOENDOERFFER, Pierre, *Là-haut, un roi au-dessus des nuages*, Paris, Grasset, 2004 (1^{ère} édition 1981), 349 p.

3. Documentaire

■ FERARU, Marcela, *Face à la mort. Les témoignages des prisonniers de Hô Chi Minh*, Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense en partenariat avec l'ANAPI, 2009, durée totale : 160 minutes.

4. Films

■ SCHOENDOERFFER, Pierre, *La 317^e section*, France, 1965. Réalisé et écrit par Pierre Schoendoerffer, produit par Georges de Beauregard, interprètes : Jacques Perrin, Bruno Cremer. Prix du meilleur scénario, festival de Cannes 1965. Coffret 3 DVD, 100 minutes.

■ SCHOENDOERFFER, Pierre, *Le Crabe-Tambour*, France, 1977. Scénario et dialogue Pierre Schoendoerffer. Images : Raoul Coutard. Musique : Pierre Sarde, Production : Georges Beauregard. Interprètes : Jacques Perrin, Jean Rochefort, Claude Rich, Jacques Dufilho, 120 minutes.

■ SCHOENDOERFFER, Pierre, *Diên Biên Phu*, France 1992. Scénario et dialogues : Pierre Schoendoerffer. Images : Bernard Lutic. Musique : Georges Delerue. Production : Jacques Kirsner. Interprètes : Donald Pleasence, Patrick Catalifo, Ludmilla Mikael, Jean-François Balmer, Maxime Leroux, 146 minutes.

5. Sites web

■ http://fr.wikipedia.org/wiki/Georges_Boudarel.

■ <http://www.anapi.asso.fr/>.

■ <http://www.rapatRIES-vietnam.org/>.

■ <http://corniquet.host22.com/>.

■ <http://www.heliedesaintmarc.com/>.

■ <http://www.forumvietnam.fr/forum-vietnam/le-vietnam-son-passe-son-histoire-12/georges-boudarel-avec-le-recul-du-temps-1581/>.

6. Périodiques

- *Les Collections de L'Histoire*, n°23, 2004.
- *L'Express*, janvier 1991 à 2009.
- *Le Figaro*, journal d'actualité, janvier 1991 à 2009.
- *Le Figaro-Histoire*, décembre 2013-janvier 2014, n°11.
- *L'histoire*, janvier 1991 à 2009.
- *Le Monde 2*, 28 octobre 2006.
- *Le Nouvel Observateur*, janvier 1991 à 2009.
- *Le Parisien*, janvier 1991 à 2009.
- *Maolen-info*, journal de l'association ANAPI, janvier 2009 à avril 2012.
- *Politis*, n°132, mars 1991.
- *TéléObs*, 3 décembre-9 décembre 2009.

2. Bibliographie

I. La Guerre d'Indochine

1. Généralités

Ouvrages généraux

- BODARD, Lucien, *La guerre d'Indochine. L'enlèvement, l'humiliation, l'aventure*, Paris, Grasset, 1997, 1168 p.
- BODARD, Lucien, *La guerre d'Indochine, l'Illusion, tome II*, Paris, Gallimard, 1965, 434 p.
- BODARD, Lucien, *La guerre d'Indochine, l'Épuisement, tome V*, Paris, Gallimard, 1967, 539 p.
- BODIN, Michel, *Soldats d'Indochine 1945-1954*, Paris, L'Harmattan, 1997, 238 p.
- CHERON, Bénédicte, *Pierre Schoendoerffer*, Paris, CNRS Éditions, 2012,
- DALLOZ, Jacques. *La guerre d'Indochine. 1945-1954*, Paris, Seuil, Points Histoire, 1987, 316 p.
- DALLOZ, Jacques. *Dictionnaire de la guerre d'Indochine. 1945-1954*, Paris, Armand Colin, 2006, 282 p.
- DAVID, Michel, REGNIER, Louis-Marie, *Les Bataillons thaïs en Indochine*, Dinan, Le pays de Dinan, 2010, 190 p.
- DEVILLERS, Philippe, *Histoire du Vietnam de 1940 à 1952*, Paris, Seuil, 1952, 474 p.
- DEVILLERS, Philippe (présenté par), *Paris, Saïgon, Hanoi. Les Archives de la guerre 1944-1947*, Paris, Gallimard, collection Archives, 1988, 396 p.
- ESTIVAL, Bernard (Contre-amiral), *La Marine française dans la guerre d'Indochine*, Nantes, Marines éditions, 2007, 320 p.
- GRAS, Yves, *Histoire de la guerre d'Indochine*, Paris, Plon, 1979, 592 p.
- *Indochine. 1946-1954 : de la paix manquée à la « sale guerre »*, Paris, Librio, 2004, 91 p.
- LE PAGE, Jean-Marc, *Les Services secrets en Indochine*, Paris, Nouveau monde, 2012, 517 p.
- MUS, Paul, *Vietnam. Sociologie d'une guerre*, Paris, Seuil, 1952, 373 p.
- RIOUX, Jean-Pierre (Préface de), *Diên Biên Phu vu d'en face. Paroles de Bô dôï*, Paris, Nouveau Monde, 2010, 271 p.
- ROY, Jules, *La Bataille de Diên Biên Phu*, Paris, Julliard 1963, 568 p.

- RUSCIO, Alain (sous la dir. de), *La Guerre « française » d'Indochine (1945-1954) les sources de la connaissance. Bibliographie, filmographie, documents divers*, Paris, Les Indes Savantes, 2002, 1174 p.
- STORA, Benjamin, *Imaginaires de guerre, Algérie R Viêt-nam en France et aux États-Unis*, Paris, La Découverte, 1997, 251 p.
- TERTRAIS, Hugues, *Atlas des guerres d'Indochine*, Paris, Autrement, 2004, 63 p.

2. Affaire Boudarel

- CHARUEL, Marc, *L’Affaire Boudarel*, Paris, Éditions du Rocher, 1991, 233 p
- DAOUDAL, Yves, *Le Dossier Boudarel*, Paris, Éditions Remi Perrin, 2002, 191 p.
- EDWARDS Kathryn, « Traître au colonialisme ? The Georges Boudarel affair and the memory of the Indochina War », *French Colonial History*, vol. 11, 2010, pp. 193-20.

3. La captivité

- BONNAFOUS, Robert, *Les Prisonniers Français dans les camps viêt minh 1945-1954*, Thèse de doctorat, Université Paul Valéry Montpellier III, 1985, 367 p.
- GENIN, Hugo, *Mémoire de captivité des soldats français de Diên Biên Phu. Entretiens et récits anthropologiques*, doctorat en anthropologie, sous la direction de Lorant, Jean, Université de Nice, Sophia Antipolis, 2007, 903 p.
- MARY, Julien, « Prisonniers du Vietminh. Fabrique d’un regard historico-traumatique et sanctuarisation d’une mémoire oubliée », in Marie-France BADIE, Michèle-Caroline HECK et Philippe MONBRUN, *La Fabrique du regard* (issu du colloque du même nom organisé à l’UPV-Montpellier III en 2009), Paris, Michel Houdiard, 2010, pp. 294-304.
- MARY, Julien, « Entre héroïsation et victimisation : muséohistoire comparée des captivités de guerres françaises et américaines en Extrême-Orient (1942-1973) », in ROUSSEAU, Frédéric (dir.), *Les Présents des passés douloureux. Musées d’histoire et configurations mémorielles. Essai de muséohistoire*, Paris, Michel Houdiard, 2012, pp. 55 à 91.
- SERADIN, Nicolas, « Les anciens prisonniers français de la guerre d’Indochine dans l’espace public : de l’affaire Boudarel à la reconnaissance mémorielle », in *Modern and contemporary France*, Volume 19, n°1, février 2011, pp. 17 à 37.

- SERADIN, Nicolas, « Indochine : du soldat-héros au soldat-humanisé », in *Inflexion*, La documentation française, n°23, 2013, pp. 187 à 202.

4. La bataille de la RC4

- BERGOT, Erwan, *La Bataille de Dong Khê. La tragédie de la RC4, Indochine, mai/octobre 1950*, Paris, Presses de la cité, 1987, 360 p.
- DESBOIS, Serge, *Le Rendez-vous manqué des colonnes Charton et Le Page, Indochine-RC4-1950, contre-enquête*, Paris, Indo Éditions, 2003, 193 p.

5. Mémoire de la guerre d'Indochine

- DOYON, Jacques, *Les Soldats blancs de Hô Chi Minh*, Paris, Marabout, 1973, 512 p.
- EDWARDS, Maura Kathryn, *Le Mal jaune. The memory of the Indochina war in France 1954-2006*, sous la direction de Eric Jennings, Doctorat d'histoire, Université de Toronto, 2010, 316 p.
- GENIN, Hugo, *La Mémoire des parachutistes à Diên Biên Phu. 13 mars-7 mai 1954. Entretiens et récit anthropologique*, Panazol, 2004, 225 p.
- JOURNOUD, Pierre, TERTRAIS, Hugues, *Paroles de Diên Biên Phu. Les survivants témoignent*, Paris, Tallandier, 2004, 260 p.
- JOURNOUD, Pierre, TERTRAIS, Hugues (sous la dir.), *1954-2004. La Bataille de Diên Biên Phu entre histoire et mémoire*, Paris, Publication de la Société française d'histoire d'outre-mer, 2004, 257 p.
- ORTHOLAN, Henri, *Prisonniers du Viêt-minh : de Diên Biên Phu au camp-tribunal de Cho Chu*, Dinan, Le Pays de Dinan, 2013, 207 p.

6. Etude sur le lavage de cerveaux

- ANTHONY, Dick, *Le Lavage de cerveaux, mythe ou réalité ?*, Paris, L'Harmattan, 2006, 200 p.

II. Réflexion sur l'histoire

1. la discipline historique : Histoire, mémoires, témoignages et écriture de l'histoire

Ouvrages théoriques

- BENJAMIN, Walter, « Sur le concept d'histoire », in *Œuvres III*, Paris, Folio, 2000, 480 p.
- BLANCHARD, Pascal, VEYRAT-MASSON (sous la dir.), *Les Guerres de mémoires. La France et son histoire. Enjeux politiques, controverses historiques, stratégies médiatiques*, Paris, La Découverte, 2008, 334 p.
- BLOCH, Marc, *L'Histoire, la Guerre, la Résistance*, Paris, Gallimard Quarto, 2006, 1176 p.
- BOURDE, Guy, MARTIN, Hervé, *Les Écoles historiques*, Paris, Seuil, Points Histoire, 1997, 416 p.
- BRANCHE, Raphaëlle, *La Guerre d'Algérie : une histoire apaisée ?* Paris, Seuil, Points Histoire, 2005, 445 p.
- CAPDEVILA, Luc, LANGUE, Frédérique (sous la dir. de), *Entre mémoire collective et histoire officielle. L'histoire du temps présent en Amérique latine*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, 282 p.
- CENTLIVRES, Pierre, FABRE, Daniel, ZONABEND, Françoise (sous la dir. de), *La Fabrique du héros*, Paris, Editions de la maison des sciences de l'homme, 1998, 318 p.
- CERTEAU (de), Michel, *Histoire et psychanalyse entre science et fiction*, Paris, Gallimard, Folio histoire, 1987, 310 p.
- CERTEAU (DE), Michel, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Folio histoire, 2002, 527 p.
- CHANDERNAGOR, Françoise, NORA, Pierre, *Liberté pour l'histoire*, Paris, CNRS éditions, 2008, 58 p.
- COUROUBLE-SHARE, Stéphanie, *Le Négationnisme et son émergence dans l'espace public*, Université de Paris VII, sous la direction de Pierre Vidal-Naquet et de Marie-Claire Hoock-Demarlé, thèse d'histoire, 2008, 708 p.
- DELACROIX, Christian, DOSSE, François, GARCIA, Patrick, OFFENSTADT, Nicolas (dir.), *Historiographie. Concepts et débats*, Paris, Gallimard, 2010, 656 p.
- DOSSE, François, *Michel de Certeau, le marcheur blessé*, Paris, La Découverte, 2002, 655 p.
- DOSSE, François, *L'Histoire en miettes. Des annales à la « nouvelle histoire »*, Paris, La Découverte, 2005, 266 p.

- DOSSE, François, *Paul Ricœur, Michel de Certeau. L'Histoire : entre le dire et le faire*, Paris, L'Herne, 2006, 141 p.
- DOSSE, François, *Renaissance de l'événement. Un défi pour l'historien : entre sphinx et phénix*, Paris, PUF, 2010, 448 p.
- FARGE, Arlette, *Des Lieux pour l'histoire*, Paris, Seuil, 1997, 148 p.
- FARGE, Arlette, *La Déchirure. Souffrance et déliaison sociale au XVIII^e siècle*, Paris, Bayard, 2013, 228 p.
- FERRO, Marc, *Les Individus face aux crises du XX^e siècle. L'Histoire anonyme*, Paris, Odile Jacob, 2005, 300 p.
- FOUCAULT, Michel, *L'Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969, 257 p.
- GARAPON, Antoine, *Peut-on réparer l'histoire ? : Colonisation, esclavage, Shoah*, Paris, Odile Jacob, 2008, 287 p.
- GINZBURG, Carlo, *Mythes, emblèmes, traces*, Verdier, 2010 (1986 pour la première édition), 376 p.
- HALBWACHS, Maurice, *Les Cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994 (1^{ère} édition 1925), 374 p.
- HARTOG, François, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, Points Histoire, 2003, 321 p.
- HARTOG, François, *Évidence de l'histoire*, Paris, Gallimard, Folio histoire, 2005, 356 p.
- HARTOG, François, REVEL Jacques (sous la dir. de), *Les Usages politiques du passé*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2001, 206 p.
- JOUTARD, Philippe, *La Légende des camisards. Une sensibilité au passé*, Paris, Gallimard, 1977, 439 p.
- LANGUE, Frédérique, « L'Histoire des sensibilités. Non-dit, mal dire ou envers de l'histoire ? Regards croisés France-Amérique latine », *Nuevo Mundo, Mundos Nuevos*, numéro 6, <http://nuevomundo.revues.org/document2031.html>.
- LE GOFF, Jacques, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, 1988, 409 p.
- LE GOFF, Jacques (sous la dir. de), *La Nouvelle histoire*, Paris, Éditions Complexe, 2006, 333 p.
- MAUSS-COPEAUX, Claire, *Appelé en Algérie. La parole confisquée*, Paris, Hachette, Pluriel, 1998, 333 p.
- MÜLLER, Bertrand (Sous la dir. de), *L'histoire entre mémoire et épistémologie. Autour de Paul Ricœur*, Dijon-Quetigny, 2004, 220 p.
- OZOUF, Mona, « Récits des romanciers, récits des historiens », in *Le Débat, L'Histoire saisie par la fiction*, Paris, Gallimard, n°165, mai-août 2011, pp. 13 à 26.
- PROST, Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996, 330 p.

- RICŒUR, Paul, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, Points Essais, 1990, 424 p.
- RICŒUR, Paul, *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, Paris, Seuil, 2000, 675 p.
- SERRES, Alexandre, *Quelle(s) problématique(s) de la trace ?*, Rennes, Texte d'une communication prononcée lors du séminaire du CERCOR, le 13 décembre 2002, disponible en ligne : http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/06/26/00/PDF/sic_00001397.pdf (consulté en septembre 2014).
- TODOROV, Tzvetan, *Devoirs et Délices une vie de passeur*, Paris, Paris, Seuil, 2002, 394 p.
- VAN DAMME, Stéphane, « A distance de Carlo Ginzburg, une mise à l'épreuve des méthodes de l'histoire culturelle », *Les dossiers du Grihl (en ligne), les dossiers de Stéphane Van Damme, historiographie et méthodologie*, mis en ligne le 28 juin 2007, URL : <http://dossiersgrihl.revues.org/702> ; DOI : 10.4000/dossiersgrihl.702
- VEYNE, Paul, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, Points Histoire, 1996, 438 p.
- YERUSHALMI, Yosef Hayim, *Zakhor. Histoire juive et mémoire juive*, Paris, Gallimard, Tel, 1984, 165 p.

2. le statut de témoin

- CAZALS, Rémy, ROUSSEAU, Frédéric. *14-18, le cri d'une génération*, Paris, Privat, 2003, 160 p.
- CHAUMONT, Jean-Michel, *La Concurrence des victimes. Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte, 2002, 380 p.
- DULONG, Renaud, *Le Témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1998, 237 p.
- NORTON CRU, Jean, *Témoins. Essai d'analyse et de critique des souvenirs de combattant, édités en français de 1915 à 1928*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1993, 727 p
- NORTON CRU, Jean, *Du témoignage*, Paris, Alia, 1998 (2^e éd.), 153 p.
- POLLAK, Michel, *L'Expérience concentrationnaire*, Paris, Métailié, 2000, 342 p.
- PROST, Antoine, *Les anciens combattants et la société française 1914-1939*, Paris, 1977, 246 p.
- PROST, Antoine, *Les anciens combattants et la société française 1914-1939*, tome 1 Histoire, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1977, 237 p.
- PROST, Antoine, *Les anciens combattants et la société française 1914-1939*, tome 2 Sociologie, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1977, 261 p.
- PROST, Antoine, *Les anciens combattants et la société française 1914-1939*, tome 3 Idéologie, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1977, 268 p.

- ROUSSEAU, Frédéric, *Le Procès des témoins de la Grande Guerre. L'affaire Norton Cru*, Paris, Seuil, 2003, p. 265.
- VOLDMAN, Danièle (sous la dir. de), *La Bouche de la vérité, la recherche historique et les sources orales, Les cahiers de l'IHTP*, n°21, novembre 1992.
- WIEVIORKA, Annette, *L'Ère du témoin*, Paris, Hachette, Pluriel, 1998, 190 p.

3. Réflexion sur la guerre

- AUDOIN-ROUZEAU, Stéphane. *Combattre. Une anthropologie historique de la guerre moderne (XIX^e-XXI^e siècle)*, Paris, Seuil, 2008, 327 p.
- AUDOIN-ROUZEAU, Stéphane, BECKER, Anne, INGRAO, Christian, ROUSSO, Henry (Sous la dir. de), *La Violence de guerre 1914-1945*, Paris, Éditions Complexe, 2002, 348 p.
- BENOIT, Christian, BOËTSCH, Gilles, CHAMPEAUX, Antoine, DEROO, Eric (sous la dir. de), *Le Sacrifice du soldat*, Paris, CNRS Éditions, 2009, 236 p.
- CABANEL, Patrick, LABORIE, Pierre (sous la dir. de), *Penser la défaite*, Toulouse, Privat, 2002, 318 p.
- CAPDEVILA, Luc, VOLDMAN, Danièle, *Nos Morts. Les sociétés occidentales face aux tués de la guerre*, Paris, Payot, 2002, 280 p.
- MARGOLIN, Jean-Louis, *L'Armée de l'empereur. Violences et crimes du Japon en guerre 1937-1945*, Paris, Armand Colin, 2007, 479 p.
- VILLATOUX, Paul, VILLATOUX, Marie-Catherine, *La République et son armée face au « péril subversif »; Guerre et action psychologique 1945-1960*, Paris, Les Indes savantes, 2005, 694 p.

4. Histoire de la captivité au XX^e siècle

Études sur la captivité

- BRANCHE, Raphaëlle, *Prisonniers du FLN*, Paris, Payot, 2014, 286 p.
- PATHE Anne-Marie, THEOFILAKIS, Fabien, *La Captivité de guerre au XX^e siècle. Des Archives, des histoires, des mémoires*, Paris, Armand Colin, 2012, 376 p.

- QUINTON, Laurent, *Une Littérature qui ne passe pas. Récits de captivité des prisonniers de guerre français de la Seconde Guerre mondiale (1940-1953)*, sous la direction de Michèle Touret, Université Rennes 2 Haute-Bretagne, 2007, 606 p. Thèse consultable sur : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00194520/fr/>
- THEOFILAKIS, Fabien, *Les Prisonniers de guerre Allemands, France 1944-1949*, Paris, Fayard, 2014, 800 p.

Témoignages, mémoires et souvenirs

- LEVI, Primo, *Si c'est un homme*, Paris, Julliard, 1987, 213 p.
- LEVINAS, Emmanuel, *Carnets de captivité et autres inédits, Œuvre 1*, Paris, Éditions Grasset et Fasquelle, 2009, p. 203.
- LUSSEYRAN, Jacques, *Le Monde commence aujourd'hui*, Paris, Silène, 2012, 125 p.
- MARGOLIN, Julius, *Voyage au pays des ze-ka*, Paris, Le bruit du temps, 2010, 781 p.
- SEMPRUN, Jorge, *L'Écriture ou la vie*, Paris, Gallimard, 1994, 318 p.
- SOLJENITSYNE, Alexandre, *L'Archipel du Goulag 1918-1956*, Paris, Seuil, 1974, 446 p.

5. Sur le concept de victime

Ouvrages théoriques

- CROCQ, Louis, « La Culpabilité du soldat occidental », in *Revue des deux mondes*, mars 2011, n°3, pp. 129-149.
- ELIACHEFF, Caroline, SOULEZ LARIVIERE, Daniel, *Le Temps des victimes*, Paris, Albin Michel, 2007, 293 p.
- FASSIN, Didier, RECHTMAN, Richard, *L'Empire du traumatisme. Enquête sur la condition de victime*, Paris, Flammarion, 2007, 452 p.
- GARNOT, Benoît (sous la dir. de), *Les victimes des oubliés de l'histoire ?*, Rennes, PUR, 2000, 535 p.
- LEFRANC, Sandrine, MATHIEU, Lilian, SIMEANT, Johanna, « Les Victimes écrivent leur Histoire », in *Raisons politiques*, n°30, 2008, 182 p.

6. Histoire et Internet

Ouvrages théoriques

- HOOG, Emmanuel, *Mémoire année zéro*, Paris, Seuil, 2009, 207 p.
- GINZBURG, Carlo, « Réponse à Francis Chateauraynaud », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps. L'historien face à l'ordre informatique. Classification et histoire*, n°82, Avril-juin 2006, pp. 119-120.
- JAUREGUIBERRY, Francis, PROULX, Serge, *Internet, nouvel espace citoyen ?*, Paris, L'Harmattan, 2003, 250 p.
- KARMASYN, Gilles, « Le négationnisme Internet R Genèse, stratégies, antidotes », in *Revue d'histoire de la Shoah, le monde juif. Négationnisme sur Internet*, Centre de documentation juive contemporaine, septembre-décembre 2000, n°170, pp. 7 à 67.
- KETELAAR, Eric, « (Dé)Construire l'archive », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps. L'historien face à l'ordre informatique. Classification et histoire*, n°82, avril-juin 2006, pp. 65 à 71.
- LEVY, Pierre, « Nous sommes le texte », *Esprit*, Février 1994, n°199, p. 90.
- MCKENZIE, D.F., *La bibliographie et la sociologie des textes*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1991, 119 p.
- MASANES, Julien, « L'Archivage du Web », in *Pérenniser le document numérique*, séminaire INRIA 2-6 octobre 2006, ADBS, 2006, pp. 101-122.
- MINUTI, Rolando, *Internet et le métier d'historien*, Paris, PUF, 2002, 146 p.
- ROGER T. PEDAUQUE, *Le Document à la lumière du numérique*, Caen, C&F éditions, septembre 2006, 218 p
- RYGIEL, Philippe, NOIRET, Serge, *Les Historiens, leurs revues et Internet (France, Espagne, Italie)*, Paris, Publibook, 2005, 193 p.
- SERRES, Alexandre, « Regard sur les origines des communautés virtuelles : « les communautés en ligne et le temps partagé. Un exemple d'hybride socio-technique », in *Écritures en ligne : pratiques et communautés*, colloque du CERCOR, Université Rennes 2, 26 et 27 septembre 2002, disponible sur : http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00000426.html.
- VANDENDORPE, Christian, *Du papyrus à l'hypertexte. Essai sur les mutations du texte et de la lecture*, Paris, La Découverte, 1999, 267 p.

III. Sociologie pragmatique et philosophie

Ouvrages généraux

■ CHARAUDEAU, Patrick, MAINGUENEAU, Dominique, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil, 2002, 661 p.

Ouvrages théoriques

- BOLTANSKI, Luc, *Les Cadres : la formation d'un groupe social*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1982, 528 p.
- BOLTANSKI, Luc, *L'Amour et la justice comme compétences*, Paris, Métailié, 1991, 382 p.
- BOLTANSKI, Luc, THEVENOT, Laurent, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991, 483 p.
- CHATEAURAYNAUD, Francis, TORNAY, Didier, *Les Sombres précurseurs*, Paris, EHESS, 1999, 476 p.
- CHATEAURAYNAUD, Francis, *Une technologie littéraire pour les sciences humaines*, Paris, CNRS Éditions, 2003, 396 p.
- CHATEAURAYNAUD, Francis, « L'Épreuve du tangible. Expériences de l'enquête et surgissements de la preuve », in *La Croyance et l'enquête. Aux sources du pragmatisme*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2004, pp.167-194.
- CHATEAURAYNAUD, Francis, « Faust, la société de l'information et le village sociologique », texte de la communication aux Journées « Figures du lettré et technologies numériques : une chimère contemporaine ? », Paris, Mars 2007, disponible sur : http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/32/15/99/PDF/FC_lettres_du_numerique_mars_2007.pdf.
- CHATEAURAYNAUD, Francis. *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, Éditions Petra, 2011, 477 p.
- DELEUZE, Gilles, GUATTARI, Félix, *Mille Plateaux. Capitalisme et Schizophrénie*, Tome 2, Paris, Les Éditions de Minuit, 1980, 645 p.
- DELEUZE, Gilles, GUATTARI, Felix, *Qu'est-ce que la philosophie ?* Paris, Les Éditions de Minuit, 1991, 206 p.
- DUVAL, Raymond, *Temps et vigilance*, Paris, Vrin, 1990, 224 p.
- HABERMAS, Jürgen, *L'Espace Public*, Paris, Payot, 1988, 324 p.

- LATOUR, Bruno, *Guerre et paix suivi de Irréductions*, Paris, Éditions Métailié, 1984, 281 p.
- LATOUR, Bruno, *La Science en action. Introduction à la sociologie des sciences*, Paris, La Découverte, 1989, 663 p.
- PROCHASSON, Christophe, RASMUSSEN, Anne, « Du bon usage de la dispute, introduction », in *Mil neuf cent, Revue d'histoire intellectuelle, Comment on se dispute. Les formes de la controverse*, n°25, 2007, pp. 5 à 13.

Index des noms de personnes

Albert, Jean-Pierre : 331
Alliot-Marie, Michèle : 107
Amouroux, Henri : 324
Anthony, Dick : 248
Aristote : 150, 151, 255, 368
Aussaresses, Paul : 78, 79, 80, 81
Barre, Raymond : 26
Baylé, Claude : 30, 48, 49, 137, 205, 207, 218, 224, 279, 303, 309
Beaurepaire, Yvon : 135, 142, 175
Beck, Ulrich : 384
Bergot, Erwan : 324
Beucler, Jean-Jacques : 23, 26, 39, 40, 47, 52, 57, 87, 88, 137, 264, 281, 282, 290, 291, 292, 294, 295, 297, 341
Bigéard, Marcel : 55, 81, 93, 141, 159, 213, 324, 332, 334, 335, 336, 350
Blanchard, Pascal : 18, 412
Bloch, Marc : 133, 371, 372, 409, 411, 412
Bodard, Lucien : 324, 333
Bodin, Michel : 141
Boltanski, Luc : 33, 37, 39, 40, 57, 245, 283, 328
Bonnafous, Robert : 11, 29, 50, 79, 88, 89, 90, 92, 121, 156, 171, 173, 186, 189, 203, 210, 227, 229, 234, 251, 273, 293, 294, 304, 312, 390, 408, 409
Bonnetête, Jacques : 116, 119, 124
Boudarel, Georges : 9, 10, 12, 21, 23, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 36, 38, 39, 40, 42, 46, 47, 48, 49, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 115, 121, 122, 125, 132, 146, 155, 170, 205, 255, 258, 259, 293, 294, 310, 341, 342, 347, 352, 359, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 400, 401, 402, 411
Branche, Raphaëlle : 12, 75, 304
Brocheux, Pierre : 10
Bruneau, Eugène : 123
Capdevila, Luc : 18, 23, 101, 235, 238, 242
Capitaine, Thomas : 137, 169, 170, 195, 206, 230, 238, 275
Carpentier, Jean : 8, 237, 238, 239, 348, 404
Carpentier, Marcel-Maurice (général) : 163
Cazaux, Paul : 241, 281, 292, 294, 295, 297, 301, 320, 321, 340, 341
Certeau (de), Michel : 383, 384, 386
Chartier, Roger : 378
Chateauraynaud, Francis : 13, 14, 36, 41, 42, 45, 53, 119, 120, 247, 360, 372, 374, 375
Chaumont, Jean-Michel : 246, 247, 321, 323, 344
Chaumont-Guitry (de), Guy : 28, 96
Chéron, Bénédicte : 6, 174, 289, 402
Chesneaux, Jean : 10
Charton, Pierre (Colonel) : 163, 297
Chirac, Jacques : 100, 102, 104, 115

Clavier, Albert : 392
Clos, Max : 324
Corniquet, Claude : 396
Cournil, Laure : 323
Courouble-Share, Stéphanie : 400
Cressard, Christian : 97, 135, 136, 143, 315
Crocq, Louis : 343, 344, 345
Cru Norton, Jean : 62, 63, 64, 65, 406, 407
D'Argenlieu, Georges Thierry (amiral) : 128
Dalloz, Jacques : 95, 130
David, Michel : 322
Deleuze, Gilles : 16, 399
Delpey, Roger : 324, 325
Dequier, Robert : 298
Desbois, Serge : 240, 241
Devillers, Philippe : 10
Dien, Raymonde : 51, 273, 305
Dosse, François : 153, 333, 397
Doyon, Jacques : 257
Dujon, Yves : 299
Dulong, Renaud : 44, 45
Duval, Raymond : 76, 393
Eastwood, Clint : 3
Edwards, Kathryn : 9, 12, 46, 77, 401
Eichmann, Adolf : 16, 125
Eliacheff, Caroline : 91
Ely, Paul (général) : 324
Etchegoin, Marie-France : 47, 49, 52, 55
Fabre, Daniel : 331, 332,
Farge, Arlette : 16, 18, 254
Fassin, Didier : 17, 246, 346, 403
Ferro, Marc : 85
Foucault, Michel : 288
Fourniau, Charles : 10
Friang, Brigitte : 324
Galard (de), Geneviève : 324
Garapon, Antoine : 84
Gaule (de) Charles (général) : 127, 128
Génin, Hugo : 11
Getti, Jean-Pierre : 70, 72, 121, 293
Giap, Vo Nguyen : 250
Ginzburg, Carlo : 42, 287, 369, 370, 372, 375, 376
Goëldhieux, Claude : 137, 218, 225, 229, 233, 258, 265, 271, 297, 303, 306, 308, 309, 311, 338, 339
Gras, Yves : 161, 164
Grenard, Eugène : 7, 93, 96, 135, 141, 159, 166, 168, 172, 181, 207, 208, 212, 214, 215, 219, 220, 222, 223, 229, 236, 237, 275, 299, 314, 323, 335, 349
Grué, Bernard : 137, 292
Guattari, Félix : 399
Guillaume, Pierre : 329
Guillebaud, Jean-Claude : 116, 117

Guillain, Robert : 324
Habermas, Jürgen : 364
Halbwachs, Maurice : 336
Hamon, Jean : 135, 170
Harouel-Bureloup, Véronique : 228
Hartog, François : 20, 288, 361, 363, 385
Hemery, Daniel : 10
Hery, Norbert : 137, 148, 203, 274
Hunter, Edward : 248, 249, 251
Hô Chi Minh : 129, 260, 315
Holeindre, Roger : 324
Docteur Honigman (psychiatre) : 343
Hoog, Emmanuel : 395, 396
Jauss, Robert Hans : 387
Jaubert, Jean : 159, 167
Jeandel, Paul : 137, 170, 222, 273, 276
Journoud, Pierre : 11, 89, 168, 169, 213, 244, 245, 322
Joutard, Philippe : 4, 85
Huynh Ba Xuan : 135, 148, 173, 210, 318, 319, 320, 336
Karmasyn, Gilles : 385
Kosselleck, Reinhard : 17, 288
Kross, Jean-Claude (juge) : 72
Lamarre, Christine : 342
Langue, Frédérique : 18, 85
Lartéguy, Jean : 282, 325, 326, 327, 329, 330; 402
Latour, Bruno : 2, 132, 133, 358
Lattre (de) Tassigny, Jean : 104, 131, 332, 333, 334, 336
Leclerc de Hauteclocque, Philippe (général) : 128, 129
Lefranc, Sandrine : 405
Léotard, François : 99, 401
Levi, Primo : 2, 201
Levinas, Emmanuel : 19
Linh Van, Nguyen : 259
Le Tac, Joël : 324
Lusseyran, Jacques : 320
Mathieu, Lilian : 405
Margolin, Jean-Louis : 167, 222, 234, 242, 267
Margolin, Julius : 147, 201
Martin, Henri : 51, 252, 273, 305
Commandant Martin : 90
Mary, Julien : 12, 246, 295, 320, 340
Masanès, Julien : 373
Massu, Jacques (général) : 55, 129
Massoni, Philippe : 78
Mauss-copeaux, Claire : 22, 67, 133, 333, 339
Max, Olivier : 324
McKenzie, D.F. : 378
Mekachera, Hamlaoui : 101
Messenger, Jean-Luc : 159
Minuti, Rolando : 380
Mitterrand, François : 104

Moreau, René : 137, 144, 176, 177, 178, 184, 185, 187, 192, 197, 199, 217, 226, 237, 275, 277, 290, 312
Morichère, Pierre : 137, 144, 152, 198, 209, 240, 252, 258, 264, 272, 291, 297, 303
Mountbatten, Louis (lord) : 128
Mouty, Pierre : 8, 135, 142, 215, 219, 220, 226, 299, 350
Mus, Paul : 10
Navarre, Henri (général) : 88, 89, 324
Noiret, Serge : 24, 357, 358, 363, 413
Nora, Pierre : 37
Ortholan, Henri : 300
Ozouf, Mona : 286
Papon, Maurice : 16, 77, 78, 81, 394
Platon : 148, 150, 367, 368
Prochasson, Christophe : 284
Poirrier, Philippe : 411
Pollak, Michael : 9, 19, 22, 136, 172, 212, 216, 339
Pouget, Jean : 137, 144, 170, 265, 274, 280, 282, 286, 287, 324, 340
Prost, Antoine : 45, 99, 110, 123
Quinton, Laurent : 12, 21, 146, 194, 231
Rabut, René : 172
Rasmussen, Anne : 284
Rechtman, Richard : 17, 246, 346, 403
Rémond, René : 37
Rémy, Gilbert : 124
Richard, Pierre : 137, 160, 171, 178, 179, 188, 191, 208, 209, 220, 239, 250, 256, 268, 278, 313
Ricoeur, Paul : 15, 20, 42, 43, 74, 75, 84, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 255, 268, 364, 367, 368, 371, 372, 377, 401
Rygiel, Philippe : 357
Rodel, Rolf : 99, 100
Rousseau, Frédéric : 15, 64, 406
Roy, Jules : 334
Ruscio, Alain : 324
Saint-Marc (de), Hélié : 97, 351, 355
Saint-Simon, Louis : 122
Salan, Raoul (général) : 324
Schoendoerffer, Pierre : 6, 154, 174, 289, 290, 324, 328, 329, 330, 331, 332, 356, 402
Semprun, Jorge : 144, 147
Sesmaisons, Yves : 121, 137, 145, 146, 160, 165, 166, 172, 180, 183, 187, 189, 190, 191, 195, 204, 205, 217, 225, 250, 260, 261, 277, 293, 294, 295, 296, 301, 306, 308, 404, 409
Serres, Alexandre : 358, 368, 369
Siméant, Johanna : 405
Shatan, Chaïm : 345
Soljénitsyne, Alexandre : 144
Soulez Larivière, Daniel : 91
Spielberg, Steven : 16
Sobanski, Wladislaw : 55, 65, 66, 67, 68, 72, 73, 74, 75, 81, 135
Stien, Louis : 30, 137, 157, 179, 180, 181, 192, 193, 195, 196, 197, 210, 216, 220, 250, 265, 274, 277, 278, 316, 317, 347, 408
Stora, Benjamin : 402
Sturges, John : 198
Tauriac, Michel : 324

Tertrais, Hugues : 11, 168, 169, 213, 244, 322
Theofilakis, Fabien : 9, 12, 157, 165, 212, 399
Thévenet, Amédée : 137, 161, 172, 202, 203, 213, 214, 217, 221, 223, 224, 225, 231, 233, 235, 239, 241, 265, 266, 267, 269, 270, 297, 298, 302, 305, 306, 308, 310, 311, 351, 352, 353, 354, 355, 398, 406, 407
Thévenot, Laurent : 57, 245, 283, 328
Thiesse, Michel : 48
Torny, Didier : 247
Touvier, Paul : 16, 55, 70, 71
Vandendorpe, Christian : 379
Van Damme, Stéphane : 287
Veyne, Paul : 370, 371
Veyrat-masson, Isabelle : 18, 412
Villatoux, Marie-Christine : 254, 301
Villatoux, Paul, 254, 301
Voldman, Danièle : 17, 23, 101, 235, 238, 242
Vollaire, Jacques : 203, 407, 408
Wieviorka, Annette : 16
Yerushalmi, Yosef : 34
Zedong, Mao : 29
Ziegler, Pierre : 28, 108, 135, 139, 140, 141, 161, 186
Zinn, Howard : 5

Table des illustrations, photographies et schémas

1. Photo de couverture : Monument Indochine, Square de la route de Dinard, à Dinan (Côtes d'Armor) : « A la mémoire des soldats des campagnes d'Indochine Morts pour la France ».
2. Schéma représentant la zone de tension entre la mémoire et l'histoire (p. 35).
3. Photo de Georges Boudarel illustrant l'article du *Nouvel Observateur* du 7 mars 1991 (p. 48).
4. Photo de Wladislaw Sobanski, *Ouest-France* du 09 mars 2009 (p. 68).
5. Photographie de l'entrée du Mémorial des guerres en Indochine de Fréjus (p. 103).
6. Photographie du mur du souvenir du Mémorial des guerres en Indochine (p. 103).
7. Plaque d'hommage de l'ANAPI en souvenir des disparus dans les camps du Viêt-minh au Mémorial des guerres en Indochine de Fréjus (p. 105).
8. Rang d'alvéoles au Mémorial des guerres en Indochine de Fréjus (p. 106).
9. Photographies de la cérémonie du 8 juin 2008 au monument aux morts de la ville de Rennes, déplacé en 2007 du boulevard de la Liberté à la rue Martenot, près de la préfecture en hommage aux morts pour la France en Indochine (p. 111).
10. Photographie du DVD *Face à la mort* (p. 114).
11. Tableau récapitulatif des témoins interrogés (p. 135).
12. Tableau récapitulatif des témoins composant le corpus (p. 137).
13. Dessin de Jacques Vollaire d'une maison Tho sur pilotis avec en dessous la cage aux buffles (p. 203).
14. Plan d'organisation du camp 15 (p. 204).
15. Plan d'organisation des camps 113 et 25 (p. 205).
16. Plan d'organisation du camp 113 au cours de l'année 1953 (p. 207).
17. Carte des déplacements du camp n°1 en Haute Région du Tonkin (p. 210).
18. Photo de la maquette d'un camp de rééducation exposé en 2010 au Mémorial des guerres en Indochine de Fréjus (p. 211).
19. Captures d'écran du documentaire de Pierre Desbois (p. 241).

20. Modélisation de l'impact de la rééducation politique sur les prisonniers (p. 301).
21. Capture d'écran du moteur de recherche Google avec la requête : « captivité soldat français guerre d'Indochine (p. 359).
22. Capture d'écran du site internet Rapatries-vietnam.org (p. 365).
23. Capture d'écran du site internet de l'ANAPI (p. 388).
24. Capture d'écran de l'article Georges Boudarel de l'encyclopédie en ligne Wikipedia (p. 391).
25. Capture d'écran de la page personnelle en ligne de Claude Corniquet (p. 396).
26. Dessins de Jacques Vollaire sur la rééducation politique dans les camps du Viêt-minh (p. 408).

Liste des sigles

ANAI : Association Nationale des anciens et amis de l'Indochine et du souvenir Indochinois

ANAPI : Association Nationale des Anciens Prisonniers internés déportés d'Indochine

ASAF : Association de Soutien à l'Armée Française

BEP : Bataillon Etranger de Parachutistes

BVN : Bataillon Vietnamien

BPC : Bataillon de Parachutistes Coloniaux

CEFEO : Corps Expéditionnaire Français d'Extrême-Orient

CLSM : Compagnie Légère de Supplétifs Militaires

DIC : Division d'Infanterie Coloniale

RAC : Régiment d'Artillerie Colonial

RACM : Régiment d'Artillerie colonial du Maroc

RC4 : Route coloniale numéro 4

REI : Régiment d'Etranger d'Infanterie

RI : Régiment d'Infanterie

RIC : Régiment d'Infanterie Coloniale

RTM : Régiment de Tirailleurs Marocains

RTS : Régiment de Tirailleurs Sénégalais

Remerciements

Remerciements tout particulier à Luc Capdevila pour sa patience et son soutien dans ce travail de longue haleine, ainsi que pour ses remarques toujours bienveillantes. Je remercie également Jean-Yves Séradin, mon père, pour son soutien indéfectible durant ces six années, pour m'avoir remotivé à plusieurs reprises et surtout pour m'avoir inculqué la passion de l'histoire. Nicole Séradin, ma mère, pour avoir su être à l'écoute dans les moments de découragement. Mes autres remerciements vont à tous les témoins qui ont eu la gentillesse de me répondre : Eugène Grenard, Pierre Mouty, Yvon Beaurepaire, Pierre Ziegler, Huynh Ba Xuan, Christian Cressard, Jean Hamon, Wladislaw Sobanski et Amédée Thévenet ; à M. Loïc René Vilbert, bibliothécaire de la ville de Dinan pour sa passion de l'histoire de l'Indochine ; à M. Serges Desbois pour les informations importantes qu'il a pu me fournir et à toutes les autres personnes qui se sont intéressées de près ou de loin à ce travail de recherche.

Merci surtout à Florence qui m'a accompagné et soutenu et à notre petit Elliott, pressé de découvrir le monde.

Table des matières

Epigraphes	2
Introduction	3
1. Les anciens prisonniers français de la guerre d'Indochine	6
2. Aspects méthodologiques : l'apport de la sociologie pragmatique.....	13
3. Observer la mémoire en action	18
4. Un croisement de sources écrites et orales.....	21
5. Présentation du plan	23
Mise au point sur le vocabulaire	24
1ère Partie : L'affaire Boudarel, une mobilisation des anciens prisonniers de la guerre d'Indochine dans l'espace public	26
I. Suivre une affaire en histoire	26
A. La genèse de l'affaire Boudarel	26
1. La défaite de la RC4 : un afflux de prisonniers français.....	28
2. Le militant communiste face aux soldats de l'Union française prisonniers	31
B. La dimension argumentative de l'affaire : aspect méthodologique	33
1. La trajectoire des arguments	36
2. Quand les logiques et les compétences des acteurs se confrontent à l'histoire.....	38
a. La logique de dénonciation	38
b. La logique de la preuve.....	40
c. La preuve testimoniale	42
II. La parole des anciens prisonniers du Viet-minh face à la parole de Georges Boudarel : la logique judiciaire.....	47
A. Georges Boudarel, un anticolonialiste convaincu ou un traître ?.....	47
1. « Le lavage de cerveau ».....	50

2. Les arguments de la défense	53
3. Bilan de l'année 1991	57
B. Le procès : Georges Boudarel accusé de « crime contre l'humanité »	66
1. Un procès en diffamation : stratégie ou erreur ?	70
2. L'amnistie : un abus d'oubli ?	73
3. Les relances de l'affaire Boudarel dans l'opinion publique.....	76
a. Le procès Maurice Papon.....	77
b. L'affaire Aussaresses	78
c. Le décès de Georges Boudarel : vers la phase de normalisation de l'affaire ?	82
III. Quand les acteurs-témoins luttent pour leur reconnaissance. L'exemple de l'ANAPI.....	87
A. L'ANAPI : une association en lutte pour la reconnaissance	87
1. La création de l'ANAPI : faire reconnaître le statut de prisonnier	87
2. Des oubliés de l'histoire ?	95
B. Les « actions mémoire » et les « actions pédagogiques »	99
1. Un projet de stèle sur la RC4	100
2. Le Mémorial de Fréjus	103
3. La journée d'hommage du 8 juin	107
4. Le travail d'édition de l'ANAPI.....	113
C. Un bilan mitigé.....	119
2ème partie : La mise en récit par les acteurs de la captivité en Indochine : Une cohésion du discours	126
I. Du contexte général de la Guerre d'Indochine à la composition du corpus	126
A. Une guerre coloniale	126
1. Constitution d'un corps expéditionnaire français	127
2. La reconquête de la Cochinchine	128
3. Une guerre éclatée.....	130
4. La défaite de la RC4 : un tournant décisif	131
B. Constitution d'un corpus multiforme	132

1. Des sources écrites et orales.....	134
2. Les soldats de la guerre d'Indochine : les raisons d'un engagement	138
3. Les récits de captivité de la guerre d'Indochine	144
4. De l'événement traumatisant à la mémoire : approcher le réel.....	148
II. Du soldat au prisonnier.....	156
A. La multiplicité des situations et des formes	156
1. La captivité : une marque indélébile	157
2. La Bataille de la RC4: un afflux de prisonniers	162
3. De la captivité à la longue marche : la destruction du moi militaire	165
4. Rencontre avec l'ennemi.....	174
B. Les premiers captifs.....	183
1. Des « soldats errants »	183
2. Le temps des brutalités.....	190
3. Les évasions	194
III. La vie quotidienne dans les camps.....	200
A. Description des camps.....	201
B. Survivre au quotidien	212
1. Les ressources à mobiliser	212
2. Les épreuves de la captivité	222
3. L'omniprésence de la mort.....	236
3ème partie : Renaissance mémorielle : Du débat sur le « lavage de cerveaux » aux nouvelles formes mémorielles	244
I. La rééducation politique dans les camps du Viêt-minh : une zone d'ombre de la mémoire des anciens prisonniers.....	244
A. Un processus saisi par les acteurs	244
1. « Lavage de cerveaux » ou rééducation politique ?	248
2. Des protagonistes au cœur du processus.....	255
a. Une mise en place progressive de l'endoctrinement.....	256

b. Le Dich-Vân.....	259
c. La tentative de « conversion » au communisme des prisonniers	262
B. Les trois phases de la rééducation politique.....	264
1. La première phase : la mise en condition.....	264
a. Les cours politiques.....	268
b. Ces Autres délateurs.....	277
2. Deuxième phase : de la résignation à l'acceptation	280
a. Le Manifeste du camp n°1	280
b. Se justifier pour conserver « la flamme de l'héroïsme »	288
c. Une difficile justification : le cas de Yves de Sesmaisons.....	293
d. Les réactions des soldats aux choix des officiers.....	297
e. Cas particulier des prisonniers au camp-tribunal de Cho Chu	299
3. L'épreuve de la libération : « le supplice de Tantale ».....	302
a. Les libérations ayant eu lieu avant les accords de Genève signés le 20 juillet 1954 ...	305
b. Les libérations suite aux accords de Genève du 21 juillet 1954	312
c. Le cas Huynh Ba Xuan.....	318
II. Une nouvelle figure du soldat : du soldat-héros au soldat-humanisé.....	322
A. La figure du soldat-héros : un topos de la guerre classique.....	324
1. Construction d'un soldat-héros	331
2. La construction d'une litanie guerrière	332
B. Une nouvelle figure du soldat, plus humanisée.....	338
1. Un collectif qui emprisonne la parole	338
2. L'affaire Boudarel et l'évolution de la figure du soldat dans un contexte victimaire	342
III. Les nouvelles formes mémorielles : Les acteurs-témoins et l'usage de l'Internet	357
A. Une réflexion épistémologique sur la discipline historique à l'ère du numérique.....	357
1. L'acteur-témoin à l'ère du numérique	360
2. La trace sur Internet	367
a. La trace comme empreinte	367

b. La trace comme indice : « le paradigme indiciaire » de Ginzburg	369
c. La trace comme mémoire	371
3. Le document.....	376
4. L'écriture de l'histoire.....	383
B. La captivité des soldats français de la guerre d'Indochine et l'espace virtuel : enjeux et stratégies mémorielles.....	387
Conclusion.....	399
1. L'affaire Boudarel, point d'entrée du « rhizome mémoriel »	400
2. La construction du « Rhizome mémoriel » par les acteurs-témoins.....	405
3. Internet : un territoire saisi par les acteurs-témoins	411
Table des annexes	415
Sources et bibliographie	435
Index des noms de personnes	452
Table des illustrations, photographies et schémas	457
Liste des sigles.....	459
Remerciements.....	460
Table des matières	461

Résumé

Le 13 février 1991, un colloque sur « l'actualité vietnamienne » est organisé au Sénat. Lorsque Georges Boudarel, universitaire à Paris VII et spécialiste du Viêtnam, prend la parole, il est immédiatement interrompu par Jean-Jacques Beucler, ancien secrétaire d'état aux anciens combattants et ancien prisonnier français de la guerre d'Indochine. Ce dernier entend le confondre pour son rôle de commissaire politique dans les camps du Viêt-minh. C'est le début de l'affaire Boudarel qui va opposer durant de longs mois les anciens prisonniers à Georges Boudarel devenu l'incarnation de l'idéologie communiste.

Derrière la dimension politique de l'affaire se cachent les souffrances d'une communauté d'anciens combattants de la guerre d'Indochine en mal de reconnaissance. Cette situation a contraint ce groupe mémoriel à s'organiser, à établir des stratégies pour parvenir à une reconnaissance dans l'opinion publique. Cette mémoire « souterraine » va se confronter à l'histoire dans une zone de tension mémorielle, chacune se nourrissant de l'autre. La sociologie pragmatique par son approche du suivi des acteurs nous a permis d'observer l'évolution de cet espace et la manière dont les acteurs-témoins se l'approprient.

Dans leurs stratégies, les acteurs-témoins ont perçu les avantages qu'ils pourraient tirer de l'utilisation de l'Internet. Cet usage permet une visibilité que n'offraient pas les médias traditionnels. Cette nouvelle donne risque toutefois d'avoir des répercussions sur la discipline historique, notamment en ce qui concerne la prise en compte des traces que génèrent les acteurs-témoins et leur pérennisation. Il apparaît que l'écriture de l'histoire des différents événements contemporains pourrait s'en trouver modifiée.

Abstract

On the 13th February 1991, a colloquium about the « Vietnamese topicality » is organized at the French Senate. When Georges Boudarel, an academic at Paris VII University and a Vietnam specialist starts to speak, he is immediately interrupted by Jean-Jacques Beucher, former Secretary of State for the Veterans and who is also a former French prisoner of the Indo-China War. The latter wants to confound him for his role as a political commissioner in the Viet-Minh camps. This is the beginning of the Boudarel case confronting former prisoners to Georges Boudarel during long months, and who is now the incarnation of the communist ideology.

The sufferings of a community of Indo-China War veterans longing for gratitude are hidden behind the political dimension of this case. The situation compelled this memorial group to organize themselves and to build up strategies in order to get gratitude from the public opinion. This "subterranean" memory is going to face history in a zone of memorial tension, in which each one thrives on each other. The pragmatic sociology thanks to its followed approach of the actors allowed us to see the evolution of this space and how the actors-witnesses took over it.

In their strategies, the actors-witnesses saw the advantages they could take of the use of Internet. Indeed, it allows a visibility which was impossible with the usual Medias. However, this new order may have repercussions on the historical discipline, especially concerning the traces generated by the actors-witnesses and their perpetuation. It turns out that the writing of history of different contemporary events could be modified.



CERHIO, UMR 6258, Université Rennes 2
Maison de la Recherche en Sciences Sociales
Place du Recteur Henri Le Moal CS 24307
35043 Rennes cedex